
3 2044 01

HISTOIRE

DE LOUVOIS

ET DE

SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

III



HISTOIRE

DE

LOUVOIS

ET DE

SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

PAR

CAMILLE ROUSSET

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE BONAPARTE

OUVRAGE AUQUEL L'ACADÉMIE FRANÇAISE A DÉCERNÉ LE GRAND PRIX GOBERT, EN 1862

TOME TROISIÈME

NOUVELLE ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1864

1872, Apr. 26.
Minot Fund.

HISTOIRE
DE LOUVOIS

ET DE

SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

DEPUIS LA PAIX DE NIMÈGUE

CHAPITRE PREMIER

Débat sur les causes de la paix de Nimègue. — Inquiétude en Europe. — La paix selon Louvois. — Proposition d'alliance intime entre la Hollande et la France. — Affaire de Bitche et de Hombourg. — Affaire de Dinant et de Charlemont. — Conférence de Courtrai. — Commentaire des traités de Westphalie et de Nimègue. — Chambres de réunion. — Instructions données par Louvois. — Réclamations des Allemands. — Affaire de Traerbach. — Affaire du duché de Deux-Ponts. — Indignation du roi de Suède. — Opinion de Chamlay sur les réunions. — Affaire de Strasbourg. — Politique de cette République. — Inquiétudes à Strasbourg. — Négociations secrètes. — Préparatifs. — Précautions de Louvois pour dissimuler ses projets. — Surprise de la redoute du Rhin. — Agitation à Strasbourg. — Situation embarrassante du résident français. — Sommation du baron de Montclar. — Lettre des magistrats à l'Empereur. — Arrivée de Louvois. — Capitulation. — Entrée des troupes françaises à Strasbourg. — Émotion en Allemagne. — Sentiments de Louis XIV. — L'évêque de Strasbourg. — Entrée triomphale de Louis XIV. — Le 30 septembre 1681. — Le marquis de Boufflers et Louvois. — Strasbourg et Casal.

En 1683, cinq ans après la paix de Nimègue, deux publicistes, l'un hostile, l'autre dévoué à la politique française, s'évertuaient à démontrer comment et pourquoi, cinq ans auparavant, la paix s'était faite. Tous deux s'accordaient sur ce point capital, que les néces-

sités intérieures des belligérants y avaient autant contribué pour le moins que l'état de leurs affaires au dehors, et qu'au fond, les causes déterminantes de l'accommodement avaient été bien plutôt financières que militaires. Mais où les rôles semblaient intervertis, c'était lorsqu'ils arguaient, contre toute logique apparemment, le Hollandais de l'épuisement de la Hollande, et le Français des misères mêmes de la France. Ç'a été en vain, disait le premier, que le prince d'Orange a fait tous ses efforts pour persuader aux États-Généraux de continuer la lutte; « un bourgmestre d'Amsterdam lui a fermé la bouche en lui disant que les Provinces consentiroient volontiers qu'il fît la guerre, s'il la pouvoit faire sans argent, qu'aussi bien la province de Hollande n'en vouloit plus donner, ou tout au moins la ville d'Amsterdam, pour laquelle il avoit charge de parler[1]. » Mauvaise et fausse explication, répliquait hardiment le Français; voici la mienne : « J'imputerai le désir que nous avions de la paix au génie de notre nation, qui nous porte naturellement au changement, et qui étoit cause que nous étions las de la guerre. Mais, outre cela, nous en avions plusieurs raisons : premièrement, parce que le peuple étoit devenu si pauvre, et principalement le peuple des campagnes, qu'une année ou deux auroient achevé de l'abîmer. Les villes, d'ailleurs, n'étoient guère en meilleur état, parce que, outre les subsides qu'elles payoient, elles étoient encore extrêmement foulées par les gens de guerre. Leur misère

[1] *La conduite de la France depuis la paix de Nimègue*, page 10. Cologne, 1683

faisoit donc craindre que les ennemis, qui avoient eu diverses intelligences dans le royaume, ne séduisissent des esprits capables de tout, dans l'état où ils étoient. Bordeaux, d'un autre côté, avec la Bretagne, à qui l'on avoit imposé un rude joug après leur révolte, couvoit plutôt une nouvelle sédition qu'il n'étoit dégoûté de la première. Il falloit donc remédier à tous ces désordres, et ne le pouvant faire que par la paix, le roi y porta toutes ses pensées[1]. » Confession véritablement édifiante et sincère. Trop souvent, par malheur, il en est de la sincérité des politiques comme de l'ingénuité des coquettes; on s'en défie.

L'Europe, à qui était adressé cet aveu sans valeur, puisqu'il ne révélait rien que tout le monde ne sût d'avance, l'Europe avait bien quelque raison de se défier. Depuis cinq ans elle vivait dans un singulier état d'inquiétude et de malaise; nulle sécurité dans le présent, nulle confiance dans l'avenir. Des traités solennellement discutés, signés, ratifiés, demeuraient sans exécution, monuments incomplets et déjà chancelants; d'autres, plus anciens, achevés et consacrés par le respect universel, comme les bases mêmes de l'équilibre européen, étaient, non pas seulement sapés et minés dans l'ombre, mais encore audacieusement attaqués et entamés au grand jour. Et lorsque la France, qui faisait ces ruines, était surprise et dénoncée par la clameur générale, elle niait, elle s'indignait, elle protestait; c'était la France qui s'élevait le plus haut

[1] *Réponse* au livre intitulé : *La conduite de la France depuis la paix de Nimègue*, p. 130-131. Cologne, 1683.

contre les violateurs de la paix et du droit public. paix ! Elle avait eu, plus que personne, besoin d(conclure; elle avait, plus que personne, intérêt ; maintenir; c'était à l'Espagne, à l'Allemagne, qu'il fallait demander compte, à ces puissances réca trantes qui en avaient si longtemps repoussé les o gations, et qui, maintenant encore, ne cherchaient q s'y soustraire. « N'est-il pas plus vraisemblable, s'écr le publiciste inspiré par Louvois, n'est-il pas plus v semblable de croire que l'inexécution de la paix Nimègue vient plutôt de ceux qui avoient si peu penchant à la faire, que de ceux qui en avoient 1 d'empressement? Concluons donc que ceux qui t nent contre nous de pareils discours ne savent ce q disent, ou qu'ils ont beaucoup de méchanceté. (cluons encore que les coups de langue ayant été ca il n'y a pas longtemps, d'une guerre sérieuse q fait périr pour plus d'un million d'hommes, on vroit éviter avec plus de soin de faire renaître sujets si funestes [1]. » Un appel à l'humanité, à la m ration, à la concorde, un juste regret de tant de r heurs et de victimes, quels genéreux sentiments!] cet appel et ce regret venant de Louvois, quel n songe! dira-t-on, et quel blasphème! Qu'on y pre garde; Louvois mentait, sans doute, mais il était d de son propre mensonge, et ses protestations éta moins fausses qu'il ne semble. Comme il avait m d'idée encore du droit des autres qu'il n'en avai souci, les coups de langue dont il s'étonnait lui

[1] *Réponse*, p. 100-130-140.

naissaient bien au-dessus des coups de force qu'on lui reprochait.

Les traités de Nimègue lui avaient fait une situation où il avait peine à se reconnaître; mais il serait injuste de dire qu'il ne faisait aucun effort pour y accommoder sa conduite. On connaît la fameuse maxime : *Si vis pacem, para bellum*, cette raison justifiante des armements pacifiques et des agressions défensives; jamais, jusqu'à cette époque, Louvois n'avait songé à l'invoquer. Il s'était montré toujours franchement et simplement belliqueux; il avait toujours préparé la guerre pour la guerre : de 1662 à 1667, la guerre de *Dévolution;* de 1668 à 1672, la guerre de Hollande. Après Nimègue, n'ayant plus en vue aucune guerre précise et déterminée, il s'était vu pour la première fois soumis à l'épreuve sérieuse de la paix. Il avait, plus sérieusement qu'on ne croit, accepté cette épreuve; il avait désarmé. De deux cent quatre-vingt mille hommes, qui étaient sous les armes en 1678, cent quarante mille avaient été congédiés; de toute l'armée active il ne restait que trente-six bataillons, organisés de manière à pouvoir entrer immédiatement en campagne. Il est vrai que les cadres des bataillons licenciés avaient été maintenus, et qu'un tel désarmement, eu égard à la situation militaire des autres États de l'Europe, pouvait passer encore pour un armement considérable. Tel quel, il constituait, aux yeux de Louvois, une force restreinte, mais très-suffisante pour les besoins de la paix.

Les mots n'ont de valeur que par le sens qu'on y attache. Il faut reconnaître que la paix selon Louvois et

la paix selon l'Europe ne signifiaient point une seule et même chose ; il faut reconnaître que Louvois avait une façon d'entendre et de pratiquer la paix qui n'était véritablement qu'à lui. Il avait imaginé une sorte de paix rongeante et envahissante, qui devait exclure les risques et les inconvénients, pour ne recueillir avec certitude que les avantages de la guerre la plus heureuse, beaucoup de profit sans effusion de sang et sans grosse dépense. Sans doute il sacrifiait la gloire, mais c'était un sacrifice qu'il faisait à l'humanité. Quelle que fût l'originalité incontestable d'un pareil système, et quelque satisfaction que Louvois en dût ressentir, à titre d'inventeur, l'homme d'action ne laissait pas de souffrir en lui, d'être humilié, en quelque sorte, et de regretter le temps héroïque des grandes batailles et des grands siéges. Il aurait, sans aucun doute, préféré la guerre, si la France avait eu quelque allié puissant; et l'on va voir qu'avant de mettre son invention à l'épreuve, il fit une tentative inouïe pour donner à Louis XIV une grande alliance.

La Hollande n'était plus, aux yeux de Louvois, en 1679, ce qu'elle était en 1672, un objet de mépris. L'énergie, la persévérance, la grandeur de ce petit peuple, l'étendue de ses ressources, avaient frappé son esprit et forcé son estime. Ces marchands étaient des guerriers, ces pêcheurs des marins de premier ordre. Louvois les rechercha tout à coup, avec autant d'ardeur qu'il en avait mis naguère à les vouloir perdre. Refaire cette alliance, qu'il avait tant contribué à détruire, lui parut un coup de politique digne de son génie, et très-supérieur à tous ses projets de conquêtes

pacifiques. Mais, comme il se déplaisait aux ambages de la diplomatie, il brusqua l'affaire et l'entama par le dénoûment.

Les États-Généraux entretenaient en France deux ambassadeurs, Boreel et Dykveld. Un certain jour du mois d'août 1679, Boreel étant venu faire visite à Louvois, le ministre jeta tout à coup dans la conversation la proposition d'une alliance intime entre la Hollande et la France; et comme c'était le temps où les États-Généraux étaient en froid avec l'Électeur de Brandebourg qui se plaignait d'avoir été abandonné par eux, et presque en querelle avec l'Espagne qui leur réclamait Maëstricht, Louvois ne manqua pas d'exagérer les difficultés où la République se jetait de gaieté de cœur, parce qu'elle persistait à rester en dehors de tout engagement particulier avec d'autres souverains. « Quant à lui, ajoutait-il, il se tenoit pour assuré que pareil traitement n'eût pas été essuyé par l'État[1], si la République étoit alliée plus intimement avec la couronne de France, et que, par là, elle pût compter sur les secours du roi contre ceux qui voudroient l'attaquer. » Boreel répondit seulement « que les États-Généraux se tenoient pour fort honorés de la bienveillance du roi de France, et désiroient ardemment conserver les relations amicales qui subsistoient depuis le rétablissement de la paix. » Cet ardent désir, si froidement exprimé, de conserver, et non de pousser jusqu'à l'intimité des relations simplement amicales, ne fit qu'irriter la passion de Louvois. Il se laissa aller à

[1] Les Espagnols menaçaient de saisir les marchandises que les Hollandais avaient chargées en Amérique sur les galions d'Espagne.

déclarer « entre quatre-z-yeux, » que le roi souhaitait cette alliance intime, mais qu'on ne pouvait s'attendre que les premières ouvertures vinssent de lui, ajoutant que, « si on persistoit, du côté des États, à montrer cette indifférence, il pourroit se faire que le roi entrât dans des engagements avec d'autres moins indifférents, et qu'on verroit alors si les vrais intérêts de la République n'avoient pas été méconnus. »

Désespérant de Boreel, Louvois se rejeta sur l'autre ambassadeur. Quelques jours après cette première conférence, Dykveld étant venu à son tour, Louvois reprit incontinent le chapitre de l'alliance et dit, « sous la réserve toutefois qu'il le faisoit sans ordre et de particulier à particulier, que le roi étoit très-disposé à conclure une alliance plus intime avec la République, mais que Sa Majesté devoit en être priée, et qu'alors elle donneroit, par les conditions qu'elle accorderoit, des preuves de sa bienveillance à l'État. » En s'adressant la première fois à Boreel, Louvois avait cru avoir affaire au plus flegmatique des Hollandais; il se trouva que Dykveld l'était encore davantage. Alors le ministre de Louis XIV, exaspéré, jetant bas ce masque de réserve superbe et d'attente majestueuse qui était de costume et d'étiquette absolue dans la diplomatie du grand roi, s'emportant même au delà des limites de la plus vulgaire prudence, fit non-seulement le premier, chose inouïe! des propositions, mais encore il en fit de telles qu'elles étaient l'abandon formel, le désaveu de toute la politique antérieure de Louis XIV, le démenti de toute la politique française depuis le commencement du siècle. Il dit en propres termes « qu

En vérité, Louvois fut trop heureux de rencontrer devant soi des gens si lents à s'émouvoir et à concevoir. Quoi! ces Hollandais ne prirent pas au mot le ministre imprudent et emporté qui faisait d'emblée à leur patrie des conditions si étrangement favorables! Quoi! la Hollande ne s'empressa pas de saisir cette occasion inespérée d'éloigner pour longtemps ce danger qu'elle ne pouvait écarter elle-même, l'approche redoutée de la France! Faute insigne, faute égale à celle de Louvois, lorsque, sept ans plus tôt, après le passage du Rhin, le ministre de Louis XIV repoussait durement ces autres députés des États-Généraux qui venaient, pour le salut de la Hollande, mettre aux pieds de son maître les Pays-Bas sacrifiés.

Pour la France, ce fut une grande fortune d'avoir échappé à cette politique rétrograde qui la rejetait de plus de cent cinquante ans en arrière, vers le temps déplorable des guerres d'Italie, vers le temps des folles conquêtes et des grands désastres. Pour Louis XIV aussi, ce fut une grande fortune d'avoir échappé à l'humiliation de se voir, au lendemain du jour où la ville de Paris l'avait proclamé Louis le Grand, rabaissé bien au-dessous de Henri II; car c'est Henri II, ne l'oublions pas, qui, tirant la politique française de l'ornière sanglante où elle s'agitait depuis un demi-siècle, et la retournant, par un effort intelligent et vigoureux, du Midi vers le Nord, a eu le courage, malgré l'opinion de son temps, d'abandonner l'Italie stérilement

tirée des archives de la maison d'Orange, et publiée par le baron Sirtema de Grovestins dans son *Histoire des luttes et rivalités politiques entre les puissances maritimes et la France*, t. III, p. 393.

arrosée de sang français, et la gloire d'indiquer à ses successeurs, par la prise de Calais, le chemin des Pays-Bas, par la conquête des Trois-Évêchés, le chemin de l'Alsace et du Rhin. C'est de ce côté-là qu'étaient les vrais intérêts de la France ; c'est de ce côté-là que Louvois, promptement sinon complétement revenu de son erreur, se hâta de reprendre les traditions des hommes d'État ses prédécesseurs, on peut bien dire ses propres traditions. Quinze jours après leurs conférences avec le ministre, Boreel et Dykveld purent annoncer aux États-Généraux que, si Louvois égarait encore ses vues du côté de l'Italie, il ne regardait plus comme fixée à tout jamais la frontière septentrionale de la France.

Il y avait, au nord de la Lorraine, deux petites places, Bitche et Hombourg, que le feu duc Charles IV, au moment de sa rupture avec la France, avait livrées sans bruit aux troupes Électorales de Mayence et de Trèves. Tolérée pendant la guerre, cette occupation ne pouvait plus l'être après les traités de Nimègue. Le duc Charles V ayant refusé de rentrer dans ses États aux conditions qui lui étaient faites, Louis XIV restait en possession de la Lorraine ; il somma les deux Électeurs de retirer leurs troupes sans délai. La sommation fut appuyée par la marche du maréchal d'Humières à la tête de vingt bataillons ; c'était beaucoup plus de monde qu'il ne fallait. Il y eut à Hombourg un simulacre de siége, sans effusion de sang. Le 19 septembre 1679, Louvois résumait ainsi pour le roi le rapport du maréchal d'Humières : « M. le maréchal avoit envoyé, le 15 au matin, déclarer au gouverneur que, s'il

ne se résolvoit à rendre la place, il s'exposoit a recevoir quelque mauvais traitement ; sur quoi le gouverneur avoit répondu qu'il falloit qu'il fît quelque chose pour son honneur, qu'il ne tireroit point que l'ordre ne lui en vînt de M. l'Électeur de Trèves, et que cependant M. le maréchal pouvoit faire travailler à la tranchée et aux batteries. Le 16, M. le maréchal lui envoya dire qu'il ne vouloit pas attendre plus longtemps ; le gouverneur répondit qu'il seroit content si M. le maréchal lui permettoit de tirer trois ou quatre coups de canon sur les postes avancés ; à quoi M. le maréchal d'Humières lui ayant fait répondre qu'il n'y auroit point de quartier pour lui si pareille chose lui arrivoit, il demeura enfin d'accord de rendre la place le 17 au matin, pourvu que le 16, avant la nuit, on lui tirât dix ou douze coups de canon et qu'il pût répondre de trois qui seroient pointés en l'air ; ce que M. le maréchal ayant eu la bénignité de lui accorder, la capitulation fut signée. Un moment après, les dépêches de M. l'Électeur de Trèves arrivèrent pour faire remettre la place à M. le maréchal d'Humières. Il doit marcher le 18, à Bitche, avec deux pièces de canon seulement, où il dit qu'il n'y a que quarante à cinquante fort mauvais hommes que M. de Mayence y a envoyés. J'oubliois de dire à Votre Majesté que le gouverneur de Hombourg a souffert que M. le maréchal d'Humières et toute sa suite ait passé, le 15 au soir, au pied de son château, pour abréger son chemin pour retourner à son quartier, et l'a salué de tout son canon comme auroit pu faire un gouverneur d'une place de Votre Majesté.

La soumission de Bitche fut encore plus sommaire

« Votre Majesté verra, disait Louvois peu de jours après, que le gouverneur de Bitche s'est rendu à cinq cents dragons, et a épargné six lieues de marche à l'armée de Votre Majesté [1]. »

Après les Électeurs de Mayence et de Trèves, le roi d'Espagne ; après la Lorraine, les Pays-Bas ; nouveau et plus grave sujet d'inquiétude pour la Hollande. Parmi les conventions arrêtées à Nimègue, il était expressément stipulé que, dans le délai d'un an après l'échange des ratifications, les Espagnols devaient mettre Louis XIV en possession, soit de Charlemont qui leur appartenait, soit de Dinant qui ne leur appartenait pas. Si l'évêque, le chapitre et les États de Liége, propriétaires de Dinant, consentaient, par un abandon volontaire, à dégager la parole des ministres espagnols, rien de mieux ; la garnison française, qui occupait Dinant à titre provisoire, y restait à titre définitif ; sinon, il fallait que les Espagnols payassent pour leur propre compte et livrassent Charlemont. Cependant l'échéance approchait et rien n'était réglé. Impatient d'apurer ses comptes, Louvois fit déclarer au duc de Villa-Hermosa que si, le 26 février 1680, Dinant n'était pas remis au roi de France, ou Charlemont le 27, le maréchal d'Humières ferait entrer, camper et vivre ses troupes dans les Pays-Bas, aux frais du roi d'Espagne et de ses peuples ; et il avait soin d'ajouter cette remarque : « Sa Majesté, qui, en vertu du même traité dont les Espagnols contestent présentement l'exécution, leur a remis Charleroy, Ath, Oudenarde, Gand et Courtray,

[1] Louvois au roi, 24 septembre 1679. *D. G.* 632.

auroit pu prendre des voies plus courtes pour obliger le duc de Villa-Hermosa à lui remettre Charlemont; mais elle a choisi de tous les partis qu'elle pouvoit prendre, celui qui doit donner à ses voisins moins d'inquiétude [1]. »

Comme un débiteur très-solvable, mais récalcitrant, dont la mauvaise volonté n'aboutit, en fin de compte, qu'à grossir le capital de sa dette des intérêts et des frais de poursuite, le duc de Villa-Hermosa ne consentit à livrer Charlemont au maréchal d'Humières que lorsque depuis six semaines les troupes françaises occupaient et mangeaient le pays espagnol. A dire vrai, le gouverneur des Pays-Bas était sans excuse; ni l'esprit ni la lettre du traité dont Louvois réclamait l'exécution ne pouvaient donner prétexte au moindre doute. Mais voici qu'au moment où l'on s'attendait à voir les troupes françaises évacuer Dinant pour occuper Charlemont, on vit avec stupéfaction une garnison nouvelle entrer dans Charlemont et l'ancienne demeurer à Dinant, et l'on apprit que les propriétaires qui avaient si obstinément refusé de céder cette dernière ville au roi de France pour le compte du roi d'Espagne, s'étaient directement et le plus facilement du monde accommodés avec le roi de France. Louis XIV gagnait ainsi deux places au lieu d'une. Les Espagnols dupés se plaignirent de ce mauvais tour; on se moqua d'eux [2].

[1] 14 février 1680. *Mémoire* à M. Colbert (de Croissy). *D. G.* 638.

[2] « L'affaire de Dinant est celle sur laquelle l'auteur de *La conduite* semble le plus triompher, j'entends avec ceux qui ne l'entendent pas et qui se laissent prévenir par ce qu'il leur insinue d'abord que nous étions obligés de le rendre, dès qu'on nous remettroit Charlemont entre les mains... Si nous ne l'avons pas rendu, c'est qu'il ne sait pas vraisembla-

ouis est un enfant gâté; on lui laisse tout faire! » it, dans son enthousiasme, un poëte de cour[1]. compliment. Cette première et si heureuse ve du nouveau système imaginé par Louvois, pratique si facile de la paix conquérante ou de la ête pacifique, ne pouvait que gâter le peu de ration que l'enivrement de la toute-puissance épargné jusque-là dans l'esprit et dans la politie Louis XIV.

ır Louvois, l'affaire de Dinant n'était qu'un jeu; préoccupait tout autrement d'un problème infiıt plus important et plus compliqué, dont les iateurs de Nimègue n'avaient donné qu'une on générale et insuffisante; il s'agissait du rènt définitif et de la délimitation précise de la ère, entre les territoires français et espagnols ays-Bas. Des commissaires avaient été nommés rt et d'autre pour donner à cette question déli-

que le roi a traité avec M. de Cologne [en même temps évêque e], à qui il seroit naturel de s'en plaindre, et non pas à lui, supil ne fût pas content. Mais s'il en est content, de quoi se mêlequi n'en a que faire? Oui, il en est content, et nous ne l'avons de son consentement. puisqu'il est nécessaire de le dire... Mais it pas trouver étrange qu'un homme qui est si bon Espagnol parle agrin d'une chose qui fait tant de mal au cœur aux Espagnols. » au livre intitulé : *La conduite de la France depuis la paix de e*, p. 60-62.

[1] Nous avons réduit Charlemont:
La paix est encor faite;
Nous retournons en garnison;
L'ennemi fait retraite;
L'Espagnol est tout étonné
Quand on parle de guerre;
Louis est un enfant gâté :
On lui laisse tout faire.
(*Chansons choisies* (de Coulanges), t. II, p. 165. 1698.)

cate une solution décisive. Ils avaient dû se réunir à Courtrai et s'y étaient en effet réunis au mois de décembre 1679; mais, dès la première séance, il n'avait pas été difficile de voir que de part et d'autre ils avaient reçu de leurs gouvernements des instructions très-peu faites pour hâter le jugement du litige. Louvois mandait expressément aux commissaires français « qu'il étoit de l'intérêt du roi, sans que cela parût, de ne pas pousser diligemment les affaires de la conférence [1]. »

L'un de ces commissaires était l'intendant de Lille, Le Peletier de Souzy, administrateur sérieux et habile, rompu à la pratique des affaires; l'autre était ce M. de Woerden, ce panégyriste verbeux et pompeux, amateur de littérature et de versification latine, admirablement choisi pour noyer la discussion sous un flot de vaines paroles. On voit comment les rôles étaient distribués : à Le Peletier, le secret de la négociation, la direction savante, la conduite des attaques sérieuses; à Woerden, les demi-confidences, les diversions, les escarmouches, le soin, en un mot, de tromper et d'amuser l'ennemi. Toute pareille était la conduite des Espagnols, tout semblable le choix de leurs commissaires, don Christino, l'homme grave, et le fougueux don Vaez. Celui-ci, au dire de Woerden, s'ouvrait souvent plus qu'il ne convenait au service du roi son maître. Il est probable que Vaez en disait tout autant de Woerden; mais, comme ils étaient l'un et l'autre mal instruits des véritables intentions de leurs cours, leurs

[1] Louvois à Le Peletier, 14 décembre 1679. *D. G.* 687.

indiscrétions et leurs surprises mutuelles n'avaient pas grande importance. Le plus souvent ils faisaient, à l'envi l'un de l'autre, l'éloge ou la critique de la puissance espagnole et de la puissance française. Ainsi, le 21 janvier 1680, Woerden mande à Louvois comment lui, Woerden, « et le sieur Vacs ont fait chacun un détail de la domination des rois leurs maîtres ; le commissaire d'Espagne a représenté la douceur de Sa Majesté Catholique, et le sieur Woerden les agréments qu'il y avoit d'être sous celle de Sa Majesté, qui étoit incomparablement plus avantageuse en toute manière [1]. » Cette idylle politique, symétriquement alternée comme les dialogues des bergers de Virgile, n'avançait pas beaucoup les affaires ; c'était par cela même qu'elle devait plaire à Louvois.

Avec de tels commencements, la conférence de Courtrai promettait d'être interminable. Elle dura plus de deux ans. Ces procédés dilatoires, qui, du côté des Pays-Bas, en raison du voisinage de la Hollande, convenaient à la politique de Louvois, ne lui convenaient plus du côté du Rhin et de la Moselle ; là, tout au contraire, ceux qu'il employait étaient singulièrement expéditifs. Sur l'un et l'autre point cependant, sa politique était au fond la même : poursuivre dans la paix l'œuvre de la guerre, conquérir sans combattre, reculer au nom des traités une frontière fixée par les traités.

Il arrive souvent que les commentateurs et les critiques découvrent et signalent, dans les œuvres d'art

[1] *D. G.* 687.

ou de littérature, une foule de beautés et d'intentions profondes que leurs auteurs n'ont pas même soupçonnées ; ainsi faisait Louvois pour les œuvres de la diplomatie. Non content de porter sa critique ingénieuse sur les récents traités de Nimègue, il poussait l'esprit d'investigation et de commentaire jusqu'aux traités de Westphalie. Mazarin, croyait-il, n'avait ni connu toute l'étendue de son triomphe, ni atteint par conséquent les dernières limites de son succès. Le traité de Munster, en ce qui touchait la France, n'avait jamais été bien compris ni complétement exécuté; Louvois se chargeait de l'interpréter, d'en fixer le sens, et d'en tirer, avec l'exactitude d'un géomètre, les conséquences pratiques. C'était pendant un voyage fait, au mois de juin 1679, en Alsace et en Franche-Comté, qu'il avait posé les bases de son système : « J'ai fort entretenu l'intendant, écrivait-il alors au roi, de tout ce qu'il y a à faire pour étendre la domination de Votre Majesté autant qu'elle le doit être, suivant le véritable sens du traité de Munster ; j'aurai l'honneur de lui rendre compte à mon retour de ce qui se peut faire sur cela[1]. »

Appeler des diplomates à réviser des actes diplomatiques, provoquer des négociations, ouvrir des conférences comme à Courtrai, c'eût été courir la chance d'un échec, en tout cas, perdre un temps précieux. S'il était important de ne rien brusquer à Courtrai, afin d'user les résistances espagnoles et d'endormir les défiances hollandaises, Louvois ne croyait pas avoir

[1] 15 juin 1679. *D. G.* 632.

tant de ménagements à garder vis-à-vis des Allemands et des Suisses. Il y avait à Besançon un parlement pour la Franche-Comté, à Brisach, un parlement ou conseil souverain pour l'Alsace, à Metz, un parlement pour les Trois-Évêchés; ces cours de justice n'étaient-elles pas compétentes pour connaître de l'état des terres dans l'étendue de leur juridiction? Ne suffisait-il pas de quelques arrêts rendus par elles pour que Louis XIV fût envoyé en possession des fiefs, domaines et territoires qui lui appartenaient de droit, mais dont il n'avait pas encore la jouissance? Une chambre spéciale fut ajoutée temporairement au seul parlement de Metz; les deux autres cours ne reçurent ni adjonction ni modification d'aucune sorte; cependant l'usage a prévalu de parler des *chambres de réunion*.

Le parlement de Besançon, saisi de l'examen des cessions faites à la France par le traité de Nimègue, fut le premier à se prononcer. Dès le 8 septembre 1679, Louvois écrivait à Louis XIV : « Le parlement de Besançon a rendu un arrêt, le premier de ce mois, par lequel il établit la souveraineté de Votre Majesté sur les terres de Clermont, Chatelet et Blamont, ce qui donne à Votre Majesté plus de quatre-vingts villages et réduit la souveraineté de Montbelliard à une très-petite étendue [1]. » Le conseil souverain d'Alsace avait particulièrement à briser les derniers liens par lesquels un certain nombre de seigneuries et de villes alsaciennes affectaient de se rattacher encore à l'Empire, au pré-

[1] *D. G.* 632. — Par un autre arrêt du 31 août 1680, le parlement de Besançon étendit la souveraineté de Louis XIV au comté de Montbéliard tout entier.

judice évident de la souveraineté du roi de France. « Lorsque M. le duc Mazarin fut reçu grand bailli de la préfecture de Haguenau, disait Louvois, les dix villes qui se prétendoient alors impériales lui prêtèrent un serment par lequel elles se réservoient l'immédiateté à l'Empire et parloient de l'Empereur comme de leur souverain seigneur. J'ai averti M. de Montclar que l'état présent des affaires de Votre Majesté ne comportoit point qu'il fût parlé d'immédiateté ni d'Empire dans le serment, ni qu'il fût fait mention de l'Empereur[1]. » Le 22 mars et le 9 août 1680, le conseil séant à Brisach proclama la souveraineté exclusive du roi de France. Cet arrêt d'une cour de justice fut célébré comme une victoire, comme une seconde conquête de l'Alsace ; une médaille fut frappée avec cette ambitieuse légende : *Alsatia in provinciam redacta.*

Pour achever son œuvre, le conseil souverain devait examiner si quelque portion du territoire de l'Alsace n'avait pas été frauduleusement détachée au bénéfice des principautés voisines. Le 28 novembre 1679, Louvois écrivait à M. de Montclar, commandant militaire de la province, la lettre suivante, qu'il devait communiquer à l'intendant, M. de La Grange : « Le roi trouve bon que vous et M. de La Grange fassiez travailler à découvrir ce qui a été usurpé sur la préfecture royale de Haguenau, et vous et lui ferez fort bien votre cour à Sa Majesté de lui donner toute l'étendue qu'elle peut légitimement avoir. »

Il était impossible que les Allemands, entêtés de

[1] Louvois au roi, 17 septembre. *D. G.* 632.

leurs prétentions historiques et des droits imprescriptibles du Saint-Empire sur les deux rives du Rhin, ne fussent pas vivement émus des allures du roi de France. La diète de Ratisbonne était fort agitée; le ministre français, M. de Verjus, accablé de réclamations et de protestations, avait défense d'y répondre, au moins officiellement. Ses instructions étaient formelles : « Le droit de Sa Majesté est si bien établi par le traité de Munster, qu'il ne sera rien dit pour le justifier. Dans les discours familiers que le sieur de Verjus pourra avoir avec les députés bien intentionnés de la diète, Sa Majesté a jugé avec beaucoup de raison qu'il seroit bon qu'en même temps que ledit sieur de Verjus s'expliqueroit avec la hauteur et la fermeté nécessaires pour faire connoître au corps de la diète qu'elle n'est pas pour rien changer aux ordres qu'elle a donnés, il fût en état de faire connoître que Sa Majesté garde toute la modération et toute la justice que l'on peut raisonnablement désirer d'elle[1]. » De qui M. de Verjus tient il ces instructions? Est-ce de M. de Croissy, son chef naturel? C'est de Louvois, qui exerce, au-dessus de M. de Croissy, la dictature diplomatique, et qui lui mesure à lui-même, en quelque sorte, la part qu'il doit prendre aux affaires de son propre département. La chambre royale de Metz vient d'être constituée; Louvois en donne sommairement avis à son collègue : « Les évêques de Metz, Toul et Verdun, lui dit-il, ayant représenté au roi que la plupart de leurs vassaux leur refusoient l'obéissance, Sa Majesté a nommé une

[1] 7 janvier 1680. *D. G.* 637

chambre composée de treize juges du parlement de Metz, pour connoître des différends desdits évêques avec leurs vassaux [1]. »

Il est à peine besoin de dire que la réclamation des évêques, provoquée par Louvois, n'était qu'un prétexte habilement imaginé pour dissimuler, sous les formes d'une instance purement civile, des prétentions essentiellement politiques. C'était ainsi qu'en 1667, la discussion juridique sur le droit de *dévolution* avait précédé l'envahissement des Pays-Bas. Mais ici, le prétexte était infiniment plus spécieux. Les adversaires de la France étaient eux-mêmes obligés de convenir que, tel qu'il paraissait s'engager, le procès avait un point de départ strictement légal. Ils reconnaissaient que les anciens évêques souverains de Metz, de Toul et de Verdun avaient pu trop souvent faire acte de népotisme, c'est-à-dire qu'ils avaient, aux dépens des domaines ecclésiastiques dont ils étaient seulement usufruitiers, fait des libéralités à leurs propres familles. Il est vrai que les adversaires prétendaient que ces libéralités n'avaient eu lieu qu'à titre d'échange, certains domaines qui étaient plus à la convenance des parents d'un évêque, ayant été troqués contre d'autres qui avaient fait retour aux domaines de l'Église; de sorte que l'abus était beaucoup moins grave qu'il ne semblait, tel évêque ayant donné d'une main et reçu de l'autre [2]. C'était précisément là ce que niait le pro-

[1] *Mémoire* pour M. Colbert (de Croissy), 7 janvier 1680. *D. G.* 637.

[2] « Le procureur général exposa qu'il avoit trouvé de vieux titres, par lesquels il se justifioit que quantité de terres d'importance avoient été démembrées des évêchés par la connivence des évêques avec leurs pa-

cureur général au parlement de Metz; il soutenait que ces aliénations illégales avaient eu lieu en pure perte et sans compensation d'aucune sorte.

Ce magistrat, nommé Ravaux, paraît avoir été le premier inventeur de cette revendication, ou, comme on disait au dix-septième siècle, le donneur d'avis; toujours est-il qu'il fut, en cette affaire, le confident et l'exécuteur des volontés de Louvois, exécuteur parfois trop zélé, comme on le voit dans une lettre du ministre, monument précieux, vrai plan de campagne, modèle de stratégie qui mérite d'être aussi fameux, dans son genre, que la célèbre instruction pour le siége de Gand. Le 10 janvier 1680, Louvois écrit à Ravaux: « J'ai reçu, avec votre lettre du dernier du mois passé, les mémoires qui y étoient joints, dans lesquels vous vous êtes tout à fait écarté des principes sur lesquels je vous ai expliqué, auparavant votre départ, que Sa Majesté désiroit que vous agissiez dans les fonctions de votre emploi. Je vous prie de vous bien mettre dans l'esprit qu'il n'est point question d'avoir réuni en un ou deux mois à la couronne les lieux que l'on croit être en état de prouver qui en dépendent, mais bien de le faire de

rents, parce que ces évêques, ne jouissant qu'à vie de leurs évêchés, avoient été bien aises d'obliger leurs familles aux dépens des biens d'Église, vu principalement qu'il ne leur en coûtoit pas grand' chose... Au reste, pour ne point me montrer partial, je dirai qu'il étoit quelque chose de ce que disoit le procureur général. Car beaucoup d'évêques, pour obliger leurs parents, les avoient accommodés de quelques biens qui étoient à leur bienséance; mais ils en avoient reçu d'autres en échange, tellement que la justice vouloit, ou que l'on rendît ces biens qui avoient été donnés en échange aux évêques, ou que l'on ne prétendit rien sur ceux que les évêques avoient donnés. » *La conduite de la France depuis la paix de Nimègue*, p. 33-34.

manière que toute l'Europe connoisse que Sa Majesté n'agit point avec violence, ne se prévaut point de l'état de supériorité où sa vertu l'a mise sur tous les princes de l'Europe pour usurper des États, mais seulement qu'elle rend justice à des Églises dont les biens ont été usurpés, desquelles Églises Sa Majesté est demeurée protecteur et souverain, en même temps que, par le traité de Munster, l'Empire a renoncé, en sa faveur, à tous les droits qu'il pouvoit y avoir. Il n'est donc pas possible de se servir du projet de déclaration que vous envoyez pour réunir au royaume toute la Lorraine et le Barrois non mouvant, non plus que de faire assigner le prince Charles, que Sa Majesté ne reconnoît point pour héritier du duc de Lorraine ni pour souverain des États qui ont porté ce nom jusqu'à présent. Il faut donc se contenter de faire assigner, à la requête des évêques, abbés, etc., les maires et échevins des lieux qu'ils prétendent leur avoir été usurpés par les ducs de Lorraine ou avoir été engagés par leurs prédécesseurs. De cette manière, le roi paroîtra faire justice et la fera en effet, et la chambre, en adjugeant à l'évêque ce qui lui appartient, réunira à la couronne de Sa Majesté la souveraineté des lieux que les évêques auront fait assigner, puisqu'ils ne peuvent plus prétendre que le domaine utile, et que la souveraineté de tout ce qui dépend desdits évêchés a été cédée au roi par le traité de Munster. Afin de ne point faire trop de bruit, il ne faut comprendre dans une même requête que cinq ou six villages, et, de huitaine en huitaine, en faire présenter sous le nom de chacun desdits évêques, moyennant quoi, en peu de temps, l'on aura fait assi-

ıer tous les lieux qui ont ci-devant reconnu le duc de ırraine, qu'on peut prétendre avoir été autrefois sdits évêchés. Et parce qu'il est important de suivre ı toute cette affaire des règles que l'on ne soit point ıligé de changer dans la suite, l'intention de Sa Majesté est que vous priiez M. l'intendant de se trouver ıez M. le premier président, pour y entendre la lecıre de cette lettre, afin que si M. le premier président, . Bazin ou vous, trouviez quelque difficulté ou inınvénient à l'exécution de ce que vous y verrez de intention de Sa Majesté, vous puissiez m'en faire un ıémoire clair et raisonné, et me l'envoyer austôt[1]. »

Dirigée, excitée par son procureur général, la chamre de Metz se mit à l'œuvre. Tant que ses arrêts ne ıuchèrent que les feudataires enclavés dans la Lorıine et dans le Barrois, ils ne firent pas grand scanıle; mais, peu à peu, leur portée s'étendit : bientôt ils lèrent au delà, bien au delà des frontières, frapper n plein pays allemand; et ce n'étaient plus seulement e petits gentilshommes qui se sentaient atteints, c'éıient de grands seigneurs, des princes, des Électeurs, es souverains, des rois; c'était l'évêque de Spire, étaient plusieurs comtes palatins, c'étaient l'Électeur alatin lui-même et l'Électeur de Trèves, c'étaient le ɔi d'Espagne, comme duc de Luxembourg, et le roi e Suède, comme héritier du duché de Deux-Ponts. t ces coups, qui les frappaient, tantôt l'un, tantôt autre, les blessaient tous plus ou moins grièvement.

[1] *D. G.* 637

Les uns étaient immédiatement dépossédés; des autres, on ne réclamait d'abord qu'un acte de foi et hommage à bref délai; mais, s'ils tardaient à reconnaître la suzeraineté du roi de France, un arrêt exécutoire par provision mettait le roi de France en possession de leurs fiefs.

Contre cette activité française que pouvait la gravité allemande? Il y avait à Ratisbonne une diète « où l'on passoit des mois entiers à examiner un passe-port, et quatre ou cinq autres mois à décider si l'on y parleroit latin, allemand ou françois[1]. » Quand on lui soumettait les actes d'ajournement à bref délai émanés de la chambre royale de Metz ou du conseil souverain de Brisach, elle déclarait solennellement « qu'il n'étoit pas séant ni permis d'y comparoître, sans se rendre coupable d'avoir manqué à ce qui est dû à l'Empire. » Lorsque enfin, pressée, poussée par tous ces princes déjà spoliés ou près de l'être, la diète se décidait à suggérer à Louis XIV « que la France devroit produire toutes ses prétentions à une fois, afin de couper à une fois ce chancre de prétentions que la France proposoit sans cesse, ce qui ne pourroit être qu'irremédiablement contagieux pour l'Empire[2], » Louis XIV se moquait gravement d'elle et lui faisait répondre « que Sa Majesté prétendoit jouir de tout ce qui lui appartenoit en conséquence des traités de Munster et de Nimègue. » C'était plaisir que d'avoir affaire à ces bons Allemands, et pour prendre sur eux l'avantage, il ne fallait pas

[1] *La conduite de la France*, p. 120.
[2] *L'État des contraventions à la paix*, p. 22-23. 1681.

beaucoup de finesse. Cependant ils en vinrent à soupçonner que tous ces parchemins qu'on leur opposait n'étoient peut-être pas si vieux qu'on le vouloit faire croire[1]. » Jusqu'à quel point ces soupçons étaient-ils fondés? Question difficile, délicate, douloureuse même, par cela seul qu'elle est douteuse. On ne peut point affirmer qu'il y ait eu fraude en effet; mais un certain jour, dans une certaine occasion, l'intention de frauder ne s'est que trop révélée par malheur, et la vérité ne permet pas qu'on s'en taise.

De guerre lasse, la diète avait consenti à reconnaître en fait, sans les approuver en droit, les réunions accomplies jusqu'au 1er août 1681. En 1687, Louvois décida Louis XIV à construire, dans un repli de la Moselle, entre Trèves et Coblentz, la forteresse de Mont-Royal. Le rocher de Traben, sur lequel des ouvrages formidables commencèrent bientôt à s'élever, faisait partie du territoire de Traerbach, et Louvois comptait ce territoire parmi ceux qui, depuis six années au moins, avaient été réunis à la France. Cependant des plaintes s'élevèrent en Allemagne, comme d'une usurpation nouvelle, et Louvois, surpris, s'empressa d'écrire au premier président du parlement de Metz : « Les commissaires de l'Empereur à la diète de Ratisbonne ont mis en fait que Traerbach et ses dépendances n'avoient point été réunies; sur quoi Sa Majesté m'a donné ordre de vérifier ce qui en est; et comme le Mont-Royal, duquel cette seigneurie dépend, est d'une extrême conséquence, j'ai cru ne pouvoir mieux faire

[1] *La conduite de la France*, p. 35.

que de m'adresser à vous pour vous prier d'examiner sans délai, et sans que personne sache que vous en ayez reçu d'ordre, ce qui a été fait sur ce sujet. Je crois me souvenir que Traerbach n'a point été réuni nommément, mais que Veldenz ayant été réuni avec ses dépendances, Traerbach, qui en relève, a dû être aussi réuni du jour de l'arrêt de Veldenz. Je vous supplie d'examiner ce qui en est, observant de vous conduire de manière que personne ne puisse croire que le roi doute de son droit sur ledit Traerbach et sur le Mont-Royal [1]. » Quelques jours après, Louvois réclamait de l'intendant La Goupillière les arrêts et titres nécessaires pour prouver que la réunion de Traerbach avait été faite avant le 1er août 1681, et il lui mandait expressément ceci : « Il est important que si vous n'avez point fait d'impositions sur ce lieu, ou que vous n'en ayez pas gardé de copies, vous ne laissiez pas de m'envoyer des copies d'ordres et d'impositions faites sur la seigneurie de Traerbach et sur quelques autres lieux de la seigneurie de Sponheim, dont le roi est en possession, lesquelles vous daterez d'entre le 1er mai 81 et le 10 juillet, et me les enverrez par le retour de ce courrier, avec cette lettre que vous me renverrez aussi en même temps, observant de faire en sorte que personne ne puisse avoir connoissance de ce que je vous mande [2]. » Le 7 janvier 1688, le ministre des affaires étrangères, M. de Croissy, recevait de Louvois un gros paquet avec la note suivante : « Vous trouverez dans ce paquet les

[1] Louvois à de Sève, 27 novembre 1687. *D. G.* 788.
[2] Louvois à La Goupillière, 3 décembre 1687. *D. G.* 789.

pièces nécessaires pour mettre M. de Crécy [ministre de France près de la diète] en état de faire voir aux députés à la diète de Ratisbonne que le roi a été en possession de Traerbach auparavant le 1er août 1681. Les procès-verbaux sont ci-joints en original, lesquels sont signés des officiers des lieux, afin que l'on ne puisse point dire que ces pièces aient été faites après coup. » Suit une série de pièces qui établissent que le comté de Veldenz a été réuni, le 12 avril 1680, avec ses dépendances, et que, les 17, 20 mai et 23 juin 1681, il a été pris possession, au nom du roi, de la comté de Sponheim et de ses dépendances, et notamment de Traerbach[1]. Quelles étaient ces pièces? Était-ce d'anciens titres heureusement retrouvés par M. le premier président de Metz, ou des titres plus modernes, dus à l'invention de M. l'intendant? Il faut croire qu'ils étaient de la première, de la bonne sorte. Quoi qu'il en soit, Louvois, pour son honneur, avait trop imaginé de s'en procurer d'autres. Les Allemands prirent pour bon ce qu'on leur montra, et Vauban continua de fortifier Mont-Royal.

Parmi les réunions faites en 1681, l'une des plus considérables, et par l'étendue des territoires dont elle donna la possession temporaire à la France, et surtout par l'influence qu'elle eut bientôt sur la politique générale de l'Europe, fut sans contredit la réunion du duché de Deux-Ponts. Ce duché, limitrophe de la Lorraine, des Évêchés et la basse Alsace, avait subi, pendant la guerre, l'occupation française, et, la paix faite,

[1] D. G. 800.

Louis XIV avait oublié d'en retirer ses troupes. Le 1er avril 1681, le duc Frédéric-Louis mourut sans héritiers directs; deux collatéraux se présentèrent, le roi de Suède, Charles XI, et le prince Adolphe-Jean, son oncle. Pendant qu'ils contestaient, la chambre royale de Metz décida, par un premier arrêt, que le duché de Deux-Ponts était un fief relevant des Trois-Évêchés; puis, comme l'acte de foi et hommage n'était pas intervenu dans le délai prescrit, un second arrêt déclara le fief réuni à la couronne de France. L'usurpation, toutefois, était tellement scandaleuse que Louis XIV, n'osant s'emparer ouvertement du duché, l'inféoda provisoirement au prince palatin de Birkenfeld, qui, moyennant finance, consentit à lui prêter son nom. Cependant l'ambassadeur de France faisait effort auprès du roi de Suède, non pas tant pour lui persuader de rendre hommage à Louis XIV, que pour l'amener à lui vendre ses droits. Charles XI, indigné, répondit fièrement qu'il ne subirait jamais ni l'une ni l'autre de ces humiliations; et celui des anciens alliés de la France qui était resté le dernier fidèle à sa fortune, devint le premier de ses ennemis déclarés. Car, tandis que les autres gouvernements, et le prince d'Orange lui-même, se recueillaient et maudissaient en silence la politique désordonnée de Louis XIV, ce furent les ambassadeurs de Suède qui, par leurs clameurs dans toutes les cours, commencèrent à ameuter l'Europe contre la France. Une convention fut signée à La Haye, le 30 septembre 1681, entre la Hollande et la Suède, pour la garantie des traités de Westphalie et de Nimègue, convention sans effet immédiat, mais qui conte-

ait en germe la grande coalition achevée quelques nnées après sous le nom de ligue d'Augsbourg.

Chamlay, un ami dévoué de Louvois, mais non pas veugle ni complaisant à tout approuver ni à tout faire, 'a pas pu s'empêcher de porter ce jugement sur les réunions, sur leur auteur et sur ses complices : « Ils trouvèrent plusieurs titres authentiques et incontestables, et d'autres fort douteux; et au lieu de se renfermer dans de justes bornes qui auroient procuré de plus grands avantages au roi et lui auroient attiré dans la suite moins d'affaires, ils poussèrent les choses trop loin, et firent un si grand nombre de réunions, tant dans l'Empire que dans les Pays-Bas espagnols, que les puissances de ces pays, et particulièrement l'Empereur et les États de l'Empire, en conçurent un grand ombrage. Les cours de Vienne et de Madrid firent faire de grandes remontrances au roi par leurs ambassadeurs, et la diète de Ratisbonne ne fut plus occupée que de cette affaire. La France se mit, par provision, en possession des pays réunis par les chambres susdites, et s'écarta un peu, dans cette occasion, des règles de la prudence et de la politique. En effet, sans compter les suites fâcheuses que ces réunions sans bornes pouvoient avoir, elle compromit son droit en confondant celui qu'elle pouvoit avoir légitimement sur beaucoup de pays avec celui qui étoit litigieux, caduc et fort mal fondé. » Ce n'est pas dans cette dernière classe que Chamlay range l'acte le plus fameux dont il nous reste à parler, l'acquisition de Strasbourg. « Quoique la réunion de cette importante place, ajoute-t-il, ait excité dans la suite beaucoup de bruit et de

murmure dans le monde, et particulièrement dans l'Empire, ce fut cependant une des mieux fondées en droit et des plus soutenables entre celles qui furent faites pour lors[1]. »

Il y a, pour les productions de la terre, des procédés artificiels qui peuvent hâter ou même suppléer le travail de la nature. Un fruit peut mûrir hors de sa saison, une plante rare fleurir hors de son climat, parce qu'une science habile aura fait à cette plante et à ce fruit le climat et la saison qui leur conviennent. Ce sont là des expériences curieuses et coûteuses; elles ne prouvent rien contre la grande loi divine qui veut que chaque chose arrive en son lieu et à son heure. Dans les affaires humaines, cette loi est plus absolue encore; elle ne souffre aucune exception. Quelquefois, souvent même, des faits inopinés se produisent avec un grand éclat, rapides conquêtes, institutions neuves, États qui s'improvisent; parmi les spectateurs, le petit nombre s'étonne et s'inquiète : la foule admire, applaudit et s'exclame. Un beau jour, l'œuvre inopinée s'écroule; la maturation lui avait manqué; la durée lui manque. L'histoire est remplie de ces ruines. On compte les hommes d'État qui ont su discerner toujours ce qui était mûr de ce qui n'était que prématuré. Et c'est déjà, pour un homme d'État, une assez grande gloire que d'avoir, parmi des tentatives prématurées, accompli quelque œuvre mûre. C'est la gloire de Louvois, qui, parmi tant d'annexions téméraires et caduques, a donné Strasbourg à la France.

[1] *Mémoire des événements de 1678 à 1688.* Manuscrit autographe de Chamlay, inédit. *D. G.* 1183

ɜut bien s'avancer à dire qu'il n'y avait pas
ıme sensé en Europe qui ne s'attendît à la
de Strasbourg. Ceux même qui sentirent
·d le besoin de s'en indigner avaient eu tout
ɔs de préparer leur indignation. Depuis la
te de l'Alsace, la République de Strasbourg,
e dans le territoire français, n'aurait dû
.tentive qu'à maintenir exactement sa neu-
Une telle conduite n'eût pas été sans doute
ntie absolue de son indépendance; mais elle lui
uré, dans l'estime des contemporains et dans
re, une place honorable et ce sympathique res-
ɿe la conscience humaine accorde toujours au
ɿr noblement supporté. Au lieu de cela, qu'a-
le fait? Tout ce qui pouvait précipiter sa ruine,
sa ruine accumuler la honte et le mépris. Elle
jusqu'à la fin, trahi la France au profit de l'Al-
ne, et toujours essayé de couvrir ou d'excuser sa
ɔn par mille protestations mensongères et indi-
Les magistrats n'expliquaient leur impuissance
leurs engagements au dehors que par leur im-
nce à gouverner au dedans; l'anarchie servait à
·r le parjure, et les violences de la populace
t invoquées pour dissimuler la mauvaise foi
oligarchie.

'est pas besoin de rappeler tout ce que, dans la
re guerre, la République de Strasbourg avait,
ɜs apparences de la neutralité, favorisé de pro-
ntre Turenne et contre le maréchal de Créqui. Il
ıas besoin de rappeler non plus comment, après
·ompu les communications de Strasbourg avec

la terre allemande, le maréchal de Créqui avait proposé à Louvois d'en finir avec cette République infidèle. Toutefois il convient d'expliquer pourquoi le ministre avait ajourné les propositions de M. de Créqui. Sans doute, dans l'état d'épuisement où était l'Allemagne, le siége de Strasbourg n'eût pas été une entreprise d'un succès douteux; mais quelle influence ce succès même n'aurait-il pas eue sur les délibérations du congrès de Nimègue? La cession d'une place telle que Strasbourg n'eût pas été consentie sans difficulté par les Allemands, ou du moins sans une grosse compensation; et c'est tout au plus si la restitution de Fribourg à l'Empire eût été, dans la composition d'un équivalent, acceptée comme assez importante pour entrer en ligne de compte. Louvois jugea qu'il valait mieux s'abstenir pour le moment; il fit, à peu de chose près, ce qu'il avait résolu de faire dans la comédie de Dinant et de Charlemont; il ne s'occupa que de faire céder Fribourg à Louis XIV, quitte à s'accommoder de Strasbourg, lorsque personne n'y songerait plus.

Cependant la République avait la conscience inquiète; le langage des plénipotentiaires français à Nimègue, sans être absolument hostile, n'avait pas été tout à fait rassurant pour elle. Aussi, lorsque Louvois visita l'Alsace, au mois de juin 1679, les magistrats s'empressèrent-ils de venir à Schelestadt lui faire leurs soumissions les plus humbles : « Je vis hier les députés de Strasbourg, écrivait à Louis XIV le ministre de la guerre; je ne rends point compte à Votre Majesté de toutes les belles paroles dont ils me chargèrent pour assurer Votre Majesté de leur bonne conduite à l'ave-

nir. Je leur dis que Votre Majesté ayant promis, par la paix, un oubli général de tout ce qui avoit été fait contre son service, ils ne devoient point appréhender qu'elle en eût aucun ressentiment contre eux, pourvu que la conduite qu'ils tiendront à l'avenir ne l'en fît point ressouvenir[1]. » Si cette bonne conduite, dont les magistrats offraient et dont Louvois acceptait la promesse, n'avait trait qu'aux devoirs ordinaires de la neutralité, alors que la guerre ne mettait plus la République en tentation d'en sortir, il faudrait avouer que le ministre de Louis XIV se contentait de bien peu de chose. Il est plutôt permis de croire que Louvois entendait parler d'engagements plus sérieux et plus profonds, et que cette entrevue de Schelestadt servit de point de départ à des négociations intimes où les intérêts de quelques particuliers tinrent beaucoup plus de place que les intérêts généraux de la République.

Deux hommes surtout paraissent avoir été dès lors en relations particulières avec Louvois, le jurisconsulte Obrecht et un certain Günzer, qui exerçait à Strasbourg les importantes fonctions de secrétaire d'État. Que l'argent ait joué le premier rôle dans l'acquisition de Strasbourg, et qu'au lieu de négociation il vaille mieux employer le mot de négoce, c'est ce qui est absolument hors de doute. Environ un mois après l'affaire faite, Louvois écrivait à Günzer, au sujet d'une certaine satire latine que celui-ci avait surprise et lui avait adressée : « Je n'ai point entendu le commence-

[1] 14 juin 1679. *D. G.* 632.

ment des vers latins que vous m'avez envoyés, où il est parlé de *Argentinam argentanginæ;* expliquez-moi un peu ce que c'est. » Et Günzer lui répondait, avec la satisfaction d'un commentateur sûr de son fait : « Quant à l'explication des vers latins que j'ai pris la liberté d'envoyer à Votre Excellence, je crois que l'auteur a voulu faire une allusion entre *Argentina*, ou la ville de Strasbourg, et *angina argenti*, ou le mal de gorge qui provient de l'argent, puisque ce mal incommode ordinairement la gorge de la sorte qu'on ne puisse point crier haut ni parler fort; il a voulu reprocher à la ville de Strasbourg que l'argent qu'elle doit avoir reçu, selon le bruit commun dans l'Empire, pour se soumettre à l'obéissance du roi, l'empêche de parler et l'oblige à se taire[1]. »

Ayant ainsi jeté ses amorces, Louvois en attendit l'effet sans impatience; il attendit deux ans. Cependant les arrêts du conseil souverain de Brisach, en détruisant une à une les petites indépendances locales, resserraient autour de Strasbourg le cercle de la domination française; la réunion du moindre village était une atteinte morale à l'indépendance de la République, et ces atteintes se renouvelaient sans cesse; enfin le jour arriva où la souveraineté de Louis XIV ayant tout absorbé, il ne resta plus que Strasbourg, isolée, investie, sans force et sans confiance. Louvois ne se pressa pas encore. La résolution d'en finir avait

[1] Louvois à Günzer, 2 novembre 1681. *D. G.* 659. — Günzer à Louvois, 12 novembre. *D. G.* 667. — Dans la même lettre, Günzer annonce à Louvois qu'il veut faire construire des glacières, mais il lui demande auparavant le privilége de vendre seul de la glace dans Strasbourg.

été prise à Saint-Germain, pendant l'hiver de 1680; ce ne fut que huit ou neuf mois après qu'elle fut mise à exécution. On attendait un prétexte; l'Empereur le fournit.

Au mois de juin 1681, un envoyé impérial, le baron de Merci, vint à Strasbourg, mais seul et sans troupes; c'était trop peu pour réchauffer efficacement les cœurs dévoués à l'Allemagne; c'était assez pour donner à Louis XIV occasion de croire ou de paraître croire que les Impériaux s'apprêtaient à rentrer dans Strasbourg. Alors commença la dernière scène de cette comédie, et tout s'achemina vers le dénoûment, avec cette activité silencieuse qui était le secret et le triomphe de Louvois. Encore qu'il n'y eût guère de résistance à prévoir, puisque les magistrats de Strasbourg, par souci des finances de la République, semblait-il, avaient depuis quelque temps déjà congédié les mille ou douze cents Suisses qui faisaient la garnison de la place, des troupes assez habilement disséminées pour paraître isolément inoffensives, pouvaient, au premier signal, converger rapidement vers un même point; et ces fragments d'armée, réunis en quelques jours, allaient se reconstituer en une grande force militaire, organisée, complète en toutes armes, digne en un mot du roi qui la voulait commander en personne[1]. Outre les

[1] Contrôle des troupes que le roi veut qui s'assemblent en Alsace pour le siége de Strasbourg : Picardie, 17 compagnies; Champagne, 17; Navarre, 17; Normandie, 17; Royal, 17; Anjou, 17; La Reine, 17; Royal des vaisseaux, 17; du Roi, 48; Feuquières, 16; Vaubecourt, 16; Auvergne, 16, Saulx, 16; Touraine, 16; du Maine, 16; Humières, 16; la Couronne, 16; Languedoc, 16; Orléans, 16; La Fère, 16; Plessis-Bellière, 16; Vermandois, 16; Hamilton, 16; La Ferté, 16; Artois, 16; Enghien, 16; Crussol, 16; second bataillon d'Anjou, 15; fusiliers du roi, 28;

gardes françaises et suisses, les gardes du corps et la maison du roi, cette armée ne devait pas compter moins de trente-huit bataillons et de quatre-vingt-deux escadrons de cavalerie et de dragons, avec un attirail de quatre-vingts bouches à feu. L'argent pour payer ces troupes, les farines pour les faire vivre, partaient et arrivaient à jour fixe, emballés et expédiés avec ce luxe de précautions minutieuses dont la combinaison était un des plaisirs favoris de Louvois [1].

canonniers, 6; Lyonnois, 16; Piémont, 16; Louvigny, 16; Vendôme, 16; Bourgogne, 16. Outre cette infanterie, les gardes françoises et suisses avoient ordre de s'avancer à l'armée d'Allemagne.—Cavalerie: mestre-de-camp général, 12 compagnies; du Roi, 12; cuirassiers, 12; Cravattes, 12; Tilladet, 12; la Reine, 8; Dauphin étranger, 8; Orléans, 8; Condé, 8; Enghien, 8; Villeroy, 8; du Bordage, 8; La Roquevieille, 8; Beaupré, 8; La Valette, 8; Blaigny, 8. Outre cette cavalerie, les gardes du corps et les autres troupes de la maison du roi étoient en marche pour se rendre à l'armée de Sa Majesté; mais Strasbourg s'étant soumis à la première sommation, les troupes, pour la plupart, n'arrivèrent pas au camp.—Dragons: Royal, 12 compagnies; Dauphin, 12; Listenois, 12; Tessé, 8; Pinsonnel, 8; La Bretesche, 8; Asfeld, 8.—Cavalerie sous M. de Bulonde: colonel-général, 12; Royal-Piémont, 12; Bulonde, 8; Dauphin, 8; Langallerie, 8; Saint-Aignan, 8; Lumbre, 8. — Cavalerie sous M. de Langallerie: Dauger, 8; Vivans, 8; Grignan, 8. L'on lui envoya encore trois régiments de cavalerie.

Mémoire de l'artillerie et des munitions: pièces de 33, 4; de 24, 40; de 16, 6; mortiers de 12 pouces, 30; poudre, 400 milliers; grenades, 30,000; bombes, 5,000; boulets de 33, 2,100; de 24, 46,000; de 16, 5,000. *D. G.* 663.

[1] Louvois à Villeromare, 22 août 1681, Fontainebleau: « Je vous fais ce mot pour vous dire qu'il est nécessaire que vous mettiez 30,000 louis d'or ou pistoles d'Espagne, du poids desquels vous puissiez répondre, en six ballots que vous aurez soin de faire plomber à la douane, pour quoi je vous adresserai demain un billet de M. Colbert; après quoi vous me les enverrez ici. Vous observerez de faire faire lesdits ballots de la longueur d'un fusil ou d'un mousquet, et de faire peindre une de ces armes sur chaque ballot, afin qu'il ne paroisse pas que ce puisse être autre chose. » — Louvois à Moncault, commandant à Besançon, 25 août: « Je vous envoie six ballots remplis d'armes curieuses, plombés par la douane, lesquels vous mettrez dans votre chambre et garderez soigneusement jusqu'à ce que je vous mande ce que vous aurez à en faire. Vous en don-

septembre 1681, deux cavaliers s'arrêtent à l'un obscur cabaret de Franche-Comté; bientôt ux autres cavaliers arrivent; les uns et les rtent à leur chapeau du ruban bleu et jaune; ignal; ils se rapprochent, ils murmurent quels; une certaine cassette est échangée contre n billet; après quoi les inconnus se séparent, it à cheval et disparaissent. Qu'est cela? Ce lernières instructions de M. le marquis de Lou- M. l'intendant d'Alsace, et les gens du prenus de Fontainebleau, les ont transmises aux second, venus de Brisach ou de Béfort[1]. Ja-

;u à celui qui vous les remettra, et prendrez grand soin que is auxdits ballots ne soit point gâté, en sorte que l'on conue l'on vous les demandera, que lesdits ballots n'auront point » D. G. 663.

à La Grange, 25 août 1681, Fontainebleau. — Mémoire seruction au sieur de La Grange, intendant en Alsace : « Le Grange a été informé, au voyage qu'il a fait l'hiver dernier nain-en-Laye, de la résolution que le roi a prise de soumettre à son obéissance entre-ci et la fin de cette année; il le sera, ction ci-jointe pour le sieur de Montclar, du jour que Sa Mapour faire investir ladite place. Il a connoissance des farines fait voiturer à Schelestadt et à Béfort dans des ballots faits qu'ils paroissent remplis d'armes... L'intention de Sa Majesté officiers trouvent pour leur argent la quantité de pain dont ils in. à raison de 2 sols la ration... En un mot, il prendra tant ons que l'armée ait toujours du pain en abondance, et qu'il y ès-bonne qualité... Parce que Sa Majesté a fait réflexion que que les trésoriers, auxquels elle ne veut pas confier son projet, e d'envoyer pour la subsistance des troupes qui sont en Aln lettres de change sur Strasbourg, lesquelles l'investiture pourra bien empêcher d'être sitôt acquittées, elle a pris soin dre dans la citadelle de Besançon 30,000 pistoles de poids ou esquels Sa Majesté chargera le sieur Chauvelin de faire partir ind matin, pour arriver en cinq jours à Brisach, et ledit sieur e se servira de ces 30,000 pistoles, tant pour les dépenses de pour le payement ordinaire des troupes des garnisons de son t. Le roi fera payer aux troupes la solde de garnison et donner

plaintes, MM. de Strasbourg m'aient fait dire tantôt que je pouvois sortir moi-même, sans ou avec la garde qui étoit à ma porte, j'ai cru, toutefois, ne le devoir point faire par toutes sortes de raisons, espérant que vous aurez la bonté d'approuver que je me tienne au logis, sans exposer le nom et l'autorité du roi au désespoir et à l'animosité de quelque canaille. J'ai cru même devoir mépriser l'avis que l'on m'a donné qu'on viendroit m'assassiner dans ma maison, et n'en point faire de bruit, afin de n'en point augmenter l'envie[1]. » Et il ajoutait, à l'adresse du roi : « Je me flatte, sire, que Votre Majesté aura la bonté d'être satisfaite de ma bonne volonté. »

N'ayant aucun éclaircissement à attendre du résident de France, les magistrats s'étaient directement adressés au baron d'Asfeld, qui, après quelques vagues récriminations sur l'approche des troupes impériales, avait excipé de ses ordres, et renvoyé toute demande d'explication à son chef hiérarchique, le baron de Montclar. Le baron de Montclar déclara sans ambages qu'il s'agissait, pour la ville de Strasbourg, de se soumettre de bonne grâce, ou d'être réduite par la force aux conditions que les arrêts du conseil souverain de Brisach avaient faites à toute l'Alsace, « dont la ville de Strasbourg étoit un membre. » Il promit, à la cité obéissante, la conservation de ses priviléges, à la cité rebelle, toutes les horreurs de la guerre, et il n'eut qu'à montrer derrière lui l'armée toute prête à confirmer ce qu'il y avait de menaçant dans les pro-

[1] Frischmann à Louvois, 29 septembre 1681. *D. G.* 663.

messes de son général; enfin, dernier avis qui devait décider les incertains, il annonça pour le lendemain l'arrivée du marquis de Louvois, et celle du roi Très-Chrétien dans six jours. Lorsque les députés de Strasbourg, après de vaines protestations et des invocations sans effet à l'histoire et au droit germanique, eurent été contraints de rapporter cet *ultimatum* à leurs commettants, les délibérations s'engagèrent, calmes et raisonnables, sans grandeur et sans éclat. Quand le résident impérial, essayant d'agiter le peuple, attestait les obligations de Strasbourg envers l'Empire, on lui rétorquait les obligations de l'Empire envers Strasbourg. Quand il parlait d'avenir et de secours prochain, on lui répondait que l'avenir de la cité libre se comptait, non plus par jours, mais par heures.

Le 29 septembre au matin, les magistrats écrivirent à l'Empereur pour lui faire connaître la sommation de M. de Montclar : « Comme nous nous sentons trop faibles, disaient-ils, pour pouvoir résister à une puissance aussi grande et aussi terrible que celle de Sa Majesté Très-Chrétienne, et que d'ailleurs nous ne voyons pas que nous puissions être assistés d'aucun secours ni d'aucuns conseils pour pouvoir y résister, nous n'avons point d'autre expédient que de nous remettre à la volonté de Dieu, et recevoir les conditions que Sa Majesté Très-Chrétienne voudra bien nous prescrire[1]. » Cette lettre ne parvint pas à son adresse; elle fut interceptée par les Français[2]. Lorsque Louvois arriva au

[1] *D. G.* 663.

[2] Déjà, la veille, des lettres adressées par les magistrats à l'Empereur, à la diète de Ratisbonne et à la conférence de Francfort, et relatives au

quartier général, à Illkirch, il savait déjà que la solution pacifique avait prévalu ; et lorsque les députés de Strasbourg vinrent lui rendre leurs devoirs, il n'eut qu'à renouveler devant eux la promesse d'un traitement favorable. Il leur permit de dresser eux-mêmes, sauf son droit d'amendement, les articles de la capitulation, et il poussa même la condescendance, non sans peine, il est vrai, jusqu'à prolonger de quelques heures l'existence de la République [1]. C'était le vœu des magistrats, qui avaient allégué « que leur État démocratique ne permettoit pas de conclure les choses de conséquence sans participation de toute la bourgeoisie, et qu'ils avoient trouvé la bourgeoisie qui avoit passé toute la journée sur les remparts en un tel état qu'ils n'avoient pas jugé à propos de leur parler d'une affaire d'une telle importance. »

Quelles que fussent les secrètes intrigues qui avaient rendu ce dénoûment inévitable, et quoique ces magistrats n'eussent pas mérité d'être comparés aux vieux

coup de main du baron d'Asfeld, avaient été saisies et envoyées à Louvois.

[1] Louvois aux magistrats de Strasbourg, 30 septembre 1681 : « J'ai appris avec surprise, par votre lettre de ce matin, que vous ne prétendez venir ici que sur le midi, après m'avoir promis positivement hier que vous y seriez à la pointe du jour. Et comme, si les troupes du roi n'entrent dans Strasbourg aujourd'hui, je n'ai point de pouvoir de traiter avec vous, si ce n'est de vous recevoir à discrétion et en payant les frais faits pour vous réduire et les dommages causés par votre pont pendant la dernière guerre, je vous conseille de venir promptement, parce que si les troupes du roi entrent de bonne heure dans la ville, j'espère y mettre tel ordre que vos habitants n'en recevront aucun dommage ; de quoi je ne répondrois pas, si elles n'y entroient que sur le tard. Profitez de mon avis, et, en vous rendant promptement ici, commencez à mériter la protection et les bonnes grâces du plus grand roi du monde. » Cette lettre, tirée des archives de la ville de Strasbourg, a été publiée par M. Coste, *Réunion de Strasbourg à la France*, 1841.

énateurs de Rome, attendant sur leurs chaises curules 'entrée des barbares, on ne peut s'empêcher de remarquer ce dernier hommage des chefs du peuple à leurs obligations publiques, et ce spectacle d'un peuple appelé à rendre lui-même les derniers devoirs à sa propre souveraineté. Cet acte suprême eut en effet toute la gravité d'une cérémonie funèbre. Le résident de France, qui ne voyait, il est vrai, les choses que par la fenêtre, en rendait à Louvois le témoignage suivant : « J'ai déjà vu plusieurs alarmes en cette ville, mais je n'y ai jamais remarqué une si grande tranquillité, si j'en excepte les lamentations des femmes, et quelques prières que l'on a faites dans toutes les églises pour l'heureux succès des négociations des députés qui vous ont été envoyés, quoiqu'on m'ait assuré que le résident de l'Empereur, avec ses adhérents, ait fait son possible pour encourager le peuple... Mais les magistrats ont eu la prudence de laisser le canon sur les remparts dépourvu de poudre, afin d'ôter à quelques insensés le moyen de commencer un jeu qui finiroit mal pour la ville[1]. »

Le 30 septembre, Louvois et Montclar, d'un côté, le préteur et les magistrats de Strasbourg, de l'autre, signèrent les articles de la capitulation. L'ancienne République, la ville impériale cessait d'exister politiquement; mais la cité conservait ses institutions municipales, sa juridiction civile et criminelle, ses privilèges en matière d'impôts[2], son culte et ses établissements

[1] Frischmann à Louvois, 29 septembre. *D. G.* 663.

[2] Art. 6. « Toute la bourgeoisie demeurera exempte de toutes contributions et autres payements, Sa Majesté laissant à la ville tous les impôts ordinaires et extraordinaires pour sa conservation. »

religieux ; l'évêque et le clergé catholique rentraient en possession de la cathédrale de Strasbourg ; mais les luthériens conservaient toutes les autres églises, les écoles et les biens ecclésiastiques en général. Aussi Louvois écrivait-il triomphalement au ministre de France près de la diète : « Vous verrez que, pendant que l'Empereur rend [en Hongrie] des temples aux religionnaires, Sa Majesté fait restituer des églises aux catholiques, et que cependant l'on a conservé les intérêts des protestants de manière que MM. de Brandebourg et de Saxe en peuvent être contents[1]. » Il est juste de dire que Louvois veilla de près à l'exécution de cet article, et qu'il sut au besoin résister au zèle parfois excessif du catholicisme restauré[2]; mais il est

[1] Louvois à Crécy, 2 octobre. *D. G.* 659.

[2] La marquise de Chamilly, femme du gouverneur de Strasbourg, très-pieuse et très-respectable, avait une telle ardeur de conversion que l'intendant d'Alsace, M. de La Grange, se crut obligé d'en toucher quelques mots à son mari. Celui-ci s'empressa d'écrire à Louvois pour disculper sa femme ; que lui reprochait-on ? des œuvres de charité qui ne s'adressaient d'ailleurs qu'aux troupes du roi. Elle avait fait imprimer à Fribourg des prières qui avaient été distribuées dans les corps de garde; elle visitait les soldats dans les hôpitaux ; elle avait fait un jour dîner le détachement du régiment de Navarre qui était de garde à l'hôtel du gouvernement. Sur ce dernier grief, M. de Chamilly ajoute : « Elle ne le fit que pour avoir le plaisir de voir bien manger des gens d'un aussi bon appétit, et les entendre causer, sans leur avoir fait d'autre sermon que celui de ne point songer à déserter, qui est tout ce qui s'est dit, pendant ce repas-là, de plus pieux. » Cette lettre, datée du 30 décembre 1681, porte les apostilles suivantes de la main même de Louvois : « Il est bon que madame de Chamilly se mêle de son domestique et de rien autre chose sur des affaires de cette nature. Les soins de madame de Chamilly sont louables, mais il faut qu'ils s'étendent à son domestique et rien davantage ; et puisqu'il (M. de Chamilly) connoît les raisons dont on s'est servi pour blâmer sa conduite, qu'il s'étudie de manière qu'il n'y donne aucun lieu ; qu'il est bon qu'il fasse retirer ces billets-là tout doucement des corps de garde sans faire de bruit. » Au sujet des visites dans les hôpitaux : « Elle est fort louable de faire cela, et si elle y trouve quelque chose de mal, elle me

juste aussi de dire que ces marques de tolérance et d'équité données par l'homme qui venait précisément d'inventer, ou tout au moins d'adopter le système des *dragonnades*[1], ne pouvaient que rendre plus douloureux le contraste entre la paix religieuse dont jouissait l'Alsace et la persécution qui désolait tout le reste de la France. Et certainement, dans cette persécution, Louvois n'avait pas l'excuse d'une conviction sincère, puisqu'il trouvait si facile et si glorieux à Strasbourg d'accorder les opinions divergentes, et de subordonner les affaires de conscience aux nécessités politiques.

Les concessions faites aux gens de Strasbourg avaient été reçues par eux avec satisfaction; il s'accommodèrent tout de suite à leur nouvelle fortune. Lorsque, le 30 septembre 1681, à quatre heures après midi, les troupes du roi de France prirent possession de sa nouvelle conquête, elles défilèrent entre deux haies de curieux dont la tranquillité parut à Louvois lui-même surprenante[2]. Trois jours après il écrivait au chancelier Le

fera plaisir de m'en avertir; mais il ne faut voir que l'hôpital du roi, et n'aller que rarement dans celui de la ville, à moins qu'elle ne sût qu'il y eût quelque catholique auquel on refusât de donner les assistances spirituelles, auquel cas il seroit fort à propos d'en avertir. » M. de Chamilly se plaint aussi de l'habitude qu'ont les soldats de jurer, et il sollicite une ordonnance du roi pour y mettre ordre; Louvois répond : « Il n'est point besoin d'une nouvelle défense, puisqu'il n'y a qu'à faire exécuter les ordonnances du roi, et c'est en cela que consiste la véritable dévotion. » *D. G.* 672.

[1] Les *dragonnades* sont de l'année 1681. Il en sera parlé dans un chapitre spécial.

[2] Louvois au roi, 1er octobre 1681, Illkirch : « Six des bataillons nommés par Votre Majesté pour demeurer en garnison dans la ville, y entrèrent hier sur les quatre heures du soir, avec le régiment des cuirassiers. Les bourgeois étoient dans les rues à les voir passer avec une tranquillité surprenante. » *D. G.* 659.

Tellier : « Vous devez être présentement informé de l'heureux succès qu'a eu l'entreprise que le roi avoit ordonné que l'on fît sur cette place, où tout est aussi tranquille que s'il y avoit dix ans que les troupes y fussent[1]. » Enfin, le 4 octobre, il écrivait au roi : « M. de Montclar a reçu ce matin le serment de fidélité du magistrat qui l'a prêté de fort bonne grâce. Le peuple paroît fort content du changement de domination, et, jusqu'à présent, je n'ai reçu d'autres plaintes que d'une femme dont le mari s'étoit, malgré elle, enivré avec son soldat[2]. Comme, en ce pays-ci, les femmes ne sont que les premières servantes de la maison, le magistrat l'a fort grondée d'avoir osé trouver à redire à ce que son mari avoit fait, lequel, pour lui apprendre à être plus sage, a continué à s'enivrer avec son même soldat, et assure qu'il continuera, tant qu'il y aura du vin chez lui. » Après quoi, passant tout à coup du plaisant au sérieux, Louvois rend compte au roi de l'examen qu'il a fait, avec Vauban, des fortifications de la place, « très-belles, dit-il avec un étonnement dédaigneux, pour avoir été construites par des bourgeois; » puis des fortifications projetées, et surtout de la citadelle que Vauban porte déjà tout armée dans sa tête; et là-dessus il ajoute : « Votre Majesté peut compter, quand la citadelle sera faite et qu'il y aura au bout du pont, du côté du Brisgau, un fort à quatre bastions, qu'il n'y a point de puissance dans l'Europe qui soit en état d'ôter de force ce poste-ci à Votre Majesté[3]. »

[1] Louvois à Le Tellier, 3 octobre. *D. G.* 663.
[2] Le soldat qu'il avait eu à loger.
[3] Louvois au roi, 4 octobre. *D. G.* 663.

'ois n'avait pas perdu de temps à se réjouir ou ire complimenter de son succès; sa première avait été celle d'un bon général après un heureux : occuper fortement l'ouvrage conquis, ler efficacement contre les retours offensifs ou les surprises. Le danger pouvait venir à la fois lans et du dehors ; au dehors, vers le Rhin, il construire une citadelle; au dedans, des caser- à l'extrémité occidentale de la ville, des espèces rtiers retranchés, « ce qui, disait-il, donnera up de facilité à contenir les bourgeois. » La do- es gens de Strasbourg ne lui faisait pas illu- 'intérêt chez les uns, la stupeur chez les autres, t d'abord tout rendu facile; mais, parmi les com- its eux-mêmes, des mécontentements ne de- pas tarder à se produire, parce qu'il était im- e de les récompenser tous, ni au gré de leurs nces. Dans le peuple, il fallait s'attendre aussi ret de l'indépendance perdue, au réveil du pa- ne, aux ressentiments provoqués par les repro- les railleries et les injures des Allemands. Car on était vive en Allemagne; et si l'événement pas absolument surpris les hommes d'État, s'il pas pour eux, comme pour la foule, une cata- : imprévue, ils pouvaient, tout autant que la se montrer étonnés et choqués qu'elle eût été aine ; ils avaient le droit de demander compte sbourg d'une soumission tellement prompte ôtait d'avance toute valeur et même tout pré- ux protestations des Strasbourgeois. « Tout le , écrivait-on de Wurtzbourg au baron de Mont-

clar, tout le monde ne peut revenir de la consternation où on est de ce que les François ont pris Strasbourg sans tirer un seul coup; et tout le monde dit que c'est une roue du chariot sur lequel on doit entrer dans l'Empire, et que la porte de l'Alsace est fermée présentement[1]. »

L'Empire ouvert aux Français, l'Alsace fermée aux Allemands, tel était, en deux mots, le grand résultat, on peut presque dire la révolution accomplie par le génie de Louvois. Louis XIV lui en fut-il aussi reconnaissant qu'il devait l'être? Le roi s'était apprêté à jouer le rôle de conquérant; surpris par la rapidité de la conquête, il lui fallut se réduire au rôle de triomphateur, à la façon des empereurs romains qui triomphaient pour les succès de leurs lieutenants. La grande nouvelle l'avait rencontré à Vitry-le-François, le 1er octobre[2]; le lendemain, il écrivit à Louvois quelques mots d'approbation sèche et froide : « Dites aux barons de Montclar et d'Asfeld que je suis bien satisfait de la conduite qu'ils ont tenue en cette occasion; je ne vous dis rien de la satisfaction que j'ai de vos soins dans cette affaire, puisque vous devez croire que j'en suis très-satisfait[3]. » Pellisson raconte que Louis XIV fit, ce jour-là même, une plaisanterie peu flatteuse pour son ministre de la guerre : « Le roi, dit-il, reçut hier à son coucher les nouvelles que ses

[1] 14 octobre. *D. G.* 663.

[2] Saint-Pouenge écrit à Louvois, le 2 octobre, que la nouvelle est arrivée la veille à neuf heures et demie du soir; il est allé réveiller le roi, qui était couché depuis une demi-heure.

[3] Le roi à Louvois, 2 octobre. *D. G.* 663.

troupes étoient dans Strasbourg. Il y entra six bataillons, le 30 septembre après-midi ; le reste devoit entrer le lendemain ; mais le roi dit, en riant, que ce jour-là même, la sûreté devoit être entière, parce que M. de Louvois y avoit couché[1]. » Il est bien vrai que Louvois avait, pour la conservation de sa propre personne, une prudence peut-être excessive ; mais la plaisanterie royale n'était pas, ce jour-là, tout à fait à sa place ; elle n'était ni heureuse ni fondée. Louvois n'avait pas couché à Strasbourg ; il était retourné à Illkirch, et la nuit qu'il passa presque tout entière à contremander les troupes qui arrivaient de toutes parts, fut une nuit bien employée pour le service du roi son maître ; elle lui épargna des dépenses, et à ses soldats des fatigues inutiles.

N'ayant plus à faire dans Strasbourg une entrée de preneur de villes, Louis XIV résolut d'y entrer avec la pompe d'un souverain qui vient visiter des sujets paisibles ; mais il voulut laisser à ses agents le temps de donner à la cité allemande une physionomie suffisamment française. Ce fut particulièrement le soin de l'intendant d'Alsace, M. de La Grange, homme d'affaires prudent et habile, qui connaissait bien ce pays et ce peuple, et dont l'influence modératrice tempérait ce qu'il y avait parfois de rude et d'absolu dans les procédés du gouverneur. Celui-ci était le marquis de Chamilly, le défenseur de Grave, héroïque et

[1] Pellisson. *Lettres historiques*, n° 257. Pellisson donne encore le détail suivant : « Comme nos troupes entroient, le major de la ville, accoutumé à donner des ordres, les donnoit à nos gens dont quelques-uns se formalisèrent. M. de Louvois leur dit : « Messieurs, laissez-le dire, et passez toujours. »

dévoué, mais un peu trop prompt à partager, contre ses nouveaux administrés, les soupçons de Louvois, et trop franc pour dissimuler ses défiances.

Il y avait encore un grand personnage dont la présence à Strasbourg était indispensable, avant que Louis XIV y fît son entrée; c'était l'évêque, le prince Egon de Fürstenberg, l'ami, le conseiller de l'Électeur de Cologne. Le service que lui avait rendu Louvois, en lui restituant une église d'où les catholiques étaient bannis depuis plus de cent ans, le transportait de reconnaissance et de joie. « En vérité, monsieur, lui avait-il écrit dès les premières nouvelles, je ne sais pas ce que je dois dire à présent; vous savez que lorsque j'ai eu l'honneur de prendre congé de vous, vous avez eu la bonté de me promettre que vous me feriez avertir de ces affaires-ci, afin que je me pusse trouver à Strasbourg avec deux mulets chargés de chapelets, comme les Hollandois l'ont écrit dans leurs gazettes; mais je vois, monsieur, que vous avez été sûr que votre présence, avec trente mille hommes et quarante ou cinquante pièces de canon, convertiroit mieux ce peuple que je n'aurois pu faire avec mes mulets et mes chapelets[1]. » Le 20 octobre, l'évêque de Strasbourg rentra dans sa ville épiscopale en grande pompe; mais l'éclat de cette cérémonie fut justement et naturellement effacé par les magnificences et le bruit qui solennisèrent, quatre jours après, la glorieuse récep-

[1] 1er octobre, de Cologne. — Il y a, à la date du 14 octobre, une autre lettre officielle et cérémonieuse, par laquelle l'évêque souhaite « de s'acquitter au plus tôt des remercîments qu'il doit à M. de Louvois de ce qu'il a eu la bonté de se souvenir de lui dans la capitulation qu'il a plu au roi d'accorder à la ville de Strasbourg. » *D. G.* 663.

tion du roi Très-Chrétien, accompagné de la reine, des princes et princesses de son sang, de toute sa cour et de toute sa maison militaire. Louis XIV passa trois jours dans la nouvelle capitale de l'Alsace, trois jours de réjouissances et d'éblouissements pour ces populations naïves qui n'avaient jamais vu tant de belles choses.

Ce n'était pas seulement la réunion de Strasbourg qui était fêtée de la sorte; un fait inouï, une coïncidence merveilleuse avait frappé toutes les imaginations et produit, dans toute l'Europe, une émotion profonde et comme une religieuse terreur. Le 30 septembre, à quatre heures, des troupes françaises étaient entrées dans Strasbourg, sur les bords du Rhin; le 30 septembre, à deux heures, des troupes françaises étaient entrées dans Casal, sur les rives du Pô. Strasbourg commandait l'Allemagne, et Casal dominait l'Italie; et ces deux villes passaient en même temps sous la domination du roi de France. Un pauvre curé italien disait à Catinat « qu'il falloit avouer que le roi étoit un grand prince, et qu'il lui paroissoit n'y avoir pas eu depuis Charles-Quint un plus grand personnage dans le monde; » et il s'en allait en répétant : « Casal et Strasbourg en un même jour et presque à la même heure[1] ! »

L'homme qui était le moins surpris, c'était Louvois, justement parce qu'il était, autant qu'un homme peut l'être, l'auteur de cette surprise. Sans doute il n'avait pu prévoir le jour de la soumission de Stras-

[1] Catinat à Louvois, Casal, 15 octobre 1681. *D. G.* 665.

bourg; mais il avait prévu et fixé le jour de la soumission de Casal, et dès qu'il fut assuré de la capitulation de Strasbourg, il fut assuré en même temps que les deux événements s'accompliraient à la fois[1]. « J'attends avec bien de l'impatience, écrivait-il, le 3 octobre, à son père, des nouvelles de Casal où les troupes du roi doivent être entrées le même jour que celles de cette province ont pris possession de cette place-ci. » Ces nouvelles lui arrivèrent, le 7, tandis que le bruit de la prise de Strasbourg se propageait jusqu'en Italie. Le marquis de Boufflers, qui avait joué son rôle dans l'affaire de Casal, comme le baron de Montclar devant Strasbourg, écrivait à Louvois, le 11 octobre : « J'avois cru, monseigneur, que rien ne pouvoit me toucher plus vivement que l'heureux succès de la reddition de la citadelle de Casal; mais bien que Casal et Strasbourg soient également votre ouvrage, je n'ai de ma vie ressenti une joie plus complète qu'en apprenant que c'est à vous-même que messieurs de Strasbourg se sont soumis. Quel jour pour toute l'Europe que le 30e de septembre[2] ! Et quel point de gloire dans toute l'éternité pour le roi et pour vous ! Dans le vrai, un événement si extraordinaire servira à l'avenir d'exemple et de raison à tout le monde pour se soumettre, dès les premières semonces, à tout ce que Sa Majesté désirera. »

[1] C'est là ce qui peut expliquer l'irritation de Louvois, lorsque, le 30 septembre au matin, les magistrats de Strasbourg lui demandèrent un délai.

[2] Et non pas *quelle joie pour toute l'Europe!* comme le P. Griffet l'a imprimé dans le *Recueil des lettres militaires*, t. IV, p. 475-476. — L'enthousiasme de M. de Boufflers ne s'emportait pas jusqu'à lui faire dire une absurdité.

« Quel jour pour toute l'Europe que le 30 septembre 1681! » M. de Boufflers ne savait pas tout ce que ces mots-là contenaient de vérités profondes et terribles; ou plutôt, dans son enthousiasme, il les prenait à contre-sens. Cette journée du 30 septembre, qui semblait au jeune général ouvrir une ère de soumission universelle, cette journée n'a pas été la première peut-être, mais elle a été la journée décisive dans l'ère des représailles et des coalitions contre la France; elle a singulièrement mûri les haines et les passions mêlées de terreur et de colère qui se sont soulevées à l'heure choisie par le prince d'Orange, et dès les premières semonces, pour résister à tout ce qu'ordonnait l'orgueil, et pour revendiquer tout ce que s'arrogeait l'ambition de Louis XIV. On la retrouve, cette date fatale, à l'origine des grands malheurs et des dernières humiliations de ce long règne. Quand l'héroïque Boufflers défendait Namur en 1695, et Lille en 1708, quand, en 1709, il sauvait les restes de l'armée française à Malplaquet, il devait se rappeler, mais il devait apprécier autrement qu'en 1681, cette journée du 30 septembre, une date mémorable dans sa vie, car elle marque une des étapes qui l'ont conduit au bâton de maréchal de France.

C'est une journée plus mémorable encore dans la vie de Louvois; le point de gloire et le point de blâme s'y rencontrent, le bien et le mal, l'erreur et la vérité. Strasbourg et Casal résument toute l'œuvre de Louvois, l'intérêt de la France admirablement compris d'une part et tristement compromis de l'autre, les plus grands services combattus par les plus grandes

fautes. L'affaire de Casal n'est qu'une erreur plus éclatante parmi d'autres erreurs, l'épisode le plus en vue d'une longue intrigue menée par Louvois, et destinée à réaliser le rêve favori de sa politique, l'asservissement du Piémont, et, par le Piémont, de l'Italie à la France. Le moment est venu d'expliquer en détail et d'éclairer jusqu'au fond cette intrigue.

CHAPITRE II

ı de Savoie. — Voyage de Louvois en 1670. — Charles-Emma-
. — Politique de la France en Italie. — Le président Servient.
ıfs de Charles-Emmanuel contre Louvois. — Affaire des douanes
nerol. — Guerre entre les Piémontais et les Génois. — Ven-
de Charles-Emmanuel. — La maison de Pianesse. — Procès du
ı de Livourne. — Mort de Charles-Emmanuel. — Madame Royale.
nce de Victor-Amédée. — Rappel du président Servient. — Le
s et la marquise de Villars. — Faveur de la maison de Saint-
. — Réhabilitation du marquis de Pianesse. — Abus de l'in-
française à Turin. — Projet simulé sur le Milanais. — Le car-
Estrées. — Départ de la marquise de Villars. — Le comte de
aurice. — Politique de Madame Royale. — Projet du mariage
ugal. — Rappel du marquis de Villars. — L'abbé d'Estrades. —
 Royale et Louis XIV. — Affaire de Casal. — Le duc de Man-
- Mattioli. — Catinat. — Trahison de Mattioli. — Conduite
lame Royale. — Enlèvement de Mattioli. — Ressentiment de
.IV. — Disgrâce du marquis de Saint-Maurice. — Ambition du
s de Pianesse. — Ses rapports avec Louvois. — Caractère de
Amédée. — Exigences de Louis XIV. — Transaction. — Irrita-
Victor-Amédée contre la France. — Victor-Amédée déclaré
 — Sa mère continue de gouverner. — Accord de Madame
de Pianesse et de Louvois.

ɔremières vues de Louvois sur le Piémont da-
lu rapide voyage qu'il avait fait, au mois d'août
en compagnie de Vauban, sous prétexte de ré-
elques difficultés relatives aux fortifications de
ıl, en réalité pour enchaîner à la politique de

Louis XIV la cour de Savoie, et pour engager à son service la petite armée piémontaise[1]. Après trois ou quatre jours passés à Pignerol, Louvois s'était rendu un dimanche soir à Saluzzo pour faire sa cour au duc et à la duchesse de Savoie, et il était reparti le mardi matin pour Paris, au grand dépit des dames de Turin, qui, de concert avec l'ambassadrice de France, lui avaient dressé, près de Rivoli, une galante embuscade; mais il y avait échappé, par malice, « en prenant, comme les trois rois, disait l'ambassadeur désappointé, une autre route que la première. » Du reste, il n'était bruit que de ses libéralités et de la grande façon avec laquelle il avait reconnu les attentions des officiers de la maison ducale.

Il suffisait à Louvois d'un coup d'œil pour juger les gens à qui il avait affaire, et de quelques moments de conversation, s'ils n'étaient pas sur leurs gardes, pour les enlacer dans ses trames. Il avait jugé et enlacé le duc de Savoie. Charles-Emmanuel II était un prince d'un caractère doux, facile, aimable, léger et sans ressort; sa mère, Christine de France, sœur de Louis XIII, l'avait tenu fort en tutelle, et bien au delà du temps légal. Un peu plus âgé que Louis XIV, il le prenait pour modèle, non dans les grandes choses de la politique et de la guerre, pour lesquelles il se sentait trop peu de génie et de ressources, mais dans les arts et les travaux de la paix, s'efforçant d'améliorer la condition de son peuple, de créer une industrie nationale, d'activer le commerce en lui donnant

[1] Voir *Histoire de Louvois*, première partie, t. I, pages 293 et 330.

es règlements et de bonnes routes, soucieux en
temps de laisser, par quelque magnificence
ecturale, un témoignage de son goût éclairé. Le
de la Vénerie, avec sa décoration allégorique et
ılogique, rappelait, comme un souvenir lointain,
ılendeurs de Fontainebleau, de même que la
cour de Turin pouvait passer, aux yeux d'un
ır bienveillant, pour une agréable miniature
cour de France. Il y avait surtout un genre de
s que Charles-Emmanuel enviait à son royal
ı. La duchesse de Savoie n'avait pas moins d'en-
ue la reine Marie-Thérèse. C'était pourtant cette
et belle Marie de Nemours, la favorite d'Anne
riche, l'amie de madame de La Fayette, naguère
ıcée du prince Charles de Lorraine, une victime
ue dont la passion, sacrifiée par la raison d'État,
dû céder à l'honneur de régner à Turin. Elle
nait donc, triste et humiliée, compromise même
s désordres de son époux; car, tout au con-
de Louis XIV, Charles-Emmanuel ne se piquait,
es plaisirs variés, ni de délicatesse, ni de scru-
ni de choix.

ıs cette cour légère et galante, les affaires sé-
s tenaient d'autant moins de place que, jusqu'en
la politique française avait écarté avec soin tout
aurait pu y donner quelque ombrage. C'était la
ue de M. de Lionne, qui était, pour les affaires
ères, l'élève et l'héritier de Mazarin, comme
in était l'élève et l'héritier de Richelieu. Le
cardinal avait tenu dans ses mains la fortune de
ıison de Savoie; mais sa forte intelligence ne

s'était pas laissé surprendre par le succès. Jamais Richelieu n'avait songé à exiger, du Piémont conquis, une rançon trop considérable. La spoliation d'une dynastie italienne, l'établissement étendu et permanent de la France au delà des Alpes, bien loin de favoriser son influence dans la Péninsule, auraient eu pour résultat certain d'alarmer tous les intérêts, de réveiller les vieilles défiances, de grouper tous les petits États autour des Espagnols, étrangers sans doute comme les Français, mais moins redoutés, parce qu'ils étaient plus éloignés du foyer de leur puissance, et d'ailleurs naturalisés en quelque sorte dans le Milanais, après une possession séculaire. Ce que commandait l'intérêt de la France, c'était une conduite prudente et ferme, un juste respect des droits d'autrui; ce qu'il réclamait en retour, c'était une confiance réciproque, une alliance sérieuse et raisonnée, à l'épreuve des fantaisies italiennes aussi bien que des intrigues espagnoles. Telle fut la politique fondée par Richelieu, politique juste et vraie, mais bien délicate, parce qu'elle demandait beaucoup de ménagements d'un côté, peu de susceptibilité de l'autre, des deux parts une grande sincérité et le désir de s'entendre.

C'est dans cet esprit que fut conclu le traité de Cherasco, en 1631. Les troupes françaises évacuèrent alors le Piémont et la Savoie; mais, comme il importait à la France d'avoir un passage toujours libre à travers les Alpes, afin de contenir les Espagnols dans le Milanais; comme il ne lui convenait pas d'ailleurs que les caprices d'un duc de Savoie pussent lui tenir ouvertes

fermées les portes de l'Italie, le passé l'autorisant à mettre en garde contre les revirements de la poli-ue piémontaise, Richelieu se fit céder Pignerol et vallées qui assuraient la communication de cette ice avec le Dauphiné. Tout restreint qu'il était et en modeste, eu égard aux prétentions que la France ctorieuse aurait pu faire valoir, cet établissement milia d'abord et mécontenta le Piémont. Heureuse-ent la fortune avait envoyé à Richelieu l'homme qui, r son origine et par son génie, était le plus propre à aiter avec les Italiens, à calmer leurs défiances et à s amener, à force de délicatesses, de précautions et égards, vers l'alliance française, telle que Richelieu vait conçue et fondée. Tant que vécut Mazarin et nt que son école diplomatique prévalut, l'influence la France en Italie fut grande et facilement ac-ptée.

Depuis 1645, les fonctions d'ambassadeur en Piémont ient confiées au président Servient, que sa parenté ec l'illustre négociateur du traité de Westphalie et ec M. de Lionne, mais surtout les qualités de son ractère et les défauts même de son esprit avaient commandé au choix de Mazarin. Le président Ser-ent était précisément l'homme qui convenait pour lmer les inquiétudes et pour endormir la vigilance s ministres piémontais. Il apportait dans les négocia-ns une naïveté, une candeur qui désarmaient ses versaires et leur inspiraient cette confiance qu'avec tel représentant, si simple et si bon homme, il était npossible que la France eût de mauvais desseins. A ai dire, l'ambassade avait été longtemps menée par

la présidente Servient, femme assez intelligente et capable d'affaires, qui entretenait encore avec M. de Lionne une correspondance où elle montrait une certaine connaissance des intrigues de la cour; mais son âge, sa mauvaise humeur et les difficultés d'étiquette qu'elle avait soulevées dans ses rapports avec la duchesse de Savoie, lui avaient fait une position difficile dont elle n'évitait les embarras qu'en se tenant fort enfermée.

Le temps approchait cependant où cette attitude passive et de simple observation n'allait plus s'accorder avec les nouvelles et plus vives allures que Louvois commençait à donner à la politique française. Il avait créé, pour servir ses propres desseins, en concurrence avec la diplomatie d'usage, une diplomatie militaire, et il avait choisi, pour sa nouvelle création, l'Italie comme champ d'épreuve. L'épreuve réussit au gré de Louvois; l'armée, qui envahit la Hollande en 1672, comptait dans ses rangs beaucoup de troupes italiennes; mais ce grand succès, Louvois l'avait obtenu aux dépens de la bonne politique, et moins par la persuasion que par la menace. Depuis ce moment, les rapports de la France avec les petits États de la Péninsule changèrent de caractère. La France fut obéie, redoutée, adulée même, non plus aimée. On subit son alliance, on ne la rechercha plus; on affecta d'applaudir à ses triomphes, on les maudit en secret, en attendant l'heure des coalitions et des revers.

Charles-Emmanuel avait, contre Louvois spécialement, une irritation toute personnelle, parce que le jeune ministre l'avait pris personnellement pour victime

ır dupe[1]. Non content de vouloir lui extorquer ses ies, Louvois portait la main sur ses revenus et sur :oits souverains. Depuis un certain nombre d'an- et sous prétexte de mieux surveiller les fraudes es sujets du roi de France et ceux du duc de Savoie ient commettre réciproquement au préjudice de douanes respectives, on avait laissé les agents ontais établir leurs bureaux, non pas sur la limite eux États, mais aux portes mêmes de Pignerol. tolérance avait soulevé les réclamations des mar- ls de la ville, qui, à tort ou à raison, se préten- t gênés et lésés dans leur commerce; elle avait t plus grave de compromettre la souveraineté du

duc, la duchesse et d'autres personnes de la cour de Savoie , contre Louvois ou ses amis, des griefs qui remontaient au voyage). Les officiers de la suite de Louvois n'avaient pas tous imité l'at- :ourtoise de leur chef. L'un d'eux, M. de Valin, s'était avisé ınder à mademoiselle de Marolles quelle était la favorite du prince; elle-même, et elle le lui fit bien entendre : « En vérité, made- :, répliqua-t-il, il est bon d'avoir un secours comme le vôtre, car je ; jamais deviné ce que vous m'apprenez. » Elle en fut très-cho- joute l'abbé Servient, qui raconte l'anecdote. Après M. de Valin, ılier de Tillalet. Charles-Emmanuel avait la prétention d'être très- et très-actif; et comme Louvois, par la rapidité de son voyage, le prouver qu'il tenait la vigueur physique en grande estime, le vanta devant lui d'être allé en douze heures de Turin à Chambéry; ; le chevalier de Tilladet partit d'un éclat de rire, au grand scan- toute la cour. A quelque temps de là, on apprit, par l'ambassa- : Savoie en France, que le chevalier ne tarissait pas de railleries voyage à Saluzzo. « Le marquis de Saint-Maurice, disait le prési- rvient, auroit bien pu se passer d'écrire ici à Son Altesse Royale hevalier de Tilladet avoit fort mal parlé, en présence de la reine .e, de toute cette cour, sans épargner Madame de Savoie, disant :toit fort laide, le teint tout gâté, les joues avalées, un grand bout marqueté; en quoi ledit ambassadeur a fort mal fait ici sa cour à :. qui n'a pas besoin qu'on écrive à Son Altesse Royale qu'on la aide. » Servient à Lionne, 13 novembre 1670. *Aff. étr.* Corres- :e de Savoie, 61.

roi sur un territoire français, et d'invalider en quelque sorte la cession consentie par le traité de Cherasco. M. de Lionne, par système, M. Le Tellier, par prudence ou par indifférence, avaient négligé les réclamations et fermé les yeux sur l'infraction diplomatique.

Louvois fut moins facile; Pignerol était de son département; et comme le ministre des affaires étrangères semblait méconnaître l'importance de la question, il s'en saisit et la fit traiter par ses propres agents avec une vigueur et une vivacité auxquelles le duc et ses ministres n'étaient pas habitués. « Je crois devoir vous dire, écrivait à M. de Lionne l'abbé Servient, fils de l'ambassadeur, qu'il me semble qu'on empiète sur vous, lorsqu'on fait négocier en cette cour de la part de M. de Louvois au sujet de Pignerol. On le fait même d'une manière et par des personnes capables d'aliéner les bons sentiments que votre douceur et votre prudence y ont inspirés; et si Votre Excellence voyoit les lettres de M. de Louvois et entendoit les discours du commissaire de Pignerol, quand il traite avec le général des finances ou autres, elle conviendroit qu'on ne parleroit pas d'un simple gouverneur de place comme il fait de Son Altesse [1]. » Charles-Emmanuel était tellement exaspéré qu'un jour, ayant rencontré madame Servient dans une église, il lui avait dit, avant même de la saluer, « que le marquis de Louvois le poussoit à bout, mais qu'il s'en plaindroit hautement [2]. » Tandis qu'il s'épuisait à imaginer des repré-

[1] L'abbé Servient à Lionne, 21 février 1671. *Arch. des Aff. étr.* Correspondance de Savoie, 62.

[2] Servient à Lionne, 21 mars 1671.

sailles dignes de son injure, il arriva que le marquis de Seignelay, fils aîné de Colbert, au retour d'un voyage que son père lui avait fait faire dans les principaux ports d'Italie, vint visiter la cour de Turin. Le duc de Savoie tenait sa vengeance; il ordonna des fêtes magnifiques, et satisfit sa haine contre Louvois en donnant le bal au fils de Colbert. Cette distraction eut une heureuse influence sur l'esprit léger de Charles-Emmanuel. Persuadé qu'il avait pris sa revanche, il se défendit moins vivement dans l'affaire de Pignerol, et résista plus faiblement même aux demandes de troupes.

Bientôt ses idées tournèrent à un autre vent. Il y avait des gens qu'il exécrait et méprisait encore plus qu'il ne détestait Louvois; c'étaient ses voisins, les marchands républicains de Gênes. Du reste, entre Piémontais et Génois, la haine était séculaire et traditionnelle; elle se transmettait par héritage, de génération en génération, comme une *vendetta* nationale. L'incertitude des limites, au milieu des accidents des Alpes maritimes et de l'Apennin naissant, entretenait dans ces montagnes un état de violences perpétuelles, et mettait au défi le bon vouloir et l'habileté de la diplomatie française, qui ne se lassait pas d'intervenir. C'était ainsi qu'en 1670, l'abbé Servient s'était entremis dans ces difficultés avec tant de zèle qu'il tenait le problème pour résolu. En 1672, la lutte recommençait plus vive, jusqu'à prendre les proportions d'une guerre entre les deux États. Tandis que Louis XIV frappait à grands coups les Provinces-Unies, Charles-Emmanuel ne méditait rien de moins que la destruc-

tion des Génois, « ces Hollandois de l'Italie, » comme les appelait le président Servient. Le duc de Savoie fut moins heureux que le roi de France. Ses troupes furent battues à Castel-Vecchio. Le gouverneur d'Oneglia, avec une garnison de huit cents hommes, se rendit aux troupes génoises sans avoir tiré un coup de mousquet. Charles-Emmanuel, qui n'avait ni consulté ni même averti Louis XIV, s'empressa de lui demander des secours.

A la première nouvelle de ces événements, qui le surprirent au fond de la Hollande, Louis XIV laissa éclater son mécontentement. Il ne lui convenait pas qu'au moment où il engageait toutes ses forces dans une guerre dont il s'efforçait de limiter le théâtre et de brusquer l'effet, la fantaisie d'un duc de Savoie lui suscitât des difficultés à l'autre extrémité de son royaume, et sous le canon, pour ainsi dire, des places du Milanais. Vainement on cherchait à l'animer contre les Génois, dont, mieux que personne, il connaissait les inclinations espagnoles; vainement le président Servient, très-favorable à Charles-Emmanuel, s'efforçait d'irriter son orgueil en lui envoyant les gazettes de Gênes où les succès de ses armes étaient insolemment défigurés. Non-seulement il refusa de soutenir Charles-Emmanuel, mais il fit partir un agent spécial, M. de Gomont, avec ordre d'exiger des deux partis une cessation d'hostilités immédiate. Grand fut le désespoir de Charles-Emmanuel. « Je suis perdu, s'écriait-il, je serai pour jamais dans le mépris de tout le monde. Que je perde cependant la moitié de mes États, je m'en consolerai, pourvu que je puisse

me revenger par quelque action des outrages que j'ai reçus, plus par la mésintelligence de mes officiers que par la bravoure de ces canailles de Génois[1]. » Emporté par cette passion de vengeance, il employa, pour entraver et faire échouer la mission de l'envoyé français, des ressources qu'on ne lui connaissait pas. Caresses, menaces, supplications, promesses, il mit tout en œuvre, jusqu'à la jalousie du président Servient, lequel, exclu de la négociation, faisait un assez triste personnage.

Dans tout ce désordre, M. de Gomont fut un modèle de patience et de fermeté; mais, tandis qu'il courait de l'un à l'autre, un jour croyant tout accommodé, et le lendemain trouvant tout rompu, Charles-Emmanuel faisait des levées, obtenait des secours de l'Électeur de Bavière, son cousin, et recommençait une nouvelle campagne. Celle-ci lui fut un peu plus favorable. Il fit réoccuper Oneglia, d'où la République, sur les promesses de l'agent français, avait retiré ses troupes. Gomont se hâta de revenir à Turin : il trouva le duc et ses ministres encore plus échauffés et enhardis par ce retour de fortune. « Les Génois sont des coquins, s'écriait Charles-Emmanuel. Le roi peut être maître de ce que j'ai, mais il ne le sera jamais de mon honneur[2]. » Puis, tout à coup, changeant de ton, il insinuait que le roi et lui pourraient s'entendre pour partager les États de la République, l'île de Corse étant fort à la bienséance de Sa Majesté. Cette fièvre de

[1] Gomont au roi, 3 septembre 1672. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, suppl. 63.
[2] Gomont à Pomponne, 26 octobre 1672. *Ibid.*

guerre et de conquête avait gagné tout le monde, jusqu'au petit prince de Piémont, qui avait six ans. Un jour, M. de Gomont l'alla voir pendant son dîner. « Il m'a demandé, écrivait à M. de Pomponne l'envoyé français, s'il y avoit encore des Génois en vie. Je lui ai dit que ceux qui restoient étoient réservés pour sa gloire[1]. » Cependant l'honneur du duc était satisfait. Craignant, s'il poussait à bout la patience de Louis XIV, de s'attirer quelque humiliation, il finit par signer la suspension d'armes, et par soumettre le règlement des difficultés à l'arbitrage du roi de France.

Louvois, qui poursuivait son dessein, enjoignit aussitôt à M. de Gomont de demander au sénat de Gênes et au duc de Savoie les troupes qu'ils allaient licencier[2]. Après toutes les levées qu'il avait faites, Charles-Emmanuel ne pouvait plus alléguer l'insuffisance du Piémont. D'ailleurs, à tant d'autres fautes il ne fallait pas ajouter celle de mécontenter le juge aux mains duquel il avait remis sa fortune. Le mieux était de se soumettre. M. de Gomont répondit sur-le-champ à Louvois que le duc consentait à donner au roi quatre mille hommes d'infanterie[3]. La promptitude et l'étendue de cette concession surprirent agréablement Louis XIV, mais n'amenèrent pas tous les résultats que s'était promis Charles-Emmanuel. La sentence arbitrale rendue par le roi fut parfaitement équitable : elle rétablissait les choses en l'état où elles se trou-

[1] Gomont à Pomponne, 29 octobre. *Ibid.*
[2] Louvois à Gomont, 29 novembre. *D. G.* 280
[3] 2 décembre. *D. G.* 281.

vaient avant la guerre, et renvoyait à l'examen de juges à prendre parmi les docteurs en droit des universités de Bologne et de Ferrare, le règlement définitif des frontières entre le Piémont et la République de Gênes. Alors recommencèrent les tribulations de M. de Gomont, les délais, les discussions pointilleuses, toutes les finasseries de la chicane diplomatique. Ce ne fut qu'au mois de novembre 1673, après plus d'une année d'efforts, que le négociateur français parvint à sortir de ce dédale. Charles-Emmanuel était dégoûté de la politique belliqueuse. Pour la seule fois qu'il se fût avisé d'en courir les chances, il voyait ses finances en désordre, ses forces énormément réduites, non par des pertes de guerre, mais par les quatre mille hommes qu'il avait fallu livrer à Louis XIV, et, ce qui le touchait plus sensiblement, sa considération amoindrie.

L'hiver et la paix avaient ramené les fêtes dans la petite cour de Turin, fêtes tout italiennes, moins brillantes et plus aimables que les françaises[1]. Au milieu de ces divertissements, Charles-Emmanuel méditait la perte de ceux qui avaient conseillé ou dirigé sa mal-

[1] Nous voulons parler, non pas de ces opéras de cour, avec entrées de ballet, où dansait le petit prince de Piémont, mais de ces amusements du Valentin, sorte de loterie galante où le hasard amenait de singulières rencontres. « Les dames, écrivait le président Servient, qui, faute de mieux, saisissait au vol ces bagatelles pour en gonfler sa correspondance, les dames ont tiré au sort les noms d'un certain nombre de cavaliers de cette cour; celui que chacune a eu la servira toute l'année et sera son Valentin. Un gentilhomme de Rouen, nommé Boisguilbert, capitaine aux gardes d'ici, a eu la bonne fortune de tomber en partage à la duchesse de Savoie. » Servient à Pomponne, 17 février 1674. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 64.

heureuse tentative contre les Génois. C'étaient les premiers de la cour : le comte Cattalano Alfieri, lieutenant général des armées de Savoie, le marquis de Pianesse, ministre depuis la régence de Madame Christine, et son fils, le marquis de Livourne, qui avait commandé en second l'armée piémontaise.

Ces deux derniers, particulièrement, étaient de très-grands personnages. Leur nom était Simiane, d'une famille dont on trouvait plusieurs branches établies en Dauphiné et en Provence. Ils avaient de grandes alliances, presque souveraines. La grand'mère du marquis de Livourne, Mathilde de Savoie, était une fille naturelle du duc Emmanuel-Philibert; il était lui-même beau-frère du prince de Monaco, du marquis d'Este et du prince de Masseran. C'était un homme de beaucoup d'esprit, très-intelligent, mais dévoré d'ambition et rompu à l'intrigue. Il y avait en lui l'étoffe d'un premier ministre; il le savait bien et le laissait trop voir. Le vieux marquis de Pianesse, qui, avec des qualités moins brillantes, avait joué un grand rôle et s'était fait une réputation jusqu'en France, où il avait des amis de choix, était alors un peu effacé; mais il gardait la place pour son fils, dont il essayait de modérer l'ardeur par sa prudente expérience. Toute proportion gardée, ils semblaient être, dans le Piémont, ce qu'était en France la puissante dynastie ministérielle dont Le Tellier et Louvois, par l'association de mérites très-divers, avaient fondé le solide établissement. Mais ceux-ci avaient toute la confiance de Louis XIV, tandis que les autres ne pouvaient faire aucun fond sur la mobilité

de Charles-Emmanuel. De toutes parts ils étaient sourdement minés. Leur grande fortune, leur influence, l'insolence mal contenue du marquis de Livourne, avaient soulevé contre eux bien des haines. Parmi leurs ennemis, le marquis de Saint Thomas, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, et le marquis de Saint-Maurice, alors ambassadeur en France, étaient les plus actifs et les plus redoutables.

Comme les Pianesse avaient eu réellement l'initiative et le secret de la guerre contre les Génois, il ne fut pas difficile au marquis de Saint-Thomas, après la malheureuse issue de cette affaire, d'aigrir contre eux l'esprit du prince, très-passionné et très-crédule. Cependant ils étaient encore puissants; on les ménagea d'abord. Le comte Cattalano fut arrêté seul, au mois de février 1674, et traduit devant une commission qui instruisit secrètement son procès. Mais un mois plus tard, le marquis de Livourne, ayant eu avis que l'accusé rejetait sur lui toute la responsabilité du désastre de Castel-Vecchio, prit brusquement le parti de se retirer, sans congé du duc de Savoie, d'abord dans le duché de Modène, auprès du marquis d'Este, son beau-frère, puis en France, où les amis de son père lui ménagèrent auprès du roi un excellent accueil. Ses ennemis, déconcertés au premier moment par cette soudaine retraite, y trouvèrent bientôt un nouveau grief pour irriter contre lui le ressentiment de Charles-Emmanuel. Le marquis de Saint-Maurice qui avait suivi Louis XIV dans la campagne de Franche-Comté, eut ordre d'obtenir de Louvois la promesse formelle que le roi ne donnerait jamais d'emploi au

marquis de Livourne et qu'il ne s'intéresserait en aucune façon à ce qui se ferait à Turin contre lui[1]. Cependant, au moment même où Louvois, suivant le marquis de Saint-Maurice, prenait cet engagement, M. de Pomponne recommandait au président Servient de parler fortement en faveur du marquis de Livourne.

Bienvenu à la cour de France et parmi les politiques, l'exilé trouva bientôt l'occasion de gagner l'estime des gens de guerre. A Turin, on l'accusait de lâcheté : à Seneffe, il reçut trois blessures. Mais l'imagination de ses ennemis était si fertile et la crédulité de Charles-Emmanuel si complaisante, que ses blessures mêmes lui furent imputées à crime et portées au compte de l'accusation ; on prétendit qu'il les avait reçues en fuyant et de la main des Français. Sur ces entrefaites, le comte Cattalano vint à mourir en prison : ce fut un redoublement de fureur contre ceux qu'on appelait ses complices. Le vieux marquis de Pianesse, jusque-là ménagé, fut enfermé dans un couvent, la marquise de Livourne reléguée dans une de ses terres. Cependant M. de Saint-Maurice avait pris place dans le conseil du duc de Savoie.

A Seneffe et pendant la campagne de 1674, Livourne n'avait servi que comme volontaire ; mais pendant l'hiver suivant, il mit tant de persévérance et d'habileté dans ses poursuites, qu'il obtint des ministres et du roi lui-même une démonstration qui vint donner à sa cause les proportions d'une question diplomatique entre le Piémont et la France, fortifier la politique

[1] Saint-Maurice à Pomponne, 23 févr. 1675. *Aff. étr.*, Corresp. de Sav., 64.

agressive de Louvois et raviver l'irritation du duc Charles-Emmanuel. Le 12 février 1675, trois dépêches étaient expédiées au président Servient, l'une du roi lui-même pour le duc de Savoie, les deux autres de M. de Pomponne pour l'ambassadeur de France et pour le marquis de Saint-Maurice, afin de les informer que M. de Turenne, en vertu de sa charge de colonel général de la cavalerie, avait cédé au marquis de Livourne le régiment-colonel, avec la ferme confiance que le duc de Savoie n'apporterait aucun empêchement à la conclusion de cette affaire. Charles-Emmanuel bondit sous le coup; la réponse qu'il fit immédiatement à la communication de l'ambassadeur fut un long et violent réquisitoire, mêlé de vrai et de faux, un résumé passionné de toutes les accusations fondées ou non, sérieuses ou ridicules, que les ennemis de la maison de Pianesse avaient accumulées, pour la perdre en même temps à Turin et à Paris. « Le roi, dans la suite, avait dit le duc de Savoie en parlant du marquis de Livourne, le roi, dans la suite, connoîtra son esprit malin, artificieux et capable de tout... Tout cela, ajoutait le président Servient, fut accompagné d'une infinité d'injures contre le marquis de Livourne, de termes de chagrin et d'affliction. Il battoit des pieds, haussoit les épaules, levoit les yeux au ciel, et parloit avec une extrême précipitation. » Trois jours après, l'ambassadeur, tout surpris, vit arriver chez lui le duc de Savoie, comme un homme qui craint de ne s'être pas assez expliqué; il s'expliqua de nouveau et plus violemment encore. « Il lui échappa, raconte Servient, de me dire, dans la chaleur du discours, ces mêmes mots :

« Quoi! monsieur l'ambassadeur, veut-on m'arracher « du cœur les sentiments françois que j'y ai? Veut-on « que je me fasse Turc? J'ai de si bonnes intentions « pour le roi; je ne demande que d'agir pour son « service. Veut-on me couper les bras pour m'en ôter « le moyen? » Je vous dis, monsieur, les propres termes dont il se servit, parce que je les crois essentiels[1]. » Dans ces apostrophes véhémentes, passion, geste, accent, langage, tout était vrai, tout était sincère. Charles-Emmanuel pouvait être dupe d'une intrigue; il n'en était pas sciemment complice. Louis XIV et Louvois en furent frappés.

Le marquis de Livourne était trop habile pour compromettre par une dangereuse insistance la bonne situation que lui faisait la protection royale; il se contenta de déplorer le malheur et l'injustice de sa disgrâce, attendant des jours meilleurs. Le roi lui sut gré de sa modération. M. de Pomponne écrivit au président Servient que, par considération pour le duc de Savoie, le roi avait arrêté la conclusion du traité entre M. de Turenne et le marquis de Livourne. La joie de Charles-Emmanuel fut aussi bruyante et hyperbolique dans ses manifestations que l'avait été sa douleur. Il vint lui-même remercier l'ambassadeur avec toute sorte de démonstrations, et le président Truchi, son ministre de confiance, dit à M. Servient que son maître avait cette affaire tellement à cœur, « que si Sa Majesté lui avoit donné Genève, elle ne l'auroit pas plus sensiblement obligé[2]. » A Turin, on pressa le procès,

[1] Servient à Pomponne, 28 févr. 1675. *Aff. étr.* Corresp. de Sav., 64.
[2] Servient à Pomponne, 17 mars 1675. *Aff. étr.*, *ibid.*

où l'accusation triomphait sans contradicteur; enfin, le 18 mai 1675, le sénat prononça solennellement la sentence qui déclarait le marquis de Livourne criminel de lèse-majesté, le condamnait à être dégradé de ses titres, honneurs et dignités, dépouillé de tous ses biens au profit de l'État, banni à perpétuité, et, s'il tombait entre les mains de la justice, décapité par le glaive. Charles-Emmanuel ne goûta pas longtemps le plaisir de la vengeance; le 4 juin, une fièvre de mauvaise nature le prit; le 12, il était mort, âgé de quarante ans à peine. Il mourut plein de reconnaissance pour Louis XIV, et certainement plus Français qu'aucun de ses sujets. L'opinion publique, dont les impressions étaient plus profondes, ne le suivit pas dans son dernier revirement. Toutefois, en dépit de la légèreté de son caractère et de l'inconstance de son esprit, il avait été bon et doux; on le regretta sincèrement. La comparaison que le peuple fit bientôt de son gouvernement avec celui qui succéda, devait mettre le comble à sa popularité.

Au moment où Charles-Emmanuel venait d'expirer, son fils, un enfant de neuf ans, s'approcha de madame Servient, et lui dit en pleurant « qu'il prioit M. l'ambassadeur d'assurer Sa Majesté qu'il étoit son très-obéissant serviteur, et qu'il la supplioit très-humblement de vouloir lui servir de papa, puisqu'il avoit perdu le sien [1]. » Ce petit discours, entrecoupé de sanglots, fut le premier acte politique de Victor-Amédée II[2].

[1] Servient à Pomponne, 12 juin 1675. *Aff. étr., ibid.*

[2] Nous disons Victor-Amédée, suivant l'usage, quoiqu'il s'appelât réellement et qu'il signât toujours Victor-Amé.

Louis XIV a-t-il exaucé cette invocation naïve? A-t-il été pour cet orphelin, pour ce faible, un protecteur généreux et désintéressé? Ou bien, abusant de cette faiblesse et de cette confiance, a-t-il, lui tuteur en quelque sorte, porté la main sur l'héritage de son pupille, et compromis, là plus qu'ailleurs, l'honneur et la dignité de sa couronne? Les faits vont répondre; ils porteront témoignage.

Madame Royale, ainsi nommait-on, suivant l'usage, la duchesse mère, tenait enfin le pouvoir, par la dernière volonté de Charles-Emmanuel. Elle l'avait longtemps et inutilement convoité, toujours éconduite et toujours persévérante. Pendant les absences de son mari, même les plus courtes, elle mandait les ministres, qui cependant ne lui disaient rien des affaires; mais ils étaient venus, on les avait vus entrer et sortir; elle donnait ainsi à penser au monde et se faisait presque illusion à elle-même. C'était une nature ardente, passionnée, un caractère plus violent que fort, facile à cabrer, mais facile à réduire, héroïque au premier feu, incapable d'une résistance soutenue. Haute et glorieuse à l'excès, un rien de plus ou de moins dans le cérémonial, un détail d'étiquette, un mot, une nuance plus ou moins sensible dans les honneurs qu'on lui rendait, la mettaient hors d'elle, de joie ou de désespoir. Comme elle avait remplacé sur le trône de Savoie une petite-fille de France, et qu'elle-même n'était pas de sang royal, la cour et l'ambassadeur de Louis XIV avaient diminué quelque chose dans le traitement qu'ils avaient accoutumé de faire aux duchesses de Savoie; c'était dans son cœur

une blessure toujours vive, une source d'irritation et de plaintes. Elle eût volontiers sacrifié le fond et la réalité du pouvoir pour en étendre et en décorer les dehors. Toutefois, dès le premier moment de sa régence, elle se donna aux affaires avec une sorte d'emportement; elle y travaillait tous les jours, cinq ou six heures de suite.

Dans cette première ivresse de la toute-puissance, Madame Royale commit une faute irréparable; elle oublia son fils; elle n'eut pour lui ni sollicitude, ni tendresse. L'enfant grandit entre des mains étrangères. Tous les jours, à une certaine heure, le comte de Monasterol, son gouverneur, l'amenait devant une femme sévère et impérieuse, dont le regard était froid et dur, dont la bouche ne souriait pas, dont les bras ne s'ouvraient pas pour des caresses maternelles; cette femme lui tendait avec dignité une main qu'il baisait suivant les règles de la courtoisie; si elle parlait, c'était invariablement pour gourmander et se plaindre; après quoi on ramenait l'enfant dans sa chambre; il avait vu sa mère. De part et d'autre, on avait rempli un devoir d'étiquette; rien de plus.

Telle était la situation de la cour de Savoie lorsque Louis XIV y envoya le marquis d'Arcy pour porter ses compliments de condoléance au sujet de la mort de Charles-Emmanuel. L'instruction de cet envoyé lui recommandait d'examiner quelles étaient les qualités et les inclinations de la duchesse de Savoie, et comment elle réussissait au maniement des affaires. Il avait en outre un ordre exprès de parler fortement en faveur du marquis de Livourne. Sur ce sujet, la du-

chesse fut inébranlable; elle se récria contre l'affront qu'on voulait faire à la mémoire du feu duc, en lui proposant de réhabiliter un homme qui venait d'être condamné comme un lâche et comme un traître. Cependant M. d'Arcy ne désespérait pas; il croyait qu'on pouvait d'abord empêcher la confiscation des biens[1]. Après un court séjour à Turin, il revint auprès du roi. Les observations qu'il avait recueillies en quinze jours étaient plus instructives que toute la correspondance du président Servient.

Aussi bien, tout conspirait au rappel de ce pauvre homme, l'orgueil de Louis XIV, qui ne pouvait souffrir que son représentant fît un personnage ridicule, l'ardeur de Louvois pour agir vigoureusement en Italie, les réclamations du marquis de Livourne, qui se plaignait d'être mal soutenu, l'impatience même de la régente et de sa cour, fatiguées de ce vieux président et de cette vieille présidente. Bientôt à Turin on ne parla plus d'autre chose. Le triste ambassadeur fit ses doléances, navrantes dans leur simplicité: il était vieux, il était pauvre, il avait nombreuse famille; Turin était devenu sa seconde patrie; il avait espéré qu'on l'y laisserait mourir; au moins pouvait-on lui accorder quelques années de répit; et comme on lui répondait que son rappel était irrévocable, il suppliait le roi de le retarder au moins jusqu'au printemps, quand les Alpes seraient moins dangereuses, quand le froid deviendrait moins vif, quand le soleil de

[1] D'Arcy à Pomponne, 2 septembre 1675. *Aff. étr.* Correspondance de Savoie, 65.

France ressemblerait un peu plus au soleil d'Italie[1]. Les circonstances, plutôt que les hommes, lui accordèrent cette suprême consolation; son successeur, le marquis de Villars, ne reçut ses dernières instructions qu'au mois d'avril 1676, et n'arriva que le 1er juin à Turin. Enfin, quand le président eut pris ses audiences de congé, au moment de partir, le cœur lui manqua; il ne put se résoudre à quitter cette Italie où il avait vécu plus de trente ans, pour s'en aller en France livrer aux railleries de la cour et de la ville les habitudes surannées d'un contemporain de Louis XIII.

La politique du cardinal Mazarin et de M. de Lionne avait déjà subi de graves atteintes; le rappel de l'homme qu'ils avaient choisi pour représenter cette politique fut le signe qu'elle était condamnée sans retour. La neutralité de l'Italie ne suffisait plus à Louis XIV; il en voulait faire un champ de bataille. L'assistance médiocre que la France donnait depuis deux ans aux révoltés de Messine avait eu sur la politique générale des effets inespérés. Le conseil de Madrid tremblait pour les Deux-Siciles, où les plus grands seigneurs d'Espagne avaient le plus clair de leur fortune; on y envoyait les débris de la marine espagnole, on appelait dans la Méditerranée les flottes hollandaises et Ruyter; on embarquait à la hâte les troupes de Catalogne et les troupes du Milanais, et les soldats allemands qu'on arrachait à l'Empereur; on faisait passer à Naples et à Palerme l'argent et les recrues

[1] Servient au roi, 2 octobre et 2 novembre. *Aff. étr.*, *ibid.*

que réclamaient en vain les Pays-Bas aux abois. C'était une diversion excellente, mais qui déplaisait à Louvois, parce qu'il en fallait laisser toute la gloire à Seignelay. Il en méditait lui-même une autre presque aussi efficace, où la marine n'aurait rien à voir ; c'était une expédition dans le Milanais. Mais, pour opérer avec sécurité dans le Milanais, il fallait le concours du Piémont sans réserve. Les Piémontais étaient-ils jusque-là des alliés dévoués et sincères ? Ni Louis XIV ni Louvois ne se faisaient d'illusion à cet égard ; les dispositions n'étaient pas bonnes à Turin ; la régente entretenait un commerce secret avec l'Empereur et l'Espagne ; mais si la France n'était plus aimée, elle était redoutée ; la crainte remplaçant la sympathie, le résultat pratique devait être le même. Voilà pourquoi on avait substitué au président Servient le marquis de Villars, l'homme d'épée à l'homme de robe.

La longue instruction du marquis de Villars peut se résumer en quelques mots : « Madame la duchesse de Savoie, y disait-on, tâchera vraisemblablement à couler tout le temps de sa régence dans une neutralité, et à se maintenir également bien avec la France et avec l'Espagne. » Telle est la disposition que l'ambassadeur doit, sans brusquerie et sans violence, changer et tourner en sens contraire, de sorte « qu'en détruisant insensiblement l'amour qui est si fort établi dans cette cour pour le repos, il y fasse naître, s'il se peut, celui de la guerre ; » il doit voir enfin « si Madame de Savoie seroit capable de prendre des liaisons particulières avec Sa Majesté, et si elle seroit et dans la disposition et en état de tirer avantage de la

foiblesse des Espagnols, pour entreprendre quelques conquêtes dans le Milanois. » Afin d'arriver à cette puissance de persuasion, il est nécessaire que l'ambassadeur se montre souvent à la cour et qu'il entre en relations avec les personnages les plus considérables. A la suite de cette instruction générale, M. de Pomponne recommandait à l'ambassadeur deux questions spéciales qu'il fallait attaquer sur-le-champ, l'une touchant les intérêts du marquis de Livourne, l'autre relative aux quatre régiments que le feu duc avait prêtés à Louis XIV : il s'agissait d'obtenir qu'au lieu de servir comme troupes étrangères, ils fussent mis sur le pied des régiments français, c'est-à-dire, que la nomination des officiers, par exemple, fût abandonnée au roi de France[1].

En arrivant à Turin, le marquis de Villars s'aperçut bientôt que le conseil de Louis XIV, qui soupçonnait la vérité sur les dispositions de cette cour, était loin de la savoir tout entière. Le pauvre président Servient, toujours au logis, ne voyant rien, n'entendant rien, s'imaginait que tout allait pour le mieux. Per-

[1] Quant au marquis de Livourne, les circonstances semblaient lui devenir plus favorables. L'audace et les criminelles manœuvres de ses ennemis venaient d'être révélées et punies d'une façon tragique. Vers la fin de l'année 1674, au moment où la mort du comte Cattalano laissait le marquis de Livourne seul exposé aux ressentiments de Charles-Emmanuel, on avait trouvé affichés par la ville des placards séditieux, et le duc avait reçu des lettres pseudonymes où son gouvernement et les actes de ses ministres étaient odieusement attaqués. Le président Blancardi, auditeur général de guerre, qui était chargé de l'instruction du procès, n'avait pas manqué d'attribuer ces attaques au marquis de Livourne ou à ses complices. Mais depuis, sur certains indices, les soupçons étaient tombés sur Blancardi lui-même; il avait été arrêté, jugé, convaincu d'avoir fabriqué les placards et commis bien d'autres crimes; enfin le magistrat prévaricateur avait été décapité le 10 mars 1676.

sonne ne le visitait; l'herbe poussait dans sa cour; mais il croyait l'influence française assez grande pour faire son chemin toute seule. Cependant les Espagnols n'avaient pas perdu leur temps; le duc de Giovenazzo, que le cabinet de Madrid avait envoyé pour complimenter la régente, et qui, ses compliments faits, ne se pressait pas de partir, avait attiré tout à soi et mis les ministres piémontais en défiance contre les projets de Louis XIV. « Cette cour, écrivait le marquis de Villars à M. de Pomponne, cette cour est bien différente de ce que vous l'avez vue du temps de feu Madame Royale, où les François étoient considérés et recherchés de tout le monde[1]. »

Toutefois le nouvel ambassadeur n'était pas homme à se laisser déconcerter par de froides mines; il avait eu naguère bien d'autres difficultés à Madrid, où il était resté fièrement sur la brèche jusqu'à la dernière rupture. Il alla donc droit à la régente, et, d'un ton respectueux, mais ferme, lui fit connaître, parmi beaucoup de compliments, les demandes du roi pour la réhabilitation du marquis de Livourne et pour l'assimilation des régiments piémontais aux troupes françaises. Madame Royale se récria vivement et refusa de commettre à ce point ses droits de souveraine. Quelques jours après, l'ambassadeur revint à la charge : il trouva la régente étonnée, moins fière dans sa résistance. Nouvelle attaque, nouveau progrès. Enfin, le 15 août, il écrivit à M. de Pomponne que Madame Royale, par égard pour le roi, avait bien

[1] Villars à Pomponne, 27 juin 1676. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 65

voulu permettre que le marquis de Livourne rentrât en possession de tous ses biens, mais qu'elle n'entendait rien céder sur la nomination aux charges vacantes dans les régiments ; huit jours après cependant, elle faisait cette concession importante que les colonels pourraient y nommer eux-mêmes. Ni l'ambassadeur, ni les ministres du roi ne jugèrent prudent d'insister davantage.

La régente et les siens n'étaient pas habitués à ces façons d'agir ; le marquis de Villars leur parut un homme terrible. « La princesse, disait-il, trouve mauvais que je résiste un peu plus que M. Servient. En vérité, monsieur, ils mangeoient leurs appointements en pleurs et en amertumes. » En revanche, point d'intimité ; quand l'ambassadeur paraissait au palais, on ne sortait point avec lui des règles de l'étiquette ; les seigneurs se tenaient à distance et ne le visitaient guère plus que son prédécesseur. Si la marquise de Villars voulait rendre ses devoirs à Madame Royale, il fallait qu'elle demandât audience, comme la présidente Servient ; mais on la redoutait bien plus que la présidente. La marquise était une femme de cour, mieux instruite des règles et plus décidée à se faire rendre ce qui lui était dû. Elle avait une autre qualité qui était un gros défaut vis-à-vis de Madame Royale : elle était femme du monde et très-clairvoyante.

La duchesse, encore jeune et assez belle, n'avait jamais pardonné au feu duc ses négligences, qui la blessaient comme une injure et la révoltaient comme une injustice. Une fois maîtresse d'elle-même, elle avait voulu se prouver qu'il avait eu tort, en essayant un peu

le pouvoir de ses charmes. On disait que la haute fortune de la maison de Saint-Maurice ne s'expliquait pas absolument par les grands services du ministre, et que le mérite personnel de l'aîné de ses fils pouvait n'y être pas tout à fait étranger. Mais la duchesse était très-jalouse de sa réputation, et, si elle avait des faiblesses, elle les dissimulait avec le dernier soin. Son plus grand souci, c'était l'opinion de la cour de France, où elle avait jadis, dans le cercle d'Anne d'Autriche, tant médit des erreurs d'autrui. Elle y avait une amie sincère et dévouée, madame de La Fayette, qui la tenait exactement au courant de tout ce qu'on y disait d'elle et de ses entours. Raison d'étiquette ou autre, on comprend que la duchesse de Savoie n'encourageât pas les assiduités de la marquise de Villars.

La disposition générale des esprits à l'égard de la France, et celle de la cour à l'égard de son ambassadeur, ne permettaient donc pas d'espérer une grande fortune pour les projets d'alliance intime et d'agression contre le Milanais. Louvois eut le bon sens de le comprendre et de renvoyer ses desseins à des temps meilleurs. M. de Villars, qui voyait avec peine s'éloigner une pareille occasion de signaler ses talents diplomatiques, finit par s'y résigner et par reconnaître lui-même les difficultés de l'entreprise. « Il ne faut pas espérer, écrivait-il, le 8 janvier 1677, que cette cour veuille profiter d'aucune conjoncture favorable du méchant état où sont les places du Milanois; leurs pensées sont bien éloignées d'aucun projet de guerre; leurs places sont en plus mauvais état que celles des Espagnols. » Et il partait de là pour tracer un tableau

peu flatté de la régence, sans épargner la régente elle-même, qu'il accusait d'être fantasque, imprévoyante et incapable d'application. Les succès du duc de Giovenazzo lui rendaient son isolement plus odieux ; mais Louis XIV n'en était pas encore venu au point d'exiger le renvoi du représentant de l'Espagne. Quoique la politique arrogante de Louvois l'emportât de plus en plus dans le conseil, elle n'y prévalait pas toujours contre l'esprit de conciliation et de justice qui inspirait M. de Pomponne et qui lui donnait quelquefois, trop rarement, le courage de résister. « Le roi ne juge point à propos, écrivait le ministre des affaires étrangères, de s'attacher formellement à demander à Madame qu'elle n'ait point de ministre d'Espagne à sa cour, d'autant plus qu'il ne paroît pas que cette princesse soit fort en état de le refuser, lorsqu'elle en a un à Madrid [1]. »

On fut au moment de regretter cette tolérance. Louis XIV apprit tout à coup que le duc de Giovenazzo était chargé de proposer à la régente, pour son fils, un mariage dans la maison d'Autriche; aussitôt il écrivit lui-même à M. de Villars que, voulant montrer son affection à Madame Royale, il n'avait trouvé rien de mieux qu'un mariage entre le jeune duc et mademoiselle de Valois, sa nièce, seconde fille de Monsieur. Toutefois, comme c'était un principe constant de sa politique de ne jamais faire d'avances, mais de se laisser demander ce qu'il souhaitait le plus vivement d'accorder, il recommandait expressément à l'ambassa-

[1] Pomponne à Villars, 20 mars 1677, *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 66.

deur d'insinuer seulement cette idée à Madame Royale, et de la porter, comme de lui-même, à en faire la proposition officielle[1].

M. de Villars jugea qu'une femme seule pouvait manier avec assez de délicatesse une négociation qui ne devait pas avoir l'air d'en être une, et qui devait jaillir, sans effort et sans apprêt, des mille caprices d'une conversation familière. Madame de Villars était-elle en bonne situation pour réussir? Les circonstances lui manquèrent-elles, ou bien manqua-t-elle aux circonstances? Quoi qu'il en soit, elle eut deux audiences de la duchesse, à huit jours de distance. Dans toutes les deux il fut question de ce mariage, mais avec peu d'empressement de la part de la régente. Elle dit qu'elle était dans la ferme résolution de ne point lier son fils qu'il ne fût en âge de choisir lui-même ce qui lui conviendrait le mieux, que puisque Madame Christine n'avait marié le feu duc que dans sa trentième année, elle n'avait point de meilleur exemple à suivre ni de meilleure pensée à insinuer à son fils que celle-là. Enfin, suivant la relation de la marquise de Villars, « elle fut inébranlable avec un air un peu fier, disant sur tout ce qu'on pouvoit lui alléguer, que ce n'étoit pas une chose nouvelle dans la maison de Savoie de prendre des alliances dans les maisons royales[2]. » Louis XIV fut piqué de cet échec; il fit insinuer à madame de Villars qu'elle aurait pu être plus adroite, et défendit qu'on en reparlât davantage. Mais il avait

[1] Le roi à Villars, 19 mai. *Aff. étr.*, *ibid.*
[2] Villars à Pomponne, 6 et 13 juin. *Aff. étr.*, *ibid.*

gagné quelque chose à cette ouverture; il savait désormais que la régente voulait garder le pouvoir le plus longtemps possible, et que, si elle refusait une princesse française, elle refuserait aussi bien une princesse autrichienne ou espagnole.

Tout enorgueillie de son triomphe, Madame Royale n'en sut pas plus de gré à madame de Villars, qui en avait été l'auteur involontaire; elle en abusa même, et, comme pour la punir d'avoir essayé de surprendre son intimité, elle redoubla vis-à-vis d'elle et de son mari de froideur et de mauvais procédés. Un mois à peine après cette tentative malheureuse, le marquis de Villars se plaignait ainsi à M. de Pomponne : « Il n'y a homme ni femme qui nous ose voir plus d'une fois en six mois, et ceux qui en ont voulu user autrement s'en sont mal trouvés, et hors les fêtes où Madame Royale a besoin de faire voir aux étrangers l'ambassadrice de France assise à ses pieds, nous sommes les seuls qu'elle n'y convie point, car tous les étrangers y sont admis, et les fêtes sont fréquentes[1]. »

Quant aux négociations, sauf l'incident du mariage, elles se réduisaient aux affaires du marquis de Livourne. La mort de Charles-Emmanuel ayant supprimé tout obstacle à son établissement en France, le roi, pour lui témoigner la satisfaction qu'il avait de sa patience, lui avait permis d'acheter, non pas un simple régiment, mais la charge de capitaine-lieutenant des gendarmes écossais, une des plus considérables après celles de sa maison militaire. Élevé presque en

[1] Villars à Pomponne, 6 juillet. *Aff. étr.*, *ibid.*

même temps au rang d'officier général, le marquis de Livourne avait servi en Flandre comme brigadier, sous les yeux du roi et de Monsieur. A la bataille de Cassel, on le citait comme ayant fourni, à la tête du corps entier de la gendarmerie, plusieurs charges brillantes. M. de Pomponne, dans toutes ses dépêches, le roi lui-même, dans une lettre adressée à la régente, demandaient instamment la révocation de la sentence prononcée contre sa personne, et l'annulation de toute cette procédure, monument d'iniquité. On faisait surtout valoir la mort du vieux marquis de Pianesse, qui venait de succomber, les indifférents disaient à une hydropisie du poumon, les amis au chagrin et à l'injustice. Vivement pressée, la régente finit par se rendre; le 15 août 1677, elle promit que la procédure serait cassée; le 6 décembre, le sénat entérina solennellement l'arrêt de cassation. Madame Royale avait exigé, comme pour mettre son honneur à couvert, une de ces conditions illusoires qu'obtiennent les assiégés qu'on ne veut pas pousser à bout. Le nouveau marquis de Pianesse ne devait pas rentrer en Piémont; il s'empressa d'y acquiescer, sans s'en mettre beaucoup en peine; la place était ouverte.

Tout réussissait alors à Louis XIV. La campagne de 1677 avait été brillante et féconde; la défaite du prince d'Orange à Cassel, la prise de Valenciennes, de Cambrai, de Saint-Omer, les belles opérations du maréchal de Créqui sur le Rhin, donnaient aux armes françaises un éclat et une supériorité que personne ne contestait plus guère en Europe. Les Hollandais souhaitaient la paix ; mais les Espagnols, qui sentaient

en qu'elle se ferait à leurs dépens, ne s'y résignaient
ıs encore. Le prince d'Orange, dont la fortune ne
était faite et ne se pouvait soutenir que par la guerre,
es encourageait et leur montrait l'alliance prochaine
de l'Angleterre qu'il comptait entraîner, malgré la
résistance de Charles II, par son mariage avec la fille
du duc d'York. La paix ne déplaisait pas à Louis XIV;
elle lui devenait même nécessaire; mais il prétendait
l'imposer et non la subir. Inquiet, plus qu'il ne voulait le paraître, des efforts du prince d'Orange et des
hésitations de l'Angleterre, il résolut de prévenir de
nouveaux orages en faisant craindre à l'Espagne d'être
accablée avant de pouvoir être secourue, et il affecta
d'ajouter aux blessures qu'il lui avait faites aux Pays-Bas, en Franche-Comté, en Catalogne, en Sicile, la
menace d'un coup plus sensible dans le Milanais, jusqu'alors épargné.

Au mois d'octobre, le cardinal d'Estrées, l'ami respecté de la duchesse de Savoie, le négociateur réservé
aux grandes affaires, et dont l'apparition en Italie annonçait toujours des événements d'importance, reçut
l'ordre de partir sur-le-champ pour Turin. Il emportait une instruction signée de M. de Pomponne, pour
obtenir de la duchesse de Savoie le passage à traver
le Piémont d'une armée destinée à agir contre le Mila
nais, dès l'ouverture de la campagne prochaine,
même, s'il était possible, le concours actif des forc
piémontaises. L'Italie était en émoi; le cardinal d'E
trées et le marquis de Villars, la duchesse de Sav
et ses ministres, les uns pleins de confiance, les aut
de douleur, travaillaient à marquer les étapes de c

invasion, c'est-à-dire à préparer le bouleversement de la Péninsule. Et cependant cette négociation n'était qu'un leurre, un mensonge, une ruse de guerre. On voulait menacer, pas autre chose. L'ambassadeur, le cardinal, le ministre lui-même, M. de Pomponne, étaient des acteurs sans le savoir, jouant au tragique une véritable comédie dont ils ne connaissaient ni l'intrigue, ni le dénoûment, ni l'auteur. On les avait choisis plus éminents pour leur donner plus de créance, et pour mieux tromper les autres, on les avait trompés eux-mêmes. Trois personnes seulement avaient le mot de cette intrigue : Louis XIV, Louvois, qui l'avait imaginée, et un simple commissaire des guerres, Camus-Duclos, qu'on envoyait en Italie comme un personnage très-secondaire, et qui cependant avait seul le secret de tous les rôles[1]. Dans l'histoire, cette comédie peut se réduire à ce titre : Beaucoup de bruit pour rien.

A Turin le succès fut complet; la régente, bien qu'avec peine et malgré l'avis de ses ministres, consentit au passage des troupes et à l'établissement des magasins pour leur subsistance ; sur la question d'alliance offensive, elle était au moins ébranlée. Mais à Milan, on fut moins heureux ; rien ne put décider les Espagnols à croire que le roi voulût tout de bon la guerre et qu'il essayât autre chose que de les alarmer. Le cardinal s'applaudissait de cette incrédulité comme d'une victoire[2]. Aussi fut-il un peu surpris de rece-

[1] Voir *Histoire de Louvois*, Ire partie, tome II, pages 366 et 367; texte et notes.

[2] Estrées au roi et à Pomponne, 29 et 30 octobre 1677. *Aff. étr.*

voir une lettre du roi qui, tout en le félicitant d'avoir si bien préparé la duchesse de Savoie à une liaison plus intime avec la France, lui recommandait seulement d'entretenir ces bonnes dispositions sans pousser plus avant. L'intrigue éventée, il était inutile de feindre davantage. Louvois parut renoncer à des projets qu'il n'avait pas eus sérieusement cette fois-là; mais tandis que Madame Royale bénissait la fortune qui la tirait d'un si mauvais pas, on prenait acte en France des concessions qu'elle avait faites, pour les lui rappeler au besoin[1].

[1] En arrivant à Turin, le cardinal d'Estrées avait trouvé les relations plus aigries que jamais entre la maison de l'ambassadeur et la cour de Savoie, par un incident tout à fait étranger à la politique. Deux mois environ auparavant, un fameux musicien, Stradella, avait enlevé à Venise la maîtresse d'un Contarini. Poursuivis de ville en ville par la haine redoutable de ce patricien qui s'était mis sur leur piste avec une quarantaine de parents et de *bravi*, les deux amants avaient fini par trouver un asile à Turin, la dame dans un couvent, le musicien dans un autre. L'aventure fit du bruit; Madame Royale voulut voir Stradella; il conta ses infortunes, il chanta, si bien que, touchée des malheurs et du talent de l'artiste, elle le prit sous sa protection et le mit en faveur dans la haute société de Turin. Mais, un jour, deux bravi l'assaillirent à coups de stylet, le laissèrent pour mort, et coururent se réfugier au palais de France. Le marquis de Villars était sorti; quand il rentra, ces deux hommes lui présentèrent une lettre autographe de l'abbé d'Estrades, ambassadeur du roi à Venise, qui le priait de ne les point abandonner. Le palais de France était un asile inviolable. Madame Royale réclama les assassins, ne dissimulant pas qu'elle les voulait faire pendre. M. de Villars crut son honneur et l'honneur du roi engagés à ne point livrer ces misérables. La régente, irritée, fit dire à la marquise « qu'il s'agissoit en cette affaire-là de toutes les marques de son amitié, de son estime et de sa libéralité, ou bien de sa malédiction. » M. de Villars persista dans son refus; il fit à M. de Pomponne un récit exact et sincère de l'événement, sans dissimuler la colère ni les menaces de la duchesse. M. de Pomponne, averti déjà par les récriminations de l'ambassadeur de Savoie, blâma sévèrement le marquis de Villars, plus sévèrement l'abbé d'Estrades, mais décida que la protection du roi, bien que maladroitement engagée, ne permettait plus qu'on abandonnât au supplice les coupables qui l'avaient surprise; le seul parti à prendre était de les faire conduire à Pignerol. « Ce que je vois de plus

Toutefois, les sages conseils du cardinal d'Estrées, qui se portait garant de la sincérité de la duchesse, persuadèrent au roi de modifier vis-à-vis d'elle les formes de sa politique, et de donner en même temps satisfaction à l'orgueil de la princesse et aux ressentiments de la femme. Le 17 décembre, après que le cardinal eut salué Louis XIV et l'eut entretenu des résultats de sa mission, M. de Pomponne écrivit au marquis de Villars : « Sa Majesté a lieu de se louer de Madame Royale ; c'est ce qui la porte à m'ordonner de vous faire savoir que de même qu'elle a approuvé que vous gardassiez une conduite un peu plus ferme avec elle, lorsqu'elle n'étoit pas contente de la sienne, elle désire, aujourd'hui qu'elle a sujet de l'être, que vous en preniez une plus douce et plus pleine de con-

fâcheux dans tout ceci, ajoutait le ministre, est l'occasion que Madame Royale en prend d'un nouvel éloignement pour vous, jusque-là qu'elle témoigne qu'elle ne pourra plus traiter que par écrit avec vous, afin que les choses qu'elle vous dit et que vous lui dites ne puissent être changées. » C'est sur ces entrefaites qu'était arrivé le cardinal d'Estrées. Ce ne fut pas trop de toute l'influence que lui donnaient son caractère et sa vieille amitié pour calmer les emportements de la duchesse et l'empêcher de se porter à des extrémités regrettables. M. de Villars faisait faute sur faute. Au lieu de commettre quelqu'un de ses gens au soin de conduire les assassins jusqu'aux limites de Pignerol, il abaissa la dignité de son caractère jusqu'à les mener lui-même dans son carrosse, sous la surveillance insultante d'une troupe de cavalerie piémontaise. Il est vrai qu'il s'était gagné le cœur des Vénitiens. L'abbé Grimani était venu le remercier solennellement au nom des Contarini, des Grimani, des Delfini et de tout le corps des nobles ; mais M. de Pomponne l'avait gourmandé de nouveau pour la forme insolite qu'il avait donnée au dernier épisode de cette malheureuse affaire. Au fond, l'orgueil de Louis XIV était satisfait et flatté. « Sa Majesté, disait le ministre, a vu le soin que vous aviez pris de mettre ces deux misérables en sûreté. Quoiqu'elle soit fâchée que de tels gens soient dérobés au supplice, la seule ombre de sa protection est telle que, puisqu'elle s'est étendue jusqu'à eux, elle a dû les en préserver. » Villars à Pomponne, 13 et 29 octobre. — Pomponne à Villars, 22 octobre et 12 novembre 1677. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 66.

fiance. » A la fin de cette dépêche, le ministre ajoutait, par insinuation, que pour apaiser les préventions injustes de Madame Royale, il serait bon que la marquise de Villars vînt faire un tour en France, où l'appelaient sans doute ses affaires domestiques. Ce dernier sacrifice, bien que pénible, ne devait pas surprendre le marquis de Villars, puisqu'il l'avait lui-même très-simplement et très-généreusement offert, dans une de ses précédentes dépêches, comme un remède héroïque. Lorsque la duchesse de Savoie reçut cette bonne nouvelle, son ravissement fut inexprimable; le flot même de protestations, de regrets, de tendresses et d'embrassements, sous lequel elle affecta de le dissimuler, le fit éclater davantage. Jamais madame de Villars ne fut aussi bien fêtée que le jour des adieux; jamais elle ne parut si aimable.

Ce n'est pas un des moindres secrets de la politique que de spéculer ainsi sur les passions, et de prendre son avantage en leur donnant une satisfaction apparente. Pour la seconde fois depuis trois ans, Louis XIV en faisait à Turin l'heureuse expérience. En paraissant sacrifier le marquis de Livourne au ressentiment de Charles-Emmanuel, il avait complétement ramené le duc à son alliance; en rappelant madame de Villars, il rendait à la duchesse un service délicat et personnel qui l'obligeait à la reconnaissance et réveillait en elle toutes ses inclinations françaises.

Ainsi commençait, sous des auspices de paix et de concorde, l'année 1678, l'âge d'or de cette régence. Madame Royale n'y eut cependant pas une tranquillité bien parfaite. Écarter un témoin vigilant et sagace

comme l'ambassadrice de France ne suffisait pas, si le mystère qu'on voulait cacher se trahissait de lui-même, par l'indiscrétion d'un favori aussi fat et aussi impertinent que le comte de Saint-Maurice[1]. Un matin on trouva aux portes du palais deux têtes de cire, l'une représentant le comte, et l'autre la duchesse de Savoie. Au lieu de les faire disparaître sans bruit, on les exposa maladroitement sur un échafaud où le bourreau les brisa devant la foule. « Il auroit été plus à propos, observe judicieusement le marquis de Villars, de ne pas faire cet éclat[2]. » Madame Royale en fut malade.

Cependant son fils avait douze ans; il connaissait tous ces scandales, et il en comprenait le sens. Son in-

[1] Il y avait à la cour un chevalier de Savoie, fils de la comtesse de Soissons et prince du sang, qui ne le cédait à l'autre ni en fatuité ni en impertinence. La faveur de la maison de Saint-Maurice et les causes de cette faveur lui déplaisaient également, et il ne cachait pas son déplaisir. La querelle engagée par des mots piquants passa bien vite aux voies de fait. Une belle nuit, le comte de Saint-Maurice fut maltraité par les gens du chevalier de Savoie; huit jours après, un de ces hommes fut trouvé assassiné. A quelque temps de là, le chevalier, qui se promenait à cheval, ayant rencontré le comte à pied, poussa droit sur lui et faillit le renverser. Une autre nuit, deux des frères du comte avec un de leurs amis furent assaillis par trois agresseurs dans l'un desquels ils reconnurent le chevalier. La régente, irritée, lui fit défendre de se présenter au palais. Mais le prince de Carignan, son oncle, ce fameux muet d'une si grande intelligence, prit hautement son parti. La cour était divisée, inégalement il est vrai, car la majorité de la noblesse suivait le prince très-national et très-populaire. Pour comble de disgrâce, la comtesse de Soissons choisit précisément ce temps-là pour faire un voyage à Turin. Plus que froidement accueillie par la duchesse, la haine qu'on portait à la maison de Saint-Maurice lui valut une espèce de triomphe. Quelques jours après, le marquis de Saint-Maurice et ses fils, domptés par l'opinion, allèrent demander pardon au prince de Carignan et au chevalier de Savoie. — Villars à Pomponne, 22 mai, 18 et 26 juin 1678. *Aff. étr.* Corresp de Savoie, 67.

[2] Villars à Pomponne, 31 août 1678. *Aff. étr.*, *ibid.*

telligence, bien loin de s'étioler dans l'isolement et l'indifférence, grandissait et mûrissait par la réflexion solitaire; mais elle se nourrissait aux dépens du cœur. Cet orphelin qui avait une mère, était plus malheureux mille fois que l'enfant à qui Dieu a retiré la sienne. Madame Royale ne s'était jamais souciée de son amour ni de sa confiance; il commençait à perdre même le respect. Restait la crainte, misérable et insuffisante barrière derrière laquelle il s'exerçait à la dissimulation et à la patience, non pas à la patience qui se résigne, mais à celle qui conspire et attend. Combien cette mère était coupable! et combien menaçant et mérité l'avenir qu'elle se préparait! Elle ne se préoccupait pas de cet avenir, parce qu'elle ne le voyait pas ainsi, ou plutôt parce qu'elle s'en était fait un autre, tout d'imagination.

Dans ses projets, en dépit de la majorité prochaine de Victor-Amédée, la régence de la duchesse, disons mieux, son règne ne devait pas avoir de fin. Il ne s'agissait que d'éloigner, de reléguer dans un pompeux et perpétuel exil ce fils importun qui, sans cela, pourrait être un jour assez osé pour réclamer son héritage. Dès le mois de juillet 1678, le marquis de Villars avertissait M. de Pomponne que Madame Royale, pour se conserver le pouvoir, disait-on, songeait à marier son fils avec sa nièce, l'infante héritière de la couronne de Portugal. On négociait très-secrètement; tout se passait directement et exclusivement entre les deux sœurs, Madame Royale et la reine de Portugal. Ce ne fut qu'au mois de décembre que la duchesse ordonna à l'abbé de Verrue, son ambassadeur en

France, de faire connaître au roi ce projet de mariage et de lui demander son approbation. Le 16 février 1679, le roi écrivit à la duchesse qu'il approuvait complétement cette alliance, et qu'il l'appuierait de toute son autorité.

Ce ne fut pas au marquis de Villars que fut confié le soin de suivre la nouvelle phase diplomatique inaugurée par cette affaire. L'hostilité qui n'avait pas cessé de régner entre la régente et l'ambassadeur, pendant toute sa mission, rendait impossible avec lui l'intimité qui devait nécessairement devenir plus étroite. Le rétablissement de la paix avec l'Espagne offrait à Louis XIV une excellente occasion de le tirer avec honneur de Turin et de le renvoyer à Madrid, où ses anciennes habitudes et l'expérience des mœurs espagnoles l'appelaient à rendre de plus grands services. S'il fut bien aise de son changement, Madame Royale le fut encore davantage, et surtout de l'attention qu'on eut de donner au marquis un successeur qui n'était pas marié et qui ne pouvait pas l'être. C'était l'abbé d'Estrades, naguère ambassadeur à Venise. Il arrivait à Turin, le 3 mars 1679, avec les instructions les plus conformes au succès de l'entente provoquée par la duchesse de Savoie et bien accueillie par Louis XIV.

Sans doute les projets de Madame Royale étaient chimériques et faisaient plus d'honneur à son imagination qu'à son bon sens. Comment supposer qu'un prince, souverain d'un beau pays, consentirait à l'abandonner pour s'en aller bien loin, parmi des peuples étrangers et des mœurs inconnues, non pas même acquérir une couronne plus belle, mais s'as-

seoir discrètement à côté du trône, pour être, dans l'avenir, non pas le roi, mais le mari de la reine? Madame Royale ne s'embarrassait pas de pareilles difficultés. Il suffisait que la combinaison arrangée par elle-même convînt à ses intérêts; et d'ailleurs l'ascendant qu'elle se figurait exercer sur son fils, l'espèce de terreur qu'elle lui inspirait, ne lui permettaient pas de douter de son triomphe.

Louis XIV aurait pu l'éclairer; il n'y songea même pas. L'approbation qu'il donnait à ses projets était sincère, mais non désintéressée. Décidé à réduire l'Italie, le Piémont d'abord, sous sa suprématie exclusive, peu lui importait de parvenir à son but par telle ou telle voie. S'il avait naguère mis en avant le nom de sa nièce, mademoiselle de Valois, c'était seulement afin de contrarier les desseins qu'on attribuait à la maison d'Autriche, et de sonder les véritables intentions de la régente. Il n'avait fait, pour employer une expression militaire, pas autre chose qu'une reconnaissance. Toutes les fois que l'Autriche hasardait un mouvement offensif, il répondait par un mouvement égal. Si plus tard mademoiselle de Valois devint duchesse de Savoie, c'est que les répugnances de Victor-Amédée, l'opposition unanime du Piémont et les fautes de Madame Royale avaient rendu impossible le mariage de Portugal. Tant que ce mariage conserva des chances, et jusqu'au dernier moment, Louis XIV ne cessa pas d'y aider, avec autant d'activité que de franchise. Dans le fait, cette alliance convenait mieux peut-être à ses desseins que le mariage même de mademoiselle de Valois. L'état des affaires en Piémont ne lui était plus

un mystère, ni la haine dont l'opinion poursuivait la maison de Saint-Maurice, ni l'impopularité de la régente elle-même, ni la maladresse de son administration, ni l'épuisement de ses ressources, ni son amour insensé du pouvoir, ni les nécessités fatales de son alliance avec son puissant voisin.

Pour la régente, marier son fils en Portugal, c'était exaspérer les Piémontais, se brouiller avec l'Espagne, tenter une entreprise désespérée que la France seule pouvait faire réussir. Mais aussi quelle soumission la France n'allait-elle pas exiger? De quels sacrifices ne se ferait-elle pas payer son appui? La duchesse de Savoie allait jouer, sur un moindre théâtre et dans de moins bonnes conditions, le rôle dont Charles II en Angleterre s'était habilement, sinon honnêtement, tiré. Elle allait, comme lui, gouverner à l'encontre de l'opinion et des intérêts de son peuple, mais avec ce grand désavantage que ses résistances passagères et ses menaces de défection, sans aucun moyen de les rendre sérieuses, ne feraient qu'irriter inutilement le maître qu'elle se donnait. La protection de Louis XIV pouvait rendre à Turin sa situation moins précaire; mais contre les abus de cette protection, elle n'avait aucun recours. Le pacte qu'elle signait l'engageait corps et âme, et l'engageait seule.

Égarée par son ambition folle, Madame Royale ne faisait pas toutes ces réflexions. Comme elle connaissait le faible de Louis XIV pour les louanges excessives, elle espérait le payer en flatteries. Après la conclusion de la paix de Nimègue, qui n'eut d'autre effet pour le Piémont que de lui restituer les régiments dont Louis XIV

n'avait plus affaire, la duchesse écrivit au cardinal d'Estrées une lettre destinée à passer sous les yeux du roi. « Cette fin, disait-elle, couronne bien tous les heureux succès de ses armes et achève de mettre au comble du bonheur la monarchie françoise qui jouira en repos des travaux de ce second Alexandre, dont les siècles à venir auront peine à croire les merveilles. Je suis bien fâchée de n'avoir pu faire que les admirer; mais si les dieux de la terre se payent des vœux et des sentiments des cœurs, comme celui du ciel, j'aurai de quoi me faire valoir et prétendre à la continuation des bonnes grâces de votre monarque, puisque assurément personne n'en a fait de plus ardents que les miens pour sa gloire[1]. »

Confiante à l'excès dans l'effet de ses adulations, elle était, dans son gouvernement, d'une imprudence sans égale. Deux de ses ministres étant morts, elle ne se mit pas en peine de les remplacer. Le conseil ne s'assemblait plus que pour la forme; tout se décidait entre elle et le marquis de Saint-Maurice Au mois de novembre 1678, la régente eut à faire un choix d'une grande importance pour ses projets à l'égard de son fils; elle lui donna pour gouverneur, à la place du comte de Monasterol, le marquis Morosso, un homme d'esprit qu'elle crut très-dévoué, qui était surtout très-habile, et qui la trompa. Les finances laissées par Charles-Emmanuel en bonne situation, sans dettes et avec cent mille pistoles d'économie, se trouvaient, au

[1] L'original autographe de cette lettre, non datée, se trouve aux *Archives des Aff. étr.*, corresp. de Savoie, n° 111, t. 67

bout de quatre ans, dans un état déplorable. L'excédant des dépenses sur les recettes était de quarante-quatre mille pistoles pour 1678, de cent mille pour 1679; le chiffre de la dette s'élevait à un million huit cent mille livres; et cependant on avait fait argent de tout. La vénalité des offices de judicature, introduite par Madame Royale, malgré l'opposition du sénat de Turin, qui était comme le parlement de Paris, avait rapporté six cent mille livres[1]. Il est vrai que les mauvaises récoltes avaient causé des dépenses extraordinaires; mais les fêtes et surtout les faveurs prodiguées à la maison de Saint-Maurice donnaient l'explication la plus générale et la plus impopulaire du déficit. On ne saurait dire combien cette maison avait accumulé de haines; et cependant ce ne fut pas le ressentiment national qui précipita sa ruine; elle tomba foudroyée du dehors, sous la colère de Louis XIV et de Louvois[2].

[1] Villars à Pomponne, 22 janvier 1679. — Estrades à Pomponne, 12 mars et 28 octobre 1679. *Aff. étr.*, corresp. de Savoie, 67-68.

[2] Le second fils du marquis, le chevalier de Saint-Maurice, perdu de dettes et de débauches, était le premier à jeter aux passions de la foule les plus indignes accusations contre son père et sa mère. Un soir, on apprit que le secrétaire du marquis venait d'être assassiné, dans le palais même, par deux inconnus; deux jours plus tard, la populace ameutée applaudissait avec mille imprécations à l'incendie qui menaçait la résidence ducale, après avoir dévoré le cabinet et les papiers du ministre. Mais la haine populaire fut elle-même épouvantée lorsqu'on sut que le chevalier, soupçonné du meurtre et peut-être de l'incendie, avait été arrêté et conduit au château de Nice, sur l'ordre de son père. Pour comble de malheur, le fils aîné, le favori, avait compromis, par trop d'éclat, sa mystérieuse fortune. On citait des rivaux, le comte Masin, le marquis de Chatillon. La duchesse avait envoyé le comte de Saint-Maurice voyager en Italie; elle était bien inquiète, bien émue des indiscrétions commises, par qui? Elle suppliait madame de La Fayette de le savoir à tout prix, même par le marquis de Villars. L'abbé d'Estrades, cependant, en mandait bien d'au-

Le choix de l'abbé d'Estrades pour l'ambassade de Turin n'avait pas été fait dans la seule intention de plaire à la duchesse de Savoie; l'abbé devait, dans sa nouvelle résidence, presser le résultat d'une grande intrigue dont il avait commencé la négociation à Venise. Il ne s'agissait de rien de moins que d'occuper Casal, avec l'agrément du duc de Mantoue. La première idée de ce projet remontait à l'année 1676. M. de Pomponne avait demandé alors au marquis de Villars des renseignements sur la force, l'état et la garnison de Casal, puis un mémoire sur la cour de Mantoue,

tres à M. de Pomponne. « Elle est, disait-il, dans un trouble qui paroît sur son visage, quelque effort qu'elle fasse pour le cacher, et il est d'autant plus grand, que j'ai compris, par ce que l'on m'en a dit, que si les secrets qu'on a révélés ne regardoient que son État, elle en auroit moins de chagrin. Le comte Masin, qui est un grand garçon bien fait et d'un air languissant, est revenu depuis cinq ou six jours d'un voyage qu'il a fait à Nice, où il a demeuré deux mois, et où il alla lorsque le comte de Saint-Maurice eut ordre de Madame Royale de s'absenter pour quelque temps. Ce comte doit être ici dans peu de jours, et c'est pour cela que M. de Masin, qui lui auroit fait de la peine, a eu la liberté d'y revenir. Comme l'on sait qu'ils ont les mêmes prétentions, quoique la préférence paroisse entière du côté du comte de Saint-Maurice, leur retour attire l'attention de tout le monde. » Pauvre duchesse, qui se défiait moins d'un abbé de cour que d'une marquise! Jamais madame de Villars n'aurait été si explicite. Malgré les apparences, le comte Masin eut le champ libre; il en profita pour achever son rival. Un beau jour qu'il maudissait son exil, le comte de Saint-Maurice vit arriver un des secrétaires de la duchesse, son homme de confiance, l'abbé de La Tour, « une espèce de nain qui avoit été dix ans jésuite, » dit l'abbé d'Estrades. On faisait signifier au comte qu'il eût à se marier avant de revenir à la cour. En attendant qu'il se décidât, on l'envoya à Munich faire les compliments de la régente sur la mort de l'Electeur de Bavière. Il partit pour ce nouvel exil, et se maria peu de temps après. La duchesse lui fit un beau cadeau de noce, une tenture de tapisserie, un lit de velours cramoisi à fond d'or, et 50,000 écus. Lorsqu'il revint à Turin après un an d'absence, il trouva le comte Masin en faveur et la maison de Saint-Maurice en disgrâce. — Villars à Pomponne, 22 janvier 1679. — Estrades à Pomponne, 12 et 25 mars, 20 mai, 18 juin, 28 octobre. — Estrades au roi, 23 décembre 1679. *Aff. étr.* Correspondance de Savoie, 67-68.

sur le caractère du duc, sur l'influence plus ou moins grande de ses favoris, enfin sur le meilleur moyen d'acquérir un établissement dans le Montferrat[1]. Le marquis de Villars avait répondu qu'avant tout il fallait se défier de la cour de Turin, qui, suivant les traditions de sa politique, semblait ménager cette affaire-là pour elle-même[2]. Comment n'aurait-elle pas vu en effet que ce riche pays de Montferrat, annexe politique mais éloignée du duché de Mantoue, était l'annexe naturelle et, pour ainsi dire, fatale du Piémont? Casal, qui en est la ville la plus importante, est situé sur le Pô, précisément au sud de Verceil, et à quinze lieues environ à l'est de Turin. La convoitise traditionnelle de la cour de Savoie, ainsi expliquée par la géographie, était un fait dont il importait de tenir grand compte. M. de Villars ne doutait pas toutefois qu'avec du secret et une bonne conduite, on ne pût venir à bout de cette affaire. « Le temps me paroît favorable, écrivait-il, le 1er avril 1677, pour traiter avec le duc de Mantoue. Il est gueux, grand joueur et dépensier; lui et ses favoris n'ont pas un sol. Les juifs lui ont avancé son revenu pour quelques années. Je crois que si on pouvoit le porter à mettre la citadelle entre les mains du roi, en lui donnant une bonne somme d'argent et une pension considérable pour entretenir la garnison de la ville et du château, ce seroit une chose très-avantageuse, d'autant que ce prince ne peut vivre longtemps. »

Soit qu'on trouvât la distance trop grande entre

[1] Pomponne à Villars, 4 septembre, 11 décembre 1676. *Aff. étr.*, corresp. de Savoie, 65.
[2] Villars à Pomponne, 8 janvier 1677. *Ibid.* 66.

Turin et Mantoue, soit qu'on redoutât la vigilance des ministres piémontais, le fil délicat de cette intrigue fut confié à l'abbé d'Estrades, alors ambassadeur à Venise, et le marquis de Villars n'en entendit plus parler. Comme le duc de Mantoue, grand amateur de plaisirs, faisait à Venise de fréquents et longs séjours, surtout pendant le carnaval, l'abbé d'Estrades trouva facilement l'occasion d'entrer en secrètes relations avec lui et avec trois de ses principaux ministres, les comtes Mattioli et Vialardi, et le marquis Cavriani. Le marché fut longuement débattu, non pas quant au principe de la vente, qui ne faisait pas question, mais quant au prix. L'abbé donna beaucoup d'argent, en promit davantage, obtint des paroles satisfaisantes, puis tout à fait bonnes, jusque-là que le duc, qui ne demandait pas mieux que d'être persuadé, consentit à s'engager verbalement, la nuit, au milieu d'un bal, à l'importante cession que le roi désirait de lui. Il fut décidé que Mattioli se rendrait secrètement en France pour s'entendre définitivement avec les ministres de Louis XIV. Il s'y rendit en effet, au mois de décembre 1678.

C'était Louvois qui avait conçu le projet primitif et qui se chargea de toute l'exécution ; M. de Pomponne n'intervint que pour donner quelques signatures indispensables. Mattioli, introduit à Versailles avec les précautions les plus mystérieuses, remit à Louis XIV une lettre du duc de Mantoue, reçut la réponse royale, signa le traité de cession avec M. de Pomponne, et resta longtemps enfermé avec Louvois, qui lui donna un long et minutieux mémoire où, suivant l'habitude

de ce ministre, les moindres détails de l'opération étaient exactement prévus et réglés. Tout était convenu pour le milieu du mois de février 1679. Un peu avant cette époque, Louvois avait fait venir de Flandre un officier de grand mérite, le plus capable de mener à bonne fin une entreprise qui exigeait autant de dextérité que de science militaire. Cet officier était Catinat. Le ministre le mit au courant de l'affaire, lui donna ses instructions et lui enjoignit de partir sur-le-champ pour Pignerol. Mais, afin que son séjour dans une ville si voisine de Turin n'attirât pas mal à propos l'attention, il devait y arriver sous un nom supposé, comme un prisonnier d'État, et se résigner à n'avoir, pour quelques jours, d'autre demeure que le donjon de la citadelle.

Cependant la fausse captivité de Catinat se prolongeait plus que de raison. Le 23 février, le marquis de Villars, qui était encore à Turin, écrivait à M. de Pomponne qu'on s'alarmait en Italie du surcroît de munitions transportées à Pignerol, de l'augmentation de la garnison, de mouvements inusités parmi les troupes en Dauphiné et en Provence. Le bruit courait partout que le roi de France méditait une surprise; on hésitait seulement entre trois places, Gênes, Genève ou Casal. Costantino Maggi, pseudonyme sous lequel Mattioli couvrait sa correspondance avec les ministres de Louis XIV, ne donnait plus de ses nouvelles. On en attendait chaque jour par un officier français, le baron d'Asfeld, qui avait dû quitter Venise pour revenir en France par Milan et Turin. Tout à coup on apprit que cet officier, qui voyageait sous le

[illegible]

cation satisfaisante[1]. Mais les ministres de Louis XIV savaient, depuis quelque temps, à quoi s'en tenir. Mattioli n'était, suivant l'expression de M. de Pomponne, qu'un *affronteur*, c'est-à-dire un fourbe et un traître[2]. Ce serait vraiment faire trop d'honneur à ce maître coquin, vrai type des valets de comédie empruntés par Molière à la scène italienne, que de lui prêter, même pour un moment, quelque remords de conscience, ou quelque retour de sentiment patriotique. Auteur et acteur principal d'une farce où l'intrigue consistait à vendre à tout le monde le secret de la France, à l'insu de la France, il comptait, au dénoûment, emporter l'argent et les bénédictions de tous les personnages, du Piémontais, de l'Autrichien, de l'Espagnol, et du Français lui-même. Qui donc serait assez malavisé pour le trahir?

Au commencement du mois de janvier, au retour de son voyage en France, il avait passé trois jours à Turin, pendant lesquels il avait vu le président Truchi d'abord, puis la régente, et leur avait livré tout le détail de la négociation, avec toutes les pièces originales dont ils avaient pris copie mot pour mot. Mais il avait compté sans l'imagination de Madame Royale. Sans doute, elle ne pouvait consentir à se laisser enfermer entre Casal et Pignerol; mais comme elle ne doutait pas que Mattioli ne se fût empressé de faire à Milan, à Madrid et à Vienne, les mêmes révélations qu'il avait d'abord faites à Turin, elle comprit aussitôt que la vigilance des Autrichiens et des Espagnols la mettrait,

[1] Estrades à Pomponne, 8 avril. *Ibid.*
[2] Pomponne à Estrades, 14 avril. *Ibid.*

sans qu'elle s'en mêlât, hors de danger, et qu'en faisant connaître à Louis XIV la trahison de Mattioli, elle se donnerait le mérite, sans aucun risque, d'un grand dévouement et d'un éminent service.

Son parti pris, elle écrivit, dans les premiers jours de février, à Louvois, sans en rien dire qu'au marquis de Saint-Maurice. Louis XIV se montra fort touché du procédé de la duchesse, lui recommanda le secret, même vis-à-vis de l'abbé d'Estrades, et la pria d'entrenir son commerce avec Mattioli. Elle n'avait garde d'y manquer; ce fut par lui qu'elle apprit que Catinat était caché dans le donjon de Pignerol, pour venir à Notre-Dame d'Incréa faire l'échange des ratifications. Cependant le mois de février s'écoulait; les Espagnols ne paraissaient pas se douter encore de l'imminence du péril, et la France continuait ses préparatifs. Mattioli aurait-il renoué avec Louis XIV, à l'insu de la duchesse, et n'allait-elle pas être victime de sa propre habileté? N'était-ce pas un piége qu'on lui avait tendu? Elle le craignit, sans doute, et, changeant de manége, elle laissa prudemment transpirer le secret, qui devint aussitôt la grande rumeur de Turin. Manœuvre inutile et compromettante. Mattioli, qui n'avait voulu agir qu'au dernier moment, n'avertit les inquisiteurs d'État de Venise et le comte Ercole Visconti de Milan qu'à la fin de février, deux ou trois jours seulement avant le départ du baron d'Asfeld. L'enlèvement de cet officier et les précautions des Espagnols rassurèrent enfin Madame Royale, qui ne put donner le change à l'abbé d'Estrades sur la joie que lui causait la terminaison de cette crise.

Néanmoins, comme on l'avait avertie de Paris que Louvois l'accusait de connivence avec les Espagnols, elle se récria vivement devant l'ambassadeur, lui prouva qu'elle était, de l'aveu du roi, mieux instruite que lui qui n'avait rien su, et fit parvenir à Louvois une lettre où elle se justifiait, avec beaucoup d'apparence, d'avoir rien négocié à Milan, sans donner d'ailleurs aucune explication sur les bruits qui avaient agité sa cour et préoccupé son conseil. « Mattioli, disait-elle, sera bientôt à Turin ; on pourra savoir de lui si je lui ai inspiré la moindre chose pour empêcher l'exécution des projets qui avoient été concertés à Versailles avec lui[1]. »

Enfin, innocente ou non, mais emportée d'un beau zèle, Madame Royale proposa spontanément à l'abbé d'Estrades de faire enlever le perfide auteur de toutes ces intrigues, « qui pourroit bien, ajoutait-elle, demeurer à Pignerol ou se promener par la France plus longtemps qu'il ne se l'imaginoit[2]. » C'était aller au-devant des projets de l'ambassadeur. Aussi, quoique M. de Pomponne fût d'avis que, sans employer ce moyen extrême, on usât seulement d'adresse ou de menaces pour arracher à Mattioli la ratification du traité[3], l'abbé d'Estrades, fort de la bonne volonté de la duchesse, résolut d'agir de son chef et sous sa responsabilité. On convint toutefois que l'enlèvement se

[1] 15 avril 1679. « Croyez que je suis la personne du monde qui est, avec plus de vérité et de sincérité, votre amie. » *D. G.* 686.

[2] Estrades à Pomponne, 22 avril. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie. 68

[3] Pomponne à Estrades, 21 avril. — Toutefois, dans une dépêche du 28 avril, le ministre approuve le projet d'enlèvement, lequel était exécuté d'ailleurs avant que cette dépêche eût pu parvenir à l'ambassadeur. *Ibid.*

ferait hors du territoire piémontais, sans éclat. Rien ne fut plus facile.

Mattioli était arrivé, le 19 avril, à Turin. Quel aveuglement! ou quel mépris de la diplomatie française! Comment ne s'était-il pas avisé qu'à défaut de toute indiscrétion, l'enlèvement du baron d'Asfeld et l'agitation de l'Italie devaient ouvrir les yeux aux ministres de Louis XIV? En vérité, ce fourbe se donnait trop beau jeu en exagérant l'imbécillité de ses dupes. Il vint plusieurs fois chez l'abbé d'Estrades, avec mille précautions affectées. L'abbé ne lui fit pas de grands reproches, et parut accueillir de bonne foi ses mensonges. Il n'y avait eu que des contre-temps, disait-il; l'affaire était toujours magnifique, très-sûre; mais il y avait encore quelques dispositions à prendre, et l'argent manquait. L'abbé lui répondit naïvement que Catinat en avait les mains pleines. Aussitôt Mattioli voulut voir Catinat. Ce fut au tour de l'abbé de prêcher la prudence et de recommander le mystère. Rendez-vous fut pris entre lui et Mattioli pour le 2 mai, à six heures du matin, dans une église à un demi-mille de Turin. A l'heure dite, l'ambassadeur trouva son homme, le fit monter dans son carrosse, et tous deux s'acheminèrent rapidement vers une hôtellerie borgne, sur le territoire français, où les attendait Catinat. A moitié route, ils rencontrèrent une petite rivière, la Chisola, fort grossie par les pluies; il n'y avait qu'un mauvais pont tout rompu; il fallu l'accommoder; Mattioli lui-même y travailla de ses mains, de sorte qu'en moins d'une heure le passage fut rétabli, au moins pour les piétons. On laissa là le

carrosse avec les gens de l'ambassadeur. Mattioli et l'abbé marchèrent encore environ trois milles jusqu'à l'hôtellerie, qui paraissait vide. Catinat se montra, seul, comme on était convenu. Ils entrèrent tous trois dans une chambre. On se mit à parler des pièces de la négociation ; Mattioli raconta que le duc de Mantoue n'en avait que des copies, parce que les originaux, y compris la ratification du traité et le blanc-seing du duc pour le gouverneur de Casal, étaient entre les mains de la comtesse Mattioli, dans un couvent de Bologne. Là-dessus l'abbé d'Estrades sortit de la chambre sans affectation ; presque aussitôt, la porte se rouvrit brusquement, des dragons entrèrent, saisirent Mattioli, le bâillonnèrent et le garrottèrent ; une demi-heure après, il était dans le donjon de Pignerol. On le força d'écrire à son valet qui était resté à Turin, pour lui donner ordre de le venir trouver en un certain lieu, avec ses hardes et valises. Le valet fut arrêté et enfermé avec son maître[1].

On ne trouva rien dans les papiers de Mattioli, sinon la preuve qu'il avait menti jusqu'au dernier moment. Les originaux tant désirés étaient non pas à Bologne, entre les mains de sa femme, mais à Padoue, entre les mains de son père. On y envoya un homme sûr, et, le 5 juin, l'abbé d'Estrades put enfin écrire à M. de Pomponne que les précieux papiers étaient en sûreté, savoir : la lettre du roi au duc de Mantoue, le plein pouvoir de M. de Pomponne, le traité signé par lui et Mattioli, et l'instruction de Louvois. Quant à la ratifi-

[1] Estrades à Pomponne, 7 mai. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 68.

du duc, il n'y en avait pas trace. Mattioli finit ouer à Catinat que le traité n'avait jamais été

si furent recouvrées les preuves authentiques de iégociation manquée. En les faisant disparaître, XIV obéissait plutôt à un ressentiment d'orgueil ıne préoccupation politique. Il lui déplaisait pût dénoncer officiellement aux railleries de pe l'issue ridicule d'un si grand projet, et donmonde la comédie d'un roi de France dupé par sérable. Quant à l'opinion des gouvernements vaient toute la vérité, quant aux rumeurs des s qui la soupçonnaient, Louis XIV n'en avait ıci. Que l'Italie frémît du danger qu'elle venait ırir, ce frémissement lui agréait, comme un le sa toute-puissance. Il n'était pas jusqu'à la tion inexpliquée de Mattioli, jusqu'aux précausévères que Louvois prescrivait au commandant itadelle de Pignerol, M. de Saint-Mars, afin que, la condition, l'existence même de son prisonmeurassent à tout jamais un problème, qui ne t sérieusement calculées, moins pour prévenir lamations du duc de Mantoue ou les récrimi; des Espagnols, que pour frapper plus vive'imagination des peuples et leur inspirer je ne elle mystérieuse et salutaire horreur. La punił traître, enveloppée d'incertitude et d'autant frayante, devait prendre avec le temps le caracerveilleux de la légende [1].

[1] partageons l'opinion de ceux qui croient que l'*Homme au masque* st pas autre que Mattioli.

Le principal coupable frappé, il s'agissait d'atteindre ses complices. Louis XIV parla si haut à l'ambassadeur d'Espagne que le comte de Melgar, gouverneur général du Milanais, fut désavoué à Madrid, le baron d'Asfeld mis en liberté, et le *barrigel* en prison. Madame Royale avait reçu la première une marque sensible du mécontentement de Louis XIV. Elle demandait instamment pour ses ambassadeurs le même traitement qu'on accordait en France à ceux de la république de Venise. « Je sais, disait à ce propos l'abbé d'Estrades, que Madame Royale est la princesse du monde la plus vive sur les honneurs et sur ce qui regarde sa dignité, et qu'elle souhaite si passionnément celui qu'elle demande à Votre Majesté que l'espérance de l'obtenir ou la douleur de ne pouvoir plus s'y attendre seroient capables de lui faire faire des choses favorables ou contraires aux intérêts de Votre Majesté. » Cette requête, arrivant au milieu des nouvelles qui annonçaient les mauvaises dispositions du cabinet de Turin, essuya un refus sec et formel. Cependant le zèle dont la duchesse fit preuve, et le secret qu'elle garda au sujet de l'enlèvement de Mattioli, lui épargnèrent de nouveaux dégoûts.

Le marquis de Saint-Maurice fut moins heureux; il servit de victime expiatoire. Dans une dépêche du 29 avril, l'abbé d'Estrades l'accusa nettement d'avoir fait connaître, au moins à Turin, le mystère de Casal. Le 12 mai, M. de Pomponne défendit à l'ambassadeur, au nom du roi, d'avoir désormais aucune relation avec le marquis. La régente s'émut vivement de cette disgrâce, et, soit qu'il craignît de compro-

mettre sa bonne situation auprès d'elle, soit qu'il se crût mieux éclairé, l'ambassadeur, tournant brusquement de l'attaque à la défense, fit tous ses efforts pour sauver le ministre auquel il avait porté les premiers coups. Excité par Louvois, Louis XIV fut inflexible; on sait qu'il ne revenait jamais sur la mauvaise impression qu'on lui avait donnée des gens. Malgré ce coup fatal, le marquis de Saint-Maurice se maintint encore quelque temps dans le ministère, mais sans considération et sans autorité, renié par les amis de la France, et cependant compromis sans retour avec le parti national, qui refusa de lui tenir compte du mauvais vouloir de Louis XIV.

Parfaitement instruit des intrigues de cette cour, Louvois avait préparé la chute du marquis de Saint-Maurice et travaillait depuis longtemps à lui donner un successeur. La protection que Louis XIV affectait d'accorder aux étrangers, proscrits ou non, n'était ni désintéressée ni égale pour tous. Habitué à une comptabilité rigoureuse, Louvois considérait le patronage royal comme une avance remboursable dans un temps quelconque, et toujours mesurée aux services que le roi pouvait attendre de chacun de ses clients. C'est ainsi qu'il convient d'expliquer la haute faveur dont jouissait en France le marquis de Pianesse; elle n'était que proportionnée aux grandes qualités politiques dont il avait fait preuve dans la poursuite de ses intérêts privés, et qu'il offrait d'employer à Turin pour le bien commun de la France et du Piémont. Relevé, comme on l'a vu, d'une condamnation capitale, rétabli dans son titre et dans ses biens, mais à condition qu'il ne

songerait pas à rentrer dans sa patrie, Pianesse avait attendu quelque temps; puis il avait fait demander par le roi lui-même qu'on lui permît de venir voir sa femme qui était malade. Après avoir refusé d'abord de consentir à ce retour déguisé, Madame Royale, comme toujours, ne tarda pas à faire une concession; elle voulut bien que le marquis de Pianesse vînt s'établir dans sa terre de Montafié, en Montferrat, mais sans passer par le Piémont.

Comme la paix était rétablie entre la France et l'Espagne, l'exilé fit route par le Milanais; il se trouvait à Montafié dans les premiers mois de l'année 1679, au moment où le comte Masin, qui était son propre neveu, commençait à supplanter à Turin le comte de Saint-Maurice dans les bonnes grâces de la duchesse. Était-ce là une simple rencontre, un caprice de la fortune, ou bien un effet du génie de Pianesse? La correspondance active qu'il entretint dès lors avec Louvois n'éclaircit pas cette question. Cependant cette liaison même, sur laquelle il fondait tant d'espérances, parut être d'abord un obstacle de plus à son retour définitif. La duchesse, qui avait tant souffert des éclats du comte de Saint-Maurice, voulait que son successeur y mît plus de discrétion et de prudence; elle craignait qu'un rétablissement prématuré de l'oncle ne révélât trop clairement la situation du neveu, mystère bien facile à percer « pour ceux qui savent la carte, » disait Pianesse, et sur lequel la pauvre femme était la seule à se faire illusion[1].

[1] Pianesse à Louvois, 20 juin 1679 : « L'on seroit présentement dans de meilleures dispositions pour moi, mais on craint de découvrir trop tôt

Pianesse était d'autant plus impatient de ces retards que la succession du marquis de Saint-Maurice n'allait pas tarder à s'ouvrir et qu'il n'était pas seul à y prétendre. Mais de tous les candidats au premier ministère[1], aucun ne pouvait convenir à la France,

les motifs, et je laisse couler le temps sans rien précipiter. » — 7 juillet: « Le comte de Masin se conduit toujours fort sagement, et il est autant bien que sa partie est mal. Sa réserve est grande, et l'on prétend d'avoir trouvé les véritables moyens de garder toutes les apparences et de se mettre entièrement à couvert de la critique. Cette confidence l'empêche de franchir le fossé et de prononcer mon rétablissement auquel Madame Royale est disposée de donner les mains; mais elle craint trop de faire paroître le motif de son changement. » — 2 août : « Madame Royale est si sensible sur ce qui concerne de cacher cette intrigue, que la seule cause de la brouillerie irréconciliable de madame de Villars a été de s'être aperçue, et de l'avoir témoigné, de connoître l'intrigue précédente, à laquelle on n'avoit pas apporté toutes les précautions qu'on apporte présentement, avec lesquelles l'on prétend se mettre entièrement à couvert de la médisance; et si M. l'abbé d'Estrades montroit d'être persuadé du contraire, il perdroit sur-le-champ toute la confiance qu'il s'est acquise en cette cour-là. » *D. G.* 686. — Louvois à Pianesse, 18 juillet : « C'est une chose fâcheuse que le contre-temps qui vous arrive dans la bonne fortune de M. votre neveu. Je ne doute point que le roi ne s'emploie avec plaisir pour votre rétablissement, lorsque vous le souhaiterez; je vous conseille néanmoins de prendre plutôt le parti de patienter encore que de donner lieu à madame la duchesse de Savoie de vous l'accorder avec chagrin. » *D. G.* 736.

[1] Voici le portrait des principaux prétendants, dessiné par Pianesse lui-même en quelques coups de plume; le portrait du moribond ouvrait la série : « Le marquis de Saint-Maurice, qui n'a plus de crédit que celui de faire ses charges, ne se mêle de rien que de vivre et de regretter les conjonctures, qui lui sont échappées des mains, de s'établir. Le chancelier, qui seroit capable d'agir, s'abandonne avec tant d'application aux soins de sa conservation, qu'il néglige tout le reste; nos vieillards d'Italie ne sont pas comme ceux que j'admire en France, qui ne laissent pas d'agir tout de même qu'ils faisoient dans un âge moins avancé. » — Cette comparaison était apparemment une flatterie à l'adresse de M. Le Tellier, chancelier et vieux comme l'autre, mais très-actif. — « L'archevêque est toujours au lit. Le Truchi, qui seroit le plus en état d'agir, a tant d'affaires sur les bras, qu'il n'ose pas se hasarder, outre que la promotion de Morosso a fort diminué son crédit, craignant d'être supplanté par le comte de Marsenasque. Pour M. don Gabriel, il n'est capable que de suivre le courant de l'eau et celui de ses divertissements; de sorte qu'il ne



dans sa jeune [illegible]
spirituelle »
it trop le [illegible]
altrinner [illegible]
r tra[illegible]
XIV [illegible]
, traissant [illegible]
it bourgeois [illegible]
e du [illegible] jour et [illegible]
c'était une [illegible]
le mariage [illegible]
e Pa[illegible]
ec le sentiment [illegible]
avorable. [illegible]
ec lui sur le sujet [illegible]
bruit vague [illegible]
faisait ressortir [illegible]
ais lorsque [illegible]
projetait [illegible]

portant et plus difficile de convertir : c'était le jeune duc. Le 22 juillet 1679, l'abbé d'Estrades écrivait à M. de Pomponne une intéressante dépêche qui montre les détestables effets de la sécheresse de Madame Royale pour son fils. Victor-Amédée venait d'être instruit officiellement du projet que sa mère avait fait de le marier à l'infante de Portugal. « On observa, dit l'ambassadeur, que lorsqu'on lui apprit cette nouvelle, il fut deux jours fort mélancolique. Ce prince est naturellement caché et secret ; quelque soin qu'on prenne de pénétrer ses véritables sentiments, on les connoît difficilement, et j'ai remarqué qu'il fait des amitiés à des gens pour qui je sais qu'il a de l'aversion. Il hait la maison de Saint-Maurice et aime les princes de son sang qui ont eu des démêlés d'un grand éclat avec elle, et je suis fort trompé si Madame Royale elle-même doit faire beaucoup de fondement sur sa tendresse et sur sa déférence, quand il sera le maître. Comme il est dans un âge où il n'a point encore acquis tout le pouvoir sur lui qu'il aura sans doute avec le temps, il lui échappe quelquefois de dire de certaines choses dont Madame Royale est informée, par le soin qu'on a de veiller continuellement sur ses actions et sur ses paroles. Il y a des jeunes gens de qualité auprès de lui, avec qui il compte quelquefois combien il lui reste de temps pour sortir de la minorité, et l'un de ceux-là lui parlant, il y a quelques jours, de son voyage en Portugal, il lui répondit qu'on se trompoit si l'on croyoit qu'il y voulût aller. Ce qui doit augmenter l'inquiétude de Madame Royale, c'est qu'on voit que M. le duc de Savoie est vif, impatient et sen-

ible, et que, dans les premières années de sa régence, elle l'a traité avec une sévérité dont à peine elle s'est relâchée depuis quelques mois, par les conseils de M. le marquis de Monroux, gouverneur du prince. C'est un homme fort sage, modéré, de beaucoup d'esprit, très-capable de l'emploi qu'il a, et qui, par sa douceur, a su gagner les bonnes grâces de M. le duc de Savoie qui lui obéit sans répugnance, bien qu'il n'ignore pas qu'il a toute la confiance de Madame Royale[1]. »

Il ne paraissait cependant pas que la duchesse se fût laissé persuader par le marquis Morosso, ni qu'elle songeât davantage à ménager son fils. Le jeune prince, qui montrait beaucoup de goût pour les choses de la guerre, souhaitait vivement de se donner la représentation d'un siége en miniature. On avait construit, par ses ordres, dans le parc du Valentin, un fort à quatre bastions, armé de seize pièces de canon, et qui devait être défendu par quelques compagnies des gardes. Au dehors on avait établi un camp, avec des tentes. Tout devait se faire dans les formes, lignes de circonvallation, travaux d'approche, batteries de siége, sorties, guerre souterraine, etc. Victor-Amédée passait des journées entières à surveiller les travaux. Tout était prêt, lorsque, on ne sait pour quel motif, Madame Royale, qui avait d'abord approuvé ce divertissement, s'y opposa tout à coup, et fit tout détruire. On comprend quel dut être le chagrin du jeune prince[2]. Ce

[1] *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 68.
[2] Estrades à Pomponne, 22 juillet et 12 août. *Ibid.*

malheureux enfant n'éprouvait plus en présence de sa mère qu'un sentiment de répulsion, et comme une sensation d'horreur. « J'ai su, dit le marquis de Pianesse, par le favori de Son Altesse Royale qui est un valet de chambre nommé Marchetto, que lorsque Madame Royale, le soir, veut saluer Son Altesse Royale, et que par hasard il lui touche le visage, il se frotte en sortant de sa chambre, comme s'il avoit approché d'un pestiféré, avouant audit Marchetto qu'il sait et qu'il désapprouve tellement les actions de Madame Royale, que rien plus[1]. »

Cependant la duchesse, qui devait avoir tant de hâte d'éloigner ce fils importun, pour régner à Turin seule et sans inquiétude, ne poursuivait plus aussi ardemment son projet d'alliance avec le Portugal. Lorsque l'abbé d'Estrades la pressait, au nom du roi, de ne retarder pas davantage le départ du jeune duc, elle répondait qu'elle voulait attendre qu'il eût dix-sept ou dix-huit ans, et il n'en avait pas quatorze. Cette contradiction, chez une femme passionnée, fantasque, vaniteuse, très-accessible aux insinuations, quoiqu'elle affectât de se gouverner seule, pouvait inquiéter le conseil de Louis XIV. Louvois voulut en pénétrer le mystère. Pianesse l'expliquait par les intrigues du marquis Morosso : explication insuffisante. L'abbé d'Estrades l'attribuait avec plus de vraisemblance aux efforts des Espagnols, peu soucieux d'une alliance de famille entre le Portugal et le Piémont, sous les auspices de la France. Il avait signalé des conférences

[1] Pianesse à Louvois, 15 septembre. *D. G.* 656.

secrètes entre le duc de Giovenazzo, qui s'apprêtait à retourner à Madrid, et le marquis de Saint-Thomas. On disait que l'envoyé d'Espagne avait offert à la duchesse de la mettre à la tête d'une ligue des princes d'Italie, ligue seulement défensive contre les desseins de la France [1]. Il n'en fallait pas plus pour tourner la tête à la duchesse de Savoie. C'était à ces bruits que Pianesse, qui n'en savait ou n'en voulait pas dire davantage, faisait sans doute allusion, lorsqu'il écrivait à Louvois : « L'on croit, à notre cour, être devenus les arbitres et les médiateurs de toute l'Europe, et l'on prétend de tout suggérer, se persuadant que l'on y voit des choses qui sont tout à fait cachées aux autres pays [2]. »

Louis XIV voulut couper court à toutes ces intrigues et frapper la duchesse en l'humiliant. M. de Pomponne, qui, deux ans auparavant, ne croyait pas que le roi de France eût le droit de s'opposer à ce que le roi d'Espagne se fît représenter à Turin, fut obligé de tenir un tout autre langage et d'envoyer à l'abbé d'Estrades l'ordre d'exiger péremptoirement de la régente qu'elle ne reçût aucun ministre d'Espagne après le duc de Giovenazzo [3]. Jamais l'orgueil de la duchesse de Savoie ne fut mis à plus cruelle épreuve ; elle s'en plaignit amèrement. « Il m'a été facile de connoître, écrivait l'abbé d'Estrades, qu'elle étoit outrée de la manière dont le roi exige d'elle cette marque de dé-

[1] Estrades à Pomponne, 12 août. *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 68.
[2] 31 octobre. *D. G.* 686.
[3] Toutes les dépêches des mois d'octobre et de novembre ne font que répéter cette injonction sous une forme impérieuse et brève.

pendance; c'est ainsi qu'elle nomme ce qu'on lui demande; et quelque chose que j'aie pu lui dire pour adoucir son déplaisir, elle m'a seulement répondu qu'il n'y a point d'éloquence humaine qui fût capable de persuader à un souverain qu'il doit être bien aise de se voir traité avec autorité[1]. » Ce ne fut pas M. de Pomponne qui lut cette dépêche au conseil du roi; il était tombé du pouvoir, attristé, découragé par cette politique violente qui n'était pas la sienne, que M. de Croissy, son successeur, adopta tout d'abord, mais qui resta pour les contemporains, et qui restera, dans l'histoire, la politique de Louvois.

M. de Pomponne laissait dans une situation critique les relations du Piémont et de la France. Le grand éclat de Madame Royale contre les exigences du roi n'avait pas été suivi, comme d'habitude, d'une prompte réaction. Profondément blessée, elle ne voulait pas se soumettre, mais elle n'osait pas résister en face. Les poursuites de l'ambassadeur ne furent donc ni accueillies ni absolument repoussées; on prit seulement le parti de lui donner le change. Le 9 décembre, l'abbé d'Estrades écrit au roi qu'on négocie le mariage du jeune duc avec une fille de l'Empereur; on lui donnerait pour dot le Montferrat et peut-être Savone; ce sont les Vénitiens qui ménagent cette affaire. Aussitôt le roi ordonne à son ambassadeur de demander à la régente une audience particulière, de combattre énergiquement l'archiduchesse, de rétablir les chances de l'infante de Portugal, et, à défaut de l'infante,

[1] Estrades à Pomponne, 25 novembre. *Aff. étr.* Corresp. de Sav. 68.

de proposer ouvertement mademoiselle de Valois[1].

L'abbé d'Estrades prit son audience. Madame Royale protesta que s'il avait pu être, à Vienne et à Madrid, question de son fils parmi les partis destinés à l'archiduchesse, aucune proposition ne lui avait été faite directement ni indirectement; elle parut enfin si résolue au mariage de Portugal que l'ambassadeur ne crut pas devoir parler de la nièce de Louis XIV. Le roi ne le trouva pas bon et renvoya l'ordre d'en faire la proposition formelle. Madame Royale éluda encore et s'en tint simplement à ce qu'elle avait dit[2], si bien que le roi fut obligé de paraître satisfait[3]. Au fond, il n'était pas sans inquiétude. La question relative aux envoyés d'Espagne ne fut pas abandonnée, mais elle devint à Paris l'objet de négociations plus calmes, qui se terminèrent, au bout de huit mois, par des concessions réciproques. Tout ce que Louis XIV exigea, pour sauver sa dignité, ce fut la reconnaissance du principe, sauf à y admettre sur-le-champ quelque dérogation. Madame Royale fit déclarer par son ambassadeur qu'elle ne recevrait aucun envoyé d'Espagne, et que, s'il s'en présentait quelqu'un, elle le ferait arrêter sur ses frontières; de son côté, le roi consentit, pour cette fois, qu'un ministre d'Espagne demeurât à Turin, huit ou dix jours au plus, pour faire les compliments de son maître sur le mariage du duc avec l'infante de Portugal.

[1] 24 décembre 1679. *Aff. étr.* Corresp. de Sav. 68.
[2] Estrades au roi, 7 janvier, 3 février 1680. *Ibid.* 70.
[3] « Il suffit, écrit-il le 15 février 1680 à l'abbé d'Estrades, de lui avoir fait connoître qu'elle peut espérer ma nièce pour son fils. » *Ibid. suppl.* 71.

Les soucis que Madame Royale avait donnés à Louis XIV, et surtout l'obligation qu'elle lui avait faite de modérer ses allures, étaient autant de satisfactions pour la fierté de la régente. Si l'idée de se placer à la tête d'une ligue pour maintenir la neutralité de l'Italie plaisait à sa vanité, comme ne cessait de l'affirmer l'abbé d'Estrades, elle n'était pas assez maladroite pour se ranger sous la tutelle de l'Autriche et de l'Espagne, en mariant son fils à la fille de l'Empereur. Tandis que la menace de ce mariage causait tant d'émotion à Versailles, le marquis de Pianesse persistait à rassurer Louvois sur les véritables intentions de la régente, qui n'était, disait-il, arrêtée malgré elle dans sa résolution d'envoyer le plus tôt possible son fils en Portugal que par la mauvaise volonté du jeune duc, et sans doute par les conseils perfides du marquis Morosso. En tout cas, ajoutait-il, on différera tant qu'on pourra de marier le prince ailleurs, « pour le tenir plus longtemps en nourrice[1]. »

[1] Pianesse à Louvois, 30 novembre 1679 : « Ce qu'il y a de fort vrai, est que Son Altesse Royale, par l'organe du marquis Morosso, a fait dire à Madame Royale positivement qu'elle ne pensât plus à l'éloigner de ses États, sous prétexte du mariage de Portugal ; car il n'y vouloit pas aller ni plus entendre parler de cette affaire, et que Son Altesse Royale lui faisoit parler en ces termes pour n'être pas obligé de s'expliquer d'une manière qu'elle n'auroit pas eu lieu d'en être satisfaite. Ce sont les mêmes mots dont Son Altesse Royale s'est servie. Madame Royale en a pleuré et en a été affligée autant qu'elle le doit... Comme ce mariage est un ouvrage de ses mains, elle ne peut souffrir d'en voir éloigner si fort l'exécution, et que le motif principal en soit la haine de Son Altesse Royale pour sa personne. La chose est allée bien plus loin ; car Madame Royale ayant voulu, deux jours après, dîner avec Son Altesse Royale, lui témoigna des empressements extraordinaires ; Son Altesse Royale, après qu'elle se fut séparée de Madame Royale, s'en plaignit à ses affidés, disant que sa mère, par les amitiés non accoutumées qu'elle lui avoit faites, le vouloit tromper, mais que cela ne lui réussiroit pas. » *D. G.* 686.

Victor-Amédée savait que Louis XIV avait approuvé les projets de sa mère et qu'il la pressait vivement de les exécuter; il n'avait donc pas été difficile aux ennemis de la France de lui inspirer une mauvaise humeur qu'il passait sur les personnes de son entourage suspectes d'être affectionnées à cette puissance. Il était naturellement fier et emporté; bien souvent ses compagnons de jeux avaient eu à souffrir de ses violences, « que son gouverneur ignoroit tant qu'il pouvoit, » disait malicieusement Pianesse. Mais l'un de ces emportements fit un tel éclat que l'abbé d'Estrades s'en émut comme d'une affaire politique, et que Louvois crut nécessaire d'en demander à son correspondant le détail exact. Un jeune Piémontais d'environ quinze ans, nommé le comte de Frine, fils du comte Massetti, avait obtenu de Louis XIV une place de page dans la Grande-Écurie. Quelques jours avant son départ pour la France, comme il faisait des armes dans le palais avec le fils du marquis Pallavicino, gouverneur de la citadelle de Turin, et qu'il se vantait un peu trop de quelques bottes heureuses, d'autres enfants du même âge prirent le parti de son adversaire. Des paroles aigres on en vint d'abord aux coups. Le petit gentilhomme, battu et humilié, somma ses agresseurs de lui donner satisfaction, l'épée à la main. Cette querelle d'enfants menaçait de tourner au tragique, lorsque l'intervention de Victor-Amédée vint lui donner un nouveau caractère. Il fit venir le comte de Frine dans sa chambre et lui ôta son épée, en lui demandant s'il ne savait pas que le duel était un crime d'État; puis, se jetant sur lui, sans que l'autre, par respect, essayât

de se défendre, il le saisit par les cheveux, le traîna dans la ruelle de son lit, le frappant avec rage des pieds et des poings, lui faisant donner de la tête contre la muraille, et à chaque coup, il lui disait « qu'il portât cela en France, que c'étoit parce qu'il y alloit, qu'il étoit un palefrenier, qu'il allât servir le roi de France, qu'il y feroit sa cour au lever des valets de l'écurie, » etc. Quand on accourut au bruit, on trouva l'enfant tout meurtri, le visage couvert de sang, les vêtements en lambeaux. Ses parents se hâtèrent de le faire partir quand il fut un peu rétabli, et n'eurent garde de se plaindre, « étant beaucoup plus dangereux, remarque Pianesse, d'être offensé que d'offenser les autres[1]. »

Louvois allait cesser, pour quelque temps, d'être si particulièrement instruit des affaires du Piémont. Après un séjour de plus d'un an à Montafié, le marquis de Pianesse se préparait à retourner en France, non par le Milanais, comme il était venu, mais par Turin, où, sur les instances du roi, la régente avait consenti qu'il s'arrêtât huit ou dix jours. Il y resta plus de six semaines, dans un véritable triomphe, bien accueilli par Madame Royale, rétabli dans ses honneurs et dignités, accablé d'amis anciens et nouveaux, et ne se trouvant plus, pour ainsi dire, un seul ennemi. Il recevait d'ailleurs tous les hommages avec un air de reconnaissance et de modestie si outré qu'il ne pouvait tromper que les ingénus. Au fond, il y avait bien des gens inquiets et mal disposés, à commencer par

[1] Louvois à Pianesse, 11 novembre. —Pianesse à Louvois, 30 novembre, 8 décembre 1679. *D. G.* 686-736.

l'abbé d'Estrades. Il ne cachait pas au roi la défiance que lui inspirait l'ambition du marquis de Pianesse. « Quoiqu'il tienne le premier rang dans cette cour, disait-il, avec don Gabriel de Savoie et le marquis de Dronero, après les princes de la maison, il est si soigneux de rendre des devoirs aux ministres qu'on voit bien qu'il ne songe qu'à se rétablir ici. Mais il y a des choses qui me font de la peine : il est connu ici de tout le monde pour un homme uniquement attaché à son intérêt et à son ambition, jusqu'à se servir de toute sorte de moyens pour satisfaire ces deux passions. Il est aisé de juger même, par de certains discours qui lui échappent, qu'il désire ardemment de s'établir ici comme il y étoit avant sa disgrâce; et je craindrois qu'il n'eût un peu trop de complaisance pour madame de Savoie, si elle ménage autant les Espagnols qu'on le dit[1]. » Enfin, le départ du marquis calma toute cette agitation.

Le terme légal de la régence approchait. Le comte Masin, très-prudent et très-mesuré pour un favori de vingt-trois ans, se joignait au marquis Morosso pour presser la duchesse de se défaire de certaines manières qui ne convenaient pas à une régente dont la domination allait finir; Morosso lui conseillait aussi depuis quelque temps de commencer à donner au jeune duc quelque teinture des affaires. Mais ce n'était pas le compte de cette fière princesse; elle entendait garder la même autorité sur son fils majeur et sur ses États, toujours régente, sauf le titre. Elle ne voulait voir dans la jour-

[1] Estrades au roi, 24 février 1680. *Aff. étr.* Corr. de Savoie, 70.

née du 14 mai 1680 qu'un anniversaire comme les autres, avec un peu plus de pompe et d'éclat. Le cérémonial paraissait la préoccuper beaucoup plus que tout le reste. L'amie de madame de La Fayette avait créé une académie qui tenait ses assemblées dans le vieux palais de Turin, comme l'académie française au Louvre. Elle voulut qu'il y eût, le 13 mai, une séance solennelle, où elle assista incognito avec son fils. Le sujet du discours, qu'elle avait choisi elle-même, fut l'éloge de sa régence ; l'orateur, qu'elle avait fait élire tout exprès et recevoir ce jour-là, fut l'abbé de Saint-Réal[1]. Le panégyriste n'avait pas ménagé l'encens; il en fut largement récompensé ; son héroïne lui donna une bague de cent vingt pistoles et une pension de deux mille livres. Le lendemain, Victor-Amédée, qui avait quatorze ans, fut proclamé majeur; mais, suivant que les choses avaient été convenues avec le marquis Morosso et les ministres, il pria sa mère de lui continuer ses soins comme chef de son conseil. Pour prix de sa soumission, la duchesse se laissa persuader de lui donner quelque répit sur le mariage de Portugal. Cette année 1680 s'écoula donc plus paisiblement que la précédente.

Le calme était si profond et l'apparence de la cour si unie, que le marquis de Pianesse lui-même en parut frappé, lorsqu'au mois de décembre il eut obtenu de Louis XIV et de la duchesse la permission de s'établir définitivement à Turin. « L'autorité de Madame Royale est plus grande que jamais, écrivait-il le 28 décembre

[1] *Panégirique* (*sic*) de la régence de Madame Royale, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie. A Turin, chez Barthelemy Zappate, 30 pages in-4.

à Louvois, et l'on ne remarque dans cette cour qu'une obéissance soumise pour elle. Son Altesse Royale est résolue d'aller en Portugal; mais il est tout à fait impossible qu'il y puisse aller avant dix-huit mois. Il ne donne encore nulle marque d'être homme que par la maturité de son esprit. Il a beaucoup de raison et de respect pour Madame Royale, et il a beaucoup augmenté sa tendresse pour elle, dès qu'il a reconnu qu'on ne le vouloit pas forcer, comme de petites gens sans nom lui avoient supposé qu'on vouloit faire. » Pianesse était-il dupe de sa propre illusion, ou bien, secrètement opposé au mariage de Portugal, voulait-il persuader à Louvois qu'il valait mieux ne point troubler cette heureuse harmonie, et se résoudre à ce délai de dix-huit mois, qui ne pouvait manquer d'être suspect à l'impatience du ministre?

L'abbé d'Estrades, moins optimiste, ne croyait pas au rétablissement de la bonne intelligence entre la mère et le fils. Il suppléait au silence de Pianesse en racontant une nouvelle altercation qui avait eu pour sujet le renvoi d'un des compagnons les plus aimés du jeune duc, et dans laquelle la duchesse se serait emportée jusqu'à frapper son fils [1]. C'était du reste la dernière information de quelque importance que devait donner l'abbé d'Estrades, au moins de longtemps. Sa correspondance, déjà vide et sans intérêt pendant l'année 1680, allait perdre toute valeur, par suite de la résolution que Madame Royale avait prise, à l'instigation de Pianesse, de ne plus rien négocier de sérieux

[1] Estrades au roi, 1er février 1681. *Aff. étr.* Corresp. de Sav. suppl. 71.

en France que par l'intermédiaire exclusif de Louvois. « Tout ce que je désire, lui écrivait-elle, le 16 février 1681, est de n'avoir affaire qu'à vous, et que tout passe par vos mains, le marquis de Pianesse m'ayant fort reconfirmée dans la pensée où j'étois que je ne pouvois être en de plus sûres, de meilleures, ni qui me fussent plus favorables. » Louvois, de son côté, recommandait à Pianesse de bien garder le mystère de leur correspondance : « Je ne vous écris point de lettres ostensibles, lui disait-il, parce que je ne dois point avoir de commerce dans les pays étrangers, et que je ne voudrois pas que cela, revenant à ceux qui en sont chargés, leur donnât lieu de croire que j'entreprends sur leur emploi[1]. »

Ainsi Louvois était parvenu à ses fins; il allait faire de la diplomatie, ce qui avait toujours été malheureusement son rêve, à côté et à l'insu de M. de Croissy, de l'aveu et avec la connivence de Louis XIV, qui, en acceptant la responsabilité pour sa part, et nous oserons dire la complicité de ces manœuvres, perdait le droit de punir les fautes qui allaient infailliblement se commettre, en même temps que le moyen de les réparer. Le plus habile en tout cela, c'était le marquis de Pianesse, l'entremetteur de ce commerce occulte, qui devenait le confident nécessaire des deux cours, et d'emblée le premier personnage du Piémont. Dans quel sens l'influence désormais sans rivale de Pianesse et de Louvois allait-elle incliner les destinées du Piémont et de la France?

[1] 15 février 1681. *D. G.* 686-736.

CHAPITRE III

Affaires de Piémont, 1681-1684. — Faveur du marquis de Pianesse. — Opposition au mariage de Portugal. — Insurrection dans le pays de Mondovi. — Disgrâce du marquis Dronero. — Les Français à Casal. — Le marquis de Pianesse ministre. — Inquiétudes de la duchesse de Savoie. — Pression de la France. — Le marquis de La Trousse. — L'ambassade portugaise. — Maladie de Victor-Amédée. — Le marquis de Parelle. — Étrange proposition de Louvois. — Cavalerie française cantonnée en Piémont. — Traité d'alliance défensive entre le roi de France et le duc de Savoie. — Rupture du mariage de Portugal. — Complot et disgrâce du marquis de Pianesse. — Sentiments de Louis XIV et de Louvois. — Conduite habile de Victor-Amédée. — Rentrée du duc et de la duchesse à Turin. — Madame Royale implore la protection de Louis XIV. — Louvois demande l'entrée des troupes du roi dans les places du Piémont. — Hésitation de la duchesse. — Portrait de Victor-Amédée par sa mère. — Querelles entre la mère et le fils. — Flatteries du duc de Savoie à l'adresse de Louis XIV. — Disgrâce de l'abbé de La Tour. — Madame Royale se refuse à livrer aux Français les places du Piémont. — La nièce de Louis XIV offerte en mariage à Victor-Amédée. — Douleur de Madame Royale. — Elle quitte le pouvoir. — Échec de la politique de Louvois en Piémont.

Le 12 février 1681, Pianesse annonçait à Louvois que, ce jour même, Madame Royale lui avait déclaré positivement qu'elle voulait l'établir à son service d'une manière distinguée. Il lui adressait, sous la même date, une longue dépêche où il ne faisait que peindre à plus larges traits et avec des couleurs plus éclatantes le tableau de cette paix harmonieuse autant

qu'inouïe dont, six semaines auparavant, il avait tracé rapidement l'esquisse. C'était, entre la mère et le fils, une lutte de tendresse et de générosité, mêlée d'embrassements, de larmes et d'applaudissements réciproques. Le jeune duc, après une délibération sérieuse, mais libre, avait fixé lui-même, à dix-huit mois de là, son départ pour le Portugal. La cour, tout émue de ce noble spectacle, ne savait qui admirer davantage, de cet illustre enfant, avide de gloire, et s'arrachant des bras de sa mère pour aller gagner une couronne au prix de mille dangers, ou de cette mère héroïque, comprimant les angoisses de son cœur, faisant taire la voix de son intérêt, étouffant le cri de son affection, sans rien attendre de son héroïsme, sinon le mérite de s'être sacrifiée pour la gloire de son fils.

Il est vrai que cette peinture avait été composée et retouchée sous les yeux mêmes de la duchesse; mais, dans une autre lettre confidentielle, Pianesse affirmait la stricte vérité des traits essentiels, même des larmes et des attendrissements qui avaient terminé la conférence de la mère et du fils. Seulement il donnait l'explication de ce dénoûment inattendu par le récit des intrigues qui l'avaient préparé dans la coulisse. La duchesse avait fait parler énergiquement au marquis Morosso, et d'abord on avait vu le jeune duc « tourner du blanc au noir; » il avait écouté favorablement les avis des ministres, tous unanimes pour lui conseiller de prendre une décision conforme aux vues de sa mère; le seul président Truchi s'était prononcé, mais faiblement, dans un autre sens. C'était alors que Victor-Amédée avait annoncé à sa mère et déclaré solen-

nellement à l'envoyé de Portugal, devant toute la cour, qu'il était déterminé à partir au mois de mai ou de juin 1682; il avait écrit de sa main à la reine, sa tante, et à l'infante, sa future épouse, pour leur faire part de cette grande et définitive résolution.

Quelque magnifique que fût ce résultat, et justement parce qu'il était imprévu, Louvois ne s'en montra que médiocrement touché. Il ne croyait guère aux miracles en politique; et le changement subit du duc de Savoie, l'aisance avec laquelle il parlait de son voyage en Portugal, la mauvaise humeur même qu'il témoignait contre le président Truchi, ne faisaient qu'exciter les méfiances du ministre français. « Je vous conjure d'être bien persuadé, disait-il à Pianesse, qu'il y a en Piémont une cabale plus vive que jamais et plus pleine d'espérance de la rupture du mariage; soyez persuadé aussi que les Espagnols n'oublieront rien pour le traverser, à quoi ils espèrent réussir par le moyen de l'aversion que les peuples ont pour le départ de leur prince. Je crains également le chagrin et la gaieté de M. le duc de Savoie[1]. » Et cependant le marquis Dronero, ambassadeur extraordinaire de Savoie en Portugal, avait célébré solennellement les fiançailles à Lisbonne, le 25 mars. Lisbonne importait peu; c'était au Piémont qu'il fallait prendre garde.

Une certaine agitation commençait à s'y produire, étrangère, il est vrai, du moins en apparence, à la grande question du mariage; mais, dans un pays où

[1] Louvois à Pianesse, 6, 15 avril, 11 mai, 5 août 1681. *D. G.* 756.

l'opinion publique est fortement émue, le moindre accident suffit pour faire éclater des tempêtes. La contrée montagneuse, formée par les premiers contreforts de l'Apennin, entre les sources de la Stura, du Tanaro et de la Bormida, renfermait une race d'hommes énergiques et turbulents. Des querelles incessantes avec leurs voisins du versant méridional, sujets des Génois, et l'habitude de se faire justice eux-mêmes, sans recourir à personne, leur avaient donné la passion de la vie guerrière et l'amour de l'indépendance; la souveraineté du duc de Savoie n'était reconnue par eux que de loin, à condition qu'elle se fît sentir le moins possible, qu'on les laissât s'arranger entre eux et régler eux-mêmes leurs impôts. Au moindre symptôme de gouvernement, à la moindre pression de l'autorité, l'insurrection éclatait. Les territoires de Mondovi et de Ceva, vrais foyers de révolte, pouvaient mettre, sur une population évaluée à cinquante mille âmes, dix ou douze mille combattants sous les armes.

L'année précédente, la duchesse de Savoie ayant voulu faire venir à Turin le syndic de Mondovi, pour lui faire rendre compte d'une rébellion locale, toutes les montagnes s'étaient mises en insurrection. Depuis un an, l'impôt n'était plus payé; les cadastres, les registres publics avaient été enlevés et lacérés. Une telle insolence pouvait-elle rester plus longtemps impunie? Ou bien, avant de la châtier, ne valait-il pas mieux attendre le départ du duc de Savoie? C'était vers la temporisation qu'inclinait visiblement une partie du conseil. Madame Royale, toujours ardente, voulait une

répression immédiate; mais les moyens manquaient. Tout ce qu'on avait pu réunir de troupes ne montait pas à plus de deux mille hommes de pied et de six cents chevaux; et encore Pianesse, qui venait d'être nommé lieutenant général de la cavalerie, avouait-il à Louvois qu'il n'avait guère confiance dans cette poignée d'hommes, habitués à de bonnes garnisons, répugnant à l'idée de camper et peut-être même de se battre. Quant au général en chef, don Gabriel de Savoie, il n'était pas peu embarrassé, n'ayant pour toute science militaire qu'un petit nombre de vieilles rubriques faites pour réjouir un officier qui venait de servir dans l'armée française.

Le plan que proposait Pianesse lui avait été suggéré par ses inquiétudes : point d'attaque à force ouverte; empêcher la moisson, détruire les moulins, et bloquer Mondovi. Au surplus, il suppliait Louvois de lui accorder le secours de ses conseils[1]; à quoi Louvois répondait qu'il lui était bien difficile de donner un avis, ne connaissant exactement ni la force ni la situation des insurgés. « Je vous dirai seulement, ajoutait le ministre, dont la sagacité inquiète voyait au delà de cette difficulté locale, qu'il est également dangereux de dissimuler la désobéissance des peuples et de tenter de les soumettre sans y réussir; que dans la folie que les Piémontois ont d'empêcher que leur prince n'aille en Portugal, il ne seroit pas impossible, si les habitants de Mondovi avoient quelque avantage sur le peu de troupes que vous pouvez mener contre eux,

[1] Pianesse à Louvois, 25 avril, 2 mai 1681. *D. G.* 686.

que d'autres lieux du Piémont ne suivissent l'exemple de ces gens-là [1]. »

Ainsi, double et inévitable danger pour l'autorité de la duchesse, l'impunité absolue ou la répression incomplète. Quel moyen d'échapper à ce terrible dilemme? Un seul, mais infaillible : l'assistance de Louis XIV. Trois ou quatre bataillons d'infanterie française, avec un millier de dragons, venant au soutien de la petite armée piémontaise, en quelques jours tout serait terminé. L'abbé d'Estrades reçut en effet l'ordre de proposer officiellement à la duchesse la coopération des troupes royales. La duchesse n'y répondit que par des protestations de reconnaissance; mais elle refusa poliment un secours qu'elle jugeait trop compromettant pour son autorité.

L'expédition se fit donc avec les seules troupes piémontaises, du 19 au 24 juin. S'il faut en croire l'abbé d'Estrades, elle n'aurait été rien moins que brillante. Les seuls habitants de la petite ville de Montalte, au nombre de cinq cents tout au plus, avaient résisté un jour entier à toutes les forces de don Gabriel, et les avaient contraintes à se retirer en désordre, avec une perte de cent hommes tués ou blessés. Selon l'ambassadeur, qui n'entre pas d'ailleurs dans de grands détails, la duchesse aurait eu soin de prescrire que le comte Masin demeurât à la garde du camp. Il n'y eut pas d'autre action que cette échauffourée. On avait réussi à semer la division parmi les montagnards; ceux de Ceva s'étaient même joints aux troupes du-

[1] 11 mai. *D. G.* 756.

cales; Mondovi, qu'on se garda bien d'attaquer, ne bougea pas. Tout cela finit au grand honneur des héros de Montalte, qui obtinrent une amnistie générale. Une nouvelle insurrection, au mois d'août, montra bientôt qu'on n'avait fait que « plâtrer cette affaire. »

Pianesse, malgré sa confiance de parade, était obligé de convenir avec Louvois que la situation de Madame Royale était périlleuse, et que sa réconciliation avec son fils pouvait bien n'être aussi qu'une affaire plâtrée. « Le roi, disait le ministre de Louis XIV, a appris avec déplaisir la profonde mélancolie où M. le duc de Savoie paroît être, et la mauvaise disposition où est tout le pays à l'égard du mariage de Son Altesse Royale[1]. » Depuis le retour du marquis Dronero, qui était revenu de Lisbonne, après la cérémonie des fiançailles, c'était, contre le Portugal et les Portugais, un déchaînement général, non-seulement à Turin, mais dans toutes les cours et dans toutes les gazettes d'Italie. Ce seigneur faisait du pays, du climat, du peuple, et de l'infante elle-même, un tableau qui n'était pas pour exciter l'ardeur de son jeune maître. Selon certaines rumeurs, le conseil de Lisbonne aurait exigé que, pendant l'absence de Victor-Amédée, un grand de Portugal fût adjoint au gouvernement de la duchesse, et que les citadelles de Nice et de Turin fussent confiées à des garnisons portugaises[2].

En France, on accusait le marquis Dronero d'avoir mal parlé à Lisbonne du gouvernement français, et

[1] Louvois à Pianesse, 22 juillet. *D. G.* 730

[2] Louvois à Pianesse, 1er août. *Ibid.*

d'entretenir correspondance, depuis son retour, avec le duc de Giovenazzo et le comte de Melgar, gouverneur général du Milanais. Le 31 août, l'abbé d'Estrades, qui avait reçu, la veille, des ordres exprès de M. de Croissy, se rendit au palais comme pour présenter ses hommages à la duchesse; il entra dans sa chambre qui était remplie de seigneurs, lui fit son compliment, puis, marchant droit au marquis Dronero, il lui exprima tout haut et en termes secs et durs le mécontentement du roi. L'infortuné marquis tomba foudroyé sur un siége; on l'emporta chez lui sans connaissance. Toute la noblesse prit parti pour le disgracié; la duchesse elle-même, émue de cette exécution sommaire faite sous ses yeux et sans son aveu, ne put s'empêcher de témoigner à l'ambassadeur qu'elle lui savait mauvais gré de ne lui avoir pas communiqué ses ordres avant d'agir[1]. Il n'y eut que le jeune Victor-Amédée qui, avec une force de caractère et une puissance de dissimulation dont Louis XIV et Louvois furent singulièrement frappés, se rendit assez maître de son émotion pour écouter avec calme les explications de l'abbé d'Estrades, et pour lui dire qu'il était persuadé de la justice des motifs par lesquels le roi s'était déterminé contre le marquis Dronero.

Jamais coup d'autorité n'eut un retentissement plus éclatant ni plus déplorable. Y avait-il encore une maison de Savoie? Le palais de Turin n'était-il plus qu'une antichambre de Versailles où la noblesse piémontaise devait attendre avec soumission les faveurs ou les dis-

[1] Estrades au roi, 3 et 9 septembre. *Aff. étr.* Corresp. de Sav. 72.

grâces royales? Le Piémont n'était-il plus qu'une province française, ramenée de force comme la Lorraine, ou mieux encore une annexe de Pignerol, adjugée sans débats par l'arrêt inconnu de quelque chambre de réunion? On n'en douta plus quand on vit tout à coup des troupes françaises traverser le Piémont, pour aller prendre possession de la citadelle de Casal.

S'il y avait eu jamais une négociation difficile, après la fameuse trahison de Mattioli, en 1679, c'était à coup sûr celle qu'il avait fallu renouer à Mantoue. Rallier le prince et ses ministres n'était pas l'affaire importante; c'était tout au plus un nouveau marché à débattre, une surenchère, le sacrifice de quelques milliers de pistoles; mais tromper la vigilance inquiète des Allemands, des Espagnols, des Vénitiens, des Piémontais, des Génois, garder un mystère qui était une première fois devenu le secret de tout le monde, voilà le chef-d'œuvre de la politique. Le 8 juillet 1681, le traité de cession de la citadelle de Casal fut signé à Mantoue, par le duc lui-même et par l'abbé Morel, ministre de France, moyennant cent mille pistoles d'Espagne payables aussitôt après l'entrée des Français dans la citadelle.

Catinat, mandé de Flandre par Louvois, jouait encore une fois le rôle de prisonnier d'État dans le donjon de Pignerol[1]. Il y devait attendre, pour aller pren-

[1] Catinat à Louvois; Pignerol, 6 septembre 1681. « Je suis arrivé ici le 3e du mois, et j'y serois même arrivé le 2e, sans les mesures que j'ai prises avec M. de Saint-Mars pour y entrer secrètement. Je m'y fais appeler Guibert, et j'y suis comme ingénieur qui a été arrêté par ordre du roi, parce que je me retirois avec quantité de plans des places de la frontière de Flandres. M. de Saint-Mars me tient ici prisonnier dans toutes

dre possession du gouvernement de Casal, que le marquis de Boufflers fût entré dans la citadelle avec les troupes qu'il avait charge d'y conduire. L'exécution du traité devait avoir lieu le 30 septembre. Le 22, l'infanterie commença de se rassembler sous Briançon; le 27, toutes les forces étaient réunies à Pignerol. Le soir de ce même jour, un officier, envoyé par le marquis de Boufflers, remettait à l'abbé d'Estrades une dépêche de Louvois, avec une lettre de Louis XIV pour Madame Royale. C'était une demande afin d'obtenir le passage immédiat des troupes françaises à travers le Piémont. La duchesse obéit, comment aurait-elle pu refuser? Le cas de résistance était d'ailleurs prévu. « S'il trouvoit, était-il marqué dans l'instruction de M. de Boufflers, des troupes qui voulussent s'opposer à son passage, il n'hésitera pas à les charger, de quelque nature qu'elles soient. » Le 30 septembre, à deux heures, les Français entraient dans la citadelle de Casal[1].

L'occupation de Casal fit oublier à Turin toutes les autres affaires, même la disgrâce du marquis Dronero, qui se perdait dans le foudroiement général. Turin pris entre deux feux, le pays traversé de part en part, son indépendance anéantie, on ne parlait pas d'autre chose. « Je ne doute pas que les mauvais politiques de votre cour en soient très-fâchés, écrivait Louvois à Pianesse, et que les véritables serviteurs

les formes, néanmoins avec une profusion de figues d'une grosseur et d'une bonté admirables. Cela, joint à la porte par où il a plu à Sa Majesté de me faire voir que j'en sortirai, me fait souffrir ma détention avec une bien facile patience. » *D. G.* 664.

[1] Boufflers à Louvois, 30 septembre. *D. G.* 665.

de madame la duchesse de Savoie en soient très-aises, puisque son autorité ne peut durer en Piémont que par la protection et l'assistance très-vive de Sa Majesté. Il est impossible que Madame Royale méconnoisse assez son véritable intérêt pour n'avoir pas de la joie de voir le roi en état de la faire obéir en Piémont, malgré M. son fils même, s'il étoit capable de se livrer aux ennemis de madame la duchesse de Savoie[1]. »

Après avoir oublié ses devoirs de mère et de princesse, après avoir sacrifié les intérêts de son fils et de son peuple aux impuissants désirs d'une ambition débile, après avoir souscrit le pacte qui liait aux volontés de Louis XIV son autorité précaire, toute révolte de la duchesse, même secrète et sans effet, n'était qu'une faute de plus, une sorte de trahison de l'esclave envers le maître, et qui devait entraîner fatalement une aggravation de servitude. Et cependant cette malheureuse femme se débattait dans ses chaînes. Réduite au mensonge, elle souriait publiquement aux succès de Louis XIV, et elle protestait sourdement auprès des cours étrangères, ne recueillant qu'une approbation dédaigneuse, d'une part, et de l'autre, une incrédulité désespérante ; situation pleine de périls et de trouble, d'humiliations et de dégoûts, juste et fatale punition d'une faute qu'elle avait commise volontairement, qu'elle continuait de commettre, et dont sa passion ne voulait ni se repentir ni cesser de profiter.

Louis XIV savait qu'au moment même où Boufflers se mettait en mouvement pour marcher à Casal, la du-

[1] 9 et 16 octobre. *D. G.* 659.

chesse avait fait dire à l'Empereur « qu'elle étoit au désespoir, et que si elle étoit en état de refuser le passage aux troupes du roi, elle s'y opposeroit de tout son cœur[1]. » Le roi se contenta de lui faire savoir que cette démarche, dont il était instruit, n'avait fait sur son esprit aucune impression mauvaise, parce qu'il ne pouvait l'attribuer qu'à des ministres infidèles. « Le roi, disait Louvois, ne peut rien désirer du Piémont que la continuation de la conduite que madame la duchesse de Savoie tient depuis quelque temps, et que le gouvernement de cet État demeure entre les mains de madame la duchesse. Tant que durera son autorité, le roi croira ses intérêts, de ces côtés-là, plus assurés que si ses troupes étoient dans les principales places du pays[2]. » Que de mépris dans l'expression d'une telle confiance!

Toutes les lettres de Louvois rappellent impitoyablement la malheureuse femme au sentiment de sa dépendance; et comment pourrait-elle l'oublier? Le peu d'amis qu'elle croyait avoir en Piémont lui échappent. Ses premières créatures ont trompé sa confiance; elle en cherche de plus fidèles; elle fait quatre nouveaux ministres. Pianesse est l'un des quatre; cependant il hésite à troquer sa position de conseiller dans l'ombre, de confident sans responsabilité, pour une situation plus en lumière, mais plus en péril. Louvois ne l'y encourage pas; pour accomplir ses desseins sur le Piémont, Louvois a plutôt besoin d'une grande influence

[1] Louvois à Pianesse, 16 octobre. *D. G.* 659.
[2] Louvois à Pianesse, 26 novembre. *D. G.* 736.

occulte; sa politique cherche les souterrains. « Vous savez, écrit-il à Pianesse, ce que je vous ai dit sur votre entrée dans le conseil, et sur les dangers qu'il y a de vous mettre en état que M. le duc de Savoie, s'il ne partoit pas pour le Portugal, vous pût regarder comme un homme qui l'auroit voulu forcer à y aller. Vous ne doutez pas, je m'assure, qu'aussitôt les créatures de madame la duchesse de Savoie ne soient éloignées, et leurs ennemis mis en leur place. Ce sont de pareilles réflexions qui me font douter s'il convient au bien de vos affaires d'accepter une place présentement que vous devez, suivant les apparences, si peu conserver, et qui, bien loin de vous procurer, pendant le reste de votre vie, la considération que vous méritez, pourra peut-être vous attirer encore une disgrâce plus fâcheuse que celle que vous avez essuyée [1]. »

Toutes réflexions faites, et malgré les objections de Louvois, Pianesse se décida enfin à entrer au conseil, à la fin du mois de février 1682. C'était Madame Royale qui, en faisant appel à son dévouement, avait levé ses derniers scrupules. Comme il ne pouvait plus conserver la charge qu'il avait dans la gendarmerie française, Louis XIV lui donna permission de la vendre; mais en même temps, et pour resserrer son attache à la France, Louvois lui fit conférer le grade de maréchal de camp [2]. Son expérience militaire, si magnifiquement attestée par Louis XIV, n'allait pas tarder sans doute à être mise à l'épreuve. On attendait de jour

[1] 5 août 1681, 20 février 1862. *D. G.* 736.
[2] Louvois à Pianesse, 24 février. *Ibid.*

en jour la flotte de Portugal, qui devait emmener, vers le mois d'août au plus tard, le jeune duc à Lisbonne. A mesure que le moment critique approchait, l'excitation du peuple à Turin devenait plus menaçante; les Espagnols, disait-on, d'accord avec le prince de Carignan, s'apprêtaient à empêcher le départ de Victor-Amédée, même par la force. De ce côté néanmoins, il n'y avait encore que des menaces; dans le sud, la guerre avait éclaté. Une insurrection, plus formidable que celle de l'année précédente, avait mis toutes les montagnes en feu[1].

Au milieu de cette émotion de tout son peuple, Victor-Amédée seul paraissait calme; le voyage ne l'effrayait plus. Toute prête à vaincre sa résistance, la duchesse s'étonnait de le trouver soumis, respectueux, presque caressant. Dans un moment d'abandon, il avait livré de lui-même à sa mère des lettres, sans doute anonymes, qu'on lui avait écrites contre elle. L'esprit mobile et présomptueux de Madame Royale triomphait de ces témoignages comme d'une victoire décisive; de l'inquiétude elle passait sans transition à la sécurité la plus complète.

Telle n'était pas la disposition de Louvois, moins facile à surprendre, moins porté à se confier, pas du tout à s'abandonner. A l'optimisme aveugle de la duchesse il opposait un scepticisme désolant. Il inquiétait, tourmentait, pressait, recommandait des mesures énergiques et extraordinaires, sans autre explication. Sa correspondance, habituellement claire, nette, pré-

[1] Louvois à Pianesse, 27 mars, 3 avril. *D. G.* 756.

cise, allant droit au fait, s'enveloppait de formules discrètes, mais d'ailleurs suffisamment intelligibles, formules d'oracle, mais d'oracle qui peut être compris par les gens de bonne volonté. « Quoique je connoisse bien, écrivait-il le 27 mars, les ménagements que l'on est obligé d'avoir dans une régence, il faut en même temps convenir que ces mêmes ménagements sont suivis d'ordinaire de la perte entière de l'autorité de celle qui les a eus, et qui n'a pas pris les voies nécessaires pour se conserver l'autorité, qui est plus qu'à demi perdue dès qu'elle est entamée. Je suis bien assuré, disait-il encore, le 3 avril, que si madame la duchesse de Savoie étoit entrée en de certains engagements envers le roi, aucun de ses sujets n'oseroit rien entreprendre contre elle, au lieu que, si M. son fils venoit à faire de certaines choses, toute la puissance du roi auroit bien de la peine à y remédier ; et alors, madame la duchesse de Savoie connoitroit trop tard que quand il est question de s'assurer une couronne, il ne faut pas prétendre le faire avec l'agrément de tout le monde ; et elle aura eu grand tort de suivre les ménagements qui lui ont été inspirés. »

Huit jours après, Louvois jugeait tout perdu, sauf une dernière chance : « Si les avis qui nous viennent sont bons, disait-il, il n'y a guère d'apparence que la régence de madame la duchesse de Savoie continue encore trois ou quatre mois ; et le malheur qu'elle essuiera ne lui arrivera que pour avoir déféré aux conseils de ceux qui ont de l'aversion pour des engagements plus étroits avec la France, ou qui ont caché sous ce prétexte le désir qu'ils ont eu d'empêcher que l'au-

torité de Madame Royale ne s'établît en Piémont pour toute sa vie. Il seroit peut-être encore temps d'y pourvoir, et l'exécution brusque de ce dont on conviendroit remettroit le calme dans le pays et la soumission pour madame la duchesse de Savoie dans le cœur de tout le monde, même dans celui de M. son fils. Le roi n'a d'intérêt à ce qu'elle prenne sur cela le seul parti qui peut maintenir son autorité, que par la part qu'il prend à ses avantages; car, du reste, Pignerol et Casal sont de bons gages de la conduite d'un duc de Savoie, quelque dévoué qu'il fût aux Espagnols[1]. » En termes plus clairs, Louis XIV voulait que la duchesse de Savoie appelât les Français en Piémont et leur livrât trois ou quatre places; mais suivant son habitude, il n'en faisait pas la proposition formelle, préoccupé avant tout de ménager à sa dignité l'honneur d'une sollicitation et de s'épargner l'humiliation d'un échec.

Cette réserve, plus majestueuse que politique, profitait à la duchesse, qui, fort embarrassée, s'il eût fallu répondre par un refus formel, déclinait l'insinuation en feignant de ne la pas entendre. Elle se contentait de réclamer de son puissant voisin un témoignage d'assistance purement morale, comme serait, par exemple, la concentration d'un nombreux corps de troupes en Dauphiné ou en Provence. Mais Louvois répondait qu'une pareille démonstration étant parfaitement inefficace, le roi se garderait bien de rassembler une armée pour subir le douloureux spectacle du triomphe des Espagnols et de la déchéance de madame la du-

[1] Louvois à Pianesse, 10 avril 1682. *D. G.* 736.

chesse de Savoie; le roi donnait des avis désintéressés : Madame Royale ne les écoutait pas; le roi conseillait de frapper à coup sûr les insurgés des montagnes, ou ceux qui, dans la cour même, conspiraient contre l'autorité de Madame Royale : Madame Royale prenait le dangereux parti de dissimuler; c'était affaire à Madame Royale; on lui souhaitait toute sorte d'avantages et de prospérités[1].

En dépit de ce ton à la fois piqué et dégagé, Louvois n'était pas homme à quitter une partie qui offrait de si belles chances; il parvint à décider le roi, malgré ses répugnances, à faire offrir à la duchesse, comme l'année précédente, le secours de ses troupes contre les insurgés de Mondovi et les autres factieux du Piémont. Non-seulement il n'était plus question de les faire entrer dans les places, mais leur séjour ne devait alarmer la duchesse ni pour son autorité, ni pour ses finances, puisque ces troupes, entretenues aux frais du roi, obéiraient au général en chef de l'armée piémontaise, et que la duchesse aurait d'avance entre les mains tous les ordres signés pour les faire sortir du Piémont, dès qu'elle n'y jugerait plus leur présence nécessaire[2]. Cette proposition, faite officiellement, le 21 mai, par l'abbé d'Estrades, n'eut pas tout le succès que tant de précautions et de désintéressement pouvait naturellement faire espérer. La duchesse, avec beaucoup d'effusion comme toujours, manifestait une vive reconnaissance; mais elle s'obstinait à croire que la bonne volonté du roi, éclatant par la seule dé-

[1] Louvois à Pianesse, 10 et 17 avril. *D. G.* [illegible]

[2] Le roi à Estrades, 14 mai. — Louvois à Pianesse, 15 mai.

marche de son ambassadeur, serait suffisante pour rétablir l'ordre dans le Piémont, sans qu'il fût besoin d'y faire entrer des troupes étrangères[1].

Telles étaient les communications officielles et patentes; sous main, par les conseils et l'intermédiaire de Pianesse, Madame Royale avait fait proposer à Louvois la négociation d'un traité qui, en déterminant avec précision les obligations réciproques du Piémont et de la France, assurerait, dans le présent, l'autorité de la duchesse, et mettrait, pour l'avenir, un terme aux inquiétudes que lui causaient les obsessions toujours imprévues et indéfinies de la politique française. Louvois n'avait pas repoussé cette ouverture; mais il avait répondu que la conclusion d'un acte si considérable ne pouvait avoir lieu qu'après le départ du duc de Savoie, la duchesse devant rester alors maîtresse absolue, débarrassée de toute pression factieuse, et libre de prendre avec le roi toutes les mesures qui conviendraient le mieux pour l'affranchissement de son pouvoir comme pour la sécurité de ses États. « Je vous supplie entre-ci et ce temps-là, écrivait-il à Pianesse, de me faire part des conditions sous lesquelles vous estimeriez que cette alliance défensive se pourroit faire et de vous expliquer clairement sur ce que vous croiriez que le roi pourroit désirer de madame la duchesse de Savoie, et sur ce que vous ne seriez pas d'avis que Sa Majesté lui demandât[2]. »

[1] Estrades au roi, 21 mai. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 74.

[2] 15 et 30 mai. « Je vous supplie de vous expliquer sur cela clairement, ce que vous devez faire avec d'autant moins de difficulté que je vous puis répondre qu'il n'y a que le roi qui voie vos lettres, et que je les jette au feu moi-même, après y avoir fait réponse. » *D. G.* 736.

Mais, peu de jours après, fatigué de ces allures discrètes qui ne convenaient pas à sa fougueuse nature, Louvois, sans plus de ménagements ni de réticences, demandait brusquement à Pianesse quelle était celle des places du Piémont que le roi pourrait faire occuper, pour assurer ses communications avec Casal, et pour avoir un gage de la fidélité de Madame de Savoie. Ne venait-elle pas encore de commettre la faute, ou tout au moins l'imprudence, de communiquer au gouverneur du Milanais les offres d'assistance armée que le roi lui avait faites? D'ailleurs, il fallait qu'elle se décidât, et promptement, l'audace de ses ennemis croissant comme leur nombre, et la terre lui manquant là où elle cherchait un appui. L'envoyé de Portugal à Paris s'emportait contre elle jusqu'à l'outrage, et donnait clairement à entendre qu'on avait résolu à Lisbonne de lui enlever le gouvernement. L'Empereur faisait marcher vers le Tyrol 6,000 hommes de pied et 2,000 chevaux, pour soutenir l'attaque imminente des Espagnols [1]. Enfin Victor-Amédée venait de tomber malade, et d'une maladie qui pouvait, disait-on, devenir mortelle. S'il mourait, qu'allait devenir Madame Royale, haïe de ses proches, haïe de son peuple, et n'ayant pris aucune mesure pour rendre efficace la protection du roi? C'était surtout cette dernière menace, la plus prochaine, qui troublait, non le cœur de la mère, mais l'esprit de la femme ambitieuse. Elle songeait déjà, pour sauver sa fortune, à épouser le prince de Carignan.

[1] Louvois à Pianesse, 30 mai, 5 et 12 juin. *D. G.* 736.

Ce fut pour hâter et frapper les grands coups que Louvois résolut d'envoyer, dans cette cour si troublée, un diplomate de sa façon et ne dépendant que de lui, un militaire décidé, le marquis de La Trousse, capable de négocier ou de combattre, de trancher ou de dénouer les difficultés. Il devait, en passant à Grenoble, faire assembler un corps d'armée en état de franchir les Alpes au premier ordre. Ses instructions lui recommandaient une conduite très-respectueuse vis-à-vis de la duchesse et une très-cordiale entente avec Pianesse[1]. L'arrivée de ce nouveau personnage n'était pas faite pour plaire à l'abbé d'Estrades, dont l'importance, déjà si amoindrie, allait être encore singulièrement réduite. Il n'avait pu s'empêcher de témoigner son chagrin au marquis de Pianesse : on ne le chargeait plus, disait-il, que des commissions désagréables, comme était la scène qu'il lui avait fallu faire au marquis Dronero et qui l'avait brouillé avec toute la cour. Il avait bien songé à demander son rappel, et déjà Pianesse avait insinué que la duchesse serait bien aise de revoir comme ambassadeur le marquis de Villars, retour d'affection assez étrange, après les difficultés qui avaient signalé la mission du marquis, et qu'on ne peut expliquer que par l'extrême inconstance de la princesse[2]; mais enfin l'abbé s'était ra-

[1] Instruction du 5 juin 1682. « Il doit regarder le sieur marquis de Pianesse comme un homme qui, par les obligations qu'il a à Sa Majesté de son rétablissement à la cour de Savoie, doit être fort affectionné à son service. Il lui marquera, dans les conversations particulières qu'il aura avec lui, que Sa Majesté lui conserve toujours son affection et est toujours disposée à lui en donner des marques dans les occasions qui se présenteront. » *D. G.* 736.

[2] Louvois à Pianesse, 16 février 1682. *Ibid.*

visé : le besoin d'être quelque chose lui avait persuadé la résignation. Le 25 juin, il conduisit le marquis de La Trousse au palais pour sa première audience. Madame Royale leur fit fort bon accueil; elle protesta que tout était calme dans ses États et qu'il n'y avait apparence d'aucun soulèvement. Elle parut seulement fort inquiète de la maladie de son fils, qui était une petite fièvre continue, avec un flux d'entrailles, ce qui n'empêchait toutefois le malade ni de bien manger, ni de bien dormir [1].

On avait observé que les premiers symptômes de ce mal avaient coïncidé avec les nouvelles de Lisbonne qui annonçaient le départ de la flotte sur laquelle Victor-Amédée devait s'embarquer pour aller en Portugal; l'arrivée de cette flotte à Villefranche, et celle de l'ambassadeur extraordinaire, le duc de Cadaval, à Turin, avaient été signalées par des redoublements marqués [2]. Cependant Louvois ne témoignait que de l'inquiétude, et point de soupçon sur cette affection bizarre, quoiqu'il eût eu avis, depuis près d'un an, que le premier médecin du jeune duc avait été gagné par les Espagnols [3]. Ce qu'il y a de certain, c'est que le marquis de La Trousse, qui avait pour instruction de voir de près et de se défier, prenait au sérieux l'état du malade : « Je crains fort, écrivait-il, le 11 juillet, que sa maladie ne le mette hors d'état de pouvoir entreprendre le voyage de Portugal de cette année ; l'on peut même appréhender pis. » Une chose

[1] La Trousse à Louvois, 27 juin 1682. *D. G.* 686.
[2] La Trousse à Louvois, 4 juillet. *Ibid.*
[3] Louvois à Pianesse, 5 août 1681. *D. G.* 736.

le frappait, la précocité d'esprit et la force de dissimulation du jeune prince. « Il a dit hier à M. de Cadaval, écrivait M. de La Trousse, que ce qui lui donnoit le plus de chagrin de son mal étoit le retardement qu'il apportoit à l'envie qu'il avoit de s'aller jeter aux pieds de l'infante. Cependant il est constant qu'il ne fait qu'avec répugnance ce mariage. La crainte de la France peut beaucoup sur lui. Il est dissimulé, il me fait des merveilles, quoique je sois persuadé que mon séjour dans ce pays ne lui plaise pas. Il me témoigne souvent, par des termes assez choisis, les sentiments respectueux et la reconnoissance qu'il a des bontés que Sa Majesté a pour lui[1]. »

Vers la fin de juillet, Victor-Amédée témoigna qu'il voulait changer d'air et s'en aller à Moncalieri. Sa mère y consentit avec empressement, parce qu'il lui convenait de soustraire son fils à l'opinion de la capitale, qui devenait de plus en plus hostile au mariage, et parce qu'à la première amélioration notable dans sa santé, elle comptait le mener directement de Moncalieri à Nice, où il devait s'embarquer, sans le ramener à Turin. Cette petite manœuvre, dont elle fit confidence au marquis de La Trousse, la mettait tout en joie. Malheureusement l'air de Moncalieri parut encore plus défavorable à Victor-Amédée que l'air de Turin. Les accidents redoublaient, et, avec les accidents, la mauvaise humeur et les caprices, jusqu'à faire craindre pour la raison du malade. Les médecins y perdaient leur latin, d'autant plus que le duc ne les

[1] La Trousse à Louvois, 11 juillet. *D. G.* 686.

voulait plus voir, ni même ses valets de chambre, et qu'il fallait toute sorte d'adresse et de surprise pour parvenir à lui tâter le pouls. Il était maigre et faible à ne pouvoir se tenir debout; au commencement de septembre, on sut qu'il avait demandé son confesseur. Une comète qui survint acheva de frapper les esprits; quel sinistre augure pour une traversée jusqu'en Portugal! Et quels gens que ces Portugais! Arrogants, insolents, témoignant leur mépris pour toute cette cour et pour le prince lui-même. Quels discours ils tenaient! N'allaient-ils pas jusqu'à dire que ces délais étaient insupportables, et qu'il fallait que le duc prît résolûment son parti de guérir ou de mourir! Le duc de Cadaval lui-même s'opiniâtrait à lui vouloir donner une certaine drogue préparée de ses propres mains, quelque drogue héroïque comme celle que le médecin Philippe inventa pour sauver Alexandre[1].

Enfin, de guerre lasse, l'ambassadeur portugais annonça son départ pour le 26 septembre; il partit en effet ce jour-là, avec toute sa suite très-mécontente, quoiqu'elle eût coûté beaucoup d'argent à la duchesse qui fut seule à témoigner ses regrets. Les adieux de l'ambassadeur furent insultants pour le Piémont et pour son duc; il lui échappa de dire « que le prince n'étoit ni un mari, ni un homme propre à gouverner, ni un souverain, par la situation de Pignerol et de Casal[2]. » Trois jours après son départ, Victor-Amédée était en pleine convalescence, sans aucun reste de

[1] La Trousse à Louvois, 1er et 8 août, 2, 5, 21 septembre. *D. G.* 686.
[2] La Trousse à Louvois, 8 novembre *Ibid.*

fièvre, en un mot, si bien, qu'on donna congé à toute la médecine.

A l'heureuse issue de cette crise succédèrent les péripéties de la négociation que Louvois poursuivait avec Pianesse, et dont la présence de M. de La Trousse avait accéléré la marche. Quelque bien gardé que fût le secret de part et d'autre, la situation était tellement claire que le bruit s'était répandu, partout le Piémont, de la prochaine occupation de Verceil par les Français. La fuite soudaine d'un des plus grands seigneurs et des plus populaires, le marquis de Parelle, colonel des gardes, n'avait pas peu contribué à tenir l'opinion publique en alarme. Le marquis de Parelle était un de ces esprits inquiets et remuants, toujours moins satisfaits à mesure qu'ils obtiennent davantage, et dont l'ambition cherche issue tour à tour, par les voies les plus opposées. Il s'était jeté d'abord à la tête du marquis de Villars, auquel il avait communiqué les plus beaux plans pour envahir le Milanais; l'abbé d'Estrades l'avait trouvé aussi vif, et, en apparence, aussi dévoué aux intérêts de Louis XIV. Une fois par semaine, il venait chez l'ambassadeur, toujours après minuit, et avec tous les mystères d'un conspirateur : il offrait alors de donner Casal à la France; mais lorsque Casal fut devenue française sans son concours, son zèle parut se refroidir. Cependant, à l'arrivée de M. de La Trousse, il lui fit merveille, s'empressa beaucoup autour de lui, et offrit de lui communiquer, comme naguère au marquis de Villars, de bonnes cartes du Milanais. Mais M. de La Trousse était sur ses gardes; il savait, à n'en pas douter, que,

depuis un an, le marquis de Parelle était en rapports secrets avec le comte de Melgar, et il avait de fortes raisons pour lui attribuer une grande part dans les agitations de l'opinion à Turin et dans les insurrections armées à Mondovi.

M. de La Trousse crut devoir conseiller à la duchesse de faire arrêter le marquis de Parelle. C'était au moment où elle était le plus inquiète de sa propre fortune, si son fils venait à mourir, et où elle cherchait à regagner quelque popularité[1]. Elle ne répondit que faiblement aux instances de M. de La Trousse; mais Parelle, averti, et craignant peut-être d'être enlevé par ordre du roi, quitta subitement Moncalieri, le 15 août, et se retira d'abord dans un de ses châteaux, près d'Ivrée, sous la garde de sept à huit cents paysans qui prirent les armes, au premier appel de leur seigneur. Huit jours après seulement, Madame Royale fit appeler l'abbé d'Estrades et M. de La Trousse, et leur dit qu'il y avait longtemps qu'elle était informée des mauvais desseins du marquis de Parelle, qui, de concert avec le comte de Melgar, ne tendait pas à moins qu'à changer la forme du gouvernement. Après une telle déclaration, il ne restait plus, en bonne logique, qu'à lui faire son procès. Il n'en fut rien; on lui permit de s'en aller à Ferrare; on lui laissa ses biens et même cette charge de colonel des gardes que, depuis si longtemps, Madame Royale convoitait pour le comte Masin.

[1] Elle voulait épouser alors le prince de Carignan, et pour y parvenir, elle s'adressait à la comtesse Duc, qui était la maîtresse du prince. Estrades au roi, 29 août. *Aff. étr.* Corr. de Savoie, 74.

Cette mollesse, et les dangers qui pouvaient en résulter pour la prépondérance française, firent prendre à Louvois la résolution d'en finir à la fois avec les hésitations de la duchesse, l'agitation des Piémontais et les menaces des Espagnols. Bien convaincu que le jeune duc ne partirait pas pour le Portugal, il se décida à conclure le traité d'alliance défensive que souhaitait Madame Royale, mais en l'appuyant d'un acte évidemment offensif. Le 26 août, il écrivit tout ensemble au marquis de Pianesse et à M. de La Trousse. La conspiration du marquis de Parelle, disait-il, doit faire sérieusement réfléchir la duchesse de Savoie ; si elle attend l'hiver sans prendre le bon parti, et qu'une insurrection éclate soutenue par les Espagnols, les neiges qui obstrueront les passages des Alpes ne permettront pas au roi de la secourir en temps opportun. M. de La Trousse avait pour mission particulière d'entretenir le comte Masin, qui ne paraissait ni très-attaché à son oncle Pianesse, ni très-affectionné à la France, des suites inévitables qu'entraînerait pour lui la déchéance de Madame Royale. Celle-ci s'étant obstinée à rester insensible à toutes les menaces et sourde à toutes les insinuations, Louvois provoqua, le 20 septembre, la réunion d'un conseil où M. de Croissy, qui ne savait rien de toutes ces négociations préparatoires, reçut, non sans surprise, l'ordre d'expédier à l'abbé d'Estrades un pouvoir pour conclure, avec la duchesse de Savoie, un traité d'alliance défensive, et d'annoncer en même temps à l'ambassadeur l'entrée immédiate de trois mille chevaux dans le Piémont. C'est dans les dépêches de Louvois à Pianesse, et surtout au mar-

quis de La Trousse, qu'il faut chercher le sens vrai de cette grave résolution.

Le traité, quelque important qu'il fût, n'était que l'accessoire; l'affaire principale, c'était l'entrée des troupes, qui, sous prétexte de la sûreté de Casal, devaient passer, bon gré, mal gré, sans pourparlers ni délai. « Les troupes du roi, disait-on à Pianesse, seront en marche dans trois jours pour se rendre à Pignerol; ainsi il ne faut point penser à négocier pour suspendre ladite marche. » Et à M. de La Trousse : « Si la princesse étoit assez mal conseillée pour refuser de donner ses ordres pour le logement des troupes, l'intention du roi n'est pas que cela vous empêche de les faire marcher à Pignerol, et quand il y aura mille ou douze cents chevaux arrivés, de vous avancer vers Trino, où l'intention de Sa Majesté est que vous campiez jusqu'à ce que toutes les troupes vous aient joint[1]. » La seule concession que Louvois faisait aux répugnances évidentes de la duchesse, c'est qu'il n'exigeait plus la remise d'aucune place, et qu'il se contentait de demander pour les cavaliers le logement dans un certain nombre de villages ou de villes ouvertes. Quant aux vivres et aux fourrages, le roi se chargeait de cette dépense, qui n'allait pas jeter moins de quarante mille écus par mois dans le pays où ses troupes allaient prendre gîte. Le marquis de La Trousse avait ordre d'imposer à ses hommes la discipline la plus étroite, et de les forcer à vivre aussi régulièrement que dans les casernes des places de Flandre.

[1] Louvois à Pianesse et à La Trousse, 22 septembre. *D. G.* 730.

Pour toutes les négociations relatives au traité, le diplomate officiel, l'abbé d'Estrades, devait agir seul; mais l'officier général, l'homme de cour, devait profiter de toutes les occasions, provoquer même des conférences officieuses, pour remontrer à la duchesse et à ses ministres leurs véritables intérêts: ainsi, faire voir à la duchesse que l'entrée des troupes royales en Piémont, afin d'assurer Casal pendant l'hiver, ne lui était pas moins avantageuse à elle-même pour le maintien de son autorité; que cette autorité bien précaire n'était menacée par personne plus que par le prince de Carignan, qui, bien loin de songer à l'épouser, s'entendait avec les Espagnols pour la jeter dans un couvent; que si le roi ne lui demandait pas de recevoir des troupes françaises dans les places du Piémont et de la Savoie, du vivant de son fils, c'est qu'il était persuadé qu'elle prenait garde d'y avoir des gouverneurs dévoués à son service et bien disposés à lui obéir, quoi qu'il arrivât.

Avec M. de Pianesse, mais avec lui seul, il fallait aller plus loin, et lui demander délicatement, comme d'aventure, s'il n'y aurait pas moyen de surprendre au jeune duc quelque bonne signature qui mettrait sa mère en état de résister au prince de Carignan. Cette proposition hardie, qui n'allait à rien de moins qu'au vol d'une couronne, est si étrange et si odieuse, qu'il faut bien, pour y croire, l'irrécusable témoignage des documents les plus authentiques. Voici en quels termes Louvois écrivait au marquis de La Trousse, le 22 septembre 1682 : « Vous pouvez faire discourir M. de Pianesse sur ce qu'il croiroit qui seroit à faire si, M. le duc de Savoie mourant, M. le prince de Cari-

gnan ne vouloit pas épouser Madame Royale ; et vous pouvez, comme de vous-même, lui insinuer que, comme M. le duc de Savoie signe tout sans regarder, il ne pourroit être que très à propos que madame la duchesse de Savoie eût par-devers elle une patente par laquelle, attendu l'incapacité de M. le prince de Carignan[1], il la commettroit pour régir les États de Piémont et de Savoie, pendant sa vie, avec la même autorité qu'elle a eue depuis la mort de feu M. le duc de Savoie ; que ce titre deviendra bon, soutenu de la protection du roi, et que rien ne sera plus capable d'obliger M. le prince de Carignan à l'épouser que de la voir en état de conserver son autorité, par une voie qui ne soit pas tout à fait illégitime. Sa Majesté désire que vous fassiez cette ouverture au marquis de Pianesse seul, comme une vue qui vous a passé par l'esprit, et que vous rendiez compte à Sa Majesté de la manière dont il l'aura reçue[2]. »

M. de La Trousse ne s'empressa pas d'exécuter l'étrange mission qui devait non-seulement le rendre complice d'une infamie, mais encore lui en attribuer l'invention aux yeux de Pianesse. Il se contenta de répondre, le 3 octobre, que la santé du jeune duc se rétablissant à merveille, il n'avait pas cru qu'il fût à propos de traiter cette matière, au moins pour le moment. Malheureusement pour sa dignité morale, il n'eut pas le courage de persister dans cette réserve. Pressé de nouveau par Louvois, il lui écrivit, le 25 no-

[1] Il était muet.
[2] *D. G.* 736.

vembre, qu'il avait enfin abordé ce sujet délicat avec le marquis de Pianesse, mais que le ministre piémontais avait glissé légèrement, comme sur une affaire dont il ne pouvait plus être question.

L'abbé d'Estrades, lui aussi, avait sa part d'ennuis et de dégoûts. Surpris d'avoir quelque chose à négocier, et surtout d'avoir à signifier au gouvernement piémontais les volontés de Louis XIV, il s'en était réjoui d'abord, comme d'un retour de fortune et de faveur, comme d'un acte de justice qui restituait à son caractère ses véritables et légitimes prérogatives. Quand il se rendit à Moncalieri avec M. de La Trousse, pour faire connaître à la duchesse de Savoie ce que le roi son maître exigeait d'elle, il rentra pleinement dans ses droits d'ambassadeur, seul représentant et seul interprète officiel d'un souverain qui voulait être obéi. Madame Royale, fort émue, n'osa pas résister; quoique cette injonction de recevoir et de loger des troupes étrangères qu'elle n'avait pas demandées lui perçât le cœur, elle baissa la tête, et donna ordre à ses ministres de s'entendre pour le détail avec le marquis de La Trousse. Mais il y eut un moment où, la fierté de la femme vengeant l'humiliation de la princesse, elle put, le front haut, regarder en face l'ambassadeur de Louis XIV et lui faire baisser les yeux à son tour. Désireux d'assurer à la France, dans le traité qu'il s'agissait de conclure avec le Piémont, le plus d'avantages possible, M. de Croissy, interprète fidèle de la pensée de Louis XIV, avait recommandé à l'abbé d'Estrades l'emploi de certains moyens dont la pratique, souvent éprouvée en Italie et en Allemagne, avait toujours eu

le plus heureux effet. Il s'agissait d'offrir discrètement à la duchesse de Savoie une pension viagère de cent mille livres, de cent cinquante mille au besoin, et de distribuer entre les principaux ministres d'autres pensions s'élevant au total à dix mille écus[1].

M. de Croissy ne connaissait point la duchesse de Savoie. Si une ambition aveugle et impuissante la livrait malgré elle à la discrétion de Louis XIV, elle maudissait intérieurement la servitude dont elle n'avait plus la force de se dégager; elle avait pu laisser surprendre sa liberté, elle n'entendait pas la vendre. M. de La Trousse a rendu témoignage à cette fierté, dernière protestation d'une âme bien coupable, mais plus faible encore que corrompue : « Madame Royale a paru blessée au dernier point, dit-il, de la proposition de recevoir une pension de Sa Majesté, quoique M. l'ambassadeur se soit servi de toute la délicatesse imaginable pour que sa gloire n'en souffrît pas[2]. » Il y eut chez elle comme un réveil du sentiment maternel et patriotique. Elle répondit à l'ambassadeur de Louis XIV qu'elle accepterait avec plus d'honneur et de reconnaissance les libéralités du roi, s'il voulait bien les adresser au duc son fils et lui donner les moyens d'entretenir un plus grand nombre de troupes, dont le roi, cependant, disposerait toujours comme des siennes[3]. Ce reproche indirect ne manquait pas de grandeur ; il relevait à son rang le souverain indépen-

[1] Mémoire pour l'abbé d'Estrades, 20 septembre. *Aff. étr* Corr de Sav., 74.
[2] La Trousse à Louvois, 3 octobre. *D. G.* 686.
[3] Estrades au roi, 10 octobre. *Aff. étr.* Corr de Savoie, 74.

dant, l'allié volontaire qui pouvait, sans honte, accepter des subsides publics pour l'intérêt commun des deux couronnes. Ainsi repoussé par la duchesse de Savoie, l'abbé d'Estrades n'osa pas s'aventurer auprès des ministres.

Ce n'était pas, d'ailleurs, que le principe de l'alliance défensive souffrît la moindre difficulté. Madame Royale la souhaitait depuis longtemps; Pianesse en était le promoteur, et ses collègues, bien qu'y étant moins préparés, ne pouvaient pas la considérer comme une surprise. L'abbé d'Estrades n'avait à faire aucune proposition spéciale; son rôle se réduisit d'abord à produire ses pouvoirs pour conclure un simple traité de garantie « ayant pour but la conservation de Casal et de Pignerol, d'une part, et de l'autre, celle de toutes les places et pays de l'obéissance de M. le duc de Savoie. » L'initiative des conditions était laissée au cabinet de Turin, sauf discussion et amendement par les ministres de Louis XIV. Dans un premier conseil réuni sur-le-champ par la duchesse, en présence de son fils, le marquis de Pianesse, soutenu par don Gabriel et par l'abbé de Verrue, parla fortement en faveur d'une alliance étroite avec la France; les autres opinèrent brièvement dans le même sens ou se turent. La seule opposition un peu sérieuse se produisit en dehors du conseil; elle avait pour organe le comte Masin, qui, soit conviction sincère, soit désir de se faire pardonner sa faveur irrégulière, affectait de se séparer du marquis de Pianesse et de modérer l'entraînement de Madame Royale vers la France. Cet essai de résistance n'eut d'ailleurs pas de suite.

Un projet préparé par Pianesse et qu'il avait eu soin de communiquer d'abord à Louvois, puis au marquis de La Trousse[1], fut adopté presque sans discussion par ses collègues et présenté à l'ambassadeur de France. Ce projet portait en substance que, moyennant un subside de deux cent mille écus payés chaque année par la France, le duc de Savoie s'engageait à porter son infanterie de sept mille à dix mille hommes, et sa cavalerie de huit cents chevaux à deux mille; mais, en retour, il demandait que les troupes du roi fussent rappelées en France. Cette dernière condition faillit empêcher tout accommodement. En vain Louvois et ses agents s'efforçaient-ils de démontrer à la duchesse combien le séjour des troupes françaises en Piémont était nécessaire au maintien de son autorité; en vain s'évertuaient-ils à lui prouver que les princes de Savoie, tout près d'allumer la guerre civile, avaient réclamé le concours des Espagnols; en vain lui faisait-on connaître un complot tramé contre elle en Angleterre par la comtesse de Soissons, et l'arrivée prochaine des fils de la comtesse à Turin; en vain lui disait-on que, si elle était décidée à prévenir l'exécution de ce complot, il n'y avait que les troupes françaises qui fussent assez sûres pour enlever les princes, au premier signe, et pour les conduire au donjon de Pignerol; rien n'y faisait[2]. A Fontainebleau, l'ambassadeur de Savoie poursuivait de ses plaintes les ministres de Louis XIV; tout est perdu,

[1] La Trousse à Louvois, 27 septembre, 3 octobre. *D. G.* 686.
[2] Louvois à La Trousse, 1er octobre. — La Trousse à Louvois, 21 octobre. *D. G.* 686-736.

disait-il, l'autorité de Madame Royale est absolument ruinée, si le roi persiste à cantonner ses troupes dans le Piémont. A Turin, l'abbé d'Estrades et le marquis de La Trousse ne savaient plus que répondre aux instances de la duchesse, dont la vivacité réveillait la mauvaise humeur et les méfiances de Louvois. Que se passe-t-il à Milan? demandait-il à Pianesse; « si l'on n'y négocie pas quelque chose de contraire au service du roi, on y ravaude au moins assez pour donner de justes soupçons des intentions de madame la duchesse de Savoie[1]. »

Il y eut à Fontainebleau, le 18 octobre, une réunion du conseil pour discuter les propositions du cabinet de Turin. On les modifia comme il suit : le roi ne demandait au duc de Savoie qu'une augmentation de quinze cents hommes de pied et de mille chevaux ; le subside annuel était réduit à cent mille écus ; le roi maintenait deux mille cavaliers français dans le Piémont ; les mille autres devaient passer dans le Montferrat, sur les terres et avec l'agrément du duc de Mantoue[2]. Cette solution peu satisfaisante chagrina la princesse ; elle fit de nouvelles objections qui furent repoussées un peu plus rudement, et se soumit enfin, sans bonne volonté. Le traité, rédigé sur le texte envoyé de France, fut signé le 24 novembre, et ratifié par Louis XIV, le 8 décembre.

De quelque côté que se tournât Madame Royale, elle ne voyait que des sujets de chagrin. Quoique, depuis

[1] 19 octobre, 7 novembre. *D. G.* 736.
[2] Louvois à Pianesse, 19 octobre. — Le roi à Estrades, 20 octobre.

le départ du duc de Cadaval, personne en Piémont ne s'inquiétât plus sérieusement du mariage de Portugal, elle y croyait toujours, tant il lui coûtait de renoncer à ce rêve qui était le seul fondement de sa politique, et auquel elle avait tout sacrifié. D'abord elle avait imaginé de faire partir son fils au mois de janvier, par la voie de terre, c'est-à-dire par la France et l'Espagne. Imagination ridicule, et dont Louvois n'eut pas de peine à démontrer la vanité. Il y avait plus de cent lieues à faire sur les terres des Espagnols, à qui ce mariage ne convenait pas [1]. Et comme la duchesse, infatuée de son dessein, répondait que c'était la seule présence des troupes françaises dans le Piémont qui rendait les Espagnols hostiles à ce mariage, Louis XIV, pour montrer qu'il n'avait pas varié dans ses bonnes dispositions, proposait à Madame Royale de faire venir son fils jusqu'à La Rochelle, où il s'embarquerait, soit sur des vaisseaux du roi, soit sur des vaisseaux portugais escortés de ceux du roi [2]. Mais en même temps, Pianesse et Louvois, qui n'avaient pas les mêmes illusions que la princesse, examinaient ensemble et préparaient les moyens de faire réussir le projet favori de Louis XIV, qui était de marier mademoiselle de Valois, sa nièce, avec le duc de Savoie [3].

[1] La Trousse à Louvois, 27 septembre. — Louvois à Pianesse, 4 octobre.

[2] Louis XIV offrait même, afin de lever toute difficulté, de renoncer pour cette fois aux prérogatives que sa marine avait conquises, c'est-à-dire de n'exiger pas le premier salut des navires portugais. Louvois à La Trousse, 8 et 19 octobre. — Le roi à Estrades, 20 octobre. *Aff. étr. Corr. de Sav.* 74.

[3] Louvois à Pianesse, 19 octobre, 7 novembre. — Louvois à La Trousse, 22 décembre. *D. G.* 686-736.

Le 20 décembre, on sut à Turin, et quelques jours plus tard à Paris, que le conseil de Lisbonne, sur le rapport du duc de Cadaval, avait rompu sans retour toutes les négociations matrimoniales entre l'infante et Victor-Amédée. Avec son emportement habituel, la duchesse de Savoie fit ordonner sur-le-champ à son envoyé de quitter Lisbonne, en prescrivant expressément qu'on ne laissât rien de tout ce qui avait été préparé pour le service du jeune duc, et que ce qu'on ne pourrait pas embarquer, « on le jetât plutôt dans la mer que de s'en défaire dans ce royaume. » Dans tout le Piémont, cette rupture fut célébrée comme un bonheur public. De son côté, Louis XIV donnait ordre à l'abbé d'Estrades de notifier au duc de Savoie, à la duchesse et à tous les ministres, qu'il ne devait jamais plus être question de marier Victor-Amédée sans le consentement et la participation du roi de France. Le roi réclamait de plus l'intervention officieuse de Madame Royale auprès de la reine de Portugal, sa sœur, pour la dissuader de marier l'infante à quelque protégé de l'Autriche, comme le prince de Neubourg ou le prince de Toscane, et pour lui conseiller, au contraire, de choisir son futur gendre dans la maison de Bourbon[1].

En faisant connaître au marquis de Pianesse la teneur de cette dépêche, Louvois l'engageait à préparer doucement Madame Royale au mariage de son fils avec mademoiselle de Valois, et à lui bien persuader surtout que cette alliance n'affaiblirait en aucune manière son autorité qui resterait sans rivale, la

[1] Le roi à Estrades, 25 décembre.

:conde fille de Monsieur n'étant point du tout de humeur de sa sœur aînée, la reine d'Espagne[1]. .orsque Louvois écrivait cette lettre confidentielle, l y avait déjà trois jours que son correspondant s'é- ait abîmé dans une nouvelle et plus profonde dis- ;râce. Le 21 décembre 1682, le marquis de Pianesse ıvait été arrêté à Moncalieri, par ordre du duc et de ia duchesse de Savoie.

Pianesse avait vu de trop près les difficultés qui enveloppaient Madame Royale, et il connaissait trop bien le caractère de son fils, pour croire que l'au- torité extra-légale de la mère pût se soutenir long- temps encore, même avec l'assistance de Louis XIV. Louvois lui avait si souvent représenté à lui-même que la chute de Madame Royale entraînerait infail- iblement celle de ses créatures, la sienne sur- out, et il en était si bien convaincu, qu'il avait résolu le se retirer prudemment de cet édifice ruineux ous les débris duquel il ne voulait pas se laisser sur- rendre, et, pour plus de sûreté, de fixer lui-même, à ın terme rapproché, le jour et l'heure de la catastro- he. Un de ses neveux, le comte de Druent, écuyer lu jeune duc, lui servit d'intermédiaire auprès de son naître.

Vers la fin de novembre, le comte de Druent dit à Victor-Amédée qu'il avait à lui faire une communi- :ation très-importante et très-secrète. A deux ou trois ours de là, pendant une chasse à l'affût où les chas- seurs étaient fort dispersés, Druent trouva moyen de

[1] Louvois à Pianesse, 24 décembre 1682.

se rapprocher du prince, et, sans précaution oratoire, il lui déclara brusquement qu'il y avait assez longtemps qu'il était en tutelle, et qu'il devait, puisqu'il était le maître, revendiquer ses droits. Victor-Amédée avait les oreilles rebattues de semblables conseils; mais que faire? puisqu'il ne voyait pas un seul ministre qui fût dans ses intérêts. Le comte de Druent lui dit qu'il avait tort de se croire si abandonné, et il lui nomma tout de suite don Gabriel, l'abbé de Verrue et le marquis de Pianesse. Au nom de Pianesse, le duc répliqua vivement qu'il fallait bien se garder de lui rien dire, parce qu'il rapportait tout à Madame Royale. Nouvelle protestation du comte de Druent : il répondait sur la tête du marquis de Pianesse et n'avançait rien qu'il ne fût en mesure de prouver, au premier désir de Son Altesse Royale. La conversation n'alla pas plus loin ce jour-là.

Victor-Amédée revint au palais profondément ému. Quelle occasion de rentrer dans ses droits! Mais le moyen de se fier à Pianesse? Et d'ailleurs, l'ambition de cet homme n'était-elle pas encore plus grande que celle de Madame Royale, et son génie plus dangereux? Avec un tel ministre, créature de la France, la tyrannie de la France n'allait-elle pas devenir plus intolérable? Telles étaient les graves questions qui agitaient l'esprit d'un enfant de seize ans. Enfin, après avoir bien débattu tous ces problèmes, il choisit sa route et la suivit droit. Pianesse étant le seul conseil de sa mère et le principal instrument de la France, il se résolut à le sacrifier d'abord, comme le plus redoutable.

A quelques jours de là, Victor-Amédée revit le comte de Druent, et le chargea de dire à son oncle que s'il était vraiment dans ses intérêts, il fallait qu'il lui en donnât une première preuve en venant à son lever, où il ne paraissait pas d'ordinaire. Pianesse y vint. Dès lors il entra directement en rapport avec le duc. Dans une première conférence, selon les informations que put recueillir le marquis de La Trousse, Pianesse pressa le duc d'une façon véhémente, « jurant Dieu plus de vingt fois qu'il étoit temps de se tirer de la servitude. » Dans une seconde entrevue, il lui remit des mémoires étendus sur la conduite que le prince devait tenir, avant et après le coup d'État, et sur la meilleure politique à suivre dans ses rapports avec la France ; il lui donna aussi, afin qu'il les copiât de sa main, les ordres nécessaires pour faire arrêter et reléguer sa mère dans un couvent de Savoie.

Dès le jour même où Pianesse avait paru, contre sa coutume, au lever du duc, Victor-Amédée avait conté toute l'intrigue à sa mère. Elle n'y voulut d'abord pas croire. Comment admettre une telle ingratitude? Et comment frapper le dernier de ses amis, le seul en qui elle pût prendre confiance? Jusqu'au dernier moment elle douta, elle espéra ; elle se flatta que cette machination cachait quelque profond mystère dont Pianesse lui révélerait enfin le secret, quelque ingénieuse combinaison pour saisir son fils en flagrant délit de révolte, surprendre ses véritables projets, et sur ces projets ruinés consolider le pouvoir d'un gouvernement plus fort.

Le 21 décembre, il devait y avoir, entre le duc et

Pianesse, une nouvelle conférence, la dernière avant l'exécution du complot. La duchesse entra tout à coup dans le cabinet de son fils, et paraissant surprise d'y trouver Pianesse, elle lui demanda quel était le sujet de leur conversation. Pianesse répondit, sans aucun embarras, que le duc l'avait fait venir afin de lui parler des vaisseaux qui devaient rapporter de Lisbonne tous les meubles qu'on y avait envoyés pour son service. Cette réponse avait été concertée à la fois, entre le prince et Pianesse, comme une défaite plausible, entre le prince et sa mère, comme un indice révélateur. Madame Royale essayait encore de fermer les yeux à l'évidence. Au moment où Pianesse quittait le cabinet du duc, elle fit appeler le ministre dans sa propre chambre. « Vous venez d'avoir avec mon fils un grand entretien, » lui dit-elle. Pianesse répéta simplement la leçon convenue : il ne s'agissait que du Portugal et des deux vaisseaux qui devaient ramener les meubles du prince et l'envoyé de Savoie. Là-dessus, la duchesse le félicita de la confiance que le duc commençait à prendre en lui; elle s'en applaudit à cause de ses mérites et des services qu'il ne manquerait pas de lui rendre à elle-même; elle lui fit part de ses propres inquiétudes au sujet de certaines échappées, de certaines tentatives d'essor qu'elle avait remarquées chez son fils; enfin elle lui demanda conseil sur la conduite qu'elle devait tenir elle-même avec un enfant enclin à la révolte. Pianesse répondit en homme toujours dévoué, obligé, pénétré de gratitude; ni sa voix, ni son geste ne trahirent aucune émotion. Alors la duchesse ne douta plus; elle connut le traître.

ne ce [illegible]
orsque [illegible]
arre[illegible]
ntra [illegible]
ans [illegible]
in carr[illegible]
[illegible]
habiter [illegible]
nd cette [illegible]
cause [illegible]
. Le [illegible]
rec[illegible]
lieri. [illegible]
nis ou [illegible]
cueil. [illegible]
lis [illegible]
e à qui [illegible]
endre [illegible]
amis [illegible]

marquis de Pianesse avait réussi par aventure, il se serait coupé la gorge avec lui[1]. Cependant toute cette cour attendait avec beaucoup d'impatience et d'anxiété l'effet qu'allait produire en France ce coup de théâtre. Quoiqu'on n'eût trouvé dans les papiers de Pianesse qu'une seule lettre peu importante de Louvois, personne ne doutait qu'il n'y eût entre eux un commerce réglé. Frapper Pianesse, aux yeux de bien des gens, c'était frapper la France même. Allait-elle venger son champion?

Au fond, Pianesse n'avait pas cessé de servir les intérêts de la France. Outre les anciens et nombreux engagements qui liaient sa fortune à la puissance de Louis XIV, ne venait-il pas de s'employer tout récemment à la conclusion du traité d'alliance? Et n'avait-il pas de lui-même, à l'insu de la duchesse, imaginé de reprendre l'ancien projet de mariage entre mademoiselle de Valois et Victor-Amédée? N'était-ce pas là un gage éclatant de la politique qu'il entendait suivre en devenant premier ministre, et dont il avait tracé le programme dans les mémoires qu'il avait secrètement remis à Victor-Amédée? En achevant d'abattre l'autorité chancelante de Madame Royale, dont la faiblesse n'était qu'un embarras pour la France, et en s'élevant lui-même à sa place, il donnait pour base à son administration le fondement solide de l'alliance française. Mais il s'était caché de la France, voilà sa grande erreur. Au lieu d'insister auprès de

[1] Estrades au roi, 22 décembre 1682. *Aff. étr.* Corr. de Savoie, 74. — La Trousse à Louvois, 22, 24, 26, 27 décembre 1682; 3, 7, 10, 14, 17 janvier 1683. *D. G.* 686-737.

Louvois sur la faiblesse réelle et incurable de la duchesse, au lieu de lui démontrer comment, au point de vue même de l'influence française, il valait mieux compter sur le gouvernement personnel du jeune duc, conseillé, d'un côté, par une jeune princesse du sang de Bourbon, de l'autre, par un ministre de longue main dévoué à la fortune de la France, au lieu, en un mot, d'associer Louis XIV et Louvois à la révolution qu'il méditait, il avait essayé de l'accomplir tout seul et à l'improviste. Qu'espérait-il de cette surprise? Plus d'importance et plus d'indépendance, un rôle plus relevé que celui de simple exécuteur des volontés de Louvois, le droit de se faire mieux écouter, d'être considéré davantage et plus ménagé, le moyen de faire valoir ses propres actes comme de plus grands services, et la meilleure volonté de son jeune maître comme un plus grand mérite.

La première nouvelle de l'arrestation de Pianesse n'excita d'abord à Versailles qu'un étonnement mêlé d'irritation et de défiance. Ni le roi, ni Louvois ne pouvaient s'imaginer qu'il se fût permis d'agir sans leur aveu. « La conduite qu'on lui impute paroît si extraordinaire et si dénuée de bon sens, écrit Louvois au marquis de La Trousse, le 28 décembre, que j'espère toujours que l'on trouvera que l'on s'est mépris, ne pouvant m'imaginer qu'un homme auquel j'avois déclaré, par ordre de Sa Majesté, qu'elle vouloit soutenir madame la duchesse de Savoie et obliger M. son fils à lui laisser le gouvernement, même après la rupture du mariage de Portugal, pût s'imaginer, sans concert avec le roi, pouvoir faire enfermer madame

la duchesse de Savoie et devenir le premier ministre de M. son fils. Le roi a répondu fort sèchement à M. l'ambassadeur de Savoie, lorsqu'il lui a donné part de cette affaire, et n'a pas encore résolu ce qu'il répondra sur la dépêche de M. l'abbé d'Estrades. » Le 7 janvier 1683, lorsqu'on avait déjà reçu des informations précises, des preuves irrécusables, l'opinion du roi n'était pas encore ébranlée : « J'ai eu quelque raison de croire, écrivait-il à l'abbé d'Estrades, que la disgrâce du marquis de Pianesse étoit plutôt causée par quelque artifice secret des Espagnols. Vous en pouvez parler dans ce sens à la duchesse de Savoie[1]. »

Il fallut pourtant bien se rendre enfin à l'évidence, alors le doute fit place à la colère. Les doléances et les supplications de la marquise de Pianesse n'obtinrent de Louvois qu'une réponse brève, respectueuse et désespérante[2]. Le 18 janvier, il écrivit à M. de La Trousse : « La perfidie du marquis de Pianesse est si bien prouvée qu'il n'est pas possible d'en douter, et madame la duchesse de Savoie ne doit point appréhender que le roi lui continue l'honneur de sa protection, puisqu'il est aussi coupable envers Sa Majesté qu'envers Madame Royale, des bienfaits de laquelle étant comblé, il a projeté sa perte contre ce qu'il savoit des intentions du roi. » Cependant le complot, bien qu'avorté en apparence, avait atteint son but presque aussi sûrement que s'il eût réussi ; le pouvoir de la

[1] *Aff. étr.* Corresp. de Savoie, 74.
[2] Louvois à madame de Pianesse, 15 janvier. — Louvois à Madame Royale, 18 janvier 1683. *D. G.* 736

duchesse, frappé à mort, n'avait plus pour longtemps à traîner sa blessure. Louvois ne s'y trompait pas : « Je vous supplie, ajoutait-il dans la même dépêche à M. de La Trousse, de faire les diligences nécessaires pour être bien informé de ce qui se passera entre M. le duc et madame la duchesse de Savoie, et de la forme que le gouvernement de cette cour prendra, n'y ayant pas d'apparence qu'il puisse demeurer en l'état qu'il est. »

Encore un peu de temps, et Louvois achèvera ce que Pianesse a commencé. Cette protection du roi dont il fait si grand bruit, il la retirera tout à coup, quand il n'attendra plus rien de ce pouvoir moribond; mais Louvois rencontrera des obstacles que Pianesse avait prévus, et qu'il aurait écartés peut-être, sur un terrain que personne ne pouvait connaître aussi bien que lui. Dans la voie pleine de périls où Louvois avait engagé la politique de la France, n'était-ce pas une faute à lui que de se priver d'un tel guide, puisque, après tout, il n'était pas d'humeur à rétrograder?

Quand Pianesse se vit condamné par tout le monde, même par la France, la fermeté dont il avait fait preuve au premier moment de sa disgrâce ne se soutint pas; il tomba dans le désespoir et voulut se laisser mourir de faim, nouveau sujet d'inquiétude pour Madame Royale, « une pareille mort, disait Louvois, ne pouvant manquer de donner lieu à des discours qui, quoique faux, ne laisseroient pas d'être désagréables. » En principe d'ailleurs, Louvois blâmait le découragement de son ancien ami, « la plus grande sottise qu'un homme puisse faire, disait-il encore,

étant de se laisser mourir[1]. » M. de Pianesse ne fit pas cette grande sottise; il consentit à vivre, et il se remit à espérer. La conduite que tenait, depuis sa disgrâce, le duc de Savoie, était précisément celle qu'il lui avait conseillé de tenir, surtout à l'égard de la France.

Peu de jours après cette grande journée du 21 décembre, Victor-Amédée, ayant tiré à part le marquis de La Trousse, lui avait dit, en lui témoignant le désir qu'il rendît au roi ses propres paroles, « qu'il n'y avoit personne dans le monde plus attaché qu'il étoit à Sa Majesté, pour laquelle il sacrifieroit avec plaisir sa vie et ses États; qu'il avoit été consolé de la rupture de son mariage avec l'infante de Portugal par l'espérance d'être plus à portée, en ce pays-ci, de rendre service au roi, des intérêts duquel il ne se départiroit jamais; que madame sa mère lui avoit trop bien inspiré ces sentiments pour qu'il ne les confirmât pas toute sa vie dans son cœur; qu'il espéroit que Sa Majesté le protégeroit toujours, et qu'avec un tel support, il se croyoit en état de ne rien appréhender[2]. » Ce petit morceau d'éloquence, extrait des leçons de Pianesse, eut à Versailles un succès dont Louvois ne manqua pas de renvoyer à Turin le complaisant témoignage. « Sa Majesté, disait-il à M. de La Trousse, a vu avec plaisir les expressions honnêtes dont M. le duc de Savoie s'est servi pour vous assurer de son zèle et de son attachement pour les intérêts de Sa Majesté. Rien ne témoigne davantage que son esprit se forme que

[1] Louvois à La Trousse, 25 avril, 8 mai. *D. G.* 736.
[2] La Trousse à Louvois, 26 décembre 1682. *D. G.* 686.

de lui voir tenir des discours d'aussi bon sens que ceux dont vous rendez compte[1]. » Madame Royale n'était pas moins satisfaite de la tendresse inusitée de son fils, qui lui montra beaucoup d'empressement, tant qu'ils furent à Moncalieri.

La ville de Turin n'avait pas revu son jeune prince depuis que le double danger d'une maladie réputée mortelle et d'un voyage presque aussi redoutable avait failli le ravir à l'amour de ses peuples. Six mois après, le mal s'était évanoui, les Portugais avaient lâché prise, un ministre détesté venait d'expier son odieuse faveur; on s'en félicitait comme d'une triple victoire, et l'on se préparait à recevoir le prince comme un triomphateur. Le 11 janvier 1683, toute la population de Turin s'était répandue hors de la ville, sur la route de Moncalieri ; elle salua son jeune maître des acclamations les plus vives; le soir, toute la ville fut illuminée; à trois reprises, des bandes de musiciens, payés par les marchands, vinrent donner la sérénade sous les fenêtres du palais. L'éclat et la sincérité de ces démonstrations frappèrent Madame Royale tout autant que son fils; mais les émotions qu'ils en ressentirent furent bien différentes. Menaçante pour l'autorité de Madame Royale, cette joie publique était un encouragement pour les projets de Victor-Amédée. Sous le regard impérieux de sa mère, il baissait encore les yeux, mais avec peine et après une certaine lutte; l'enfant timide disparaissait; le jeune homme commençait à se révéler.

[1] Louvois à La Trousse, 5 janvier 1683, *D. G.* 736.

On épiait curieusement les détails de cette métamorphose; on remarquait qu'il prenait plus de soin de sa personne et qu'il était moins farouche auprès des femmes. Il y avait surtout une jeune personne, mademoiselle de Saluces, avec qui les naïfs badinages de l'enfant changeaient peu à peu de caractère. Madame Royale s'en préoccupait, parce qu'elle connaissait la demoiselle pour une fille d'esprit et de tête, passablement ambitieuse, et fort capable de se souvenir du peu de considération que la princesse avait eu jusqu'alors pour elle. Hors ce goût, qui n'était pourtant pas encore très-décidé, les allures de Victor-Amédée avaient quelque chose d'extraordinaire. Tantôt il témoignait à sa mère qu'il était bien aise qu'elle gouvernât, et d'autres fois il blâmait plus ou moins haut les actes de son administration; après quoi il lui faisait des excuses. Souvent il s'enfermait une partie du jour dans son cabinet, où l'on savait qu'il relisait attentivement les mémoires du marquis de Pianesse; puis il descendait, par un degré particulier, dans les garde-robes ou dans les cuisines, et il demandait à ses valets ce qui se passait, ce qui se disait à Turin et dans le pays[1].

Madame Royale était encore plus effrayée de ses réticences que de ses discours; évidemment il savait plus de choses qu'il n'en voulait dire, et sa haine mal contenue avait laissé échapper des menaces contre le comte Masin. Masin était le principal souci de la duchesse; éperdue, n'ayant plus à qui se fier, entourée

[1] La Trousse à Louvois, 11, 14. 18 février. *D. G.* 737.

le gens qui, suivant l'expression de M. de La Trousse, avaient le cœur mal fait, même parmi ceux qu'elle avait comblés de faveurs, elle fit appeler un matin le commandant des troupes françaises, et, sans essayer davantage de lui donner le change, elle lui dit nettement qu'elle avait besoin de savoir jusqu'où pouvait s'étendre, à son égard, la protection du roi. Le soir du même jour, elle lui fit porter par le comte Masin un mémoire qui ne devait être lu que par lui, marquis de La Trousse, par Louis XIV et par Louvois; elle demandait expressément que le secret de cette confidence ne fût communiqué ni à M. de Croissy ni à l'abbé d'Estrades[1]. La politique française en Piémont se trouvait donc encore une fois détournée hors des voies officielles.

Le 1er mars, un courrier partait de Paris, chargé par Louvois de dépêches pour Catinat, gouverneur de Casal. Cependant Catinat ne devait pas s'étonner, en ouvrant son paquet, de n'y trouver qu'un gros cahier de papier blanc; il devait s'enfermer dans son cabinet pendant vingt-quatre heures, sous prétexte de répondre au ministre, et ensuite renvoyer le courrier, qui, en passant par Turin, verrait M. de La Trousse comme par occasion, et lui remettrait secrètement la véritable dépêche, la seule que Louvois eût expédiée de Paris. Telles étaient les précautions imaginées par le ministre pour faire parvenir au marquis ses nouvelles instructions, touchant la réponse que le roi le chargeait de faire à Madame Royale[2]. Le roi commençait par re-

[1] La Trousse à Louvois, 18 février. *D. G.* 737.
[2] Louvois à Catinat, 1er mars. *D. G.* 736

nouveler à la duchesse l'assurance de son amitié; il regrettait seulement que, dans son mémoire confidentiel, Madame Royale ne lui eût pas fait connaître en détail ce qu'elle attendait précisément de sa protection, et les mesures qu'elle croyait utiles de prendre pour la mieux faire éclater. Cependant le marquis de La Trousse avait ordre de déclarer au duc de Savoie et à tous ceux de sa cour que la moindre entreprise tentée contre Madame Royale serait regardée par le roi comme tentée contre lui-même, que les troupes dont M. de La Trousse avait le commandement étaient à la disposition de Madame Royale, et que le premier dont elle aurait à se plaindre pouvait s'attendre à visiter le donjon de Pignerol ou la citadelle de Casal.

M. de La Trousse devait, avec beaucoup de ménagement, faire remarquer à la princesse combien il lui importait de s'assurer des places les plus considérables du Piémont et surtout de la citadelle de Turin, où le bruit courait que le duc voulait faire entrer par surprise son régiment des gardes. Si elle témoignait souhaiter que des troupes françaises occupassent Verrue et la citadelle de Turin, il faudrait exécuter rapidement cette opération : « Mais prenez garde, ajoutait Louvois, S. M. ne désire rien sur cela, et vous permet seulement de le faire, si madame la duchesse de Savoie venoit à le désirer de vous. » Dans le cas où le chevalier de Savoie, fils de la comtesse de Soissons, se rendrait à Turin pour y exciter des troubles, il ne faudrait pas hésiter à le faire enlever et conduire à Pignerol. Enfin, comme il importait de tout prévoir, M. de La Trousse devait, pour sa sécurité personnelle, n'aller à Turin

fu accompagné d'une grande suite d'officiers, et les faire loger tous aux environs de son hôtel. En outre, il devait laisser entre les mains de M. de Rosen, qui était son premier lieutenant, un paquet cacheté avec ordre de ne l'ouvrir que si le duc de Savoie faisait arrêter M. de La Trousse. M. de Rosen y trouverait toutes les instructions nécessaires pour assembler promptement les troupes et les faire agir contre les partisans du duc de Savoie[1]. En résumé, Louis XIV s'engageait à soutenir, même par la force, l'usurpation de la duchesse, mais à condition qu'elle lui livrât les principales places de son pays ; c'est-à-dire qu'il se promettait de faire du Piémont un province française, dont la duchesse serait souveraine de nom et M. de La Trousse gouverneur de fait.

Quelque délicatesse que pût mettre M. de La Trousse dans l'expression des volontés du roi, Madame Royale en comprit facilement toute la rigueur. Elle avait appelé, cette fois sans provocation, son terrible voisin ; et quand il répondait à son appel, elle s'effrayait. N'osant ni accepter ni refuser le secours qu'elle venait de réclamer, elle l'éluda. Elle fit remercier Louis XIV des ordres qu'il avait envoyés au marquis de La Trousse ; mais elle ne jugea pas à propos de se servir de ses armes, ni même de l'autorité de ses menaces ; quant aux places fortes, elle affirma qu'elles étaient en bon état et entre des mains non suspectes.

Cependant elle ne pouvait dissimuler les terreurs que lui causait la conduite de son fils ; dans un second

[1] Louvois à La Trousse, 1er mars 1683. *D. G.* 736.

mémoire, daté du 7 mars, elle faisait de lui le portrait suivant, exact et dur, une sorte de signalement dressé pour la haute police de Louis XIV : « Pour faire connoître à M. de Louvois la confiance entière que j'ai en lui et en sa discrétion, je vais lui dépeindre l'humeur de S. A. R. dont il ne rendra compte qu'au roi comme mon protecteur, à qui je me confie très-respectueusement, et auquel j'ouvre le plus secret de mon cœur, avec la liberté qu'il m'a permise. Je lui dirai que j'ai remarqué, depuis mon retour de Moncallier, une mélancolie morne en S. A. R., une dissimulation profonde et une inquiétude perpétuelle dans son esprit, que j'ai même jugée quelquefois pouvoir venir aussi bien d'un reste de maladie ou d'une inégalité de tempérament que de quelque dessein caché. S. A. R. a un penchant invincible pour les basses gens avec lesquels il passe la meilleure partie du jour. Il a une envie de s'informer de tout en cachette ; il est fort curieux ; il aime les nouvelles de la ville, sur quoi il songe creux et fait de faux raisonnements dans son particulier. Il passe des temps considérables de la journée ou dans une cave ou sur un lit ; rien ne le contente ni ne le divertit. Il a presque quitté le plaisir de la chasse qui étoit sa passion dominante. Il affecte en enfant d'être au-dessus des passions ; il a beaucoup d'ostentation dans ce qu'il dit et dans ce qu'il fait. Il paroît avoir de l'aversion pour les personnes qu'il croit dans mes intérêts. Je lui vois à regret un naturel porté à la rigueur et à la violence, peu de tendresse et de sûreté. Tout cela ensemble, joint aux instances que les ministres de S. M. m'ont faites de prendre mes

précautions, m'ont obligée de faire le premier mémoire, sur lequel j'ai eu de si bonnes et si fortes réponses que je n'ai plus rien à désirer [1]. »

Les courriers se suivaient et marchaient rapidement. Le 11 mars, Louvois accusait réception de ce second mémoire ; mais interprétant à son gré la réponse évasive que Madame Royale avait faite aux propositions du roi, convaincu d'ailleurs qu'elle n'hésitait que par quelque misérable scrupule, et qu'on lui rendrait service en paraissant lui faire violence, il engageait M. de La Trousse à voir s'il n'y aurait pas moyen de passer outre, avec tous les égards d'un vrai gentil homme pour une noble dame. « Vous pourriez dire à madame la duchesse que le roi s'étant déclaré pour son protecteur, vous trouvez qu'il est tellement de la gloire de Sa Majesté de la soutenir, que vous seriez disposé à entreprendre de vous-même ce qui seroit nécessaire pour cela, quand même elle n'y consentiroit pas, tournant les expressions dont vous vous servirez en cette occasion de manière que cette princesse vous sache gré du zèle que vous témoignerez pour ses intérêts, et que sa confiance pour vous en augmente. » La correspondance de M. de La Trousse ne montre pas qu'il ait jugé à propos de se laisser emporter jusqu'à cet excès de dévouement chevaleresque.

Madame Royale avait demandé que le roi voulût bien pardonner au marquis Dronero, dont l'étrange disgrâce avait été la marque la plus significative et la plus humiliante de l'autorité que Louis XIV affectait

[1] *D. G.* 737.

de s'arroger dans le Piémont ; il voulut bien y consentir[1]. Madame Royale pouvait-elle attendre quelque reconnaissance du marquis Dronero? Cela était douteux, à voir avec quelle rapidité s'éclaircissaient les rangs de ses amis. Un des ministres, l'abbé de La Tour, dont elle avait fait toute la fortune et qui avait eu le secret de la chute de Pianesse, passait déjà pour diriger sous main la conduite du jeune duc. La duchesse lui parla et lui fit parler par M. de La Trousse ; l'abbé se confondit en protestations, donna les signes d'une grande douleur, offrit même de se retirer discrètement en Savoie, sacrifice héroïque dont la duchesse eut le tort, dans son intérêt personnel, de ne pas assez presser l'exécution.

Autre sujet d'inquiétude : le prince de Carignan qui avait refusé d'épouser Madame Royale lorsqu'elle était si inquiète de la maladie de son fils, songeait maintenant à prendre femme[2]. Sa mère et sa tante, la princesse de Bade, qui habitaient Paris, l'y poussaient de toutes leurs forces. Madame Royale s'en irritait ; aux appréhensions politiques se joignaient dans son âme les ressentiments de la femme dédaignée. Il lui arriva un secours inespéré, le chevalier de Savoie, qui, en neveu bien appris, surveillait trop l'héritage de son oncle pour lui permettre de faire une telle sottise. Ce voyage du chevalier, si redouté naguère, si gros d'orages, finit vulgairement ; au bout de quinze jours

[1] Le roi à Estrades, 12 mars. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 75.

[2] Le prince était même allé faire une neuvaine à Notre-Dame de l'Europe, pèlerinage célèbre en Piémont, pour prier cette Vierge de l'éclairer au sujet de son mariage.

il s'en retourna en Allemagne, emportant les pistoles du prince de Carignan et celles de Madame Royale ; c'était tout ce qu'il était venu chercher[1].

Cependant Victor-Amédée devenait tous les jours plus hardi en toutes choses, plus empressé notamment auprès de mademoiselle de Saluces ; et l'on commençait à songer que mademoiselle de Saluces était parente du marquis de Parelle, d'où l'on tirait cette conséquence que, du fond de son exil, M. de Parelle pouvait bien semer de la politique au milieu de cette galanterie. On ne pouvait nier que le duc ne suivît un plan très-méthodique et très-sûr ; insensiblement il gagnait de l'autorité, et resserrait celle de sa mère dans des limites de plus en plus étroites. Si elle tardait plus longtemps à s'opposer à cette marche envahissante, elle risquait de se trouver, un beau jour, surprise, garrottée, sans résistance possible. Elle se résolut donc à faire une sortie énergique ; mais, le moment venu, elle ne sut pas agir. Tout ce qu'elle put faire, ce fut d'engager l'action.

Le 10 mai, ayant fait venir son fils, elle lui dit que l'étrange façon dont il en usait avec elle depuis quelque temps la mettait dans la nécessité de lui en demander compte ; mais, au lieu de pousser elle-même l'interrogatoire, elle tourna court en déclarant qu'elle s'en remettait au marquis Morosso et à l'abbé de La Tour. Au premier mot d'explication, le duc s'était troublé ; il avait rougi ; mais quand il vit que ce qu'il prenait pour l'exorde était tout le discours, il se garda

[1] La Trousse à Louvois, 25 avril, 9 mai. *D. G.* 737.

bien de répondre, fit une révérence, et prit la porte. Malgré qu'il en eût, sa mère lui imposait encore; vis-à-vis d'elle, il eût été faible et peut-être muet; avec Morosso et La Tour, qui étaient ses conseillers secrets, il reprenait son avantage; n'était-ce pas à eux de lui fournir des arguments? Ce qu'ils lui dirent au nom de sa mère est peu intéressant; ce qu'il leur répondit ou ce qu'ils répondirent pour lui l'est beaucoup plus.

Son discours fut non pas un plaidoyer, une défense, mais une déclaration nette et fière, une revendication de son droit. Il dit « qu'il étoit ravi que madame sa mère lui eût ouvert le chemin à ce qu'il lui vouloit faire savoir; qu'il avoit pensé leur en donner la commission, mais qu'ayant cru qu'ils ne s'en chargeroient pas volontiers, étant créatures de Madame Royale, il avoit jeté les yeux sur le chancelier, et, en cas qu'il s'en fût excusé, qu'il auroit pris le parti de déclarer ses volontés en plein conseil; qu'il ne se plaignoit ni de cette princesse ni de la manière dont elle avoit régi ses États, mais qu'il étoit majeur, qu'il se sentoit capable de gouverner, et qu'en un mot, il vouloit être le maître; que, si madame sa mère vouloit l'assister de ses conseils, il en seroit ravi, mais que ce seroit proprement comme un premier ministre; qu'il ne s'épouvantoit point de ce qu'on lui disoit de la France; qu'il ne pouvoit croire que le roi voulût empêcher un prince légitime de gouverner ses États; qu'il enverroit quelqu'un de confiance à Sa Majesté pour lui marquer son zèle et son respect; qu'il n'entreroit jamais dans d'autres intérêts que ceux du roi; qu'il ne se marieroit que de sa main, et que se tenant dans ces termes, et faisant encore plus pour

le service du roi que n'avoit fait madame sa mère, il étoit persuadé que Sa Majesté ne désapprouveroit point qu'il voulût se donner un peu de considération[1]. »

Cette harangue était un chef-d'œuvre; Madame Royale y reconnut toute l'habileté de Pianesse, qui, sans le savoir, en avait fourni les éléments; mais elle y connut aussi l'habileté de son fils, qu'elle ne soupçonnait pas. Épouvantée de l'effet qu'une invocation si généreuse pouvait faire sur l'esprit de Louis XIV, elle la combattit sur-le-champ par un nouveau mémoire, où elle accusait nettement son fils de mentir au roi comme il lui avait menti à elle-même. « Madame Royale, disait-elle en concluant, sait et voit bien que le roi ne sauroit faire aucun fond sur un enfant léger qui manque à sa mère et qui est naturellement mal intentionné pour la France. » En même temps, elle renouvelait, non plus sous main, mais officiellement, par la voie de l'ambassadeur, les questions auxquelles elle trouvait naguère qu'elle avait eu de si bonnes et si fortes réponses; elle demandait, par l'organe de l'abbé d'Estrades, si le roi voulait la soutenir à quelque prix que ce fût, parce que autrement il était temps encore pour elle de faire une retraite honorable. Quelle fortune pour Louvois qu'un pareil conflit! La duchesse était évidemment la plus faible: c'était d'elle qu'on devait attendre les plus grands sacrifices; on la soutiendrait donc ouvertement, mais sans décourager tout à fait son adversaire.

M. de La Trousse reçut à la fois deux dépêches, l'une

[1] Estrades au roi, 13 mai. — La Trousse à Louvois, 14 mai.

officielle, destinée à calmer les inquiétudes de Madame Royale ; l'autre confidentielle, pour expliquer et atténuer les déclarations de la première. Officiellement, le roi blâmait avec rudesse les prétentions de Victor-Amédée ; il y voyait le résultat d'un concert avec les Espagnols, et, s'il n'avait pas eu confiance dans l'autorité de Madame Royale, il aurait fait passer immédiatement en Piémont 10,000 hommes de pied et 4,000 chevaux; il aurait même exigé l'entrée de ses troupes dans la citadelle de Turin et dans quelques autres places, à titre de garantie pour la sûreté de Pignerol et de Casal. En confidence, Louvois expliquait à M. de La Trousse que sans doute le roi était dans les meilleures dispositions pour Madame Royale, mais que, trop évidemment, les affaires de cette princesse étaient en fort mauvais état, et cela par sa propre faute, puisque, si elle eût fait entrer les troupes du roi dans la citadelle de Turin et dans Verrue, elle se fût mise à l'abri de tout danger. Que si le duc de Savoie, prévenant sa mère, venait offrir au roi cette marque de soumission et de confiance, et s'en remettait à lui pour le choix d'une princesse, il serait assurément très-difficile au roi de lui refuser sa protection. La duchesse n'avait donc pas d'autre parti à prendre que de remettre au roi les places en question, et pour un long temps, ce qui forcerait son fils à respecter actuellement son autorité, et à lui faire pour l'avenir de meilleures conditions, quand elle jugerait à propos de quitter le pouvoir. « Je ne doute pas, ajoutait Louvois, que Sa Majesté ne fît volontiers quelque présent considérable à Madame Royale ou à ceux qu'elle honore de sa

confiance, si elle pouvoit être portée à prendre ce parti qui, pour réussir, devroit être aussitôt exécuté qu'imaginé; mais vous devez prendre garde de le proposer de manière que Madame Royale ne puisse croire que vous le fassiez en exécution des ordres du roi, et ne l'attribue qu'au zèle que vous avez pour son service; c'est-à-dire que Sa Majesté désire que vous vous absteniez plutôt d'en parler que de donner lieu à cette princesse de croire que le refus qu'elle en auroit fait pût porter le roi à la moins protéger que vous ne lui avez fait espérer par ordre de Sa Majesté[1]. » C'était toujours la même manœuvre, des insinuations qu'on se réservait de désavouer au besoin, comme des maladresses d'agents égarés par leur zèle; politique sans grandeur, ténébreuse, honteuse d'elle-même, cent fois plus odieuse qu'une agression violente, mais franche et faite au grand jour.

Ces manœuvres d'ailleurs ne pouvaient plus tromper personne; on savait trop bien, par maint exemple, que la discipline était de règle absolue dans la diplomatie comme dans les armées de Louis XIV, et que ses ministres à l'étranger, non plus que ses généraux, ne se permettaient pas de s'aventurer sans ordre. Ni la duchesse, ni son fils ne se méprirent sur le vrai sens de la déclaration royale. Victor-Amédée comprit que son langage avait fait impression et qu'il fallait poursuivre dans cette voie-là. C'était chaque jour de nouvelles protestations, des élans de confiance et d'enthousiasme, un ardent panégyrique de Louis XIV.

[1] 18 mai. D. G. 736.

On représentait au jeune prince qu'il s'allait perdre auprès du roi par le chagrin qu'il témoignait contre sa mère : « Eh bien! s'écriait-il, je prendrai la poste; j'irai trouver le roi; je m'assure qu'un si grand monarque et qui a tant de belles qualités personnelles ne m'abandonnera point; j'irai même servir de volontaire auprès de sa personne, en cas qu'il entreprenne quelque chose; car j'ai fortement dans la tête de mériter son estime. » — « Mais, lui répondait-on, les princes comme Votre Altesse Royale n'ont point accoutumé d'aller ainsi; une telle démarche surprendroit fort le roi de France. » — « Non, répliquait-il, je sais bien que je n'ai rien à craindre en me jetant entre les bras du roi qui est aussi honnête homme que grand monarque. » C'était le marquis Morosso qui rapportait ces belles choses à M. de La Trousse, et M. de La Trousse n'avait garde de ne les pas envoyer à leur adresse[1].

Madame Royale comprenait bien l'effet qu'elles devaient produire; elle sentait bien que la protection du roi ne s'étendait plus qu'à regret sur elle; mais, à mesure que la catastrophe approchait, elle se trouvait plus courageuse et plus droite; son esprit commençait à s'éclairer comme celui des mourants; les nuages qu'une folle ambition avait accumulés autour de sa raison se dissipaient, laissant voir dans toute son horreur cette marée qui venait du côté de la France et qui montait pour tout engloutir, elle, son fils et son peuple. Ce fut donc avec un vif sentiment de joie qu'elle vit son fils se rapprocher encore une fois d'elle

[1] La Trousse à Louvois, 27 mai. *D. G.* 737.

[illegible]

avec son fils; ce n'était cependant pas faute de conseils. « Ne vous arrêtez pas, lui disait souvent M. de La Trousse, à de petites bagatelles auxquelles Son Altesse Royale s'aheurte et dont il fait plus de cas qu'elles ne méritent; ce ne sont proprement que certains dehors qui ne vont pas au gros de l'affaire. » C'était justement à ces bagatelles, à ces dehors qu'elle s'aheurtait elle-même. Ainsi le duc voulait-il, par partie de plaisir, s'en aller coucher à Carmagnole : elle s'y opposait, craignant, disait-elle, que, s'il découchait une fois, il n'en prît l'habitude. En tout, elle s'obstinait à le traiter comme un petit garçon. Il se révoltait, et l'attaquait à son tour sur le terrain des grandes affaires. Un jour, au conseil, où d'ordinaire il se contentait d'assister sans jamais ouvrir la bouche, il se mit tout à coup à parler pour soutenir un avis contraire à celui de sa mère; et les altercations recommençaient de plus belle[1]. L'abbé d'Estrades s'intéressait visiblement aux progrès du jeune duc : « L'on doit cette justice à M. le duc de Savoie, disait-il, que c'est un prince qui a beaucoup d'esprit, qui est fort éloigné de tous les amusements ordinaires aux personnes de son âge, et que toutes ses occupations marquent des sentiments fort élevés et beaucoup d'inclination pour la guerre et pour les affaires[2]. »

Louvois ne contestait pas; mais il faisait de ces éloges mêmes un argument contre les hésitations de Madame Royale; il espérait bien qu'elle finirait par

[1] La Trousse à Louvois, 16 mai, 10 juin, 22 juillet. *D. G.* 737

[2] Estrades au roi. 21 juillet. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 75.

ses poursuites et qu'elle cesserait, suivant son
ion, « de vouloir vivre au jour la journée. » Les
ßses menaçantes, qu'il avait d'abord confiées à
ı Trousse pour lui seul, il lui permettait de les
niquer à la duchesse. « Elle devroit faire re-
disait-il, que si M. son fils faisoit remontrer
u'étant majeur, il désire prendre l'autorité que
le son pays lui donnent, et que, pour la sûreté
ınne conduite, il recevra garnison dans telle
laces que Sa Majesté désirera, il ne seroit pas
ɔle que beaucoup de gens ne conseillassent au
ıi répondre favorablement[1]. » Si Louis XIV
t, pour soutenir Victor-Amédée, que le duc
ne pareille concession, Madame Royale pou-
rendre confiance; elle savait que jamais son
onsentirait à mettre des étrangers en posses-
ses places fortes.
eprenait confiance, en effet; le comte Masin
ıssi à se faire nommer colonel des Suisses.
temps après, Madame Royale, sur les instan-
ouvois, se débarrassait assez facilement de
e La Tour. L'éclat eut lieu à la suite d'une
u conseil où Victor-Amédée s'était permis d'in-
quelques modifications dans un règlement
auquel sa mère avait déjà donné son appro-
Elle le fit venir et lui dit, du ton le plus em-
qu'elle voyoit bien qu'il n'en usoit ainsi que
chagriner; que s'il lui arrivoit à l'avenir de
ainsi les ordres qui auroient été établis de

1. à La Trousse, 2 août. *D. G.* 736.

son consentement, elle les déchireroit devant lui en public. » Ce fut elle-même qui raconta cette scène violente à l'abbé d'Estrades et à M. de La Trousse[1]. Puis elle s'en prit à l'abbé de La Tour, lui reprocha qu'il la trahissait, et enfin le somma de s'en aller en Savoie, comme il avait offert lui-même de s'y retirer, quelque temps auparavant. L'abbé plia les épaules, répondit qu'il était accusé fort injustement, mais qu'il quitterait la place et qu'il laisserait au temps et à l'absence le soin de le justifier. Il promit même, en victime docile, de préparer doucement le duc à son départ, comme s'il était volontaire. Il partit en effet pour Chambéry, le 21 septembre; mais il ne laissa pas du tout son jeune maître insensible à sa disgrâce. Victor-Amédée s'en montra au contraire tellement irrité que Madame Royale pria le roi de revendiquer l'initiative et d'exiger le maintien de cette mesure[2]. Louis XIV n'avait garde de manquer une si belle occasion de faire acte d'autorité à Turin. Louvois écrivit à M. de La Trousse une lettre ostensible par laquelle il le félicitait d'avoir décidé l'abbé de La Tour à se retirer sans bruit, d'autant qu'il s'en était fallu de peu que l'abbé n'allât réfléchir dans le donjon de Pignerol sur les inconvénients d'intriguer à Turin et d'entretenir commerce avec le gouverneur du Milanais.

Mais, en même temps qu'il rendait à Madame Royale ce signalé service, Louvois lui en réclamait aussitôt le prix. Les événements le pressaient lui-même : la guerre

[1] Estrades au roi, 18 août. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 75.
[2] La Trousse à Louvois, 26 septembre. *D. G.* 737

out près d'éclater entre la France et l'Espagne;
it que Louis XIV rappelât et joignît toutes ses
. « Si la guerre vient, disait Louvois, le roi aura be-
le ses troupes ailleurs qu'en Piémont, et sera
d'en retirer sa cavalerie[1]. » Mais voilà que de
etraite nécessaire et forcée Louvois va faire une
une faveur qu'il faut que Madame Royale solli-
t qu'elle ne saurait payer trop cher : « Si Madame
hesse de Savoie, ose-t-il dire avec un grand sé-
désire que la cavalerie qui est en Piémont re-
en France, je ne doute point que Sa Majesté ne
accorde[2]. » C'est la dernière bouffonnerie de cette
italienne; la comédie va se terminer par un ma-

lame Royale est sommée d'unir, sous bref délai,
ls avec mademoiselle de Valois, à moins qu'elle
décide à livrer immédiatement au roi de France
delle de Turin et Verrue. Elle ne s'y décidera
I. de La Trousse et Louvois lui-même ne se font
'illusion à cet égard[3]; mais Louvois, en joueur
e se rend qu'à la dernière extrémité, est d'avis
ut, jusqu'au bout, tenter la fortune. Pressée par
d'Estrades, dans ce langage vague et discret qui
sait être devenu le style habituel de la diplomatie
ise, sollicitée de prendre quelque juste mesure
ssurer son autorité contre toute sorte d'événe-

vois à La Trousse, 5 octobre. *D. G.* 736.
rois à La Trousse, 2 novembre. *Ibid.*
rousse à Louvois, 14 octobre : « Je doute fort que, par aucune
ation, je puisse porter Madame Royale à faire entrer des troupes
ns quelque place du Piémont. » *D. G.* 737.

ments, Madame Royale s'était enfin résolue à montrer qu'elle entendait bien ce qu'on lui voulait dire; mais au grand déplaisir de l'ambassadeur, elle répondit nettement « qu'elle ne pouvoit pas oublier qu'elle étoit mère, et que les États qu'elle avoit gouvernés jusqu'à présent étoient à M. le duc son fils et non point à elle ; que si elle étoit obligée de céder à la mauvaise volonté de M. le duc de Savoie, elle se résoudroit à se retirer, et qu'il n'auroit aucun reproche à lui faire.» Surpris par cette brusque déclaration, l'abbé d'Estrades s'en tira par un trait ironique ; il se contenta de souhaiter à la duchesse qu'elle n'eût jamais à se repentir d'un si grand désintéressement [1]. Elle avait prononcé elle-même l'arrêt de sa déchéance. « Le roi ne compte pas que l'autorité en Piémont puisse rester longtemps entre les mains de Madame Royale. » Louvois qui, le 2 novembre, mandait à M. de La Trousse cet avis significatif, parlait cependant encore du mariage comme d'une affaire éventuelle et susceptible de délai ; trois jours après, Louis XIV ordonnait à l'abbé d'Estrades d'en presser l'exécution.

Madame Royale était comme épuisée par son dernier effort ; au lieu de couronner son sacrifice par une retraite immédiate, silencieuse et fière, elle essaya, non de rétracter, mais d'expliquer sa déclaration. M. de La Trousse lui était plus favorable que l'abbé d'Estrades ; il la ménageait davantage, parce que, malgré tout, il regardait comme utile au service du roi qu'elle demeurât le plus longtemps possible à la tête des af-

[1] Estrades au roi, 27 octobre. *Aff. étr*. Corr. de Sav. 75.

faires[1]. Aussi lui témoignait-elle plus de confiance. « Que veut-on que je fasse? lui disait-elle; n'ai-je pas marqué assez combien je suis dévouée aux volontés du roi? Toute l'Italie me le reproche, et je ne suis haïe que parce que l'on me regarde comme Françoise, et que l'on est persuadé que, sans moi, toute cette cour seroit espagnole. Voudroit-on que je fisse une guerre civile à mon fils, qui ne m'y oblige pas? Il est vrai qu'il a quelques inquiétudes et qu'il prend connoissance des troupes; mais vous savez bien qu'il ne se mêle pas d'autre chose, que je fais tout, qu'il n'entre presque pas dans le conseil, que je pourvois à toutes les charges. Ainsi je ne sais pas pourquoi je prendrois d'autres précautions que celles que j'ai prises d'être protégée du roi. Cela seul suffit pour contenir mon fils et pour que je gouverne comme je fais. Vous voyez bien que, quoiqu'il fût fort échauffé pour le retour de l'abbé de La Tour, dès que l'on a dit que le roi ne désiroit pas que ledit abbé revînt, il n'en a point parlé depuis. Je suis bien persuadée que le roi ne sera pas si bien servi en ce pays, quand mon fils sera marié, qu'il l'est présentement. Cependant vous pouvez assurer Sa Majesté que je suis trop dévouée à ses volontés pour ne pas faire tout ce qu'elle désirera[2]. » Elle dit à peu près les mêmes choses à l'abbé d'Estrades, en ajoutant « qu'elle ne pouvoit comprendre ce qui avoit porté le roi à changer si tôt de sentiment sur cette affaire. Tout fut inutile. Louis XIV lui fit répondre par sa

[1] La Trousse à Louvois, 14 novembre. *D. G.* 737.
[2] La Trousse à Louvois, 18 novembre. *Ibid.*

ambassadeur qu'il était surpris de ses objections, et qu'il trouverait étrange qu'elle y insistât davantage[1].

Par un raffinement de vengeance, on voulut que Madame Royale agît en tout comme une mère bien heureuse de marier son fils, qu'elle pressât elle-même la résolution du jeune prince, qu'elle employât les derniers moments et comme le dernier souffle de son autorité à recommander cette alliance au conseil, et qu'elle en fît, par son ambassadeur en France, la demande officielle. Elle s'y résigna, mais au prix de quelles douleurs ! La correspondance presque émue de M. de La Trousse va nous donner le spectacle de ces suprêmes angoisses. « Madame Royale me fit entrer hier dans sa chambre et me montra le portrait de Mademoiselle. Elle me demanda s'il étoit ressemblant ; je lui dis qu'il me paroissoit bien. Cette princesse ne put ensuite retenir sa douleur, et me dit qu'elle n'auroit jamais cru que le roi l'eût abandonnée comme il faisoit ; qu'elle voyoit bien que toutes les belles paroles que je lui avois données n'étoient que pour lui faire faire tout ce qui étoit utile pour Sa Majesté sans songer à elle ; que vous saviez bien, monseigneur, que c'étoit la perdre que de marier monsieur son fils ; que rien ne pressoit, qu'il n'avoit que dix-sept ans ; qu'elle croyoit, après les engagements que l'on avoit pris là-dessus, qu'on auroit pu attendre au moins que monsieur son fils eût vingt ans ; qu'elle ne comprenoit pas ce qui avoit fait changer si vite la résolution qu'il sembloit que Sa Majesté avoit prise de différer ce ma-

[1] Le roi à Estrades, 10 décembre. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 75.

riage ; qu'elle étoit bien assurée que les intérêts du roi ne seroient pas en de si bonnes mains qu'entre les siennes ; qu'une chose qu'elle trouvoit encore bien rude, étoit de voir que ce mariage fût publié en France avant même qu'elle eût eu le temps d'en parler à monsieur son fils ; que toutes les lettres qui venoient de Paris depuis quinze jours ne parloient d'autre chose, que cela lui ôtoit le peu de mérite qu'elle auroit pu se faire auprès de monsieur son fils ; que ce n'étoit pas là les effets des paroles que je lui avois si souvent données de la protection du roi. Enfin, je ne puis vous redire mot à mot tout ce que la douleur de cette princesse lui fit dire. Elle ne put même retenir ses larmes. Cependant elle me dit qu'elle feroit tout ce que Sa Majesté désireroit, et que, pour cet effet, elle feroit voir, dès le soir, le portrait de Mademoiselle à son fils, et lui parleroit ouvertement de cette affaire comme d'une chose qu'il falloit conclure au plus tôt. »

Le lendemain, M. de La Trousse ajoute : « Je viens de quitter Madame Royale, qui m'a dit qu'elle avoit fait voir, hier au soir, le portrait de Mademoiselle à son fils ; qu'elle lui avoit demandé s'il connoissoit bien de qui il étoit, que ce prince lui avoit répondu que non, qu'il avoit été surpris et avoit rougi ; qu'elle lui avoit dit ensuite que c'étoit le portrait de Mademoiselle. Son Altesse Royale lui avoit répondu que le portrait lui paroissoit fort aimable ; qu'il n'avoit eu encore nulle pensée pour le mariage, étant très-jeune. Madame Royale lui avoit dit là-dessus qu'étant fils unique et étant en âge de se marier, elle croyoit ne l'y pouvoir porter trop tôt, pour donner des héritiers à l'État. Ce

discours imprévu avoit causé un peu d'embarras à M. le duc de Savoie. Madame Royale lui dit ensuite qu'elle feroit mettre le portrait dans son appartement, afin qu'il eût le plaisir de le voir. Cela se passa assez bien. Son Altesse Royale me parut tout le soir fort gai. Il chercha plusieurs fois l'occasion de me parler ; il ne me témoigna pourtant rien de ce que Madame Royale venoit de lui dire[1]. »

Quel spectacle que cette scène de simulation réciproque et de mensonge! Et quels personnages que cette mère et ce fils, l'une désespérée de marier son fils, parce qu'elle y perd le pouvoir, l'autre empressé de se marier, parce qu'il sera délivré de sa mère ! N'y a-t-il rien là qui rappelle les fausses caresses d'Agrippine et de Néron, ou mieux, pour rester dans le domaine de la pure histoire, n'y a-t-il rien là qui rappelle l'impiété filiale et l'aversion maternelle de Louis XIII et de Marie de Médicis?

M. de La Trousse avait écrit ce déplorable récit, le 9 décembre ; deux jours après, c'était autre chose. Comme ces misérables que la mort tient à la gorge et qui se cramponnent à la vie, essayant de tous les empiriques, demandant à toutes les recettes, sinon de sauver, au moins de prolonger ce qu'il n'est déjà plus permis d'appeler leur existence, ainsi Madame Royale se débattait et se cramponnait au pouvoir ; cette cruelle et déplorable agonie était la sienne ; cette vaine et affligeante révolte de la faiblesse humaine, elle en donnait le désolant spectacle. Il y avait quatre mois que

[1] La Trousse à Louvois, 9 décembre. *D. G.* 737.

la reine Marie-Thérèse était morte à Versailles ; il y avait quelques jours à peine que la reine de Portugal, la propre sœur de Madame Royale, était morte à Lisbonne ; et sur ces tombes à peine fermées, l'imagination de la duchesse avait bâti tout un échafaudage d'alliances odieuses ou impossibles ; elle mariait Louis XIV à l'infante de Portugal, le roi de Portugal à mademoiselle de Valois, et le duc de Savoie à la dernière fille de Monsieur, une enfant de sept ans, c'est-à-dire qu'elle se promettait encore huit ou dix années de répit[1]. On ne daigna même pas prendre garde à cette étrange hallucination.

Cependant M. de La Trousse s'attachait à la consoler, à l'éclairer, à l'encourager; il la flattait même dans ses espoirs insensés. Il y avait un dernier remède, héroïque, infaillible, celui que Louvois lui avait toujours recommandé ; pourquoi n'y aurait-elle pas enfin recours ? L'entrée des troupes du roi dans une ou deux places du Piémont aurait certainement la vertu de ressusciter son pouvoir. Il y eut, à ce moment suprême, un réveil de la conscience ; Madame Royale se roidit contre la tentation ; elle s'écria que, quand bien même son fils lui marcherait sur la tête, elle ne prendrait jamais de tels partis[2]. Décidément son mal était incurable.

Dans les derniers jours de l'année 1683, elle donna enfin ordre au marquis Ferrero, ambassadeur de Savoie en France, de demander au roi la main de Mademoiselle pour son fils, mais en stipulant, parmi d'autres

[1] La Trousse à Louvois, 11 décembre. *Ibid.*
[2] La Trousse à Louvois, 30 décembre 1683. *Ibid.*

son consentement, elle les déchireroit devant lui en public. » Ce fut elle-même qui raconta cette scène violente à l'abbé d'Estrades et à M. de La Trousse[1]. Puis elle s'en prit à l'abbé de La Tour, lui reprocha qu'il la trahissait, et enfin le somma de s'en aller en Savoie, comme il avait offert lui-même de s'y retirer, quelque temps auparavant. L'abbé plia les épaules, répondit qu'il était accusé fort injustement, mais qu'il quitterait la place et qu'il laisserait au temps et à l'absence le soin de le justifier. Il promit même, en victime docile, de préparer doucement le duc à son départ, comme s'il était volontaire. Il partit en effet pour Chambéry, le 21 septembre ; mais il ne laissa pas du tout son jeune maître insensible à sa disgrâce. Victor-Amédée s'en montra au contraire tellement irrité que Madame Royale pria le roi de revendiquer l'initiative et d'exiger le maintien de cette mesure[2]. Louis XIV n'avait garde de manquer une si belle occasion de faire acte d'autorité à Turin. Louvois écrivit à M. de La Trousse une lettre ostensible par laquelle il le félicitait d'avoir décidé l'abbé de La Tour à se retirer sans bruit, d'autant qu'il s'en était fallu de peu que l'abbé n'allât réfléchir dans le donjon de Pignerol sur les inconvénients d'intriguer à Turin et d'entretenir commerce avec le gouverneur du Milanais.

Mais, en même temps qu'il rendait à Madame Royale ce signalé service, Louvois lui en réclamait aussitôt le prix. Les événements le pressaient lui-même : la guerre

[1] Estrades au roi, 18 août. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 75.
[2] La Trousse à Louvois, 26 septembre. *D. G.* 737

était tout près d'éclater entre la France et l'Espagne; il fallait que Louis XIV rappelât et joignît toutes ses forces. « Si la guerre vient, disait Louvois, le roi aura besoin de ses troupes ailleurs qu'en Piémont, et sera obligé d'en retirer sa cavalerie[1]. » Mais voilà que de cette retraite nécessaire et forcée Louvois va faire une grâce, une faveur qu'il faut que Madame Royale sollicite, et qu'elle ne saurait payer trop cher : « Si Madame la duchesse de Savoie, ose-t-il dire avec un grand sérieux, désire que la cavalerie qui est en Piémont repasse en France, je ne doute point que Sa Majesté ne le lui accorde[2]. » C'est la dernière bouffonnerie de cette farce italienne; la comédie va se terminer par un mariage.

Madame Royale est sommée d'unir, sous bref délai, son fils avec mademoiselle de Valois, à moins qu'elle ne se décide à livrer immédiatement au roi de France la citadelle de Turin et Verrue. Elle ne s'y décidera pas : M. de La Trousse et Louvois lui-même ne se font plus d'illusion à cet égard[3]; mais Louvois, en joueur qui ne se rend qu'à la dernière extrémité, est d'avis qu'il faut, jusqu'au bout, tenter la fortune. Pressée par l'abbé d'Estrades, dans ce langage vague et discret qui paraissait être devenu le style habituel de la diplomatie française, sollicitée de prendre quelque juste mesure pour assurer son autorité contre toute sorte d'événe-

[1] Louvois à La Trousse, 5 octobre. *D. G.* 736.
[2] Louvois à La Trousse, 2 novembre. *Ibid.*
[3] La Trousse à Louvois, 14 octobre : « Je doute fort que, par aucune considération, je puisse porter Madame Royale à faire entrer des troupes du roi dans quelque place du Piémont. » *D. G.* 737.

le trouva toujours prêt à provoquer, en faveur de Madame Royale, l'intervention officieuse du roi. Homme d'État dur et impitoyable, Louvois avait beaucoup plus de commisération qu'on ne croit pour les infortunes privées ; c'est le témoignage même du duc de Saint-Simon. Mais le rôle politique de Madame Royale était fini ; celui de Victor-Amédée commençait ; il ne fallait pas irriter ce jeune prince, déjà trop prévenu contre la France, par une opposition désormais inutile. « L'intention du roi, mandait Louvois à M. de la Trousse, est que vous ménagiez l'esprit de ce prince, et quoique Sa Majesté s'intéresse toujours en ce qui regarde madame la duchesse de Savoie, elle ne juge pas de son service que vous continuiez à contrarier son fils, ni à lui faire des espèces de menaces pour le porter à continuer à laisser toute l'autorité à madame sa mère[1]. »

Le 5 février, la nouvelle du consentement de Louis XIV au mariage de Victor-Amédée arrivait à Turin. Les salves d'artillerie, les feux de joie, les illuminations par toute la ville, célébraient moins l'honneur de cette alliance que la chute d'un gouvernement impopulaire et détesté. Madame Royale ne put s'y méprendre. Quinze jours après, le 19, elle envoyait à Louvois, par l'intermédiaire du marquis de La Trousse, un dernier mémoire où elle annonçait la résolution qu'elle avait prise enfin de quitter les affaires ; pour dernière faveur, elle priait le roi de consentir au rappel de l'abbé de La Tour qui, à ce qu'elle croyait,

[1] 1er février. *D. G.* 736.

l'avait jamais eu aucun commerce avec les Espagnols. .a réponse de Louvois fut respectueuse et grave, omme un compliment de condoléance; quant à l'abbé le La Tour, le roi, qui n'avait demandé son éloignement que dans l'intérêt de la duchesse, trouvait bon u'elle le fît revenir, puisqu'elle jugeait ce rappel vantageux au bien de ses affaires[1]. Il semble que, jusu'à la fin, Madame Royale ait voulu maintenir ses plus nportantes relations avec la France en dehors des ies officielles. Elle avait réservé pour Louvois et our M. de La Trousse, à l'exclusion de M. de Croissy de l'abbé d'Estrades, sa dernière confidence, l'avis sa retraite prochaine. L'abbé d'Estrades n'en fut formé que le 14 mars, en même temps que la foule s courtisans. On sut alors que la duchesse avait mis à son fils le gouvernement de ses États.

La régence de Madame Royale avait duré près de uf années, les cinq premières sous un titre légal, s quatre autres par une sorte d'usurpation. On a vu uvent des femmes souhaiter le pouvoir, l'envahir de rce ou s'y glisser par surprise; beaucoup s'y sont aintenues et fait respecter, les unes avec une énergie rile, les autres avec des qualités vraiment féminines, souplesse, la dextérité, la séduction, la grâce. Madame Royale ne mérite pas d'être rangée au nombre de s femmes d'État. Avec une ambition stérile, qui n'éit qu'un excès de vanité, elle n'a eu ni la vigueur des nes, ni l'habileté ou le charme des autres. Comme lle n'avait ni le caractère assez fort, ni l'intelligence

[1] Louvois à La Trousse, 24 février. *Ibid.*

assez fine, elle n'a su ni trancher ni dénouer les difficultés.

Trompée par la tranquillité relative des premières années de sa régence, elle avait cru qu'il lui serait facile de se perpétuer au pouvoir; mais effrayée par les symptômes d'une opposition plus ou moins violente, elle se jeta dans les bras de la France, tout à coup, sans réfléchir et par instinct. On ne peut pas dire qu'elle ne voulut pas, qu'elle n'osa pas prévoir les conséquences d'un acte aussi grave; elle n'y songea même pas. La protection de la France lui paraissait si naturelle, si due, qu'il ne lui vint pas dans l'esprit qu'elle ne fût pas gratuite. Elle ne se doutait pas de ce qu'est la politique, non point un commerce de pure sympathie, mais une combinaison d'intérêts, où le plus habile se ménage la meilleure part. Ce fut cette malheureuse ou, si l'on veut, cette heureuse ignorance qui empêcha la régence de produire tout son mal. Désireuse comme elle était de garder le pouvoir, si Madame Royale s'était habituée de bonne heure à l'idée que la France avait sur elle une créance exigible, elle se serait insensiblement préparée aux sacrifices, même aux plus déplorables; tandis que, surprise dans sa quiétude par des réclamations qu'elle n'attendait pas, elle se révolta contre ce qui lui parut être une injustice, une violence, un abus de la force. Le peu de sens moral que les passions n'avaient pas entièrement étouffé chez elle, se souleva, et le Piémont fut sauvé.

Il ne restait plus à la duchesse qu'à résigner généreusement le pouvoir qu'on voulait lui faire payer

r. Elle ne comprit pas son rôle et ne devait pas
nprendre. Il eût été injuste qu'une si belle fin
nnât un règne si peu honorable. Par une con-
tion qu'expliquent le désordre de son esprit et
uble de sa conscience, en même temps qu'elle
iit de sacrifier aux envahissements de la France
oits de son fils, elle s'irritait que son fils voulût
le ses droits et que la France prît le parti de les
naître. C'est que ses erreurs politiques n'étaient
s seules qu'elle eût à expier ; c'est qu'elle n'avait
i une mère ni une femme respectable; c'est
tombant du pouvoir, elle n'avait la ressource
oser aux ennemis de son gouvernement ni l'a-
de son fils, ni la dignité d'une vie droite et pure.
régence de Madame Royale et la politique de
is étaient liées fatalement l'une à l'autre. Pour
a régence durât, il fallait que la politique de
is réussît, et pour que la politique de Louvois
t, il fallait que la régence durât et lui fût com-
nte. Le jour où Madame Royale mit un terme à
omplaisances, elle arrêta court la politique de
is, et Louvois fut obligé de précipiter la chute
régente; mais la chute de la régente ne sauva
politique du ministre ; elles s'entraînèrent l'une
e dans une ruine commune.

ivois échoua juste au moment où il se flattait
indre le but de ses efforts, l'asservissement in-
du Piémont par l'occupation de ses places de
e. Il ne restait de son œuvre que le souvenir
nt de ses artifices et de ses violences, et la menace
sante de Casal. Louis XIV s'imaginait volontiers

qu'une alliance de famille aurait la vertu de faire oublier cette menace et ce souvenir ; il ne doutait pas, il ne voulait pas douter que la gloire d'appartenir de si près à un si grand roi ne touchât assez vivement le cœur de Victor-Amédée pour effacer les premières impressions de son enfance et les premiers ressentiments de sa jeunesse, et pour le porter, comme de lui-même, à cette docilité d'allure où Louvois avait voulu le réduire par de tout autres moyens.

Il reste à savoir si Louis XIV appréciait justement la situation morale des Piémontais et de leur prince, si la conduite qu'il se proposait de tenir à leur égard était la plus judicieuse et la meilleure, si la direction des affaires entre les mains de M. de Croissy devait remplacer avantageusement la politique que Louvois avait eu le tort ou le malheur de ne pas justifier par le succès. Louvois en doutait, parce qu'il connaissait mieux que personne l'esprit de Victor-Amédée, l'aversion des Piémontais pour la France, la situation générale de l'Europe et les défauts de son collègue aux affaires étrangères. Tout en se repliant dans les limites de ses fonctions, il surveillait les événements, bien convaincu que la diplomatie brutale et maladroite de M. de Croissy ne tarderait pas à rendre son intervention de nouveau nécessaire et, pour ainsi dire, légitime.

CHAPITRE IV

La France et ses voisins. — L'Angleterre. — La Hollande. — Le prince d'Orange. — Conférence de Courtrai. — Réunion du comté de Chiny. — Prétentions de Louis XIV en Flandre. — Blocus de Luxembourg en 1682. — Les libelles politiques. — Levée du blocus de Luxembourg. — Fin de la conférence de Courtrai. — Le caractère français et l'esprit de conquête. — Querelle de Louis XIV avec Innocent XI. — Les Turcs en Hongrie. — L'assistance de Louis XIV repoussée par l'Empereur. — Alliance de l'Empereur et de Sobieski. — Délivrance de Vienne. — Les exécutions recommencent dans les Pays-Bas. — L'Espagne déclare la guerre à la France. — Propositions d'équivalent. — Opérations de guerre en 1683. — Prise de Courtrai et de Dixmude. — Bombardement de Luxembourg. — Louvois, l'Électeur de Cologne et l'évêque de Strasbourg. — Campagne de 1684. — Bombardement d'Oudenarde. — Siége de Luxembourg. — Bulletins de Vauban. — Prise de Luxembourg. — Expéditions à Trêves et à Liége. — Guerre en Catalogne. — Le maréchal de Bellefonds. — Combat de Ponte-Mayor. — Passage du Ter. — Siége de Girone. — Traité entre la Hollande et la France. — Congrès de Ratisbonne. — Trêve de vingt ans. — Affaire du gouvernement des Pays-Bas. — Irritation de Louis XIV contre les Génois. — Bombardement de Gènes. — Le doge à Versailles. — Louis XIV et Victor-Amédée. — Projet de voyage à Venise. — Mariage du prince de Carignan. — Le prince Eugène. — Victor-Amédée puni. — Le duc de Mecklembourg à Vincennes. — Sentiments de l'Europe.

En Italie, sur le Rhin, aux Pays-Bas, la politique de Louvois était la même ; les procédés seuls variaient, selon les convenances locales, et surtout selon les considérations de voisinage. En Italie, les voisins étaient des Espagnols, ou de petits princes dont on ne s'in-

quiétait guère; sur le Rhin, des Allemands, dont on ne se préoccupait pas davantage; aux Pays-Bas, des Anglais et des Hollandais, dont il fallait au contraire s'inquiéter et se préoccuper beaucoup. Les Flamands et les Brabançons pouvaient dormir en sécurité, sous la protection de ces deux nations puissantes, sentinelles actives, toujours en éveil.

Déjà mécontent du triste rôle qu'il avait joué pendant les négociations de la paix comme pendant la guerre, le roi d'Angleterre, Charles II, avait conclu avec l'Espagne, en 1680, une alliance défensive pour la garantie du traité de Nimègue; mais ses insatiables besoins d'argent ne tardèrent pas à le rapprocher de la France; moyennant quelques millions, et sous la promesse que la politique française ne lui susciterait pas, du côté de la Flandre maritime, trop d'embarras vis-à-vis de son peuple, il se débarrassa, en 1681, de son parlement, et se mit encore une fois, comme un témoin ou comme un arbitre vendu d'avance, tout à la disposition de Louis XIV.

En Hollande, où la probité n'était pas moindre ni moins générale que la richesse, la corruption ne pouvait rien; l'habileté de la diplomatie française s'exerça surtout à profiter des rivalités de parti. La faction orangiste et militaire était en minorité, la bourgeoisie des cités commerçantes ayant repris le dessus. Au fond, Louis XIV avait plus de goût pour les militaires; mais le prince d'Orange était décidément irréconciliable. Comme on ne pouvait rien obtenir de lui dans le présent, rien espérer de lui dans l'avenir, on le traita sans ménagement, avec plus de rigueur même

.e traitait les princes allemands, feudataires :e. Sa principauté d'Orange, située entre le loc et le Comtat-Venaissin, fut occupée, en 1680, rdres de Louis XIV, comme elle l'avait été déjà la dernière guerre; mais cette fois, la ville fut ;lée, la souveraineté dévolue au roi, et le do-ıis sous le séquestre, en attendant le jugement ıcès intenté au prince par la duchesse de Ne-qui revendiquait la propriété du fief. Lorsque ne, indigné, envoya son ami Heinsius à Paris er justice, et non grâce, justice lui fut refusée; ême, dans les Mémoires de Torcy, qu'à la suite ve altercation, l'envoyé du prince d'Orange fut par Louvois d'être mis à la Bastille. Quand, ıs plus tard, héritier de l'influence et des e Guillaume, Heinsius se trouva être le premier ıt de la Hollande et le chef de la Grande , ce ne fut pas sur Louvois, qui était mort, ce ,ouis XIV et sur la France qu'il vengea cruelle-n injure.

llande, ces façons d'agir excitèrent moins d'in-n que de surprise; il ne déplaisait pas aux ri-rchands d'Amsterdam que le stathouder, chef lesse militaire, subît quelque humiliation, tan-; étaient eux-mêmes recherchés par la France. IV ne cessait pas de leur garantir le main-ı paix et la sécurité de leur commerce; il les t insensiblement à voir ses troupes entrer dans re et dans le Brabant, en leur promettant n'y feraient qu'une courte apparition, néces-ır rendre ailleurs les Espagnols plus traita-

bles. Il fallut bien du temps, bien des ménagements et des caresses pour amener cette bourgeoisie, patriote malgré tout, à prêter l'oreille aux insinuations du roi de France. Voilà pourquoi la conférence de Courtrai se perdait en lenteurs et en subtilités, à rendre jalouse la diète germanique la plus formaliste[1].

Du 18 décembre 1679 au 15 septembre 1680, les commissaires français et les commissaires espagnols avaient discuté cette question préliminaire, grave entre toutes, à savoir si le roi d'Espagne avait le droit de prendre, dans le protocole, le titre de duc de Bourgogne. Ce titre malencontreux ayant enfin disparu du protocole, l'œil exercé de M. de Woerden l'avait tout à coup retrouvé dans le sceau d'Espagne avec les armes de Bourgogne; nouvelle discussion du 15 septembre 1680 au 30 juin 1681; puis enfin transaction, le sceau demeurant avec les armes, sans le titre. Ces longs et fastidieux débats n'avaient d'autre objet que de masquer, jusqu'à l'heure choisie par Louvois, un chef-d'œuvre de stratégie politique. Simple au fond, double dans la forme, l'action avait à la fois pour théâtre le duché de Luxembourg et la Flandre. A vrai dire, la conférence de Courtrai n'avait qu'une mission, aider au succès de la Chambre de Metz, prétendre des territoires en Flandre pour donner lieu d'en réunir en Luxembourg.

La Chambre de Metz frappait à coups redoublés sur ce duché de Luxembourg; au mois de juillet 1681, la

[1] *Voir* les analyses : 1° de vingt-six dépêches de Louvois aux commissaires français à la conférence de Courtrai; 2° de quarante-cinq dépêches des commissaires à Louvois. *D. G.* 687

souveraineté du roi d'Espagne y reçut une blessure qui devait être mortelle. Des titres authentiques, découverts par le procureur général Ravaux, prouvaient que le fief le plus important du duché, le comté de Chiny, avait relevé jadis de l'Évêché de Metz. La Chambre royale rendit un arrêt afin de réunir à la couronne de France le comté de Chiny. Aussitôt un officier français, le chevalier de Foudras, alla signifier l'arrêt au prince de Chimay, gouverneur du duché de Luxembourg, et le somma de retirer immédiatement les troupes espagnoles d'un territoire qui n'appartenait plus au roi Catholique. Repoussée par le prince de Chimay, repoussée plus énergiquement encore par le prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, la sommation fut aussitôt suivie d'une exécution pacifique; c'était du moins le style de Louvois, style, disaient amèrement les Espagnols, qui avait été inconnu jusqu'alors entre nations chrétiennes.

Quatre corps de cavalerie française passèrent simultanément la frontière, et vinrent camper en pays espagnol, les deux premiers en Luxembourg, sous les ordres des marquis de Boufflers et de Bissy, le troisième en Hainaut, sous le comte de Montbron, et le quatrième en Flandre, sous le chevalier de Sourdis. Ces quatre généraux avaient pour instruction de repousser la force par la force, s'ils étaient attaqués, et, s'ils ne l'étaient pas, de vivre grassement dans le pays, jusqu'à ce qu'il plût au roi d'Espagne d'épargner à lui-même et à ses sujets un surcroît de charges qui devait porter quelque préjudice à leur prospérité commune. C'était ainsi que, l'année précédente, Louvois avait

persuadé les Espagnols, dans l'affaire de Charlemont; ces moyens de persuasion ne furent pas moins efficaces en 1681; au moins d'août, le prince de Chimay rappela les quelques agents civils et militaires qui administraient, sous ses ordres, le comté de Chiny[1]. Les Français en prirent possession; mais alors on vit s'étendre avec une rapidité foudroyante ce mal justement redouté, « ce chancre rongeur » dont les victimes de la France avaient fait l'image cruellement vraie de la politique française.

Il se trouva que le comté de Chiny avait eu jadis de nombreux arrière-fiefs dont les attaches s'étaient successivement rompues; et lorsque les anneaux de cette chaîne féodale eurent été rassemblés par la Chambre de Metz, et ressoudés par les rudes ouvriers de Louvois, il se trouva que cette chaîne embrassait dans ses replis tout le duché de Luxembourg, sauf la ville capitale et quatorze ou quinze villages isolés, dispersés çà et là, enserrés d'ailleurs et tenus sous la menace d'une dernière et fatale étreinte.

Tandis que ces faits s'accomplissaient en Luxembourg, la conférence de Courtrai quittait enfin les chicanes de protocole pour s'occuper des affaires sérieuses. Le 4 août 1681, le procureur du roi de France revendiquait pour son maître la châtellenie d'Alost, les villes de Grammont, Ninove, Lessines, et le territoire connu sous le nom de Vieux-Bourg-de-Gand. Il fondait cette revendication sur ce que, pendant la dernière guerre, le roi de France avait exercé dans ces

[1] Bissy à Louvois, 15 août 1681. *D. G.* 671.

lieux, conquis par ses armes, tous les droits d'un propriétaire et d'un souverain, droits qui n'auraient pu être légalement recouvrés par le roi d'Espagne qu'en vertu d'une stipulation expresse et formelle dont il n'y avait pas trace dans le traité de Nimègue. Mais, comme les territoires revendiqués étaient en Flandre, et particulièrement dans cette partie de la Flandre qui formait, d'après les traités, « barrière » entre la Hollande et la France, le procureur et les commissaires du roi Très-Chrétien s'empressaient de déclarer que leur maître entendrait volontiers à des équivalents, tels que le roi Catholique les lui voudrait donner partout ailleurs qu'en Flandre[1].

Non-seulement les Espagnols refusaient de proposer des équivalents, mais encore, et avant tout, ils repoussaient, comme inique et mal fondée, la revendication du roi de France. Ils soutenaient, en droit, que le passage ou le séjour plus ou moins prolongé des troupes françaises sur les territoires contestés n'avait pu, en quoi que ce fût, invalider la propriété du roi d'Espagne, qu'il n'y avait pas eu besoin dès-lors que ces territoires lui fussent restitués, par une clause expresse et nominative, et que, par conséquent, le silence du traité de Nimègue ne pouvait pas être interprété contre lui. Ils montraient, en fait, qu'au temps des négociations et de la conclusion du traité, c'est-à-dire, au temps où le roi de France aurait dû faire valoir ses prétendus droits, s'il eût alors imaginé qu'il en pût avoir, il avait purement et simplement, sans pro-

[1] Louvois aux commissaires, 31 juillet et 6 août. *D. G.* 687.

testation ni réserve, évacué de lui-même les territoires dont il réclamait, tout à coup et si tard, la propriété directe ou la compensation par échange.

Tels étaient le fond du débat et les principaux arguments invoqués de part et d'autre. Cela dit, il serait aussi fastidieux qu'inutile d'analyser toutes les notes, remarques, répliques, dupliques et tripliques, dont il est fort probable que Louvois ne faisait pas beaucoup plus de cas que l'histoire n'en doit faire[1]. Aussi bien, l'un des commissaires espagnols, don Vaez, à bout de discussion, disait-il un jour à Woerden, qu'après tout, « les raisons espagnoles ne vaudroient jamais rien contre les françoises soutenues de 100,000 hommes de pied et de 25,000 chevaux, et que ses maîtres et lui s'attendoient bien d'être jugés par cet endroit-là[2]. » Il y avait beaucoup d'apparence que don Vaez ne se

[1] 1° Déclaration du procureur du roi Très-Chrétien, avec la liste des châtellenies, villes, bourgs, etc., appartenant au roi, délivrée le 4 août 1681.

2° Réponse et défense à la déclaration du procureur du roi Très-Chrétien, fournie par le procureur du roi Catholique, et délivrée le 1er septembre 1681.

3° Réplique du procureur du roi Très-Chrétien à la défense du procureur du roi Catholique, délivrée le 22 septembre 1681.

4° Duplique ou réplique du procureur du roi d'Espagne à la réplique du procureur du roi de France, etc., délivrée le 5 novembre 1681.

5° Remarques du procureur du roi de France sur la duplique du procureur du roi d'Espagne, délivrées le 20 novembre 1681.

6° Triplique ou remarques du procureur du roi de France sur la duplique du procureur du roi d'Espagne, délivrée le 12 décembre 1681.

Le 30 janvier et le 30 avril 1682, les commissaires français annoncent encore à Louvois la publication de deux écrits espagnols, l'un desquels, le premier, leur a paru « plus étudié, plus recherché, plus épuré que les autres, et plutôt fait pour avoir cours dans les pays étrangers et pour susciter des ennemis au roi que pour établir les droits du roi d'Espagne dans la conférence de Courtrai. » *D G.* 687.

[2] Le Peletier à Louvois 20 septembre 1681. *D. G.* 687.

trompait pas dans ses conjectures, si ce n'est qu'il s'attendait à voir les troupes de Louis XIV prendre possession du pays d'Alost et du Vieux-Bourg-de-Gand; et non-seulement il s'y attendait, mais encore il le souhaitait, parce que cette violation des traités forcerait la Hollande, malgré qu'elle en eût, à prendre parti contre la France. Le prince de Parme, « tout matériel et presque perclus, disait Woerden, se faisoit de temps en temps guinder à cheval pour s'accoutumer aux fatigues de la guerre; et la nuit, il s'éveilloit parfois en sursaut, s'imaginant d'être aux mains et de donner des combats[1]. »

Cependant Louis XIV et Louvois n'étaient pas assez mal avisés pour faire la partie si belle à leurs adversaires; ce n'était pas en Flandre, c'était dans le Luxembourg qu'ils employaient la contrainte militaire, afin de mater l'obstination des Espagnols. La ville de Luxembourg était de tous côtés entourée de villages devenus français; peu à peu ces villages se remplirent de troupes; puis ces troupes se mirent à prendre des postes et à faire des patrouilles sur tous les chemins qui menaient à la ville. Les jours de marché surtout, la surveillance était incessante; tout ce qui se présentait, charrettes, bêtes et gens, était arrêté au passage; s'il y avait des vivres, ils étaient retenus, payés quelquefois, lorsque le propriétaire avait le courage de réclamer, mais toujours au-dessous de leur valeur, et confisqués sommairement, s'il y avait récidive, afin d'apprendre aux gens à n'y plus revenir. De la sorte,

[1] Woerden à Louvois, 27 octobre 1681. *D. G.* 671.

qu'une alliance de famille aurait la vertu de faire oublier cette menace et ce souvenir; il ne doutait pas, il ne voulait pas douter que la gloire d'appartenir de si près à un si grand roi ne touchât assez vivement le cœur de Victor-Amédée pour effacer les premières impressions de son enfance et les premiers ressentiments de sa jeunesse, et pour le porter, comme de lui-même, à cette docilité d'allure où Louvois avait voulu le réduire par de tout autres moyens.

Il reste à savoir si Louis XIV appréciait justement la situation morale des Piémontais et de leur prince, si la conduite qu'il se proposait de tenir à leur égard était la plus judicieuse et la meilleure, si la direction des affaires entre les mains de M. de Croissy devait remplacer avantageusement la politique que Louvois avait eu le tort ou le malheur de ne pas justifier par le succès. Louvois en doutait, parce qu'il connaissait mieux que personne l'esprit de Victor-Amédée, l'aversion des Piémontais pour la France, la situation générale de l'Europe et les défauts de son collègue aux affaires étrangères. Tout en se repliant dans les limites de ses fonctions, il surveillait les événements, bien convaincu que la diplomatie brutale et maladroite de M. de Croissy ne tarderait pas à rendre son intervention de nouveau nécessaire et, pour ainsi dire, légitime.

CHAPITRE IV

La France et ses voisins. — L'Angleterre. — La Hollande. — Le prince d'Orange. — Conférence de Courtrai. — Réunion du comté de Chiny. — Prétentions de Louis XIV en Flandre. — Blocus de Luxembourg en 1682. — Les libelles politiques. — Levée du blocus de Luxembourg. — Fin de la conférence de Courtrai. — Le caractère français et l'esprit de conquête. — Querelle de Louis XIV avec Innocent XI. — Les Turcs en Hongrie. — L'assistance de Louis XIV repoussée par l'Empereur. — Alliance de l'Empereur et de Sobieski. — Délivrance de Vienne. — Les exécutions recommencent dans les Pays-Bas. — L'Espagne déclare la guerre à la France. — Propositions d'équivalent. — Opérations de guerre en 1683. — Prise de Courtrai et de Dixmude. — Bombardement de Luxembourg. — Louvois, l'Électeur de Cologne et l'évêque de Strasbourg. — Campagne de 1684. — Bombardement d'Oudenarde. — Siége de Luxembourg. — Bulletins de Vauban. — Prise de Luxembourg. — Expéditions à Trêves et à Liége. — Guerre en Catalogne. — Le maréchal de Bellefonds. — Combat de Ponte-Mayor. — Passage du Ter. — Siége de Girone. — Traité entre la Hollande et la France. — Congrès de Ratisbonne. — Trêve de vingt ans. — Affaire du gouvernement des Pays-Bas. — Irritation de Louis XIV contre les Génois. — Bombardement de Gènes. — Le doge à Versailles. — Louis XIV et Victor-Amédée. — Projet de voyage à Venise. — Mariage du prince de Carignan. — Le prince Eugène. — Victor-Amédée puni. — Le duc de Mecklembourg à Vincennes. — Sentiments de l'Europe.

En Italie, sur le Rhin, aux Pays-Bas, la politique de Louvois était la même ; les procédés seuls variaient, selon les convenances locales, et surtout selon les considérations de voisinage. En Italie, les voisins étaient des Espagnols, ou de petits princes dont on ne s'in-

diplomatie française n'abandonnait pas le champ de bataille à la diplomatie suédoise.

Dès que la Suède avait paru se détacher de la France, la France s'était aussitôt rapprochée du Danemark et du Brandebourg; ils avaient été gagnés l'un et l'autre par la perspective d'une revanche à prendre sur la Suède, et le Brandebourg, en outre, par des caresses habilement faites au Grand-Électeur, chez qui des ressentiments personnels contre l'Empereur échauffaient la passion, traditionnelle dans sa race, de balancer en Allemagne l'influence de la maison d'Autriche. Le Brandebourg se tenant à l'écart, l'Empire était paralysé. Enfin les fauteurs de coalition furent mis en déroute par une première déclaration du roi de France, qui se remettait de ses justes prétentions à l'arbitrage du roi d'Angleterre, et par une seconde déclaration du roi d'Angleterre qui, non-seulement acceptait l'arbitrage, mais encore trouvait juste que les Espagnols cédassent au roi de France la ville de Luxembourg, pour l'équivalent de ses justes prétentions en Flandre[1].

Vivement émue par le spectacle des événements, l'opinion publique, dans toute l'Europe, était encore excitée par une multitude de libelles, ou, comme nous dirions aujourd'hui, de brochures dans lesquelles

gnies entretenues sur le pied de 26 maîtres chacune, lesquelles étant mises à 50 maîtres par compagnie, donneroient 9,120 chevaux d'augmentation; étant mises à 40 maîtres, en donneroient 5,320; et étant mises à 36, en donneroient 3,800. Le roi a 126 compagnies de dragons qui, sur le pied de 36 maîtres par compagnie, comme elles sont présentement entretenues, font 4,536 chevaux, lesquels, suivant mon opinion, ne doivent pas être augmentés qu'après que Sa Majesté aura mis sa cavalerie à 50 maîtres par compagnie. »

[1] Louvois à Le Peletier, 18 février 1682. *D. G.* 681.

s les questions du moment étaient agitées, dé-
es, et résolues en sens contraire. Louvois lui-
e, si dédaigneux naguère de l'opinion publique,
t laissé peu à peu entraîner à compter avec elle;
verra plus tard faire ou inspirer des articles de
ıal, fabriquer ou arranger pour la Gazette des nou-
; étrangères; au temps dont nous faisons l'histoire,
n tenait encore aux libelles. Des publicistes qui
ıanquaient pas d'habileté ni de talent, travail-
t à soutenir sa politique. Parmi ces brochures,
:n a une que nous avons déjà citée, que nous
ıs l'occasion de citer encore, parce qu'elle est
-être le plus remarquable exemplaire de la litté-
'e politique de ce temps-là, et dans cette littéra-
du genre que nous appellerons officieux.
ici comment le publiciste aux gages de Louvois
quait et justifiait le blocus de Luxembourg: « Il
'ai que le roi avoit fait bloquer Luxembourg, non
)utefois dans le dessein de rompre la paix, mais
le se faire faire justice des prétentions qu'il avoit
lost et sur quelques autres terres dont les Espa-
sont aujourd'hui en possession. Il y avoit déjà
le deux ans que cette affaire duroit, sans se pou-
erminer, et le roi, considérant que les Espagnols
oient à leur lenteur naturelle quelque chose de
:ieux, se hâta de les faire parler, en répandant
'oupes dans les lieux qui lui appartenoient, les-
es étoient disposées de manière qu'elles blo-
:nt la ville de Luxembourg. Cette action ne man-
)as d'exciter des murmures chez la plupart des
:es voisins, qui, considérant plutôt la réputation

du pays auquel ils commandent que les forces qu'ils peuvent mettre sur pied, croyoient que s'ils étoient une fois bien unis, ils pourroient secourir les Espagnols, qui se disoient opprimés par une puissance supérieure. Il se proposa donc plusieurs ligues, et même les principaux en conclurent une entre eux. Mais le roi ayant dissipé toutes leurs menées par sa prudence et par ses négociations, pour leur montrer que ce qu'il en faisoit n'étoit pas par violence, il s'offrit de remettre ses intérêts entre les mains du roi d'Angleterre, à qui naturellement la connoissance de la chose appartenoit, comme ayant été médiateur de la paix de Nimègue et en étant le garant. Or je laisse à penser à tout homme qui ne sera point préoccupé de passion, premièrement, s'il n'étoit point permis au roi de loger des troupes dans les villages qui lui appartenoient; secondement, si, voyant les bruits que cela excitoit dans l'Europe, il pouvoit en user avec plus de modération que de remettre ses droits entre les mains du roi d'Angleterre; et enfin si, ayant la force en main, ce n'étoit pas bien faire voir qu'il ne vouloit point de guerre, que de bloquer simplement une place, lorsqu'il étoit en état d'en prendre trois ou quatre, devant qu'on songeât seulement à s'y opposer. Il faisoit ce que font proprement ces pères et mères, lesquels montrent les verges à leurs enfants, pour les corriger seulement, de peur qu'ils ne se portent à des excès qui puissent leur attirer une autre punition. Mais, tout de même que la plupart de ces enfants accusent leurs pères et leurs mères de cruauté, pour ne les pas vouloir laisser dans le libertinage, ainsi le roi, pour vouloir ne rien céder de ses droits,

lorsqu'on sut le détail de l'événement. Le roi de France avait fait venir l'ambassadeur d'Espagne et l'ambassadeur de l'Empereur, et il leur avait dit qu'il ne voulait pas, lui, Roi Très-Chrétien, diviser la chrétienté qui était de nouveau menacée par le Turc, ni empêcher le roi d'Espagne de secourir l'Empereur.

Si l'Europe était dans l'admiration, il faut bien dire qu'en France l'applaudissement était loin d'être général. Aucun peuple, depuis les Romains, n'a eu, à l'égal du nôtre, la passion des conquêtes. Qu'elles soient justes ou injustes, raisonnables ou folles, fécondes ou stériles, peu lui importe; ces distinctions lui déplaisent, et, rien qu'à les faire, on passe à ses yeux pour un esprit chagrin, sans ardeur, sans grandeur, sans patriotisme. De ce que pensent du conquérant et de la conquête ceux qui la subissent, il ne s'inquiète pas un seul instant, parce qu'il ne met pas en doute qu'on ne soit fier de lui appartenir. Comme il a grande opinion de lui-même, de la supériorité de son génie, de ses institutions, de ses mœurs, et comme il est en même temps d'humeur sociable et généreuse, il ne demande qu'à faire part à autrui de ses propres avantages; c'est parce qu'il veut du bien à ses voisins qu'il les conquiert. De ce que pensent les nations étrangères et rivales, il s'inquiète encore moins, par dédain et par superbe; il lui plaît d'être redouté, et les menaces ne lui font pas peur. Dans la conquête, il ne voit que le succès de l'heure présente, son territoire agrandi, son orgueil satisfait. L'avenir ne le préoccupe jamais; si ses conquêtes provoquent la guerre, il ne voit au bout de la guerre que

s triomphes et des conquêtes nouvelles. Il est inca-
ble de songer d'avance aux retours de fortune, aux
vers, aux représailles, à sa puissance amoindrie, à
n propre sol envahi, saccagé, retranché par le glaive.
ns l'histoire, il court volontiers aux princes, aux
inistres, aux généraux qui ont promu ses frontières
propagé sa puissance; il est sans pitié pour ceux
i ont cédé, reculé, abandonné quelque part de la
re conquise; il n'a que de l'indifférence tout au
is pour les pacifiques sous lesquels le territoire est
sté ce qu'il était d'abord, ni diminué ni agrandi.
voyez, ceux-là mêmes qui contredisent, ils ont beau
ter et blâmer cette ardeur à conquérir, ils sont
ce peuple, ils ont leur part de ses passions et de
faiblesses, ils tressaillent de la même fièvre, ils
sentent, comme les plus belliqueux, le plaisir de
grandissement et l'émotion de la conquête. Combien
faut-il pas de vertu au gouvernement d'un tel
iple pour résister à cet entraînement de nature, et
ır se roidir sur une pente où il est si facile et si sé-
isant de se laisser aller!

Ce n'est pas au gouvernement de Louis XIV que
ı pourrait demander l'exemple de cette vertu; il
ıchait du même côté que son peuple, et sur la
ıte fatale où ils ont roulé confusément ensemble, il
difficile de décider, à certains moments, qui des
ıx entraînait l'autre. L'époque des *réunions* est un
ces moments-là. Jamais la popularité de Louvois
été plus grande, ni sa politique applaudie davan-
e. Mécontente des restitutions que la paix de Ni-
gue avait faites à l'Espagne, l'opinion avait bientôt

vu, avec une joyeuse surprise, ses pertes compensées, et même bien au delà de ses regrets. Il n'y avait pas de semaine où le bourgeois de Paris n'apprît la nouvelle flatteuse que le roi salué par lui du nom de Louis le Grand avait agrandi son royaume, ici aux dépens du Palatin, là aux dépens de l'Archevêque de Trèves, ou de l'Évêque de Spire, ou du landgrave de Hesse, ou du roi de Suède, çà et là aux dépens du roi d'Espagne.

Pour ce bourgeois patriote, mais ignorant, le moindre village était une ville, la moindre bicoque une place de guerre, le moindre canton toute une province; quand il eut Deux-Ponts, qui appartenait au roi de Suède, il crut avoir la Suède; quand il eut Strasbourg, il se crut maître de toute l'Allemagne, et de toute l'Italie, quand il eut Casal; il prit au sérieux les chimères ou les railleries des libellistes sur la monarchie universelle, et il ne douta plus qu'un jour ou l'autre, monseigneur le Dauphin de France ne fût élu roi des Romains. Pour ce bourgeois patriote, mais économe, le plus admirable était que toutes ces conquêtes se faisaient sans levées extraordinaires ni d'hommes ni d'argent.

Cependant il était sensible à la gloire militaire, et cette gloire, dans la circonstance présente, manquait à son enthousiasme. Les difficultés dans les Pays-Bas et l'affaire de Luxembourg lui donnaient l'espoir que cette lacune allait être comblée, lorsqu'il apprit tout à coup qu'il lui fallait renoncer à ses rêves de gloire : le blocus de Luxembourg était levé, la diplomatie rentrait en scène, et l'appareil militaire

dans la coulisse. Son désenchantement se traduisit aussitôt en propos assez vifs; il se permit d'accuser le roi « d'avoir péché grièvement contre la politique, » et il osa le blâmer « d'avoir si fort négligé les avantages que la fortune et la conjoncture lui offroient. » Chamlay lui-même, le judicieux Chamlay, le type de ces esprits honnêtes et sensés qui regrettent les emportements de la passion française, ne pouvait s'empêcher, tout en justifiant le roi, de reconnaître que rien ne lui aurait été plus facile alors que de se rendre maître des Pays-Bas; « peut-être même, ajoutait-il avec un soupir, peut-être qu'il n'en trouvera jamais l'occasion si favorable, et que d'autres conquérants auroient été, dans ce rencontre, moins scrupuleux que lui. Mais enfin, quoiqu'il n'ignorât rien de ses intérêts et des avantages qu'il pouvoit tirer de cette conquête, il les sacrifia sans balancer au bien de la religion[1]. »

Était-ce le bien de la religion qui était alors la préoccupation exclusive, ou même la principale préoccupation de Louis XIV? Assurément ce n'était pas le bien de la papauté; car Louis XIV était alors avec le pape Innocent XI en querelle sérieuse. Il ne s'agissait plus, comme en 1664, de poursuivre la réparation d'une injure diplomatique; les questions qui s'agitaient étaient bien autrement graves; les foudres de l'Église grondaient comme dans les temps orageux de Philippe le Bel et de Boniface VIII. Les discussions sur le droit de *régale* et sur les *annates*, les légistes aux

[1] Mémoire sur les événements de 1678 à 1688. *D. G.* 1183.

prises avec les théologiens, des évêques poursuivis par les gens du roi, d'autres excommuniés par le pape, la souveraineté pontificale en lutte contre la souveraineté royale, les doctrines gallicanes se heurtant aux doctrines ultramontaines, l'autorité des conciles invoquée, l'infaillibilité du chef de l'Église contestée, le clergé de France assemblé solennellement et se déclarant pour le roi, le schisme prêt à déchirer l'unité catholique, tout, sauf la grande voix de Bossuet s'élevant et dominant sans comparaison possible, tout ce tumulte ramenait violemment les esprits en arrière, vers les premières tempêtes du quatorzième siècle[1].

Cependant, sans reculer si loin, l'année 1682 avait un singulier rapport avec l'année 1664; c'était, outre la querelle du pape et du roi de France, l'apparition des Turcs en Hongrie, la chrétienté menacée de nouveau par l'islamisme; et naturellement alors se dres-

[1] Au contraire des Colbert qui s'étaient jetés dans ce grand mouvement, les Le Tellier se sont tenus à l'écart. Louvois particulièrement s'est contenté du rôle de spectateur; voici une lettre curieuse qu'il écrivait, le 30 mars 1682, à son frère, l'archevêque de Reims, président de l'assemblée du clergé: « Le roi a toujours estimé qu'il n'étoit point de son service de faire faire aucune offre au pape, pour le porter à terminer l'affaire de la régale; et, au contraire, Sa Majesté a cru que rien ne pouvoit plus nourrir la mauvaise humeur de Sa Sainteté que de lui faire voir que l'on est en peine de cette affaire; et bien loin que M. le cardinal d'Estrées se conduise avec la sécheresse que vous me marquez, j'ai entendu aujourd'hui lire une lettre de lui, par laquelle il rend compte des conversations qu'il a eues avec plusieurs cardinaux, desquels le cardinal Ricci en étoit un, dans lesquelles il ne s'est que trop expliqué des facilités qu'il avoit ordre d'apporter, si le pape entroit en négociation; mais cela n'a produit aucun bon effet. Ces lettres ont été apportées par le courrier qui a porté la lettre du clergé: elles sont du 19 et du 21 de ce mois. Elles portent que le paquet, dans lequel étoit la lettre du clergé au pape, a été quatre jours fermé sur sa table; qu'il croit, mais qu'il ne le

[illegible]

les [illegible]

[illegible] de la [illegible]

servant [illegible]

[illegible]

sol [illegible]

[illegible]

l'Allemagne [illegible]

[illegible]

D G 275.

Voilà pourquoi Louis XIV avait fait lever le blocus de Luxembourg ; voilà les secrets desseins dont les généreux dehors avaient surpris, au premier moment, l'admiration du monde. Quand l'intrigue fut éventée, on ne chercha pas à la nier tout à fait ; et si les aveux des publicistes français n'allèrent pas jusqu'au fond des choses, l'opinion publique ne put pas du moins se plaindre d'être abusée par des révélations comme celle-ci : « Le roi ayant connoissance de longue main des brigues que faisoit l'Empereur, par toutes les cours de l'Europe, pour troubler la paix de Nimègue, chercha de son côté à l'assurer. Le moyen lui en parut facile, d'abord que les Turcs eurent fait connoître leurs desseins. Car l'Empereur n'ayant point de troupes suffisantes pour leur opposer, il sembloit vraisemblable de croire que, dans la nécessité où il étoit, il se déferoit de sa jalousie et auroit recours au roi. Pour l'obliger même à prendre ces sentiments, le roi lui fit offrir trente mille hommes de ses meilleures troupes[1]. »

Le publiciste français allait bien plus loin encore ; car il avouait tranquillement les relations de la France avec les Hongrois insurgés contre l'Empereur, c'est-à-dire le grief le plus propre à soulever l'indignation de l'Allemagne, puisque les Hongrois et Tekéli, leur chef, alliés du sultan, avaient frayé aux Turcs le chemin vers la terre allemande. « Quoi qu'il en soit, disait le défenseur de la politique française, que peut-on inférer de là au désavantage du roi ? Si c'est une honte

[1] *Réponse à La conduite de la France*, pages 85-86.

un prince de fomenter la rébellion des sujets contre ur prince légitime, il y a longtemps que la maison Autriche nous en a montré le chemin, elle qui n'a mais manqué aucune occasion d'exciter des troubles ans le royaume et d'y jeter de la division. Si c'est onc un usage établi entre les souverains de se nuire s uns aux autres le plus qu'il leur est possible, pour-uoi nous attribuer une faute qui nous est commune vec toute la terre[1]? »

On peut bien croire qu'il ne fut pas difficile aux inistres de l'Empereur, dans toutes les cours d'Allemagne, de démasquer la fausse générosité du roi de rance et le double jeu de la politique française, encourageant sous main les Turcs à pénétrer dans l'Empire, et proposant ses secours à l'Empire pour en hasser les Turcs. Jeter les gens dans le péril pour voir occasion de leur venir en aide, mettre le feu chez on voisin pour courir à l'incendie, c'est un moyen angereux de se rendre utile, et certainement un moyen malhonnête. L'Empereur cependant ne repoussa as d'abord les offres de Louis XIV : il usa, vis-à-is de lui, des lenteurs habituelles de la diplomatie llemande ; mais en même temps il déployait une ctivité dont on ne le croyait pas capable, pour gagner n auxiliaire moins dangereux que le roi de France ; 'était le roi de Pologne, Jean Sobieski.

Soustraire à l'influence française un prince qui avait dû en grande partie son élection à cette influence même, et qui avait épousé une Française, c'était une

[1] *Réponse à La conduite de la France*, pages 55-58.

entreprise qui paraissait difficile; cependant l'Empereur y réussit. Lorsqu'il eut conclu son traité d'alliance avec le roi de Pologne, il écarta froidement l'assistance que lui offrait Louis XIV. Battue à Varsovie, la politique française essaya d'expliquer son échec par un incident futile. La reine de Pologne était fille d'un gentilhomme français, le marquis d'Arquien; elle souhaitait qu'il fût créé duc et pair; Louis XIV lui refusa cette grâce; « et ce contre-temps étant venu tout à propos pour l'Empereur, disait-on afin d'éclairer l'opinion publique, la reine de Pologne se joignit à lui, pour faire réussir son traité, et en pressa l'exécution avec tant de chaleur qu'on eût dit qu'en sollicitant cette affaire, elle eût sollicité la sienne propre[1]. » Chamlay, qui raconte cet incident, ajoute à son récit les réflexions suivantes : « On a jugé à propos d'insérer ici cette digression pour faire voir le cours des affaires du monde, même les plus importantes, qui roulent sur des circonstances et sur des événements de la plus petite conséquence. En effet, que le roi accorde un brevet de duc au marquis d'Arquien, le roi de Pologne ne conclut point de traité avec l'Empereur, et par conséquent Vienne ne peut pas être secourue et est perdue. » C'est la théorie des petites causes et des grands effets, théorie de courte vue, historiquement fausse, politiquement dangereuse et moralement mauvaise. Les grands événements, comme les grands fleuves, ont leurs sources lointaines; il faut de gros orages,

[1] *Réponse à La conduite de la France*, page 91.

amoncelés lentement, pour les faire déborder sur le monde.

Les traditions, les intérêts, le salut même de la Pologne ne permettaient pas qu'elle souffrît, au dix-septième siècle, le triomphe des Turcs en Autriche : la chute de Vienne eût ébranlé Varsovie. Spectatrice impuissante de l'invasion musulmane en 1664, parce qu'alors elle gisait affaiblie, déchirée, pantelante, la Pologne, en 1683, avait toutes ses forces; elle se sentait vigoureuse, elle avait confiance en son chef, et elle marcha. Le 12 septembre 1683, Sobieski tomba des hauteurs de Kalenberg sur le camp du grand vizir, et Vienne fut délivrée, après deux mois de siége.

Cette merveille était d'un tout autre effet que la merveille de Luxembourg. Quel fut le sentiment de Louis XIV? Écoutons Chamlay : « Quoique la perte de Vienne eût pu procurer de grands avantages au roi par rapport à sa propre gloire et aux intérêts de son État, Sa Majesté, qui étoit animée d'un autre esprit, et qui regardoit le bien en général de la chrétienté préférablement à tout ce qui pouvoit lui convenir, apprit avec un plaisir infini le secours de cette place[1]. » C'est trop se dévouer que de parler ainsi. L'hostilité franche a de la grandeur, et la défendre peut être un devoir patriotique; rien n'oblige un honnête homme à défendre l'hypocrisie. Non, le salut de Vienne n'a pas causé à Louis XIV un plaisir infini ; c'est à la voir perdue au contraire, et la maison d'Autriche avec elle, que Louis XIV et son peuple auraient pris un infini plaisir. Voilà la vérité.

[1] Mémoire déjà cité.

Encore une fois, si c'était le bien de la chrétienté qui eût été le principal souci de Louis XIV, pourquoi ce même roi qui, l'année précédente, déclarait solennellement à l'ambassadeur d'Espagne qu'il ne voulait pas empêcher son maître de porter secours à l'Empereur, pourquoi n'avait-il pas attendu la délivrance de Vienne avant de recommencer ses exécutions dans les Pays-Bas? C'est le 12 septembre que Sobieski chassa les Turcs des abords de Vienne, et, dès le 1er septembre, trente-cinq mille hommes de troupes françaises étaient rentrés sur le territoire espagnol. Et déjà bien auparavant, Louvois avait pris des dispositions militaires qui avaient paralysé l'Espagne et l'Allemagne, si bien que les anxiétés de l'Europe chrétienne se partageaient également entre le Turc et le roi Très-Chrétien[1]. « Le roi de France, disait-on, vouloit bien lever le blocus de Luxembourg, un an avant que les Turcs se jetassent en Hongrie; cependant, quand il a vu qu'ils s'y jetoient véritablement, il a fait faire un camp en Alsace, pour tenir l'Empereur en alarmes; il a fait faire un camp en

[1] Parmi les libelles d'origine allemande, l'un des plus curieux porte ce titre significatif : *La cour de France turbanisée.* « Nous avons deux ennemis irréconciliables, s'écrie le libelliste : les Turcs d'un côté, et la France de l'autre; l'un est le bourreau et l'autre la torture. » Ailleurs, l'auteur rapporte ce passage d'un sermon vrai ou supposé : « Prions Dieu, du fond de notre âme, qu'il veuille bénir les armes de l'Empereur et de ses alliés, et que par sa bonne et grande miséricorde, il lui plaise d'extirper et chasser le Grand Turc de devant Vienne et ailleurs, et de délivrer aussi notre pays du Petit Turc françois qui nous saccage et nous ruine par le fer et par le feu. Grand Dieu! veuille nous en sauver! » Dans ce même libelle, la forfanterie allemande n'est pas en reste avec la forfanterie française, témoin ce passage : « Je puis dire avec vérité que, si les Allemands unis, sans aucun autre secours, avoient à faire avec les François seuls, l'on les verroit, en dépit de leur bravoure, dépêcher en si peu de temps que je serois sûr de les visiter à Paris en moins de trois mois

Flandre, pour obliger les Espagnols à se tenir sur leurs gardes ; il a fait faire un camp sur la Sarre, pour faire trembler les Électeurs ; et enfin il a fait faire un camp sur la Saône, pour tenir le reste de l'Europe en jalousie. Il veut, témoigne-t-il, devenir moins ravissant, en considération du malheur qui doit affliger bientôt la chrétienté ; et quand il voit qu'elle est affligée réellement et de fait, il tonne, menace, fait dire à la Diète, par son ambassadeur, qu'il ne donne plus qu'un certain délai pour lui accorder ses injustes prétentions, sinon qu'il verra à se faire raison par les armes. Et, pour joindre l'effet aux paroles, il se présente armé sur la frontière, tout prêt à engloutir tout d'un coup plusieurs provinces. Il ne fait pas la guerre véritablement, mais il fait autant de mal que s'il la faisoit ; car il empêche que les princes, qui l'appréhendent autant que le Turc, ne disposent de leurs troupes en faveur de l'Empereur. L'Empereur même est obligé de laisser les siennes à la garde du Rhin, pendant que les infidèles entrent dans son pays, ravagent le cœur de ses

et fort commodément, et de planter l'aigle impériale sur le Louvre. » Cependant, un peu plus loin, l'auteur est d'avis qu'il y a plus de sûreté dans une coalition générale de l'Europe contre la France. Parlant des desseins de Louis XIV sur la couronne impériale, il dit : « Je ne veux point douter que le roi Très-Chrétien ne fût d'humeur à venir en Allemagne et même jusqu'en Autriche avec M. le Dauphin ; cependant, si j'avois à souhaiter que le roi de France fût à Vienne, ce seroit dans la qualité de François Ier à Madrid. » Malgré qu'il raille, il est très-préoccupé de l'élection possible du Dauphin comme roi des Romains ; il n'a pas assez d'objurgations pour détourner les Allemands d'une si dangereuse erreur. « Si l'on ne s'oppose unanimement aux insultes de la France, s'écrie-t-il après vingt-cinq pages de raisonnements, et qu'on ait la faiblesse de songer à élever M. le Dauphin à l'empire, que je prévois de malheurs qui arriveront infailliblement ! »

États, emmènent cent mille hommes en esclavage, brûlent ses maisons, désolent la campagne, et enfin mettent le siége devant Vienne[1]. » A cela, que répondait Louvois? Simplement que des camps d'instruction n'étaient pas chose nouvelle dans la pratique militaire de la France, et que le roi était parfaitement le maître d'y exercer ses troupes, aussi bien que de les y visiter, comme il fit en effet pendant les mois de juin et de juillet.

Louvois avait raison, sans doute, et il eut raison jusqu'au jour où, les camps étant levés tout d'un coup, les troupes furent acheminées vers la frontière des Pays-Bas. Le 31 août, dans la soirée, le baron d'Asfeld se présenta devant le marquis de Grana, qui avait remplacé à Bruxelles le prince de Parme, et il lui déclara au nom de Louis XIV, que, puisque le roi d'Espagne avait repoussé l'arbitrage du roi d'Angleterre et refusé de donner satisfaction au roi de France, vingt mille hommes d'infanterie et quinze mille cavaliers allaient entrer, dès le lendemain, sur les terres de son gouvernement et y vivre, jusqu'à ce qu'il plût au roi d'Espagne de faire cesser cette occupation. Le baron d'Asfeld eut soin d'ajouter expressément « qu'au premier feu qui seroit mis par représailles dans les terres de l'obéissance du roi, le maréchal d'Humières avoit ordre de brûler cinquante villages à la porte de Bruxelles. » L'intendant Le Peletier avait ordre, pour sa part, d'imposer à la Flandre espagnole une contribution de trois millions de florins. Quelle rançon! Mais cette rançon, si énorme

[1] *La conduite de la France*, pages 124-127.

qu'elle soit, ne sera pas pour les malheureux Flamands un gage de salut; qu'ils payent ou ne payent pas, ils n'en seront ni plus ni moins pillés et volés. Cela est ainsi. Le 24 août, Louvois écrit à Le Peletier : « Je dis que l'intention du roi ne seroit pas que l'on tînt ce que l'on promettroit aux châtellenies, parce que Sa Majesté veut que l'on les mette en état de ne rien donner de longtemps au marquis de Grana, ce qui ne se peut faire qu'en y faisant beaucoup de désordre[1]. » Et ce n'est là qu'une occupation pacifique! Que sera donc la guerre[2]?

La guerre est inévitable; mais jusqu'où et par qui sera-t-elle faite? Dans l'instruction qu'il avait adressée au maréchal d'Humières, Louvois disait : « Il y a bien de l'apparence qu'en l'état présent des affaires de l'Europe, les États-Généraux éviteront fort de se commettre avec Sa Majesté; au moins lui a-t-on donné avis, dès que les affaires de l'Empereur ont commencé à baster mal, que les Hollandois ont déclaré aux ministres d'Espagne que tant que l'Angleterre ou l'Empereur ne se joindroit point à eux pour la défense des Pays-Bas, ils ne se mettroient point au hasard d'avoir la guerre contre le roi pour les défendre, et n'y en-

[1] *D. G.* 700.

[2] Je lis, dans un libelle daté de 1681, l'*État des contraventions à la paix* : « A la première entrée que M. de Bissy fit pour avoir la prévôté de Verton, tout fut rançonné et branscaté, les églises pillées, les cloches enlevées, les pauvres paysans persécutés jusques au fond des plus grandes forêts et déserts de l'Ardenne, pour leur quitter la dernière bouchée de pain; il y eut des paysans bâtonnés depuis la tête jusqu'aux pieds, jusqu'à leur arracher la barbe, les pendre à la cheminée, leur brûler les plantes des pieds. C'est la paix. » Je ne sache rien de plus éloquent que ces trois mots-là.

verroient pas même les huit mille hommes qu'ils ont promis à la première irruption; mais, comme il se pourroit faire que les avis que Sa Majesté a reçus sur cela ne seroient pas véritables, ou que l'autorité du prince d'Orange feroit changer d'avis aux États-Généraux, le sieur maréchal d'Humières aura soin de faire les diligences nécessaires pour être informé de la qualité des troupes que les États-Généraux enverront au marquis de Grana[1]. »

Les États-Généraux ne purent pas faire autrement que de remplir leurs obligations; les huit mille hommes furent envoyés au gouverneur des Pays-Bas, et le prince d'Orange se fit fort de lui en envoyer d'autres. Alors le marquis de Grana donna, le 12 octobre, dans toute l'étendue de son gouvernement, l'ordre général de repousser la force par la force. D'Oudenarde, de Courtrai, de Luxembourg, des partis espagnols sortirent aussitôt pour piller à leur tour les villages français; des intendants espagnols lancèrent des mandats de contributions sur les terres françaises. Louis XIV défendit à ses sujets de contribuer, « sous peine des galères, » et il écrivit lui-même au maréchal d'Humières : « Je vous ordonne de faire toujours brûler cinquante maisons ou villages pour un qui l'auroit été dans mes États[2]. » Six semaines après, c'était cent pour un[3]. Le 26 octobre, le conseil d'Espagne avait solennellement déclaré la guerre à la France.

En France, chose inouïe, cette résolution de l'Es-

[1] Louvois à Humières, 21 août. *D. G.* 700.
[2] Le roi à Humières, 24 octobre. *D. G.* 722.
[3] Louvois à Humières, 11 décembre. *D. G.* 700.

›agne eut, dans l'opinion publique, un succès de sur-›rise : il est vrai que cette surprise même était une ernière humiliation pour l'Espagne. Si l'on veut sa-oir ce qui se disait à Paris, non pas entre petits bour-eois, mais dans le monde le plus éclairé, il faut lire › passage d'une lettre de Corbinelli à Bussy-Rabutin: On raisonne à outrance sur cette fierté fanfaronne 'une nation que nous avons insultée tant de fois im-unément, et qui le peut être encore de même. Les olitiques disent que c'est un coup de désespoir aux spagnols qui n'est pas sans habileté, et qu'ils ne veu-nt pas être chargés de la garde du reste de la Flan-re, qui ne leur est d'aucune utilité, et ne leur sert ı'à leur attirer des affaires; qu'ainsi, les Hollandois et s Flamands entreront dans la guerre et défendront les ıtérêts communs, ou ils refuseront d'y entrer, et l'Es-ıgne sera bien aise de leur donner un maître, et d'être échargée de la garde de provinces qui n'ont plus que peau et les os. Voilà comme on raisonne ici sur cette ıdace inespérée[1]. » Le fait est que les Flamands ne se éfendirent pas du tout, que les Hollandais les défen-irent aussi peu et les Espagnols aussi mal que possible.

Dès que la déclaration de l'Espagne fut connue de ›uis XIV, il s'empressa de faire désavouer à La Haye, ır le comte d'Avaux, son ambassadeur, tout dessein e rompre la barrière établie par le traité de Nimègue, ›lon le vœu des États-Généraux. « Comme le princi-al but de Sa Majesté, disait M. d'Avaux, a toujours é et est encore d'affermir la paix dans toute l'Europe,

[1] 4 décembre 1683, dans les *Lettres* de madame de Sévigné.

elle a été bien aise de faire savoir à Vos Seigneuries les conditions dont elle veut bien se contenter pour l'équivalent de ses droits et prétentions sur Alost, Vieux-Bourg de Gand et autres. » Suivaient cinq propositions d'équivalent, au choix des Espagnols : 1° la ville capitale et les autres débris du duché de Luxembourg; 2° en Flandre, mais en deçà de la barrière, Dixmude et Courtrai démantelés, et, en outre, Beaumont, Bouvines et Chimay; 3° en Catalogne, Puycerda, la Seu d'Urgel, Campredon et Castel-Follit, avec leurs dépendances; 4° en Catalogne également, Roses, Girone et Cap-de-Quiers, avec leurs dépendances; 5° en Navarre, Pampelune et Fontarabie, avec leurs dépendances. Le roi donnait aux Espagnols, pour se décider, un délai, sans armistice, d'environ sept semaines, jusqu'au 31 décembre 1683[1]. Louis XIV gagna d'abord ce point important que les États-Généraux, malgré les efforts du prince d'Orange, qui voulait faire une levée de seize mille hommes, refusèrent pour le moment d'armer davantage; ils stipulèrent même que les troupes envoyées par eux au marquis de Grana seraient exclusivement employées à la garde des places espagnoles les plus voisines de la frontière hollandaise.

A peine les propositions d'équivalent étaient-elles faites à La Haye, par l'ambassadeur de France, que déjà Louvois avait mis Louis XIV en possession du second de ces équivalents. La ville de Courtrai, investie le 1er novembre, se rendit, le 3, au maréchal d'Humières assisté de Vauban, et la citadelle, attaquée le 5, capi-

[1] Mémoire présenté aux États-Généraux, le 5 novembre 1683.

tula le 6, avec une telle hâte que les assiégeants en furent un peu honteux pour les assiégés. « Nous vîmes hier sortir la garnison de la citadelle de Courtrai forte de plus de 800 hommes, écrivait à Louvois l'intendant Le Peletier; nous ne sommes pas plus éclaircis que nous l'étions des raisons qui ont obligé M. le marquis de Wargnies à se rendre sitôt. Il faut croire, pour l'honneur du gouverneur, qu'il a eu des raisons secrètes et indispensables de se rendre, ainsi que nous l'ont dit quelques-uns des principaux officiers de la garnison[1]. » Dixmude tint encore moins, ou plutôt ne tint pas du tout; mais, pour celle-ci, la raison de se rendre était absolument indispensable sans avoir besoin d'être secrète, attendu que dix-sept hommes n'ont jamais passé pour être, quelque part que ce soit, une garnison suffisante. « J'ai trouvé à une demi-lieue d'ici les députés de la ville, mandait, le 10 novembre, le maréchal d'Humières; ils avoient demandé à capituler à la brigade de Saint-Silvestre que j'avois fait avancer d'Ypres. Il ne s'est trouvé dans la place que dix-sept cavaliers démontés et un officier ou deux. » Deux jours après, le maréchal sépara ses troupes et les mit en quartiers d'hiver.

Louvois cependant était bien résolu à ne pas laisser

[1] 8 novembre 1683. — Humières à Louvois, 5 novembre : « Je n'ai jamais pu empêcher M. de Vauban d'aller dans la ville (pendant l'attaque de la citadelle); il m'a promis positivement qu'il ne bougeroit de son logis, où il se feroit rendre compte par ses ingénieurs de ce qui se passeroit. J'ai même chargé M. le marquis d'Huxelles de ne le point quitter et de l'empêcher d'approcher de la citadelle. Nous avons pensé nous brouiller là-dessus; vous savez qu'on ne le gouverne pas comme on voudroit; et si quelqu'un mérite d'être grondé, je vous assure que ce n'est pas moi. » *D. G.* 704.

aux Espagnols le loisir de délibérer en repos sur les conditions qui leur étaient faites; il s'imaginait qu'un peu d'aide violente était nécessaire pour hâter leur choix, et que cinq ou six villes flamandes brûlées par les bombes françaises feraient crier les Flamands qui feraient parler les Espagnols. Louvois demanda l'avis de Vauban. Vauban n'aimait pas « la bombarderie; » il l'avait blâmée l'année précédente, même à propos d'Alger, bombardé par Duquesne; à plus forte raison la blâmait-il à propos de villes chrétiennes. Ce n'est pas que, dans un siége, il dédaignât l'effet des bombes pour hâter la réduction d'une place, bien au contraire; mais bombarder pour bombarder, et s'en aller après, lui semblait une satisfaction barbare, inutile et dangereuse. « Ces sortes d'expéditions, que je n'approuve pas autrement, disait-il, à cause des retours qu'elles peuvent avoir, ne sont bien praticables que dans les saisons qu'on peut tenir la campagne, et quand on peut les exécuter comme en passant; non qu'il y ait de l'impossibité à le pouvoir faire présentement, mais c'est que le dommage en surpassera tellement le profit, que je ne vois pas de raison qui nous doive obliger de les tenter[1]. »

Ce furent les difficultés pratiques, et non les obstacles moraux, qui sauvèrent pour quelques mois les villes de Flandre menacées de bombardement. Le plat pays paya pour elles; du 20 au 25 décembre, le maréchal d'Humières mit au pillage la riche contrée qui s'étendait au delà du canal de Bruges; quelques jours

[1] Vauban à Louvois, 2 décembre 1683. *D. G.* 704

après, le marquis de Boufflers et le comte de Montal firent des courses du même genre jusqu'aux portes mêmes de Bruxelles. Mais enfin, hors de Flandre, Louvois eut cette bombarderie dont il avait décidé de se passer le caprice. Du 22 au 26 décembre, le maréchal de Créqui jeta trois ou quatre mille bombes dans la ville de Luxembourg. Si le prince de Chimai avait eu alors quelques bonnes troupes sous la main, il aurait pu en coûter cher au maréchal de Créqui, dont la retraite, embarrassée par le lourd attirail de ses mortiers, fut singulièrement lente et pénible. « Nous avons été si attaqués du mauvais temps, mandait-il à Louvois, le 31 décembre, dans des pays si difficiles et avec de si méchants chevaux, qu'il n'y a pas eu moyen de faire en vingt-quatre heures plus d'une lieue. »

Le 31 décembre était venu, les Espagnols n'avaient point parlé ; il fallait, pour la campagne de 1684, aviser à de nouvelles mesures. Déjà Louvois avait pris les ordres du roi pour une levée de 26,000 hommes de pied et de 14,000 chevaux-légers et dragons[1]. La question principale était de savoir à quels ennemis on aurait affaire, et sur quel terrain ou aurait à les combattre. Du côté de l'Allemagne, il y avait peu à craindre;

[1] Louvois à Chamlay, 27 septembre 1683 : « Le roi résolut hier au soir de lever 14,000 chevaux, dont 5,800 se feront en mettant les compagnies à 40 maîtres, et le reste se fera en levant 205 compagnies de cavalerie, dont 25 seront des compagnies franches de dragons que l'on mettra dans les places les plus avancées, et le reste composera 15 régiments de 12 compagnies chacun, desquels Sa Majesté disposera cette semaine. L'argent de la levée des 10 maîtres par compagnie se donnera le 20 du mois prochain, et celui de la levée des 205 compagnies se délivrera le 15 novembre. Sa Majesté a en même temps résolu de faire lever 26,000 hommes de pied; elle réglera, dans la fin de cette semaine, dans quels régiments se fera cette augmentation. » *D. G.* 688

la bataille de Vienne, malgré son grand résultat, n'avait fait que rejeter les Turcs d'Autriche en Hongrie. Les Suédois criaient fort, mais ils étaient bien loin et tenus en bride par l'Électeur de Brandebourg et le roi de Danemark. Restait la Hollande, que le prince d'Orange ne cessait de travailler et d'exciter contre la France; il y avait peu d'apparence qu'il réussît dans ses efforts; mais un revirement d'opinion n'était pas impossible, et contre toute surprise il était bon de se mettre en garde.

De même qu'en 1672, Louvois avait résolu de se servir au besoin de l'Électeur de Cologne, qui était dans le flanc des Hollandais, et de le diriger, comme toujours, par l'entremise de son conseiller le plus intime, le prince Guillaume de Fürstenberg, nommé récemment par Louis XIV à l'évêché de Strasbourg, en remplacement de son frère Égon, mort en 1682. Le nouvel évêque avait déjà fait de lui-même un grand plan de campagne, dont il était très-fier, et qu'il avait communiqué triomphalement à Louvois. Ce plan ne convenait pas au ministre, et, sans le moindre égard pour l'amour-propre de l'évêque de Strasbourg, il le lui déclara nettement. « J'ai lu au roi, lui dit-il, ce que vous me mandez des projets que vous faites, en cas que la mauvaise conduite des Hollandois oblige M. l'Électeur de Cologne, en exécution du traité qu'il a avec le roi, de leur déclarer la guerre. Rien n'est plus dangereux que d'entreprendre par delà ses forces, et de s'exposer à un mauvais succès dans un commencement de guerre. N'y ayant que l'opiniâtreté des Espagnols et l'intérêt particulier de M. le prince d'Orange qui puisse

engager les Hollandois à la guerre, par l'espérance de la soutenir dans les Pays-Bas, où elle leur est bien moins coûteuse que dans leur propre pays, ceux qui veulent sincèrement la paix ne peuvent trop tôt et trop clairement faire connoître aux États Généraux qu'ils auront à soutenir la guerre dans leur pays, s'ils s'engagent à soutenir les Espagnols dans leur opiniâtreté ; ce qu'on ne peut mieux faire qu'en leur faisant voir dans l'Électorat de Cologne des troupes du roi prêtes à entrer dans leur pays, si la campagne se commence en Flandre. Il est certain que, pourvu qu'on ne laisse pas lieu aux États-Généraux de douter qu'ils seront attaqués par M. l'Électeur de Cologne, si la réponse qu'ils feront à l'ambassadeur de Sa Majesté l'oblige à leur déclarer la guerre, ils prendront le parti de faire la paix ou de rappeler leurs troupes, auquel cas le marquis de Grana changera assurément de langage et deviendra le solliciteur d'une paix qu'il a refusée si opiniâtrément depuis la déclaration de la guerre. Ce n'est point aux Espagnols que vous devez songer à donner de l'inquiétude, si vous voulez les réduire à la paix ; c'est aux Hollandois seuls ; et ce n'est point dans les terres qu'ils ont en Brabant qu'il faut leur donner de l'inquiétude, mais bien dans les provinces d'Over-Yssel et de Groningue ; tout le mal que l'on fera dans le Brabant hollandois, ne regardant que la Généralité, leur sera fort peu sensible, tandis qu'un village pillé dans l'Over-Yssel ou dans la province de Groningue fera crier les hauts cris à la Haye[1]. »

[1] 18 mars et 28 avril 1684. *D. G.* 711-712.

L'évêque de Strasbourg put d'ailleurs garder toutes ses illusions sur la supériorité de ses conceptions militaires, le plan de Louvois, pas plus que le sien, n'ayant été soumis à l'épreuve des faits, parce que les Hollandais ne jugèrent pas à propos d'associer plus étroitement leur fortune à celle des Espagnols. Ceux-ci demeurèrent donc seuls exposés aux coups de leur impitoyable ennemi. Un dernier avertissement leur avait été donné en Flandre, avant l'ouverture régulière de la campagne de 1684; du 23 au 25 mars, les bombes du maréchal d'Humières avaient abîmé la ville d'Oudenarde. Cependant le marquis de Grana ne se décida pas encore à parler.

Enfin, le 28 avril, des troupes venues de tous les points de l'horizon parurent à la fois sous les murs de Luxembourg. Il s'agissait, non plus d'une bombarderie en passant, mais d'un siége en règle; le maréchal de Créqui avait, pour le faire, trente-quatre bataillons d'infanterie, 8,000 chevaux, un grand parc d'artillerie, des munitions et des vivres à souhait, soixante ingénieurs, et Vauban par-dessus tout[1]. Du dehors il n'y avait rien à craindre; et cependant contre un secours impossible, contre une chimère qui hantait plus encore l'imagination de Louvois qu'elle n'exaspérait le sombre désespoir du prince d'Orange ou du

[1] L'instruction préparatoire pour le siége de Luxembourg est du 3 janvier 1684, l'instruction définitive du 1er avril. On lit dans celle-ci : « Sa Majesté recommande audit sieur maréchal de donner au sieur de Vauban tout le temps nécessaire pour la conduite des travaux qui seront à faire pour la réduction de cette place, en sorte qu'elle se puisse faire avec le moins de perte qu'il se pourra. Elle recommande aussi audit sieur maréchal de donner de tels ordres que l'on empêche que le sieur de Vauban ne s'expose inutilement. » *D. G.* 722

marquis de Grana, toutes les précautions étaient prises. Sous Sedan, le marquis de La Trousse campait avec 5,000 chevaux ; entre Sambre et Meuse, le comte de Montal avec 3,000 ; enfin, trente-deux bataillons et soixante-dix escadrons, une armée royale, commandée par Louis XIV en personne, était rangée sur les rives de l'Escaut, aux environs de Condé[1]. En quelques marches, Louis XIV pouvait être à Bruxelles.

Le siége de Luxembourg était une entreprise digne de ceux qui en avaient la charge. La place n'avait pas une grande étendue ; mais le site était naturellement fort, et l'art y avait ajouté comme s'il eût été nécessaire de suppléer au site. Deux cours d'eau qui, sans être considérables, faisaient l'effet d'un fossé naturel, baignaient de trois côtés à peu près le pied des hauteurs escarpées et couronnées par les fortifications de la place ; le Gromp ou la basse ville était seule en dehors de cette ligne de défense. Les fronts ouest et nord-ouest, plus directement accessibles, présentaient une sorte d'escalier gigantesque dont chaque degré développait un rang d'ouvrages formidables, presque tous taillés dans le roc même. Au sommet, les bastions de l'enceinte, surmontés de cavaliers et protégés en avant par des contre-gardes ; les demi-lunes accoutumées en avant des courtines ; au-dessous, un chemin couvert, puis un glacis, puis, au-dessus d'un autre glacis, un autre chemin couvert fortifié, à tous les angles saillants, par des redoutes en maçonnerie épaisse. Voilà ce qu'on

[1] Louvois à Bellefonds, 27 avril. *D. G.* 723.

pouvait voir; ce qu'on ne voyait pas et ce qu'il serait impossible de décrire, c'était, sous le roc excavé en tous sens, un inextricable réseau de communications et de galeries, avec des contre-mines et des fourneaux chargés. La garnison était de 2,500 hommes, tous vieux soldats, commandés par des officiers d'élite, irrités des humiliations qu'avaient eu depuis si longtemps à souffrir les serviteurs du roi d'Espagne; au-dessus d'eux, le gouverneur, le prince de Chimai, menacé dans ses intérêts, dans sa dignité, dans sa fortune, mais moins soucieux de ses intérêts que de son honneur. Telle était la place et tels étaient ses défenseurs.

Après l'investissement, il fallut au maréchal de Créqui près de quinze jours pour achever sa ligne de circonvallation; la tranchée ne fut ouverte que le 8 mai; la principale attaque était dirigée contre le front nord-ouest. Le récit d'un siége ne peut être fait que par les gens et pour les gens du métier; mais Vauban adressait à Louvois des bulletins qui contenaient autre chose que des détails techniques; sans être ingénieur ni militaire, il y a plaisir et profit à les connaître[1]. Chez Vauban, l'homme de guerre n'absorbe jamais l'homme. « Ce soir, écrivait-il le 8 mai, nous ouvrirons la tranchée par quatre endroits différents, ce qui, joint à la situation de la garde de cavalerie, fera une espèce de con-

[1] Vauban à Louvois, 5 mai : « J'aurai l'honneur de vous rendre compte tout le plus souvent que je pourrai, mais non pas tous les jours, car il m'est impossible de vous faire faire tous les jours un plan, quelque mal griffonné qu'il puisse être. D'ailleurs je vais entrer dans des occupations violentes et continues qui ne me permettront pas grande écriture. » *D. G.* 734.

tre-vallation à la place qui les réduira tout d'un coup à ne pouvoir pas mettre le nez hors de la contrescarpe. Dans trois ou quatre jours, j'espère que nous serons maîtres de la ville basse, moyennant quoi, il n'y aura plus que les oiseaux du ciel qui pourront y entrer et sortir; et tous seront renfermés et amoncelés dans la ville haute où nous les écraserons à plaisir. Toutes les batteries ensemble contiendront trente-cinq à trente-six pièces de canon avec lesquelles nous ferons un terrible ravage. La disposition est la plus belle que j'aie faite de ma vie; les ingénieurs sont tous instruits, et les troupes savent ce qu'elles ont à faire. On monte quatre bataillons à la grande attaque, un à Paffendal, un au Cronte[1], et un détachement de 500 hommes sur la hauteur de Bonnevoie; trois escadrons à la grande attaque, et trois aux trois autres; 5,000 travailleurs tant pour la nuit que le jour. Voilà qui est violent pour une médiocre armée; mais cela ne durera pas que les deux ou trois premiers jours. Les ingénieurs qui sont ici s'attendent que vous aurez la bonté de leur faire payer le mois d'avril; de ma part, je vous supplie très-humblement de le faire, parce qu'ils sont d'une gueuserie qui n'est pas croyable. » Trois jours après, le 11 mai : « On peut vous assurer que la première nuit de tranchée a été l'une des plus belles qui se soit jamais faite, que la deuxième ne l'a pas moins été, et que la troisième ne leur a pas cédé[2]. »

[1] Le Gromp ou la ville basse.

[2] Dans le même bulletin, à la suite : « J'apprends que la mort de M. de Fourbin laisse deux abbayes vacantes, dont l'une est près de Sens,

Louvois, toujours impatient, aurait voulu qu'on lui indiquât dès le début, à quelques jours près, le terme probable du siége; à quoi Vauban, avec son admirable bon sens, faisait cette réponse simplement éloquente : « Quand je verrai jour à pouvoir vous faire des pronostics sur l'avenir avec quelque apparence de certitude, je ne manquerai pas de le faire; mais trouvez bon que je ne m'érige pas en mauvais astrologue. Il y a de certains événements dont Dieu seul sait le succès et le temps qu'ils doivent arriver. C'est aux hommes à y apporter tout ce qu'ils savent de mieux pour les faire réussir, comme je ferai, Dieu aidant. »

Dans la nuit du 13 au 14 mai, les assiégeants étaient parvenus à se loger en face d'une des redoutes qui servaient à la défense du premier chemin couvert.

qui est tout contre mon pays. S'il plaisoit au roi d'avoir la bonté de me l'accorder, en reprenant celle de Brantôme, il pourroit faire plaisir à quatre personnes en même temps : premièrement à moi qui suis son très-zélé sujet et qui fais humainement ce que je puis pour mériter le pain qu'il a la bonté de me donner; 2° à mon neveu Dupuy, en lui accordant une pension dessus; 3° à mon frère l'abbé, et 4° à celui à qui il lui plairoit de donner l'abbaye de Brantôme. »

Voici la réponse de Louvois, du lendemain : « Je crains que vous n'ayez écrit un peu tard sur les abbayes qui vaquent par la mort de M. de Fourbin; mais vous pouvez compter que, soit de cette vacance, soit des plus prochaines, vous aurez la satisfaction que vous désirez et que je dirois que vous méritez, si vous ne m'aviez pas fait attendre si longtemps les plans que je vous demande. » — Louvois se fit précisément donner, pour l'un de ses fils, la plus considérable des deux abbayes devenues vacantes par la mort de M. de Forbin, l'abbaye de Vauluisant; le chevalier d'Hautefeuille lui offrait de la troquer contre celle du Mont-Saint-Michel qui valait 20,000 livres de rente, et en avait valu 24,000. Louvois à l'archevêque de Reims, 14 mai 1684. *D. G.* 713. — L'autre abbaye, celle de Preuilly, fut donnée à l'évêque de Beauvais. V. Dangeau, dimanche 14 mai 1684.

« Cela a fait un grand bruit et produit une fort grande tiraillerie, disait Vauban ; cependant de tout ce tintamarre, il n'y a pas eu un seul des grenadiers de la gauche de blessé et fort peu de la droite, et sans la mort du marquis d'Humières[1], le tout se seroit passé en risée. Ce pauvre garçon étoit de garde avec son régiment ; toute la soirée il m'avoit suivi jusqu'à n'en pouvoir plus ; ma disposition faite, je le laissai à la tête de son bataillon d'où il ne sortit que par la curiosité de voir cette action où, ayant fort longtemps regardé par-dessus le parapet, malgré tout ce que lui put dire M. de Maumont, qui fit tout ce qu'il put pour l'en dissuader aussi bien que le comte du Plessis, il y reçut enfin un coup de mousquet qui le tua tout roide. »

Vauban lui-même ne s'exposait que trop. C'était sa grande querelle avec le maréchal de Créqui, lequel était, devant le roi, responsable de sa personne. « Un de mes principaux objets, disait le maréchal, c'est de ménager M. de Vauban et de le contenir ; mais je ne le fixe pas autant qu'il seroit à désirer ; il m'a pourtant promis fort sérieusement qu'il ne s'attacheroit qu'au nécessaire, retranchant tout le reste[2]. » Louvois ne manquait pas de venir au soutien du maréchal : « Conservez-vous mieux que vous n'avez fait par le passé, écrivait-il à Vauban, l'emploi que vous avez vous obligeant assez à vous exposer, sans que vous vous amusiez à carabiner de dessus des cavaliers[3]. »

[1] Il était le fils unique du maréchal.
[2] Créqui à Louvois, 13 mai.
[3] 21 mai. — *Cavaliers*, éminences faites de fascines et de terre.



Vauban promettait toujours d'en moins faire, et il en faisait d'autant plus : « La nécessité où je me trouve, disait-il le 16 mai, de faire tous les jours réglément deux voyages à la tranchée, de six ou sept heures chacun, me met dans l'impuissance de faire de longs discours. Présentement je fais percer pour entrer dans l'Arabie Pétrée, c'est-à-dire dans ce large avant-chemin couvert où on ne trouve plus que le roc vif. Ne vous ennuyez point, monseigneur, et soyez, s'il vous plait, persuadé que, de ma part, je n'épargnerai ni soins ni industrie pour faire que le roi ait une entière satisfaction de cette affaire ici dont je suis pour le moins aussi entêté que lui. Les bombes font toujours parfaitement bien ; en un mot, quinze mortiers font beaucoup plus d'effet, à l'égard d'imposer et de faire du désordre, que soixante pièces de canon des mieux servies. » Et deux jours après : « Un dragon rendu de ce matin m'a assuré, foi de dragon, qui est un grand serment, qu'il y avoit plus de trois cents morts ou blessés dans la place, et qu'une bombe en avoit hier tué huit d'un coup; qu'ils étoient extrêmement consternés, et que les bombes tournoient tous les dedans des ouvrages sens dessus dessous. » Voilà comment Vauban, dans un siége, entendait et pratiquait la bombarderie.

Cependant la défense des assiégés était si bien conduite, si vigoureuse, et leur situation si forte que Vauban regrettait de n'avoir pas à sa disposition des moyens d'attaque plus énergiques. « Si ceux qui ont réglé le nécessaire avec vous, écrivait-il à Louvois, avoient été de bons assiégeurs de places, ils auroient dû prévoir

que, pour faire un siége de Luxembourg, il falloit du moins douze ou treize cents milliers de poudre avec cinquante pièces de batterie[1]. » Les assiégés disputaient le terrain avec une obstination sans pareille; lors même qu'ils avaient abandonné la surface, ils étaient encore maîtres par dessous; alors les fourneaux jouaient, et le sol conquis s'abîmait sous les pieds des conquérants; si les dedans des ouvrages, comme disait Vauban, étaient tournés sens dessus dessous, les dehors n'étaient pas moins bouleversés. Le 27 mai, l'assiégeant n'avait gagné encore que les deux chemins couverts; mais le lendemain, un furieux assaut fut livré à l'ouvrage à corne qui servait de contre-garde au bastion situé le plus au nord. Cet ouvrage était d'une telle étendue que, derrière ses parapets, mille hommes pouvaient se déployer en bataille, sans compter ceux qui s'abritaient sous ses vastes casemates.

Trois colonnes, chacune de quinze cents hommes, s'élancèrent à la fois et gravirent par trois brèches différentes; la lutte fut terrible, sans pitié, mais héroïque. On vit une troupe de quinze officiers espagnols, tous à cheval, déboucher tout à coup d'une poterne, et charger, dans le fossé même, les grenadiers français; sous la pluie de feu qui jaillit de la crête du fossé, cet escadron de preux eut bientôt fourni sa carrière, achevée sur les fers des pertuisanes et sur les lames des baïonnettes. Quand les assaillants victorieux croyaient qu'il n'y avait plus qu'à se reposer d'une si rude vic-

[1] 19 mai.

3 au matin, les assiégés battirent de nouveau la chamade ; mais, pour les punir, on feignit longtemps de ne rien entendre. Cependant tous leurs tambours réunis firent de tels roulements, avec tant de signaux et tant de drapeaux blancs agités en l'air qu'il fallut bien se décider à comprendre. Cette fois l'offre de capituler fut sérieuse et sans condition. Les articles furent signés le 4, et le 7, la garnison, réduite à quinze cents hommes, sortit par la brèche avec armes et bagages, tambour battant, enseignes déployées, emmenant avec elle un mortier et quatre canons approvisionnés à six coups par pièce. L'armée française rendit les honneurs de la guerre à ces rudes ennemis, qui lui avaient tué ou blessé environ trois mille hommes. Le marquis de Lambert, désigné d'avance par le roi, prit aussitôt possession du gouvernement de Luxembourg.

« Voici enfin ce terrible Luxembourg réduit au point que vous désiriez, écrivait Vauban à Louvois ; je m'en réjouis de tout mon cœur pour le grand bien qui en reviendra au service du roi. C'est la plus belle et glorieuse conquête qu'il ait jamais faite en sa vie, et celle qui lui assure le mieux ses affaires de tous côtés. Je vous demande par grâce spéciale de vouloir bien vous donner la peine de venir voir les tranchées avant qu'on les ait rasées. J'ai tellement cela dans la tête que je crois que, si vous n'y venez, je déserterai les siéges et la fortification [1]. » Louvois lui répondit avec une cordialité très-sincère : « J'ai appris avec toute la

[1] 4 juin. *D. G.* 735.

joie possible que Luxembourg soit soumis à l'obéissance du roi et que vous vous portiez bien. Cette conquête me paroît d'un prix inestimable pour la gloire du roi et pour l'avantage de ses sujets; il me paroît que Sa Majesté la connoît telle qu'elle est, et je lui ai vu une joie sensible quand Sa Majesté a appris la fin du siége sans qu'il vous fût arrivé d'accident. La satisfaction que Sa Majesté a du service que vous lui venez de rendre l'a portée à vous donner trois mille pistoles par gratification. J'aurois été de tout mon cœur voir les ouvrages de la place, si le roi m'en avoit laissé la liberté; mais ne le pouvant faire présentement, j'y ai envoyé mon fils et le sieur d'Augecourt pour me rapporter quelque idée de ce que j'aurois vu avec beaucoup de plaisir[1]. »

Vauban n'était qu'à moitié satisfait : « Je commencerai ma réponse par vous rendre très-humbles grâces et vous remercier de tout mon cœur de la gratification qu'il vous a plu me procurer, dont je vous supplie très-humblement de vouloir remercier le roi de ma part. Elle m'est d'autant plus agréable que je m'y attendois moins; mais elle ne me console point de la douleur que j'ai de ne vous point voir ici; car M. le marquis de Courtenvaux ni M. d'Augecourt ne m'apporteront pas ici des yeux comme les vôtres, et, de bonne foi, le spectacle mériteroit du moins leur présence pour vingt-quatre heures, et je vous aurois fait voir de justes sujets d'admiration. En un mot, j'achèterois de bon cœur ce voyage de moitié de la gratifica-

[1] 2 et 7 juin. *D. G.* 714.

tion qu'il a plu au roi de me faire. Je ne manquerai pas de faire ce que vous m'ordonnez touchant les réparations de Luxembourg; et, quoique la poitrine échauffée avec une douleur de reins et les jambes roides à force de les avoir démenées, je ne me donnerai aucun repos avant que cela ne soit fait[1]. » Et il se mit tout de suite à l'œuvre pour fermer les plaies béantes qu'il avait lui-même ouvertes dans les flancs de la place[2].

Vauban toutefois avait un souci ; ni l'argent que le roi venait de lui donner, ni la charge importante de commissaire général des fortifications qu'il avait eue naguère, après la mort du chevalier de Clerville, ne satisfaisaient sa légitime ambition ; il n'était que maréchal de camp ; et pour son honneur, pour l'honneur de tout le corps des ingénieurs, il voulait être lieutenant général. Déjà il avait demandé ce grade, sans pouvoir l'obtenir ; deux mois avant le siége de Luxembourg, Louvois lui prêchait ainsi la patience : « Je vous adresserai au premier jour les lettres de cachet nécessaires pour lever les difficultés que vous trouvez à l'enregistrement de vos lettres de commissaire général des fortifications. Je ne réponds point au surplus de ce que vous m'écrivez, pour ne vous

[1] 6 juin. *D. G.* 735.

[2] « Le roi nous conta que, durant la capitulation de Luxembourg, Vauban faisoit travailler à l'excavation du fossé et à tirer de la pierre pour raccommoder la place, et que les officiers espagnols qui se promenoient sur le rempart et qui ne devoient sortir de la place que deux jours après, lui demandant ce qu'il faisoit dans le fossé, il leur dit qu'il songeoit à réparer les désordres qu'avoient faits nos bombes et notre canon. Nous n'en usons pas de même, dirent ces officiers, car il y a sept ans que nous avons pris Philisbourg, et nous n'avons pas encore raccommodé la brèche. » Dangeau, mardi 13 juin 1684.

pas mander quelque chose qui vous déplaise. Je vous dirai seulement, par l'amitié que j'ai pour vous, qu'il faut regarder derrière soi, et que, pour peu que vous y fassiez réflexion, vous aurez sujet d'être content des grâces que Sa Majesté vous a faites, et que vous devez attendre avec patience et soumission celles que vous lui demandez [1]. »

Après la prise de Luxembourg, Vauban se crut en état de revenir à la charge ; il y revint en effet, mais sans violence, avec ce tour de bonhomie fine et spirituelle qui est sa marque originale, et ce fut à Louvois, surintendant des postes, autant qu'à Louvois, ministre de la guerre, qu'il fit sa réclamation : « Je ne sais, monseigneur, comme quoi le monde l'entend ; mais je me trouve obligé de vous demander justice sur une forfanterie que l'on me fait depuis le siége de Luxembourg, et dont je ne peux arrêter le cours. On m'écrit de toutes parts pour me féliciter, dit-on, sur ce que le roi a eu la bonté de me faire lieutenant général ; même on l'imprime dans les gazettes d'Hollande et ournal historique de Woerden [2] ; cependant ceux qui e doivent mieux savoir n'en mandent rien. Faites

[1] 11 avril 1684. *D. G.* 772.

[2] Woerden faisait un journal historique dont il avait envoyé à Louvois, e 12 septembre 1683, l'épître dédicatoire et la première feuille. Il comptait, disait-il encore à la même date, réunir dans un second ouvrage outes les pièces et inscriptions latines qu'il avait composées à la gloire du oi, et sur les princes, les ministres, les généraux, les monuments et épitaphes des personnes illustres, etc. Il était fort avancé dans un troisième volume contenant l'histoire de ce qu'il avait vu dans les sept dernières campagnes avant la paix des Pyrénées, étant capitaine d'infanterie en Flandre, et de cavalerie, les trois dernières années, en Italie. *D. G* 795.

tion qu'il a plu au roi de me faire. Je ne manquerai pas de faire ce que vous m'ordonnez touchant les réparations de Luxembourg; et, quoique la poitrine échauffée avec une douleur de reins et les jambes roides à force de les avoir démenées, je ne me donnerai aucun repos avant que cela ne soit fait[1]. » Et il se mit tout de suite à l'œuvre pour fermer les plaies béantes qu'il avait lui-même ouvertes dans les flancs de la place[2].

Vauban toutefois avait un souci ; ni l'argent que le roi venait de lui donner, ni la charge importante de commissaire général des fortifications qu'il avait eue naguère, après la mort du chevalier de Clerville, ne satisfaisaient sa légitime ambition; il n'était que maréchal de camp; et pour son honneur, pour l'honneur de tout le corps des ingénieurs, il voulait être lieutenant général. Déjà il avait demandé ce grade, sans pouvoir l'obtenir; deux mois avant le siége de Luxembourg, Louvois lui prêchait ainsi la patience: « Je vous adresserai au premier jour les lettres de cachet nécessaires pour lever les difficultés que vous trouvez à l'enregistrement de vos lettres de commissaire général des fortifications. Je ne réponds point au surplus de ce que vous m'écrivez, pour ne vous

[1] 6 juin. *D. G.* 735.

[2] « Le roi nous conta que, durant la capitulation de Luxembourg, Vauban faisoit travailler à l'excavation du fossé et à tirer de la pierre pour raccommoder la place, et que les officiers espagnols qui se promenoient sur le rempart et qui ne devoient sortir de la place que deux jours après, lui demandant ce qu'il faisoit dans le fossé, il leur dit qu'il songeoit à réparer les désordres qu'avoient faits nos bombes et notre canon. Nous n'en usons pas de même, dirent ces officiers, car il y a sept ans que nous avons pris Philisbourg, et nous n'avons pas encore raccommodé la brèche. » Dangeau, mardi 13 juin 1684.

faisait Vauban lieutenant général; or Louis XIV
nait pas que le public devançât ses grâces;
lui paraissait une atteinte à son autorité souve-
e. Enfin, le maréchal de Créqui fut peut-être
i qui, sans le vouloir et sans le savoir, empêcha
lus que Vauban ne fût lieutenant général; c'est
demanda pour lui-même la charge de maréchal
éral, qui avait été créée pour Turenne, qui était
te avec lui, et que ni Louis XIV ni Louvois ne
aient, en ce temps-là, ressusciter au profit de per-
ne. Et parce que le maréchal de Créqui, comman-
en chef de l'armée qui avait pris Luxembourg,
put pas obtenir la haute dignité qu'il souhaitait,
ban, qui avait servi sous les ordres du maréchal,
put pas gagner son titre de lieutenant général[1].
. de Créqui avait tout fait cependant pour se rendre
s XIV favorable; après le grand rôle qu'il venait
hever avec tant d'éclat, il avait consenti à repa-
e dans une de ces petites pièces qui d'ordinaire
abandonnées aux doublures. Louis XIV était mé-
ent de l'Électeur de Trèves, et la cause de son mé-

[1] uban était en très-bons termes avec le maréchal de Créqui; il lui
it, le 17 octobre 1684 : « J'ai appris, monseigneur, que vous serez
it de retour à Paris, et que vous vous êtes très-bien trouvé des
de Baréges; c'est de quoi je me réjouis de tout mon cœur, car je
ssure que le retour de votre santé me fait autant de plaisir que si
la mienne propre. Je m'acquitte de ce que j'ai eu l'honneur de
promettre, en prenant la liberté de vous envoyer deux plans de
nbourg, dont l'un représente la place en l'état qu'elle étoit quand
'avez assiégée, et l'autre comme elle sera à la fin de l'année pro-
e. Je vous souhaite, monseigneur, une parfaite santé, et à moi l'oc-
de servir encore quatre bons gros siéges sous l'honneur de vos
andements dont je suis si content et satisfait que, quand je ne
à qui le pouvoir dire, je me le dis à moi-même. »

contentement était que l'Électeur ne se montrait pas satisfait d'avoir été dépouillé par Louis XIV d'une partie de son Électorat. Avant la réduction même de Luxembourg, le maréchal de Créqui reçut l'ordre d'envoyer à Trèves le baron d'Asfeld afin de « conseiller » à l'Électeur de raser les fortifications de sa ville capitale[1]. Ce conseil amical n'ayant pas été suivi d'effet, le maréchal se chargea de suppléer lui-même à la mauvaise volonté de l'Électeur, et dans les derniers jours de juin, les fossés de Trèves furent comblés avec les débris de ses remparts.

A quelque temps de là, le maréchal de Schönberg, qui avait pris, après le départ de Louis XIV, le commandement de l'armée royale, fut chargé d'une autre exécution destinée, comme la précédente, à inspirer aux voisins de la France une estime salutaire de sa puissance et ce sentiment de juste crainte qui est le commencement de la sagesse. Depuis neuf ou dix ans que la citadelle de Liége avait été rasée, les Liégeois s'étaient peu à peu soustraits à l'autorité de leur évêque-prince qui était en même temps Électeur de Cologne. Celui-ci n'avait pu voir sans déplaisir les franchises municipales de la cité transformées en libertés politiques. On sait qu'il avait offert ses services à Louis XIV en cas de guerre avec la Hollande; cette seule marque de bonne volonté lui fut payée au centuple; les troupes du maréchal de Schönberg renversèrent en un tour de main les faibles assises de la république liégeoise, et la souveraineté du prince-

[1] Louvois à Créqui, 26 mai et 2 juin. *D. G.* 722.

évêque fut restaurée par l'intervention française[1]. L'Électeur de Cologne et l'Électeur de Trèves, l'un relevé, l'autre abaissé, deux exemples vivants de ce que pouvait Louis XIV pour châtier les malveillants et récompenser les fidèles.

Si le roi de France avait fait, aux Pays-Bas, un grand étalage de sa puissance militaire, c'est qu'il avait voulu donner à réfléchir à la Hollande et à l'Allemagne; les Espagnols tout seuls n'auraient pas mérité tant d'efforts; on les méprisait. De peur qu'ils ne sentissent pas assez toute l'humiliation de ce mépris, Louis XIV et Louvois avaient affecté de n'envoyer contre eux, en Catalogne, qu'une poignée d'hommes; et pour commander cette poignée d'hommes, ils n'avaient trouvé personne qui convînt mieux qu'un général depuis dix ans écarté du service, le maréchal de Bellefonds. Sortir de disgrâce, même pour un tel commandement, c'était plus que n'avait espéré le maréchal; la retraite ne lui avait enlevé pas une qualité ni pas un défaut; c'était en 1684, comme en 1674, le même caractère fier, indépendant et résolu jusqu'à l'aventure, le même esprit étroit, obstiné, impatient des conseils. Le contraste de ses instructions et de ses ressources était extrême; prendre Girone, Roses, Campredon, Castel-Follit et la Seu-d'Urgel, avec vingt-cinq escadrons et huit bataillons, les uns étrangers, les autres de ceux qu'on appelait vulgairement bataillons de salade, parce qu'ils étaient formés de

[1] « Apparemment il en coûtera cher à la ville pour regagner les bonnes grâces de son évêque. » Journal de Dangeau, 30 août 1684.

contentement était que l'Électeur ne se montrait pas satisfait d'avoir été dépouillé par Louis XIV d'une partie de son Électorat. Avant la réduction même de Luxembourg, le maréchal de Créqui reçut l'ordre d'envoyer à Trèves le baron d'Asfeld afin de « conseiller » à l'Électeur de raser les fortifications de sa ville capitale[1]. Ce conseil amical n'ayant pas été suivi d'effet, le maréchal se chargea de suppléer lui-même à la mauvaise volonté de l'Électeur, et dans les derniers jours de juin, les fossés de Trèves furent comblés avec les débris de ses remparts.

A quelque temps de là, le maréchal de Schönberg, qui avait pris, après le départ de Louis XIV, le commandement de l'armée royale, fut chargé d'une autre exécution destinée, comme la précédente, à inspirer aux voisins de la France une estime salutaire de sa puissance et ce sentiment de juste crainte qui est le commencement de la sagesse. Depuis neuf ou dix ans que la citadelle de Liége avait été rasée, les Liégeois s'étaient peu à peu soustraits à l'autorité de leur évêque-prince qui était en même temps Électeur de Cologne. Celui-ci n'avait pu voir sans déplaisir les franchises municipales de la cité transformées en libertés politiques. On sait qu'il avait offert ses services à Louis XIV en cas de guerre avec la Hollande; cette seule marque de bonne volonté lui fut payée au centuple; les troupes du maréchal de Schönberg renversèrent en un tour de main les faibles assises de la république liégeoise, et la souveraineté du prince-

[1] Louvois à Créqui, 26 mai et 2 juin. *D. G.* 722.

nuit protégea leur retraite, et, le lendemain, le duc de Bournonville put faire entrer la plus grande partie de son infanterie dans Girone. C'était plus qu'il ne fallait pour mettre cette place à l'abri d'une surprise.

Le maréchal de Bellefonds n'avait rien préparé pour faire un siége en règle. Le bon sens lui conseillait de se jeter d'abord sur quelque autre poste moins bien garni; mais Girone était la première des places indiquées dans ses instructions; il s'entêta, quoi qu'on pût lui représenter, à prendre Girone la première. Tout se fit à la hâte, l'investissement, la tranchée, les batteries. Dès qu'il y eut une brèche à peu près praticable, le maréchal y lança presque tout son monde : c'était le 24 mai, à huit heures du soir. Les assaillants, emportés par une ardeur inouïe, pénétrèrent jusqu'au milieu de la ville; mais, accablés par les forces supérieures de la garnison et de la population armée, ils furent rejetés hors de la place, après quatre heures d'une lutte corps à corps ; le lendemain, les débris de cette troupe héroïque se retirèrent : l'ennemi n'osa pas les poursuivre. Le 7 juin, Louvois écrivait à Louis XIV : « J'envoie à Votre Majesté une nouvelle fort désagréable, mais qui ne la surprendra point ; c'est la levée du siége de Girone, après y avoir fait donner un assaut par la plus grande partie de l'armée, où l'on a fait une perte considérable tant d'officiers que de soldats [1]. »

Cependant le maréchal de Bellefonds ne se tint pas pour battu ; deux mois ne s'étaient pas écoulés depuis

[1] *D. G.* 714.

compagnies appartenant à différents corps, c'était un problème à décourager les plus hardis[1]. Le maréchal de Bellefonds ne se découragea pas; bien au contraire, il sut inspirer à ses soldats de rencontre une telle confiance qu'ils se crurent en état de disputer aux assiégeants de Luxembourg l'honneur de l'attention publique.

Après avoir fait une pointe en Navarre pour dérouter les Espagnols, M. de Bellefonds courut à l'autre bout des Pyrénées, s'attaquer à Girone. Girone était couverte par le Ter, et le Ter défendu par le duc de Bournonville, vice-roi de Catalogne. Le 13 mai, la petite armée française se présenta pour forcer le passage à Ponte-Mayor. Les cavaliers découvrirent sur la gauche un gué profond; les fantassins s'y jetèrent à la suite; quelques-uns furent emportés par le courant; les autres passèrent, mais leurs munitions étaient mouillées. Cependant la cavalerie espagnole venait sur eux à la charge; ils la reçurent sur la pointe des baïonnettes et des piques, la mirent en désordre, et l'achevèrent avec les crosses de leurs mousquets. En même temps, le régiment de Sainte-Maure attaquait le pont, coupé de distance en distance par des barrières; la première fut brisée à coups de hache; mais il fut impossible de renverser la seconde, qui était soutenue par un terrassement; alors les officiers, M. de Calvo, lieutenant général, en tête, sautèrent sur les garde-fous, et tout le régiment défila de la sorte, à droite et à gauche des barrières[2]. Les Espagnols reculèrent en désordre; la

[1] Louvois à Bellefonds, 21 mars 1684. *D. G.* 723.
[2] Louvois à Schönberg, 21 mai. *D. G.* 723.

nuit protégea leur retraite, et, le lendemain, le duc de Bournonville put faire entrer la plus grande partie de son infanterie dans Girone. C'était plus qu'il ne fallait pour mettre cette place à l'abri d'une surprise.

Le maréchal de Bellefonds n'avait rien préparé pour faire un siége en règle. Le bon sens lui conseillait de se jeter d'abord sur quelque autre poste moins bien garni; mais Girone était la première des places indiquées dans ses instructions; il s'entêta, quoi qu'on pût lui représenter, à prendre Girone la première. Tout se fit à la hâte, l'investissement, la tranchée, les batteries. Dès qu'il y eut une brèche à peu près praticable, le maréchal y lança presque tout son monde : c'était le 24 mai, à huit heures du soir. Les assaillants, emportés par une ardeur inouïe, pénétrèrent jusqu'au milieu de la ville; mais, accablés par les forces supérieures de la garnison et de la population armée, ils furent rejetés hors de la place, après quatre heures d'une lutte corps à corps ; le lendemain, les débris de cette troupe héroïque se retirèrent : l'ennemi n'osa pas les poursuivre. Le 7 juin, Louvois écrivait à Louis XIV : « J'envoie à Votre Majesté une nouvelle fort désagréable, mais qui ne la surprendra point ; c'est la levée du siége de Girone, après y avoir fait donner un assaut par la plus grande partie de l'armée, où l'on a fait une perte considérable tant d'officiers que de soldats[1]. »

Cependant le maréchal de Bellefonds ne se tint pas pour battu ; deux mois ne s'étaient pas écoulés depuis

[1] *D. G.* 714.

son échec, qu'il l'avait en partie réparé par la prise de Cap-de-Quiers et de Campredon. Du moins s'était-il donné la satisfaction de tirer le dernier coup de canon de cette guerre. « Je ne puis m'imaginer qu'elle continue, avait écrit Louvois à Vauban aussitôt après la prise de Luxembourg, quand je fais réflexion à la puissance de Sa Majesté et à la foiblesse de ceux qui portent le nom de ses ennemis[1]. » Louvois n'en prenait pas moins toutes ses dispositions pour faire assiéger Namur par le maréchal de Schönberg[2], lorsque les Hollandais, les seuls dont l'intervention fût à craindre, se décidèrent à signer, le 29 juin, une convention par laquelle ils s'engageaient à rappeler leurs troupes des Pays-Bas et à refuser à l'avenir toute assistance au roi d'Espagne, si quelque accommodement, soit par un traité définitif, soit par une trêve de longue durée, n'intervenait pas entre lui et le roi de France. Louis XIV, de son côté, s'engageait à ne pas pousser plus loin ses avantages dans les Pays-Bas.

Abandonnés par les Hollandais, les Espagnols se tournèrent du côté de l'Empereur, auquel ils se remirent absolument du soin de leur fortune. Un congrès qui s'était réuni depuis longtemps à Ratisbonne pour régler les différends de la France et de l'Empire, y ajouta donc le règlement des affaires espagnoles. On y délibérait encore plus lentement que de coutume, lorsque Louis XIV, avisé par Louvois, prit un certain moyen de hâter la délibération. « Le roi, écrivait le

[1] 9 juin. *D. G.* 714.
[2] Louvois à Saint-Pouenge, 19 juin. *D. G.* 723.

ministre au maréchal de Créqui, fait marcher cent vingt escadrons en Alsace pour obliger l'Empereur à finir promptement cette négociation, sur laquelle, quoique ses ambassadeurs à Ratisbonne parlent assez bien, Sa Majesté a cru qu'il ne pouvoit qu'être à propos de leur montrer une armée sur le Rhin pour les obliger à conclure promptement[1]. » Le scandale fut grand, mais l'effet immédiat.

Les ministres de l'Empereur, qui avaient les pleins pouvoirs du roi d'Espagne, signèrent d'abord, le 11 août, un premier traité par lequel Louis XIV restait en possession de la ville et du duché de Luxembourg, de Beaumont, de Bouvines et de Chimay, sous la condition de rendre à l'Espagne Dixmude et Courtrai démantelés ; puis, le 15 août, au nom de l'Empereur et de l'Empire, un second traité qui laissait le roi de France en possession de toutes les réunions opérées jusqu'au 1er août 1681, et, en outre, de Strasbourg et de Kehl. Louis XIV, toutefois, ne put pas obtenir que ces cessions lui fussent consenties à titre définitif ; ce n'était pas un traité de paix qui était conclu entre la France d'un côté, l'Espagne et l'Empire de l'autre : c'était seulement une trêve pour vingt années. L'agrandissement de la France, depuis la paix de Nimègue, demeurait un fait, sans être reconnu comme un droit. Ainsi l'Espagne et l'Empire, en signant la trêve de Ratisbonne, n'acceptaient pas pour l'avenir l'humiliation qu'ils subissaient dans le présent. Louis XIV ne pouvait pas douter de leurs secrets des-

[1] 11 août. *D. G.* 723.

soins ; mais il les bravait et se complaisait à leur donner de nouveaux griefs, comme s'ils ne lui devaient déjà pas assez de vengeances.

Au mois de mars 1685, il courut un bruit que l'Électeur de Bavière allait épouser une fille de l'Empereur, et que le roi d'Espagne se proposait de donner, comme présent de noces, les Pays-Bas aux deux époux. Aussitôt Louis XIV gronda ; son ambassadeur à Madrid attaqua sans hésiter la grosse question de la succession d'Espagne ; il déclara que le Dauphin de France étant, du fait de la reine Marie-Thérèse, sa mère, l'héritier naturel de la monarchie espagnole, Louis XIV ne souffrirait pas que la moindre part en fût distraite au profit de qui que ce fût. En même temps, Louvois faisait marcher deux mille cinq cents chevaux en Béarn, et il écrivait au marquis de Boufflers, qui les commandait : « N'oubliez rien de tout ce qui pourra le plus inquiéter les Espagnols et leur faire connoitre que, s'ils donnent au roi le moindre sujet de mauvaise satisfaction, les verges sont prêtes pour leur châtiment[1]. »

Transférer à l'Électeur de Bavière les Pays-Bas en toute propriété, c'était chose grave, sans doute; on n'en disconvenait pas à Madrid, mais on niait qu'il eût jamais été question de rien de semblable ; s'il y avait quelque projet en l'air, c'était peut-être de confier à l'Électeur le gouvernement des Pays-Bas, comme on avait fait naguère pour le prince de Parme. Réduite à ces proportions, l'affaire n'en déplut pas moins à

[1] 20 mars 1685. *D. G.* 755.

Louis XIV; il donna formellement l'exclusion à l'Électeur de Bavière[1], et il demeura comme un fait acquis à l'histoire, que le roi d'Espagne ne pouvait plus disposer du gouvernement des Pays-Bas sans l'agrément du roi de France. Il n'est pas besoin de dire quels ressentiments de pareils procédés excitèrent à Madrid, à Munich et à Vienne, et quelles réflexions furent échangées entre les trois cours. Louis XIV en dut être d'autant mieux et plus vite instruit que Louvois, surintendant des postes, faisait voler à main armée, sur les grands chemins, la correspondance de l'Empereur et du roi d'Espagne[2].

[1] Louvois à Boufflers, 24 avril : « Je vous ai communiqué, avant votre départ, l'avis que le roi avoit eu que les Espagnols pensoient à céder publiquement la propriété des Pays-Bas à M. l'Electeur de Bavière, ou, s'ils connoissoient que le roi fût en intention de ne le pas souffrir, à l'en mettre en possession, sous prétexte de lui en donner le gouvernement Les déclarations que M. le marquis de Feuquières a faites sur ce sujet au roi d'Espagne et à son conseil, et votre arrivée sur la frontière, ont fait tout l'effet que Sa Majesté pouvoit désirer, le roi d'Espagne ayant pris le parti de nier qu'il eût jamais eu une pareille pensée. » *D. G.* 755.

[2] Le 26 juin 1685, Louvois écrivait au baron de Montclar la lettre suivante : « Le roi a été averti qu'il doit passer dans peu de jours, par Strasbourg, un courrier de l'Empereur venant d'Espagne. Il doit apparemment passer par Paris, car en allant en Espagne, il y a passé et a pris un billet de moi pour ordonner aux maîtres de poste de lui fournir des chevaux. Sa Majesté juge important, dans la conjoncture présente, de faire dévaliser ce courrier et d'avoir ses dépêches. Ainsi elle vous ordonne d'établir, en quelque village voisin de la route de la poste entre Saverne et Strasbourg, trois ou quatre gens assurés qui puissent, lorsque vous le leur manderez, dévaliser ledit courrier, prendre ses dépêches qu'il faut chercher avec grand soin, tant sur lui que dans sa selle, sous prétexte de chercher de l'argent, et que vous chargiez l'un d'eux de gagner Vic par la montagne pour y prendre la poste par la route de Metz et m'apporter en toute diligence ce qu'il lui aura pris; et à l'égard des autres, vous devez leur donner ordre de se retirer du côté d'Ensisheim par des chemins détournés. Sa Majesté désire que, pour l'exécution de ce que dessus, vous vous rendiez, aussitôt cette lettre reçue, à Saverne, sous prétexte d'y jouir de la beauté de la saison; et si le courrier y pas-

Incapables de se défendre eux-mêmes, les Espagnols avaient encore eu la douleur de voir châtier sous leurs yeux des alliés, des faibles qui s'étaient compromis pour leur cause. Il y avait longtemps que les Génois, « ces Hollandois de l'Italie, » mécontentaient, froissaient, irritaient Louis XIV. Leurs traditions, depuis André Doria, leurs intérêts politiques et commerciaux, la rivalité croissante de Marseille, les progrès de l'influence française dans la Péninsule et de la marine française dans la Méditerranée, tout les éloignait de la France et les rapprochait de l'Espagne.

Au mois de décembre 1681, l'abbé d'Estrades avait adressé à Louvois un mémoire qu'un de ses amis venait de rédiger au sortir de Gênes : « Me trouvant sur les terres de la République, disait ce voyageur anonyme, je ne saurois exprimer les imprécations que j'y

soit sans avoir passé à Paris, vous pouvez le retenir quelques heures, sous prétexte qu'il ne vous montrera point de billet de moi, pendant lesquelles vous enverrez avertir vos gens de l'attendre sur le chemin, et leur enverrez son signal de manière qu'ils ne le puissent méconnoître. Que s'il passe à Paris et qu'il me voie, je le retiendrai sept ou huit heures, sous prétexte de prendre l'ordre du roi pour lui expédier son passe-port, et je vous en avertirai par un courrier exprès qui vous portera son signal à Saverne. Il sera bien à propos que ceux que vous commettrez pour dévaliser ce courrier ne manquent pas de lui prendre tout son argent, afin de mieux faire croire que ce sont des voleurs, lui laissant seulement quelques pistoles, comme par charité, pour lui donner moyen d'arriver à la première ville. » *D. G.* 746. — Voici, pour achever cette comédie, une lettre de Louvois à l'intendant d'Alsace, M. de La Grange, du 29 juillet suivant : « Les vols que le roi apprend qui se font depuis quelque temps sur le chemin de Strasbourg, ont donné lieu à l'ordre que j'ai reçu de Sa Majesté de vous faire savoir que son intention est que vous fassiez ouvrir le bois qui est sur le grand chemin à une lieue de Saverne venant à Strasbourg, où l'on prétend qu'il y a des endroits propres pour faciliter les mauvais desseins des voleurs sans qu'ils courent aucun risque. » *D. G.* 747.

ai ouï faire contre les progrès et les entreprises des armes du roi, mais particulièrement contre l'acquisition de Casal, qui a tellement consterné les esprits en ce pays-là qu'il leur semble d'être proches de leur entière ruine. L'on parle avec plus de réserve à Gênes; mais ce n'est pas par les égards que l'on y a pour la France, c'est plutôt par la crainte de son ressentiment et de sa puissance. La République fait cependant de grandes provisions de guerre, et j'ai rencontré dans le chemin une grande quantité de piques et de mousquets qu'elle fait venir continuellement de Brescia. »

A ce mémoire l'abbé d'Estrades ajoutait, pour son compte, les détails suivants : « J'ai appris que, des troupes qui sont dans l'État de Milan, les Génois en payent six mille hommes pour s'en servir à la première occasion; que les Espagnols amassent dans le Milanois le plus d'argent qu'ils peuvent, qu'ils en reçoivent encore plus de Gênes que d'ailleurs; que les Vénitiens, qui ont été jusqu'à cette heure ennemis irréconciliables des Génois, leur offrent présentement d'assez grandes sommes, et que ceux-ci les ont acceptées en cas qu'ils en aient besoin [1]. »

Aussitôt ces informations reçues, Louvois avait donné ordre à Catinat, gouverneur de Casal, de faire reconnaître par un officier de son état-major le terrain aux alentours de Gênes, afin de savoir « s'il seroit possible, sans ouvrir de tranchée, d'établir une batterie de mortiers assez proche des fortifications de la

[1] Estrades à Louvois, 12 décembre 1681. *D. G.* 664. — Le mémoire se trouve sous le n° 284. *D. G.* 668.

ville pour y jeter des bombes tant que l'on voudroit[1]. »

Deux années, toutefois, se passèrent sans que l'orage éclatât sur la ville ainsi menacée; mais on le sentait, on l'entendait sourdement gronder, et les libellistes en dénonçaient de tous côtés l'approche. Il y avait, à la cour de Louis XIV, un comte de Fiesque, descendant du fameux conspirateur qui avait failli, en 1547, changer le gouvernement de la République; le résident de France eut ordre de réclamer du sénat, au nom du comte, la restitution de tous les biens de la maison de Fiesque, avec tous les intérêts depuis plus d'un siècle. « Jamais demande, s'écriait un libelliste en 1683, ne parut plus extraordinaire que celle-là, pour ne pas dire plus injuste et plus déraisonnable. Car la France vouloit obliger un État à rendre aux successeurs d'un traître des biens qui avoient été confisqués sur lui à cause de ses méchantes actions, comme si elle n'avoit pas confisqué elle-même et ne confisquoit pas encore tous les jours les biens de ceux qui s'écartent de leur devoir. Enfin, quoique cette affaire n'ait pas eu encore beaucoup de suites, il ne faut pas croire cependant qu'elle soit tout à fait assoupie : c'est un feu qui se couve sous la cendre, et qui consumera un jour toute l'Italie, si Dieu n'y met la main[2]. » « Pour ce qui est de Gênes, faisait répondre Louvois, il y a bien de la mauvaise grâce à vouloir blâmer le roi d'avoir témoigné quelque ressentiment à cette répu-

[1] Louvois à Catinat, 22 décembre 1681. *D. G.* 665.
[2] *La conduite de la France depuis la paix de Nimègue*, pages 61-62.

blique qui, dans la dernière guerre, lui avoit donné de si grandes marques de sa méchante volonté. C'est le moins, ce me semble, que pouvoit faire un grand roi, à l'égard d'une petite république, sur laquelle j'ose dire que nous avons des droits assez légitimes, sans être obligés d'emprunter ceux du comte de Fiesque[1]. »

Lorsque la guerre éclata, vers la fin de 1683, entre l'Espagne et la France, les Génois ne dissimulèrent pas leur sympathie pour l'Espagne; ils reçurent dans leur ville des troupes espagnoles; ils armèrent toutes leurs galères, ils en construisirent de nouvelles. Louis XIV leur ordonna de cesser leurs armements, et spécialement d'arrêter la construction de quatre galères qui étaient notoirement, disait-il, destinées pour le service de l'Espagne. Les Génois continuèrent d'armer.

Depuis bien des années, Seignelay, secrétaire d'État de la marine, guettait l'occasion de disputer à Louvois, auprès de Louis XIV, le mérite des exécutions violentes. Deux fois, en 1682 et 1683, la flotte, commandée par Duquesne, avait essayé de détruire Alger; ces deux tentatives incomplètes, sans succès décisif, n'avaient fait qu'exciter les railleries de Louvois et de ses intimes[2]. En 1684, au mois de mai, tandis que

[1] *Réponse à la conduite de la France*, page 34.

[2] Après la première, Louvois écrivait au chancelier Le Tellier, le 9 octobre 1682 : « Vous trouverez ci-joint la relation du capitaine des bombardiers que je vous supplie que personne ne voie que vous, ne me paroissant pas à propos que l'on dît que l'on a appris chez vous ce qui s'est passé de pitoyable en cette entreprise. » *D. G.* 681. — Après la seconde, Vauban écrivait à Louvois, le 2 décembre 1683 : « Nous sommes conve-

Louvois était absorbé par les soins du siége de Luxembourg, Seignelay courut à Toulon, et, pour assurer lui-même son triomphe, il parut tout à coup devant Gênes avec Duquesne et la flotte. Après une brève sommation brièvement repoussée, le feu commença; il fut terrible : la ville chrétienne souffrit en une seule fois plus que n'avaient souffert ensemble tous les repaires des pirates africains[1].

Si jamais M. de Seignelay se sentit vengé des dédains de son rival, ce fut assurément le jour où il put lire cette lettre adressée par Louvois au maréchal de Créqui : « Il vient d'arriver un courrier de M. de Seignelay, parti de devant Gênes, le 25e du mois de mai, par lequel le roi a été informé de ce qui suit : que l'on avoit déjà tiré dix mille bombes, lesquelles ont fait un si surprenant effet dans la ville de Gênes, que les trois quarts d'icelle étoient entièrement consumés du feu qui, ayant commencé le 19e du même mois, duroit encore ce jour-là, et étoit si grand qu'à sa lueur l'on pouvoit lire la nuit sur les vaisseaux du roi, qui en étoient éloignés plus que de la portée du canon; que, dans cet embrasement, la maison du doge, autrement de la République, avoit été ensevelie, la moitié de Saint-Georges, le magasin aux armes, celui où l'on dépose toutes les marchandises, et plus de trois mille maisons; que tout le monde abandonne la ville pour se retirer aux montagnes, et que les bandits et mi-

nus, avec M. le maréchal d'Humières, que la bombarderie proposée pour Bruges avoit trop de ressemblance avec celle d'Alger pour n'avoir pas d'aussi mauvais succès. » *D. G.* 704.

[1] Il y a un libelle qui porte ce titre significatif : *Dialogue entre Gênes et Alger, villes foudroyées.*

lices qu'ils ont appelés pour leur défense pillent impunément les maisons que les maîtres ont abandonnées toutes meublées. Le 23e du mois passé, deux heures devant le jour, quatre cents hommes, commandés par le sieur d'Amfreville, ont tenté un débarquement du côté de Bisagno, où, le terrain s'étant trouvé fort escarpé, il n'a pu descendre que quinze gardes de marine avec un capitaine de vaisseau nommé Lamotte, lesquels, n'ayant pas été suivis, ont été enveloppés et se sont retirés dans une maison où ils se sont rendus, à condition d'être traités comme prisonniers de guerre. Le sieur d'Amfreville n'ayant pu réussir de ce côté-là, quoique blessé d'un coup de mousquet à la cuisse, est retourné à la principale descente qui se faisoit du côté de Saint-Pierre d'Arène, où trois mille hommes, commandés par M. de Mortemart, le chevalier de Tourville et le chevalier de Léry, ont mis pied à terre et forcé un régiment de mille hommes des troupes d'Espagne et cinq cents Suisses de la garnison de Gènes, qui étoient retranchés sur le bord, et occupoient des maisons qui soutenoient leur retranchement. L'on en a tué plus de trois cents sur la place, et le reste a été poussé jusqu'aux portes de la ville; après quoi, au moyen des feux d'artifice que l'on avoit préparés, ce beau faubourg, rempli d'édifices de marbre, a été totalement brûlé, de manière que, sur les une heure après midi, tout le monde s'est rembarqué sans être inquiété des ennemis et sans avoir laissé un mousquet à terre. Nous avons perdu dans cette occasion le chevalier de Léry, soixante-dix hommes tués et cent quarante-neuf blessés. M. de Seignelay marque que l'on

continuoit à jeter les cinq mille bombes qui restoient; après quoi, l'armée navale devoit se mettre à la voile pour aller sur les côtes de Catalogne. Il y a bien de l'apparence qu'un si rude châtiment apprendra aux Génois à devenir sages, et donnera une grande terreur à tous les princes qui ont des villes considérables sur le bord de la mer[1]. » Louvois se trompait; ce n'était pas une grande terreur, c'était un grand et fatal exemple que Louis XIV venait de donner aux puissances maritimes de l'Europe contre les ports de son propre royaume. Louvois et Seignelay sont morts l'un et l'autre avant le jour des représailles; mais la vie de Louis XIV s'est assez prolongée pour qu'il ait pu voir toutes ses inventions destructives retournées contre lui-même.

Gênes, foudroyée, n'avait pas demandé grâce; plus courroucé que jamais, Louis XIV refusa durement à l'Espagne de comprendre les Génois dans la trêve de Ratisbonne. A la fin de l'année 1684, Louvois faisait ses dispositions pour achever l'œuvre de Seignelay, ruiner des ruines. « Quoiqu'il n'y ait pas d'apparence, écrivait-il à Catinat, que les Génois soient assez fous pour obliger le roi à faire marcher une armée contre leur ville, Sa Majesté, qui doit commencer, dans les premiers jours du mois prochain, à régler ce qu'il y a à faire pour les contraindre à se soumettre, s'ils ne sont pas assez sages pour le faire d'eux-mêmes, m'a commandé de vous demander des éclaircissements[2]. »

[1] Louvois à Créqui, 1er juin 1684. *D. G.* 714.
[2] 26 décembre 1684 *D. G.* 720.

En effet, dans les premiers jours de l'année 1685, tout était réglé : vingt-quatre mille hommes d'infanterie et six mille chevaux, vingt-cinq mortiers, douze mille bombes et six cent mille livres de poudre[1]. Le nonce du pape étant venu, sur ces entrefaites, intercéder en faveur des Génois, Louis XIV lui déclara « qu'il ne vouloit prendre ni la ville de Gènes ni aucune place de leur État, de peur de troubler la paix qu'il venoit de donner à l'Europe, mais qu'il faisoit marcher ses troupes pour désoler leur pays, et laisser un exemple mémorable de sa vengeance à tous ceux qui oseroient l'offenser[2]. »

Gènes avait assez longtemps et noblement protesté contre la violence qui lui était faite; elle subit les conditions du roi de France[3] et l'ingénieuse punition qui atteignait tout un peuple dans ce qui lui était le plus sensible, ses traditions, ses institutions, ses usages. Il fallut que le doge, en violation des lois de son pays, quittât le territoire de la République, et qu'il vînt à Versailles réciter à Louis XIV un discours composé par les ministres de Louis XIV. Cela fut fait ainsi; le roi de France eut la satisfaction de voir, parmi ses courtisans, le doge et les sénateurs de Gènes, en même temps que les ambassadeurs du czar de Moscovie, et de les montrer les uns aux autres comme des personnages vraiment curieux et rares[4]. Deux mois auparavant, les députés d'Alger étaient venus donner

[1] Mémoire pour le bombardement de Gènes, 12 janvier 1685 *D. G.* 741.
[2] Dangeau, 2 janvier 1685.
[3] Le traité fut signé à Versailles, le 12 février 1685.
[4] Voir Dangeau, mai 1685.

le ton à tout ce monde, étrangers ou sujets; ils avaient salué le roi d'une harangue fort soumise, et dont, grâce à Dangeau, nous connaissons le plus précieux passage : « Leur dey, avaient-ils dit, prenoit la hardiesse de faire au roi de France un petit présent qu'il espéroit que Sa Majesté ne dédaigneroit pas, puisque Salomon avoit bien reçu la cuisse de la sauterelle que la fourmi lui avoit présentée[1]. »

S'il y avait au monde un prince et un peuple à qui dût plaire l'humiliation de Gènes, c'étaient sans doute le duc et le peuple de Savoie; Piémontais et Génois s'étaient toujours complu les uns aux disgrâces des autres. Naguère il en était comme cela; mais ces jalousies de voisinage n'étaient plus la grande affaire de l'heure présente; l'action de la France en Italie avait tout effacé, tout nivelé, tout rapproché : Gènes et Turin, Milan et Venise, Florence et Rome, ne vivaient que d'un seul sentiment, la haine de la tyrannie française, que d'une seule pensée, le moyen de s'y soustraire. Là même où Louis XIV se croyait le plus certain d'être obéi, l'esprit de révolte faisait sourdement son chemin.

Le 7 mai 1684, Victor-Amédée était venu recevoir, sur la frontière de France et de Savoie, sa jeune femme, Anne-Marie d'Orléans, nièce du roi de France. Le duc allait avoir dix-huit ans; la princesse n'en avait pas quinze. Quelle soumission Louis XIV n'était-il pas en droit d'attendre de ces deux enfants, et du peuple gouverné par ces deux enfants? Le 20 mai, à deux

[1] Dangeau, 11 mars 1685

heures du matin, le duc et les deux duchesses avaient fait leur entrée dans la ville de Turin, brillamment illuminée, au bruit des cloches, du canon et des clameurs d'une population toute en joie. Dès le lendemain, Victor-Amédée se donnait aux affaires. Les premiers rapports de l'abbé d'Estrades lui étaient assez favorables. « Il a, disait l'ambassadeur, toutes les dispositions nécessaires à s'acquérir un jour beaucoup de réputation; mais il sera fort sévère, et il a plus de dispositions à l'économie qu'il ne convient peut-être à un prince de son rang[1]. » Quelques jours se passent; le langage de l'ambassadeur est déjà moins bienveillant; il blâme « cette humeur sévère et retirée qui le rend d'un abord très-difficile à ses propres sujets, et cette opiniâtreté qui ne supporte pas la contradiction[2]. » Un peu plus tard, il accuse le duc de négliger déjà les affaires. La cour s'était installée à la Vénerie pour y passer l'été. Le duc n'allait qu'une fois par semaine à Turin pour tenir le conseil; tout le reste du temps se dissipait en revues de troupes, en chasses, en promenades avec quelques jeunes seigneurs, compagnons de plaisir et seuls familiers du prince.

Enfin, vient la grosse accusation : le duc n'a plus assez d'empressement pour la duchesse royale. Louis XIV s'inquiète et veut tout savoir; sa nièce aurait-elle déjà une rivale? Hélas! elle en avait une bien avant le mariage : c'était mademoiselle de Saluce, devenue comtesse de Prié. Louvois, à cet égard, pouvait renseigner le roi;

[1] Estrades au roi, 24 mai 1684. *Aff. étr.*, Correspondance de Savoie, 77.
[2] *Ibid.*, 3 juin.

dans les derniers temps de son séjour à Turin, M. de La Trousse lui avait écrit : « Son Altesse Royale a beaucoup de chagrin du mariage de mademoiselle de Saluce; il a bien voulu m'en faire la confidence; » et, quinze jours après : « L'attachement de ce prince paroît plus vif que jamais pour madame de Prié[1]. » Louis XIV gémissait; toutefois il ne jugeait ni convenable ni prudent d'intervenir dans des questions d'intérieur. Madame Royale paraissait affligée de ces désordres; mais elle en triomphait : on avait voulu marier son fils malgré elle; on l'avait marié trop jeune : ces mariages hâtifs ne sont pas des mariages raisonnables. Elle était d'ailleurs bien disposée pour sa belle-fille, dont l'humeur douce et affectueuse, la tristesse intéressante et l'angélique résignation n'inquiétaient pas la vanité de la fière duchesse.

La politique était muette. Vers la fin de l'année seulement, deux incidents de quelque importance vinrent rendre un peu de chaleur à la correspondance de l'abbé d'Estrades. Au mois de septembre, un soulèvement dans le canton de Ceva avait attiré de ce côté les armes du duc de Savoie; mais, à son approche, les factieux s'étaient hâtés de faire leur soumission. En annonçant la prompte issue de ce petit événement, l'abbé d'Estrades ajoutait, comme une nouvelle sans intérêt, que Victor-Amédée se proposait d'aller passer quelques semaines à Venise[2]. Aussitôt Louis XIV se récrie; sa politique soupçonneuse entrevoit dans ce

[1] 17 février, 2 mars 1684. *D G*. 737.
[2] Estrades au roi, 16 septembre. *Aff. étr.*, Correspondance de Savoie, 77.

projet tout autre chose qu'une affaire de plaisir; il éveille l'attention de ses agents à Mantoue et à Venise; il leur ordonne d'éclairer de près les démarches du duc de Savoie, de tenir exactement note de tous les incidents publics ou secrets de ce voyage. Deux jours après, ces précautions minutieuses ne lui suffisent plus. Le 1er octobre, il écrit à l'abbé d'Estrades que ce voyage est impossible, qu'il faut s'y opposer énergiquement; que si le duc de Savoie ne veut pas absolument changer de résolution, le roi fera passer les Alpes à sept ou huit mille hommes, dont le séjour en Piémont lui garantira la sûreté de Pignerol et de Casal.

A la lecture de cette dépêche, l'abbé d'Estrades fut épouvanté; la disproportion entre le châtiment et la faute, s'il y en avait une, lui parut énorme et déraisonnable. Heureusement il ne fut pas obligé d'exécuter ses instructions dans toute leur rigueur. Après avoir renvoyé ses troupes dans leurs garnisons, Victor-Amédée était revenu à Turin sans qu'il parût songer davantage à s'en aller à Venise. L'abbé, toutefois, ne put se dispenser de lui toucher quelques mots de ces bruits de voyage; mais il le fit en termes mesurés, sans parler aucunement des précautions que Louis XIV avait résolu de prendre, si le duc s'opiniâtrait dans ses desseins[1]. Victor-Amédée l'écouta fort attentivement et sans l'interrompre; puis il répondit qu'il avait eu, en effet, quelque pensée de faire une excursion à Venise; il s'étonnait seulement qu'une pareille misère

[1] « Je ne crus pas devoir me servir sans nécessité d'un moyen que je suis bien assuré qui auroit aigri M. le duc de Savoie. »

[illegible] roi. Sa Majesté pouvait tenir pour [illegible] n'auroit point entrepris ce voyage sans [illegible] et que, « puisqu'elle ne l'approuvoit [illegible] plus, et ne feroit jamais plus de [illegible] qu'il ne sût auparavant si Sa Majesté [illegible] agréable. » Tout cela fut dit d'un ton [illegible] avec une nuance d'ironie, mais sans émo-[illegible]. Louis XIV parut satisfait, et l'abbé [illegible] ne fut pas gourmandé pour la liberté qu'il [illegible] de supprimer quelque chose de ses instruc-[illegible].

[illegible] était relatif à un projet, non plus [illegible] de mariage. C'était le prince de Ca-[illegible] par sa mère et par sa sœur, la [illegible] de Bade, avait fini par se résoudre à épou-[illegible] de la maison de Modène. Quoique, [illegible] souveraines d'Italie, celle-ci dût [illegible] à Louis XIV, puisqu'il avait na-[illegible] d'York d'y prendre femme, il [illegible] en Italie, et non en France, que le [illegible] songeât à se marier, pour qu'une [illegible] déplût, et par conséquent lui parût [illegible]. Il avait fait connaître son mécontentement [illegible] princesse de Carignan et à la princesse de Bade, qui étaient à Paris, et l'abbé d'Estrades avait eu ordre d'en informer le duc de Savoie. Victor-Amédée avait promis aussitôt de tout faire pour dissuader son cousin de ce projet d'alliance. Tout à coup l'abbé d'Estrades écrit, le 11 novembre, que le prince de Carignan étant

[1] Estrades au roi, 25 octobre. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 77.

dans une de ses terres, à Raconiggi, la princesse de Modène y est arrivée soudain, cette nuit même, à trois heures, qu'aussitôt le mariage a été béni, consommé un moment après, et que les époux viennent d'arriver à Turin ; le duc de Savoie se défend d'y avoir eu part et affirme avoir été, comme tout le monde, surpris par l'événement. Louis XIV est outré ; un prince italien, de cette maison de Savoie qu'il daigne traiter presque à l'égal de la maison de France, a eu l'audace de se marier contre son gré ! Et cependant M. de Croissy est allé tout récemment trouver les princesses de Carignan et de Bade, et il leur a dit, entre autres choses, — c'est le roi lui-même qui fait ce récit à l'abbé d'Estrades, — il leur a dit « que les plus grands princes de l'Europe ont assez reconnu qu'on n'offense pas impunément le plus grand monarque du monde. » Sur-le-champ la princesse de Bade est exilée à Nantes ; défense à madame de Carignan de se présenter à la cour ; ordre au résident de Modène de quitter le royaume, et à l'abbé d'Estrades de presser le duc de Savoie pour qu'il fasse déclarer nul le mariage de son cousin[1].

Victor-Amédée parut d'abord partager la colère du roi ; il fit sortir de ses États le prince de Carignan ; mais, quant à l'annulation du mariage, il répondit que les lois canoniques ne lui permettant pas d'agir de pleine autorité, il allait prendre l'avis des casuistes[2]. Le conseil de conscience se réunit, en effet, sous la

[1] Le roi à Estrades, 19 novembre. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 77.
[2] Estrades au roi, 25 novembre. *Ibid.*

présidence de l'archevêque de Turin: mais, après plusieurs séances, il fut décidé à l'unanimité « qu'on ne pouvoit point déclarer nul ledit mariage, ni les enfants qui en naitroient incapables de succéder. » Louis XIV fut obligé de se contenter de cette réponse qui était loin de le satisfaire, et d'ordonner à l'abbé d'Estrades de ne pas insister davantage[1]. Quelques mois après, il voulut bien, sur les instances de l'ambassadeur de Savoie, permettre à Victor-Amédée de rappeler le prince de Carignan[2]. Cette affaire, où ses exigences maladroites devaient nécessairement succomber, avait fait grande sensation en Italie; et quand on songe que ces procédés inouïs à l'égard des maisons d'Este et de Savoie, toutes deux souveraines, toutes deux alliées de la France, se produisaient entre le bombardement de Gênes et l'humiliation du doge à Versailles, il est facile de comprendre à quel petit nombre devaient se réduire les partisans de l'alliance française dans la Péninsule.

Au fond, Louis XIV était très-irrité de ce dernier échec, surtout contre Victor-Amédée, quoiqu'il n'y eût pas eu moyen de le prendre en faute. Un court voyage que le prince Eugène fit à Turin, dans les derniers jours de l'année 1684, mit le comble aux ressentiments du roi. Le prince Eugène de Savoie, dernier fils de la comtesse de Soissons, avait quitté la France, mécontent de la cour où l'on affectait de le traiter comme un petit abbé sans mérite et sans avenir, plus mécontent du roi, qui, l'enveloppant injustement dans

[1] Le roi à Estrades, 22 décembre 1684. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 77.
[2] Le roi à Estrades, 25 mai 1685. *Ibid.*

;râce de sa mère, lui avait refusé la permission
ter une compagnie, permission banale qu'il était
nt plus humiliant de ne pas obtenir qu'elle ne
sait, pour ainsi dire, à personne. En Allemagne,
ıtraire, il avait trouvé faveur. L'Empereur lui
.onné du service et témoigné beaucoup de con-
.ion. C'était le premier de ces grands transfuges
ımme le maréchal de Schönberg et le marquis de
ıy, devaient si cruellement rappeler à Louis XIV
ustices et ses fautes, sans parvenir jamais à l'en
epentir. En attendant la guerre contre la France
ouhaitait comme une vengeance personnelle,
e de Savoie affectait à son tour de n'avoir com-
ni avec le ministre de Louis XIV à Vienne ni avec
de ses sujets. Aussi, lorsqu'on apprit à Versailles
'en allait à Turin, l'abbé d Estrades eut-il ordre
rver exactement sa conduite. Elle ne donna
aucune remarque importante. L'abbé nota
ıent, comme un fait exceptionnel, que Victor-
:e, contrairement à ses habitudes parcimonieuses,
ait présent à son cousin d'un beau cheval d'Es-
et de vingt mille livres de Piémont [1]. Cette ma-
nce déplut à Louis XIV; il ne donnait pas au duc
ɔie un subside annuel de cent mille écus pour que
en fît des libéralités aux ennemis de la France.
mars, Louis XIV envoya l'ordre à son ambassa-
e dénoncer sur-le-champ le traité du 24 novem-
82, quoiqu'il eût encore près de quatre années
ir, et de déclarer aux ministres piémontais, sans

ıdes au roi, 30 décembre 1684, 6 janvier 1685. *Aff. étr* Corr.
77.

[illegible] de France, ayant résolu [illegible] le payement du [illegible] de réformer, [illegible] ses troupes. A cette commu- [illegible] impassible ne fit au- [illegible] de licencier deux [illegible] et sept ou huit [illegible] les correspondances [illegible] de plusieurs villes d'Italie, on [illegible] dans le Piémont [illegible] la brusque résolution du [illegible] sommaire qu'il en avait fait faire [illegible] empressement, le duc de Savoie ne témoignait aucun déplaisir; mais, dans le particulier, il se plai- gnait amèrement qu'on en usât avec lui comme avec un homme de petite condition dont on réforme le régi- ment, sans daigner l'avertir. Parmi ses courtisans, et dans toute l'Italie, on estimait que le roi le traitait comme un sujet, non comme un souverain. « Il me semble, disait un des correspondants de Louvois, qu'un peu plus de ménagement dans les suites ne feroit point de tort à la gloire du roi, qui, sans doute, à l'égard de ses alliés, aime autant de régner sur les cœurs que de ne devoir qu'à sa seule grandeur et à sa puissance la soumission et l'attachement qu'on a pour lui [2]. »

Le conseil étoit sage et ne manquait certainement pas d'à-propos. Plus Louis XIV avait besoin de se faire des alliés parmi les petits princes de l'Europe, afin de

[1] Estrades au roi, 24 et 31 mars. *Aff. étr.* Corr. de Sav. 77.

[2] Nouvelles de Turin, 29 mars. Nouvelles d'Italie, 2 avril 1685. *D. G.* 793.

ontenir l'hostilité des grands, plus il redoublait envers tous de hauteur et de procédés insupportables. In 1684, le duc de Mecklembourg était venu faire un voyage d'agrément en France; où s'imagine-t-on qu'il passa la saison des beaux jours? Dans le donjon de Vincennes, où Louis XIV lui donna, pendant trois mois, une hospitalité forcée, afin qu'il pût se rappeler à loisir certains engagements qu'il avait oublié de tenir envers le roi de Danemarck [1]. Incarcérer le duc de Mecklembourg, comme un débiteur négligent à la requête d'un créancier rigoureux, empêcher le duc de Savoie d'aller se divertir à Venise, c'était faire, non plus de la politique, mais de la police en Europe. Comment Louis XIV s'en attribuait-il le droit, et comment l'Europe le souffrait-elle?

L'Europe se recueillait; elle remarquait que le roi de France était un bien puissant monarque, et que, même après avoir réduit ses armements de guerre, il entretenait encore 162,000 hommes [2]. Mais l'Europe s'instruisait en même temps; elle s'exerçait aussi à former et à nourrir de grandes armées; elle suivait curieusement les expériences qui se faisaient en France et les appliquait à son profit. Insensiblement elle regagnait l'avance que Louvois avait donnée d'abord et qu'il s'efforçait de conserver aux troupes françaises sur les troupes étrangères. Les élèves, chaque jour, se rapprochaient un peu plus du maître; mais le maître avait toujours sur eux la supériorité de son génie.

[1] Dangeau, 22 juin, 11 et 24 septembre 1684.

[2] État des forces du roi; paix de 1684 : infanterie, 137,670 hommes cavalerie, 24,325 chevaux. N° 267. D. G. 772

CHAPITRE V

Administration et institutions militaires depuis la paix de Nimègue. — Réponse de Louvois aux critiques soulevées par ses réformes. — Le luxe et l'économie — Les prodigues et les parcimonieux. — Les recrues — Les retenues sur la solde. — Reproches de Louvois à Dufay. — Négligence dans le service — Mauvaise éducation des officiers. — Institution des compagnies de cadets. — La noblesse n'est pas obligatoire — Première organisation. — État des cadets en 1684. — Discipline et instruction. — Les cadets au siége de Luxembourg. — Révolte de la compagnie de Charlemont. — Désordre à Besançon. — Décadence de l'institution des cadets. — Efforts pour régler la vénalité des charges, et pour donner aux régiments des noms invariables. — Récompenses pour les bons officiers. — Institution des régiments de milices. — Leur organisation et leur service. — Décadence des milices. — Création du Dépôt de la Guerre. — Réforme dans l'équipement et l'armement en France et à l'étranger. — Le mousquet-fusil. — La baïonnette à douille. — Résistance du mousquet et de la pique. — L'épée remplacée par le sabre. — Création des carabiniers. — Camps d'instruction. — Artillerie. — Compagnies de canonniers. — Régiment de bombardiers. — Compagnies de mineurs. — Vauban, commissaire général, et Louvois, directeur général des fortifications. — Construction d'un grand nombre de places fortes. — La guerre de 1688 les surprend inachevées.

Pour être un grand réformateur, il ne suffit pas de ruiner des abus, ni même de mettre, pour un jour, de bonnes choses à la place; il faut lutter et persévérer; il faut prévoir et vouloir toutes les conséquences de ses actes, oser faire et oser dire ce que l'on a fait et

iel motif on l'a fait; en un mot, il faut avoir
ponsable. Louvois a eu la passion de la res-
lité. Ses réformes dans l'armée lui avaient attiré
ıp d'ennemis; pendant la guerre, le bruit du
ıvait couvert leurs clameurs: elles éclatèrent
ı paix de Nimègue, étonnant la cour, la ville,
ınces, réjouissant les étrangers, et renvoyées
d'échos en échos dans de nombreux libelles.
à soutenir et à poursuivre ses réformes. Lou-
feignit pas de ne rien entendre; il entendit et
it.

ponse qu'il inspira de son souffle puissant n'est
plaidoyer, une défense; elle est au contraire
taque, une charge à fond contre les mauvais
s, un appel aux bons, pour tous un manifeste,
ovocation au devoir. La voici: « On rapporte
officiers de guerre qu'ils sont continuellement
ès de la prison, contraints de manger leur bien,
n d'aller à l'hôpital, sans aucun espoir de ré-
nse. Il n'est pas difficile de faire voir que ce
e est une suite d'impostures et de faux raison-
ts. Quoique je ne veuille pas désavouer que
la n'arrive à quelques-uns, il faut néanmoins
ette différence que cela n'arrive qu'aux mé-
officiers, et non pas à ceux qui font leur de-
En effet, on ne voit point que l'on mette en
ceux qui s'attachent à leurs compagnies, qui
dent bonnes après avoir pris le quartier d'hi-
ıi se trouvent à la garnison le jour qu'expire
ıngé, et qui font enfin tout ce que l'honneur et
cipline veulent qu'ils fassent. Ne voudroit-on

point qu'il leur fût permis, comme il se pratique dans quelques endroits, de ne voir leurs compagnies que quand ils vont monter la garde, de dépenser leur argent au jeu ou aux femmes, de s'en absenter tout autant de temps qu'ils veulent, et de faire enfin, du métier qui demande le plus d'assiduité et d'occupation, un métier de libertinage et de fainéantise? On veut bien en France qu'un capitaine fasse sa métairie, si j'ose parler de la sorte, de sa compagnie; mais on veut aussi qu'il la cultive en même temps, en sorte qu'il ne jouisse que du fruit de son travail.

« Au reste, il n'est pas vrai qu'il n'y ait qu'à se ruiner dans le service de France. S'il s'y en trouve à qui cela arrive, c'est qu'on peut dire qu'ils ne sont pas sages, dépensant à de folles dépenses ce qui n'est destiné que pour le service du roi. En effet, y va-t-il du service qu'un capitaine de chevaux-légers ait trente chevaux, comme il y en a mille dans nos armées, qu'il ait vingt ou vingt-cinq valets, qu'il porte des justaucorps de quatre ou cinq cents écus, qu'il joue cent pistoles en un quart d'heure, et qu'il fasse enfin mille autres folies comme celles-là, qui seroient trop longues à rapporter? C'est à cela qu'ils se ruinent, et non pas à servir le roi, qui, bien loin de demander toutes ces profusions, seroit bien aise que chacun se gouvernât selon ses moyens. Car c'est une erreur de dire que l'on ne fait rien en France, si l'on ne commence à donner bonne opinion de soi par une grande dépense; nous n'avons qu'à jeter les yeux sur la plupart de ceux qui ont aujourd'hui des gouvernements, et nous trouverons que, pour un qui avoit du bien quand

s dans le service, il y en avoit dix qui n'en
int. Ils en sont donc venus là par leur mé-
ui est plus que suffisant pour faire voir com-
trompe, quand on dit qu'il n'y a point de
se à espérer parmi nous.
ons à cela qu'il n'y a point même d'endroit
uisse espérer sitôt de faire fortune. Car où
ns l'Europe un roi qui puisse faire plus de
plus de gratifications que le nôtre? La for-
officier de mérite n'est jamais bornée parmi
devient d'enseigne, lieutenant; de lieute-
itaine; de capitaine, lieutenant-colonel ou
le lieutenant-colonel ou major, colonel; de
rigadier; de brigadier, maréchal de camp;
hal de camp, lieutenant général, et de lieu-
néral, maréchal de France, c'est-à-dire au
es plus hautes dignités où un gentilhomme

date de cet écrit, les régiments de cavalerie n'avaient des
ir commission, et point de lieutenants-colonels; les majors
it institués seulement le 1er novembre 1685, et les lieute-
s le 1er mars 1686. Voir la circulaire de Louvois aux offi-
x, du 7 juillet 1685. *D. G.* 747, et *Journal de Dangeau*,
. — Nous devons répéter ici ce que nous avons dit ailleurs :
major et de lieutenant-colonel étaient plutôt à côté de la
dans la hiérarchie même ; en d'autres termes, ils étaient
ur les officiers de mérite, mais de petite fortune, que pour
ur aisance permettait de passer tout d'un coup d'une com-
égiment; pour ces derniers, ils n'étaient pas obligatoires.
 4 et le 5 septembre 1684, Louis XIV créa vingt-sept nou-
nts d'infanterie; des vingt-sept colonels nommés par lui,
avait été lieutenant-colonel ou major; quinze étaient capi-
 régiment du Roi; cinq dans le régiment Dauphin; deux
ent de Picardie; les autres n'avaient même point aupara-
ges de guerre; ils avaient servi comme volontaires seule-
ajouter, par contre, qu'il y a beaucoup d'exemples de lieu-
els nommés brigadiers, sans avoir passé par le grade de

puisse atteindre. On ne voit point parmi nous qu'un homme demeure des dix années entières dans un même poste, à moins que ce ne soit un homme de qui l'on ne fasse point de cas, et de qui naturellement l'on n'en doive pas faire. Un honnête homme a le plaisir de voir croître de jour en jour sa fortune, et, à moins qu'une mort imprévue ne vienne faucher ses espérances, il peut prétendre aux plus grandes charges et aux plus grands emplois.

« Combien en avons-nous vu, je ne dis pas des siècles passés, mais de celui-ci et même d'aujourd'hui, qui, de rien ou de bien peu de chose, se sont élevés à des fortunes surprenantes! M. Le Bret, qui étoit d'une naissance obscure, sans bien, sans appui, sans connoissances, n'a pas laissé de mourir, il n'y a que trois ou quatre ans, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Douai, et enfin avec plus de vingt-cinq mille écus de rente des bienfaits de la cour. M. de Montal n'est pas né avec plus de bien, quoiqu'il soit d'une autre naissance; chacun sait qu'il n'avoit pas cinquante écus de rente quand il commença à porter les armes, et que les parents de sa femme eurent beaucoup de peine à la lui laisser épouser, quoiqu'elle n'eût pas vaillant mille écus. Cependant où en est-il aujourd'hui, et n'est-il pas à la veille d'être maréchal de France[1]? Nos armées ne sont remplies que de fortunes semblables ou qui en approchent de beaucoup,

[1] Le comte de Montal ne fut jamais maréchal de France. Louis XIV l'oublia dans la promotion du 27 mars 1693; malheureusement Louvois n'était plus là pour rappeler au roi les titres de son vieux serviteur; le ministre était mort, le 16 juillet 1691.

ien que je n'aurois jamais fait, si je prétendois les porter toutes, les unes après les autres.

« Ce que je dirai cependant là-dessus, c'est que si l'on voit plusieurs qui échouent, au lieu qu'il n'y en ue fort peu qui réussissent, c'est que le nombre ceux qui ont de la conduite est bien plus petit que ceux qui n'en ont point. Chacun ne se sait point surer, et la plupart étant infatués que ce n'est pas ez d'avoir du courage, si l'on ne fait beaucoup de enses, se mettent en état, au bout de trois ou ıtre campagnes, de ne savoir plus où donner de la ·, tellement qu'ils sont obligés de se retirer. Or je nanderois volontiers si c'est le roi qui est cause de uine de ces gens-là, et s'ils ne seroient pas devenus jue deviennent les autres, si, ayant du cœur comme en ont, ils avoient su se mieux ménager.

« Ce n'est pas un auteur de libelle tout seul qui it ces sortes de discours-là ; j'en connois plus d'une ızaine qui me les ont faits au sujet de plusieurs ofers, dont les uns ont mangé cinquante mille livres rente, comme le marquis du Garot, qui commant les gendarmes de la Reine [1], et les autres à proporı de ce qu'ils avoient. Cependant, quand il étoit stion de se mettre en campagne, une maîtresse êtoit ces sortes de gens-là à Paris, ou ils y étoient arès par la nécessité où ils s'étoient mis pour faire ɪense auprès d'elle. Tellement que les uns étoient

[1] On lit dans le *Journal de Dangeau*, appendice à l'année 1684, que Gareau, capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine, fut cassé ne s'être pas trouvé à la bataille de Cassel. L'enseigne de la même ɪagnie eut le même sort et pour la même raison.

cassés faute de servir, les autres faute d'être en état de rendre service. Qu'on leur demande cependant à quoi ils ont mangé leur bien, ils vous diront effrontément que c'est au service du roi, quoiqu'il soit de notoriété publique que ce n'a jamais été qu'au service des dames[1]. »

Louvois avait l'horreur des prodigues; le luxe, appliqué aux choses de la guerre, lui était odieux. Il ne souffrait qu'avec peine, sur les habits des officiers, les galons d'or et d'argent; il les proscrivait absolument pour les bas-officiers et les soldats[2]. « C'est une chose ridicule, disait-il, de songer à donner des parements de velours à des sergents, aussi bien que des gants et des cravates à dentelle; il ne faut pas souffrir non plus que l'on achète des rubans pour mettre au chapeau, sur les épaules, ni aux écharpes des sergents et des soldats, ni des gants pour les piquiers, non plus qu'obliger les officiers d'infanterie d'avoir des haut-de-chausses de velours, comme on le projette[3]. » Il trouvait que dépenser cinquante livres pour l'habit d'un sergent était une folie, et que douze écus y suffisaient bien, d'autant plus que c'était le sergent qui payait, en fin de compte, la vanité de son capitaine,

[1] *Réponse au livre intitulé : La conduite de la France*, pages 69-78. 1683.

[2] Louvois à d'Alauzier, 11 mai 1682 : « Le roi veut que vous avertissiez tous les officiers, dont plusieurs croient plaire à Sa Majesté en faisant mettre sur les habits de leurs sergents et soldats du galon d'or et d'argent fin ou faux, que l'intention de Sa Majesté est qu'ils cessent cette dépense pour toujours, et qu'en même temps vous leur fassiez entendre de n'en porter dorénavant sur leurs habits que le moins qu'il se pourra, Sa Majesté désirant seulement que tous les officiers d'un même régiment soient vêtus d'une même couleur. »

[3] Louvois à d'Alauzier, 23 novembre 1682.

cupérait de ses avances sur la solde de son
[1].

t toujours Louvois prêchait l'économie [2].
étestait les prodigues, il faisait aussi la
parcimonieux; d'un côté comme de l'autre,
l'excès. Quelquefois il fallait qu'il écrivît
eurs des lettres comme celle-ci : « Le roi
né que les capitaines de la garnison de
à leurs soldats les souliers qu'ils leur
jour de la revue, et les laissent aller nu-
ı bien encore : « Le roi a été informé que
es officiers d'infanterie retirent dans leurs
es habits avec lesquels leurs soldats pa-
revue, et les laissent aller dans la ville et
arde avec des habits fort dépenaillés; sur
ı à Sa Majesté de me commander de vous
qu'elle ne désapprouve point l'économie
r les habits neufs, et de faire durer les

inspecteurs, 15 mars 1685. *D. G.* 743.
ntbron, 17 juin 1683 : « L'intention du roi est que vous
alerie qui est à vos ordres que Sa Majesté désire qu'entre
)s prochain, les officiers de chaque régiment soient ha-
ıent, et que leur habillement soit réglé de manière qu'il
)ins de dépenses que faire se pourra. » *D. G.* 694. —
)ecteurs de cavalerie, 22 février 1684. Même sujet : « Le
ficiers en feront sera le mieux. » *D. G.* 710. — Louvois
d'infanterie, 10 décembre 1683 : « Vous observerez qu'il
ne pièce de cuir sur l'épaule gauche de chaque soldat,
porte plus facilement son mousquet, et qu'il n'use point
» *D. G.* 699.
Alauzier, 19 mai 1682. — Ces officiers ménageaient trop
leurs hommes; il y en avait d'autres qui allaient encore
5 août 1690, Louvois écrit à Saint-Pouenge : « Prenez
ıliers que vous ferez donner à l'infanterie soient manuel-
es, car il est souvent arrivé que les officiers, qui font
ı ont vendu. » *D. G.* 965.

vieux autant que faire se pourra, mais que c'est à condition seulement que les habits que les soldats porteront ordinairement les mettent à couvert de l'injure du temps, et particulièrement du froid, et que ni leurs vêtements ni leurs chapeaux ne soient point assez mauvais pour scandaliser les étrangers qui peuvent passer dans les villes, et c'est à quoi Sa Majesté désire que vous teniez la main avec sévérité[1]. »

Il fallait porter dans les moindres détails une surveillance minutieuse et incessante. La première et la principale affaire, c'étaient les levées et les recrues. Louvois ne voulait en principe « ni des gueux, ni des enfants, ni des contrefaits, » et le capitaine qui se permettait d'en introduire quelqu'un dans sa compagnie devait être puni, chaque fois qu'il était pris en faute, d'une amende de vingt livres[2]. Mais, dans la pratique, les inspecteurs et les commissaires étaient fort embarrassés ; il n'y avait aucune limite d'âge ni de taille ; s'ils prenaient sur eux d'en fixer une, ils couraient le risque de rebuter des sujets qui leur paraissaient trop petits ou trop jeunes, mais que le ministre réintégrait le plus souvent, les uns, parce qu'il les trouvait « bien sur leurs jambes, » et les autres, parce qu'ils lui semblaient « de belle espérance[3]. »

[1] Louvois à d'Alauzier, 12 septembre 1680.
[2] Ordonnance du 23 décembre 1680.
[3] Louvois à Huxelles, 27 janvier 1683 : « J'ai vu ici deux soldats qui m'ont dit avoir été licenciés à Ypres, et qui m'ont montré des congés qui portent qu'ils ont été chassés parce qu'ils étoient trop petits. Ces deux soldats n'étoient pas de taille avantageuse, mais ils étoient bien sur leurs jambes, l'un âgé de trente ans et l'autre de trente et un ; et ils

noter que les *passe-volants* avaient presque
nt disparu; mais si les officiers ne se prêtaient
›roquement leurs soldats, il arrivait encore
ıabits et les armes voyageaient quelquefois
ıpagnie à une autre, pour la revue du com-
l'ordonnance avait prévu les emprunts
s, mais non les emprunts d'équipement. Il
besoin d'ajouter que ceux-ci furent interdits
ux-là.

nues illégales sur la solde étaient toujours

ils servoient depuis l'année 1673. Ils m'ont en même temps
n avoit été réformé quatre-vingts en un même jour, et qu'il
ux cents de marqués pour l'être au mois de mars, qui sont
rands qu'eux; sur quoi je suis obligé de vous dire que vous
aux intentions du roi en faisant de pareilles réformes, et
ccommoder les troupes de Sa Majesté, vous les ruinez, puis-
qui sert depuis huit ou neuf ans vaut mieux qu'un grand
crue; et je me souviens fort bien que je vous ai expliqué que
bien aise que vous ne souffrissiez pas que l'on amenât de
mes de recrues, mais qu'en même temps l'intention du roi
conservât les vieux soldats qui seroient de petite taille et
en servir. C'est ce que je suis obligé de vous répéter encore,
e que Sa Majesté entretenant un grand nombre d'infanterie
pied, il ne faut pas, pour vouloir mesurer les hommes au
pied, comme l'on a fait dans le régiment des gardes depuis
s, ce que l'on m'a mandé avoir été aussi pratiqué par quel-
ır général qui néanmoins ne m'en a rien mandé, priver le
de soldats qui sont d'âge, de force et de taille à bien ser-
ont d'autre défaut que d'avoir quelques pouces de hauteur
autres. Je vous répète donc ce que je vous viens d'expli-
que, pour quelque raison que ce soit, il ne faut point licen-
soldat parce qu'il n'est pas si grand qu'un autre, et que,
ues qui vous seront présentées, il ne faut pas rebuter les
ont larges et bien faits, parce qu'ils ont quelques pouces de
s que les soldats des têtes des compagnies, et se contenter
ui, par leur foiblesse ou autre défaut, seront incapables de
D. G. 689. — Louvois aux inspecteurs, 23 février 1685 :
ne veut point que l'on mesure les soldats, et il ne faut point
eux soldat parce qu'il est trop petit, ni un jeune homme de
ce. » *D. G.* 742.

CHAPITRE V

Administration et institutions militaires depuis la paix de Nimègue. — Réponse de Louvois aux critiques soulevées par ses réformes. — Le luxe et l'économie. — Les prodigues et les parcimonieux. — Les recrues. — Les retenues sur la solde. — Reproches de Louvois à Dufay. — Négligence dans le service. — Mauvaise éducation des officiers. — Institution des compagnies de cadets. — La noblesse n'est pas obligatoire. — Première organisation. — État des cadets en 1684. — Discipline et instruction. — Les cadets au siége de Luxembourg. — Révolte de la compagnie de Charlemont. — Désordre à Besançon. — Décadence de l'institution des cadets. — Efforts pour régler la vénalité des charges, et pour donner aux régiments des noms invariables. — Récompenses pour les bons officiers. — Institution des régiments de milices. — Leur organisation et leur service. — Décadence des milices. — Création du Dépôt de la Guerre. — Réforme dans l'équipement et l'armement, en France et à l'étranger. — Le mousquet-fusil. — La baïonnette à douille. — Résistance du mousquet et de la pique. — L'épée remplacée par le sabre. — Création des carabiniers. — Camps d'instruction. — Artillerie. — Compagnies de canonniers. — Régiment de bombardiers. — Compagnies de mineurs. — Vauban, commissaire général, et Louvois, directeur général des fortifications. — Construction d'un grand nombre de places fortes. — La guerre de 1688 les surprend inachevées.

Pour être un grand réformateur, il ne suffit pas de ruiner des abus, ni même de mettre, pour un jour, de bonnes choses à la place; il faut lutter et persévérer; il faut prévoir et vouloir toutes les conséquences de ses actes, oser faire et oser dire ce que l'on a fait et

de la Toussaint), vous avez fait assembler
s pour mettre à la discrétion des officiers
s occasions, sont les parties, le jugement de
ats qui n'avoient aucunement failli.
jesté a regardé comme un assassinat ce qui a
'égard du soldat qui a été passé par les armes
été entendu. Elle sait bien qu'il ne faut pas
ıe les soldats se mutinent, et qu'il est des
où il en faut tuer ou faire exécuter sur-le-
ır les contenir; mais en ce qui s'est passé, le
e ce mois, il n'y avoit rien qui méritât de
lémonstrations, et votre devoir vous obli-
nir les officiers, lesquels, contre l'intention
nté de Sa Majesté, retenoient à leurs soldats
e de leur solde. J'adresse à M. de La Ché-
ordres du roi nécessaires pour interdire les
ui ont assisté au conseil de guerre, et pour
re en prison les commandants des corps qui
rt que l'on retînt aux soldats l'argent qui
r être délivré, suivant les ordres du roi. Sa
rdonne à M. de La Grange de se rendre à
et de faire faire, en sa présence, raison aux
e tout ce que l'on leur a retenu depuis le
dernier; et pour apprendre au commissaire
nain de souffrir de pareils désordres, le roi
u'il soit envoyé prisonnier au château de
, et m'a défendu de le jamais employer.
regret que je suis obligé, en satisfaisant à
ommandement de Sa Majesté, de vous écrire
rmes si durs[1]. » Voilà une belle et noble
).

point qu'il leur fût permis, comme il se pratique dans quelques endroits, de ne voir leurs compagnies que quand ils vont monter la garde, de dépenser leur argent au jeu ou aux femmes, de s'en absenter tout autant de temps qu'ils veulent, et de faire enfin, du métier qui demande le plus d'assiduité et d'occupation, un métier de libertinage et de fainéantise? On veut bien en France qu'un capitaine fasse sa métairie, si j'ose parler de la sorte, de sa compagnie; mais on veut aussi qu'il la cultive en même temps, en sorte qu'il ne jouisse que du fruit de son travail.

« Au reste, il n'est pas vrai qu'il n'y ait qu'à se ruiner dans le service de France. S'il s'y en trouve à qui cela arrive, c'est qu'on peut dire qu'ils ne sont pas sages, dépensant à de folles dépenses ce qui n'est destiné que pour le service du roi. En effet, y va-t-il du service qu'un capitaine de chevaux-légers ait trente chevaux, comme il y en a mille dans nos armées, qu'il ait vingt ou vingt-cinq valets, qu'il porte des justaucorps de quatre ou cinq cents écus, qu'il joue cent pistoles en un quart d'heure, et qu'il fasse enfin mille autres folies comme celles-là, qui seroient trop longues à rapporter? C'est à cela qu'ils se ruinent, et non pas à servir le roi, qui, bien loin de demander toutes ces profusions, seroit bien aise que chacun se gouvernât selon ses moyens. Car c'est une erreur de dire que l'on ne fait rien en France, si l'on ne commence à donner bonne opinion de soi par une grande dépense; nous n'avons qu'à jeter les yeux sur la plupart de ceux qui ont aujourd'hui des gouvernements, et nous trouverons que, pour un qui avoit du bien quand

s'est mis dans le service, il y en avoit dix qui n'en 'oient point. Ils en sont donc venus là par leur mé- le, ce qui est plus que suffisant pour faire voir com- en on se trompe, quand on dit qu'il n'y a point de compense à espérer parmi nous.

« Ajoutons à cela qu'il n'y a point même d'endroit l l'on puisse espérer sitôt de faire fortune. Car où a-t-il dans l'Europe un roi qui puisse faire plus de âces et plus de gratifications que le nôtre? La for- ne d'un officier de mérite n'est jamais bornée parmi us. Il devient d'enseigne, lieutenant; de lieute- nt, capitaine; de capitaine, lieutenant-colonel ou ajor[1]; de lieutenant-colonel ou major, colonel; de lonel, brigadier; de brigadier, maréchal de camp; maréchal de camp, lieutenant général, et de lieu- nant général, maréchal de France, c'est-à-dire au mble des plus hautes dignités où un gentilhomme

En 1683, date de cet écrit, les régiments de cavalerie n'avaient des jors que par commission, et point de lieutenants-colonels; les majors titre furent institués seulement le 1er novembre 1685, et les lieute- its-colonels le 1er mars 1686. Voir la circulaire de Louvois aux offi- s généraux, du 7 juillet 1685. *D. G.* 747, et *Journal de Dangeau*, mars 1686. — Nous devons répéter ici ce que nous avons dit ailleurs : grades de major et de lieutenant-colonel étaient plutôt à côté de la archie que dans la hiérarchie même ; en d'autres termes, ils étaient ôt faits pour les officiers de mérite, mais de petite fortune, que pour x à qui leur aisance permettait de passer tout d'un coup d'une com- nie à un régiment; pour ces derniers, ils n'étaient pas obligatoires. 30 août, le 4 et le 5 septembre 1684, Louis XIV créa vingt-sept nou- ux régiments d'infanterie; des vingt-sept colonels nommés par lui, un seul n'avait été lieutenant-colonel ou major; quinze étaient capi- es dans le régiment du Roi; cinq dans le régiment Dauphin; deux s le régiment de Picardie; les autres n'avaient même point aupara- : de charges de guerre; ils avaient servi comme volontaires seule- it. Il faut ajouter, par contre, qu'il y a beaucoup d'exemples de lieu- ints-colonels nommés brigadiers, sans avoir passé par le grade de nel.

puisse atteindre. On ne voit point parmi nous qu'un homme demeure des dix années entières dans un même poste, à moins que ce ne soit un homme de qui l'on ne fasse point de cas, et de qui naturellement l'on n'en doive pas faire. Un honnête homme a le plaisir de voir croître de jour en jour sa fortune, et, à moins qu'une mort imprévue ne vienne faucher ses espérances, il peut prétendre aux plus grandes charges et aux plus grands emplois.

« Combien en avons-nous vu, je ne dis pas des siècles passés, mais de celui-ci et même d'aujourd'hui, qui, de rien ou de bien peu de chose, se sont élevés à des fortunes surprenantes! M. Le Bret, qui étoit d'une naissance obscure, sans bien, sans appui, sans connoissances, n'a pas laissé de mourir, il n'y a que trois ou quatre ans, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Douai, et enfin avec plus de vingt-cinq mille écus de rente des bienfaits de la cour. M. de Montal n'est pas né avec plus de bien, quoiqu'il soit d'une autre naissance; chacun sait qu'il n'avoit pas cinquante écus de rente quand il commença à porter les armes, et que les parents de sa femme eurent beaucoup de peine à la lui laisser épouser, quoiqu'elle n'eût pas vaillant mille écus. Cependant où en est-il aujourd'hui, et n'est-il pas à la veille d'être maréchal de France[1]? Nos armées ne sont remplies que de fortunes semblables ou qui en approchent de beaucoup,

[1] Le comte de Montal ne fut jamais maréchal de France. Louis XIV l'oublia dans la promotion du 27 mars 1693; malheureusement Louvois n'était plus là pour rappeler au roi les titres de son vieux serviteur; le ministre était mort, le 16 juillet 1691.

bien que je n'aurois jamais fait, si je prétendois les rapporter toutes, les unes après les autres.

« Ce que je dirai cependant là-dessus, c'est que si l'on en voit plusieurs qui échouent, au lieu qu'il n'y en a que fort peu qui réussissent, c'est que le nombre de ceux qui ont de la conduite est bien plus petit que de ceux qui n'en ont point. Chacun ne se sait point mesurer, et la plupart étant infatués que ce n'est pas assez d'avoir du courage, si l'on ne fait beaucoup de dépenses, se mettent en état, au bout de trois ou quatre campagnes, de ne savoir plus où donner de la tête, tellement qu'ils sont obligés de se retirer. Or je demanderois volontiers si c'est le roi qui est cause de la ruine de ces gens-là, et s'ils ne seroient pas devenus ce que deviennent les autres, si, ayant du cœur comme ils en ont, ils avoient su se mieux ménager.

« Ce n'est pas un auteur de libelle tout seul qui tient ces sortes de discours-là ; j'en connois plus d'une douzaine qui me les ont faits au sujet de plusieurs officiers, dont les uns ont mangé cinquante mille livres de rente, comme le marquis du Garot, qui commandoit les gendarmes de la Reine[1], et les autres à proportion de ce qu'ils avoient. Cependant, quand il étoit question de se mettre en campagne, une maîtresse arrêtoit ces sortes de gens-là à Paris, où ils y étoient arrêtés par la nécessité où ils s'étoient mis pour faire dépense auprès d'elle. Tellement que les uns étoient

[1] On lit dans le *Journal de Dangeau*, appendice à l'année 1684, que Gareau, capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine, fut cassé pour ne s'être pas trouvé à la bataille de Cassel. L'enseigne de la même compagnie eut le même sort et pour la même raison.

cassés faute de servir, les autres faute d'être en état de rendre service. Qu'on leur demande cependant à quoi ils ont mangé leur bien, ils vous diront effrontément que c'est au service du roi, quoiqu'il soit de notoriété publique que ce n'a jamais été qu'au service des dames[1]. »

Louvois avait l'horreur des prodigues; le luxe, appliqué aux choses de la guerre, lui était odieux. Il ne souffrait qu'avec peine, sur les habits des officiers, les galons d'or et d'argent; il les proscrivait absolument pour les bas-officiers et les soldats[2]. « C'est une chose ridicule, disait-il, de songer à donner des parements de velours à des sergents, aussi bien que des gants et des cravates à dentelle; il ne faut pas souffrir non plus que l'on achète des rubans pour mettre au chapeau, sur les épaules, ni aux écharpes des sergents et des soldats, ni des gants pour les piquiers, non plus qu'obliger les officiers d'infanterie d'avoir des haut-de-chausses de velours, comme on le projette[3]. » Il trouvait que dépenser cinquante livres pour l'habit d'un sergent était une folie, et que douze écus y suffisaient bien, d'autant plus que c'était le sergent qui payait, en fin de compte, la vanité de son capitaine,

[1] *Réponse au livre intitulé: La conduite de la France*, pages 69-78. 1683.

[2] Louvois à d'Alauzier, 11 mai 1682 : « Le roi veut que vous avertissiez tous les officiers, dont plusieurs croient plaire à Sa Majesté en faisant mettre sur les habits de leurs sergents et soldats du galon d'or et d'argent fin ou faux, que l'intention de Sa Majesté est qu'ils cessent cette dépense pour toujours, et qu'en même temps vous leur fassiez entendre de n'en porter dorénavant sur leurs habits que le moins qu'il se pourra, Sa Majesté désirant seulement que tous les officiers d'un même régiment soient vêtus d'une même couleur. »

[3] Louvois à d'Alauzier, 23 novembre 1682.

[illegible]

bués [illegible]
, en ont [illegible]

vieux autant que faire se pourra, mais que c'est à condition seulement que les habits que les soldats porteront ordinairement les mettent à couvert de l'injure du temps, et particulièrement du froid, et que ni leurs vêtements ni leurs chapeaux ne soient point assez mauvais pour scandaliser les étrangers qui peuvent passer dans les villes, et c'est à quoi Sa Majesté désire que vous teniez la main avec sévérité[1]. »

Il fallait porter dans les moindres détails une surveillance minutieuse et incessante. La première et la principale affaire, c'étaient les levées et les recrues. Louvois ne voulait en principe « ni des gueux, ni des enfants, ni des contrefaits, » et le capitaine qui se permettait d'en introduire quelqu'un dans sa compagnie devait être puni, chaque fois qu'il était pris en faute, d'une amende de vingt livres[2]. Mais, dans la pratique, les inspecteurs et les commissaires étaient fort embarrassés; il n'y avait aucune limite d'âge ni de taille; s'ils prenaient sur eux d'en fixer une, ils couraient le risque de rebuter des sujets qui leur paraissaient trop petits ou trop jeunes, mais que le ministre réintégrait le plus souvent, les uns, parce qu'il les trouvait « bien sur leurs jambes, » et les autres, parce qu'ils lui semblaient « de belle espérance[3]. »

[1] Louvois à d'Alauzier, 12 septembre 1680.
[2] Ordonnance du 23 décembre 1680.
[3] Louvois à Huxelles, 27 janvier 1683 : « J'ai vu ici deux soldats qui m'ont dit avoir été licenciés à Ypres, et qui m'ont montré des congés qui portent qu'ils ont été chassés parce qu'ils étoient trop petits. Ces deux soldats n'étoient pas de taille avantageuse, mais ils étoient bien sur leurs jambes, l'un âgé de trente ans et l'autre de trente et un; et ils

Il est à noter que les *passe-volants* avaient presque absolument disparu; mais si les officiers ne se prêtaient plus réciproquement leurs soldats, il arrivait encore que les habits et les armes voyageaient quelquefois d'une compagnie à une autre, pour la revue du commissaire; l'ordonnance avait prévu les emprunts d'hommes, mais non les emprunts d'équipement. Il n'est pas besoin d'ajouter que ceux-ci furent interdits comme ceux-là.

Les retenues illégales sur la solde étaient toujours

m'ont dit qu'ils servoient depuis l'année 1673. Ils m'ont en même temps assuré qu'il en avoit été réformé quatre-vingts en un même jour, et qu'il y en avoit deux cents de marqués pour l'être au mois de mars, qui sont encore plus grands qu'eux; sur quoi je suis obligé de vous dire que vous contrevenez aux intentions du roi en faisant de pareilles réformes, et qu'au lieu d'accommoder les troupes de Sa Majesté, vous les ruinez, puisqu'un soldat qui sert depuis huit ou neuf ans vaut mieux qu'un grand paysan de recrue; et je me souviens fort bien que je vous ai expliqué que le roi seroit bien aise que vous ne souffrissiez pas que l'on amenât de mauvais hommes de recrues, mais qu'en même temps l'intention du roi étoit que l'on conservât les vieux soldats qui seroient de petite taille et en état de bien servir. C'est ce que je suis obligé de vous répéter encore, et de vous dire que Sa Majesté entretenant un grand nombre d'infanterie françoise sur pied, il ne faut pas, pour vouloir mesurer les hommes au pouce et au pied, comme l'on a fait dans le régiment des gardes depuis quelque temps, ce que l'on m'a mandé avoir été aussi pratiqué par quelque inspecteur général qui néanmoins ne m'en a rien mandé, priver le roi du service de soldats qui sont d'âge, de force et de taille à bien servir, et qui n'ont d'autre défaut que d'avoir quelques pouces de hauteur moins que les autres. Je vous répète donc ce que je vous viens d'expliquer, qui est que, pour quelque raison que ce soit, il ne faut point licencier un vieux soldat parce qu'il n'est pas si grand qu'un autre, et que, dans les recrues qui vous seront présentées, il ne faut pas rebuter les soldats qui sont larges et bien faits, parce qu'ils ont quelques pouces de hauteur moins que les soldats des têtes des compagnies, et se contenter d'ôter ceux qui, par leur foiblesse ou autre défaut, seront incapables de bien servir. » *D. G.* 689. — Louvois aux inspecteurs, 23 février 1685 : « Sa Majesté ne veut point que l'on mesure les soldats, et il ne faut point chasser un vieux soldat parce qu'il est trop petit, ni un jeune homme de belle espérance. » *D. G.* 742.

le grand mal, toujours attaqué, renaissant toujours, mal terrible qui causait la désertion, l'indiscipline, la révolte, avec leurs déplorables suites. En voici un cruel exemple. Le 9 novembre 1683, Louvois écrivait au glorieux défenseur de Philisbourg, à Dufay, qui était alors gouverneur de Fribourg : « Le roi a appris avec la dernière surprise ce qui s'est passé à Fribourg, au sujet du soldat qui a été passé par les armes ; et il a été nécessaire que Sa Majesté se soit souvenue de vos anciens services et de ce que vous avez fait à Philisbourg, pour ne pas vous priver de votre emploi et vous faire mettre en prison. Les exemplaires qui vous ont été envoyés des ordonnances du roi ne vous peuvent laisser ignorer que Sa Majesté désire que les capitaines donnent quatre sols par jour à leurs soldats, hors pour les jours qu'ils travaillent actuellement; ainsi vous n'avez pas pu souffrir, sans contrevenir à ses ordonnances, que les capitaines de la garnison de Fribourg se soient mis sur le pied de retenir un sol généralement à tous les soldats, soit qu'ils travaillassent ou non, et même pour les jours qu'il n'y avoit aucun travail. Les soldats ont pu et dû s'adresser à vous, pour vous demander l'exécution des ordonnances du roi, et on n'a pu, sans une injustice manifeste, leur imputer à crime de l'avoir fait. Quand il y auroit eu quelque chose à dire sur ce qu'ils se sont assemblés en trop grand nombre, la prison de celui qui vous a présenté la requête suffisoit, et il n'étoit arrivé rien d'assez pressant pour ne pas attendre les ordres de Sa Majesté sur ce que vous aviez à faire ; et ç'a été sans aucune nécessité qu'un jour comme le premier de ce

[illegible]

pris [illegible]
des [illegible]
G. 709.

lettre, qui fait grand honneur à Louis XIV et à Louvois; là sont les vrais principes de l'ordre et de la discipline. Il est consolant de voir que les pauvres soldats étaient assurés de trouver justice, toutes les fois que la vérité de leurs misères arrivait jusqu'au ministre, et par le ministre, jusqu'au roi; c'est l'honneur particulier de Louvois d'avoir cherché toujours, et souvent, par bonheur, atteint la vérité[1].

Par bonheur aussi, les révélations qu'il provoquait étaient rarement d'un caractère aussi grave. En temps de paix surtout, les officiers étaient accusés de négliger le service ou d'aimer trop leurs aises; par exemple, quand les troupes marchaient, ils allaient devant ou suivaient dans des chaises roulantes[2]; ceux qui se trouvaient en garnison dans les places n'y faisaient pas bonne garde; et c'était une chose que Louvois ne pouvait pas souffrir. « Le roi, mandait-il aux inspecteurs, a été averti que l'on se relâche, dans plusieurs places, de l'exactitude avec laquelle le service se doit faire; que les officiers qui sont de garde s'absentent fréquemment de leurs postes; qu'il y en a même qui, étant de garde, vont jouer chez les officiers-majors; que pendant la nuit, ils se mettent entre deux draps; que quand ils montent la garde, ils font porter leur pique et leur hausse-col par un valet; que les rondes ne se font plus par les officiers, conformé-

[1] Une fois, c'est un soldat qui se plaint que son pain lui est pris pour nourrir les chiens de son capitaine. Le capitaine est mis en prison, et ses appointements d'un mois sont donnés au soldat, avec son congé. L'ordre de Louvois est du 15 septembre 1684. *D. G.* 717.

[2] Louvois aux officiers généraux, 10 juin 1686. *D. G.* 765.

nent à l'ordonnance du roi, et qu'ils ne visitent point urs soldats dans les casernes[1]. »

Quelquefois, Louvois avait à tancer les inspecteurs ıx-mêmes. « Il sera bon à l'avenir, écrivait-il à l'un eux, lorsque vous voudrez remener des femmes chez les, que vous preniez un autre chemin que par le mpart. Et je suis obligé de vous dire que vous avez and intérêt de vous appliquer davantage aux foncıns de votre emploi d'inspecteur, parce que, si vous ntinuez à les négliger, comme j'apprends que vous tes, le roi prendra assurément le parti d'en enyer un autre en votre place. » Et l'inspecteur qui cevait cette rude semonce, classait la lettre ministélle dans ses archives, avec cette note de sa propre ıin : « Lettre de M. de Louvois, du 23 août 1682, r mon peu d'application[2]. » N'est-ce pas le triomphe l'esprit de subordination et de discipline?

Les erreurs de conduite, les fautes morales dont officiers se rendaient trop souvent coupables, Louis les attribuait volontiers à leur début dans le ser-e, à leur noviciat militaire, aux mauvaises habides qu'ils y avaient prises. Tous, ou presque tous, avaient commencé par porter le mousquet, pendant ur adolescence ou leur première jeunesse. Sans ute il était bon qu'ils eussent appris à obéir avant commander, mais il était mauvais qu'ils eussent it leur apprentissage pêle-mêle avec des soldats peu

[1] 13 janvier 1681.

[2] Cet inspecteur, qui était alors à Casal, s'appelait d'Alauzier. L'auteur ce livre possède un recueil qui contient ses papiers, et dans le nombre, viron cent quatre-vingts lettres originales à lui adressées par Louvois.

délicats d'esprit, de langage et de mœurs, peu scrupuleux aussi sur le bien d'autrui, parce qu'ils étaient trop souvent forcés de vivre d'expédients et de maraude. Louvois se proposa de supprimer le mal et d'augmenter la somme du bien, de faire vivre les *cadets* en simples soldats, mais entre eux, et de relever, par une instruction spéciale, leurs sentiments et leurs idées. En un mot, il voulut assurer aux jeunes gens de la petite noblesse et de la bourgeoisie ce que les héritiers des grands noms trouvaient déjà dans les deux compagnies des mousquetaires du roi, le bienfait d'une bonne éducation militaire.

Le 12 juin 1682, les intendants eurent ordre de publier, par tout le royaume, que le roi venait d'instituer, à Metz et à Tournai, deux compagnies destinées à former au service tous les jeunes gentilshommes de quatorze à vingt-cinq ans qui voudraient y acquérir les connaissances et les qualités nécessaires pour devenir un jour de bons officiers. Il en vint une telle foule que, moins de trois mois après, le nombre des postulants dépassait quatre mille, et qu'il fallut, pour les recevoir, créer, non plus deux seulement, mais bien neuf de ces écoles militaires.

Une ordonnance du 1er septembre défendit aux régiments d'entretenir des *cadets*, comme par le passé, si ce n'est que les compagnies colonelles en purent conserver trois jusqu'à nouvel ordre, et ce nouvel ordre, à la date du 25 juillet 1683, acheva d'effacer les derniers vestiges de l'ancien usage.

Les neuf compagnies, dites de gentilshommes, furent toutes établies dans des places frontières, à

Cambrai, Valenciennes, Charlemont, Lon-, Strasbourg, Brisach et Besançon[1]. Elles ır capitaines les commandants mêmes de ces s commencements furent naturellement un s. Comme il n'y avait ni concours, ni exacune sorte, les intendants sollicités, assiéıte part, acceptèrent de droite et de gauche ındidats qui leur étaient recommandés. Les ıces acquises se réduisaient en général à de chose; il se trouva qu'on avait reçu des ıi ne savaient ni lire ni écrire[2]. Même la ge, la seule condition qui eût été réglée, ıéfois outrepassée jusqu'au ridicule; il était ıssurément de voir, sans se moquer, des trente-quatre ans, et même de quarante-nilieu d'adolescents qui en avaient quatorze Plusieurs avaient déjà servi; l'un d'eux, ıgt-huit ans[3], était noté comme ayant fait guerre de Hollande, de 1672 à 1679, en sous-lieutenant et de lieutenant.

ɛe qui est des conditions sociales, elles ɔmme les âges de la vie et les aptitudes ines, très-diversement représentées. Il ne faus'arrêter à ce titre fastueux de compagnies hommes. Cette étiquette aristocratique cou-

années après, la compagnie de Metz fut transférée à Sarre-ɛ de Valenciennes à Béfort.

Dufresne, 13 décembre 1682. *D. G.* 683.

à La Chétardie, 18 novembre 1682; à Moncaut, 26 février ɔ82 et 742.

ils d'un bourgeois de Gap. Mémoire du 16 juin 1683. *D. G.*

vrait un pêle-mêle dont pourrait s'accommoder la démocratie la plus hostile aux distinctions de classes. On ne sait pas assez peut-être tout ce qu'il y avait en France, au dix-septième siècle, de bourgeois aisés, possesseurs de biens nobles, et « vivant noblement, » selon le terme consacré, c'est-à-dire vivant de leurs revenus et sans exercer de métier. Même les gens d'industrie et de commerce ne trouvaient pas beaucoup de difficultés à faire entrer leurs fils dans ces compagnies de gentilshommes, libéralement ouvertes à presque tous, si ce n'est à ceux dont la condition était tout à fait misérable. « Les intendants, mandait Louvois aux capitaines, ont reçu, dans la levée qu'ils ont faite pour les compagnies de cadets, toute sorte de gens, en sorte qu'il y en a d'une naissance très-basse; sur quoi Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir que, sans témoigner que ce soit par son ordre, et comme si c'étoit pour satisfaire à votre propre curiosité, vous fassiez un état des cadets dont votre compagnie est composée, séparé par provinces, où vous mettrez ce que vous pourrez apprendre par leurs camarades de la naissance de chacun. Le roi ne voudra pas qu'on ôte ceux qui ne seront pas d'une naissance fort basse; mais s'il y en avoit dont l'origine fût fort obscure, il est sans doute que Sa Majesté les feroit licencier[1]. »

Dans tous les temps, il y a eu la classe des déclassés, toujours dangereuse, mais plus ou moins nombreuse et dangereuse, suivant l'état politique et moral

[1] 5 octobre et 27 décembre 1682. *D. G.* 681-683.

de la société. Fallait-il laisser s'engager dans le service de pauvres garçons, dénués de toute ressource et condamnés d'avance à mourir de faim sous l'uniforme? Fallait-il souffrir, au milieu de tant de jeunes gens dont l'éducation était à faire, ceux dont les mauvaises mœurs, l'inapplication ou l'incapacité notoire étaient pour les autres un scandale, un méchant exemple, ou un sujet de raillerie? Fallait-il enfin tolérer dans les compagnies ces hommes faits qui n'y étaient plus à leur place, et dont le nom seul était un sarcasme, les vieux cadets? C'était aux capitaines à éliminer les incapables de toute sorte, mais discrètement et non pas tous à la fois [1]. Si les familles réclamaient leurs enfants, sous quelque prétexte que ce fût, on s'empressait de les leur rendre [2]. La désertion qui, dans l'armée, entraînait les châtiments les plus graves, était à peine atteinte, pour les cadets, d'une punition toute anodine. Le nom du déserteur était publié au prône par le curé de sa paroisse, et affiché à la porte de l'église [3].

Cependant plus on travaillait à mettre de l'ordre dans ces écoles et à y ménager la place, plus la foule grossissait aux alentours; pour un qui sortait, il y en avait dix qui s'efforçaient d'entrer. Les intendants y perdant la tête, Louvois prit sur lui d'examiner et de décider sur toutes les demandes d'admission. En 1684, l'effectif de chacune des neuf compagnies s'élevait

[1] Louvois aux capitaines, 3 mai 1685, 15 juin 1686. *D. G.* 745-765.
[2] Louvois aux intendants, 27 octobre 1682. *D. G.* 681.
[3] Louvois à Jonville, 1er décembre 1682. *D. G.* 683. A l'occasion de la désertion du sieur Pierre Guy, natif de Nantes.

au chiffre de 475 cadets, c'est-à-dire au total énorme de 4,275 jeunes gens, tous habillés, entretenus et soldés aux frais du roi: c'était, par mois, une dépense de 80,000 livres, près d'un million pour l'année entière[1].

Toutes les compagnies étaient organisées sur le même modèle : à la tête, un capitaine, gouverneur de place ou commandant de citadelle, exerçant la haute direction et l'autorité morale; sous ses ordres, un lieutenant, chargé de la discipline et du détail quotidien; deux sous-lieutenants, commandant chacun la moitié de la compagnie divisée en deux brigades; chaque brigade composée de quatre escouades commandées par des sergents qui avaient été choisis, dans l'origine, moitié parmi les sergents de l'armée, moitié parmi les anciens cadets des régiments; enfin, un nombre de caporaux et d'anspessades proportionné à l'effectif de la compagnie[2]. La première affaire du capitaine était de veiller, comme un père de famille, à la santé morale et physique des jeunes gens confiés à ses soins[3]; il devait prendre garde qu'ils n'abu-

[1] Solde mensuelle : au capitaine, 150 livres; 90 au lieutenant, 45 à chacun des deux sous-lieutenants, 30 à chacun des huit sergents, 21 à chacun des huit caporaux, 18 à chacun des huit anspessades, 15 à chacun des cadets, 15 à chacun des trois tambours. Total par compagnie, 7,677 livres, et pour les neuf compagnies, 69,093. Plus, pour habillement et dépenses extraordinaires des cadets, 11,015 livres. État de dépenses pour 1684, n° 60. *D. G.* 792

[2] Louvois à Morton et à Mesgrigny, 12 et 29 août 1682. *D. G.* 680.

[3] Louvois à Montefranc, 18 août 1682 : « Sa Majesté approuve que vous fassiez marché avec quelque chirurgien de la ville de Valenciennes de bonne volonté, pour peigner, faire les cheveux et prendre soin de cette jeunesse. » *D. G.* 680. — Il faut noter que, pour favoriser les rapports des cadets avec leurs familles, Louvois, surintendant des postes, avait décidé que les lettres qui leur seraient adressées ne subiraient que la

t pas de la liberté qui leur était laissée, en
des leçons et du service. Louvois regardait
iers la comédie comme un mauvais lieu[1]; pour
r les cadets de ce lieu-là et des autres, il avait
é de faire établir des billards dans leurs ca-
[2]. Tous les jours de la semaine, ils devaient suivre
leçons de mathématiques, de deux heures et
chacune[3]; prescription excellente, mais qui ne
ais rigoureusement observée. Aux leçons de ma-
iques, les cadets préféraient le maniement des
et leurs officiers les laissaient beaucoup trop
ent suivre leur goût[4]. Assimilés d'ailleurs aux

la taxe habituelle. Louvois aux capitaines, 27 septembre 1682.

is à Morton, 23 décembre 1682 : « Il seroit à craindre, si
ettoit aux cadets d'aller à la comédie, que, sous ce prétexte, ils
auchassent, d'autant plus que comme elle ne commence que sur
u quatre heures après-midi, ils ne pourroient pas être de re-
la citadelle avant la fermeture des portes. » *D. G.* 683. — Le
684, Louvois écrivait au maréchal de Schönberg : « Le roi a été
lu refus que vous avez fait à une troupe de comédiens de leur
de suivre l'armée. Sa Majesté m'a commandé de vous faire
elle approuvoit fort ce que vous avez fait, et elle vous recom-
ne pas souffrir qu'il s'y en établisse aucune. » *D. G.* 723.
is à Huxelles, 26 décembre 1682. *D. G.* 683.
is à Dufresne, 3 janvier 1683. *D. G.* 689.
is à Dufresne, 13 décembre 1682 : « Je suis surpris de ce que
nandez qu'il n'y a que soixante-trois cadets aux mathématiques,
ous ne pouvez pas douter que l'intention du roi ne soit qu'ils
ment tous. » — Louvois à de Refuge, 23 juillet 1685 : « Le
nformé que parmi l'escouade de la compagnie de gentilshommes
mont qui a été envoyée à Longwy, il ne s'en trouve que quatre
appris les mathématiques, et pas un qui sache une règle d'arith-
que, pour s'en excuser, ils disent qu'on leur laissoit la liberté
ou non. Sa Majesté, qui ne veut pas souffrir la continuation
il désordre, m'a commandé de vous faire savoir que son inten-
que vous obligiez les cadets de la compagnie que vous com-
assister à toutes les leçons qui se font, sans en dispenser aucun,
que prétexte que ce soit. » *D. G.* 683-747.

troupes de garnison, les cadets partageaient avec elles le service des postes et des gardes; aucun d'eux, sous quelque prétexte que ce fût, n'était dispensé de ce service, pour lequel un quart de la compagnie était commandé chaque jour[1].

Louvois s'était réservé l'inspection générale des compagnies de cadets ; il les visitait souvent à l'improviste; il engagea plusieurs fois Louis XIV à les visiter lui-même. Le 17 juin 1683, il écrivait de Besançon au chancelier Le Tellier : « Le roi monta hier à cheval, en intention de voir la citadelle ; il trouva, sur l'esplanade, la compagnie de cadets à laquelle il vit faire l'exercice, et y prit tant de plaisir qu'il y demeura jusqu'à la nuit. Sa Majesté avoua qu'elle n'avoit vu aucune troupe, pas même ses compagnies de mousquetaires, faire l'exercice aussi juste que cette compagnie qui est composée de trois cent soixante et tant de cadets, parmi lesquels il y en a plus de quarante qui n'ont pas plus de quatorze ans et qui cependant commandent l'exercice comme pourroient faire les officiers[2]. » Les cadets étaient tous également formés au service de l'infanterie; cependant les capitaines devaient tenir note de ceux qui, ayant quelque bien, pouvaient être en état de se mettre en équipage et de se monter, s'ils étaient appelés à servir dans la cavalerie ou dans les dragons[3].

[1] Pour la mauvaise saison, Louvois avait prescrit que l'on donnât des capotes aux cadets qui étaient placés en sentinelle, et que, pendant la nuit, on les relevât toutes les heures, et même toutes les demi-heures, si le froid était rigoureux. 8 octobre et 7 décembre 1682. *D. G.* 681-683.

[2] *D. G.* 694.

[3] Circulaire du 27 août 1682. *D. G.* 680.

n 1683, lorsque la guerre éclata entre la France et
agne, ces pépinières d'officiers fournirent à l'ar-
une foule d'excellents sujets; plus de deux mille
ls reçurent alors des brevets temporaires de sous-
enant et de cornette, et les vides qu'ils laissaient
leurs compagnies furent presque aussitôt com-
Au mois d'avril 1684, la compagnie de Cambrai,
étaient sortis, depuis trois mois, plus de trois cents
ers, comptait encore quatre cents élèves sous les
s[1]. A la même date, un détachement de trois
cadets, tirés par moitié des compagnies de Long-
t de Metz, avait l'honneur d'être désigné pour
her au siége de Luxembourg. Louvois recomman-
tout spécialement cette jeunesse au maréchal de
ui : « Le roi juge à propos, lui mandait-il, que
fassiez venir au camp, devant Luxembourg, cent
ante cadets commandés de chacune des compa-
de Metz et de Longwy, pour vous en servir à quel-
ction de vigueur, si vous en avez besoin, et cepen-
en visitant les travaux qui se feront pour la ré-
on de la place, leur donner le moyen de s'instruire.
ajesté vous recommande de ne les faire exposer
lans une nécessité et de même que vous feriez les
quetaires du roi, si vous les aviez dans l'ar-
. » Fiers de cette assimilation, les cadets en ré-
èrent le bénéfice; quand vint la grande action du
, l'attaque de l'ouvrage à corne, ils revendiquè-
la première place en tête des colonnes d'assaut;

uvois au chancelier, 28 avril 1684. *D. G.* 712.
avril 1684. *D. G.* 722.

délicats d'esprit, de langage et de mœurs, peu scrupuleux aussi sur le bien d'autrui, parce qu'ils étaient trop souvent forcés de vivre d'expédients et de maraude. Louvois se proposa de supprimer le mal et d'augmenter la somme du bien, de faire vivre les *cadets* en simples soldats, mais entre eux, et de relever, par une instruction spéciale, leurs sentiments et leurs idées. En un mot, il voulut assurer aux jeunes gens de la petite noblesse et de la bourgeoisie ce que les héritiers des grands noms trouvaient déjà dans les deux compagnies des mousquetaires du roi, le bienfait d'une bonne éducation militaire.

Le 12 juin 1682, les intendants eurent ordre de publier, par tout le royaume, que le roi venait d'instituer, à Metz et à Tournai, deux compagnies destinées à former au service tous les jeunes gentilshommes de quatorze à vingt-cinq ans qui voudraient y acquérir les connaissances et les qualités nécessaires pour devenir un jour de bons officiers. Il en vint une telle foule que, moins de trois mois après, le nombre des postulants dépassait quatre mille, et qu'il fallut, pour les recevoir, créer, non plus deux seulement, mais bien neuf de ces écoles militaires.

Une ordonnance du 1er septembre défendit aux régiments d'entretenir des *cadets*, comme par le passé, si ce n'est que les compagnies colonelles en purent conserver trois jusqu'à nouvel ordre, et ce nouvel ordre, à la date du 25 juillet 1683, acheva d'effacer les derniers vestiges de l'ancien usage.

Les neuf compagnies, dites de gentilshommes, furent toutes établies dans des places frontières, à

urnai, Cambrai, Valenciennes, Charlemont, Lon-
ry, Metz, Strasbourg, Brisach et Besançon[1]. Elles
rent pour capitaines les commandants mêmes de ces
ıces. Les commencements furent naturellement un
u confus. Comme il n'y avait ni concours, ni exa-
en d'aucune sorte, les intendants sollicités, assié-
s de toute part, acceptèrent de droite et de gauche
ıs les candidats qui leur étaient recommandés. Les
nnaissances acquises se réduisaient en général à
en peu de chose; il se trouva qu'on avait reçu des
lets qui ne savaient ni lire ni écrire[2]. Même la
nite d'âge, la seule condition qui eût été réglée,
: quelquefois outrepassée jusqu'au ridicule; il était
ficile assurément de voir, sans se moquer, des
lets de trente-quatre ans, et même de quarante-
ıq, au milieu d'adolescents qui en avaient quatorze
peine[3]. Plusieurs avaient déjà servi; l'un d'eux,
é de vingt-huit ans[4], était noté comme ayant fait
ıte la guerre de Hollande, de 1672 à 1679, en
alité de sous-lieutenant et de lieutenant.

Pour ce qui est des conditions sociales, elles
ient, comme les âges de la vie et les aptitudes in-
lectuelles, très-diversement représentées. Il ne fau-
ait pas s'arrêter à ce titre fastueux de compagnies
gentilshommes. Cette étiquette aristocratique cou-

Quelques années après, la compagnie de Metz fut transférée à Sarre-
s, et celle de Valenciennes à Béfort.
Louvois à Dufresne, 13 décembre 1682. *D. G.* 683.
Louvois à La Chétardie, 18 novembre 1682; à Moncaut, 26 février
5. *D. G.* 682 et 742.
Chabot, fils d'un bourgeois de Gap. Mémoire du 16 juin 1683. *D. G.*

sept de ses camarades le firent évader et l'escortèrent hors du territoire français jusqu'à Namur. A leur retour, le reste de la compagnie, encouragé par l'hésitation des officiers, se mit en pleine révolte Trompé d'abord par des rapports adoucis, Louvois éclata quand il connut toute la vérité. L'indiscipline des cadets était pour l'armée d'un funeste exemple, elle fut sévèrement châtiée. Deux des plus coupables, condamnés par un conseil de guerre, furent passés par les armes; toute la compagnie, désarmée d'abord, fut bientôt après licenciée, les mauvais sujets

envoyés et de ce qui m'a été écrit ci-devant, que le prisonnier avoit les fers aux pieds, qu'il s'est sauvé par un trou qui avoit été fait par des déserteurs et qui avoit été remaçonné, que ce trou ne peut avoir été fait par ce cadet en moins de deux ou trois jours; que lorsqu'il fut reconduit dans la prison pour la dernière fois, un cadet fut chargé de lui aller remettre les fers aux pieds, et que l'on lui porta des limes dans la brasserie, ce qui ne peut avoir été fait que le brasseur n'en ait eu connoissance, et vous devriez l'avoir entendu aussi bien que ses garçons, s'il en a, même le sergent de la compagnie qui fut chargé de lui aller faire remettre les fers aux pieds; car s'il étoit entré dans la prison, il seroit impossible qu'il n'eût vu le travail que le cadet avoit fait pour rompre la voûte de son cachot. J'ai lu avec surprise les réflexions que j'ai trouvées à la suite de l'abrégé des informations; car je n'ai point ouï dire que quand on a pris plusieurs voleurs, contre partie desquels on trouve des preuves que l'on ne trouve point contre les autres, les juges puissent être embarrassés à prononcer contre ceux qui sont convaincus de vol, parce qu'ils n'en trouvent point contre les autres qu'ils ont ouï dire être aussi coupables que ceux-là. L'intention de Sa Majesté est donc que le conseil de guerre soit assemblé sans plus de retard, puisque l'instruction est faite, et que ceux qu'elle a nommés pour le composer rendent un bon jugement contre ceux qu'ils trouveront coupables, la complicité de plusieurs autres, non nommés dans les informations, ne devant point servir à excuser ceux qui y sont désignés; et la faute de ceux qui se trouvent convaincus ne devant point être excusée, parce que beaucoup d'autres l'ont commise avec eux; elle doit être au contraire punie d'autant plus sévèrement que la multiplicité des coupables a eu de plus dangereuses conséquences. Je vous répète donc que le conseil de guerre doit s'assembler pour juger tous ceux auxquels vous avez instruit le procès par réco-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

certain nombre de ses camarades avaient envahi la grande place de Besançon; le chef de l'émeute, un sergent, paya de sa vie cet outrage à la loi[1]. Ces deux révoltes, énergiquement réprimées par Louvois, furent les seules qui éclatèrent; mais elles laissèrent dans l'esprit de Louis XIV une impression mauvaise.

L'institution des cadets, que Louvois ne cessa pas d'améliorer et qui n'avait besoin que d'être soutenue, survécut à peine à son auteur. Louvois mort, on ne s'occupa pas de chercher une main à la fois souple et vigoureuse pour manier et contenir cette ardente jeunesse; on réveilla seulement le souvenir des anciens désordres; on fit valoir aussi la dépense qu'on n'osa pas dire inutile, mais qu'on montra grande, et Louis XIV se laissa persuader. En 1692, on cessa d'admettre de nouveaux cadets; en 1694, ceux des anciens qui n'étaient pas devenus officiers, furent répartis, comme au temps jadis, dans les compagnies des régiments; on revenait au passé; quel triomphe pour les ennemis de Louvois! Et tandis qu'une institution française disparaissait en France, délaissée par Louis XIV, on la retrouvait florissante sur la terre étrangère, en Hollande, transplantée par le prince d'Orange, et en Allemagne, par l'Electeur de Brandebourg.

En créant les compagnies de cadets, Louvois avait voulu satisfaire deux intérêts qu'il ne séparait jamais dans sa pensée, le bien de l'armée, le bien du roi. A l'armée, il donnait de meilleurs officiers subalternes; au roi, il donnait une plus grande autorité sur l'ar-

[1] Louvois à Montauban, 9 et 14 août 1685. *D. G.* 748.

', en diminuant, non pas l'action légitime et né-
aire, mais l'influence excessive et abusive des
les supérieurs, entachés de vénalité, sur les bas
les qui ne se vendaient pas. Cette préoccupation de
ité dans l'armée lui avait inspiré d'autres ré-
es que les intérêts particuliers, ennemis de l'in-
général, battirent en brèche, après la mort du
d ministre, et ruinèrent, avec l'assentiment et au
d dommage de Louis XIV.

uvois, entre autres choses, s'inquiétait avec raison
prix exagérés où était poussé, par le fol empor-
nt des compétiteurs, le trafic des régiments et des
pagnies. Dans ces combats d'argent, le vainqueur
sé, obligé de s'endetter pour payer sa victoire, de-
rait hors d'état de satisfaire aux dépenses quoti-
nes et nécessaires pour le bien du service. Quelque
ulté qu'il y eût à intervenir dans un commerce
tant qu'il était dans les lois et dans les mœurs,
it rester libre, Louvois y intervint, et, s'il ne lui
pas permis de limiter les folies des grands sei-
rs, il sauva du moins les fortunes moyennes, en
nt, dans la cavalerie par exemple, les régiments
entilshommes au taux uniforme de 22,500 livres,
12,000 les compagnies de ces régiments [1]; mais
put pas faire que les compagnies aux gardes n'at-
issent le prix incroyable de 80,000 livres, et
put pas empêcher à la fin que Louis XIV, cédant
sollicitations des acquéreurs qui voulaient relever

ngeau, 10 mars et 16 octobre 1689. On peut suivre, dans le *Jour-*
Dangeau, qui tient exactement note des ventes et des prix de
les cours très-variables de la propriété militaire.

l'importance d'un grade si chèrement acquis, n'accordât à tous les capitaines aux gardes le rang de colonel[1]. C'était là une concession funeste à la bonne organisation de l'armée et tout à fait contraire aux idées de Louvois.

Tout ce qu'il avait pu essayer d'ailleurs pour décourager, non pas le zèle, mais la vanité des officiers, il l'avait fait. Toutes les fois qu'il s'était agi d'augmenter l'effectif de l'armée par des levées nouvelles, il avait conseillé au roi d'augmenter le nombre des bataillons dans les anciens régiments, plutôt que de créer des régiments nouveaux, et de faire la dépense inutile de nouveaux états-majors. Bien souvent il réussit à retenir la complaisance du roi pour des seigneurs qui, sans souci de l'armée ni des finances, ne songeaient qu'à devenir colonels; mais il y avait des temps, surtout vers la fin, où le roi lui échappait.

Vauban se rencontrait naturellement avec lui pour blâmer la création de ces nouveaux corps, de ces petits régiments, comme on les appelait, et à la tête desquels le roi mettait trop souvent de petits colonels. Sollicité un jour d'appuyer un de ces jouvenceaux auquel il reconnaissait du mérite, du feu et de la valeur, il s'y refusait cependant : « Je vois si peu de raison, écrivait-il à Louvois, de donner la conduite des corps, qui doivent être considérés comme les bras et l'épée de l'Etat, à de jeunes gens qui auroient encore besoin d'être conduits eux-mêmes, dix ans du-

[1] La date est importante à noter; c'est le 23 mars 1691, pendant le siége de Mons, qui fut le dernier grand service rendu par Louvois à Louis XIV, et reproché par Louis XIV à Louvois.

que je ne puis me résoudre à faire une demande
tte nature[1]. »

ın des abus qui nuisaient le plus au bon ordre
ne à l'unité de l'armée, c'était la nomencla-
perpétuellement variable des régiments qui
geaient de nom en même temps que de pro-
aire ; cet abus était d'autant plus redoutable qu'il
ılait digne de respect, parce qu'il était un vieil
e, et qu'à le défendre, les intéressés paraissaient
re moins de vanité que de légitime orgueil. Cepen-
, à force de persévérance et de bonnes raisons,
ois en vint à bout. Il parvint à substituer, pour le
grand nombre, aux noms des colonels des noms
ıanents, des noms de province en général. A la date
janvier 1691, on peut lire dans le *Journal de
eau* cette remarque : « Il n'y a quasi plus de régi-
d'infanterie qui porte le nom des colonels. » Dans

novembre 1688. *D. G.* 827. — Au mois de novembre 1689, le
s de Grignan, petit-fils de madame de Sévigné, obtient, par la pro-
du Dauphin, le régiment du chevalier de Grignan, son oncle, de-
naréchal de camp. Le nouveau colonel, capitaine de cavalerie de-
ıelques mois, n'a pas tout à fait dix-huit ans. Le 22 janvier 1690,
e de Sévigné écrit à sa fille : « Mon fils est en peine de voir un
nfant de dix-sept à dix-huit ans à la tête d'une si grosse troupe ; il
rient assez du temps passé pour savoir que c'est une affaire à cet
: de commander d'anciens officiers. » Le marquis de Sévigné prend
ıe et s'adresse lui-même à sa sœur : « Votre enfant me paroît bien
bien neuf, bien peu fait, pour soutenir un aussi grand fardeau que
ont il est chargé, un régiment de douze compagnies à dix-huit ans.
-il doux, on lui passera la plume par le bec ; sera-t-il rigoureux et
ı, mais qu'il prenne garde d'avoir raison invinciblement, car d'user
ité et d'avoir tort fait retomber dans de grandes humiliations. S'il
gé de faire quelque action de rigueur, c'est une grande extrémité ;
le cette extrémité, les conséquences en sont dangereuses, surtout
s *moustaches* et des *chamois* (c'est-à-dire avec les vieux officiers).
e le plains ; il est avancé de trop bonne heure, et cet avancement
ı malheur. »

un contrôle de cette année 1691, sur quatre-vingt-huit régiments d'infanterie française, soixante-douze, en effet, ont des noms permanents, et seulement seize des noms variables. Mais Louvois meurt cette année même; vingt-trois ans après, dans un contrôle de 1714, le nombre des régiments d'infanterie française s'est élevé au chiffre énorme de deux cent trente-huit; quatre-vingt-quatorze ont des noms permanents; cent quarante-quatre portent les noms de leurs colonels. Entre ces deux contrôles, il y a la distance d'un bon système à un mauvais, de l'ordre à l'anarchie, de Louvois à Chamillard et à Voysin.

Sévère pour les vaniteux, impitoyable pour les négligents[1], dédaigneux des flatteurs, Louvois n'a jamais cessé d'encourager le mérite modeste et le dévouement sincère. Aux bons officiers, les gouvernements, les commandements, les lieutenances, les majorités et les autres fonctions à la suite dans les places et citadelles, les inspections générales et particulières, les gratifications, les prieurés et commanderies de Saint-Lazare, et enfin des pensions fondées sur les revenus disponibles de l'Hôtel des Invalides[2].

[1] Qui est-ce qui n'a pas lu la lettre de madame de Sévigné à sa fille, du 4 février 1689? « M. de Louvois dit l'autre jour tout haut à M. de Nogaret : Monsieur, votre compagnie est en fort mauvais état. — Monsieur, dit-il, je ne le savois pas. — Il faut le savoir, dit M. de Louvois; l'avez-vous vue? — Non, monsieur, dit Nogaret. — Il faudroit l'avoir vue, monsieur. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudroit l'avoir donné. Il faut prendre un parti, monsieur, ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter de son devoir, quand on est officier. » Voilà du Louvois, du plus pur et du meilleur.

[2] Louvois aux inspecteurs, 29 octobre 1680 : « Le roi ayant résolu de disposer, entre ci et un mois, des biens qui ont été réunis à l'ordre de Saint-Lazare, dont les revenus montent à près de 300,000 livres par an,

…é par les nécessités de la guerre, Louvois avait … dans ces nécessités mêmes, l'occasion de rap-

…é les a fait partager en cent quarante-cinq commanderies, dont …ngt-dix vaudront depuis 900 livres de rente jusqu'à 2,000 livres, … depuis 2,000 livres de rente jusqu'à 1,000 écus, et cinq grands …ui vaudront 2,000 écus chacun. Elle a résolu en même temps … donner qu'à des gens qui auront été estropiés à son service, …rre, soit sur mer, ou à d'anciens officiers qui sont actuellement …roupes, lesquels seront capables de recevoir ce bienfait du roi, …u'étant catholiques, ils soient chevaliers de Saint-Lazare; de …vertirez, s'il vous plaît, les officiers de votre département, afin …ui croiront être par leurs services en état d'obtenir de pareilles … Sa Majesté, puissent faire les diligences nécessaires auprès …r la faire ressouvenir de leurs services. Cependant Sa Majesté … vous m'envoyiez, entre ci et quinze jours ou trois semaines au … un état de tous les officiers de votre département que vous …uvoir mériter de semblables grâces, soit par la longueur de …ices, soit par la distinction avec laquelle ils les auront rendus, … grandes blessures qu'ils auront reçues. Vous observerez, s'il …, qu'il ne faut point parler, dans cet état, de ceux qui font pro… … la religion prétendue réformée, parce que ces sortes de biens …t être possédés par eux. Vous me marquerez aussi, s'il vous … provinces d'où seront les officiers, afin que Sa Majesté puisse, … faire se pourra, leur donner du bien dans leurs pays. »

…, 1er février 1691 : « M. de Louvois a trouvé qu'il y avoit un …d fonds de reste de l'argent des Invalides pour en faire un re… …idérable, et a proposé au roi de prendre cet argent et de con… … la maison de ville de Paris des rentes qui seront employées …s pour des officiers blessés. » — Projet d'arrêt : « Sa Majesté … informée qu'il reste entre les mains du receveur général des …ne somme de 900,000 livres, et Sa Majesté voulant pourvoir à … soit employée utilement, a ordonné que cette somme sera … Trésor royal pour être employée en acquisition de rentes au …-huit sur l'hôtel de ville de Paris, au profit de ladite maison; …sté ayant fait réflexion que, par l'édit de fondation de la… …n, il lui est défendu de faire aucune acquisition, Sa Majesté …es 50,000 livres de rente par an, qui seront payées au receveur … Invalides, soient par lui payées aux officiers estropiés ou an… … le service qui auront pour cela des brevets de Sa Majesté, Sa …ant résolu de faire distribuer lesdites 50,000 livres en vingt …e 1,000 livres chacune, vingt de 600 livres, vingt de 500, et …400, lesquelles seront payées de six mois en six mois, et les- …dits officiers toucheront pendant leur vie, et ne pourront être … aucuns de leurs créanciers. » Janvier 1691, n° 169. *D. G.* 1020.

sept de ses camarades le firent évader et l'escortèrent hors du territoire français jusqu'à Namur. A leur retour, le reste de la compagnie, encouragé par l'hésitation des officiers, se mit en pleine révolte. Trompé d'abord par des rapports adoucis, Louvois éclata quand il connut toute la vérité. L'indiscipline des cadets était pour l'armée d'un funeste exemple; elle fut sévèrement châtiée. Deux des plus coupables, condamnés par un conseil de guerre, furent passés par les armes; toute la compagnie, désarmée d'abord, fut bientôt après licenciée, les mauvais sujets

envoyés et de ce qui m'a été écrit ci-devant, que le prisonnier avoit les fers aux pieds, qu'il s'est sauvé par un trou qui avoit été fait par des déserteurs et qui avoit été remaçonné, que ce trou ne peut avoir été fait par ce cadet en moins de deux ou trois jours; que lorsqu'il fut reconduit dans la prison pour la dernière fois, un cadet fut chargé de lui aller remettre les fers aux pieds, et que l'on lui porta des limes dans la brasserie, ce qui ne peut avoir été fait que le brasseur n'en ait eu connoissance, et vous devriez l'avoir entendu aussi bien que ses garçons, s'il en a, même le sergent de la compagnie qui fut chargé de lui aller faire remettre les fers aux pieds; car s'il étoit entré dans la prison, il seroit impossible qu'il n'eût vu le travail que le cadet avoit fait pour rompre la voûte de son cachot. J'ai lu avec surprise les réflexions que j'ai trouvées à la suite de l'abrégé des informations; car je n'ai point ouï dire que quand on a pris plusieurs voleurs, contre partie desquels on trouve des preuves que l'on ne trouve point contre les autres, les juges puissent être embarrassés à prononcer contre ceux qui sont convaincus de vol, parce qu'ils n'en trouvent point contre les autres qu'ils ont ouï dire être aussi coupables que ceux-là. L'intention de Sa Majesté est donc que le conseil de guerre soit assemblé sans plus de retard, puisque l'instruction est faite, et que ceux qu'elle a nommés pour le composer rendent un bon jugement contre ceux qu'ils trouveront coupables, la complicité de plusieurs autres, non nommés dans les informations, ne devant point servir à excuser ceux qui y sont désignés, et la faute de ceux qui se trouvent convaincus ne devant point être excusée, parce que beaucoup d'autres l'ont commise avec eux; elle doit être au contraire punie d'autant plus sévèrement que la multiplicité des coupables a eu de plus dangereuses conséquences. Je vous répète donc que le conseil de guerre doit s'assembler pour juger tous ceux auxquels vous avez instruit le procès par réco-

: renvoyés du service, et le surplus dispersé dans uit autres compagnies, qui fournirent chacune un ore égal de cadets, afin de reconstituer, sous un eau capitaine et de nouveaux officiers, la compa- de Charlemont [1]. Deux mois après cependant, la de Besançon fut troublée par un désordre pareil; ise était la même, un duel; le coupable également it soustrait par la fuite à la justice rigoureuse qui ssait les duellistes; l'exécution s'était faite en ef- et c'était pour abattre la potence et détruire le ta- i d'infamie qui portait le nom du condamné, qu'un

: et confrontation, que Sa Majesté ne trouvera point mauvais que eil de guerre absolve ceux de ce nombre que, ou par leur trop ou par la qualité des dépositions, il ne jugera pas devoir être et qu'à l'égard des autres qui se trouveront coupables, soit que ombre soit plus ou moins grand que celui de dix porté par ma lu 4 de ce mois, ils doivent être jugés par le conseil de guerre et nnés à la peine que le conseil croira que leur faute mérite, laquelle ra être exécutée que contre deux sur lesquels le mauvais sort ra. Je n'estime pas que le conseil de guerre doive prononcer au- eine contre les cadets qui n'auront pas eu les deux mauvais billets; ans difficulté qu'ils doivent être remenés en prison pour y attendre res de Sa Majesté. Il ne doit point non plus rien prononcer contre tres cadets de la compagnie, et il faut laisser à Sa Majesté le soin nner ce qu'elle jugera à propos pour séparer des gens qui ont s une pareille faute. » Au même, 21 juin : « Je prends beaucoup t à l'affliction de M. de Réveillon; mais après ce qui s'étoit passé, oit guère possible que lui, ni ceux qui peuvent prendre part à ce qui che, pussent attendre une punition moins sévère que celle qu'il a Le roi a donné son gouvernement et le commandement de la com- de cadets à M. de Refuge, qui s'y rendra incessamment. Il ne con- point que le jugement du conseil de guerre, par lequel les deux de la compagnie de Charlemont ont été condamnés, soit rendu dans la forme qu'il est, et vous devez en retrancher tout ce qui ention de l'intention que vous eue de faire le procès à la compa- ntière, ce qui ne vous a jamais été commandé par Sa Majesté, ni ment n'a jamais été pensé par personne qui ait instruit un juge- contre une compagnie de gens de guerre. » *D. G.* 746.

[1] ouvois aux capitaines, 26 juin 1685. *D. G.* 746.

gées de tous frais d'entretien ; le roi se mettait à leur place ; les officiers étaient traités comme ceux des troupes régulières[1], et les miliciens comme les soldats[2]. Il n'y avait plus de différence entre eux[3].

Le milicien, d'après l'ordonnance, n'était engagé que pour deux ans. S'il se mariait à son retour dans le village, il devait être, pendant les deux années suivantes, exempt de la taille ; mais il faut bien dire que les promesses de l'ordonnance, sur la durée du service au moins, ne furent pas scrupuleusement tenues. Il arriva que ces régiments de milices, institués d'abord à titre de réserve, se trouvèrent, pour la plupart, formés d'anciens soldats, et dès lors, tout de suite propres à servir en garnison et même en campagne[4]. On s'efforça donc de les retenir ; au lieu de renvoyer, le 1er décembre 1690, tous les miliciens levés à la fin de l'année 1688, on les fit tirer au sort pour n'en laisser aller que le tiers ; l'année suivante, on fit de même, si bien que le dernier tiers ne fut libéré qu'à la fin de l'année 1692, après quatre ans de service.

L'épreuve avait si bien réussi d'abord qu'on ne tarda pas à lever de nouveaux régiments, particulièrement en Gascogne et en Guyenne. L'institution, toutefois,

[1] Deux colonels de milices, anciens capitaines dans l'armée, furent faits brigadiers en 1691.

[2] Trois sous par jour, et le pain.

[3] Louvois aux commandants, 1er septembre 1689 : « Le roi a été averti que les cavaliers et soldats insultent les soldats de milices en les appelant paysans, et proférant contre eux d'autres injures de cette nature. » Il faut que cela cesse. *D. G.* 845.

[4] Le régiment levé en Bourgogne comptait 800 anciens soldats sur 1,000 hommes ; il fut envoyé tout de suite en Dauphiné, et deux ans après, en Piémont.

u mois de décembre 1688[1], une ordonnance royale crivit aux intendants des anciennes provinces de procéder dans toutes les paroisses de leurs généés, suivant l'importance de la contribution foncière ittée par chacune d'elles, au choix d'un ou de plurs miliciens[2], à prendre parmi les gens non made vingt ans à quarante. Tout milicien devait être llé et armé, mais sans aucune obligation d'unifor-[3], aux frais de la paroisse, et recevoir d'elle une e de deux sous par jour; moyennant quoi, il dese tenir aux ordres des officiers nommés par le et s'exercer, en attendant, les dimanches et fêtes, naniement des armes. Cinquante miliciens des pases les plus voisines formaient une compagnie, et ze, dix-huit ou vingt compagnies formaient un ment. Il y eut ainsi trente régiments donnant un tif général de 25,000 hommes environ. Tous les iers, depuis le colonel jusqu'au lieutenant, étaient sis parmi les gentilshommes de la province, et nt que possible, parmi les gentilshommes ayant i dans l'armée. Ils touchaient, sur les fonds des éralités, en temps ordinaire, des appointements considérables, puisqu'ils ne montaient pas à plus ix cents livres pour le colonel. Mais, si le régiment t convoqué pour marcher hors de la province, s les généralités et les paroisses étaient déchar-

'ordonnance est datée du 29 novembre, dans le t. 817 du Dépôt Guerre; mais il y a apparence qu'elle n'a été publiée que quel-jours après; le *Journal de Dangeau* la rapporte au 9 décembre.
n milicien par 2,000 livres de taille.
n bon chapeau, un justaucorps, des culottes et des bas de gros drap, treillis doublé de toile.



gées de tous frais d'entretien ; le roi se mettait à leur place : les officiers étaient traités comme ceux des troupes régulières[1], et les miliciens comme les soldats[2]. Il n'y avait plus de différence entre eux[3].

Le milicien, d'après l'ordonnance, n'était engagé que pour deux ans. S'il se mariait à son retour dans le village, il devait être, pendant les deux années suivantes, exempt de la taille : mais il faut bien dire que les promesses de l'ordonnance, sur la durée du service au moins, ne furent pas scrupuleusement tenues. Il arriva que ces régiments de milices, institués d'abord à titre de réserve, se trouvèrent, pour la plupart, formés d'anciens soldats, et dès lors, tout de suite propres à servir en garnison et même en campagne[4]. On s'efforça donc de les retenir ; au lieu de renvoyer, le 1er décembre 1690, tous les miliciens levés à la fin de l'année 1688, on les fit tirer au sort pour n'en laisser aller que le tiers ; l'année suivante, on fit de même, si bien que le dernier tiers ne fut libéré qu'à la fin de l'année 1692, après quatre ans de service.

L'épreuve avait si bien réussi d'abord qu'on ne tarda pas à lever de nouveaux régiments, particulièrement en Gascogne et en Guyenne. L'institution, toutefois,

[1] Deux colonels de milices, anciens capitaines dans l'armée, furent faits brigadiers en 1691.

[2] Trois sous par jour, et le pain.

[3] Louvois aux commandants, 1er septembre 1689 : « Le roi a été averti que les cavaliers et soldats insultent les soldats de milices en les appelant paysans, et proférant contre eux d'autres injures de cette nature. » Il faut que cela cesse. *D. G.* 845.

[4] Le régiment levé en Bourgogne comptait 800 anciens soldats sur 1,000 hommes ; il fut envoyé tout de suite en Dauphiné, et deux ans après, en Piémont.

: déjà subi une modification profonde ; les mili-
s étaient non plus choisis, mais tirés au sort dans
aroisses, et ce n'étaient plus les garçons seule-
t qui se trouvaient soumis à l'obligation du ti-
, c'étaient aussi les « jeunes hommes mariés[1]. »
institution des milices survécut à Louvois jusqu'à
aix de Ryswick, un peu plus longtemps que l'insti-
n des cadets ; mais, dans la guerre pour la suc-
ion d'Espagne, les administrateurs médiocres
tenaient alors la place de ce grand ministre, ne
nt pas comprendre la portée d'une création si fé-
le ; il n'y eut plus de milices enrégimentées, et les
ciens ne furent plus que des victimes désignées
ance à la rapacité des recruteurs. Voilà comment,
le règne de Louis XIV, une institution qui pouvait
: une armée nationale et toute au roi, tourna au
éfice des marchands d'hommes qui partageaient
: le roi la propriété de l'armée française.
es compagnies de cadets, les régiments de milices,
ı fondation du Dépôt de la Guerre en 1688[2], telles

rdonnance du 23 décembre 1691.
ur la fondation du Dépôt de la Guerre, nous avons trouvé la note
ıte, t. 1181, n° 55 : « Lorsque M. de Bellou fut chargé par
: Louvois du dépôt des papiers du ministère de la guerre, pour les
arranger et faire faire des registres des plus importantes dépêches
rnant la guerre des limites (en 1683-1684) et autres matières, il
t en possession de tous ceux du bureau de la secrétairerie, dont
: étoit à Versailles, et l'autre à l'hôtel de Louvois à Paris. Il fit
nbler tout audit hôtel. Ces papiers étoient depuis la paix des Pyré-
en 1659, jusqu'à la trêve en 1684. Il fit en même temps joindre à
apiers ceux du bureau de M. Bourdon. Ces papiers consistoient en
nations, procédures et lettres d accompagnement sur les différends
fficiers et des troupes. En 1689, un M. de Préfontaine, parent de
croy qui avoit été premier commis de M. Le Tellier, donna avis à

sont, depuis la paix de Nimègue, les grandes inventions de Louvois, générales et de principe; il y en a quelques autres, particulières et de détail, dont il convient aussi de parler.

En tout ce qui touchait à l'instruction, à l'équipement et à l'armement du soldat, Louvois avait sans cesse dans l'esprit la préoccupation du mieux [1]. Il savait, par l'expérience des dernières guerres,

M. de Louvois qu'il avoit dix-huit grands sacs remplis de minutes de dépêches, lettres-patentes, instructions, pouvoirs, règlements, arrêts, ordonnances, lettres reçues, et de beaucoup d'autres expéditions de toute nature émanées de différents bureaux, et ce depuis 1620 jusqu'en 1659 inclusivement. Sur quoi, M. de Louvois chargea M. de Bellou de les faire retirer et porter à son hôtel à Paris, où on les débrouilla. »

On trouve encore dans le même tome, n° 52, la note suivante sur l'organisation du ministère de la guerre en 1680 : « Lorsque je suis entré dans le bureau de M. de Bellou en 1680, l'on ne connoissoit de chefs de bureau que : 1° M. de Saint-Pouenge (et sous lui, M. Alexandre), chargé des commissions des officiers des troupes, des extraits de revue, des hôpitaux, tentes, sacs à terre, etc.; 2° M. de Bellou (il avoit succédé à M. Carpatry), ayant le bureau de la secrétairerie, chargé de faire les lettres et instructions les plus secrètes touchant les armées, les fortifications, les cadets, et le rôle des mois; 3° M. Dufresnoy, le plus ancien de tous les chefs de bureau; les expéditions des patentes, pouvoirs, règlements, ordonnances, commissions, etc.; 4° M. Charpentier, fort ancien aussi, chargé des routes, ordonnances et règlements sur la marche des troupes, etc.; 5° M. de Tourmont (il succéda en 1679 ou 1680 à M. Le Boistel), chargé des états des fonds, des vivres et des pensions, etc; 6° M. Bourdon, chargé du rôle des placets, des informations sur les différends des troupes, c'est-à-dire d'en faire les extraits, ainsi que des lettres en conséquence. Les papiers de ce bureau ont toujours été rapportés dans celui de la secrétairerie jusqu'à la mort du roi Louis XIV; 7° M. de La Renaudière, chargé du rôle des bénéfices, des mois de monseigneur le secrétaire d'État de la guerre. M. de La Renaudière fut chargé en 1679 de ce bureau, qui fut tiré de celui de M. de Bellou. »

[1] Nous ne parlerons pas de l'uniforme, qui était chose faite. Le bleu fut réservé pour les gardes françaises et pour tous les régiments royaux, en général; le rouge pour les gardes suisses. Les autres troupes d'infanterie française avaient adopté le gris. Louvois à Montclar, 3 juillet 1685. *D. G.* 747. *Voir* aussi *Journal de Dangeau*, 1er octobre 1684 et 24 mars 1685.

feu de l'infanterie allemande était plus nourri
is sûr que le feu de l'infanterie française[1].
nistre s'en prenait aux officiers qui, négligeant
istruire et de s'exercer eux-mêmes, ou n'exer-
pas les soldats, ou ne s'inquiétaient guère si leur
it défectueux[2]. Les officiers de leur côté se reje-
sur l'équipement qui ne permettait pas au soldat
rger rapidement ni régulièrement son arme[3],

nlay à Louvois, 2 juin 1690 : « Vous me permettrez de vous re-
r qu'y ayant beaucoup de nouveaux soldats dans l'infanterie, il
n de les exercer à tirer souvent; cela feroit en même temps du
vieux soldats qui, par la durée de la paix, ont perdu l'usage
On consommera un peu de poudre à cet exercice; mais on ne
employer plus utilement, pour pouvoir faire un aussi grand feu
ennemis, qui nous passent dans cet exercice dans lequel ils
truits tous les jours. Certainement je crois qu'il peut arriver
ls inconvénients de ne le pas faire. Pendant l'autre guerre, l'in-
ennemie ne tenoit pas ordinairement contre la vigueur de la
ais elle tiroit mieux et affoiblissoit par conséquent beaucoup
illons. Dans des postes sûrs où l'infanterie ennemie ne pourra
e emportée à la main par la nôtre, elle aura toujours de l'avan-
elle par le feu supérieur qu'elle fera. » *D. G.* 974.
rois aux inspecteurs, 15 juillet 1688 : « Le roi ayant été informé
lupart des officiers d'infanterie ne savent pas tirer du fusil, qu'il
nême beaucoup qui n'en ont point, Sa Majesté désire que vous
z aux colonels et commandants des bataillons qui sont dans votre
n, que son intention est que tous les officiers aient des fusils
quels ils puissent s'exercer, et Sa Majesté aura bien agréable que,
ous ferez vos revues, vous les excitiez à tirer au blanc, de temps en
les prix auxquels ils contribueront, et que vous leur en donniez
elques-uns, comme si c'étoit de vous. » *D. G.* 806.—Louvois aux
urs, 5 janvier 1688 : « Ayant été représenté au roi que dans l'exer-
l'on apprend aux soldats, lorsque l'on les fait mettre en joue,
fait appuyer la crosse du mousquet tellement contre le milieu
mac qu'il ne peut manquer de les blesser lorsqu'il repousse, et
d'ailleurs impossible qu'ils puissent voir où ils tirent, l'inten-
Sa Majesté est que vous fassiez apprendre aux soldats à mettre
de manière qu'ils en puissent voir le bout, et qu'il soit facile à
i savent bien tirer d'envoyer la balle à l'endroit où ils voudront
lonne » *D. G.* 800.
cartouches, d'un usage si simple, avaient été essayées en 1677,

et sur les règlements qui s'obstinaient à proclamer, contre toute évidence, la supériorité du mousquet sur le fusil.

Le roi et la plupart des généraux, en effet, tenaient toujours pour les anciennes armes, pour le mousquet et pour la pique. Louvois n'avait pas le même entêtement : il savait que ces questions-là commençaient à être discutées et résolues autrement dans les armées étrangères ; il savait qu'en faisant la guerre contre les Turcs, les Allemands avaient introduit des modifications notables dans leur armement, et par suite, dans leur tactique. Il s'informait avec soin de ces modifications ; il interrogeait tous les officiers qui revenaient d'Allemagne, et sur ce qu'il apprenait d'eux, il consultait Vauban. « J'ai vu, lui écrivait-il le 12 décembre 1687, des officiers qui ont fait la campagne de Hongrie, cette année[1], qui m'ont assuré que dans l'infanterie de l'Empereur, il n'y a aucune pique ; que chaque bataillon y est de quatre ou cinq cents hommes,

et n'avaient pas réussi. On était revenu aux bandoulières avec leur garniture de charges toutes préparées ; puis, en 1682, on avait employé des poires à poudre, sans plus de succès. Enfin, le 3 décembre 1689, Louvois écrivait aux inspecteurs : « Le roi ayant été informé que l'usage des poires à poudre n'est pas bon, en ce que, les ressorts étant une fois forcés, la poudre se perd, et le soldat ne sauroit charger juste son mousquet, Sa Majesté a trouvé bon d'ordonner que les officiers se pourvoient de poires pareilles à celle que je vous adresse, et que dans les gibecières il y aura des charges de fer-blanc, moyennant quoi, les poires ne serviront qu'à tenir la poudre sèchement ; et dans une occasion, le soldat, après avoir consommé les sept ou huit charges de poudre qu'il aura dans sa gibecière, renversera la poudre dans sa poche droite où il la prendra avec lesdites charges ou avec la main pour charger, selon qu'ils seront pressés. » *D. G.* 866.

[1] Villars était un de ces officiers. Voir les questions à lui adressées par Louvois, le 9 décembre 1687 et le 4 janvier 1688. *D. G.* 789 et 800.

les soldats portent des chevaux de frise avec eux,
s ils joignent les uns aux autres et mettent de-
front du bataillon, lorsqu'ils sont en présence
nemi; que cette infanterie de l'Empereur, dans
asions qui se sont présentées cette campagne,
culièrement dans l'affaire d'Essek, a fait l'ar-
arde de toute l'armée, sans appréhender la ca-
turque, laquelle venant trois et quatre mille
ole sur les derniers bataillons, lesdits bataillons
ait que poser leurs chevaux de frise à terre et
mi-tour à droite, avec quoi la cavalerie turque
irs été obligée de se retirer de dessous leur feu,
qu'elle s'étoit un peu retirée, cette infanterie a
é de marcher et s'est retirée sans recevoir au-
hec. Je vous prie de me mander ce que vous
sur cet usage, et de faire gâter quelques pièces
à faire faire quelqu'un de ces chevaux de frise
le plus léger et le plus aisé que faire se pourra.
sure qu'un corps d'infanterie, qui en a, peut
r aisément dans des plaines sans craindre
avalerie; que, dans une bataille, un bataillon
est pourvu se garantit beaucoup mieux de la
e qu'il ne feroit avec des piques; que tous les
qui composent un bataillon ayant des armes à
feu d'un bataillon est augmenté de plus d'un
t aussi beaucoup plus dangereux. En un mot,
vention paroît beaucoup meilleure que des pi-
ors en un seul cas, qui est que quand, dans
aille, un corps d'infanterie voudra marcher en
; se servir de l'épée, après avoir fait son feu,
vaux de frise l'en empêcheroient. Mandez-moi

ce que vous pensez sur cela, de manière que je puisse lire votre lettre à Sa Majesté. »

Vauban n'avait pas besoin d'y penser longtemps; il venait d'imaginer une invention meilleure, et il en avait déjà même exécuté le modèle. Treize jours après lui avoir écrit ce qu'on vient de lire, Louvois reprenait : « Le roi a entendu avec beaucoup d'attention la lecture de la lettre que vous m'avez écrite, le 21 de ce mois. Sa Majesté approuvera que lorsque vous viendrez, vous fassiez apporter l'équipage de soldat dont elle fait mention. Cependant je vous prie de m'expliquer comment vous imaginez une baïonnette au bout d'un mousquet, qui n'empêche point que l'on ne le tire et que l'on ne le charge, et quelle dimension vous voudriez donner à ladite baïonnette [1]. » Vauban venait d'inventer la baïonnette à douille. Il avait encore inventé autre chose, un mousquet-fusil, qu'il ne faudrait pas confondre avec l'arme à platine de rechange qui avait été proposée en 1671 [2]. Le modèle produit par Vauban n'avait qu'une platine, et l'invention consistait en ce que le serpentin du mousquet et le chien du fusil ne faisaient qu'une seule et même pièce, de sorte que la mèche et la pierre agissaient tout ensemble, et que l'une des deux venant par accident à manquer son effet, la pierre suppléait toujours à la mèche, ou la mèche à la pierre [3]. C'était, comme on voit, une

[1] 25 décembre 1687. *D. G.* 789

[2] Voir *Histoire de Louvois*, Ire partie, t. Ier, chap. III, p. 192-193.

[3] Il est juste de dire que le marquis, depuis maréchal d'Huxelles, paraît avoir eu quelque part à ces inventions. Louvois lui écrivait, le 31 mai 1688 : « Je vous supplie de m'envoyer au plus tôt la platine à laquelle vous avez ajouté quelque chose de nouveau, avec la baïonnette

de transaction ; à ce titre, elle fut acceptée, non
eine toutefois, ni pour bien longtemps.
partisans de l'ancienne mode, tout en paraissant
er le mousquet, ne voulurent jamais renoncer à
ue[1]; et, moins de deux mois après son introduc-
ans l'armée, le mousquet-fusil en fut retiré tout
. Ce fut l'approche même de la guerre, en 1688,
npêcha que la nouvelle arme ne subit l'épreuve
e de la guerre[2]. On ne sait donc pas quelle
exactement la valeur pratique d'une invention
mandée par le grand nom de son auteur; mais

douille est différente de celle que j'ai vue, afin qu'après l'avoir
e, l'on puisse régler incessamment la manière dont les troupes
être armées. » *D. G.* 804.
vois aux inspecteurs, 28 juin 1688 : « J'ai chargé le sieur Petit
adresser une caisse dans laquelle vous trouverez deux mous-
sils avec une baïonnette pour mettre au bout, de la manière
roi a réglé que son infanterie seroit armée à l'avenir. Vous obser-
ie ces armes doivent être données seulement aux soldats qui ont
ment des fusils et des mousquets, l'intention de Sa Majesté étant
tenir les piques dans son infanterie, sur le pied qu'elles ont été
présent. Les officiers doivent observer que les fûts de leurs
ets et fusils et les canons y doivent servir, sans que l'on y fasse
hangement, et qu'il est aisé de mettre sur la même platine de
et, en se servant du même serpentin qui y est déjà, le fusil et le
lu bassinet, moyennant quoi, ce changement sera beaucoup moins
que si, suivant que les ouvriers ne manqneront pas de le leur
r, il falloit tout changer. » *D. G.* 805.
vois aux inspecteurs, 23 août 1688 : « Depuis ce que je vous ai
sur la manière dont le roi désiroit que son infanterie fût armée à
, Sa Majesté ayant estimé à propos, dans la conjoncture présente,
re surseoir l'exécution, vous aurez soin d'avertir les comman-
es troupes que son intention est qu'elles demeurent armées comme
t été jusqu'à présent, ne voulant pas que l'on y fasse aucun chan-
jusqu'à nouvel ordre; que si quelque régiment avoit besoin d'un
nt nouveau et avoit commencé à y faire travailler, suivant le nou-
ojet, le roi trouveroit bon qu'il le fasse achever; mais il ne faut
e vous souffriez que ceux dont les armes sont en bon état, songent
ement à les changer, pour en avoir de la nouvelle manière. »
807.

la baïonnette à douille, la baïonnette de Vauban, resta dès lors et à tout jamais entre les mains de nos soldats, l'arme la mieux appropriée à la furie française[1]. La pique cependant ne céda pas encore. Le 8 septembre 1689, Louvois écrivait à Chamlay : « Je vous prie de vous bien informer s'il est bien véritable que les troupes ennemies n'aient point de piques; car il est important, en ce cas-là, que Sa Majesté prenne un parti sur les piques qui lui occupent les meilleurs soldats[2]. »

Il ne fut pas donné à Louvois d'accomplir la réforme qu'il avait préparée ; il mourut ; la pique et le mousquet lui survécurent. En 1692, après la bataille de Steenkerke, le maréchal de Luxembourg avait chargé son propre fils, le comte de Luxe, de porter à Louis XIV le détail de l'affaire, et Louis XIV écrivait au maréchal : « Le comte de Luxe m'a parlé longtemps sur les mousquets et sur les fusils de mes troupes, et m'a assuré que le feu ne s'est soutenu que par les fusiliers, et que les nouveaux soldats ne pouvoient quasi se servir de leurs mousquets. Le gros feu des ennemis pourroit bien venir de ce qu'ils ont beaucoup plus de fusils que de mousquets. Examinez ce que vous croyez qui seroit le plus utile pour le bien de mon service, ou de faire que mon infanterie soit toute armée de fusils, ou de la laisser comme elle est.

[1] Louvois aux inspecteurs, 29 novembre 1689 : « Le roi juge à propos que toute l'infanterie qui marche en campagne ait des baïonnettes propres à mettre au bout du mousquet ou du fusil, qui soient accommodées de manière qu'elles n'empêchent point de tirer et de recharger, s'il étoit nécessaire. » *D. G.* 861.

[2] *D. G.* 873.

ez-en aux vieux officiers, et me dites ce qu'ils ont qui seroit le plus utile. Le comte de Luxe m'a ussi que la plupart des piquiers ont jeté leurs es et pris des fusils des ennemis. Si vous croyez soit bon d'en redonner à mon infanterie (des es!), mandez-le-moi, et j'ordonnerai aussitôt qu'on istribue la quantité que vous en demanderez[1]. »
ıelle éloquence dans ces faits-là ! Et cependant, ıt seulement huit ou dix ans plus tard, entre) et 1703, que l'infanterie française vit disparaître joie le dernier mousquet et la dernière pique.
y avait eu moins à faire pour la cavalerie En), elle avait remplacé l'épée par le sabre[2]. L'an-suivante, eut lieu la première institution des ca-niers, qui étaient, dans la cavalerie, ce que les adiers étaient dans l'infanterie[3]. Les commence-ts de ces deux troupes d'élite furent à peu près nêmes; il y eut d'abord, dans chaque compagnie avalerie, deux carabiniers choisis parmi les meil-s sujets et les plus adroits; ils avaient pour arme carabine rayée[4]. Ce fut Chamlay qui proposa, en

2 août 1692. *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 396.
ouvois à Saint-Rhue, 22 février 1679 : « Le roi voulant que toute ıalerie soit dorénavant armée de sabres, au lieu des épées que les ers ont eues jusqu'à présent, Sa Majesté m'a commandé de vous en ɜr avis, afin que vous en informiez les colonels. Ils en trouveront agasin royal de Paris qui ne leur coûteront pas plus de cent sols. » 618.
'ordonnance est du 26 décembre 1679.
Il y a longtemps qu'on a inventé les carabines rayées; elles sont ɩis pieds de long; plusieurs sont rayées, depuis le fond du canon jus-l'autre bout, d'une manière circulaire, en sorte que quand la balle ı y pousse à force avec une baguette de fer, sort par l'impétuosité u, elle s'allonge d'un travers de doigt empreinte des raies du canon.

1689, de faire pour les carabiniers ce qu'on avait fait pour les grenadiers, c'est-à-dire de créer une compagnie de carabiniers dans chaque régiment de cavalerie[1]. Après mûr examen, cette proposition fut accueillie, et cent sept compagnies de carabiniers, chacune de trente maîtres, furent mises sur pied, au mois d'octobre 1690[2]. En campagne, tous les carabiniers d'une armée étaient réunis et formaient une brigade à part.

La cavalerie, pour s'instruire, a besoin de temps et d'espace; tous les ans, pendant plusieurs mois, de nombreux escadrons, rassemblés sur quatre ou cinq points du royaume, dans de larges plaines, aux abords des rivières, s'y habituaient à la vie des camps et s'y exerçaient aux grandes manœuvres.

Il y a de même pour l'artillerie, pour ses établissements, pour ses travaux, pour ses épreuves, des conditions locales qui l'attirent vers de certains endroits déterminés et appropriés à son usage. Douai, Metz, et Strasbourg, un peu plus tard, étaient, dans les années qui suivirent la paix de Nimègue, les principaux centres d'artillerie. Louvois les visitait souvent. Les liens de jour en jour plus nombreux et plus étroits qui rattachaient l'artillerie au reste de l'armée, c'était lui qui les avait noués le premier; l'alliance de cette grande

Cette arme porte très-loin. » *Histoire de la milice françoise*, t. I, p. 337. — La carabine rayée fut aussi donnée aux gardes du corps. Louvois à Titon, 14 octobre 1689. *D. G.* 858.

[1] Chamlay à Louvois, 22 juillet 1689. *D. G.* 877.

[2] Louvois à Chamlay, 10 octobre 1690. *D. G.* 965. On voit, par cette lettre, que le maréchal de Lorge et Villars avaient fait à cette création des objections auxquelles le roi ne s'arrêta pas. — Voir Dangeau, 16 octobre 1690. — L'ordonnance de création est du 25 octobre.

avec les autres était son œuvre personnelle; il aisait justement gloire. Ni le duc du Lude, ni aréchal d'Humières, qui durent successivement à ois la charge si enviée de Grand-Maître[1], ne èrent pas à lui contester la jouissance d'un doe dont il leur abandonnait le magnifique revenu, qu'il entendait bien cultiver et travailler à sa

régiment des fusiliers avait été le premier prole ce travail; affecté à la garde et au service de llerie, mais appelé aussi quelquefois à faire le e d'infanterie, il était le trait d'union entre les armes[2]. Les troupes spéciales ne tardèrent pas à e : en 1676, deux compagnies de bombardiers; 79, six compagnies de canonniers. Louvois était « Je ne puis bien expliquer à Votre Majesté, écril au roi, l'année suivante, l'état des six compade canonniers, n'ayant de ma vie vu des troupes comme celles-là. Ce sont les plus beaux hommes onde, dont le plus vieux n'a que trente ans, et je ois pas que le plus jeune en ait moins de vingt[3]. » A ces six premières compagnies, six autres

maréchal d'Humières succéda au duc du Lude en 1685.
régiment des fusiliers devint, en 1693, un corps tout à fait spéus le nom de Royal-Artillerie.
'ai vu (à Metz) tirer du canon et des bombes par la compagnie r de Vigny, par les six nouvelles compagnies de canonniers et par ciers de l'école d'artillerie. Le sieur de Vigny et ses bombardiers t des bombes à plus de 700 toises loin de la batterie, et des balles près de 600 toises. Je le fis ensuite jeter des bombes à un but le fis marquer sur-le-champ d'un autre côté que celui où ils avoient ie de tirer. Ils jetèrent cinq bombes, dont la plus éloignée ne qu'à 15 toises du but. Le sieur de Vigny est chargé de l'instruction compagnies de canonniers. Je fis marcher tous les soldats

furent ajoutées en 1689. Lorsque Louvois institua, sous le nom de compagnies de gentilshommes, de véritables écoles militaires, il eut soin d'annexer à celle de Douai une escouade exclusivement composée de cadets d'artillerie. En 1684, les deux compagnies de bombardiers, créées huit ans auparavant, devinrent un régiment spécial de douze compagnies, qui eut, comme le régiment des fusiliers, le Grand-Maître de l'artillerie pour colonel[1]. Enfin, deux compagnies de mineurs créées, l'une, dès l'année 1673, l'autre en 1679, servirent de transition entre l'artillerie et les ingénieurs, comme les fusiliers entre l'infanterie et l'artillerie, comme les carabiniers et les dragons entre la cavalerie et l'infanterie.

Vauban approuvait en général toutes ces inventions de Louvois; il louait particulièrement les cadets, les canonniers, et les mineurs surtout; mais il ne pouvait s'empêcher de remarquer que, de l'artillerie aux ingénieurs, les mineurs entre-deux, la transition, si habilement ménagée qu'elle pût être, n'aboutissait pas à grand'chose, puisque, moins heureux que les offi-

quatrième rang du bataillon qu'ils formoient, pour venir servir six pièces qui étoient en batterie. Ils firent trois décharges, et plus de trois quarts des boulets donna depuis un pied jusqu'à trois pieds d'une planche blanche qui étoit contre la butte, et tous les autres donnèrent dans la butte qui n'a que 3 toises de base sur neuf pieds de haut, et ce, sans que le sieur de Vigny ni aucun de ses officiers ni bombardiers s'approchassent de leurs pièces ni leur dissent quoi que ce soit. L'école d'artillerie est commandée par un fort joli officier qui tira des bombes à très-peu de chose près aussi juste que le sieur de Vigny; mais à l'égard du reste des officiers, ils tirèrent quasi tous fort mal; et si cette école n'est mieux composée à l'avenir, je ne crois pas que Votre Majesté en ait satisfaction. » Louvois au roi, 27 août et 1er septembre 1680. *D. G.* 643-644.

[1] Dangeau, 31 août 1684.

; d'artillerie, les ingénieurs restaient, comme de-, des officiers sans troupes. Il ne cessait donc pas éclamer et de proposer, sinon un régiment, tout noins une compagnie de sapeurs[1]; mais, quoi

[1] uban à Louvois, 12 octobre 1686 : « Le jour même que je partis uai, je m'arrêtai bien deux heures à la batterie, où j'ai vu tirer les de l'artillerie et les canonniers des fusiliers à des blancs de treize s de diamètre et à 140 toises de distance. Les premiers emportèrent ne cinq ou six fois en dix décharges, et les derniers quatre ou cinq tant d'autres. Je n'ai jamais vu si bien tirer. Il leur faudroit chan-ouvent de but; je l'ai dit à MM. Camelin et du Raulet. Il seroit bien aiter que l'on mît trois ou quatre de ces écoliers dans chaque place; seroit pas dans la peine où l'on est quand il faut tirer ou remuer non. Je dois vous dire que j'ai vu jouer quatre mines à Valenciennes, fférentes charges et profondeurs, dont les trois premières dans du et la dernière sous les restes de la tour de Reume. Les trois pre-s firent leur effet dans l'espace que Lamotte m'avoit marqué, qui un diamètre double de la profondeur, et cela juste, sans y man-de la valeur d'un pied. La quatrième, composée de quatre chambres lement chargées, fit son effet en même temps et sans qu'on y pût distinguer, abattit tout le reste de ladite tour et fit un puits où il y auparavant une montagne, et cela si sagement qu'il ne s'écarta pas pierre à quarante pas de là. J'en vis, ces jours passés, jouer trois s dans du tuf qui fit admirablement bien. La dernière qui avoit ieds de terre sur les poudres, étoit chargée de 6,500 livres de re, qui fit un trou de 20 pieds de profondeur sur 14 toises de dia-e; l'écart fut de 9 toises de chaque côté, ce qui fait 32 toises de ètre où tout ce qui se seroit trouvé auroit été infailliblement perdu. etit homme ne perd rien de ses expériences dont il ne manque pas ire ses mémoires secrets bien raisonnés. Je vous assure que je suis content des mines et des mineurs, et que cette école me plairoit in-ent, si l'on étoit moins près des gens qui la peuvent observer et en ter. Cette compagnie, monseigneur, mériteroit bien d'être à 100 ou hommes, avec deux lieutenants et deux sous-lieutenants; car s'il y guerre, comme il y auroit plusieurs armées, et par conséquent plu-s équipages d'artillerie, on auroit aussi besoin de plusieurs brigades ineurs. Souvenez vous sur cela de l'usage qu'en ont fait les Turcs iége de Vienne et de Bude. Deux compagnies de cent bombardiers une, sans être enrégimentées, une compagnie de mineurs de cent mes, et une de sapeurs de deux cents, avec un régiment d'artillerie, dont tous les officiers fussent en même temps commissaires, afin iter les mailles à partir et toutes les petites séditions qui arrivent à les siéges, parce que les officiers du régiment des fusiliers ne sont

qu'il pût faire et dire, sa proposition, toujours accueillie et toujours éludée, ne cessa jamais d'être à l'étude.

Vauban avait d'ailleurs un grand motif de se consoler; l'unité se faisait dans la fortification. Malgré son titre de commissaire général, le chevalier de Clerville n'en avait jamais exercé les fonctions que dans le département de Colbert; Vauban régnait dans celui de Louvois; mais lorsqu'après la mort du chevalier, Vauban recueillit son héritage, il fut un commissaire général des fortifications effectif et efficace. Dès lors, tous les travaux de défense, sur toutes les frontières, furent conçus et exécutés d'après un plan d'ensemble où l'opinion de Louvois influa toujours plus que celle de Colbert et de Seignelay; et lorsqu'enfin, après la mort de Seignelay, Louvois eut pris la direction de toutes les fortifications du royaume, Vauban, dans cette partie importante du génie militaire, n'eut plus rien à souhaiter[1].

Entre Louvois et Vauban, les rapports ne cessèrent pas d'être excellents, parfaitement naturels et sans contrainte. On peut bien dire que Vauban avait

pas commissaires, seroit justement ce qu'il nous faudroit pour le siége et pour la défense des places. Pour faciliter cela, on pourroit réformer partie des compagnies de bateliers qui ne servent de rien, et qui n'en sauront jamais tant que les matelots et bateliers ordinaires, tant que vous n'aurez pas de lieu à les pouvoir exercer. » Il y avait en effet trois compagnies de bateliers qui avaient été formées en Flandre, et qui y étaient si peu utiles qu'en 1685 on les avait fait venir de Condé à Versailles, pour promener sur le grand canal le roi et les gens de cour. — Voir Dangeau, 26 avril 1685.

[1] Après la mort de Louvois, la direction générale des fortifications fut séparée du ministère de la guerre, et forma une administration distincte dont le chef travaillait directement avec le roi.

pté Louvois, et qu'en fait de rudesse, le redouté stre ne faisait que rendre à autrui les leçons un vives que lui infligeait quelquefois son ami l'ingé-r. En 1678, Vauban travaillait à parfaire son chef-ıvre, la place et le port de Dunkerque. Sur quel- points de détail, sur le rehaussement d'une digue, ır le mérite comparé d'une redoute et d'un ouvrage ırne, Louvois n'était pas d'accord avec lui; mais objections du ministre, dans le fond ni dans la ıe, n'avaient rien de péremptoire, et de blessant ıre moins[1]. Vauban cependant s'irritait et lui ré-dait : « Quand je serois un innocent qui n'auroit ais vu de fortifications ni d'attaque de places, vous ne traiteriez pas plus mal ni avec plus de méfiance vous faites, sur les digues à refaire le long du al de Bergues. Tout ce que je puis vous dire, c'est je n'y toucherai assurément pas, si vous ne parlez rement. Sur cela, prenez telle mesure qu'il vous ıra. Souvenez-vous, disait-il encore, que voilà un que vous objectez contre l'établissement de cet ou-ge à corne, à même temps que vous insistez pour ɔ redoute, en faveur de laquelle il n'y a pas un mot bon sens à dire, et cela contre qui? Contre moi qui s sur les lieux, avec mes yeux et toutes les lumières

Louvois à Vauban, 29 juin 1678 : « Je ne désire pas que l'on travaille ·hausser la digue du canal de Bergues, vis-à-vis du fort, que je n'y aie à moins que ce ne soit une chose essentielle pour le port, auquel cas s ne donnerez à ces rehaussements que l'épaisseur absolument néces-e pour leur sûreté. » Et après la semonce reçue, le 12 juillet : « Il t que je me sois mal expliqué sur ce qui regarde le rehaussement des ues du canal de Bergues, vous ayant mandé positivement que vous y ıviez faire travailler, pourvu que vous ne fissiez ce rehaussement que la largeur absolument nécessaire. »

rsque Vau lui adressait des mémoires politiques, ministre sa revanche. « Quant au mémoire ue je vous renvoie, afin que vous puissiez le supprimer, aussi bien que la minute que vous en avez faite, ui écrivait-il un jour, je vous dirai que si vous n'étiez as plus habile en fortification que le contenu en otre mémoire donne lieu de croire que vous l'êtes ur les matières dont il traite, vous ne seriez pas digne e servir le roi de Narsingue qui, de son vivant, eut n ingénieur qui ne savoit lire, ni écrire, ni dessiner. 'il m'étoit permis d'écrire sur une pareille matière, vous ferois honte d'avoir pensé ce que vous avez nis par écrit; et comme je ne vous ai jamais vu vous romper aussi lourdement qu'il paroît que vous l'avez ait par ce mémoire, j'ai jugé que l'air de Basoche[1] ous avoit bouché l'esprit, et qu'il étoit fort à propos le ne vous y guère laisser demeurer[2]. » Ces exemples,

le me payer la plus grande partie de ce qu'il me doit, je vous prie d'agréer que je joigne ma prière à la sienne, et que je vous supplie de lui faire en cela tout le plaisir que vous pourrez, pourvu qu'il me paye. » *D. G.* 616.

[1] Terre dans le Morvan où Vauban allait, bien rarement, prendre un peu de repos.

[2] Cette lettre, datée du 13 octobre 1687, débute ainsi : « La multitude de papiers dont j'ai trouvé ma table chargée, lorsque j'ai pu recommencer à travailler, m'a empeché de lire plus tôt votre lettre du 28e du mois d'août, avec le mémoire qui l'accompagnoit. » *D. G.* 787. — Quel était ce mémoire si maltraité par Louvois? Quoique nous soyons ennemi des conjectures, nous nous hasarderons à proposer une solution de ce problème. Le 25 août, Louvois avait adressé à Vauban une grande lettre qui est citée plus loin, au sujet des mesures de défense qu'il était urgent de prendre contre les mauvaises dispositions de l'Allemagne. Louvois ne parlait à Vauban que des fortifications faites et à faire; mais il est probable que Vauban, lui répondant trois jours après, s'était mis à traiter, à propos des rapports tendus de la France et de l'Allemagne, des questions de politique générale et de diplomatie. Il est bien regrettable, dans tous les cas, que ce mémoire de Vauban ne nous soit point connu.

après tout, ne font pas règle; Louvois ne dédaignait pas toujours l'opinion de Vauban, même en politique, ni Vauban l'opinion de Louvois, même en fortification. Le ministre et l'ingénieur s'estimaient fort l'un l'autre.

Dans la vie si active de Vauban, la période qui a suivi la paix de Nimègue est certainement la plus active. Colbert et Seignelay l'appelaient d'un côté, Louvois le rappelait d'un autre; chaque année, pour ainsi dire, il faisait son tour de France. Si l'on reste dans les limites du département de Louvois, que de travaux sur les frontières du Nord et de l'Est! Que de places neuves, et que de places réparées ou agrandies[1]! « Vous savez ou vous ne savez pas que le roi a résolu de faire bâtir une place à Longwy, » écrit Louvois en 1678[2]; et Vauban fait un plan pour Longwy. L'année suivante, il fait des plans pour Maubeuge, pour Charlemont, pour Bitche, pour Hombourg, pour Sarrelouis, pour Phalsbourg. Louvois lui-même en est presque à s'effrayer de la dépense; il modère le roi : « Je ne prends point la liberté, lui écrit-il, de parler à Votre Majesté sur les grosses dépenses dans lesquelles la construction de tant de nouvelles places l'engage. Elle y fera d'elle-même la réflexion qu'elle estimera convenable à son service. Je lui dirai seulement que voilà sept places commencées de cette an-

[1] Louvois à Vauban, 28 novembre 1678 : « J'ai lu au roi votre mémoire concernant le règlement des places de la frontière. Sa Majesté seroit bien aise que vous lui envoyiez un pareil mémoire de ce que vous pensez sur le pays qui est depuis la Meuse jusqu'au Rhin, comme vous avez fait depuis la mer jusqu'à la Meuse. »

[2] Le 28 octobre.

née, sans compter Schlestadt, Perpignan et Bellegarde, lesquelles on fait aussi presque tout à neuf. J'espère que les fonds que Votre Majesté a réglés pour l'année qui vient, suffiront à la dépense qui y est à faire; mais elle doit s'attendre à une grosse dépense en l'année 1681, qu'il les faudra toutes achever, et que les fonds que l'on a tirés cette année des pays étrangers [1] seront achevés de consommer [2]. »

En 1680, Louvois, envoyé par les médecins à Baréges, appelle à lui Vauban pour visiter les places du Roussillon [3], et il y ajoute, à l'entrée de la Cerdagne, la citadelle de Mont-Louis [4]. En 1681, ce sont les grands et magnifiques travaux de Strasbourg et de Kehl [5]; en

[1] Par la contribution.

[2] 1er septembre 1679. *D. G.* 624.

[3] Louvois s'était cassé une jambe l'année précédente; on l'envoyait à Baréges pour achever sa guérison. Le 8 avril 1680, il écrit à Vauban : « M. de Seignelay craint si fort de marcher dans la semaine sainte qu'il veut à toute force ne partir que le lendemain de Pâques, et se sert de ce que vous lui avez mandé que vous aviez besoin de dix jours pour faire le projet de Bayonne, et que vous n'y arriverez que le 24. Je vous prie de lui écrire d'Orléans que vous y arriverez au plus tard le 22, afin que cela m'aide à le disposer à perdre quelques jours de ténèbres pour se rendre à Bayonne, le 26 ou le 27 au plus tard. Je fais état, à quoique se détermine M. de Seignelay, de partir le 9 du mois de mai prochain pour Perpignan où j'espère arriver le 18, ou au moins le 19 de bonne heure. »

[4] « Cette place, écrit-il au roi le 25 mai 1680, est située merveilleusement pour ôter aux Espagnols le moyen d'entrer en France, assurer à Votre Majesté la domination de la Cerdagne entière, donner à une armée qui ne sera pas assez forte pour entrer en Lampourdan, une commode subsistance sans ruiner le Roussillon, et faciliter à Votre Majesté la conservation du Roussillon, en lui donnant moyen de le soutenir et d'y faire entrer des troupes aussi commodément par le haut Languedoc que par le bas. » Trois jours auparavant, le 22 mai, il avait écrit au chancelier Le Tellier, son père : « Ce pays dont les places ne valoient quoi que ce soit, en aura, à la fin de l'année prochaine, de très-bonnes et en état de conserver à Sa Majesté cette frontière, quand même les Espagnols reviendroient comme ils étoient il y a environ quarante ans. » *D. G.* 642.

[5] Vauban à Louvois, 8 novembre 1681 : « A l'égard des ouvrages de la

1682, les travaux de Casal. Les deux années suivantes sont des années de guerre; Luxembourg est pris, et Vauban travaille aussitôt à le rendre plus formidable encore. Cependant Louvois lui écrit : « La prise de Luxembourg mettant la frontière du roi en tel état que les Allemands, qui dorénavant doivent être considérés comme nos véritables ennemis et les seuls dont nous pourrions recevoir du préjudice, s'ils avoient à leur tête un Empereur qui voulût monter à cheval, ne pouvant point attaquer le royaume par ce côté-là, seront obligés de venir par la basse Alsace ou par la haute, Sa Majesté sera bien aise d'avoir votre avis sur ce que vous croyez qu'il y auroit à faire pour mettre la basse Alsace en sûreté et pourvoir à celle de la haute, ce que l'on ne peut faire, ce me semble, qu'en accommodant Huningue mieux qu'il n'est, et c'est sur ce mieux que Sa Majesté désire que vous lui mandiez diligemment ce que vous croyez qu'il y a à faire[1]. »

Outre Huningue, Vauban propose de fortifier Bé-

citadelle (de Strasbourg), les deux premiers jours qu'ils furent commencés, ils allèrent fort bien ; le jour que le roi partit, mal ; le lendemain et les deux jours suivants, de même, jusque là qu'il y a manqué des trois à quatre cents hommes par jour ; ce qui m'ayant ennuyé, je m'en plaignis à M. de Chamilly, auquel je dis, aussi bien qu'aux commandants des corps, que vous aviez donné ordre exprès de vous envoyer tous les jours les extraits des travailleurs, bataillon par bataillon, et compagnie par compagnie, et que je n'étois pas près de manquer à le faire; ce qui apparemment leur aura fait peur ; car depuis ce temps-là, non-seulement il n'en a point manqué, mais le nombre des ouvriers a toujours été plus que complet, et même l'entrepreneur m'a assuré qu'il y en avoit aujourd'hui 2,500 de compte fait. » *D. G.* 670. — Le 29 novembre, Louvois mande à Vauban que le roi a fait un fonds de 700,000 livres pour les travaux de Strasbourg.

[1] 28 juin 1684. *D. G.* 714. — Il avait déjà été parlé de Huningue dans une lettre de Louvois à Vauban, du 10 mai 1679.

fort; Louvois est d'accord avec lui, sauf sur un point de détail : « Comme vous n'avez pas coutume de vous rendre aux raisons d'autrui, lui écrit-il en riant, je m'attends que nous disputerons sur ce sujet à la première entrevue, et qu'après avoir vu quelques représentations d'opéra à Paris, vous voudrez bien prendre le chemin de Béfort, pour aller chez vous faire le projet de la fermeture que vous trouverez à propos pour ladite place[1]. » Béfort, Huningue, Brisach et Fribourg protégeront assez la haute Alsace; mais, au-dessous de Strasbourg et de Kehl, la basse reste à découvert. N'y aurait-il pas, à six ou sept lieues au nord de Strasbourg, quelqu'une des nombreuses îles du Rhin que Vauban pourrait entourer de travaux, comme un camp retranché[2]? Le 7 janvier 1687, Vauban annonce à Louvois qu'il a posé la première pierre du Fort-Louis du Rhin.

Mais déjà l'attention du ministre s'est portée bien au delà, sur la Moselle, plus loin que Trèves, entre Trèves et Coblentz; il visite avec Vauban la presqu'île de Traben, auprès de Traerbach; et l'Allemagne frémissante voit s'élever sur le rocher de Traben, que la Moselle entoure comme d'un fossé naturel, l'inacces-

[1] 3 novembre 1684. Il était question de la profondeur à donner aux fossés du château.

[2] Louvois à Vauban, 17 octobre, 16 novembre et 14 décembre 1686. *D. G.* 769-770-775. — Dans la dernière lettre, Louvois ajoute : « Je conviens avec vous qu'il seroit à désirer que tous les commandants que le roi met dans ses places fussent plus éclairés dans l'art de les bien défendre; mais s'ils n'y sont pas si savants qu'il seroit à souhaiter, vous conviendrez, je m'assure, que ce sont des aigles auprès des ingénieurs allemands; et cela me suffit, puisqu'il n'y a qu'eux qui puissent jamais penser à attaquer un pareil poste. »

sible forteresse de Mont-Royal[1]. « Rien n'est plus beau, s'écrie Louvois, que le poste que j'ai été visiter sur la Moselle, qui mettra les frontières du roi en telle sûreté, et les Électeurs de Cologne, Trèves, Mayence et le Palatin en telle dépendance que cette frontière-ci sera meilleure et plus aisée à défendre que n'est celle de Flandre[2]. » Sur Strasbourg, il écrit au roi : « Je suis assuré que nul prince n'a jamais fait faire en tous ses États ce que Votre Majesté a fait faire en ce lieu-là qui sera un monument perpétuel de sa grandeur et du soin qu'elle a pris de mettre son royaume à couvert des entreprises de ses ennemis[3]. » Louis XIV vint lui-même visiter Luxembourg, et Louvois écrivait au contrôleur général Le Peletier, son ami : « Sa Majesté a paru satisfaite de tout ce qu'elle a vu ici, et les courtisans, contre leur ordinaire, n'y ont rien trouvé à redire[4]. » Des courtisans réduits au silence, quel triomphe !

Tout n'était pas fini cependant ; tout ne faisait que commencer, au contraire ; la frontière d'Allemagne n'était pas tellement en sûreté qu'il n'y eût plus qu'à

[1] Louvois à Vauban, 24 mars 1687. *D. G.* 781.

[2] Louvois au contrôleur général, 18 mai 1687. *D. G.* 783. — Voici l'itinéraire de Louvois, fait par lui-même à la date du 28 avril précédent : « Le dernier avril, à Fontainebleau, si je puis. Le 1er mai à Auxerre ; le 2, à Ancy-le-Franc ; le 3, à Auxonne ; le 4, à Besançon ; le 5, à Belfort ; 6, séjour ; 7, Huningue ; 8, en partir tard pour aller coucher à Brisach ; 9, aller voir Fribourg et revenir à Brisach ; 10, à Strasbourg ; 11, séjour ; 12, au Fort du Rhin ; 13, à Bitche ; 14, à Hombourg ; 15, à Kirn ; 16, à Traerbach ; 17, séjour ; 18, à Sarrelouis ; 19, à quatre lieues de Sarrelouis, sur le chemin de Metz ; 20, à Thionville ; 21, à Luxembourg. » *D. G.* 782.

[3] 6 mai 1687. *D. G.* 783.

[4] 25 mai 1687. *D. G.* 783.

laisser venir les armées impériales, tout à l'heure victorieuses des Turcs. Le 25 août 1687, Louvois écrivait à Vauban une lettre qui était un cri d'alarme. « La nouvelle que le roi vient d'avoir de la défaite de l'armée turque lui faisant juger à propos de pourvoir à donner la dernière perfection à sa frontière du côté d'Allemagne, Sa Majesté aura bien agréable que, sans attendre que le congé qu'elle vous a accordé soit entièrement consommé, vous partiez de chez vous en poste pour vous en aller en Alsace. Les ouvrages que le roi a fait faire à Huningue et la construction de Béfort paroissent à Sa Majesté suffisants pour mettre la haute Alsace en sûreté de ce que les villes Forestières pourroient donner le moyen aux impériaux d'entreprendre. Brisach, Fribourg et Strasbourg, et la construction de Phalsbourg, mettent la haute Alsace en toute sûreté. La construction du Fort du Rhin, qui ne peut manquer d'être en une entière défense dans la fin du mois de mai prochain, pourvoit à la sûreté de Strasbourg, et ôtera apparemment à l'ennemi la pensée de passer la forêt de Haguenau pour s'approcher de Strasbourg. Mais la basse Alsace leur demeure en proie, et ils pourront toujours, au moyen de Philisbourg, lorsqu'ils seront les plus forts, manger entièrement ce pays-là, que Sa Majesté voit avec peine demeurer à leur discrétion, si par le sort d'une bataille on ne l'en délivre pas au commencement d'une campagne ; et comme une bataille perdue peut être d'un préjudice infini, au delà de l'avantage que Sa Majesté recevroit de la défaite d'une armée allemande, elle voudroit mettre sa frontière en état que les Allemands

ne pussent passer en deçà du Rhin, sans y trouver une place qui les empêchât de marcher, en remontant le Rhin, dans la basse Alsace. Il paroît pour cela qu'il n'y a que trois partis à prendre : le premier, de fortifier une île qui est à trois lieues au-dessus de Philisbourg; l'autre, de fortifier Germersheim, et le dernier de fortifier Landau. Le roi désire que vous examiniez la situation de cette île, l'élévation de son sol, et que vous lui donniez votre avis sur la fortification que l'on y pourroit faire. Vous devez examiner la même chose à Germersheim et à Landau. Toutes les raisons sembleroient porter à conclure pour Landau, qui étant dans les terres de la domination du roi, desquelles Sa Majesté est depuis longtemps en paisible possession, ne donneroit aucun sujet de plainte aux Allemands, qui ne manqueroient pas de dire que, le Rhin devant être commun entre la France et l'Allemagne, l'on ne peut prendre aucun établissement dans l'île dont je vous viens de parler, sans contrevenir au traité de trêve. L'on assure que de Landau l'on maîtrisera entièrement tout le Palatinat, et qu'une grosse garnison dans cette place ôteroit entièrement, à une armée allemande qui se seroit avancée en Alsace, le moyen de communiquer avec Philisbourg. Il est vrai que la fortification de cette ville ne donneroit aucune entrée au roi en Allemagne; mais, outre que l'on prétend que l'île d'au-dessus de Philisbourg en fourniroit une fort méchante, il semble que les quatre ponts que le roi a entre Bâle et le Fort-Louis sont plus que suffisants pour toutes les entreprises que Sa Majesté voudra faire en Allemagne. Sa Majesté aura bien agréable que

ous appliquiez sur les lieux à connoître le fort
oible de toutes les raisons ci-dessus. Vous exa-
ez, en même temps, s'il vaudroit mieux s'en
aux places que le roi a présentement, et faire
ement raser les murailles de Germersheim et de
u. Sa Majesté épargneroit, en suivant ce parti,
omme considérable que lui coûtera la construc-
e cette place-là ; l'entretien de la garnison ne
oit point à charge, et il n'y auroit point à appré-
r que les Allemands, ayant pris cette place, ne
ervissent pour incommoder les sujets du roi, et
e ne leur servît d'entrepôt pour leur faciliter l'at-
de quelque autre place[1]. »
ban décida pour Landau. Aussitôt les plans tra-
adoptés, les travaux furent entrepris et poussés
e dernier zèle. Le 27 avril 1688, au milieu des
lleurs surexcités par sa présence, Louvois pro-
it à Louis XIV Landau fortifié, armé, tout en dé-
pour le prochain mois de mars [2]. Il croyait avoir
ois devant lui ; il n'en eut pas seulement cinq ;
rre le surprit dans le désarroi des constructions
tié faites. « Souvenez-vous, s'il vous plaît, lui
it Vauban, le 28 septembre 1688, que voilà cinq
, dont une, qui est Huningue, n'est pas encore
ée, et que Béfort, le Fort-Louis, Landau et Mont-
ne sont point du tout en état de défense ; que si
e soutenez pas cela par y employer encore beau-
de troupes, ces ouvrages traîneront et vous don-

. 785.
. 803.

neront de l'inquiétude tant que la guerre durera[1]. » Et, pour se mettre en défense, il fallut que la France se donnât l'odieux d'une agression sauvage; pour écarter l'ennemi de ces places ouvertes, il fallut faire bien loin autour d'elles un vaste désert; il fallut ruiner par le fer et par le feu le Palatinat et l'Électorat de Trèves. On ne verra que trop tôt le récit de ces fatales horreurs.

Quelle que fût l'activité de Louvois, il avait trop présumé du temps et de ses propres forces. Depuis l'année 1683, il avait doublé son labeur; Colbert à peine mort, il avait pris de son héritage la surintendance des bâtiments, et dès lors mené de front les œuvres de la paix et les œuvres de la guerre[2]. En même temps que des places fortes, il avait construit des palais, et détourné des eaux pour l'agrément de Versailles, de la même main qui disciplinait le Rhin au pied des bastions de Brisach et du Fort-Louis. Et, pour ces travaux de genres si différents, travaux utiles et travaux de plaisance, il avait également employé le génie de Vauban et les bras de l'armée. Mais il se

[1] *D. G* 830.

[2] Voici un couplet de chanson fait en 1684, après le siége de Luxembourg, alors qu'on doutait si la guerre n'allait pas continuer. C'est Louvois qui parle :

Dieu Mars, que veux-tu de moi?
Mon cœur n'est pas fait pour toi.
Non, je n'espère point une gloire immortelle;
Je n'eus jamais pour toi de véritable zèle.
Je haïssois Colbert, je voulois son emploi.
Dieu Mars, que veux-tu de moi?
Mon cœur n'est pas fait pour toi.
J'entends Mansard qui m'appelle.
Il faut ramener le roi;
C'est mon fait que la truelle.

a que le surintendant des bâtiments fit tort au
tre de la guerre, que les palais nuisirent aux
; fortes, et que l'armée s'épuisa surtout dans
forts perdus pour la sécurité du pays. Il n'y a
; paradoxe à dire que c'est pour avoir inutile-
tenté d'amener la rivière d'Eure à Versailles,
ouvois s'est cru forcé de brûler le Palatinat.

CHAPITRE VI

Mort de la reine. — Les maîtresses de Louis XIV. — Madame de Maintenon. — Mort de Colbert. — Louvois surintendant des bâtiments, arts et manufactures. — Louis XIV et Louvois. — Éducation des enfants de Louvois. — Courtenvaux secrétaire d'État en survivance. — Louvois le fait voyager. — Sentiment de Louvois en fait d'art. — Le personnel de la surintendance renouvelé. — Villacerf adjoint à Louvois. — L'Académie de France à Rome. — Rappel d'Errard. — La Tuilière. — Acquisitions d'objets d'art. — Discipline de l'école de Rome. — Travaux de Versailles. — Surveillance minutieuse de Louvois. — Projet pour amener la rivière d'Eure à Versailles. — Discussion scientifique entre Vauban et Louvois. — Les canaux. — L'aqueduc de Maintenon. — Le tarif des loyers à Maintenon et à Versailles. — Le camp de Maintenon. — Opposition des courtisans contre Louvois. — Fêtes de Meudon et de Sceaux. — Les princes de Conti. — Affaire des lettres. — Maladie de Louis XIV en 1686. — Louvois et le chirurgien Gervais. — Projet et rupture du voyage à Baréges. — Visite de Louis XIV aux travaux de l'Eure. — Maladies épidémiques. — La grande opération. — Relation de Louvois. — Lettre de Catinat. — Les troupes décimées à Maintenon. — Travaux de Trianon. — Mécontentement de Louis XIV. — Louvois aux eaux de Forges. — Levée du camp de Maintenon en 1688. — Les travaux poursuivis jusqu'en 1690. — Affaiblissement des troupes. — Témoignages de Chamlay et de Saint-Pouenge. — Projet de la place Vendôme. — Les manufactures. — Louvois et M. de La Reynie. — Zèle de Louvois pour la protection de l'industrie française. — Les manufactures de draps. — Les draps rayés. — Opposition des marchands et des gens de qualité. — Le roi adopte le drap rayé. — Le justaucorps du Dauphin. — Efforts de Louvois pour soutenir les manufactures françaises. — L'industrie frappée avec les protestants.

En 1683, la France a vu disparaître une reine et un grand ministre, Marie-Thérèse et Colbert. La mort

reine, presque subite, n'a guère causé que l'é-
on de la première surprise [1]; cette mort n'a pas
in événement politique et n'a pas fait un grand
lans l'État; Marie-Thérèse y tenait si peu de place!
de son cercle, elle ne comptait plus, et, dans son
e même, elle n'était pas toujours en faveur. « On
iande que la reine est fort bien à la cour, » disait
mment madame de Sévigné [2]; c'était en effet
iouvelle merveilleuse et rare. Dans les allégories
mps, « Junon tonnante et triomphante, » ce n'est
a reine, c'est madame de Montespan [3]. Il faut un

avois au marquis de La Trousse, 30 juillet 1683 : « Je ne doute
que vous n'appreniez avec la dernière surprise et beaucoup de dou-
perte que le roi a faite aujourd'hui. Il y a trois jours que la reine
va mal; on dit que c'étoit un clou qui se formoit sous son aisselle
douleur lui donnoit un peu de fièvre. Hier, sur le midi, avant de
de Versailles pour venir ici [à Meudon], j'allai dans son anti-
e où l'on me dit que la fièvre étoit un peu augmentée, mais qu'il
falloit pas inquiéter, parce que la douleur la causoit. Ce matin,
onze heures et demie, M. de Gourville, venant de Paris, a passé
et m'a dit qu'il venoit de rencontrer M. de Briolle qui alloit à
vertir monseigneur le Prince que la reine étoit plus mal, et qu'il y
a péril. Un moment après, j'ai reçu une lettre de M. de Beringhen
toit que la reine avoit rêvé cette nuit, qu'il lui avoit paru quel-
arques de pourpre qui avoient disparu peu après; que l'on la
aigner du pied, la faire communier, et puis lui donner de l'émé-
Aussitôt après dîner, je suis parti dans ma chaise et me suis rendu
e à Versailles, où j'ai appris que la reine avoit communié sur les
ires du matin, avoit été saignée du pied, contre l'avis de Fagon
leux chirurgiens, vers les onze heures, et avoit pris de l'émétique
temps après midi. Je n'ai pas été un demi-quart d'heure dans
ambre que l'on a entendu du bruit dans la chambre, dans laquelle
itré, j'ai trouvé que la pauvre princesse venoit de passer. Le roi
ché au dernier point; il est parti une demi-heure après de Ver-
pour aller à Saint-Cloud, où Monseigneur l'a suivi. Madame la
ne est restée à Versailles, et y demeurera apparemment jusqu'à
les neuf jours depuis sa saignée soient passés. » *D. G.* 604 et

tre du 28 août 1680.
r la lettre de madame de Sévigné, du 30 juin 1677.

certain effort d'esprit pour rattacher le souvenir de Marie-Thérèse à celui du roi dont elle fut la légitime épouse.

Trois femmes ont, plus qu'elle, associé leurs noms au nom de Louis XIV, mademoiselle de La Vallière, madame de Montespan, madame de Maintenon. Toutes les trois sont devenues et sont restées des personnes historiques, historiquement et moralement très-différentes. La première en date, mademoiselle de La Vallière, est la plus sympathique, il faut même dire la seule sympathique, parce que sa passion a été la plus désintéressée, la plus naïve, de tout cœur et de toute âme. D'un seul trait, madame de Sévigné a peint admirablement « cette petite violette qui se cachoit sous l'herbe, et qui étoit honteuse d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse; jamais il n'y en aura sur ce moule[1]. » Survient madame de Montespan; quel contraste! Celle-ci veut être de tout et partout; mais son ambition est bien au-dessus de ses moyens, et son caractère bien au-dessous de son esprit. Elle a toutes les apparences d'une faveur puissante et bien fondée; mais elle frappe, chaque matin, et jette au hasard la menue monnaie de cette faveur. Elle règne dans le royaume de l'étiquette et de la mode; elle règle le sort des courtisans, elle fait la fortune des uns et la disgrâce des autres. Lauzun, qui veut lutter contre elle, s'en va rejoindre Fouquet dans le donjon de Pignerol; mais la politique n'est pour rien dans cette affaire; c'est un duel de favori à favorite, une tempête de

[1] Lettre du 1er septembre 1680.

cour, rien de plus. La redoutable influence de madame de Montespan ne va pas au delà ; elle n'atteint pas au sérieux ni à l'essentiel.

Un jour vient où Louis XIV se lasse de cette maîtresse altière et frivole ; il est obsédé de ses caprices, de ses hauteurs, de son esprit même ; il s'ennuie et cherche des distractions ailleurs. Alors surgissent des rivales qui osent disputer à l'impérieuse et fatigante Junon la faveur de Jupiter. Il faut voir, dans les lettres de madame de Sévigné, toute cette mythologie galante, *Io*, qui est mademoiselle de Ludre, *Danaé*, « l'autre merveille, la belle beauté, » qui est mademoiselle de Fontange[1], et le reste. Mais ces divinités n'ont qu'un jour ; peu à peu ces visions brillantes et charmantes flottent, s'effacent et disparaissent comme dans un brouillard, et de ce brouillard doucement éclairé se dégage la figure calme et digne de madame de Maintenon. Dès lors plus de mythologie, ni d'allégories, ni de fictions poétiques ; tout est prosaïque, réel et positif. De légère et païenne qu'elle était, la cour redevient chrétienne et sérieuse. Des scandales d'autrefois, il reste bien des preuves actuelles et vivantes, ces fils et ces filles, ces Titans, comme dit Saint-Simon, issus d'un double adultère ; mais la vertu de madame de Maintenon, qui s'est faite leur institutrice, dissimule le vice de leur origine ; en se dévouant à leur éducation, elle les a déjà réhabilités et légitimés d'avance. Avec elle tout rentre dans l'ordre.

[1] Voir, sur *Io* ou *Isis*, les lettres des 11, 15, 23, 25, 30 juin, 2 et 7 juillet 1677 ; sur *Jupiter* et *Danaé-Fontange*, les lettres des 26 avril, 30 juin et 1er septembre 1680.

Cette personne régulière doit plaire à Louis XIV, qui, de son propre fonds, est le plus régulier des hommes et des rois. L'habitude ici tient la place de la passion; car il ne s'agit plus d'amour. Madame de Sévigné ne s'y est pas trompée; elle a bien compris dès le commencement « la sorte de faveur » de madame de Maintenon. « Nul autre ami, écrit-elle à sa fille [1], n'a tant de soin et d'attention que le roi en a pour elle; et, ce que j'ai dit bien des fois, elle lui fait connoître un pays tout nouveau, je veux dire le commerce de l'amitié et de la conversation, sans chicane et sans contrainte; il en paroît charmé. » Il en fut charmé toute sa vie. La reine meurt; un mariage discret achève de resserrer et de sanctifier le nœud désormais indissoluble qui joint Louis XIV et madame de Maintenon. Ce mariage de conscience, fait moral, n'a dans l'histoire que des preuves morales; on ne peut citer à l'appui ni un témoignage authentique, ni une date certaine. Mais c'est un de ces faits qui n'ont pas besoin de démonstration; c'est un axiome.

Il est remarquable que tout ce qui touche à la personne de madame de Maintenon est resté jusqu'ici et paraît devoir rester dans la pénombre; la lumière ne se fait point. Elle sera donc longtemps encore un sujet de controverse, mais elle aura probablement toujours plus d'ennemis que d'amis. C'est sa faute; elle a toujours cherché le mystère, et rien n'est irritant comme le mystère, surtout quand il a toutes les apparences d'un calcul. Les humbles se cachent, et c'est un mé-

[1] Lettre du 17 juillet 1680.

rite; mais ce n'est point par humilité apparemment qu'on devient la femme de Louis XIV. Des impartiaux, madame de Maintenon a le droit d'attendre la vérité, la justice, le respect ; mais elle ne peut prétendre à la sympathie ; l'attrait, le charme, tout ce qui communique l'émotion lui manque; elle est de ces personnes froidement vertueuses qui font presque tort à la vertu. Louis XIV lui a dû beaucoup ; elle l'a tiré du désordre et ramené vers Dieu ; elle a pris soin de son âme, dirigé sa conscience, consolé ses chagrins et adouci, autant que possible, les dernières amertumes de sa vieillesse. La France lui doit-elle, pour son compte, de la reconnaissance ou des ressentiments?

Il est certain que madame de Maintenon a été un personnage dans l'État ; il est certain que sa chambre est devenue un sanctuaire de gouvernement, et que toute la politique intérieure et extérieure de la France y a été réglée ; il est certain que de cette chambre sont issus des ministres et des généraux d'armée ; malheureusement il n'est pas moins certain que ces généraux et ces ministres ont été, pour la plupart, de médiocres sujets, et que cette politique réglée sous les yeux de madame de Maintenon a eu des résultats trop souvent déplorables. Madame de Maintenon a donc assisté aux affaires ; y a-t-elle pris directement part, et jusqu'à quel point? C'est le problème. Il est permis de croire qu'elle a plutôt choisi et tenu le rôle d'une grande confidente ; son goût était moins d'agir que de savoir ; elle voulait être au courant de tout, sans prétendre à tout diriger. C'est justement cette ambition froide et mesurée qui fait le caractère original de cette singu-

lière personne; en tout elle s'est arrêtée à mi-chemin, non devant quelque obstacle, mais par sa seule volonté.

Cependant on croit beaucoup qu'étant devant Dieu la femme de Louis XIV, elle souhaitait vivement de l'être aussi devant les hommes, non plus dans le demi-jour d'un mystère facile à percer, mais dans tout l'éclat d'une déclaration publique. Sans l'opposition de Louvois, elle aurait été la reine; c'est le duc de Saint-Simon qui le dit, et il fait plus que le dire; il montre Louvois se jetant aux pieds de Louis XIV, et prêt à sacrifier sa vie pour arrêter sur les lèvres du roi l'aveu qui déjà lui échappe. Voilà une scène dramatique et d'un grand effet; à y regarder de près, elle manque de vraisemblance. Sauf le nom et le costume, les acteurs n'y ont rien de commun avec les personnages qu'ils sont censés représenter. Si Louvois avait eu réellement à jouer le rôle que Saint-Simon lui prête, ce lui serait un grand honneur et une grande gloire; mais il en est de cette anecdote comme de tant d'autres où Saint-Simon introduit Louvois, simplement sur ouï-dire; son imagination n'a fait que broder sur des propos de cour, sans autorité, sans valeur, sans contrôle. Entre les gens qui se disent bien informés et les complaisants qui les écoutent, Dieu sait tout ce que la vanité des uns, multipliée par la crédulité des autres, a produit de ces mensonges qui sont la joie du pamphlet et le fléau de l'histoire.

Les premiers rapports de madame de Maintenon avec Louvois datent du temps où, n'étant encore que madame Scarron, elle élevait dans l'ombre les enfants

de Louis XIV et de madame de Montespan. En 1673, son frère, M. d'Aubigny, écrivait à Louvois, du fond de la Hollande : « Je ne reçois point de lettre de madame Scarron qu'elle ne m'assure que vous continuez, monseigneur, toujours à nous obliger et que je puis espérer la continuation de votre protection, en servant bien le roi [1]. » Ce d'Aubigny était un triste personnage, et si Louis XIV n'avait pas mieux été servi par d'autres que par lui, l'histoire militaire de ce grand règne ne serait pas longue à raconter. Cependant Louvois avait recommandé qu'on le mît tout exprès aux bons endroits; mais les bons endroits, dans un pays livré au pillage, étaient ceux où il y avait le plus d'argent à prendre et le moins de coups à recevoir. « D'Aubigny est fort achevé, disait le duc de Luxembourg ; mais Elbourg [où il commande] ne sera pas attaqué cet hiver et ne subsistera plus ce printemps; il faut l'y laisser quant à présent [2]; et par d'autres considérations, on lui laisse faire de petites choses sur l'intérêt qu'on ne souffriroit pas à un autre ; et il aura, là et à Amersfort, gagné quelque chose [3]. » — « Je ne sais pas, disait encore l'intendant Robert en s'adressant à Louvois, je ne sais pas pourquoi M. d'Aubigny a sou-

[1] 18 juillet 1673. *D. G.* 335.

[2] Louvois à Luxembourg, 3 octobre 1673 : « Je vous conjure de m'écrire votre sentiment pour moi tout seul sur chacun de ceux qui commandent dans les places qui sont présentement sous votre charge, afin que je puisse faire connoître à Sa Majesté ceux qu'il sera de son devoir d'ôter. Je vous dirai que, lorsque vous croirez qu'une place devra être attaquée, vous devez et pouvez envoyer l'homme qu'il vous plaira, nonobstant ce que je vous ai mandé, l'année passée, à l'égard de celui qui commande présentement à Elbourg. » *D. G.* 317.

[3] Luxembourg à Louvois, 13 octobre 1673. *D. G.* 336.

haité que je vous écrivisse quelque chose sur son sujet, parce que je sais bien que cela n'est pas nécessaire; mais enfin il l'a souhaité, et je m'en acquitte; et, comme j'ai été obligé de me rendre à Zwoll, je l'ai prié d'achever la négociation que j'avois commencée pour exempter Elbourg du feu, et lui ai promis le quart de la somme qu'il en tirera, ne doutant pas que vous n'approuviez la chose, tant parce que c'est le vrai moyen de faire monter la somme plus haut, que parce que vous m'avez recommandé plus d'une fois de lui faire plaisir dans les rencontres [1]. » Louvois ne cessa pas d'obliger le frère et la sœur; et, lorsque la fortune de celle-ci l'eut mise au-dessus de toute obligation, elle n'affecta pas d'oublier ce que Louvois avait fait pour son frère et pour elle-même [2].

En tant qu'une femme prudente sait montrer ses sympathies, sans entrer absolument dans des ligues, madame de Maintenon fut pour Louvois contre Colbert;

[1] 30 novembre 1673. *D. G.* 340.

[2] Il y a eu cependant, vers 1680, des moments d'aigreur entre madame de Maintenon et Louvois. C'était un temps de crise; madame de Montespan, en décadence, faisait les derniers efforts pour se raccrocher aux branches. Louvois, qui avait toujours bien vécu avec elle, essaya-t-il de la retenir? On n'a là-dessus que le témoignage d'une personne trop intéressée dans la question pour être impartiale : c'est le témoignage de madame de Maintenon. Elle accuse quelque part Louvois d'avoir ménagé à madame de Montespan un tête-à-tête avec le roi; mais elle obtient une entrevue à son tour; elle détruit les impressions qu'a laissées sa rivale, et elle note son triomphe, le 23 août 1680, avec un sentiment de satisfaction et de soulagement, mais aussi avec l'exagération d'une femme qui vient de courir un certain danger : « Cet éclaircissement a raffermi le roi; je l'ai félicité de ce qu'il a vaincu un ennemi si redoutable; il avoue que M. de Louvois est un homme plus dangereux que le prince d'Orange. » Si l'on ne connaissait pas les circonstances qui donnent leur vrai sens à ces paroles, ne s'imaginerait-on pas une affaire d'État? Ce n'était cependant qu'une affaire de femmes.

elle n'aimait pas ce grand ministre dont elle était mal satisfaite, parce qu'il avait un peu trop négligé les occasions de lui rendre service. Elle avait contre lui, d'ailleurs, un autre grief moins personnel et d'un intérêt plus considérable : « M. Colbert, disait-elle, ne pense qu'à ses finances et jamais à la religion. »

Il y avait des gens qui allaient beaucoup plus loin, et qui tournaient contre Colbert les sourdes insinuations dont il s'était servi lui-même pour accabler Fouquet. On laissait entendre qu'il avait de pernicieux desseins; quels desseins? On n'en pouvait rien dire; mais combien ce vague était plus terrible qu'une accusation nette et précise! « C'est un sot discours que les desseins pernicieux qu'il avoit, » a dit madame de Maintenon; grand témoignage sans grand effet; il y avait quatre jours que Colbert était mort, lorsque madame de Maintenon prenait sur elle de réfuter le sot discours.

Cette analogie de situation entre Colbert et Fouquet nous est confirmée d'ailleurs. Dans les dernières années de sa vie, Colbert voyait beaucoup de monde à Sceaux; il y tenait une sorte de cour. Rien n'était plus fait pour porter ombrage à Louis XIV; il souffrait des princes tout au plus, mais il ne pouvait pas souffrir d'un ministre qu'il y eût d'autre cour que la sienne. « J'ai souvent connu que l'affluence du monde qui alloit à Sceaux ne plaisoit pas au maître, » écrivait Louvois au contrôleur général Le Peletier; et il ajoutait, pour la gouverne de ce ministre, son ami : « Je crois que vous ne pouvez mieux faire que de continuer à l'avenir l'établissement que vous avez fait de ne voir

personne, à Villeneuve, que ceux que vous appellerez pour votre travail [1]. »

Suspect au roi, calomnié par ses ennemis, insulté par la populace, Colbert mourut, le 6 septembre 1683. Cette mort, qui était un malheur public, fut à peine pleurée par quelques-uns; beaucoup s'en réjouirent; la foule y demeura surtout indifférente. C'est un lieu commun dans l'histoire que l'ingratitude des rois et des peuples envers leurs meilleurs et leurs plus grands serviteurs; on s'étonne qu'à force d'exemples, ces maîtres-là ne se corrigent pas de leur insupportable défaut, et l'on admire qu'il y ait toujours tant de gens qui ne se découragent pas de les servir. Les ingrats pensent se tirer d'affaire en raillant les ambitieux; mais s'il y a trop souvent des ambitions vulgaires, égoïstes et serviles, il y a aussi les grandes et les généreuses, toutes dévouées au bien public; les contemporains, volontiers, confondent les unes avec les autres; mais la postérité vient qui fait le départ et qui met chaque chose en sa place.

Colbert et Louvois, rivaux, ennemis, si divers, ont été l'un et l'autre de grands serviteurs, ambitieux pour le bien de tous, passionnés pour la grandeur de leur prince et de leur pays. Ils ont l'un et l'autre élevé leurs enfants pour être les continuateurs de leur œuvre publique, bien plutôt que les héritiers de leur fortune. Mais, pour se survivre ainsi, Colbert ne pouvait plus compter sur le roi; sa mort à peine connue, on courut aux dépouilles. Seignelay, son fils aîné, n'eut pour sa

[1] 25 mai 1684. *D. G.* 723.

[illegible]

mances de [illegible] pour [illegible]

Louvois triomphait; désormais qui pouvait lui tenir tête? Depuis qu'il avait renoncé aux femmes, Louis XIV n'avait plus que deux grandes passions, les bâtiments et la guerre; et Louvois, ayant pris les bâtiments dans la succession de Colbert, tenait Louis XIV par ses deux grandes passions. Mais en ajoutant à sa fortune déjà si haute, il l'ébranla; en écartant toute rivalité même apparente, il s'exposa. Louvois, agrandi par la mort de Colbert, ne vit pas combien cette mort lui était funeste, ni tout ce qu'il perdait à n'avoir plus de rival. Outre que la contradiction est toujours salutaire, même à ceux qu'elle irrite, la présence de Colbert avait pour Louvois cet avantage qu'elle divisait l'attention de Louis XIV et lui faisait illusion sur l'autorité qu'il croyait exercer par-dessus ses deux principaux ministres. Entre Louvois tout-puissant et Colbert affaibli, Louis XIV se voyait toujours le souverain maître; même en décidant toujours pour Louvois contre Colbert, Louis XIV décidait; il ne sentait pas, il ne soupçonnait pas sa dépendance. Mais du jour où, Louvois demeurant seul en face de Louis XIV, il n'y eut plus d'autre avis que celui de Louvois, Louis XIV étonné voulut avoir le sien propre, et les discussions commencèrent. Habitué à tous les succès, Louvois se roidit; habitué à tous les respects, Louis XIV s'indigna. Cependant des années se passèrent encore avant les grands éclats; il y eut même, parmi les bourrasques, de longues accalmies, et, pour ainsi dire, des saisons entières de bonne intelligence.

Louis XIV et Louvois s'entendaient bien en 1683. Tandis que les Colbert chancelaient et menaçaient

ruine, aucune maison ne semblait mieux assise que celle des Le Tellier. Trois générations de cette puissante dynastie s'employaient en même temps pour le service du roi : au terme de sa course, le chancelier, comblé de jours; Louvois, en plein dans la carrière, et à l'entrée, Courtenvaux, l'aîné de ses fils.

Louvois avait voulu que ses enfants fussent dignes de leur aïeul et de lui-même, capables de l'aider dans ses labeurs, et tout prêts à lui succéder sans déchoir. Il leur avait fait subir la forte épreuve de l'éducation publique, sans faveurs ni priviléges au-dessus de leurs condisciples. « Vous savez bien, écrivait-il au principal du collége de Clermont, que je ne vous importune point pour des distinctions pour mes enfants, et qu'au contraire je désire qu'ils servent d'exemple en tout[1]. » S'il arrivait que se sentant fils de ministre, ils s'échappassent en quelque violence, une rude leçon les rappelait au sentiment de l'égalité scolaire. « Votre lettre me fait voir la continuation de la mauvaise conduite de mon fils l'abbé, mandait Louvois au précepteur de ses enfants; je désire que vous l'obligiez à demander pardon publiquement à celui qu'il a frappé, et cependant que vous continuiez à ne le laisser point sortir du collége jusqu'à nouvel ordre de moi[2]. » Au besoin, Louvois intervenait en personne, et son intervention laissait des marques : « Vous pouvez déclarer à l'abbé que j'irai la semaine prochaine à Paris, et que, si je trouve qu'il n'ait pas profité de la correction que je

[1] 23 février 1679. D. G. 618.
[2] Louvois à Grey, 17 mai 1683. D. G. [illegible].

lui ai faite, il pourra en recevoir une plus rude[1]. » Sévère pour ses enfants, Louvois, lorsqu'il était satisfait d'eux, savait les récompenser par des témoignages d'affection qu'il n'est pas commun de rencontrer dans les rapports de père à fils, au dix-septième siècle. « Soyez bien persuadé de mon amitié et me croyez le meilleur de vos amis; je vous embrasse de tout mon cœur, » écrivait-il à Barbezieux, le troisième de ses fils et le plus justement préféré[2].

C'était sur l'aîné, Courtenvaux, que Louvois avait dû naturellement fonder ses espérances. Au sortir du collége, il lui fit étudier l'administration militaire et les fortifications; il surveillait lui-même ses travaux, se faisait représenter ses dessins et ses devoirs, et les corrigeait avec une rigoureuse exactitude : « Je trouve toujours beaucoup d'inégalité dans votre écriture, lui disait-il par exemple; appliquez-vous à faire mieux, et mettez-vous dans l'esprit que, pour faire le métier que je fais, il faut savoir écrire d'une autre manière que vous ne faites. Continuez à me rendre compte de tout ce que vous ferez, tant à l'égard de vos études et exercices que de vos divertissements[3]. » Le 5 dé-

[1] Louvois à Crey, 28 décembre 1683. *D. G.* 699. — Louvois à Crey, 22 février 1684 : « Mon fils l'abbé n'y a pas pensé quand il vous a fait difficulté de dire son bréviaire, et je suis persuadé qu'il n'y manquera pas, parce que autrement il m'obligeroit d'aller à Paris et se souviendroit assurément de ma visite. Vous lui pouvez lire ma lettre, afin qu'il y ajoute plus de créance. » *D. G.* 710 — Camille Le Tellier, abbé de Louvois, né en 1675, n'avait pas encore neuf ans en 1684; mais il était déjà pourvu de bénéfices, et par suite, astreint à l'obligation du bréviaire.

[2] 7 septembre et 9 octobre 1685. *D. G.* 749-750.

[3] 16 octobre 1681. — Le 25 novembre suivant, il écrivait au gouverneur de son fils, M. d'Hinneville : « J'approuve fort votre pensée de l'obliger à s'habiller lui-même; cela est fort bon à mille choses, et vous

cembre 1681, Louis XIV voulut bien accorder à Courtenvaux des lettres de survivance à la charge de secrétaire d'État que possédait son père. Courtenvaux n'avait que dix-huit ans; il lui restait beaucoup à faire pour s'élever à la hauteur de ses futures fonctions.

Au mois d'avril 1682, Louvois l'envoya, sous la conduite de son gouverneur et sous la direction d'un habile ingénieur, M. de Lalonde, visiter toutes les places des frontières du Nord et d'Alsace. Au tracé de l'itinéraire, exactement distribué par journées et par étapes, Louvois avait ajouté pour le gouverneur de son fils, M. d'Hinneville, un mémoire dont certains passages méritent d'être cités. « Ils ne prendront point d'autre voiture que des chevaux de poste et de louage, que le sieur d'Hinneville aura soin de payer comme feroit un particulier[1]. Dans tous les endroits où mon fils logera, il ira toujours descendre à l'hôtellerie, d'où il ne sortira que pour aller dans quelque logement plus propre, que les commandants des places lui feront donner, n'acceptant point les offres que lui feront les commandants de loger chez eux, de quoi mon fils et le sieur d'Hinneville s'excuseront honnêtement sur la défense qu'ils en ont, et sur ce que, faisant ce voyage pour apprendre les fortifications, j'ai désiré qu'il fût logé en lieu où il ne pût être détourné des

pouvez donner l'ordre à ses gens de ne lui faire que ce qu'il lui sera impossible de faire lui-même. » *D. G.* 659.

[1] Il faut, pour bien entendre cette recommandation, se rappeler que Louvois était surintendant des postes, et que, par conséquent, il aurait pu, s'il n'y eût mis quelque délicatesse, faire voyager son fils gratuitement.

exercices que je lui ai prescrits[1]. Il ira rendre visite au gouverneur ou commandant de chaque place et à sa femme, s'il en a une; il en usera de même à l'égard des intendants. Mon fils recevra avec beaucoup de civilité les gens qui le viendront voir, et les reconduira suivant leur caractère, observant d'en faire toujours plus que moins. A l'égard des officiers des troupes, il leur fera aussi beaucoup d'honnêtetés. Il ne fera point de difficulté d'aller une fois dîner chez chaque gouverneur ou intendant, quand ils l'en prieront. M. d'Hinneville inspirera aux commandants des places que je leur serai fort obligé de permettre que mon fils y séjourne comme un particulier, et de lui laisser la liberté de faire les choses que je lui ai prescrites.

« Je désire que mon fils m'écrive de chaque place où il aura passé, et qu'il me rende compte de ce qu'il aura remarqué en ladite place. Les jours que l'on ne marchera pas, mon fils emploiera chaque jour, aux heures que réglera M. d'Hinneville, une heure et demie à écrire, autant à l'allemand, et une demi-heure à dessiner. Le reste se passera à la visite des places et aux instructions que M. de Lalonde jugera à propos de lui donner. Mon fils visitera exactement à pied les fortifications de chacune des places où il passera. M. de Lalonde prendra un grand soin de lui faire entendre l'usage de chaque pièce de fortification, les raisons pour lesquelles elles ont été construites, ce que l'on

[1] « Si M. le maréchal d'Humières est à Lille et qu'il désire absolument qu'il loge chez lui, il le fera. Si mondit sieur le maréchal n'étoit point en Flandre, il iroit loger chez M. Le Peletier. »

ı faire de mieux, et comment on pourroit
ɔder les défauts qu'il y trouvera. Il lui fera
lque partie de plan de place, observant de le
'aire avec toute la justesse qu'il se pourra [1].
ıeville inspirera à mon fils d'avoir beaucoup
n à ce qu'on lui dira et de parler fort peu, et
ə son avis sur aucun des ouvrages qu'il verra.
dra compte, par tous les ordinaires, de ce
ɜra passé depuis sa dernière lettre, et me
jusques aux moindres choses qu'il remar-
la conduite de mon fils; et je désire qu'il
toutes les traductions, dessins ou morceaux
ɥu'il fera, aussi bien que son écriture [2]. »
le cours de ce voyage, qui ne dura pas
ɜ sept mois, Courtenvaux reçut de son
d'une rude semonce [3]; cependant, vers la

es places où on travaillera, il lui fera remarquer les diffé-
res dont les ouvrages sont construits, les préparatifs que l'on
iver pour les avancer pendant l'été, et il lui fera dessiner le
ls de ce qu'il aura vu de plus remarquable dans la construc-
ouvrages. Il lui fera remarquer les différentes manières dont
la terre, et les raisons pour lesquelles on se sert plutôt en
l'une manière que de l'autre. Il essayera de lui faire com-
ıment des écluses sont faites et les raisons pour lesquelles
ɔnstruites. Il lui expliquera l'usage des différentes portes
ɜrt pour fermer lesdites écluses, et les raisons pour lesquelles
fférentes les unes des autres. M. d'Hinneville prendra soin
voir de temps en temps comment les gardes se montent,
suite elles se partagent en différents postes, et les sentinelles
détache pour la sûreté de la place, afin qu'il ait quelque tein-
ui se passe à cet égard. »

: pour le sieur d'Hinneville, 2 avril 1682. *D. G.* 684.

à Courtenvaux, 13 juillet 1682 : « Votre écriture ne me satis-
ependant vous savez de quelle importance cela vous est, si
être de mon métier. Les fautes d'orthographe ne me cha-
moins, en ce que je vois que vous ne vous appliquez point à

fin, il eut aussi quelques témoignages de satisfaction[1].

Quoi qu'il en soit, il s'en fallait de beaucoup que Courtenvaux fût en état d'aider efficacement son père dans les détails infinis de l'administration militaire et des fortifications, lorsque Louvois y ajouta résolûment les services nombreux et divers dont se composait la surintendance des bâtiments, arts et manufactures de France.

Quelles aptitudes naturelles ou acquises Louvois apportait-il à ses nouvelles fonctions? Quelle était la somme de ses connaissances et la mesure de son goût dans les arts? En fait d'architecture, il avait surtout bâti des fortifications; il est vrai qu'il avait aussi vu con-

vous en corriger. Je ne demande point que les traductions d'allemand que vous faites soient écrites comme ce que vous faites avec mesure; mais je ne veux pas aussi qu'elles soient griffonnées comme une partie de ce que vous m'avez envoyé. Ayez soin de les écrire lisiblement, et surtout correctement. Votre dessin n'est pas mieux; et il n'y a point d'écolier de six semaines qui n'en fît autant. » — 27 juillet : « A l'égard de votre allemand, il est fort mauvais; ce qui ne peut venir que de votre inapplication de laquelle je suis extrêmement las de voir tous les huit ou dix jours de nouvelles marques. Vous avez d'autant plus d'intérêt de vous appliquer à apprendre cette langue, que vous ne reviendrez point auprès de moi que vous ne la sachiez comme le françois. » — 26 octobre : « Il ne me vient pas de bonnes relations de votre application à parler allemand, et votre orthographe est de plus en plus mauvaise, n'étant pas supportable de voir qu'à l'âge que vous avez, vous ne sachiez pas que *palissade* ne s'écrit pas par un *c*, ni que *florin* ne s'écrit pas par un *eu*, et *Claude* par un *Clo*. » *D. G.* 679-681.

[1] 3 octobre 1682. « Mon fils, j'ai reçu votre lettre avec le mémoire sur Fribourg; je suis fort content, car il m'a paru que vous l'avez fait avec attention, et la plupart de vos remarques sont à propos. Continuez à m'en envoyer de pareils, si vous voulez me faire plaisir. Appliquez-vous, pendant le séjour qui vous reste à faire en Alsace, à vous acquérir la facilité de parler allemand, et comptez que rien ne vous sera plus avantageux que cela. » *D. G.* 684.

struire l'Hôtel des Invalides; et ce fut même là son principal titre pour emporter la surintendance; mais il tenait plutôt du maçon que de l'architecte. Pour ce qui est de la peinture et de la sculpture, il n'y entendait rien, de son propre aveu. En 1682, ayant à décorer le château et le parc de Meudon qu'il venait d'acquérir, il chargeait un connaisseur, qui s'en allait en Italie, d'acheter pour lui quelques statues : « J'ai cru, lui écrivait-il, que vous voudriez bien me faire l'emplette contenue au mémoire ci-joint, pendant le séjour que vous ferez à Rome. Comme je ne suis point curieux, c'est-à-dire que je ne me connois point en peinture ni en statues, je ne vous demande point des statues chères par leur antiquité; et j'aime mieux une belle copie, d'un marbre bien poli, qu'une antique qui ait le nez ou un bras cassé. Je vous prie de ménager ma bourse sur les statues, en ne les prenant pas extrêmement mauvaises, de ne pas aussi chercher une extrême beauté qui les renchérit considérablement. Si vous trouvez deux douzaines de bustes à un prix raisonnable, ou qui fussent antiques ou qui fussent bien copiés, vous me feriez plaisir de me les acheter aussi [1]. »

[1] Louvois à La Tuilière, 30 mars 1682 : « ...Toutes les statues sont pour mettre dans des niches, la largeur et profondeur desquelles est marquée à la marge, vis-à-vis de l'article du mémoire où il en est parlé, afin que les figures que vous choisirez soient d'une attitude propre à être contenues dans les susdites niches. A l'égard des sphinx ou autres animaux couchés que je vous demande, pour peu que vous trouviez de difficulté à en trouver, ou qu'ils soient chers, ne vous en mettez point en peine, parce que j'en trouverai ici à un prix assez raisonnable... Je ne vous prescris point de prix, parce que je suis persuadé que vous ferez comme si c étoit pour vous. » *D. G.* 675.

exercices que je lui ai prescrits[1]. Il ira rendre visite au gouverneur ou commandant de chaque place et à sa femme, s'il en a une; il en usera de même à l'égard des intendants. Mon fils recevra avec beaucoup de civilité les gens qui le viendront voir, et les reconduira suivant leur caractère, observant d'en faire toujours plus que moins. A l'égard des officiers des troupes, il leur fera aussi beaucoup d'honnêtetés. Il ne fera point de difficulté d'aller une fois dîner chez chaque gouverneur ou intendant, quand ils l'en prieront. M. d'Hinneville inspirera aux commandants des places que je leur serai fort obligé de permettre que mon fils y séjourne comme un particulier, et de lui laisser la liberté de faire les choses que je lui ai prescrites.

« Je désire que mon fils m'écrive de chaque place où il aura passé, et qu'il me rende compte de ce qu'il aura remarqué en ladite place. Les jours que l'on ne marchera pas, mon fils emploiera chaque jour, aux heures que réglera M. d'Hinneville, une heure et demie à écrire, autant à l'allemand, et une demi-heure à dessiner. Le reste se passera à la visite des places et aux instructions que M. de Lalonde jugera à propos de lui donner. Mon fils visitera exactement à pied les fortifications de chacune des places où il passera. M. de Lalonde prendra un grand soin de lui faire entendre l'usage de chaque pièce de fortification, les raisons pour lesquelles elles ont été construites, ce que l'on

[1] « Si M. le maréchal d'Humières est à Lille et qu'il désire absolument qu'il loge chez lui, il le fera. Si mondit sieur le maréchal n'étoit point en Flandre, il iroit loger chez M. Le Peletier. »

ou soldats qui entrent dans la prison, et que le reste fût de son invention[1]. »

Aussi bien, Louvois n'avait pas la prétention de régenter dans les beaux-arts; il avait deux ou trois conseillers auxquels il se confiait, en architecture, Mansard, et Mignard en peinture. Lebrun, qui, du temps de Colbert, avait exercé sur tous les artistes un despotisme insupportable, continua de régner, mais il ne gouverna plus. Mignard eut la patience ou la générosité, d'autant plus méritoire chez un ambitieux qui n'est plus jeune, d'attendre la mort de Lebrun pour hériter de tous ses honneurs; mais quand il devint premier peintre du roi, en 1690, il avait en fait, depuis six ou sept ans, le gouvernement de la peinture. S'il s'agissait d'acquérir quelque toile de réputation, c'était surtout Mignard qui était consulté[2]. En sculpture, c'était Girardon. Lorsque la statue équestre de Louis XIV, cette œuvre du cavalier Bernin qui devait être un chef-d'œuvre et se trouva être un morceau détestable, fut enfin arrivée en France, ce fut Girardon qui eut à décider ce qu'on en pourrait faire[3]. Enfin,

[1] Louvois à La Tuilière, 2 août 1688. *D. G.* 807.

[2] Louvois à La Tuilière, 3 décembre 1686 : « J'ai fait voir au sieur Mignard l'estampe du tableau de Foligno que vous m'avez envoyée. Il dit qu'il l'a vu, qu'il est de Raphaël, et des plus beaux qu'il ait faits, mais qu'il sait que l'on en a fait des copies avec un très-grand soin, et qu'il faut bien prendre garde que les Italiens, qui sont gens fort appliqués à leur intérêt, n'aient ôté l'original et n'aient mis une copie bien faite à la place, qu'ils voudront vendre pour l'original. » *D. G.* 771.

[3] Louvois à Lachapelle, 1er octobre 1685 : « La figure équestre du roi du cavalier Bernin est si vilaine, qu'il n'y a point d'apparence, quand le roi l'aura vue, qu'il la laisse subsister comme elle est. Je vous prie, sans vous en expliquer à personne autre qu'au sieur Girardon, de le mener à Versailles pour examiner ce que l'on pourroit faire pour la raccommoder, et de me mander son avis. » *D. G.* 750.

ce fut de lui que les sculpteurs employés aux gages du roi eurent à prendre les ordres [1].

Peu à peu, tout le personnel de la surintendance fut renouvelé par Louvois. Le coadjuteur de Rouen, deuxième fils de Colbert, assisté de Bignon et de l'abbé Gallois, avait dirigé la bibliothèque du roi et les services qui s'y rattachaient. Louvois fit nommer à sa place, en 1684, son quatrième fils, Camille Le Tellier, avec les titres de maître et garde de la bibliothèque et d'intendant des médailles [2]; et comme le jeune intendant, maître et garde, était encore au collége, la direction de la bibliothèque fut exercée par l'abbé de Varèse, et quelques mois après, l'abbé de Varèse étant mort, par Thévenot. Les médailles, enlevées au « bon-

[1] Louvois à Lachapelle, 2 mars 1688 : « Je vous prie de déclarer aux sculpteurs qui travaillent à Paris pour le roi que mon intention est qu'ils obéissent en toutes choses au sieur Girardon, et que le premier qui y manquera sera chassé des Gobelins. » *D. G.* 802.

[2] Ce fut encore Seignelay qui eut à enregistrer officiellement ce nouveau succès de Louvois aux dépens de sa propre famille. Louvois lui écrivait le 15 avril 1684 : « Je vous supplie, monsieur, de prendre l'ordre du roi pour expédier, en faveur de mon fils nommé Camille Le Tellier, la charge d'intendant des médailles, de maître et garde de la bibliothèque de Sa Majesté qui a trouvé bon que ces trois charges fussent réunies en une pour n'être plus à l'avenir séparées, et être exercées par ceux qui en seront pourvus, sous l'autorité et direction de celui qui sera pourvu de celle de surintendant des bâtiments de Sa Majesté. Je vous fournirai entre ci et deux jours la démission de M. Bignon, laquelle il vous plaira faire mettre sous le contre-scel des provisions que vous expédierez à mon fils, avec celle de monsieur votre frère. Je ne doute pas que vous n'appreniez aujourd'hui de M. Odier qu'il aura reçu les trente mille écus qu'il a plu au roi de m'ordonner de payer pour la récompense de ladite charge. Je vous prie aussi de prendre l'ordre de Sa Majesté pour expédier un brevet d'assurance de 42,000 écus sur lesdites charges, par lequel il soit porté que nul n'en pourra être pourvu, par la mort ou démission de mon fils, que moi ou mes héritiers ne soient remboursés de ladite somme. » *D. G.* 712.

struire l'Hôtel des Invalides; et ce fut même là son principal titre pour emporter la surintendance; mais il tenait plutôt du maçon que de l'architecte. Pour ce qui est de la peinture et de la sculpture, il n'y entendait rien, de son propre aveu. En 1682, ayant à décorer le château et le parc de Meudon qu'il venait d'acquérir, il chargeait un connaisseur, qui s'en allait en Italie, d'acheter pour lui quelques statues : « J'ai cru, lui écrivait-il, que vous voudriez bien me faire l'emplette contenue au mémoire ci-joint, pendant le séjour que vous ferez à Rome. Comme je ne suis point curieux, c'est-à-dire que je ne me connois point en peinture ni en statues, je ne vous demande point des statues chères par leur antiquité; et j'aime mieux une belle copie, d'un marbre bien poli, qu'une antique qui ait le nez ou un bras cassé. Je vous prie de ménager ma bourse sur les statues, en ne les prenant pas extrêmement mauvaises, de ne pas aussi chercher une extrême beauté qui les renchérit considérablement. Si vous trouvez deux douzaines de bustes à un prix raisonnable, ou qui fussent antiques ou qui fussent bien copiés, vous me feriez plaisir de me les acheter aussi [1]. »

[1] Louvois à La Tuilière, 30 mars 1682 : « ...Toutes les statues sont pour mettre dans des niches, la largeur et profondeur desquelles est marquée à la marge, vis-à-vis de l'article du mémoire où il en est parlé, afin que les figures que vous choisirez soient d'une attitude propre à être contenues dans les susdites niches. A l'égard des sphinx ou autres animaux couchés que je vous demande, pour peu que vous trouviez de difficulté à en trouver, ou qu'ils soient chers, ne vous en mettez point en peine, parce que j'en trouverai ici à un prix assez raisonnable... Je ne vous prescris point de prix, parce que je suis persuadé que vous ferez comme si c'étoit pour vous. » *D. G.* 675.

ce fut de lui que les sculpteurs employés aux gages du roi eurent à prendre les ordres [1].

Peu à peu, tout le personnel de la surintendance fut renouvelé par Louvois. Le coadjuteur de Rouen, deuxième fils de Colbert, assisté de Bignon et de l'abbé Gallois, avait dirigé la bibliothèque du roi et les services qui s'y rattachaient. Louvois fit nommer à sa place, en 1684, son quatrième fils, Camille Le Tellier, avec les titres de maître et garde de la bibliothèque et d'intendant des médailles [2]; et comme le jeune intendant, maître et garde, était encore au collége, la direction de la bibliothèque fut exercée par l'abbé de Varèse, et quelques mois après, l'abbé de Varèse étant mort, par Thévenot. Les médailles, enlevées au « bon-

[1] Louvois à Lachapelle, 2 mars 1688 : « Je vous prie de déclarer aux sculpteurs qui travaillent à Paris pour le roi que mon intention est qu'ils obéissent en toutes choses au sieur Girardon, et que le premier qui y manquera sera chassé des Gobelins. » *D. G.* 802.

[2] Ce fut encore Seignelay qui eut à enregistrer officiellement ce nouveau succès de Louvois aux dépens de sa propre famille. Louvois lui écrivait le 13 avril 1684 : « Je vous supplie, monsieur, de prendre l'ordre du roi pour expédier, en faveur de mon fils nommé Camille Le Tellier, la charge d'intendant des médailles, de maître et garde de la bibliothèque de Sa Majesté qui a trouvé bon que ces trois charges fussent réunies en une pour n'être plus à l'avenir séparées, et être exercées par ceux qui en seront pourvus, sous l'autorité et direction de celui qui sera pourvu de celle de surintendant des bâtiments de Sa Majesté. Je vous fournirai entre ci et deux jours la démission de M. Bignon, laquelle il vous plaira faire mettre sous le contre-scel des provisions que vous expédierez à mon fils, avec celle de monsieur votre frère. Je ne doute pas que vous n'appreniez aujourd'hui de M. Odier qu'il aura reçu les trente mille écus qu'il a plu au roi de m'ordonner de payer pour la récompense de ladite charge. Je vous prie aussi de prendre l'ordre de Sa Majesté pour expédier un brevet d'assurance de 42,000 écus sur lesdites charges, par lequel il soit porté que nul n'en pourra être pourvu, par la mort ou démission de mon fils, que moi ou mes héritiers ne soient remboursés de ladite somme. » *D. G.* 712.

homme Carcavy, » passèrent sous la garde du médecin Rainssant[1].

Pour l'imprimerie royale, Louvois invoqua les lumières de l'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, son frère, qui était un curieux en beaux livres. « L'imprimerie royale, lui écrivait-il le 24 octobre 1683, est sous la direction du surintendant des bâtiments, dans laquelle j'ai ouï dire que l'on a imprimé de fort mauvais livres depuis plusieurs années. J'espère que vous voudrez bien m'aider à faire cette partie de ma charge, en m'indiquant les livres que vous jugerez à propos qui y soient imprimés dorénavant. » Et quelques jours après, M. de Reims ayant acquiescé, Louvois le remerciait en ces termes : « Je suis très-aise que vous vouliez bien m'aider à diriger l'imprimerie royale et à faire que l'argent du roi y soit employé avec plus de réputation que par le passé[2]. »

Enfin, au mois d'août 1686, Louvois, pliant sous le faix, se fit donner pour coadjuteur à la surintendance Villacerf, frère de Saint-Pouenge[3]. Tous deux

[1] Rainssant était un homme de ressources; on en peut juger par ce que Louvois écrivait à l'archevêque de Reims, son frère, le 18 octobre 1683. Après avoir énuméré les avantages qu'il se proposait de faire à Rainssant, il ajoutait : « Il peut venir ici quand il voudra; et je vous serai fort obligé de m'avoir donné un bon médecin et un homme de bonne compagnie. J'ai vu aujourd'hui un homme qui, en me disant beaucoup de bien de lui, m'a assuré que, quand je n'en aurai pas besoin, il pourroit encore panser mon vin quand il seroit malade, à quoi l'on dit qu'il se connoît en perfection. » *D. G.* 697. — Le 17 février 1684, Louvois écrivait à Rainssant « Souvenez-vous de me parler, la première fois que je vous verrai, des médailles que vous avez reconnu, par l'inventaire de l'abbé Carcavy, qui ont été détournées avant que M. de La Reynie ait apposé le scellé chez lui. » *D. G.* 710.

[2] 27 octobre 1683. *D. G.* 697.

[3] Louvois à l'archevêque de Reims, 4 août 1686 : « Je ne doute pas

étaient Colbert; et il est assez piquant de voir Louvois s'accommoder, pour les bâtiments et pour la guerre, de deux assistants de ce nom; mais ces Colbert étaient des transfuges, alliés par le sang et joints d'intérêt aux Le Tellier, de sorte qu'ils ne pouvaient plus servir de trait d'union entre les deux familles[1].

La révolution qui renouvelait le personnel de la surintendance porta bien plus loin que Paris et Versailles; elle atteignit jusque dans Rome le directeur de l'Académie de France, Errard. Après avoir langui, pendant une année encore, sous la surveillance impatiente et insultante d'un héritier présomptif qui s'était attribué, par avancement d'hoirie, le droit de tout régler, il fut rappelé au mois de septembre 1684. La Tuilière, son successeur, était l'homme de confiance à qui Louvois avait commis le soin de ses petites « emplettes » en fait d'art; il y ajouta tout de suite les commandes pour le roi. En révolution, ce sont les subalternes qui sont les plus acharnés contre les serviteurs du pouvoir déchu; Louvois, en révoquant Errard, sut au moins se tenir en garde contre les entraînements de La Tuilière: « J'attends de vos nouvelles, écrivait-il à celui-ci, sur ce que je vous ai

que vous n'ayez appris que le roi a bien voulu pourvoir à mon soulagement, en commettant M. de Villacerf pour veiller à ce que je ne pourrai faire dans ses bâtiments. » *D. G.* 767. — Voir aussi Dangeau, 1er août 1686: « Le roi donna à Villacerf une charge à laquelle il n'y a point encore de nom; c'est à peu près d'être contrôleur général des bâtiments sous M. de Louvois, qui, par là, s'est soulagé de beaucoup de détails pénibles qui l'accabloient. Sa Majesté a mis 16,000 francs d'appointements à cet emploi-là. »

[1] Ces deux Colbert étaient fils d'une sœur du chancelier Le Tellier, par conséquent cousins-germains de Louvois.

concernant le rappel du sieur Errard; ainsi je
ıs réponds point sur l'injustice que vous me
z qu'il a faite aux académistes qu'il a congé-
» Déjà, six mois auparavant, il avait coupé
à d'autres accusations : « Je crois, avait-il dit,
e faut pas chercher à savoir si, par le passé, le
té trompé dans les achats qui ont été faits à
il faut seulement vous appliquer à faire qu'il
oit plus [2]. »

tes les instructions de Louvois étaient dans le sens
onomie : « Il ne faut point se presser, disait-il,
ter les belles choses qui sont dans les vignes Mon-
t Ludovise, puisque vous croyez qu'on en veut
es prix excessifs; mais ne laissez pas perdre l'oc-
de les avoir à des prix raisonnables. Ne précipi-
n, et par l'indifférence que vous affecterez, vous
onnoître qu'il n'y a que le grand marché qui
blige à donner l'argent du roi. Comme je suis
dé que l'argent comptant aide fort à avoir bon
é, je vous en ferai remettre dès que vous me
rez en avoir besoin. Je suis persuadé qu'avec
gent comptant et de la prudence, vous viendrez
de tirer beaucoup de belles choses de Rome [3]. »
s ne se souciait pas d'acquérir en bloc des col-
s entières : « Le roi, disait-il, n'a point intention
ter un cabinet de tableaux tout entier, parce que
ıaire ces cabinets sont composés de quelques
ableaux et de beaucoup de médiocres. Il vaut

eptembre 1684. *D. G.* 717.
ars 1684. *D. G.* 711.
rier, 31 mars, 8 avril 1684. *D. G.* 710-711-712.

mieux acheter les choses dont on a besoin, un peu cher, que de s'en charger de beaucoup qui seroient inutiles[1]. »

Cependant il fut bien tenté un jour d'enlever, d'un seul coup de filet, la collection magnifique de la reine Christine de Suède, laquelle, comme on sait, achevait à Rome son aventureuse existence. Moyennant cent mille francs de rente viagère, disait-on, la reine était disposée à donner au roi de France la nu-propriété de toutes ses richesses, pierreries, tableaux, tapisseries, statues, curiosités de toutes sortes; et d'après cet avis, Louvois s'empressait de se renseigner sur l'âge exact et sur l'état de santé de la princesse[2]. L'avis malheureusement était faux; plus malheureusement encore, tout faux qu'il était, il fit beaucoup de bruit dans Rome, donna l'éveil à la cour pontificale, qui se portait déjà pour légataire de la reine de Suède, et faillit même provoquer le séquestre de tous les objets d'art acquis d'ailleurs pour le compte du roi de France[3].

Quand la rumeur fut apaisée, Louvois revint à son projet d'avoir, non plus le tout, mais les bons morceaux. On disait que la reine de Suède ayant reçu quelque mortification à Rome, il pourrait bien se faire qu'elle s'en allât à Venise ou à Hambourg; et Louvois s'empressait d'écrire à La Tuilière: « Soyez attentif à voir si, dans cette occasion, elle ne voudroit pas se défaire de quelques statues ou autres pareilles curio-

[1] 8 février 1684, 25 février 1685. *D. G.* 710-742.
[2] Louvois à La Tuilière, 27 décembre 1685. *D. G.* 752.
[3] Louvois à La Tuilière, 20 février, 8 mars 1686. *D. G.* 762-763.

sités [1]. » Christine était assez fantasque pour qu'on pût tout croire d'elle; mais il ne fallait pas s'y confier; parce qu'elle avait menacé de quitter Rome, elle y resta. Toutes les négociations que Louvois essaya de nouer ou de renouer avec elle échouèrent.

Quand la reine de Suède mourut, en 1689, il n'était plus question de curiosités ni d'art; la guerre avait repris possession de Louvois, qui répondait brusquement au zèle importun de La Tuilière: « Le roi a, dans la conjoncture présente, d'autres occasions d'employer son argent qu'à des tableaux [2]. » Déjà, le 31 décembre 1687, La Tuilière avait reçu l'ordre de ménager avec plus d'économie que jamais les fonds qui lui étaient confiés, et de n'engager plus à l'avenir le roi dans de nouvelles dépenses [3]. Les quatre années précédentes, de 1684 à 1687, les quatre belles années de la surintendance de Louvois, avaient procuré à la France, sinon des chefs-d'œuvre, du moins quelques bonnes toiles, surtout des statues antiques ou d'après l'antique, un grand nombre de moulages, lorsque les originaux n'avaient pu être ni achetés ni copiés, des vases de marbre et de porphyre, des bronzes, des médailles [4], etc.

[1] 16 avril 1686. *D. G.* 764.

[2] 10 mai 1689. *D. G.* 847. — Cependant La Tuilière revint à la charge; le 28 janvier 1691, Louvois lui écrivait : « J'ai vu, par votre lettre du 16 du mois passé, ce que vous me mandez sur la vente des tableaux du cabinet de la feue reine de Suède. Le roi ne pense point en ce temps-ci à employer de l'argent à l'achat de pareilles choses, et il n'y faut point songer. » *D. G.* 1022.

[3] *D. G.* 789.

[4] Voir, à la fin de ce volume, plusieurs lettres de Louvois relatives à des acquisitions d'objets d'art.

En même temps Louvois avait continué, pour son propre compte, ses modestes acquisitions. Ce qui n'était pas bon pour le roi l'était bien assez pour lui[1]; d'ailleurs on a vu qu'il n'était pas curieux d'originaux, et pour cause; quelques copies de bons tableaux et de bonnes statues, bien faites et pas trop chères, c'était tout ce qu'il souhaitait. La question du nu en sculpture a été bien souvent discutée; il était réservé à Louvois, indifférent aux raisons de morale et d'esthétique, d'y apporter une solution tout à fait originale, la solution du bon marché. « Je vous prie, écrivait-il à La Tuilière, de faire copier pour moi quatre figures qui soient entre cinq pieds et demi et six pieds de haut, que je me remets à vous de choisir telles que vous voudrez, pourvu qu'elles soient de bon goût. Comme il me semble que celles où il y a des draperies doivent être à meilleur marché que celles qui sont nues, vous pourrez prendre de celles-là. » Mais il est à noter que, par un scrupule honorable, Louvois ne voulait pas que les sculpteurs de l'Académie fussent employés à d'autres travaux qu'à ceux du roi. « Vous observerez, ajoutait-il, que je désire que ces figures soient faites par des sculpteurs de Rome, et qu'aucun de ceux de l'Académie n'y travaille, parce qu'ils ne doivent être employés que pour le roi; et comme je ne veux pas qu'elles se fassent aux dépens du roi, je ne veux pas

[1] Louvois à La Tuilière, 31 mars 1684 : « Mandez-moi quelle réponse on vous fera sur les trois figures à vendre de la succession du cardinal Nini; et comme je serai bien aise d'en avoir ici quelques-unes, vous pourrez les acheter pour moi, si vous ne trouvez pas qu'elles méritent d'être placées à Versailles. » *D. G.* 711.

aussi que l'on puisse le croire[1]. » Parmi bien des passions violentes, Louvois n'avait pas les sentiments bas ou ridicules, la cupidité ni la vanité, par exemple. « J'ai reçu, écrivait-il un jour à La Tuilière, la copie de la *Galatée* de Chigi. Je sais gré au sieur Bocquet de la bonne volonté qu'il a de vouloir mettre mes armes au bas de la planche qu'il en a faite ; mais l'on ne me sauroit faire plus de peine que de l'exécuter, et c'est ce que je vous conjure d'empêcher[2]. »

Louvois se faisait rendre compte, chaque mois, de tout ce qui se passait à l'Académie ; les pensionnaires, ces *cadets* de la brosse et du ciseau, étaient rangés sous la discipline aussi rigoureusement que les *cadets* de l'armée. Malheur aux négligents, surtout aux insoumis ! « Il faut chasser de l'Académie, écrivait à La Tuilière l'inflexible surintendant, celui qui a refusé de travailler à la copie du *Tibre*, et ne lui rien donner pour son voyage[3]. Vous pouvez, outre cela, l'assurer

[1] 25 septembre et 14 novembre 1686. *D. G.* 768-770. — Cependant il voulait bien qu'on lui envoyât, en les payant, des copies de beaux tableaux faites par les élèves de l'Académie, « lesquelles, disait-il, serviront à me faire connaître quelle sera leur application et leur capacité. » Le 30 décembre 1686, il écrivait à La Tuilière : « Je vous prie de ne manquer aucune occasion d'acheter de bonnes copies des plus beaux tableaux d'Italie ; je dis de bonnes, car je ne fais point de cas des autres, et je ne veux point d'originaux. » *D. G.* 771. — On voit, par divers endroits de sa correspondance avec La Tuilière, qu'il eut ainsi, entre autres bonnes copies, la *Galatée*, de Raphaël, un *Christ* et une *Bacchanale* de Titien, la *Diane* du Dominiquin et la *Madeleine* du Corrége ; mais il ne voulut pas de la *Nuit* de ce dernier maître. Le 14 janvier 1690, il écrivait à La Tuilière de lui envoyer le plus de dessins qu'il pourrait, « de la façon de Pietro Santi. » *D. G.* 850.

[2] 3 juin 1690. *D. G.* 920.

[3] Louvois à La Tuilière, 13 avril 1686 : « Si l'on est assuré
vous le dites du sieur *Frémery*, le roi veut bien que vous lui
ner les vingt pistoles que Sa Majesté accorde pour le »

en présence de tous ses camarades, qu'il ne travaillera point pour le roi, lorsqu'il sera de retour ici. Il ne faut point fixer de temps aux académistes pour le séjour qu'ils doivent faire à Rome, parce que, quand ils ont l'esprit assez mal fait pour n'y pas demeurer autant que l'on veut, il n'y a qu'à les chasser[1]. » En 1688, année de guerre, l'école subit une bourrasque à tout emporter : « J'ai appris avec surprise, écrivait Louvois, l'impertinente conduite des pensionnaires de l'Académie. Je vous ordonne de les rassembler tous pour leur lire cette lettre; vous donnerez aux capucins de Rome un tiers du quartier de leur pension; et si cela ne les corrige pas et qu'ils ne s'appliquent pas uniquement à travailler, je vous ordonne de les renvoyer tous les uns après les autres, sans leur rien donner pour leur voyage; et ils pourront s'assurer qu'en arrivant ici, je les ferai mettre à Saint-Lazare pour un an[2]. »

A vrai dire, ces procédés, en paix comme en guerre, étaient dans la manière accoutumée de Louvois. Dès son entrée à la surintendance, il avait menacé de la prison un sculpteur dont la statue se faisait trop attendre[3]. Des artistes aux artisans le traitement ne variait guère; en prison, les menuisiers dont les tra-

naires qui, après avoir servi utilement, reviennent en France. » *D. G.* 744.

[1] 8 et 21 octobre 1685. *D. G.* 750.

[2] 18 juillet 1688. *D. G.* 806.

[3] Louvois à Fossier, 18 septembre 1683 : « Dites au sieur Dossier qu'il n'aura pas un sol que sa statue ne soit placée, et que, si je n'apprends pas qu'il y travaille avec diligence, je le ferai mettre en prison, pour lui apprendre, après avoir reçu 3,900 livres, de demander encore de l'argent. » *D. G.* 696.

marchaient pas; en prison, les charretiers
saient d'apporter de la pierre à Versailles; en
et point d'argent. « Je vous prie de leur ap-
, s'écriait le terrible ministre, que quand des
me manqueront, je suis résolu de les faire
en prison et de ne vider leurs parties de dix
Louvois avait un genre d'éloquence tout à fait
f; en 1683 et 1684, les aménagements inté-
t la décoration de Versailles furent poussés
e rapidité merveilleuse.

ue fois que Louis XIV revenait à son séjour de
tion, n'eût-il été que quelques jours dehors,
assuré qu'il y avait quelque chose à voir, et,
spondance de Louvois à la main, comme un
ime, il vérifiait en détail ce que Louvois lui avait
en détail; rien n'y manquait. Un devis d'archi-
un compte de serrurerie ne sont pas plus fas-
ment explicites que les mémoires donnés par
à Louis XIV, et renvoyés par Louis XIV à Louvois
luxe d'annotations marginales et d'apostilles
tives. Ce n'est pas trop dire qu'on y compte
s, les chevilles et les vis; tout y est passé en re-
grands et les petits appartements, les garde-
es cuisines, les caves, etc. Tous ces détails par

s à Lefèvre, 19 septembre 1683 et 22 novembre 1684. *D. G.*
– Le fameux Boulle, unique en son genre, n'était pas ménagé
« Boulle promet à Mgr le Dauphin, depuis longtemps, quelques
quels il n'achève point. Je vous prie de voir en quel état ils
lui dire que, s'il ne les achève, je le ferai sortir du Louvre
mettre au For-l'Évêque à la discrétion de ses créanciers, et
i achever son ouvrage par d'autres. » Louvois à Lachapelle,
386. *D. G.* 762.

étaient Colbert; et il est assez piquant de voir Louvois s'accommoder, pour les bâtiments et pour la guerre, de deux assistants de ce nom; mais ces Colbert étaient des transfuges, alliés par le sang et joints d'intérêt aux Le Tellier, de sorte qu'ils ne pouvaient plus servir de trait d'union entre les deux familles[1].

La révolution qui renouvelait le personnel de la surintendance porta bien plus loin que Paris et Versailles; elle atteignit jusque dans Rome le directeur de l'Académie de France, Errard. Après avoir langui, pendant une année encore, sous la surveillance impatiente et insultante d'un héritier présomptif qui s'était attribué, par avancement d'hoirie, le droit de tout régler, il fut rappelé au mois de septembre 1684. La Tuilière, son successeur, était l'homme de confiance à qui Louvois avait commis le soin de ses petites « emplettes » en fait d'art; il y ajouta tout de suite les commandes pour le roi. En révolution, ce sont les subalternes qui sont les plus acharnés contre les serviteurs du pouvoir déchu; Louvois, en révoquant Errard, sut au moins se tenir en garde contre les entraînements de La Tuilière : « J'attends de vos nouvelles, écrivait-il à celui-ci, sur ce que je vous ai

que vous n'ayez appris que le roi a bien voulu pourvoir à mon soulagement, en commettant M. de Villacerf pour veiller à ce que je ne pourrai faire dans ses bâtiments. » *D. G.* 767. — Voir aussi Dangeau, 1er août 1686 : « Le roi donna à Villacerf une charge à laquelle il n'y a point encore de nom; c'est à peu près d'être contrôleur général des bâtiments sous M. de Louvois, qui, par là, s'est soulagé de beaucoup de détails pénibles qui l'accabloient. Sa Majesté a mis 16,000 francs d'appointements à cet emploi-là. »

[1] Ces deux Colbert étaient fils d'une sœur du chancelier Le Tellier, par conséquent cousins-germains de Louvois.

mandé concernant le pel du sieur Errard ; ainsi je ne vous réponds point sur l'injustice que vous me mandez qu'il a faite a ıdémistes qu'il a congédiés[1]. » Déjà, six moi auן ant, il avait coupé court à d'autres accusa : « crois, avait-il dit, qu'il ne faut pas chercl r si, par le passé, le roi a été trompé dans ach qui ont été faits à Rome ; il faut seulement vo ıer à faire qu'il ne le soit plus[2]. »

Toutes les instructions de Louvois étaient dans le sens de l'économie : « Il ne faut point se presser, disait-il, d'acheter les belles choses qui sont dans les vignes Montalte et Ludovise, puisque vous croyez qu'on en veut avoir des prix excessifs ; mais ne laissez pas perdre l'occasion de les avoir à des prix raisonnables. Ne précipitez rien, et par l'indifférence que vous affecterez, vous ferez connoître qu'il n'y a que le grand marché qui vous oblige à donner l'argent du roi. Comme je suis persuadé que l'argent comptant aide fort à avoir bon marché, je vous en ferai remettre dès que vous me manderez en avoir besoin. Je suis persuadé qu'avec de l'argent comptant et de la prudence, vous viendrez à bout de tirer beaucoup de belles choses de Rome[3]. » Louvois ne se souciait pas d'acquérir en bloc des collections entières : « Le roi, disait-il, n'a point intention d'acheter un cabinet de tableaux tout entier, parce que d'ordinaire ces cabinets sont composés de quelques bons tableaux et de beaucoup de médiocres. Il vaut

[1] 30 septembre 1684. *D. G.* 717.
[2] 31 mars 1684. *D. G.* 711.
[3] 8 février, 31 mars, 8 avril 1684. *D. G.* 710-711-712.

deux mers, s'était fait fort de conduire à Versailles les eaux de la Loire ; examiné par les savants, ce projet avait été jugé impraticable, et la machine de Marly entreprise afin d'y suppléer. Cette image d'un fleuve détourné de son cours et amené de loin frappa Louvois ; devenu surintendant, il reprit l'idée de Riquet, et résolut de l'appliquer, non plus à la Loire, mais à quelque rivière moins distante. Le 19 octobre 1684, il y eut, Dangeau l'atteste, grande rumeur à Fontainebleau : « Au lever du roi, dit-il, on parla fort de la rivière d'Eure, que Sa Majesté veut faire venir à Versailles[1] ; on l'a fait niveler, et elle est de quatre-vingts pieds plus haute que les plus hauts réservoirs de Versailles[2]. »

En tout temps, même au nôtre, l'entreprise eût été considérable ; en son temps, elle parut gigantesque, et l'histoire a conservé jusqu'ici l'impression et l'expression des contemporains, l'une et l'autre excessives. Comparée à nos grands travaux modernes, la

[1] Cette phrase de Dangeau est toute faite pour rappeler un certain passage d'une lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan. La première, qui était aux Rochers, répondait, le 13 décembre 1684, à sa fille qui lui avait écrit de Paris : « Jamais rien n'a été si plaisant que ce que vous me dites de cette grande beauté qui doit paroître à Versailles, toute fraîche, toute pure, toute naturelle, et qui doit effacer toutes les autres beautés. Je vous assure que j'étois curieuse de son nom, et que je m'attendois à quelque nouvelle beauté arrivée et menée à la cour ; je trouve tout d'un coup que c'est une rivière qui est détournée de son chemin, toute précieuse qu'elle est, par une armée de quarante mille hommes ; il n'en faut pas moins pour lui faire un lit. »

[2] Louvois à Daugecourt, 19 octobre 1684 : « Le sieur de Lahire, que j'avois envoyé niveler la rivière d'Eure, m'a rapporté qu'en un lieu où elle fait tourner un moulin par-dessous, elle est de quarante pieds plus haute que la grande rue de la Vieille-Église, » *D. G.* 718. — Vieille-Église est à peu près aux deux tiers de la distance entre Pontgouin et Versailles.

dérivation de l'Eure n'a plus [illegible] qui [illegible] l'imagination ; mais la grande [illegible] est que nos travaux, pour la plupart, ont en vue l'utilité publique, tandis que le projet de Louvois [illegible] pour la satisfaction d'une vanité royale. C'est donc la fin qui est à blâmer, plutôt que l'entreprise en elle-même.

La rivière d'Eure étant choisie, la prise d'eau devait se faire assez près des sources pour donner au canal de dérivation le plus de hauteur possible, et cependant assez loin pour que, la dérivation faite, la rivière conservât encore un débit suffisant ; car il n'était pas question de l'absorber tout entière. Les deux conditions se trouvaient réunies près du village de Pontgouin. Au-dessous, l'Eure faisait un tour considérable avant de prendre sa direction vers le nord, de sorte que le tracé partant de Pontgouin et tirant droit à Versailles la rejoignait à [illegible] figurant [illegible] quement la corde de l'arc décrit par le [illegible] de la rivière ; mais les [illegible] et les eaux dérivées par le [illegible] passer beaucoup au-dessus [illegible] leur pente naturelle. Par une [illegible] qui semblait une [illegible] contre s'appelait Maintenon [illegible] qu'il fallait y faire [illegible] à l'embellissement de Versailles [illegible] d'abord la terre qui avait donné son nom à la [illegible] dame de France.

C'était le géomètre La Hire, de l'Académie des sciences, qui avait fait les nivellements et [illegible]

tion générale de l'aqueduc ; Vauban, et l'un de ses aides les plus habiles, Mesgrigny, furent chargés par Louvois d'étudier le terrain en détail et d'aviser aux moyens d'exécution[1]. Sur ce parcours de vingt-cinq lieues environ, entre Pontgouin et Versailles, les accidents du sol étaient fréquents et variés ; à Maintenon, surtout, il y avait de grandes difficultés pour franchir la vallée de l'Eure, qui ouvrait, dans le tracé du canal, une brèche large et profonde. Vauban était d'avis d'établir, soit par un coffre en maçonnerie, soit par un système de tuyaux de fer, « un aqueduc rampant » qui descendrait et remonterait en siphon les pentes opposées de la vallée de Maintenon ; partout ailleurs, il proposait des tranchées à ciel ouvert. Le projet de Louvois était bien différent. Aux tranchées il préférait un conduit souterrain, lequel, une fois fait, n'exigerait plus aucune dépense, tandis qu'une tranchée à entretenir serait, disait-il, « une véritable vache à lait[2]. »

L'aqueduc rampant devint surtout, entre Louvois et Vauban, le sujet d'un tournoi scientifique : la physique, l'hydrostatique, l'hydraulique y fournirent aux deux adversaires des arguments qu'ils se jetèrent réciproquement à la tête[3]. Vauban avait envoyé à Louvois

[1] Louvois leur avait adjoint Daugecourt, un ingénieur qu'il s'était personnellement attaché.

[2] Louvois à Daugecourt, 2 février 1685 : « Si une tranchée coupe deux ou trois chemins, il coûtera en ponts et en remuements de terre un tiers plus qu'il ne coûte à faire un aqueduc qui ne sera sujet à aucun entretènement, au lieu que la tranchée sera une véritable vache à lait, tant à cause du passage des bestiaux que des terres que les grosses pluies ne manqueront pas de faire tomber dedans. » *D. G.* 742.

[3] Louvois à Vauban, 4 février 1685 : « Pour vous expliquer la raison qui me fait vous dire qu'il ne faut point penser à faire un tuyau de maçonnerie, je vous dirai que ce tuyau ne pouvant être moindre de 6 pieds

un mémoire sous ce titre : *Problème sur le poids des eaux dans les aqueducs souterrains*; Louvois, ayant derrière lui l'Académie des sciences, y riposta incontinent par deux ou trois réponses que ses auxiliaires s'empressèrent de lui fournir[1]. « J'ai consulté, mandait-il à Vauban, les gens les plus habiles de l'Académie sur le mémoire que vous m'avez envoyé concernant le poids des eaux dans les aqueducs. » Et, de peur que ses conseillers ne fussent taxés de pure complaisance, il se hâtait d'ajouter : « Afin que le chagrin de voir votre proposition condamnée ne tombe pas sur moi tout seul, je vous envoie un livre imprimé il y a vingt ans, qui est plein

en carré, contiendra 36 pieds de superficie, qui, ayant 200 pieds de charge pour descendre et autant pour remonter, et l'eau pesant 72 livres le pied cube, il s'en ensuivroit que votre maçonnerie devroit être assez forte pour résister au poids d'un million 36,640 livres; et comme la fluidité de l'eau fait qu'elle pèse en toutes ses parties également, il s'en ensuivroit que, pour que chaque côté de votre aqueduc pût résister au poids dont il seroit chargé, il faudroit, en supposant que chaque pied cube de maçonnerie pesât 200 livres, ce qui n'est pas vrai, car il n'y a que le marbre dont le pied cube pèse lesdites 200 livres, il s'en ensuivroit, dis-je, qu'il faudroit que chaque côté de votre maçonnerie eût 5,443 pieds d'épaisseur. Je crois qu'en voilà assez pour vous faire voir combien cette pensée est peu digne de vous et de tous ceux que vous avez consultés. Pour revenir présentement aux tuyaux sur lesquels vous vouliez consulter M. Deville, je crois qu'on peut s'assurer qu'il seroit facile d'en faire de fer qui pussent porter le poids de cette eau-là; mais comme il les faudroit renforcer considérablement, ils coûteroient au moins 70 livres la toise d'un pied de diamètre; ainsi, 7,500 toises de long reviendroient à 525,000 livres; et il est assuré que l'aqueduc qui a été projeté, ayant 7 pieds de large et 5 pieds de hauteur d'eau, mèneroit plus d'eau que 35 tuyaux d'un pied n'en pourroient conduire. Je vous laisse à supputer ce que seroit que 35 fois 525,000 livres. Tout ce que je viens de dire vous doit faire connoître qu'il ne faut penser qu'à un aqueduc sur arcades, que toute autre pensée doit être rejetée, et que c'est sur cela seul que vous devez vous appliquer à donner votre soin. » D. G. 742.

[1] Il y a deux de ces réponses à la date du 7 février, et une troisième deux jours après.

d'expériences qui vous démontreront la vérité de mon opinion et la fausseté de la vôtre. Je ne vous dépêche ce courrier que pour vous faire part du jugement favorable à mon opinion rendu par les savants de Paris, et de la destruction de la vôtre par un livre dont la date ne vous doit pas être suspecte[1]. »

S'attacher aux bonnes raisons quand on a pour soi les fortes, et chercher à convaincre son adversaire quand on peut le foudroyer, c'est un mérite. Louvois avait entre les mains tous les genres d'autorité, l'opinion des savants et la volonté royale ; qu'avait-il besoin d'écrire à Vauban la lettre qui précède, lorsque, deux jours auparavant, il lui avait lancé cet argument péremptoire: « Il est inutile que vous pensiez à un aqueduc rampant dont le roi ne veut pas entendre parler; si le mémoire ci-joint n'est pas suffisant pour vous en faire comprendre la raison, la volonté du maître doit vous empêcher d'en plus parler[2]? » Nous connaissons assez Vauban pour croire que, s'il se sentit touché, ce fut moins de cet argument-là que des autres.

Quoi qu'il en soit, le 9 juin 1685, madame de Maintenon écrivait à son frère : « M. de Louvois revint hier de Maintenon, charmé des facilités qu'il trouve pour son aqueduc. Vauban m'a dit qu'il iroit plus vite et qu'il coûteroit moins qu'il ne l'avoit cru; mais qu'il avoit été deux mois sans comprendre qu'on pût en venir à bout. » Il avait été décidé que la vallée de l'Eure serait franchie directement et de plain-pied, au

[1] 9 février 1685.
[2] 7 février *D. G.* 742

d [illegible]
les [illegible]
rs [illegible]
[illegible]
pour [illegible]
nt [illegible]
à l'[illegible]
[illegible]

vois n'avait rien négligé pour que les travaux commençassent dès les premiers beaux jours de l'année 1685. Maintenon allait devenir le quartier général d'une armée de travailleurs ; quelle fortune pour les habitants de cette petite ville ! Le moindre taudis ne pouvait manquer d'enrichir son propriétaire. Ils bénissaient M. de Louvois qui leur donnait pareille aubaine. Les pauvres gens ! Ils ne savaient pas que M. de Louvois avait des moyens à lui pour prévenir l'enchérissement des loyers, et qu'afin de loger plus facilement son monde, il délogeait les propriétaires et les mettait volontiers en prison. « Vous devez faire entendre au bailli de Maintenon, écrivait-il à l'un de ses agents, qu'il doit tenir la main à ce que tous ceux qui auront besoin de logement dans ledit Maintenon, en trouvent au prix porté par la taxe ci-jointe, qui est la même que l'on fait observer à Versailles; et il faut faire entendre à ceux qui en feroient difficulté que l'on les feroit mettre en prison, et que l'on logeroit du monde chez eux qui ne leur payeroient rien, s'ils étoient assez déraisonnables pour refuser des logements au prix de cette taxe[1]. »

Vers la fin d'avril, les bataillons d'infanterie désignés pour ouvrir la tranchée, entre Pontgouin et Maintenon, vinrent occuper leurs campements. Le marquis d'Huxelles avait sur ces troupes le commandement en chef; Laubanie lui fut adjoint avec le titre de major général. Le 1er mai, dix-huit cents hommes donnèrent, près de Pontgouin, les premiers coups de pioche; le

[1] Louvois à Merveilhaud, 26 février 1685. *D. G.* 742

17 juillet, Louvois écrivait à Vauban : « J'ai vu couler la rivière d'Eure dans deux lieues de son nouveau lit. » En même temps on s'occupait d'asseoir, dans les fonds de Maintenon, les deux culées et les quarante-six piles qui devaient former l'étage inférieur de l'aqueduc[1].

Il y avait beaucoup de gens à la cour qui doutaient sincèrement du succès de l'entreprise, et d'autres qui, sans en douter, le redoutaient, en haine de Louvois. Ceux-ci étaient les amis de Seignelay, qu'ils essayaient de remettre à flot, depuis le bombardement de Gênes. Concentré dans le secret des grandes affaires, Louvois y était inattaquable ; mais depuis qu'il s'était éparpillé dans les mille détails de la surintendance, il avait multiplié contre lui-même les chances d'embuscade et de surprise. Tandis que le courtisan était bien forcé de respecter les mystères de la politique et de la guerre, il se dédommageait sur tout ce qui était à la portée de sa critique ; telle construction lui semblait lourde, telle décoration mal entendue ; ce tableau ne valait rien, cette statue était mal faite ; et la rivière d'Eure, quel thème à contradiction ! Jamais M. Colbert ne se fût affolé d'un projet si déraisonnable. Voilà ce qui se disait partout, et le crédit de Louvois, harcelé de ci et de là, commençait à souffrir de ces légères atteintes ; mais aussi, pourquoi s'était-il aventuré sur un terrain si favorable aux cheminements de ses adversaires ?

Les intrigues de cour affectent de cacher de sérieux

[1] Les piles avaient 24 pieds d'épaisseur ; les arcades qu'elles séparaient 40 pieds d'ouverture ; la longueur totale de cet étage inférieur était de 500 toises environ.

desseins sous des apparences frivoles; mais le plus souvent, les apparences ne sont pas plus frivoles que les desseins. C'était une fête qui avait achevé la ruine de Fouquet; ce fut par une fête que les ennemis de Louvois essayèrent d'ébranler sa fortune. Sollicité par les amis des Colbert, Louis XIV avait permis à Seignelay de lui offrir un divertissement dans les jardins de Sceaux. Comme il fallait du temps pour en faire les splendides apprêts, Louvois en fit de son côté, prit les devants et supplia le roi d'honorer de sa visite les jardins de Meudon. Il y eut donc entre Louvois et Seignelay un duel de magnificence où Louvois eut d'abord l'avantage.

En pareille matière, rien ne vaut le témoignage de Dangeau : « Le roi, dit-il à la date du 30 juin 1685, s'alla promener en calèche, avec deux ou trois dames seulement, à Meudon, qu'il voulut voir en particulier, avant la fête qu'il doit y avoir lundi. Sa Majesté trouva la maison magnifique et les jardins charmants, et revint fort contente de sa promenade. » Seignelay, distancé d'abord, n'en eut pas moins sa revanche. « Il y eut, dit encore Dangeau, une fête à Meudon, et une quelques jours après à Sceaux; le vilain temps gâta un peu celle de Meudon; et celle de Sceaux, du consentement de tous les courtisans, est la plus belle fête qu'on ait jamais donnée au roi. » Attentifs à la fortune, les courtisans sont volontiers superstitieux; la pluie et le beau temps ne sont pas simplement pour eux des sujets de conversation; ce sont des signes. Environ trois semaines après, survint un événement qui sembla justifier les pronostics défavorables à Louvois.

Au mois de mars [illegible] prince de La Roche-sur-Yon [illegible], sans l'aveu formel du roi, [illegible] de lui, disparu [illegible] Versailles [illegible] allés, par un coup de tête, [illegible] en Hongrie[1]. Louis XIV, [illegible]

[1] Ils étaient partis [illegible] 1685, le prince de Conti [illegible] du prince Eugène : [illegible] revenir en laissant [illegible] assez curieuse de Louvois [illegible] « Monseigneur, le [illegible] étant parti hier [illegible] gène, laissa M. [illegible] gène chez un [illegible] alloit voir madame de [illegible] Soissons fut averti par [illegible] mondit sieur le prince Eugène [illegible] lui, en habit déguisé, avec [illegible] de Soissons en peine. [illegible] prince de Conti étoit [illegible] Versailles, on lui a rapporté [illegible] qui ayant redoublé [illegible] chambre qui loge dans [illegible] prince de Conti sont [illegible] avec une gr[illegible] à la poste, où l'on a [illegible] mander trois chevaux [illegible] hommes y étant arrivés [illegible] justaucorps rouge, se [illegible] que c'étoit deux filles. [illegible] que Mgr le prince de Conti [illegible] Allemagne sans la perm[illegible] dépêcher des courriers [illegible] à Metz, à Nancy, à Brisach et à Strasbourg [illegible] passent, ils y soient [illegible] signalement du prince Eugène [illegible] pâle, les cheveux noirs [illegible] 694. — En 1685, [illegible] cinq mois hors de France; [illegible] Chamilly, gouverneur de Strasbourg [illegible] à minuit : « Mgrs les princes de Conti sont [illegible]

tenaient un commerce de lettres avec plusieurs jeunes gens de la cour qu'on ne nommait pas d'ailleurs. Il chargea Louvois, surintendant des postes, de pénétrer ce mystère. Louvois aussitôt donna des ordres, à Besançon, à Strasbourg, à Nancy et à Metz, afin qu'on surveillât tous les courriers extraordinaires venant d'Allemagne ou s'y rendant. Ces précautions réussirent. Vers la fin de juillet, un gentilhomme que le prince de Conti avait dépêché à Paris, s'en retournait diligemment vers son maître, lorsqu'il fut arrêté à Strasbourg par le baron de Montclar, commandant militaire en Alsace, et dépouillé de tous ses paquets, qui furent aussitôt envoyés à Louvois[1]. Ce fut Louis XIV qui les ouvrit; la capture était importante. « Le roi, dit Dangeau, trouva dans les lettres de M. de La Roche-Guyon, de M. de Liancourt et de M. d'Alincourt, tant d'imprudences par plusieurs endroits et tant de libertinage, qu'après avoir fait voir à M. de La Rochefoucauld et au duc de Villeroi les folies de leurs enfants, il les exila par l'avis même de leurs pères. » Pour comprendre ces discrètes expressions « d'imprudences et de libertinage, » il faut consulter les notes ajoutées par Saint-Simon au texte de Dangeau : « C'étoient, dit le commentateur, des plaisanteries sur le roi et sur madame

soir ; je n'ai pas été peu surpris de les voir entrer chez moi. Ils sont dans le dessein d'aller jusqu'à Meaux y attendre les ordres du roi ; ils s'en vont en poste, dans une soumission et résignation à toutes les volontés de Sa Majesté, aimant mieux, à ce qu'ils disent, se priver du plaisir de voir finir la campagne que de déplaire plus longtemps au roi. » — 31 août : « Mgrs les princes de Conti sont partis ce matin avec M. de Turenne ; ils ne se sont pas enrichis des dépouilles des Turcs, car ils n'avoient que la chemise qu'ils avoient sur le dos. » *D. G.* 793

[1] Louvois à Montclar, 31 juillet 1685. *D. G.* 747.

de Maintenon, sur ses revues de troupes et sur toutes ses occupations et ses amusements, et toutes les nouvelles contées en ridicule. »

Sous un gouvernement comme celui de Louis XIV, il y avait là crime de lèse-majesté [illegible] attendait un châtiment [illegible] des coupables ne satisfit guère les plus [illegible] surtout ils ne [illegible] pas comment [illegible] beau-père du duc de La Roche-Guyon, [illegible] traîné dans la disgrâce de son gendre. Il fallut [illegible] qu'ils en prissent leur part [illegible] foucauld, père de MM. de La Roche-Guyon et de [illegible] court, le duc de Villeroi [illegible] et Louvois n'avaient pas [illegible] sentiment du roi [illegible] Louvois, pour sa part, avait contribué [illegible] verte du crime [2]. Ils [illegible] confidence du maître [illegible] affaire, et Louvois [illegible] de mériter la [illegible] Maintenon, en [illegible] de la rivière d'Eure.

Il les visitait fréquemment [illegible] proviste [3]. En voyant [illegible]

[1] Le marquis de [illegible]

[2] Louvois [illegible] lui écrivait le 17 [illegible] pour aller à La [illegible] vous est arrivé [illegible] prends et [illegible] ma vivacité [illegible] de Sa Majesté [illegible]

[3] Le 18 septembre [illegible]

qui se pouvait faire, et pour la prochaine campagne il préparait de plus vigoureux efforts, quelque chose comme l'action combinée de trente bataillons, sans compter des milliers d'ouvriers libres. Mais à ces préoccupations, comme à tous les autres soins d'un ministère si vaste et si varié, vinrent s'ajouter, pendant l'hiver, des soucis d'un ordre tout différent.

Au mois de février 1686, Louis XIV se sentit atteint d'un mal qui pouvait devenir grave; c'étaient les symptômes avant-coureurs de la fistule. Personne n'a été plus avant que Louvois dans la confidence de ce mal. Désireux de contribuer, pour sa part, au soulagement du roi, il se fit médecin, pour ainsi dire, tout au moins l'auxiliaire des médecins[1]. « La santé du roi va de bien en mieux, écrivait-il au duc de Villeroi, le 17 mars, et l'on espère que dans la fin de la semaine prochaine, Sa Majesté sera en état de sortir et de se promener en toute autre voiture qu'à cheval, où je ne crois pas que Sa Majesté puisse monter avant la fin du mois prochain[2]. » A la fin d'avril, au contraire, le mal reparut et s'aggrava. Il y avait des gens qui préconi-

vée pour le lundi 24, vers midi, à Gallardon; il se proposait de dîner avec lui chez le commissaire La Coudraye, qui faisait fonction d'intendant; « mais, ajoutait-il, comme je serois bien aise de n'y pas trouver une fête préparée, vous me ferez plaisir de lui dire seulement que vous dînerez avec lui ce jour-là, sans lui dire que j'y serai, et de différer le dîner jusqu'à ce que je sois arrivé. J'irai coucher le soir à Maintenon, et le lendemain mardi, je compte d'aller dîner chez vous à Nigelle, et coucher le soir à Épernon. » *D. G.* 749.

[1] On trouve, par exemple, dans les minutes du mois de février 1686, t. 762, folio 687, la recette pour faire l'emplâtre de madame de La Dobiais, lequel emplâtre fut en effet appliqué à Louis XIV. Voir *Journal de Dangeau*, 17 février 1686.

[2] *D. G.* 763.

saient les eaux de Baréges et leur vertu spécialement curative pour le genre d'affection dont souffrait le roi. Louvois s'en était bien trouvé lui-même, dans un cas très-différent, il est vrai; il se chargea de faire faire des expériences, et le 8 mai, il fit partir pour Baréges un chirurgien de Paris, nommé Gervais, avec un certain nombre de malades pris dans les hôpitaux, pauvres gens à qui la plus désagréable des infirmités humaines valait la chance d'être soignés, non pour eux-mêmes, mais pour la guérison d'un roi. Pendant deux mois, Louvois entretint avec Gervais une correspondance assidue, minutieuse, toute chirurgicale[1]. Depuis le départ du chirurgien et de ses patients, Louvois avait entendu parler des Eaux-Bonnes comme étant meilleures encore que les eaux de Baréges; ordre d'envoyer un des malades aux Eaux-Bonnes; ordre aussi de rechercher, d'interroger et de visiter même au besoin toutes les personnes que la rumeur publique désignerait comme ayant été affectées du même mal et guéries par les eaux.

Cependant, sans attendre le résultat de ces expériences, Louis XIV, ennuyé, irrité d'une incommodité persistante, avait résolu d'aller à Baréges. Aussitôt Louvois enjoint aux intendants de raccommoder les chemins, et au marquis de Boufflers, commandant en Béarn, de tout disposer pour la sécurité de l'auguste malade. On ne saurait s'imaginer tout ce qu'un voyage de santé, sur la frontière d'Espagne, en pleine paix,

[1] Voir, entre autres, les lettres des 12, 21, 27 mai, 9 juin, 10 juillet. *D. G.* 765-766.

exigeait alors de précautions militaires. Le 22 mai, Louvois écrivait à Boufflers : « Le roi ayant résolu, pour la plus grande sûreté de la parfaite guérison de son mal, de s'en aller à Baréges, fait état de partir, le 6 du mois prochain, pour s'y rendre en trente-deux jours de marche ou de séjour[1]; et comme Sa Majesté est informée que ce lieu est sur la frontière d'Espagne, elle a donné ordre à M. de Chamlay de s'y rendre diligemment, pour reconnoître le pays, en faire une carte, et voir avec vous où l'on pourra poster les troupes nécessaires pour la sûreté de Sa Majesté. Elle a résolu de composer le corps de troupes qui sera employé à sa garde, des bataillons de Touraine, Louvigny, Artois, Larrey, Royal-Comtois et Bombardiers, qui sont les six qui sont à vos ordres, des trois bataillons qui composent le régiment de Stoupe, et de deux bataillons des gardes françoises et d'un des gardes suisses. Sa Majesté mène encore avec elle ses deux compagnies de mousquetaires, quatre cents gardes du corps, et ses compagnies de gendarmes et chevaux-légers[2]. » Il y avait là de quoi conquérir toute l'Espagne; mais l'Espagne n'eut même pas à s'inquiéter : Chamlay en fut pour ses pas, et Boufflers pour ses plans.

En cinq jours, Louis XIV avait complétement changé d'avis; il n'allait plus à Baréges. Ce voyage solennellement et mystérieusement annoncé, le 21 mai, avait frappé la cour de stupeur; il y a presque de l'émotion dans la note que Dangeau a consacrée à cet événement.

[1] Vingt-cinq jours de marche et sept de séjour.
[2] *D. G.* 765.

Le roi, dit-il, ne se trouvant pas absolument guéri, résolu d'aller à Baréges. Il se promena assez long- mps dans ses jardins, où il trouva Monseigneur qui promenoit de son côté avec madame la princesse de nti; il lui dit qu'il vouloit lui parler, et que ma- me la Dauphine et lui l'attendissent avant que d'aller la comédie. Sur les sept heures, le roi entra dans le binet de madame la Dauphine, et lui déclara sa ré- lution sur le voyage. Sa Majesté a envoyé un ordi- ire à Monsieur pour lui mander cette nouvelle. Le i partira le lendemain des fêtes de la Pentecôte. Le ir il y eut comédie italienne, où tout le monde étoit rt triste, à cause de la nouvelle que le roi venoit dire. »

Cet air désolé, consterné, presque funèbre, frappa uis XIV; Daquin, son premier médecin, et ceux de s confrères qui étaient, comme lui, opposés au yage, vinrent à la charge, et Louvois, battu par la culté, se vit forcé, le 27 mai, de récrire à Boufflers : e roi s'est trouvé si bien, depuis ce que je vous ai andé, que Sa Majesté a résolu aujourd'hui, après oir fait une consultation de médecins et de chirur- ens, de ne point faire le voyage de Baréges. » Le ème jour, Louis XIV alla se promener à Marly : il onta même à cheval; et le soir, la comédie italienne t beaucoup de succès.

Il faut ajouter, pour clore cet épisode, que l'effica- é des Eaux-Bonnes fut déclarée nulle, celle des eaux Baréges fort douteuse, et qu'après avoir attendu squ'au mois d'octobre, Gervais eut ordre de revenir ec ses malades et de les amener à Versailles, afin de

les soumettre à la visite du premier médecin et du premier chirurgien[1].

Louis XIV paraissait se porter à merveille; il avait repris toutes ses habitudes. Au mois de juillet, il alla voir, sans apparat, les travaux de Maintenon, et revint enchanté des travaux et des travailleurs; les vingt-deux bataillons d'infanterie et les trois escadrons de dragons qu'il avait passés en revue étaient les plus belles troupes du monde. Au mois de septembre, Louis XIV renouvela sa visite, cette fois avec toute la cour[2]. Les travaux avaient fait de grands progrès; le canal, suivant une ligne brisée de vingt-deux mille quatre cent soixante-dix toises, était ouvert depuis Pontgouin jusqu'à Berchère; les eaux dérivées atteignaient le point où commençaient les terrassements de la vallée de Maintenon; quant à la maçonnerie de l'aqueduc, vingt-neuf piles étaient élevées à hauteur de cintre, et seize un peu moins avancées; une seule n'en était qu'aux fondations[3].

[1] Louvois à Gervais, 22 octobre 1686. *D. G.* 769.

[2] Entre ces deux visites royales, le camp de Maintenon avait reçu les ambassadeurs siamois, le 2 septembre. A cette occasion, Louvois écrivait, le même jour, au marquis d'Huxelles : « Sa Majesté vous recommande de prendre de telles précautions que ni leur garde, ni les ouvriers, ni les troupes ne leur disent rien de désagréable. » *D. G.* 768. — Un mois après, le 4 octobre, il écrivait aux gouverneurs des places de Flandre que les Siamois allaient visiter : « Sa Majesté vous recommande surtout de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que leurs visages, qui sont forts différents de ceux de ce pays-ci, et leur habillement ne donnent pas lieu aux soldats et aux habitants de leur faire des huées. » Le même jour, Louvois mandait à l'archevêque de Reims : « Les Siamois visitent Versailles depuis huit jours. Il y a un premier ambassadeur qui paroît avoir la compréhension fort vive, et qui loue ce qu'il voit avec beaucoup d'esprit. » *D. G.* 769.

[3] Mémoire sur Maintenon, 3 octobre. *D. G* 769.

Malheureusement, ces deux mois d'un travail excessif, dans les jours les plus chauds, avaient été funestes à la santé des troupes; des maladies s'étaient déclarées en grand nombre; l'hôpital de Chartres et celui que Louvois avait fait établir dans l'abbaye de Coulombs étaient encombrés. Le 12 août, l'intendant y avait constaté la présence de douze cent trente et un malades et de trois cent cinquante convalescents [1]. On décida que le camp serait levé dès le commencement d'octobre, et la plus grande partie des troupes renvoyée dans les quartiers d'hiver. Les courtisans, qui s'étaient vus forcés d'admirer le travail, prenaient leur revanche sur le dépérissement des troupes; ils enchérissaient par-dessus les exagérations des officiers, lesquels, fatigués et ennuyés d'un service purement de surveillance, ne se retenaient pas de maudire ceux qui avaient embarqué le roi dans une si déplorable entreprise. Dès lors « le camp de Maintenon » devint une sorte d'expression proverbiale pour désigner une méchante affaire. Tout cela retombait sur Louvois; le voyage de Baréges, le camp de Maintenon, il n'en fallait pas davantage pour le mettre en disgrâce. Au mois d'octobre, toute la cour le tenait perdu; un mois plus tard, il était, après le roi, le héros de la cour.

Si, le 21 mai, la stupeur avait été grande à la nouvelle du voyage de Baréges, ce fut un coup de foudre, le 18 novembre, quand on apprit à Versailles que le roi s'était fait faire, le matin même, « la grande opération. » Personne à la cour, personne même dans la

[1] Louvois à La Coudraye, 13 août. *D. G.* 767.



famille royale, n'avait rien su, rien prévu, rien soupçonné. Le mal avait reparu sans que le roi en eût fait la moindre plainte. Les médecins, madame de Maintenon et Louvois seuls étaient dans le secret. En dehors du service de santé, Louvois était le seul témoin qui eût assisté à l'opération. C'est là ce qui donne d'autant plus de valeur à la relation qu'il écrivit le lendemain et qu'il envoya, comme une pièce historique, aux généraux, aux gouverneurs, aux intendants, aux évêques, à tout ce qu'il y avait de considérable en France.

Cette relation, qu'on va lire, est d'une réalité puissante. Certains mots, certains détails pourront d'abord choquer notre délicatesse; acceptons-les simplement, comme a fait la grande société du dix-septième siècle. En marquant davantage l'humiliation de la personne physique, ces mots et ces détails relèvent d'autant la grandeur de la personne morale. Ce patient, que nous allons voir dans sa nudité misérable, ne l'oublions pas, c'est le roi; jamais il ne l'a moins oublié lui-même, jamais on ne l'a moins oublié autour de lui; jamais, en un mot, il n'a été plus Louis XIV que ce jour-là.

« Le roi s'étant senti, à Fontainebleau, plus incommodé qu'à l'ordinaire du mal qui lui a fait garder le lit pendant l'hiver dernier, prit la résolution de se faire faire l'opération à son arrivée en ce lieu, ce qu'il a exécuté hier, sans en avoir donné part à qui que ce soit. Sa Majesté m'ayant commandé de lui amener Bessière, à huit heures du matin, pour que cette opération se fît en sa présence, elle fit sonder son mal par

t, et puis par ledit sieur Bessière, et nous [illegible]
nvenons que l'intestin étoit percé à un [illegible]-
t au-dessus de l'anus. Sa Majesté donna ordre
n préparât tout ce qu'il falloit pour faire l'opéra-
it dresser tout l'appareil; après quoi, s'étant [illegible]
lit, M. Félix la lui fit avec un bistouri qu'il avoit
e exprès, qui du premier coup coupa le boyau
l'endroit où il étoit percé jusqu'à [illegible], et
il lui donna sept coups de ciseaux dans les
rives, pour être plus assuré d'une parfaite guéri-
uand il eut fait, le roi lui ordonna de bien exami-
ne falloit point en donner encore quelques-uns, en-
e quoi l'on pansa Sa Majesté, et elle ordonna que
entrer le premier gentilhomme de sa chambre,
elle dit ce qui venoit de se passer, qu'il [illegible]-
ire entrer les premières entrées, et dire à ceux
nt pas ce privilège qu'on ne la verroit qu'à son

e roi fut saigné sur les onze heures [illegible]
i, entendit la messe à midi, et à deux heures
porta un potage qu'une [illegible] personnes
nt manger. Jusqu'à cinq heures, madame la
se de Conti, madame de Maintenon, et puis
gneur, Monsieur et Madame demeurèrent dans
nbre du roi. A cinq heures on appela pour le
, qui dura jusqu'à sept heures du soir, que je
Sa Majesté plus tranquille et plus gai que je
vue depuis longtemps. Elle s'endormit sur les
eures et demie. Les gens qui ont couché dans
iambre n'ont rien entendu de toute la nuit.
remier médecin, chez qui j'ai envoyé, m'a mandé

qu'il avoit hier laissé le roi à onze heures et demie, s'endormant, qui avoit donné ordre que tout fût prêt pour le panser à neuf heures, mais qu'on ne l'éveillât point néanmoins. »

Le lendemain, 20 novembre, Louvois ajoutait : « Sa Majesté a fort bien passé la nuit, ayant dormi plus de huit heures à deux reprises. La plaie s'est trouvée encore plus belle ce matin qu'hier. Sa Majesté a entendu la messe sur les dix heures, où elle a trouvé bon que tout le monde entrât, c'est-à-dire, autant qu'il en pouvoit tenir dans la chambre; et elle a donné ordre que l'on se rendît chez elle sur les cinq heures, pour le conseil[1]. »

Louis XIV eut à subir encore plusieurs opérations, souvent plus douloureuses que la première. Il les supporta toutes avec la même fermeté, n'interrompant jamais son métier de roi. Enfin, le 27 décembre, Louvois écrivait une dernière circulaire pour annoncer partout « la parfaite et absolue guérison de Sa Majesté dont, grâce à Dieu, disait-il, la plaie s'est trouvée ce matin entièrement fermée, et de manière que les chirurgiens se sont contentés de laver la cicatrice avec de l'eau vulnéraire. Vous pouvez compter, ajoutait-i expressément, que ce que je vous mande est au pied de la lettre, l'ayant vu de mes yeux[2]. »

Il y eut dans toute la France des actions de grâce et des fêtes publiques. Louvois fut accablé de félicitations pour le roi, et de remercîments pour lui-même.

[1] *D. G.* 770.
[2] *D. G.* 771.

des lettres qu'il reçut alors, se distingue entre
es par la franchise du sentiment et l'originalité
'expression ; on la croirait de Vauban ; on ne se
nperait pas de beaucoup : elle est de Catinat. A la
velle de la guérison du roi, Catinat, alors gouver-
r de Casal, s'était empressé d'en faire la réjouis-
e : « J'en ai, disait-il, de bon cœur célébré la joie,
uper, avec bonne compagnie de notre garnison.
m'arrivoit de boire souvent comme j'ai fait ce
-là, je recevrois bientôt une correction sur mon
glement [1]. »
a première excursion un peu importante que le
revenu tout à fait en santé, voulut faire, ce fut
visite aux travaux de l'Eure, en compagnie de ma-
e de Maintenon et de Louvois ; c'était pour Louvois
iculièrement un témoignage de satisfaction, une
mpense de ses bons soins. « Le roi, mandait-il à
hevêque de Reims, le 1er avril 1687, projette d'aller
intenon, le 16 ou le 17 de ce mois, pour deux ou
jours; il y trouvera bonne compagnie, puisqu'il
ra trente-sept bataillons et deux régiments de dra-
. » Quatre jours après, nouvel avis d'un nouveau
ge plus considérable et qui flattait la gloire du
stre de la guerre, autant que l'autre agréait au
ntendant des bâtiments; le roi venait de déclarer,
nt toute la cour, qu'il avait résolu de partir le

tinat à Louvois, 7 janvier 1687. *D. G.* 792. — Il y eut des courti-
Dangeau par exemple, qui firent leur compliment d'une autre sorte;
it parler de ceux qui eurent la chance d'être malades et d'être trai-
t tout point comme le roi ; heureux qui put se faire faire la grande
ion !

1er mai, pour aller « se promener » à Luxembourg [1]. Ce voyage réussit à merveille; c'est de Luxembourg que Louvois écrivait au contrôleur général Le Peletier : « Sa Majesté a paru satisfaite de tout ce qu'elle a vu ici, et les courtisans, contre leur ordinaire, n'y ont rien trouvé à redire [2]. »

Au retour, les courtisans eurent leur revanche. Les nouvelles de Maintenon étaient mauvaises; les travaux languissaient; il y avait telle compagnie qui ne fournissait que dix hommes au travail [3]; où étaient les autres? Les autres étaient à l'hôpital, où beaucoup mouraient. Il fallut que Louvois y dépêchât son propre médecin, afin de voir ce qu'il y avait à faire pour combattre « les différentes sortes de maladies » qui déroutaient et décourageaient les officiers de santé [4]. Comparée à la campagne précédente, celle-ci était bien plus meurtrière; les fièvres et le scorbut avaient fait de plus grands ravages parmi les troupes employées aux terrassements. Le 13 septembre, le marquis d'Huxelles reçut l'ordre de les séparer, sauf quelques détachements des plus valides, que l'on garda pour les travaux de maçonnerie [5].

Louvois jouait de malheur; toutes les contrariétés lui venaient à la fois. Louis XIV faisait rebâtir Tria-

[1] Louvois à M. de Reims, 4 avril 1687. *D. G.* 782.

[2] 25 mai. *D. G.* 783.

[3] Louvois à Huxelles, 16 juin.

[4] Louvois à La Coudraye et à Duchesne, 5 août. *D. G.* 785.

[5] Louvois à Huxelles, 13 septembre : « J'ai vu depuis deux jours le sieur Charpentier qui m'a dit que tout son monde étoit malade. » Charpentier était le munitionnaire chargé de la fourniture de la viande. — Louvois annonce qu'il a donné l'ordre d'envoyer à Maintenon dix livres de quinquina. *D. G.* 786.

taines choses dans les nouvelles constructions rent; il fallut jeter bas les parties condam- 'ecommencer sur de nouveaux plans. Pour le disgrâce, l'homme nécessaire, Mansart, es eaux à Vichy; avant son retour, on ne 'ien décider. Le 18 septembre, Louvois lui « Le roi n'ayant pas été content de l'effet it, du côté du jardin, le bâtiment, lequel étoit ix ou sept pieds de haut, a ordonné qu'il fût Sa Majesté n'a pas voulu non plus que l'on de poser les combles, lesquels elle a trouvés ants et donner trop à Trianon l'air d'une aison. Elle a commandé que l'on y mît des que l'on ne pût plus voir d'aucun endroit et ent couverts de plomb, et que l'on n'élevât inées qu'un pied au-dessus desdits combles, té aimant mieux qu'elles soient exposées à ie si on les voyoit du dehors[1]. »

XIV alla passer six semaines à Fontainebleau; le 13 novembre, à Versailles; et tout de suite nous le montre visitant « son bâtiment de qu'il trouva fort avancé et fort beau. » En dé- saison mauvaise, on travaillait pour réparer perdu; il ne se passait guère de jour où n'allât voir et presser les travaux; il y nment le 5 décembre, par un temps effroya-

e à vous parler de ce qui doit séparer la cour d'avec le jar- s des ouvrages que le roi a ordonné que l'on démolit. Sa roit que ce fût quelque chose de fort léger qui fût soutenu nes en manière de péristyle; et c'est de quoi elle vous de- dessin à votre premier loisir, comprenant bien que, pendant ux, il est difficile que vous vous appliquiez. » D. G. 786.

ble, et « se promena fort dans les bâtiments dont il est, remarque expressément Dangeau, très-content à cette heure. »

Le mal était donc réparé; mais il suffisait que Louis XIV eût été mécontent, un certain jour, pour que les courtisans eussent fait leur profit de son déplaisir. Il n'est pas même impossible qu'il y ait eu, au sujet d'une fenêtre plus ou moins large, quelque discussion publique et un peu vive entre Louis XIV et Louvois. Par métier, les courtisans sont condamnés à n'être jamais dans la juste mesure; ils passent leur vie à tourner et à retourner une lunette qui grossit les objets par un bout et les diminue par l'autre. Vus dans le premier sens, les torts de Louvois et les mécontentements de Louis XIV, à propos de Trianon, prennent des proportions énormes; Saint-Simon survient, l'imagination en travail; il s'empare d'une scène déjà outrée, il la développe encore; il en tire tout un drame, vivant, plein d'intérêt, un chef-d'œuvre, et il l'intitule : *La vraie cause de la guerre de* 1688 [1]. Pourquoi chercher si près, et dans de si misérables détails, les grandes et lointaines causes d'une guerre que la politique française, depuis 1679, avait rendue inévitable? Cette guerre était la conséquence fatale des fautes et des emportements de Louis XIV et de Louvois, de l'interprétation arbitraire et brutale qu'ils avaient donnée aux traités de Westphalie et de Nimègue, des usurpations et des violences qu'ils avaient commises entre 1680 et 1684. La guerre était décidée, dans les conseils de l'Eu-

[1] Saint-Simon a raconté deux fois la scène de Trianon, au chapitre 219 et au chapitre 406 de ses Mémoires, édition de 1842.

œ, bien avant que Louvois se prît de querelle avec uis XIV; il n'était plus au pouvoir ni de l'un ni de atre pas plus de la susciter que de la prévenir. Ainsi, elle que soit la vérité première de l'anecdote raatée par Saint-Simon, la conséquence qu'il en tire est ni judicieuse ni fondée. Le grand écrivain qui a croire et dire que la guerre de 1688 était sortie me fenêtre de Trianon, n'est certainement pas un and historien ni un grand politique.

Tant s'en faut que Louvois ait voulu, par une guerre son invention, contraindre Louis XIV à « laisser là truelle, » qu'il s'opiniâtra lui-même, au contraire, la garder en main plus que de raison, au grand mmage des troupes qui s'épuisaient en des labeurs utiles et meurtriers. Jamais il n'y eut plus de monde aployé aux travaux de l'Eure qu'en 1688. Au mois mai de cette année, Louis XIV y vint encore, mais ul; Louvois, tremblant la fièvre, s'était vu forcé de noncer au voyage[1]. De Pontgouin à Versailles, par-

[1] Voir *Dangeau*, du 21 au 25 mai. — Louvois à Villacerf. Meudon, mai 1688 : « J'ai été bien aise de voir que le roi ait été content de at des ouvrages; je m'attends d'apprendre demain matin que Sa Ma-é l'aura été des troupes. » Au sujet de son indisposition, il ajoute : 'ai dormi huit heures la nuit passée, mais avec beaucoup d'inquiétude, c'est-à-dire que je me suis réveillé dix à douze fois. J'ai passé toute ournée fort doucement, et me suis rendu ici sur les cinq heures et nie du soir, où je fais état d'envoyer ce qui voudra venir d'accès de re. J'ai été saigné ce matin, et mon sang s'est trouvé fort beau. » — mai, à Barbezieux : « J'ai passé une assez bonne nuit, ayant dormi t heures tout de suite. [illegible] ires; il faisoit un temps charmant. [illegible] nie, et me suis couché, croyant que la fièvre [illegible] ires; mais au lieu de la fièvre [illegible] s réveillé sans fièvre à onze heures et demie, mais peu de temps ès, elle est venue. Le frisson a été fort [illegible]

tout où l'on travaillait, ce mal impitoyable faisait des victimes. Louis XIV n'échappa pas plus que son ministre aux influences morbides. « Ceux qui paroissent plus heureux, bien souvent ne le sont pas tant, écrivait à Bussy-Rabutin madame de Sévigné[1]. Demandez au roi et à M. Louvois; le maître et le ministre sont tous deux chicanés par des retours de fièvres mal guéries par le quinquina, ce qui non-seulement leur donne beaucoup de chagrin, mais en vérité à tout le monde, pour la personne de Sa Majesté. »

Presque à la même date, le 14 juin, Louvois adressait à son frère, l'archevêque de Reims, de meilleures nouvelles : « La santé du roi se rétablit à vue d'œil, disait-il; pour moi, je me porte assez bien, et je suis appelant d'un jugement des médecins qui me condamnoient aux eaux de Forges, auxquelles je n'ai point du tout envie d'aller[2]. » Les médecins cependant furent les plus forts : Louvois, débouté de son appel, s'en alla, malgré qu'il en eût, à Forges, vers la fin de juillet. Il y trouva « grande et fort mauvaise compa-

à la tête, mais j'ai beaucoup sué, et présentement qu'il est un peu plus de sept heures, il y a plus d'une heure que je ne sue plus, et mon accès est si fort sur son déclin que je ne crois pas en avoir à huit heures. » — 26 mai, à M. de Reims : « Le quatrième accès m'a pris aujourd'hui sur les dix heures et demie. J'ai eu deux heures de frisson sans trembler ni en être incommodé, et vers les six heures j'étois à peu près net de fièvre, de manière que cet accès-ci a été encore plus doux que les précédents, ce qui, joint au désir que j'ai de vous plaire, me fait différer l'usage du quinquina. Messeigneurs de la faculté veulent que je me contente de prendre des remèdes jusqu'après le cinquième accès; après quoi ils me purgeront, en intention de me guérir de la fièvre; mais peut-être me la donneront-ils plus forte, auquel cas le quinquina me vengera. » *D. G.* 804.

[1] Lettre du 15 juin 1688.

[2] *D. G.* 805.

nie [1], » et, pour se distraire, il entretint avec Fagon
ne correspondance minutieuse et assidue ; mais, tout
n lui envoyant les détails de sa santé, il témoignait
intéresser davantage à celle de Louis XIV. « J'ai, di-
ait-il, beaucoup de joie d'apprendre que le roi se soit
ésolu à prendre dès hier du quinquina. Vous m'avez
ait plaisir de me mander des nouvelles de la santé de
nadame de Maintenon. » Et ailleurs : « Il fait un
haud extraordinaire; le roi s'y expose-t-il pour aller
la chasse? Je vous prie de le faire souvenir que rien
'est plus mauvais ni plus propre à lui redonner la
èvre [2]. » En fin de compte, Louvois s'ennuya beau-
oup à Forges, et n'y guérit point. Le 7 août, de re-
our à Versailles, il écrivait au marquis d'Huxelles :
J'arrive de Forges d'où la fièvre m'a chassé ; j'ai eu
na revanche avec du quinquina, car elle me manqua
ier. »

Cependant, si Louvois s'adressait avec un tel em-
ressement au commandant du camp de Maintenon,
e n'était pas tant pour lui donner de ses nouvelles
ue pour avoir des siennes. On guérissait encore
noins à l'hôpital de Coulombs qu'aux eaux de Forges,
t la compagnie, par malheur, y était tout autrement
rande. Dès avant le départ de Louvois, un état du
juillet lui avait appris qu'il y avait à l'hôpital quinze
ent soixante-huit malades, appartenant à trente-trois
égiments [3]. Depuis cette époque, le mal n'avait fait

[1] Louvois à Beringhen, 1er août. *D. G.* 807.
[2] Louvois à Fagon, 22, 24, 26 juillet. *D. G.* 806.
[3] *Bibliothèque du Dépôt de la Guerre*, recueil de pièces manuscrites
ntitulé *Tiroirs de Louis XIV*, n° 234.

qu'empirer; c'est pourquoi il écrivait au marquis d'Huxelles : « Comme je n'ai pas vu mes lettres depuis deux jours, et que l'on m'a dit ici qu'il y a beaucoup de malades à Maintenon, je vous dépêche ce courrier pour vous prier de me mander ce qui en est, et si vous croyez qu'il soit à propos de renvoyer les troupes dès le 15 de ce mois, laissant deux cent cinquante hommes détachés par bataillon, ou si vous jugez plus à propos que l'on exécute le projet qui a été fait avec vous, c'est-à-dire de ne les faire partir que le 1er septembre. Vous ne parlerez, s'il vous plaît, à personne de ce que dessus, parce que je n'en ai point encore rendu compte au roi, et que je ne sais point ce que Sa Majesté ordonnera. » Le lendemain, décision prise : « J'ai rendu compte au roi de ce que vous me mandez par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire hier au soir. Sa Majesté a résolu de faire décamper ses troupes le 16 de ce mois, à la réserve des deux régiments de dragons et de ceux de Normandie, Auvergne, du Maine et Alsace, lesquels partiront le 1er septembre, et les dragons, lorsque le travail finira. Sa Majesté vous recommande de régler le nombre d'officiers, sergents et soldats qui resteront, de manière qu'il y ait le plus d'ouvriers pour le travail qu'il sera possible, mais aussi qu'il ne soit pas demandé à chaque régiment plus qu'il ne pourra fournir[1]. »

Cependant les affaires s'embrouillent de plus en plus au dehors; une crise approche; tout est à la guerre. Le 20 août, nouvelle et décisive dépêche au

[1] 7 et 8 août. *D. G.* 807.

marquis d'Huxelles : « Le roi ayant résolu de faire séparer incessamment le camp que vous commandez pour faire marcher vers les frontières les troupes qui le composent, je vous en donne avis. Vous devez faire cesser demain les travaux de terre. Le roi veut néanmoins faire achever l'ouvrage de maçonnerie entrepris cette année, ou du moins le mettre en état de passer l'hiver sans se dégrader. »

La levée du camp de Maintenon fut d'un grand effet. Quoiqu'il y ait eu encore, l'année suivante, des troupes désignées pour les travaux de l'Eure, et quoique ces travaux aient été poursuivis obstinément jusqu'en 1690 [1], le public ne prit même pas garde à ces derniers efforts; il les ignora tout à fait. Pour lui, la levée du camp de Maintenon fut la fin de l'entreprise de Maintenon, frappée de mort subite. Chamlay, qui pouvait avoir des informations plus certaines, a partagé à cet égard le sentiment du public : « La guerre qui commença en 1688, a-t-il dit, interrompit entièrement ce travail. Le parti que le roi prendra sur cela, après le rétablissement de la paix, est ignoré; mais il y a grande apparence que Sa Majesté ne le reprendra pas pour beaucoup de raisons, et particulièrement parce que, au moyen des grands magasins et réservoirs d'eau qu'elle a pratiqués aux environs de Versailles, et de la

[1] Louvois à La Coudraye, 10 mars 1689 : « Les troupes qui doivent être employées cette année aux ouvrages de l'aqueduc de Maintenon commenceront à arriver au camp le 1er du mois prochain, et y seront toutes assemblées le 12 du même mois. » *D. G.* 843. — En 1690, l'entrepreneur Robelin écrit à Louvois, le 6 mai, le 10 juin et le 15 juillet, pour lui faire savoir où en est, à ces trois dates, la maçonnerie de l'aqueduc. *D. G.* 957.

machine célèbre qui élève les eaux de la Seine, il semble qu'elle a suffisamment pourvu à la fondation des fontaines de Versailles. »

Ainsi Chamlay condamne la dérivation de l'Eure comme une entreprise superflue; il la condamne surtout comme une entreprise désastreuse qui, même cessée, a eu, pendant longtemps encore, de funestes effets : « Ce travail qui, par l'occupation et la subsistance qu'il fournissoit aux troupes, devoit leur être fort avantageux, leur a été dans la suite très-funeste, et a produit au roi et au royaume une perte très-considérable, pour ne pas dire irréparable ; en effet, la maladie causée ou par la corruption de l'air et des eaux, ou par la malignité des vapeurs de la terre, fit un grand ravage parmi les troupes et passa ensuite avec elles sur les frontières, où elle emporta et a emporté encore, pendant quelques années, un grand nombre d'officiers et de soldats [1]. »

Un autre ami de Louvois, Saint-Pouenge, s'adressant à Louvois lui-même, n'est pas moins explicite : « Je ne puis m'empêcher de vous répéter encore, lui écrit-il du camp devant Philisbourg, qu'il n'est point possible, pourvu que ce siége dure, qu'on puisse le finir avec l'infanterie qu'on y a destinée, les bataillons qui viennent de la rivière d'Eure n'ayant que quatre cent cinquante hommes chacun, avec les officiers. Ce seroit vous tromper que de vous parler autrement. » Un mois après, il revient à la charge : « Je suis obligé de vous dire que les régiments de cette armée sont foibles ; il leur faudra plus de trois cents hommes de recrue [par batail-

[1] Mémoire sur les événements de 1678 à 1688. *D. G.* 1183.

lon], surtout à ceux qui ont campé cette année à la rivière d'Eure. [1] »

Tout cela fut promptement et énergiquement réparé; il n'en est pas moins vrai que Louvois s'était laissé surprendre, et que la France avait failli porter la peine de cette surprise. Le ministre de la guerre eut fort à faire pour racheter la faute du surintendant, qui s'était attardé aux embellissements de Versailles.

A Paris comme à Versailles, Louvois avait voulu laisser un grand monument de sa surintendance. Les affaires de la maison de Vendôme étant fort embarrassées, il en avait profité, dès 1685, pour acheter, au nom du roi, l'hôtel de Vendôme dont les jardins s'étendaient entre la rue Neuve-des-Petits-Champs et la rue Saint-Honoré [2]. Il avait acheté aussi le couvent des Capucines, situé au delà, mais à charge de reconstruction. Sur ce vaste espace, Louvois avait projeté de faire une

[1] 8 octobre et 9 novembre 1688. *D. G.* 825-827.

[2] Les négociations entre Louvois et l'abbé de Chaulieu, chargé des affaires de la maison de Vendôme, avaient commencé au mois de mars 1685. Le *Journal de Dangeau* indique l'acquisition comme ayant été faite le 2 avril; c'est une erreur. Le 13 mai, Louvois écrivait à l'abbé de Chaulieu : « Je suis de retour de la rivière d'Eure et en état de finir l'affaire de l'hôtel de Vendôme, de quoi je vous donne avis, afin que vous en fassiez dresser au plus tôt le contrat. » Ce contrat fut signé le 4 juillet; un mémoire porte que l'hôtel de Vendôme et 1,600 toises de place en dehors ont été acquis moyennant 600,000 livres. Voir une lettre de Louvois à Lachapelle. *D. G.* 745-747-800.—Toutefois, dès le 17 mai, Louis XIV et Louvois avaient arrêté la disposition générale de la place Vendôme. « M. de Louvois, raconte Dangeau, nous dit que le roi venoit de régler la place qu'il fait faire dans Paris, où est l'hôtel de Vendôme à cette heure ; il prend aussi le couvent des Capucines; et cette place-là sera la plus belle qui soit en Europe, et ne coûtera quasi rien au roi, par les places qu'il vendra; elle sera plus large et beaucoup plus longue que la place Royale. »

place magnifique, ouverte dans toute sa largeur sur la rue Saint-Honoré, encadrée d'ailleurs par trois façades à portiques et toutes semblables, si ce n'est qu'au fond, l'arc d'une porte monumentale, rompant heureusement la monotonie des lignes, aurait laissé voir en perspective le nouveau portail de l'église des Capucines. Exclusivement destinés aux services publics, les bâtiments de la place Vendôme devaient recevoir la Bibliothèque du roi, les Académies, la Monnaie, la Chancellerie et le Grand Conseil. En 1691, quand Louvois mourut, l'église des Capucines était seule achevée; pour tout le reste, les travaux furent interrompus, condamnés et rasés; d'autres plans, d'une disposition et d'une destination bien différentes, remplacèrent les projets primitifs et firent la place Vendôme, telle que nous la voyons aujourd'hui [1].

[1] Avant d'abandonner cette partie de la surintendance de Louvois, j'ai cru devoir recueillir et mettre en note quelques lambeaux de correspondance sur des sujets moins importants que ceux qui ont été traités dans le texte, mais qui peuvent avoir leur intérêt particulier. Ainsi je donne le fragment suivant d'une lettre adressée par Louvois au procureur général, le 1er février 1685, et relative à ce qu'on peut appeler la gestation du projet de Saint-Cyr : « Le roi désirant placer l'abbaye de Saint-Cyr dans les faubourgs de Paris, je vous supplie de me faire savoir le prix auquel MM. les administrateurs de l'hôpital général se sont fixés pour la maison des Enfants-Trouvés, afin qu'en rendant compte à Sa Majesté des différents lieux où l'on pourroit placer cette abbaye, je lui puisse dire la valeur de celui-là. » *D. G.* 742. — Je trouve également, à la date du 1er avril 1685, une circulaire de Louvois aux intendants, au sujet des établissements d'éducation publique : « Le roi voulant être informé de ce qu'il y a de colléges tant séculiers que réguliers dans votre département, Sa Majesté m'a commandé de vous en demander un état qui fasse mention des villes et bourgs où ils sont situés, du nombre de classes dont lesdits colléges sont composés, de ce qu'il y a à peu près d'écoliers qui les fréquentent, et de ce qu'on leur enseigne. Je vous prie de me mettre en état de lui en rendre compte, entre-ci et le 15 du mois de mai prochain. » *D. G.* 744. — Louvois eut à s'occuper particulière-

s projets, auxquels les magistrats chargés d'admi-er la ville de Paris ne pouvaient naturellement pas ;r étrangers, avaient mis Louvois en rapport avec révôt des marchands et surtout avec le lieutenant police, M. de La Reynie. M. de La Reynie fut aussi onseiller le plus recherché et le plus écouté par Lou-s en tout ce qui touchait à l'administration des manu-:tures. Il ne faut pas s'en étonner; l'administration :s manufactures était avant tout une affaire de police. olbert, en mourant, avait laissé l'industrie française mmaillottée, comme au premier jour, dans un réseau le règlements étroits et rigides. Si l'industrie, qui ne lemandait qu'à respirer et à vivre, attendait de Louvois qu'il desserrât ses liens et allongeât ses lisières, elle se trompait. L'ancien rival de Colbert, devenu son héritier, ne fit pas, en matière d'industrie, autrement que son devancier; il suivit ses errements, pour ne

ment d'un établissement d'éducation publique à Paris; c'était le collége des Quatre-Nations, dont la fondation était due aux libéralités du cardinal Mazarin. Le 17 juin 1687, Louvois écrivait au lieutenant de police La Reynie : « Le roi ne jugeant pas que la représentation des comédies dans la rue Guénégaud puisse compatir avec l'exercice qui va s'établir au collége des Quatre-Nations, Sa Majesté m'a commandé de vous écrire d'avertir les comédiens de chercher à se mettre ailleurs, entre-ci et le mois d'octobre prochain. » — Et le 6 août suivant : « C'est à M. de Seignelay que vous devez envoyer les mémoires qui contiendront ce que vous devez représenter au roi concernant la permission que les comédiens ont eue de s'établir dans la rue de Savoie. » *D. G.* 783-785. — L'inauguration du collége n'eut lieu que l'année suivante. Voir le *Journal de Dangeau*, à la date du 4 octobre 1688. Louvois prenait grand soin de cet établissement; j'en trouve la preuve dans une note adressée à Chamillart, le 12 décembre 1701, par M. de Bosquen, principal du collége : « Feu Mgr de Louvois ne présenta, dans la première nominatio au roi que des enfants des plus grandes maisons de chaque natio comme de Flandre, les Sainte-Aldegonde, Noyelles, Lannoy, de Cerna de Gomicourt, etc. On soutint la chose en honneur pendant tout le tem de M. de Louvois; elle tomba un peu dans la suite. » *D. G.* 124. *Sup*

pas dire ses erreurs. Ce n'était pas de l'homme qui avait l'amour de la règle pour passion dominante qu'il fallait espérer quelque relâchement dans la discipline industrielle.

Cependant les manufactures souffraient. Louvois consultait à Paris M. de La Reynie, dans les provinces, les intendants les plus expérimentés en ces matières; il leur recommandait de s'entendre de leur côté avec les marchands et les manufacturiers de leurs départements, et de lui faire connaître le résultat de ces conférences [1]. Le 13 juillet 1685, il écrivait à M. de Bâville, alors intendant à Poitiers : « J'ai reçu le mémoire que vous m'avez adressé concernant les manufactures, par lequel j'ai connu les endroits où elles sont établies en Poitou, les différentes étoffes qui se fabriquent en chaque lieu, les contraventions qui se font au règlement des manufactures, et la manière dont vous avez pourvu à ce qu'il fût mieux observé à l'avenir; sur quoi je n'ai rien à vous dire, si ce n'est que Sa Majesté vous recommande de continuer à y donner vos soins, et qu'elle s'attend d'apprendre, par les premiers mémoires que vous lui enverrez, ce que vous croirez qu'il y aura à faire pour l'augmentation des manufactures. Elle approuve fort votre pensée de s'appliquer plutôt à l'augmentation des manufactures qui sont déjà sur pied qu'à en établir de nouvelles. Elle vous recommande d'examiner s'il n'y auroit point quelques droits à diminuer de ceux qui se lèvent sur les étoffes qui entrent dans la province pour être manufacturées,

[1] Louvois à La Reynie, 13 mars 1685; à Bercy, 10 août; à Basville, 16 septembre. *D. G.* 743-748-749.

et sur celles qui sortent de la même province après y avoir été fabriquées : et comme rien ne procure tant le débit des étoffes que de les faire de bonne qualité, vous ne pouvez donner trop de soins pour faire exécuter avec beaucoup de sévérité le règlement des manufactures [1]. »

On a vu comment Louvois s'y prenait pour empêcher, à Versailles et à Maintenon, l'enchérissement des loyers [2]. S'il n'est pas intervenu de la même façon dans les transactions commerciales, il faut lui savoir gré de ne l'avoir point fait, et, quoiqu'un tel éloge ait quelque chose d'une injure, il faut le louer d'avoir écrit un jour à La Reynie : « Je suis très-persuadé qu'il ne convient point de fixer les prix des marchandises, lesquels il faut laisser négocier entre les marchands et les manufacturiers [3]. »

Dans les questions relatives aux relations commerciales entre la France et les nations étrangères, Louvois était un zélé protecteur de l'industrie française, et comme ces questions dépendaient surtout du contrôleur général qui, par les tarifs de douane, pouvait ouvrir ou fermer l'entrée du royaume aux produits étrangers, Louvois pesait de tout son poids sur les

[1] *D. G.* 747.

[2] Voir ci-dessus, p. 390.

[3] « Mais, continue-t-il, je crois qu'il [illegible] que les manufactures se soutiennent si, en même temps que le marchand [illegible] convient avec le manufacturier du prix [illegible] qu'il lui [illegible] ne lui donne pas une lettre de change [illegible] laquelle il soit libre au manufacturier [illegible]. Cependant, si le marchand de Paris [illegible] mois, il lui sera libre de le faire en [illegible] naire. » 16 mai 1688. *D. G.* 804.

résolutions du contrôleur général. Ainsi, le 15 janvier 1688, il lui écrivait : « Les bestiaux sont présentement à si bon marché que l'on n'en trouve pas le débit; cependant les fermiers du roi permettent qu'il en entre une très-grande quantité dans le royaume, par le moyen desquels les étrangers en tirent l'argent, et les sujets du roi sont privés de la plupart de leur revenu[1]. » Les sujets du roi, dont Louvois prenait ainsi les intérêts, étaient ceux qui s'adonnaient à l'élève du bétail ; il y avait aussi les sujets du roi qui, profitant de la circonstance, mangeaient de la viande à meilleur marché; ceux-ci même étaient apparemment plus nombreux que ceux-là ; mais Louvois n'en avait pas cure. A tout instant, Louvois réveillait par des cris d'alarme la sécurité, trop confiante à son avis, du contrôleur général[2].

Tant que Louvois ne faisait que réclamer, d'un côté, l'élévation des droits d'entrée pour contenir le flot des marchandises étrangères, et de l'autre, l'abaissement des droits de sortie, pour aider à l'écoulement des marchandises françaises, il se tenait dans les limites

[1] *D. G.* 800.

[2] Louvois au contrôleur général, 8 août 1687 : « Rien ne fera plus l'effet que vous désirez à l'égard des manufactures d'Angleterre que l'exécution ponctuelle de ce qui a été résolu en présence du roi, pour faire payer les draps d'Angleterre ou façon d'Angleterre qui entreront dans le royaume, sur le pied du tarif de 64, soit que ces draps soient apportés par des Anglois, François ou Hollandois; et je ne sais si vous ne jugeriez pas à propos d'informer distinctement des intentions du roi sur ce sujet les intendants de Normandie, Picardie et frontière de Champagne. Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, qu'il fut dit, en présence du roi, que cela se devoit exécuter, non-seulement à l'égard des draps qui se font en Angleterre, mais encore à l'égard des draps façon d'Angleterre qui se font en Hollande. » *D. G.* 785.

son rôle[1]; il en sortait lorsqu'il allait attaquer, : son propre sol et par des moyens frauduleux, l'in-strie étrangère, lorsqu'il écrivait, par exemple, à mbassadeur de Louis XIV à Londres, au sujet des peteries d'Angleterre : « Si vous pouviez envoyer des ;moires qui expliquassent ce qu'il y auroit à faire ur augmenter de plus en plus la décadence des es papeteries, vous feriez chose fort agréable à Majesté[2]. » Il est vrai qu'en cette circonstance il ne sait guère qu'user de représailles, puisqu'il s'a-sait de ramener en France des ouvriers qui avaient ; débauchés par les Anglais.

De toutes les industries françaises, c'est à la dra-rie, bien déchue depuis la mort de Colbert, que

Le 1er janvier 1688, il communiquait au contrôleur général un projet r modifier les droits d'entrée et de sortie sur les verres, « lesquels, it-il, savoir ceux de cristal, payent 3 livres du cent pesant, les petits 'es à boire 20 sols de sortie et 30 sols d'entrée. Il seroit à désirer, r le bien des manufactures de France, que l'on les chargeât de 10 li-; pour l'entrée et de 10 sols pour la sortie. » — Il y avait une ligne louanes entre les provinces de l'ancienne France et les provinces ré-ment conquises; Louvois réclamait, pour les produits français, sinon uppression de cette ligne, tout au moins l'abaissement des tarifs; ; vous supplie, écrivait-il le 24 janvier 1688 au contrôleur général, lonner des ordres pour que les draps et autres petites étoffes des ma-ictures de France qui, suivant le tarif de 1671, doivent payer, pour rer dans les pays conquis, savoir les draps 30 livres du cent pesant, ɜs autres petites étoffes, 15 livres, ne payent dorénavant, à l'égard draps, que 3 ou 4 livres, et les petites étoffes qu'une livre et demie deux livres. » Le 1er février, il prie le contrôleur général d'expédier arrêt pour augmenter les droits de sortie des laines par les frontières 'Est, attendu que les manufacturiers de Suisse, et particulièrement Lausanne, viennent en acheter à Lyon, en Bourgogne et en Cham-ne. *D. G.* 800-801.

19 décembre 1686. *D. G.* 771. — L'ambassadeur, M. Barillon, an-ce à Louvois, le 9 janvier, le 19 mars et le 7 août 1687, qu'il a dé-: plusieurs ouvriers à rentrer en France. *D. G.* 795.

Louvois s'est intéressé davantage. Le 1er septembre 1685, il recevait de M. de La Reynie la note suivante « Le sieur Coustard, marchand, est venu chez moi, ce matin, pour me demander s'il pouvoit continuer de faire prendre secrètement des instructions touchant les draperies, par l'homme qu'il a envoyé en Angleterre, et s'il étoit bien vrai qu'il plût au Roi qu'on travaillât avec effet à rétablir celles de France. Il m'a fait voir l'échantillon que je vous envoie d'un drap qu'il a fait travailler en France pour faire un manteau au Roi. Il prétend que ce drap est d'une finesse extraordinaire et que toute l'Angleterre ne sauroit passer cela, que la fabrique en est même si bonne qu'il n'y a point de pluie qui puisse percer cette étoffe, qu'il est surpris de voir ce qu'on lui marque de tous côtés que l'on peut faire en France pour la beauté des fabriques, et il espère de faire voir par des expériences que les Hollandois ni les Anglois ne les sauroient porter à un aussi haut point de perfection. Je vous envoyerai au premier jour, monsieur, ce qui peut être proposé pour commencer à y travailler utilement et sans éclat[1]. »

Louvois entra dans ce projet avec ardeur, et contribua de toute son énergie au succès de l'entreprise; quand il y eut un assez grand nombre de métiers battants, il ordonna que toute l'armée ne fût plus habillée dorénavant qu'en étoffes de France[2]. En 1687, le débit des draps français était assez considérable

[1] *D. G.* 795.
[2] Louvois aux inspecteurs, 20 octobre 1686. *D. G.* 769.

pour que les Hollandais jugeassent à propos de contrefaire les produits des manufactures d'Elbeuf et de Sedan[1]. « Par les avis que l'on reçoit de Hollande et d'Angleterre, écrivait Louvois au contrôleur général, il paroît qu'il s'y charge une si prodigieuse quantité de draps pour France qu'il y en entrera, non-seulement pour la consommation de cette année, mais même pour celle de l'année prochaine. Les mêmes avis portent que les marchands se pressent de faire ces achats, parce que les commis des fermiers [de la douane], qui sortent au 1er octobre prochain, leur font bonne composition sur les droits. Comme vous connoissez le préjudice que cela portera aux manufactures de France, je vous conjure d'y apporter un prompt remède[2]. »

Il faut dire que Coustard n'avait pas encore tenu toutes ses promesses, et que les draps français, bons pour les soldats et les petites gens, n'étaient pas pour satisfaire les officiers et les gens de cour. Louvois cependant trouva bien le moyen de les mettre à la mode; vers la fin du mois de septembre 1687, Louis XIV déclara qu'il ne porterait pendant l'hiver que du drap de France[3]. Ce que le roi faisait, il fallait bien que tout le monde le fît; pour ôter aux gens de qualité toute chance que pas un d'eux n'échappât à l'obligation commune, Louvois avait eu soin de faire fabriquer, tout exprès à l'usage de la cour, des draps

[1] Louvois à La Reynie, 24 juin 1687; au contrôleur général, 26 septembre. *D. G.* 783-786.
[2] 4 août 1687. *D. G.* 785.
[3] Louvois à La Reynie, 22 et 26 septembre 1687. *D. G.* 786.

rayés qui se reconnaissaient au premier coup d'œil. Cependant il comprenait bien que, « pour que cette affaire réussît parfaitement, » il fallait que le prix fût raisonnable et la marchandise excellente; elle était au contraire médiocre et fort chère, si bien que Louvois était forcé d'écrire au sieur Cadeau, associé de Coustard: « Les premiers draps rayés qui ont été vendus n'étoient pas de trop bonne qualité, et tout le monde se plaint que les derniers sont encore beaucoup plus méchants, quoique le prix qui a été fixé soit assez haut pour que les ouvriers puissent y trouver leur compte, en les faisant bons, et que vous puissiez les bien payer. Songez à mettre ordre que ce relâchement ne continue pas, parce que ce ne seroit pas le moyen de mettre la manufacture en réputation, et qu'il ne seroit pas possible de la soutenir[1]. » — « J'écris au sieur Cadeau, mandait-il en même temps à M. de La Reynie, pour l'exciter à faire faire des draps de meilleure qualité qu'ils n'ont été jusqu'à présent, et lui faire connoître de quelle conséquence il lui est de faire faire de bonne marchandise pour le prix qui y a été mis. L'on me mande de Hollande que l'on commence à y travailler à des draps rayés; il seroit bien important de découvrir qui est le marchand qui en a donné la commission[2]. J'ai appris, disait-il encore, que des marchands drapiers, en dégoûtant des gens de qualité de prendre des draps rayés, leur avoient dit qu'entre-ci et six semaines, tous les draps rayés seroient con-

[1] 1er novembre 1687. *D. G.* 788.
[2] 31 octobre. *D. G.* 787.

sommés, et que, les marchands n'en faisant plus faire, il faudroit bien en revenir aux draps d'Angleterre ou d'Hollande[1]. » Comme le sénat romain, Louvois paya d'audace; plus le péril était grave, plus il montra de superbe assurance. Il fit monter de nouveaux métiers, promit de donner de meilleure étoffe à meilleur compte, et décida Louis XIV à se vouer encore, pour un second hiver, au drap rayé[2].

Le dévouement de Louis XIV n'était pas inutile; car les draps étrangers avaient reparu à la cour, sur les épaules mêmes du Dauphin. Il est vrai que cette protestation s'était faite sans franchise et sous des couleurs simulées, les faussaires ayant imaginé, pour déguiser l'origine de l'étoffe, d'y appliquer des raies peintes. Qu'importe? Le mensonge ne faisait qu'ajouter au crime. Ce complot de garde-robe fut traité comme une affaire d'État; Dangeau lui-même

[1] 17 novembre. *D. G.* 788.

[2] Louvois à La Reynie, 15 novembre 1687 : « Sa Majesté trouve bon que vous fassiez avertir les marchands drapiers qu'elle portera encore, l'hiver qui terminera l'année prochaine, des draps rayés, et que Sa Majesté leur veut bien faire dire cela présentement, afin que chacun puisse en toute sûreté y faire travailler dans les différentes manufactures de France. Les échantillons que le sieur Coustard a accommodés lui-même ont été trouvés par Sa Majesté fort agréables. » — 17 novembre : « Je vous supplie d'examiner s'il ne conviendroit point de donner ordre au sieur Cadeau de faire faire encore deux ou trois cents pièces de son drap au même prix que l'on lui a payé les cinq ou six cents premières, afin d'éviter de tomber dans l'inconvénient de ne plus trouver de draps rayés chez les marchands. » — 21 novembre : « Je ne vois point d'apparence que l'on puisse manquer dorénavant de draps rayés, ayant nouvelle qu'outre les métiers du sieur Cadeau, il y en a cent de montés en draps rayés à Sedan et près de cinquante à Abbeville. J'ai fait avertir les sieurs Collier de me faire apporter les pièces de drap bleu et noir, et je les exhorterai de continuer à s'appliquer à la perfection de leur ouvrage. Cependant Sa Majesté a fort approuvé la pensée qu'a eue le sieur Coustard de réduire à 16 livres le prix des draps rayés. » *D. G.* 788.

en a frémi : « Le roi, dit-il, a trouvé fort mauvais que madame la duchesse d'Uzès ait fait peindre des raies sur un justaucorps couleur de feu que Monseigneur avoit[1]. Il veut condamner à l'amende le marchand qui a vendu le drap et le peintre qui l'a peint. Madame la duchesse d'Uzès les justifie en s'accusant seule. Le roi veut que le justaucorps de Monseigneur soit brûlé, et qu'on ne porte plus d'autres draps que ceux de la manufacture nouvelle de France. » Ce récit de Dangeau est du 18 novembre 1687; huit jours après, la colère du roi n'était pas encore apaisée, puisque Louvois écrivait, le 25, à M. de La Reynie : « Sa Majesté désireroit fort que vous fissiez en sorte de savoir le nom de celui qui a rayé le drap dont l'on a fait un habit pour Monseigneur; son intention est que vous fassiez toutes les diligences nécessaires pour le découvrir et le faire arrêter. » Mais bientôt Louis XIV faillit contrevenir lui-même à la loi qu'il s'était faite; un habit à raies violettes qu'on brodait pour la personne du roi avait été coupé sur une pièce introduite frauduleusement d'Angleterre en France; heureusement, Louvois fut averti à temps[2].

Les gens qui attendaient avec impatience la fin de l'hiver pour se dépouiller d'un costume odieux furent cruellement déçus; le 4 janvier 1688, Louvois écrivait à La Reynie : « Sa Majesté veut bien ne porter cet été

[1] On lit dans les annotations ajoutées par le duc de Saint-Simon au texte de Dangeau : « M. de Montausier, comme ayant été gouverneur de Monseigneur, étoit demeuré premier gentilhomme de sa chambre et maître de sa garde-robe, de laquelle il laissoit le soin à sa fille, la duchesse d'Uzès. »

[2] Louvois à La Reynie, 19 janvier 1688. *D. G.* 800.

que des étoffes de laine qui se feront dans le royaume. » C'était pour achever les courtisans.

Il faut reconnaître que Louis XIV avait beaucoup de mérite à se condamner aux draps français, qui avaient le défaut de se rétrécir et d'autres inconvénients encore : un jour, par exemple, le roi fut obligé de quitter un habit, deux heures après l'avoir mis, parce que le drap avait une odeur désagréable[1]. On crut, de ce coup, les manufactures nationales en disgrâce ; des gens de cour aux marchands drapiers, le bruit courut que le roi, fatigué d'une tentative sans résultat, revenait pour lui-même et permettait à tout le monde de revenir à l'usage des draps d'Angleterre et de Hollande. « Ils seront bientôt désabusés, disait Louvois à son confident, M. de La Reynie, puisqu'ils verront continuer de plus en plus les soins nécessaires pour le rétablissement des manufactures de laine dans le royaume et l'exclusion des étoffes étrangères[2]. »

Louvois ne cessa pas de soutenir les manufactures françaises contre une coalition d'intérêts et de goûts qui, de son côté, ne cessa pas de grossir et de lutter. La fraude avait des complices, non-seulement à la cour, mais dans le sein même du gouvernement ; les agents placés sous les ordres de Seignelay prêtaient les mains à la contrebande maritime. A peine fut-il mort, et M. de Pontchartrain mis en sa place, que

[1] Louvois à Cadeau, 7 janvier 1688.

[2] 17 février 1688. *D. G.* 801. — Le 30 août 1689, Louvois écrit encore à La Reynie : « Vous pouvez assurer les marchands que le roi portera encore du drap rayé cet hiver, et qu'ainsi ils auront occasion de se défaire de celui qu'ils ont. » *D. G.* 855.

Louvois se hâta d'écrire au nouveau secrétaire d'État : « Jusqu'à présent, les intendants de marine et principalement celui de Brest ont favorisé l'entrée dans le royaume des étoffes étrangères ; ayez, s'il vous plaît, agréable de leur donner les ordres que vous estimerez nécessaires pour qu'ils changent de conduite[1]. »

L'attention qu'apportait Louvois à la fabrication des draps et des étoffes de laine n'était pas exclusive au point de lui faire oublier les manufactures de soieries ni les autres branches moins importantes de l'industrie nationale ; il y donnait au contraire beaucoup de soins ; mais, quoi qu'il pût faire, ses soins étaient condamnés d'avance à demeurer stériles[2]. La guerre survint, toujours fatale à la prospérité du commerce et des manufactures ; cependant la guerre n'était pas le plus grand mal. Rejetés depuis de longues années vers l'industrie et le commerce, c'étaient les protestants qui y avaient porté la vie et la chaleur ; l'industrie, atteinte par les dragonnades, achevée par la révocation de l'édit de Nantes, se mourait, entre les mains de Louvois, des blessures que Louvois, persécuteur des protestants, lui avait faites.

[1] 8 novembre 1690. *D. G.* 930.

[2] En 1688, il s'entendit avec un sieur Silvestre de Sainte-Catherine pour établir dans le midi de la France des pépinières et plants de mûriers blancs ; un article du traité porte « que les ouvriers que le sieur Silvestre fera venir d'Italie, soit pour instruire les gens du pays qu'il voudra employer au travail des soies, soit pour établir la manufacture des organsins et autres manières de préparer les soies, seront exempts de taille pendant dix ans. » 28 juin 1688. *D. G.* 805. — On pourrait encore noter, dans la même année, des informations prises et des projets étudiés, afin d'aider les fabricants de chapeaux de castor à disputer aux Hollandais le marché des Indes espagnoles. Louvois à Dalencé, 14 janvier 1688 ; à La Reynie, 20 janvier. *D. G.* 809.

CHAPITRE VII

Les protestants et l'opinion publique. — Richelieu, dit-on, n'a pas accompli tous ses projets. — Idées de Louis XIV. — Le secrétaire d'État pour les affaires de la Religion Prétendue Réformée. — Châteauneuf. — Anarchie dans l'affaire de la révocation de l'édit de Nantes. — Rôle de Louvois dans cette affaire. — Conversion de Gûuzer. — Louvois modéré jusqu'en 1681. — Caisse des conversions. — L'intendant Marillac en Poitou. — Origine des dragonnades. — Marillac souvent réprimandé. — M. de Ruvigny. — Émigration protestante. — Suppression des dragonnades. — Rappel de Marillac. — Assemblées des réformés en 1683. — Répression militaire. — Plan de conversion générale en 1684. — Madame de Maintenon. — Méthode du chancelier Le Tellier. — L'intendant Bâville en Poitou. — Gratifications secrètes. — Vérification des titres de noblesse. — Affaire des baptêmes. — L'intendant Foucault en Béarn. — Conversions en masse. — Les grandes dragonnades. — Les généraux et les intendants. — Bâville en Languedoc, et Foucault en Poitou. — Ordres contradictoires. — Violence de Foucault. — Affluence des conversions. — Le comte de Tessé à Orange. — On croit tout fini. — Révocation de l'édit de Nantes. — Mort du chancelier Le Tellier. — Louvois chef de famille. — Démission de Courtenvaux. — Barbezieux secrétaire d'État en survivance. — Soumission de Courtenvaux. — Intégrité de Louvois. — Dernière clause de l'édit révocatoire. — Agitation parmi les religionnaires et les nouveaux convertis. — Harangue de Foucault aux gentilshommes du haut Poitou. — Recrudescence des rigueurs. — Fureur de Louvois contre les opiniâtres. — Ménagements pour les nouveaux convertis. — Modération de l'évêque de Grenoble. — Assemblées au désert. — Répression violente. — Condamnations à mort. — Déportations en Amérique. — Émigration incessante. — Violences contre les fugitifs. — Ordres contradictoires. — L'émigration tolérée. — Effets de l'émigration en Europe. — Patriotisme des religionnaires en France. — Mémoire de Vauban à Louvois. — Louvois se modère. — Louis XIV persiste dans ses projets. — Opinion de Chamlay. — Jugement sur la révocation de l'édit de Nantes.

« L'édit qui a supprimé celui de Nantes, et les déclarations qui ont suivi cet édit de suppression, ont eu

des effets et des suites si tristes que l'histoire de notre siècle ne parlera que de ce funeste événement. L'intention du roi étoit aussi sage que pieuse, et rien ne pouvoit être meilleur au bien de l'État et à celui de l'Église que de n'avoir en France qu'une religion; mais de quels moyens, grand Dieu! s'est-on servi pour y parvenir! Les dragons ont été les principaux prédicateurs de notre Évangile; les villes entières abjuroient dès qu'elles les voyoient approcher, et les évêques qui recevoient ces abjurations forcées poussoient ces malheureux à faire malgré eux le plus horrible des sacriléges, en les forçant à communier publiquement et à remplir les devoirs les plus saints d'une religion à laquelle ils ne croyoient pas. Enfin, réduits à ne prévoir leur salut que dans la fuite, ils ont abandonné ce qu'ils avoient de plus cher, et quittant pour jamais la douceur de la patrie, ils ont été chercher, sous un ciel étranger, la liberté de penser de la religion et de ses mystères ce que leurs pères en avoient pensé.

« La résolution de supprimer l'édit de Nantes et d'ôter l'exercice public du calvinisme a eu son premier principe dans la piété du roi aidée par le conseil des jésuites qui gouvernent sa conscience. *Fallit te incautum pietas tua.* Mais le conseil de contraindre par des voies violentes les huguenots à se faire catholiques a été donné et exécuté par le marquis de Louvois, qui a cru pouvoir manier les consciences et gouverner la religion avec les manières dures que, malgré sa sagesse, la violence de son tempérament lui inspire presque en tout. »

insi parle un témoin, homme de cour et honnête ıme. Qui est-il? peu importe[1]. L'opinion qu'il rime, nous le savons d'ailleurs, ne lui est point usivement personnelle, et nous pouvons méditer ce témoignage anonyme comme sur l'expression aine des idées admises à cette époque, touchant dissidences en matière de foi. Dans la société temporaine de Louis XIV, le sentiment qui domine celui-ci : on a tort de contraindre les dissidents la violence, mais on a raison de vouloir qu'il n'y plus de dissidents; en soi, le principe des conver-ıs est excellent, ce sont les moyens qui sont détes-es. Vauban, décidé contre la persécution, ne tient un autre langage : « Jamais chose, dit-il expressé-ıt, n'eût mieux convenu au royaume que cette

ın sait qu'au dix-septième siècle, tous les événements, grands ou ;, depuis les affaires d'Etat jusqu'aux intrigues scandaleuses, don-t texte à des chansons qui couraient la cour et la ville, et dont :oup de gens s'empressaient de tirer copie. Il existe un assez grand ıre de ces recueils manuscrits; nous en possédons un entre autres li d'annotations très-curieuses. L'auteur de ces annotations nous est nu; mais nous sommes certain d'avoir affaire à un homme de cour, ·épandu et de beaucoup d'esprit. Le morceau qu'on vient de lire est ımple note en marge d'une chanson sur la révocation de l'édit de :s. Cette note se termine par le paragraphe suivant, qui ne méritait :s honneurs du texte, mais qui vaut la peine d'être ajouté ici, à titre nseignement sur les rumeurs de l'opinion publique : « On m'a dit, ut-être n'est-il que trop vrai, que la première pensée et le conseil ;rsécuter les huguenots et d'abolir l'édit de Nantes a été suggéré ıésuites françois par leur général qui agissoit par l'inspiration du ıl d'Espagne, à qui la Société a de tout temps été dévouée, et que la ın d'Autriche, qui a connu par ses malheurs ce qu'il en coûte de per-er une religion, se voyant à la veille de sa dernière ruine par la trop le puissance de la France, a imaginé qu'il n'y avoit que dans les ıils des jésuites qu'elle pût trouver une ressource sûre pour nous ılir autant que les Espagnols l'ont été par la persécution des Maures, Pays-Bas par celle des protestants. »

uniformité de sentiments, tant désirée, s'il avoit plu à Dieu d'en bénir le projet[1]. »

Cette société rapprochée, ramassée dans l'unité politique et administrative, ne comprend et ne souhaite que l'unité religieuse; celle-ci lui paraît être le corollaire indispensable de celle-là. En vain lui dira-t-on que Richelieu, qui a voulu et fait la première, a négligé, sciemment et de propos délibéré, la seconde; qu'en abattant la faction des huguenots, il a respecté leur croyance; elle répondra qu'on se trompe, que Richelieu, empêché par d'autres soins, est resté, vis-à-vis des protestants, à mi-chemin de ses projets, et qu'il n'a pas tenu à lui que les huguenots ne perdissent leurs temples, après avoir perdu leurs places de sûreté. Voici encore un honnête homme, contraire aux moyens violents, Chamlay, qui n'a pas le moindre doute à cet égard, et qui va nous parler de Richelieu et de ses idées, d'un ton sincère et convaincu, absolument comme il nous parle de Louis XIV et de Louvois, en homme qui sait les affaires et connaît le fond de la politique. « Le dessein de ce grand ministre, nous dit-il, n'étoit pas seulement de dépouiller les huguenots de la possession de leurs places de sûreté; il avoit encore formé celui d'extirper entièrement le calvinisme en France, persuadé qu'il étoit que la multiplicité des religions dans un même État n'étoit propre qu'à y fomenter des guerres civiles et à le mettre en proie aux étrangers; et il n'y a pas lieu de douter

[1] Mémoire pour le rappel des huguenots, présenté à Louvois en décembre 1689.

par la supériorité de son génie, il ne fût enfin à bout de ce grand projet; mais les grandes les qui s'étoient élevées à la cour contre lui l'emèrent de l'exécuter, et d'ailleurs il en fut diverti l'autres projets de guerres étrangères d'une bien vaste étendue que celui-là, lesquels ont été les niers fondements de l'abaissement des plus consibles puissances de l'Europe et de l'élévation de la archie françoise que le roi d'aujourd'hui a mise temps après sur le pied et dans l'état où elle est entement. Cependant le roi, après la mort du inal Mazarin, ayant pris le timon des affaires et nciens errements du cardinal de Richelieu à rd du parti huguenot, dont les diverses guerres ouvements survenus à la cour avoient interrompu urs et l'exécution, il jeta dès lors les premiers ements de la ruine de ce parti[1]. »

range aberration des esprits les plus sensés en rence! Ils admirent Richelieu sans le comprenils défont son œuvre en s'imaginant qu'ils l'achè-Depuis trente ans, seule en Europe, la France quait la liberté de conscience; c'était son honneur gloire; c'était sa force. Malheureusement les emporains de Louis XIV ne l'entendaient point ; leurs esprits, fermés à l'idée de la tolérance, taient ou s'affligeaient du fait de la tolérance ne d'un désordre public; entre les impatients et nodérés, la suppression de ce désordre ne faisait loute; ils ne différaient que sur la question de

[1] émoire sur les événements de 1678 à 1688. *D. G.* 1183.

temps et sur les moyens d'agir. La grande transaction qui avait mis heureusement fin aux guerres religieuses du seizième siècle, l'édit de Nantes, perpétuel et irrévocable, était dénoncé par les générations étrangères aux douleurs des générations précédentes, comme un expédient de circonstance, essentiellement révocable et purement transitoire. Elles cherchaient, elles croyaient trouver, dans le préambule même de cet édit, certaine phrase et certains mots qui en avaient, dès l'origine, prédit et justifié la suppression [1].

Telles étaient les idées étroites, erronées, mais sincères, au milieu desquelles avait grandi Louis XIV. A peine fut-il roi régnant, sa politique devint contraire aux obligations de l'édit de Nantes [2]. Du sol de la France, profondément remué et fouillé, l'hérésie calviniste, ar-

[1] « Maintenant qu'il plaît à Dieu commencer à nous faire jouir de quelque meilleur repos, nous avons estimé ne le pouvoir mieux employer qu'à vaquer à ce qui peut concerner la gloire de son saint nom, et à pourvoir qu'il puisse être adoré et prié par tous nos sujets, *et s'il ne lui a plu permettre que ce soit pour encore en une même forme*, que ce soit au moins d'une même intention. »

[2] Je reproduis ici deux citations importantes que j'ai données ailleurs. Le 18 décembre 1664, M. de Grémonville, ambassadeur de Louis XIV à Vienne, rendant compte au roi d'une conversation qu'il avait eue avec le confesseur de l'Empereur, s'applaudissait d'avoir dit « que le roi n'avoit d'autre application que d'extirper l'hérésie, et que, si Dieu, par sa grâce, continuoit le bonheur de son règne, on verroit, dans peu d'années, qu'elle s'éteindroit en France. » Le 17 décembre 1665, Louvois écrivant au marquis de Pradel, chef du corps auxiliaire envoyé par Louis XIV en Hollande contre l'Évêque de Munster, blâmait le zèle excessif d'un officier français qui avait blessé, dans leurs croyances, les habitants d'une ville hollandaise, et il ajoutait ces paroles remarquables : « La conduite que cet officier a tenue en ce rencontre, quoique très-conforme aux sentiments intérieurs de Sa Majesté, est tout à fait contraire à la manière dont elle désire que l'on vive à l'égard d'un peuple extrêmement jaloux de sa religion, et qui n'est que trop bien informé du désir que Sa Majesté a d'abaisser ceux qui sont de celle qu'ils professent. »

rachée jusqu'aux dernières fibres, devait, disait-on, disparaître à jamais. Quels procédés et surtout quels ouvriers Louis XIV a-t-il employés à ce labeur?

Parmi les quatre secrétaires d'État, il y en avait un dont les attributions se réduisaient aux seules affaires de la Religion Prétendue Réformée. Tandis que ses collègues aux affaires étrangères, à la marine, à la guerre, reculaient sans cesse les limites et rehaussaient l'importance de leurs fonctions, celui-ci ne tendait, ne pouvait tendre qu'à restreindre et à rabaisser les siennes. Si la police des religionnaires lui était confiée, c'était à la seule condition d'en réduire incessamment le nombre; la diminution plus ou moins rapide du troupeau dont il avait la charge donnait à chaque instant la mesure de son zèle, de sorte que le plus glorieux jour de son administration devait être justement celui où il ne lui resterait plus rien à faire. C'était bien de lui qu'on pouvait dire qu'il travaillait à se rendre inutile. Un tel rôle n'avait rien qui pût tenter les gens de mérite ou d'ambition; aussi fut-il toujours délaissé aux subalternes. Le secrétaire d'État pour les affaires de la Religion Prétendue Réformée, incapable de prendre, comme les autres, son essor vers les hautes régions du gouvernement, resta seul dans la bassesse de leur commune origine, dans le terre à terre, un pur commis.

C'est à peine si l'on connaît, autrement que par leur nom, les deux hommes qui se résignèrent à ces fonctions sans honneur, pendant le règne de Louis XIV, La Vrillière et Châteauneuf, le père et le fils. Au premier, Louis XIV a donné, d'une main dé-

daigneuse, et de compte à demi avec un collègue de même sorte, un certificat d'honnête médiocrité. « La Vrillière et Duplessis, a-t-il dit, étoient de bonnes gens dont les lumières paroissoient assez proportionnées à l'exercice de leurs charges, dans lesquelles il ne tomboit rien de fort important. J'eusse pu sans doute jeter les yeux sur des gens de plus haute considération; mais ceux que je choisis me semblèrent suffisants pour exécuter sous moi les choses dont j'avois résolu de les charger[1]. » Duplessis-Guénégaud ayant bientôt sombré dans le naufrage de Fouquet, La Vrillière resta seul pour montrer aux générations nouvelles ce qu'était un secrétaire d'État des anciens jours. Châteauneuf, son fils, ne fut ni moins médiocre ni plus considéré. Si l'on veut insinuer, par commisération, qu'ils se sont dévoués, l'un après l'autre, à une tâche ingrate, il faut ajouter que leur dévouement fut bien complet, car ils n'en eurent pas même le mérite. Dans toutes les atteintes dirigées contre les protestants, depuis le commencement du règne de Louis XIV, ils n'eurent aucune initiative; chacun se servait d'eux pour mettre ses propres idées à l'épreuve, et pour en réclamer, en cas de succès, le bénéfice. Il est vrai qu'on est en droit de faire, à peu de chose près, le même reproche à Louis XIV et à ses ministres.

L'affaire de la révocation est, en effet, la seule dont on peut dire qu'elle n'a pas suivi la direction exclusive des chefs du gouvernement, qu'elle leur a souvent

[1] *Mémoires de Louis XIV*, édition de M. Charles Dreyss, t. II, p. 391.

échappé, et qu'en plus d'une circonstance, ils ont subi l'action de leurs propres agents. Combien d'arrêts contre les protestants les assemblées du clergé, périodiquement renouvelées, n'ont-elles pas dictés, arrachés même à la cour[1] ! Et combien de mesures les intendants n'ont-ils pas insinuées et suggérées, qui, de locales et temporaires d'abord, sont devenues bientôt des lois générales et permanentes ! Allons plus loin, que voyons-nous ? Les évêques pressés par le bas clergé, les intendants par les subalternes, tous par la multitude ignorante et méchante. Ce n'est pas de Paris ou

[1] Les assemblées générales du clergé de France se tenaient tous les cinq ans ; on a le recueil de leurs procès-verbaux. Voici, d'après ces procès-verbaux, les principales demandes contre les protestants adressées au roi par ces assemblées, de 1660 à 1685.

Assemblée de 1660. Défense aux catholiques d'embrasser le calvinisme ; peines sévères contre les *relaps*. Exclusion des réformés des charges et emplois publics. Destruction des temples nouvellement bâtis. Suppression des hôpitaux, académies et colléges entretenus et dirigés par les réformés.

Assemblée de 1665. Mêmes demandes, si ce n'est que la pénalité contre les *relaps*, qui n'est que le bannissement, soit aggravée. Suppression des chambres de l'édit et des chambres *mi-parties*, établies à Castres, Bordeaux et Grenoble. Mainmise sur les biens possédés par les consistoires.

Assemblée de 1670. Mêmes demandes. Défense aux réformés de s'imposer entre eux. Défense aux réformés d'enseigner autre chose que la lecture, l'écriture et le calcul. Obligation de contribuer à l'entretien des églises et des écoles catholiques. Permission d'instruire et d'enlever à leurs familles les enfants des réformés, dès l'âge de sept ans.

Assemblée de 1675. Réitération des demandes qui n'ont pas été accueillies. Nullité des mariages mixtes ; incapacité des enfants nés de ces mariages. Imposition des ministres à la taille. Réclamation contre les synodes trop fréquents.

L'Assemblée de 1680 n'a presque plus rien à demander.

Assemblée de 1685. Défense aux réformés d'exercer les professions d'avocat, d'imprimeur, de libraire. Défense aux réformés de tenir logis, hôtels et cabarets. « Que défenses soient faites à ceux de la R. P. R. de faire exercice de leur religion dans les terres et domaines du roi. » En d'autres termes, révocation pure et simple de l'édit de Nantes.

de Versailles que le courant descend aux provinces; c'est du fond des provinces que le flot monte vers Paris.

Dans le mécanisme de ce gouvernement, un et si bien réglé, à ce qu'il semble, on sent, de bas en haut, l'action d'une force perturbatrice et désordonnée. Ainsi s'expliquent les troubles, les hésitations, les contradictions, qui font de la révocation de l'édit de Nantes, œuvre inique, un sujet d'étude médiocre et stérile. Vous cherchez un modèle de haute stratégie, des combinaisons, un ensemble? Peine perdue. Vous ne trouvez que des lambeaux de plans qui ne se raccordent point, des mouvements qui se contrarient, des chocs et des heurts, l'anarchie, en un mot, dans le plus misérable et le plus odieux détail. Là où manque le grand art de la guerre, si l'on ne voit que les atrocités, il n'y a pas de plus abominable spectacle.

On s'en prend à Louvois. Quoiqu'il n'ait ni tout fait, ni tout ordonné, ni même tout connu, on lui impute tout, on le rend responsable de tout. De son temps même il en était ainsi; déjà l'odieux de la révocation de l'édit de Nantes lui était exclusivement reproché. Avait-il, devant ses contemporains, a-t-il devant la postérité le droit de s'en plaindre? Non, sans aucun doute. En affectant de tout dominer, de tout diriger, il a rendu toutes les accusations légitimes; il a payé chèrement, cruellement, les satisfactions de son orgueil. L'histoire de la révocation de l'édit de Nantes a été faite : c'est, de tous les grands événements du règne de Louis XIV, celui qui a été le plus creusé, fouillé, soumis à l'analyse, étudié dans ses causes et

poursuivi jusque dans ses derniers effets. Nous n'avons absolument ici qu'à définir et à préciser le rôle de Louvois dans la révocation de l'édit de Nantes.

Louvois n'était ni un fanatique, ni même un dévot; il se raillait, en son particulier, de Seignelay, qui, parmi ses ardeurs au plaisir, avait, par intermittence, des accès de fièvre religieuse. On ne peut guère citer qu'un seul cas où Louvois ait fait personnellement œuvre de prosélytisme; il s'était mis en tête de convertir un de ses affidés de Strasbourg, Günzer, qui était luthérien. Au mois de janvier 1685, Günzer lui ayant écrit pour lui faire ses compliments de nouvelle année, Louvois lui répondit : « J'avois toujours espéré que vous feriez les diligences nécessaires pour connoître les erreurs de votre religion, et, lorsque je vous en ai parlé moi-même sur les lieux, vous m'aviez répondu de manière que j'avois cru qu'aussitôt après la trêve [de Ratisbonne], vous ne différeriez pas plus longtemps à vous instruire. Je vous prie donc de me mander dans quel sentiment vous êtes présentement à cet égard, et si vous n'avez point déjà commencé à fréquenter les gens qui peuvent vous aider à faire un pas si important pour les affaires de l'autre monde et de celui-ci. »

Günzer ne fut qu'ébranlé; Louvois redoubla, par une nouvelle épître : « Votre lettre me donne lieu d'espérer que vous ferez bientôt un pas fort utile pour l'autre monde et pour celui-ci. Puisque vous connoissez la vérité, vous ne devez point, ce me semble, vous mettre en peine de vouloir accommoder les deux religions ensemble, et vous devez songer à

embrasser celle qui est la plus sûre pour votre salut et la plus ancienne. J'apprends que des principaux bourgeois de Strasbourg se font instruire; s'ils faisoient abjuration, je craindrois que le roi ne jugeât à propos de leur confier les soins dont vous êtes chargé[1]. »

Günzer se sentit tout à fait convaincu; il fit part de sa conversion à l'intendant d'Alsace, M. de La Grange, qui s'empressa d'en informer Louvois, et Louvois écrivit pour la troisième fois à son prosélyte : « J'ai appris avec la dernière joie la résolution que vous avez prise de vous faire catholique. Vous apprendrez, par M. de La Grange, la grâce que Sa Majesté a bien voulu vous faire en cette considération[2], et vous pouvez compter sur sa protection dans toutes les occasions qui se présenteront pour votre avantage[3]. » Cependant Günzer tardait beaucoup à déclarer au public la confidence qu'il avait faite au ministre et à l'intendant; il fallut le presser. Enfin, le 22 avril, Louvois écrivit à M. de La Grange : « Sa Majesté a appris avec plaisir que le sieur Günzer commence à fréquenter les églises. Vous devez le porter à continuer, et lui faire entendre combien il lui seroit préjudiciable de toutes manières qu'il hésitât à professer publiquement la religion qu'il a embrassée[4]. »

Les arguments de Louvois sont grossiers, et, dans toute la force du mot, palpables; c'est un sergent qui fait des recrues, argent comptant. De l'âme, de la

[1] 7 et 23 janvier 1685. *D. G.* 741.
[2] Cette grâce était une pension de 6,000 livres.
[3] 13 février. *D. G.* 742.
[4] *D. G.* 744.

conscience, des problèmes qui divisent les communions chrétiennes, il ne s'inquiète pas; il ne perd jamais la terre de vue; le calvinisme, après tout, n'est pour lui que « la religion qui déplaît au roi. » Tant que le déplaisir du roi contre les calvinistes ne s'était manifesté que par des refus de grâces ou par des sévérités légales[1], Louvois s'était abstenu d'intervenir dans les affaires de la Religion Prétendue Réformée. Pendant les vingt premières années de sa vie publi-

[1] Il y a dans les *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, un morceau célèbre, rédigé par Pellisson, vers l'année 1671, sous ce titre : *Conduite à tenir à l'égard des protestants; les ramener sans violence.* En voici quelques extraits : « Je crois, mon fils, que le meilleur moyen pour réduire peu à peu les huguenots de mon royaume étoit, en premier lieu, de ne les point presser du tout par aucune rigueur nouvelle contre eux, de faire observer ce qu'ils avoient obtenu de mes prédécesseurs, mais de ne leur rien accorder au delà, et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance pouvoient permettre. Mais, quant aux grâces qui dépendoient de moi seul, je résolus, et j'ai assez ponctuellement observé depuis, de ne leur en faire aucune, et cela par bonté, non par aigreur, pour les obliger par là à considérer de temps en temps, d'eux-mêmes et sans violence, si c'étoit par quelque bonne raison qu'ils se privoient volontairement des avantages qui pouvoient leur être communs avec tous mes autres sujets. Cependant, je résolus aussi d'attirer, même par récompense, ceux qui se rendroient dociles. Mais il s'en faut encore beaucoup que j'aie employé tous les moyens que j'ai dans l'esprit pour ramener ceux que la naissance, l'éducation et le plus souvent un zèle sans connoissance tiennent de bonne foi dans ces pernicieuses erreurs. Aussi j'aurai, comme je l'espère, d'autres occasions de vous en parler, sans vous expliquer par avance des desseins où le temps et les circonstances des choses peuvent apporter mille changements. » Édition de M. Ch. Dreyss, t. II, p. 456. — Vers la même époque, madame de Maintenon écrivait à son frère : « On m'a porté sur votre compte des plaintes qui ne vous font pas honneur. Vous maltraitez les huguenots; vous en cherchez les moyens, vous en faites naître les occasions; cela n'est pas d'un homme de qualité. Ayez pitié de gens plus malheureux que coupables. Ils sont dans des erreurs où nous avons été nous-mêmes, et dont la violence ne nous auroit jamais tirés. Henri IV a professé la même religion, et plusieurs grands princes. Ne les inquiétez donc point. Il faut attirer les hommes par la charité; Jésus-Christ nous en a donné l'exemple, et telle est l'intention du roi. »

que, on ne le rencontre pas une seule fois parmi ceux qui poussent aux mesures de rigueur; tout au contraire. Si sa carrière s'était achevée avant l'année 1681, il aurait pu passer dans l'histoire pour un des derniers et des plus persévérants amis de la tolérance.

Tandis que les protestants étaient exclus peu à peu des fonctions publiques, et menacés même jusque dans les professions libérales, l'armée leur ouvrait un asile au seuil duquel s'arrêtait la persécution. Les Allemands réformés, et surtout les Suisses, qui servaient le roi en grand nombre, n'avaient pas besoin d'invoquer leurs capitulations pour pratiquer librement l'exercice de leur culte; Louvois prévenait ou repoussait, sans hésiter, toutes les attaques dirigées contre leurs droits. Si parfois l'irritation des populations catholiques, pour qui l'exercice de ce culte était un scandale, s'échappait en rumeurs, souvent même en menaces, le ministre marchait droit aux fauteurs de ces émotions populaires et les menaçait à son tour de les punir comme perturbateurs du repos public[1]. Il était impossible que les officiers français de la Religion ne fussent pas couverts par la tolérance qui s'étendait sur leurs coreligionnaires étrangers. Jusqu'à la paix de Nimègue, ils n'eurent aucun sujet de se plaindre.

La guerre achevée, Louis XIV revint aux soucis du

[1] Au mois d'août 1673, l'évêque de Tournai et l'intendant de Flandre font savoir à Louvois que les habitants de Lille et de Tournai sont irrités de ce que les Suisses du régiment d'Erlach ont fait prêcher publiquement leur ministre, et chanté les psaumes. Louvois répond : « Les sujets des villes de Flandre n'ont aucun sujet de se plaindre, quand il n'y a que les troupes qui font l'exercice de leur religion. Si les peuples font insulte au ministre, on les punira comme perturbateurs du repos public. » *D. G.* 339.

gouvernement intérieur, surtout aux soucis du gouvernement religieux. Le 28 octobre 1679, madame de Maintenon écrivait : « Le roi pense sérieusement à la conversion des hérétiques ; et, dans peu, on y travaillera tout de bon. » Il y avait, depuis 1677, une caisse alimentée par les revenus des bénéfices vacants, et dont les fonds, administrés par Pellisson, qui était lui-même un nouveau converti, étaient spécialement destinés à solder, parmi les plus pauvres calvinistes, des conversions à bas prix[1], mais non sans valeur, car la sévérité des lois contre les *relaps*, c'est-à-dire contre ceux qui, ayant abjuré, retombaient dans leurs anciennes erreurs, les rendait terriblement sérieuses.

Quoique l'emploi de ces fonds, dont la source venait de l'Église, et dont l'effet lui était particulièrement intéressant, eût dû exclusivement appartenir aux évêques, les intendants y prétendirent, entrèrent en concurrence avec eux, usurpèrent en grande partie le droit, sinon de convaincre, au moins d'acheter les consciences, et commencèrent d'envoyer à la cour ces fameuses listes de conversions, alignées, avec pièces à l'appui, suivant les règles d'une comptabilité rigoureuse, de sorte qu'au premier coup d'œil, la somme des fonds employés, divisée par la somme des conversions obtenues, donnait l'exacte mesure du zèle des administrateurs, et permettait de comparer leurs différents génies. Il y en eut cependant, parmi les plus intelligents et les plus zélés, qui ne se contentèrent pas du succès de cette méthode financière ; ils lui re-

[1] Le prix variait de 6 à 12 livres.

prochèrent même de n'être, malgré les apparences, ni efficace, ni prompte, et surtout de ne s'adresser qu'aux pauvres gens, qu'à la plèbe des religionnaires. Ils s'ingénièrent pour perfectionner l'art des conversions. L'un des plus inventifs était l'intendant de Poitiers, Marillac.

Louvois, qui avait dans son département le Poitou, peuplé de calvinistes, ne prêtait aux affaires de la Religion qu'une attention distraite; la politique étrangère, les chambres de réunion le préoccupaient alors bien davantage, et ses desseins étaient bien plus d'usurper sur Croissy que sur Châteauneuf. Toutefois, en affectant de consulter Châteauneuf plus que de raison, Marillac finit par piquer Louvois[1] et par le compromettre sans retour avec les calvinistes. C'est ainsi que, dans les premiers mois de l'année 1681, s'il ne persuadait pas encore à Louvois d'interdire aux protestants l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie, ou de retirer à ceux qui en étaient pourvus, leurs brevets de maîtres de poste[2], il lui suggérait et lui faisait adopter une mesure bien autrement considérable.

Une ordonnance, appliquée d'abord au Poitou seulement, mais bientôt après étendue à toutes

[1] Louvois à Marillac, 10 mars 1681 : « C'est à M. de Châteauneuf que vous devez vous adresser pour ce qui regarde les affaires de la Religion en général, c'est-à-dire les jugements des temples, sur la conservation desquels les commissaires députés à cet effet ont été partagés; mais pour toutes les autres affaires de votre département, hors celles de finances, c'est à moi à en rendre compte au roi, et je vous ferai savoir ses intentions fort promptement, lorsque vous me les demanderez. » *D. G.* 653.

[2] Louvois à Marillac, 15 avril 1681. *D. G.* 654.

les provinces du royaume, exemptait, pendant deux années, les nouveaux convertis du logement des gens de guerre. « Cette ordonnance, disait Louvois, pourroit causer beaucoup de conversions dans les lieux d'étape, si vous teniez la main à ce qu'elle soit bien exécutée, et que, dans les répartiments qui se feront des troupes qui y passeront, il y en ait toujours la plus grande partie logée chez les plus riches des religionnaires. Mais Sa Majesté désire que vos ordres sur ce sujet soient par vous ou par vos subdélégués donnés de bouche aux maires et échevins des lieux, sans leur faire connoître que Sa Majesté désire par là violenter les huguenots à se convertir, et leur expliquant seulement que vous donnez ces ordres sur les avis que vous avez eus que, par le crédit qu'ont les gens riches de la Religion dans ces lieux-là, ils se font exempter au préjudice des pauvres[1]. »

La première troupe qui fut envoyée pour loger en Poitou fut un régiment de dragons; cette troupe n'avait rien de plus terrible qu'une autre, si ce n'est son nom; mais ce nom seul, de sinistre augure, terrifia les peuples et leur inspira d'abord l'éternelle horreur des « dragonnades. » Des faits déplorables ne tardèrent pas, d'ailleurs, à justifier cette première et fatale impression.

Le logement des gens de guerre, lourde charge, n'était pas une charge nouvelle; les désordres qu'entrainait le logement des gens de guerre n'étaient pas

[1] Louvois à Marillac, 18 mars 1681. *D. G.* 653.

non plus des maux inconnus jusqu'alors. Ils parurent nouveaux cependant, parce qu'on vit pour la première fois les hommes qui étaient chargés de prévenir et de réprimer la licence du soldat, la souffrir et la provoquer même. Marillac y poussait de tout son pouvoir. Il compromettait audacieusement le nom de Louis XIV et de Louvois; il outrait leurs ordres; il les entraînait au delà de leur propre volonté, croyant leur plaire au fond, et n'imaginant pas qu'il pût être désavoué. Il ne le fut pas d'abord, au moins publiquement; le pouvoir absolu ne sait pas reculer à propos, parce qu'il a toujours besoin de paraître infaillible. Cependant Marillac fut constamment averti qu'il faisait fausse route; la correspondance de Louvois avec lui, pendant huit mois, n'est qu'un continuel rappel à l'ordre.

Dès le 7 mai, Louvois lui écrivait : « Les députés des religionnaires se plaignent fort de ce qui s'est passé en dernier lieu dans votre département, pendant le séjour des compagnies du régiment du Saussay, qu'ils assurent avoir été toutes logées chez les religionnaires. Je leur ai voulu répondre qu'assurément il y en avoit eu chez les catholiques, et ils se sont offerts de prouver le contraire; de quoi ayant rendu compte à Sa Majesté, elle m'a commandé de vous faire savoir qu'elle désire que ce que je vous ai mandé de son intention à cet égard soit ponctuellement exécuté, et que vous ne souffriez jamais que l'on décharge entièrement les catholiques du logement des gens de guerre pour les mettre chez les religionnaires. Je vous ai expliqué si clairement la volonté de Sa Majesté sur

la que je n'ai qu'à vous en recommander l'exécu-
on[1]. »

Il n'y a ici qu'un abus de pouvoir, une infraction la loi; tout de suite viennent les violences. Marillac efforce en vain de les dissimuler ; il voudrait que la ur ne connût que les conversions, sans la contrainte, fin sans les moyens; mais les protestants ont à la cour défenseur légal, un représentant accrédité, le maruis de Ruvigny. Celui-ci est un homme de cœur, énerque, résolu; par lui la vérité se fait jour, toutes les aintes vont au roi[2]. Le 23 août, Louvois écrit à Malac : « Je vous envoie des mémoires qui ont été dons au roi par M. de Ruvigny, lequel a assuré Sa Majesté le ceux qui les ont apportés veulent se soumettre à ute sorte de châtiments s'ils ne prouvent pas ce qui est exposé; et comme il n'y a rien de si contraire ux intentions de Sa Majesté que les violences qui y nt énoncées, elle m'a ordonné de vous les adresser de vous recommander de prendre de telles mesures l'elles cessent absolument, désirant même que vous ssiez faire des exemples des cavaliers qui les ont mmises, si vous pouvez en avoir des preuves[3]. »

[1] On lit dans la même lettre : « Quand il seroit vrai que les prêches croient cesser lorsqu'il n'y auroit pas dix familles pour y assister, cela se pourroit jamais entendre du lieu où est situé ledit prêche, et il faupit que dans tous les villages de l'étendue du ressort dudit prêche, il restât plus que dix familles de la R. P. R. » *D. G.* 654 *bis.*

[2] Voir les dépêches de Louvois à Marillac, du 2 juin, et à l'intendant Limoges, Lebret, du 20 juin, toutes deux citées en partie par Rulre. *D. G.* 655. — Il y a, de ce même temps, à la date du 17 juin, une lonnance odieuse qui permet aux enfants de se convertir, dès l'âge de ot ans; c'est la destruction de la famille. Rien ne prouve, rien n'inque même que Louvois y ait eu part.

[3] *D. G.* 657.

Marillac essaye de se justifier et de justifier en même temps ses agents et ses complices; son habileté n'y peut rien; ses explications confuses, embarrassées, contradictoires, sont des aveux. Le 19 septembre, Louvois lui écrit de nouveau : « Sa Majesté a fort bien connu, au travers du déguisement de celui qui a dressé les réponses aux plaintes que M. de Ruvigny lui a présentées, qu'il y avoit beaucoup de véritable; et comme rien n'est plus contraire à ce que je vous ai expliqué plusieurs fois de ses intentions, elle m'a commandé de vous faire savoir qu'elle veut absolument que vous fassiez cesser toutes les violences des cavaliers, faisant pendre le premier qui en fera, quand même les violences qu'ils auroient faites auroient produit des conversions. A quoi Sa Majesté m'a commandé d'ajouter qu'elle a appris avec beaucoup de surprise que, quoique je vous aie mandé plusieurs fois par son ordre qu'elle ne vouloit pas que vous souffrissiez que les officiers et cavaliers exigeassent quoi que ce soit, vous leur avez réglé, non-seulement une nourriture sans payer, mais encore trente sols par place, et aux officiers à proportion. Vous avez un grand intérêt de remédier à ces désordres et de les faire absolument cesser, Sa Majesté me paroissant disposée à prendre quelque résolution fâcheuse contre vous, si elle apprenoit que cela continuât; c'est ce que je vous conjure de prévenir[1]. »

Dans une précédente dépêche, Louvois avait défendu, en termes formels, à Marillac, de rien faire

[1] *D. G.* 658.

sans avoir pris d'abord l'ordre du roi, « Sa Majesté, ajoutait-il, ne pouvant jamais approuver que vous donniez lieu aux religionnaires de justifier les plaintes qu'ils font dans tous les pays étrangers[1]. » C'était là le plus redoutable effet des inventions de Marillac; par sa faute, les dragonnades commençaient à devenir contre la France un grief européen. Non contents d'envoyer leurs plaintes à l'étranger, les protestants allaient les y porter eux-mêmes. Le courant d'émigration qui datait des premières années du règne de Louis XIV, lent et faible dans l'origine, se précipitait alors à flots pressés, sous l'influence d'une crue soudaine et violente. De toutes parts, d'Angleterre, de Hollande, des divers États de l'Allemagne, Louvois apprenait que les protestants français y arrivaient tous les jours et en foule. « Les charités sont bien grandes ici pour les protestants qui s'y viennent retirer, lui mandait-on de Londres, le 25 août; l'on a cueilli dans Londres et aux environs, à ce qu'on dit, près d'un million, argent de France. Tout cet argent est porté à la Maison de Ville de Londres; les directeurs sont l'évêque de cette ville, milord maire, et six aldermans; et cela est pour subvenir à ceux qui n'ont pas moyen de se maintenir, et pour les mettre en état de gagner leur vie; et ceux qui sont capables de cultiver la campagne, on les y envoie pour la peupler. On croit que ces gens-là, avec toutes les libertés qu'ils pouvoient avoir en France pour la conscience[2], sont

[1] 7 août. *D. G.* 657.
[2] Quelles libertés! Mais c'est un agent de Louvois qui parle et qui ne veut pas lui déplaire.

encore plus heureux en Angleterre, tant pour le spirituel que pour le temporel ; et la France sera fâchée d'avoir perdu tant de sujets comme elle fait; car il n'est pas croyable la quantité qu'il en vient ici[1]. »

Les anciennes ordonnances contre l'émigration n'y faisaient rien; il fallut enfin se résoudre à supprimer les causes mêmes de l'émigration, non-seulement les violences déjà condamnées, mais encore la « dragonnade » simple et sans excès, le seul fait du logement des gens de guerre. Le 26 novembre 1681, Louvois écrivit à Marillac : « Je commencerai par vous dire que Sa Majesté jugeant, par de bonnes considérations, qu'il ne convient pas de continuer à tenir, à l'égard

[1] « Nouvelles de Strasbourg, 21 août. L'on écrit de Hanau qu'on y traite pour l'établissement de cinq cents familles de la religion protestante qui s'y veulent retirer de France. » — « Nouvelles d'Hollande, 26 août. L'on voit ici tous les jours arriver et passer outre nombre de protestants qui se retirent de France, et l'on assure que déjà il est sorti de Sedan plus de deux cents familles qui se sont arrêtées pour la plupart à Maëstricht. A Leyde, il en est arrivé quelques-unes, et l'on y en attend encore d'autres à qui l'on a promis quelques douceurs; et s'il y vient des manufacturiers de soie, on leur en fera bien d'autres. » — « 29 août. L'on assure qu'il est venu à Utrecht une personne de considération de France qui a proposé aux magistrats que, s'ils veulent recevoir quatre mille familles protestantes dans leur ville, et leur donner la bourgeoisie, les exempter de garde et de droit de maîtrise, et leur fournir des métiers ou des instruments pour exercer leurs arts, il les y feroit venir, et l'on ajoute qu'on lui a promis tout ce qu'il a demandé. MM. d'Amsterdam, qui veulent peupler leur nouvelle ville, feront encore davantage, si telles familles s'y arrêtent; et s'il y a un nombre considérable, ils feront bâtir un quartier, et leur donneront toutes les franchises qu'il leur sera possible. » — « Nouvelles de Strasbourg, 4 septembre : On mande de La Haye qu'à Hambourg on fait bâtir quantité de maisons pour y loger ceux de la religion réformée qui sont contraints de quitter la France à cause de la persécution. On dit qu'une personne très-considérable a fait prier MM. les magistrats de la ville d'Utrecht d'y recevoir quatre mille familles pour le même sujet, et de leur vouloir concéder les mêmes priviléges dont jouissent leurs bourgeois. » *D. G.* 668.

des religionnaires, la conduite qui a été observée jusqu'à présent, elle a résolu de retirer de Poitou la cavalerie qui a été jusqu'à présent à votre disposition; et afin que les religionnaires ne puissent point inférer de là que Sa Majesté désapprouve ce qui a été fait ou qu'elle ait résolu d'empêcher que cela ne se continue, elle a pris occasion de l'assemblée des troupes qu'elle fait faire du côté de Bayonne pour y faire marcher la cavalerie qui est présentement dans la province, suivant les ordres de Sa Majesté, lesquels elle désire que vous fassiez exécuter sans retardement[1]. »

Il en coûtait tant à Marillac de renoncer à cette « dragonnade, » à cette « mission bottée, » qui était son invention propre, qu'il prit à contre-sens la lettre de Louvois, il ne voulut pas voir que la marche des troupes, du côté de Bayonne, n'était qu'un prétexte afin de dérober pour un temps au public le désaveu pénible de la politique jusque-là suivie contre les protestants. Il s'entêta dans son idée, à ce point que Louvois crut s'être trompé lui-même, et se donna la peine de lui écrire de nouveau : « Il faut que je me sois mal expliqué, puisque vous croyez que les ordres que le roi vous a envoyés, pour la marche de la cavalerie qui étoit en Poitou, soit un effet du besoin qu'il en a du côté de Bayonne, ayant eu commandement exprès de Sa Majesté de vous faire savoir que, jugeant qu'il n'est pas de son service que l'on continue à se conduire à l'égard des religionnaires comme l'on a fait depuis neuf ou dix mois, Sa Majesté avoit pris le prétexte de

[1] *D. G.* 659.

l'assemblée des troupes qui marchoient du côté de Bayonne pour retirer celles de Poitou, lesquelles Sa Majesté ne veut pas y renvoyer, pour des raisons bonnes et solides qui regardent le bien de son État, et qui ont fait résoudre Sa Majesté à vous ordonner de vous contenir dans les bornes portées par ladite dépêche, qui est de porter les huguenots à se convertir par des gratifications et par des décharges de taille, et de n'y employer nulle autre voie que celle-là [1]. » Et comme Marillac essayait d'arguer qu'il lui était difficile de contenir le zèle des populations catholiques de son département, d'un seul mot Louvois lui ferma la bouche : « Sa Majesté est bien persuadée que, lorsqu'un intendant ordonne quelque chose, il est obéi sans réplique [2]. » Incapable de se réduire aux nécessités de son nouveau rôle, Marillac fut encore dénoncé par M. de Ruvigny ; enfin, au mois de février 1682, il fut rappelé de son intendance et remplacé par M. de Bâville [3].

Cette année 1682 fut pour les protestants, dans tout le royaume, une année de répit ; malheureusement ce répit, interprété à faux, releva leur confiance jusqu'à la témérité. Ceux des provinces méridionales s'imaginèrent trop aisément que Louis XIV, les yeux ouverts enfin sur les difficultés de la tâche qu'il avait entreprise, était tout près d'y renoncer, et que pour le décider plus tôt à la retraite, il suffirait de lui montrer

[1] 10 décembre 1681. *D. G.* 660.
[2] 15 décembre.
[3] Louvois à Marillac, 6 et 24 février 1682 ; à Bâville, 20 février. *D. G* 674.

combien vaines étaient les victoires dont on avait jusqu'alors flatté son crédule orgueil. Des Alpes aux Pyrénées, une même résolution fut prise: dans le Dauphiné, dans le Vivarais, dans les Cévennes et le bas Languedoc, les temples interdits devaient être rouverts, et sur les ruines de ceux qui étaient abattus, les fidèles devaient se rassembler autour de leurs ministres; partout enfin, et presque en même temps, le culte proscrit devait reparaître avec un certain éclat. Au jour indiqué, l'exécution ne répondit pas aux apprêts de ce vaste concert; il y eut çà et là des malentendus, des hésitations, des difficultés, des défaillances. Cependant, sur quelques points, la démonstration eut son effet; les catholiques, se croyant menacés, coururent aux armes; plusieurs villes, Nîmes et Uzès entre autres, furent troublées comme au temps des guerres de religion.

Surpris par ces événements, Louvois n'y vit qu'un défi à l'autorité royale, un attentat, une révolte. Il s'élança contre, avec toute la fougue d'un caractère qui ne veut pas de résistance; quoique les provinces en émoi ne fussent pas de son département, il y prit, au-dessus de ses collègues étonnés, la dictature militaire. Il y fit marcher des troupes. Au mois d'août 1683, quinze cents dragons et deux mille hommes de pied, sous M. de Saint-Rhue, entrèrent d'abord en Dauphiné[1]. Ordre d'attaquer tous les ras-

[1] Louvois à Boufflers, 28 juillet 1683 : « Les nouvelles que le roi a eues du Vivarez lui faisant juger que la canaille qui s'est assemblée sera dissipée facilement, Sa Majesté a résolu de n'y envoyer qu'un maréchal de camp. » *D. G.* 700.

semblements de religionnaires, de faire des prisonniers et de les livrer à l'intendant chargé de les juger en dernier ressort, de raser les maisons des condamnés, ainsi que tous les temples et prêches rouverts au mépris des lois, d'imposer aux communautés rebelles de fortes contributions, et de faire vivre les troupes à leurs dépens. M. de Saint-Rhue, heureusement, n'eut pas à exécuter dans toute leur rigueur ces ordres impitoyables; sauf un attroupement qui se laissa surprendre et charger, les religionnaires du Dauphiné n'avaient pas attendu son approche[1]. Cette conduite leur valut une amnistie générale, à l'exception toutefois des instigateurs du mouvement et des ministres[2].

Le Dauphiné soumis, M. de Saint-Rhue devait passer dans le Vivarais. Mais l'intendant de Languedoc, M. d'Aguesseau, plus sage et plus décidé en même temps que la plupart de ses collègues, avait pris sur lui d'arrêter la marche des troupes; la seule action

[1] Louvois à d'Aguesseau, 15 août, 3 septembre; à Saint-Rhue, 16 et 24 août, 6 septembre; à Saint-André, 16 et 24 août; à Lebret, 6 septembre. *D. G.* 695-696.

[2] Louvois à Saint-Rhue, 14 septembre: « Vous verrez, par l'amnistie que M. de Croissy a ordre d'adresser incessamment à M. Lebret, que le roi a résolu de pardonner aux religionnaires du Dauphiné, et que, hors les ministres et quelques coupables qui se sont plus distingués que les autres, Sa Majesté veut bien que l'on ne poursuive plus criminellement les coupables des attroupements, lesquels ne sont pas dans les prisons, et que Sa Majesté se contente de faire raser le temple de Bordeaux et celui de Bezaudun, à la place desquels elle veut que, aux dépens des religionnaires de ces deux communautés, il soit élevé une pyramide, sur laquelle sera mise une inscription qui marque que ces deux temples ont été abattus pour punition de la rébellion de ces deux communautés... J'oubliois de vous dire que l'intention du roi est que les maisons de ceux qui ont été exceptés dans l'amnistie, et celles des habitants de Bordeaux et de Bezaudun qui ont été tués, brûlés ou pendus, dans la rencontre que les dragons ont eue contre eux, soient rasées. » *D. G.* 696.

des magistrats civils lui semblait justement préférable aux effets d'une exécution militaire. Par malheur, il avait trop présumé de sa propre influence sur des populations ardentes. Les gens du Vivarais qui s'étaient remis, disait-il, à la miséricorde du roi, sans aucune condition, et pour lesquels il avait obtenu, sur cette assurance, le bénéfice de l'amnistie, désavouèrent et compromirent, par leur attitude hostile, l'excellent magistrat qui les voulait sauver. Ils refusèrent de se soumettre; lorsque M. de Saint-Rhue, qui s'était arrêté sur les bords du Rhône, voulut passer outre, il trouva devant lui des rassemblements qui le reçurent à coups de fusil.

A ces nouvelles, Louvois éclata. « L'on ne peut rien faire de plus préjudiciable, écrivit-il à d'Aguesseau, que tout ce que vous avez exigé de M. de Saint-Rhue, depuis qu'il a passé le Rhône, toutes négociations de la part du souverain avec des peuples n'étant bonnes que pour les rendre plus insolents. » En même temps, il écrivait au duc de Noailles, lieutenant général en Languedoc : « Il est difficile de comprendre comment il ait pu tomber dans l'esprit à M. d'Aguesseau d'imposer à M. de Saint-Rhue la patience qu'il a eue de soutenir les insultes de ces canailles, dès que, ayant eu connoissance de l'amnistie, l'on a vu qu'ils ne vouloient pas poser les armes. Je vous supplie de leur lire cette lettre à tous deux, qui leur fera connoitre combien ils se sont trompés, et particulièrement à M. d'Aguesseau, combien la conduite qu'il a exigée de M. de Saint-Rhue qu'il tint contre son inclination, a été contraire aux intentio

de Sa Majesté et capable d'attirer de grands inconvénients. L'intention du roi n'est pas que l'amnistie ait lieu pour les peuples du Vivarez qui ont eu l'insolence de continuer leur rébellion après qu'ils ont eu connoissance de la bonté que Sa Majesté avoit pour eux; et elle désire que vous ordonniez à M. de Saint-Rhue d'établir les troupes dans tous les lieux que vous jugerez à propos, de les faire subsister aux dépens du pays, de se saisir des coupables et de les remettre à M. d'Aguesseau pour leur faire leur procès, de raser les maisons de ceux qui ont été tués les armes à la main, et de ceux qui ne reviendront pas chez eux, après qu'il en aura fait publier une ordonnance; que vous lui donniez ordre de faire raser les huit ou dix principaux temples du Vivarez, et, en un mot, de causer une telle désolation dans ledit pays que l'exemple qui s'y fera contienne les autres religionnaires et leur apprenne combien il est dangereux de se soulever contre le roi. Sa Majesté trouve bon que l'amnistie ait lieu à l'égard des religionnaires qui habitent les Cévennes, pourvu qu'ils ne prennent plus les armes et exécutent les édits du roi avec la soumission qu'ils doivent. Son intention est que vous défendiez dans tout ce pays-là, aux catholiques comme aux religionnaires, le port d'armes, et fassiez sévèrement exécuter votre ordonnance; quand je dis le port d'armes, ce n'est pas seulement de ne point marcher dans le grand chemin avec des armes, l'intention de Sa Majesté étant que vous leur défendiez d'en conserver chez eux[1]. »

[1] 1er octobre 1683. *D. G.* 697.

[illegible]

[illegible] emporte [illegible]

[illegible] volonté [illegible]

[illegible] hostilité contre l'Espagne [illegible]

[illegible] hostilité contre [illegible]

[illegible] au-dessus [illegible]

[illegible] volontés de [illegible]

[illegible] personnages [illegible]

[illegible] conseil de guerre [illegible]

[illegible]

ue maison de Kaunitz [illegible]

ion proscrit [illegible]

effacé, c'est Louis XIV, qui n'a que des desseins sans volonté propre; le plus emporté, c'est Châteauneuf, qui s'efforce de ressaisir la direction de son département; le plus habile, c'est Le Tellier qui modère Louvois, en laissant Châteauneuf se perdre par excès de zèle. Ce commis de tout le monde va travailler désormais sous les ordres de Le Tellier; car c'est au chancelier qu'est donné le soin de ruiner ou plutôt de dissoudre le calvinisme en France.

Telle est l'occasion qui s'offre à ce vieux ministre, après avoir ménagé avec tant de bonheur son intérêt dans cette vie, de le ménager aussi dans l'autre. Un acte décisif, selon lui, un dernier et grand service rendu tout ensemble à l'Église et à l'État, va le recommander à Dieu et signaler aux hommes le terme d'une carrière, modèle achevé de sagacité politique. Louvois naguère agrandissait la France aux dépens de ses voisins, non pas d'abord par la force ouverte, mais par une interprétation abusive et léonine des traités; le chancelier n'agit pas autrement, ayant affaire aux calvinistes. Il ne les attaque pas de front; il les tourne et les enveloppe; chef de la justice, maître de la jurisprudence, il interprète les lois à leur désavantage; il multiplie contre eux les procédures et les chicanes; il leur fait, en un mot, une guerre de procureur, sans re-

soupçons des catholiques et les reproches des protestants. Elle blâmait la persécution, mais en secret, n'osant pas se commettre pour les persécutés. « On est bien injuste de m'attribuer tous ces malheurs, disait-elle avec amertume; s'il étoit vrai que je me mêlasse de tout, on devroit bien m'attribuer quelques bons conseils. Ruvigny est intraitable; il a dit au roi que j'étois née calviniste, et que je l'avois été jusqu'à mon entrée à la cour; ceci m'engage à approuver des choses qui sont fort opposées à mes sentiments. »

pos ni trêve. Tel ministre s'est mis en contravention, on le décrète ; tel temple s'est ouvert à des heures interdites, on le détruit ; il n'y a point de jour où, çà et là, le calvinisme ne reçoive quelque atteinte ; il est si facile d'abuser de la légalité ! Ainsi frappé, miné, disjoint, le calvinisme doit crouler au premier jour.

Quand le vieux chancelier, servi à souhait, souvent même devancé par le zèle retors des intendants et des juges, a fait ses travaux de sape, Louvois rentre en scène. Docile aux conseils de son père, il s'en tient encore aux moyens de douceur, aux séductions, aux promesses. Le 5 mars 1685, il adresse à Bâville plusieurs ordonnances favorables à ceux de la Religion qui se feront catholiques ; il lui recommande, pour les roturiers qui sont soumis à la taille, des exemptions et des réductions d'impôt ; pour les ministres qui ont peu de fortune, pour les gentilshommes dont les affaires sont en mauvais état, des aides discrètes, de bons écus donnés de la main à la main. « Sa Majesté, dit-il, ne plaindroit point des sommes assez considérables, si elle pouvoit espérer que, étant distribuées secrètement à ceux de la province en qui la noblesse de cette religion a plus de créance, la distribution qui en seroit faite par vous pût être suivie d'un nombre considérable de conversions. Sa Majesté connoît bien que, si l'on pouvoit savoir que les gentilshommes ou ministres, qui seroient convenus de se convertir, auroient reçu des gratifications en argent de Sa Majesté, bien loin que ces conversions eussent les suites que Sa Majesté en attend, les autres demeureroient plus opiniâtres dans leur

erreur, les uns pour avoir part aux mêmes gratifications, et les autres qui seroient plus sincères, par la connoissance qu'ils auroient du *mauvais*[1] motif qui auroit porté ceux qui sont présentement accrédités parmi eux, à quitter leur religion. Aussi Sa Majesté croit-elle que cet argent ne pourroit être utilement employé qu'autant qu'il seroit distribué avec secret, et de manière que personne ne pût avoir connoissance que ceux qui auroient été portés à se convertir eussent reçu aucune gratification de Sa Majesté. »

Ce langage diffus, mais significatif, cette déplorable, mais profonde connaissance de l'humanité corruptible, même cet involontaire hommage aux honnêtes gens, tout cela, c'est du Le Tellier; mais, tout de suite, Louvois reprend la parole pour son propre compte; la dragonnade reparaît à l'horizon. Le régiment d'Asfeld, annoncé à M. de Bâville deux mois à l'avance, « est commandé, lui écrit Louvois, par un homme qui ne s'attachera qu'à l'exécution des ordres de Sa Majesté, et ne souffrira point que les gens qui sont sous sa charge fassent autre chose que ce que vous estimerez utile pour la conversion des religionnaires chez lesquels il sera logé. » Après cette phrase, grosse de menaces, sous sa modération apparente, il y avait, dans la minute, un paragraphe qui en était le rassurant commentaire : « Il ne convient point au service de Sa Majesté, disait Louvois, qu'il se fasse aucune violence pareille à celles dont on s'est plaint du

[1] Le mot *mauvais* a été biffé sur la minute; nous avons cru devoir le restituer.

temps de M. de Marillac[1]. » Ce paragraphe a été biffé; est-ce donc qu'il était inutile? Quand il s'agit de prévenir le mal, un ministre ne doit pas craindre d'être trop explicite; le laconisme a ses dangers.

L'intendant à qui Louvois, d'ordinaire plus précis dans ses ordres, laissait une liberté si grande, M. de Bâville n'était point un homme à s'en effrayer ni à s'en plaindre. Son administration dans le Poitou avait été jusque-là prudente et modérée; quand il sentit qu'on lui lâchait la bride, il pressa ses allures. Ce fut lui qui proposa et qui fit adopter, non-seulement dans le Poitou, mais encore dans toutes les généralités où il y avait le plus de religionnaires, une vérification des titres de noblesse appliquée seulement, par le fait, aux petits gentilshommes de la Religion[2]. L'intendant moraliste connaissait encore mieux que le chancelier, son patron, la faiblesse humaine; celui-ci spéculait sur la cupidité, celui-là sur la vanité qui lui offrait plus de prise; parmi la noblesse calviniste, il en savait plus d'un qui se ferait gloire d'avoir refusé l'argent du roi, mais qui ne résisterait pas à l'idée d'être dégradé de sa caste et mis à la taille comme un roturier.

La doucereuse politique du chancelier portait ses fruits; par tous les courriers arrivaient des listes de conversions qui réjouissaient le cœur de Louis XIV. Cependant une chose lui faisait peine; dans les localités déjà nombreuses où l'exercice du culte calviniste avait cessé, les religionnaires se refusaient à présenter aux

[1] Louvois à Bâville, 5 mars 1685. *D. G.* 743.
[2] Louvois à Baville. 22 mars.

prêtres catholiques leurs enfants nouveau-nés, qui pouvaient ainsi mourir, sans avoir reçu le baptême. Le Tellier proposa d'autoriser les intendants à choisir un certain nombre de ministres qui auraient seulement la permission d'administrer le sacrement d'initiation à la vie chrétienne; par un raffinement de l'invention de M. de Bâville, les ministres décrétés ou interdits n'étaient point exclus de ces fonctions spéciales, « Sa Majesté, disait Louvois, ayant jugé qu'il pouvoit s'en trouver parmi eux d'assez ignorants pour qu'ils pussent être plus propres à être employés à l'usage prescrit que d'autres contre lesquels il n'y auroit eu aucun décret[1]. » Quel que fût le mérite de cette ingénieuse précaution, beaucoup d'intendants se récrièrent contre une mesure fatale aux conversions, disaient-ils, attendu que des ministres, même les plus ignorants, n'en étaient pas moins des ministres. Il y eut même un de ces intendants qui, sans réclamer davantage, se dispensa d'exécuter, à cet égard, les arrêts du conseil[2].

Cet audacieux s'appelait Foucault; il administrait, ou plutôt il convertissait alors le Béarn avec un succès qui reléguait dans l'ombre les plus éclatants exploits de Marillac. Bâville lui était infiniment supérieur, même dans l'art des conversions; mais l'autre faisait le métier de convertisseur avec une énergie brutale, dont Bâville, nature plus distinguée, ne s'était pas

[1] Mémoire pour les secrétaires d'État, 16 juin 1685. *D. G.* 746.

[2] « M. de Torcy m'a envoyé un arrêt du conseil portant l'établissement d'un ministre pour baptiser les enfants de la R. P. R.; mais je n'ai pas jugé à propos de l'exécuter. » *Mémoires de Foucault*, publiés par M. Baudry, p. 125.

encore trouvé capable. Foucault n'avait point d'esprit, quoiqu'il eût de la culture d'esprit; ses idées étroites n'en étaient que plus pénétrantes et dangereuses; il se ruait, tête baissée, sur le calvinisme, comme un taureau qui voit du rouge. Ce fanatique, chose remarquable, était une créature de Colbert; Colbert mort, il voulut et crut plaire à Louvois, par un excès de violence. Louvois aimait la violence, ou plutôt la force, mais intelligente et surtout docile; l'obstination de Foucault ne pouvait pas lui convenir. Cependant il n'y eut entre eux de mésintelligence que lorsque Foucault se trouva directement placé sous les ordres de Louvois; tant qu'il fut en dehors de son département, à Montauban et à Pau, il put faire à peu près tout ce qu'il voulut, sous des supérieurs moins attentifs ou moins jaloux de leur autorité.

Foucault était un vrai démolisseur de temples; en quelques mois, au début de l'année 1685, il fit condamner et abattre tous ceux qui étaient en Béarn; puis, du même élan, il courut donner l'assaut aux consciences. Précisément il avait un corps d'armée sous la main : c'était celui que Louvois avait rassemblé, sans autre dessein, pour dissuader le gouvernement espagnol de disposer des Pays-Bas en faveur de l'Électeur de Bavière[1]. Tandis que le conseil d'Espagne, surpris, hors d'état de faire la guerre, ménageait prudemment sa retraite, Foucault, de lui-même, et sans prendre avis de personne, imaginait d'employer l'oisiveté des troupes à faire des conversions. Ce n'étaient

[1] Voir ci-dessus, chap. IV, p. 268.

plus quelques compagnies isolées, dispersées, et qu'il fallait promener de village en village, c'étaient des régiments entiers cantonnés dans toute l'étendue d'un pays qui n'était pas grand. Foucault n'avait que faire d'importuner le ministre de la guerre ni les généraux pour tirer d'eux des ordres de marche; les troupes étant partout, les conversions se faisaient de pied ferme. Elles se faisaient en masse; la ville de Pau se convertit tout d'une fois, et par délibération publique; enfin, du mois d'avril au mois de juillet, les vingt-deux mille religionnaires qu'il y avait d'abord en Béarn, se trouvèrent réduits à quelques centaines. Ces succès foudroyants éblouirent le roi, les ministres, toute la cour; on ne parlait d'autre chose, on criait au miracle. Les froids politiques y voyaient la preuve que rien n'était plus facile que de déraciner le calvinisme; ils se doutaient bien des violences que l'intendant de Béarn avait soin de dissimuler dans ses relations, et dont il étouffait prudemment l'éclat; mais ils s'en taisaient comme lui.

Louvois, qui avait laissé agir Foucault, voyant l'effet de sa méthode, résolut de l'appliquer partout. Le 31 juillet 1685, il écrivit au marquis de Boufflers: « Vous aurez vu, par mes précédentes, qu'il n'y avoit point d'apparence que le roi vous ordonnât, cette année, de faire aucune irruption en Espagne; je ne puis présentement que vous confirmer la même chose, le conseil de Madrid faisant, sur les instances qui lui sont faites de la part du roi, tout ce que Sa Majesté peut désirer; ce qui lui a fait juger à propos de se servir des troupes qui sont à vos ordres pour, pendant

le reste de cette année, diminuer le plus que faire se pourra, dans les généralités de Bordeaux et de Montauban, le grand nombre de religionnaires qui y sont, et essayer d'y procurer, s'il est possible, un aussi grand nombre de conversions qu'il s'en est fait en Béarn[1]. » Mais comme les généralités de Bordeaux et de Montauban étaient bien autrement étendues que celle de Pau, il fallait mettre les troupes en mouvement, faire des conversions successives et par étapes, promener, en un mot, la dragonnade suivant un plan méthodique, de sorte que, sur quelque point que ce fût, les catholiques anciens ou nouveaux devinssent, en fin de compte, deux ou trois fois plus nombreux que les non-convertis. Les violences, comme toujours, étaient officiellement interdites : « Pendant le temps que les troupes seront chez les religionnaires, disait expressément Louvois, vous ne souffrirez point qu'elles y fassent d'autres désordres que de retirer vingt sols par place de cavalier ou dragon, et dix sols par place de fantassin. Sa Majesté désire que vous fassiez punir très-sévèrement les officiers, cavaliers, soldats ou dragons, qui outre-passeront ce que vous aurez réglé. »

M. de Boufflers et les intendants, MM. de Ris et de La Berchère, avaient ordre de conférer et de s'entendre, afin de donner à leur concert le plus satisfaisant accord. Cependant, jaloux des succès de Foucault et surtout de l'initiative qu'il avait prise en Béarn, M. de La Berchère voulut emporter d'un seul coup la conversion de Montauban ; il n'y gagna que de se faire tancer par

[1] *D. G.* 747.

Louvois, et reléguer au-dessous de M. de Boufflers. « Sa Majesté, lui écrivit le ministre, a vu l'inconvénient qui est arrivé à cause de la précipitation avec laquelle vous avez agi à l'égard des religionnaires de Montauban, au préjudice de l'ordre exprès que Sa Majesté vous avoit donné de ne rien faire sur cela qu'après l'avoir concerté avec M. de Boufflers. Au surplus, quoiqu'elle souhaitât fort que les religionnaires de son royaume se convertissent tous en un jour, elle ne croit point qu'il convienne à son service de vouloir, par un grand nombre de troupes, obliger les communautés à se convertir comme a fait la ville de Pau, et vous devez vous en tenir à ce que j'ai expliqué à M. de Boufflers de ses intentions, qui est que, par des logements modérés, il faut essayer de diminuer considérablement le nombre des religionnaires ; et quoique, par cet expédient, il ne soit pas assuré que les plus riches se convertissent, pourvu qu'ils restent en petit nombre, leur richesse ne les mettra point en état de causer de troubles dans le royaume ni d'apporter des difficultés à l'exécution des résolutions que Sa Majesté pourra prendre dans la suite. Vous devez donc, s'il vous plaît, à l'avenir, agir sur ce pied-là et ne vous point laisser emporter aux conseils des ecclésiastiques, mais seulement vous conformer, au pied de la lettre, à ce que M. de Boufflers vous prescrira[1]. »

Louvois écrivait de même à Boufflers, et il ajoutait : « Ne vous arrêtez point à tout ce qui vous pourra être proposé, ni de la part des ecclésiastiques,

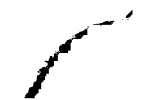
[1] 22 août 1685. *D. G.* 748.

ni de la part de MM. les intendants qui me paroissent attachés à procurer la même chose qu'à Pau, de quoi, sans miracle, ils ne viendront point à bout; et il faut compter que toutes les tentatives inutiles qui se feront sur ce sujet, ne seront bonnes qu'à confirmer les religionnaires dans leur opiniâtreté et à rendre les conversions plus difficiles[1]. »

Ainsi l'affaire des conversions, qui avait toujours été plus administrative que religieuse, devenait plus militaire qu'administrative. Désormais subordonnés aux généraux, les intendants se résignèrent à déchoir, un seul excepté. M. d'Aguesseau se retira; il fut remplacé en Languedoc par M. de Bâville, et Foucault fut appelé à l'intendance de Poitou[2]. Foucault, qui prétendait au Languedoc, n'eut pas l'esprit de dissimuler sa mauvaise humeur. « Je vous prie, écrivait Louvois au baron d'Asfeld, de me mander comment M. de Bâville et M. Foucault se sont séparés, et s'il est vrai que M. Foucault lui ait parlé aussi extraordinairement qu'on le dit. Je m'attends que vous brûlerez cette lettre après l'avoir lue, et que vous ne vous laisserez entendre à personne que je vous aie questionné sur ce fait-là[3]. »

Ce qui chagrinait le plus Foucault, c'est que M. de Bâville ne lui avait laissé presque rien à faire; mais ce presque rien, c'était le fonds du calvinisme poitevin, resserré dans les villes, compacte et résistant. Au contraire de Bâville qui s'appliquait à le désagré-

[1] Louvois à Boufflers, 22, 24, 30 août. *D. G.* 748.
[2] *Journal de Dangeau*, 13 août 1685.
[3] 22 septembre. *D. G.* 749.



ger, Foucault, à peine installé[1], annonça l'intention de briser d'un seul coup la masse opiniâtre. Louvois fut obligé de le contenir : « Il est sans doute, lui écrivit-il, que le roi apprendroit avec plaisir que les religionnaires se fussent tous convertis par une délibération ; mais comme, en l'état où sont les gens de cette créance dans le reste de la province, ce que feroient Châtelleraut et Poitiers à cet égard seroit de petite conséquence, pour peu qu'il soit difficile de les porter à prendre une délibération générale, vous devez vous contenter d'en diminuer le nombre, et observer surtout de ménager les marchands, de manière qu'ils ne soient point portés à cesser leur commerce ni à quitter leur demeure[2]. »

Poursuivre les religionnaires et les ménager en même temps, parce qu'ils avaient entre les mains le commerce et l'industrie du royaume, c'était aisé à dire, très-malaisé à faire; Louvois convertisseur désolait Louvois surintendant des manufactures[3]. Il essayait des tempéraments; par exemple, il écrivait à l'intendant de Saintonge : « Si, pour laisser achever les vendanges, il est nécessaire de différer de quelques semaines l'entrée des dragons dans votre département, Sa Majesté se remet à vous de ne les demander que

[1] Foucault arriva, le 7 septembre, à Poitiers.

[2] 14 septembre. *D. G.* 749.

[3] Marillac avait été rappelé à l'intendance de Rouen; Louvois lui écrivait, le 1er novembre : « A l'égard des plus gros marchands, négociants sur mer, françois ou naturalisés, et des chefs des grosses manufactures, il faut, s'ils se contiennent chez eux et ne se mêlent pas de conforter les autres, surseoir de leur donner des troupes, et vous mettre dans l'esprit que ce n'est pas tout le monde que le roi veut convertir quant à présent, mais seulement la plus grande partie. » *D. G.* 757.

lorsque vous le jugerez plus à propos[1]. » Louvois avait lui-même des intérêts de ce côté-là ; mais il faut bien reconnaître qu'il était le premier à les sacrifier pour l'exemple. « La terre de Barbezieux m'appartient dans la Saintonge, dans laquelle il y a beaucoup de religionnaires opiniâtres, écrivait-il à Boufflers ; je vous supplie de leur envoyer tout le monde de troupes nécessaire pour les obliger à donner le bon exemple, et d'en user de même dans toutes les terres des gens de la cour, rien ne pouvant mieux les persuader que c'est tout de bon que le roi désire leur réunion à l'Église romaine, qu'en leur faisant voir que ceux à qui ils appartiennent ne peuvent plus leur donner aucune protection[2]. »

Dans cette même dépêche, tout en félicitant Boufflers du « surprenant succès » qu'il avait eu dans les généralités de Bordeaux et de Montauban, à ce point qu'il ne lui restait plus guère qu'à « éplucher les religionnaires des petites villes et villages, » Louvois s'étonnait de l'invincible opiniâtreté des gentilshommes ; et tout de suite il prescrivait contre eux des rigueurs exceptionnelles, non-seulement la vérification de leurs titres, mais encore des logements militaires, auxquels ils n'étaient point assujettis, au besoin même, des ordres d'exil. Mais il y fallait beaucoup de discré-

[1] Louvois à Arnoul, 8 septembre. *D. G.* 757.
[2] Louvois à Boufflers, 8 septembre. — Déjà, le 27 août, il écrivait à Du Vigier, président au parlement de Bordeaux : « Je vous supplie d'agir contre les bourgeois de Barbezieux de la R. P. R. qui ont contrevenu aux déclarations du roi, encore plus durement que si je n'étois pas le seigneur de ladite ville, puisque je désire que l'on s'y conforme plus exactement qu'ailleurs aux desseins de Sa Majesté. » *D. G.* 748.

tion et de mesure, plus de menaces que d'exécutions, « étant fort peu important au bien du royaume, ajoutait Louvois, qu'il reste quelques gentilshommes de plus ou de moins dans les provinces, pourvu qu'il n'y reste plus de peuple pour les suivre, s'ils vouloient entreprendre quelque chose contre la tranquillité de l'État. » Même contre les simples bourgeois, il était mal d'outrer la contrainte, « Sa Majesté étant encore persuadée que quand il reste un opiniâtre en un endroit, il le faut laisser, et que le mépris que l'on fait de lui, joint aux charges qu'il sera aisé à un intendant de lui imposer, fera dans la suite l'effet que l'on peut désirer pour sa conversion[1]. »

C'était à Foucault surtout qu'il importait de prêcher le calme et la mesure; sauf à Châtelleraut où il avait emporté une abjuration générale, il s'était vu repoussé partout ailleurs; les gentilshommes de Luçon particulièrement tenaient ferme. « Sa Majesté, lui écrivait Louvois, vous recommande d'user avec beaucoup de modération de la permission qu'elle vous a donnée de loger chez des gentilshommes; et elle ne veut point absolument que l'on loge chez ceux qui

[1] Louvois à Boufflers, 19 septembre : « J'ai cru vous devoir envoyer la lettre ci-jointe de M. de Larrey, par laquelle il me mande que, n'étant resté qu'un religionnaire dans une petite ville nommée Montignac, il y a établi huit dragons en garnison. J'ai encore reçu une autre lettre de M. Du Saussay, par laquelle il me mande qu'il a mis des dragons pour vivre à discrétion chez des religionnaires. Ce qu'ils ont fait l'un et l'autre étant contraire à ce que je vous ai mandé des intentions de Sa Majesté, j'ai cru ne devoir écrire qu'à vous, afin que, sans qu'il paroisse que le roi ait désapprouvé rien de ce qui a été fait, vous puissiez pourvoir à ce que les gens qui sont sous vous se contiennent dans les bornes prescrites par les ordres de Sa Majesté. » *D. G.* 749.

sont d'une qualité distinguée, non plus que ceux qui sont dans le service ou qui y ont des enfants. En un mot, Sa Majesté, qui souhaite encore plus la conversion de la noblesse que celle du peuple, ne juge pas à propos que l'on se serve des mêmes moyens pour y parvenir, et vous recommande d'y employer beaucoup plus d'industrie et de persuasion que toute autre chose[1]. »

Foucault y employait surtout beaucoup de passion; irrité de voir s'évanouir en fumée, par la résistance des Poitevins, la gloire qu'il s'était faite en Béarn, le fougueux intendant ne connaissait plus ni droit ni lois; du roi ni des ministres, il n'écoutait plus rien. Louvois, poussé à bout, commençait à le rudoyer d'importance : « Le roi a appris avec chagrin, lui mandait-il, que l'on a logé à Poitiers, chez une femme, une compagnie et demie de dragons. Je vous ai mandé tant de fois que ces violences n'étoient pas du goût de Sa Majesté, que je ne puis que m'étonner beaucoup que vous ne vous conformiez pas à ses ordres qui vous ont été si souvent réitérés. Vous avez grand intérêt de n'y pas manquer à l'avenir[2]. » Il y manqua d'autant plus, emporté, bravant tout, courant au-devant d'une disgrâce qu'on n'osait pas lui infliger. Que lui importait de s'attirer encore de Louvois un désaveu comme celui qu'on va lire ? « Le roi reçoit tous les jours de nouveaux placets de gentilshommes de votre département qui se plaignent que, sans avoir examiné leurs titres,

[1] 2 octobre. *D. G.* 750.
[2] 16 octobre. *D. G.* 756.

ni même les avoir fait assigner pour les représenter, vous les compreniez dans les impositions des tailles. Comme Sa Majesté n'a pu croire que vous vous soyez porté à une pareille résolution sans en avoir reçu quelque ordre, elle a demandé ce matin à M. le contrôleur général et à moi ce que nous vous avions écrit sur ce sujet. Nous lui avons répondu que, comme nous n'avions jamais eu un pareil ordre, nous ne vous avions jamais rien mandé qui pût vous faire croire que ce fût son intention; ce qui a donné lieu au commandement que j'ai reçu de Sa Majesté de vous demander raison de ce que vous avez fait sur ce sujet, et de vous renouveler l'ordre qu'elle m'a plusieurs fois commandé de vous donner de sa part, de ne rien faire sans sa permission, et d'attendre ses ordres devant que de rien entreprendre d'extraordinaire. Si ceci ne vous porte pas à vous contenir, je serai obligé de supplier Sa Majesté de commander à quelqu'un de vous écrire ses intentions, en qui vous ayez plus de créance, et que vous vouliez bien prendre la peine d'informer en détail de ce que vous faites[1].»

Ainsi c'était Louvois qui s'avouait tout au moins lassé par l'obstination de Foucault. Et Foucault n'était pas sur-le-champ révoqué! Il savait bien qu'il ne pouvait pas l'être. Avec lui révoqué, seulement désavoué en public, toute l'œuvre des conversions s'écroulait et de ses débris écrasait le gouvernement. Voilà donc ce pouvoir si fort, si obéi dans d'autres temps, emporté, débordé, fuyant devant la tempête,

[1] 8 novembre. *D. G.* 751.

pour de telles fonctions. Souvré, le second, ne promettait pas davantage; c'était lui que Louvois avait envoyé, par un exil d'apparence honorable, guerroyer, à la suite du roi de Pologne, contre les Turcs[1]. Le troisième de ses fils, Barbezieux, âgé de dix-sept ans en 1685[2], lui donnait au contraire de grandes espérances; dans ce jeune homme ardent, intelligent, prompt au travail, Louvois se retrouvait lui-même; il se plaisait à développer en cet enfant, par une éducation vigoureuse, les qualités natives de sa race; celui-ci était vraiment un Le Tellier.

Cependant, avant de prendre une résolution décisive, le père de famille avait voulu faire une dernière épreuve; au mois de septembre, Courtenvaux et Barbezieux étaient partis, chacun de son côté, pour visiter les places frontières. Ce voyage acheva Courtenvaux; il ne fit et n'écrivit que des sottises[3]; un ordre de son père lui enjoignit, au retour, de

[1] Louvois à La Bouchardière, 11 mai 1685 : « Il n'y a point d'inconvénient que mon fils couche un peu mal à son aise et ne trouve pas toutes les commodités dans les cabarets où il passe, étant bon de l'accoutumer à la fatigue. » — Louvois à Souvré, 19 juin : « Il me revient que vous n'êtes point civil pour les gens que vous rencontrez. Rien n'est plus propre à vous établir une réputation très-mauvaise dans le monde, et vous devez compter que, tant que je saurai que vous ne vous déferez pas de cette mauvaise habitude, je ne vous laisserai point revenir en ce pays-ci, où je ne veux pas que l'on vous voie avec un pareil défaut. » *D. G.* 745-746.

[2] Louis-François-Marie, né le 23 juin 1668.

[3] Louvois à Courtenvaux, 6 septembre 1685 : « J'ai reçu votre lettre datée de Tournay, qui ne me dit pas un mot de l'état des ouvrages. Elle ne fait point mention non plus que vous ayez fait relever la garde de la ville par la gendarmerie; comment est-il possible que pareille chose vous tombe dans l'esprit? Il est bien à propos que cela ne vous arrive point à l'avenir, et si vous consultiez M. d'Hinneville sur ce que vous devez faire comme je vous l'ai recommandé, vous ne tomberiez pas dans ces

réserve, tant était grand, suivant le mot de madame de Maintenon, « son empressement de voir finir les choses. »

Dès le 7 septembre, il écrivait au contrôleur général : « La nouvelle que je reçus hier soir est trop considérable pour ne vous en pas faire part. Elle porte que, depuis le 15 août jusqu'au 4 de ce mois, il s'est fait soixante mille conversions dans la généralité de Bordeaux, et vingt mille dans celle de Montauban ; et l'on assure qu'auparavant que ce mois soit passé, il ne restera pas dix mille religionnaires dans la généralité de Bordeaux, où il y en avait cent cinquante mille. Les ecclésiastiques ne peuvent pas suffire à recevoir les abjurations, et les villes et bourgades envoient des délibérations de se convertir, de dix et douze lieues, et si quelqu'une attend l'arrivée des troupes, elle se convertit auparavant qu'elles soient entrées, de manière qu'il faut que les troupes campent en attendant les ordres de M. de Boufflers. L'on demande partout que le roi fasse bâtir des églises qui soient capables de contenir le nombre des nouveaux convertis, et surtout qu'il envoie des prêtres de bonnes mœurs, y ayant eu des communautés entières qui n'ont point voulu abjurer entre les mains de leurs curés, par l'horreur qu'elles avoient du désordre de leur vie[1]. » Et le lendemain il ajoutait : « Le roi me commande de vous avertir de surseoir, jusqu'à son retour à Fontainebleau, l'expédition et envoi de l'arrêt du conseil que

[1] *D. G.* 749. — Voir une lettre analogue et de même date au chancelier Le Tellier. *D. G.* 747.

Sa Majesté vous avoit ordonné pour faire exempter de la taille les nouveaux convertis. » Ainsi la rapidité des conversions menaçait de tarir les finances de l'État; il fallut revenir sur les promesses faites, et malgré les scrupules du roi, manquer de parole aux nouveaux convertis, en les astreignant, comme les anciens catholiques, au logement des gens de guerre marchant par étapes[1].

Le 7 octobre, Louvois écrivait à l'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, son frère : « Par les lettres que j'ai reçues de M. de La Trousse du 2 de ce mois, il paroît que les trois quarts des habitants de la R. P. R. du Dauphiné se sont convertis, et par celles de Languedoc, que Castres, Montpellier, Lunel, Aigues-Mortes, Sommières, Bagnols, et pour le moins trente autres petites villes, du nom desquelles je ne me souviens pas, se sont converties en quatre jours de temps, que Nîmes avoit aussi résolu de se convertir et que cela se devoit exécuter le lendemain. Les dernières lettres de Saintonge et d'Angoumois portent que tout est catholique. »

L'archevêque de Reims avait demandé des troupes pour aider aux conversions dans la ville de Sedan qui était de son diocèse; en lui donnant avis, le 15 octobre, qu'il mettait à sa disposition le régiment de Champagne et trois cents chevaux, Louvois avait soin d'ajouter : « Vous devez observer, s'il vous plaît, qu'il faut songer à convertir la plus grande partie et non pas s'opiniâtrer à tout réduire, y ayant souvent

[1] Louvois aux commandants, 15 octobre. *D. G.* 750.

des gens d'un caractère d'opiniâtreté qui ne pourroient être vaincus que par des violences ou des excès de logement qui ne conviennent pas. Sa Majesté vous recommande de faire ménager les banquiers et les chefs de manufactures. » Nulle part en effet, sauf quelques obstinés çà et là, il n'y avait plus de résistance; les abjurations coulaient de source.

Les gens d'Orange ayant reçu dans leurs temples des sujets du roi, on résolut de les traiter eux-mêmes en sujets du roi, c'est-à-dire de les convertir[1]. Le comte de Tessé, qui fut chargé de cette expédition, y prit beaucoup de plaisir; il voulut en égayer Louvois: « Non-seulement, dans une même journée, toute la ville d'Orange s'est convertie, disait-il, mais l'État a pris la même délibération, et Messieurs du parlement, qui ont voulu se distinguer par un peu plus d'obstination, ont pris le même dessein vingt-quatre heures après. Tout cela s'est fait doucement, sans violence et sans désordre. Il n'y a que le ministre Chambrun, patriarche du pays, qui continue de ne point vouloir entendre raison; car M. le président, qui aspiroit à l'honneur du martyre, fût devenu mahométan, aussi bien que le reste du parlement, si je l'eusse souhaité. En tout cas, il faut que Sa Majesté regarde ce qu'on fait avec ces gens-ci comme quand d'une mauvaise paye l'on tire ce qu'on peut. Vous ne sauriez croire combien tous ces gens-ci étoient et sont encore infatués du prince d'Orange, de son autorité, de la Hollande, de l'Angle-

[1] Louvois à Grignan, 6 octobre. *D. G.* 750 — Louvois à La Trousse. 14 octobre. *D. G.* 756.

terre et des protestants d'Allemagne. Je ne finirois point si je vous contois toutes les sottises et les impertinentes propositions qu'ils m'ont faites[1]. » On ne sait, mais peut-être Louvois ne trouva-t-il pas les sottises des bonnes gens d'Orange aussi impertinentes que le spirituel M. de Tessé voulait bien dire. Quinze jours plus tôt, il s'en serait sans doute égayé davantage, alors qu'il croyait tout fini.

Addition faite des listes de conversions, il s'était trouvé que les non-convertis demeuraient en si petit nombre que l'édit de Nantes n'avait plus de raison d'être. Aussitôt le chancelier, que ses infirmités retenaient à Paris pendant que la cour était à Fontainebleau, avait dressé ou dicté à Châteauneuf, qui lui servait de secrétaire, l'édit de révocation, lequel, lu, approuvé et légèrement amendé par le roi, le 15 octobre[2], avait été deux jours après[3], expédié à tous les intendants, pour être publié en même temps dans toutes les généralités du royaume, sauf en Alsace[4]. Le 19, Louvois écrivait au chancelier :

[1] Tessé à Louvois, 13 novembre. *D. G.* 795.

[2] Louvois à Le Tellier, 15 octobre : « J'ai lu au roi la déclaration dont vous m'avez remis le projet, et que Sa Majesté a trouvé très-bien. Vous verrez, par la copie qui sera ci-jointe, que Sa Majesté y a fait ajouter quelques articles, sur lesquels elle sera bien aise de recevoir votre avis le plus tôt que faire se pourra. Sa Majesté a donné ordre que cette déclaration fût expédiée incessamment et envoyée partout, ayant jugé qu'en l'état présent des choses, c'étoit un bien de bannir au plus tôt tous les ministres qui ne se voudront pas convertir. » *D. G.* 750.

[3] Voir la lettre de Louvois à Foucault, du 17 octobre. *Mémoires de Foucault*, p. 136.

[4] Louvois à La Grange, intendant d'Alsace, 18 octobre : « Vous entendrez dire, au premier jour, que le roi a fait publier une déclaration qui défend l'exercice de la R. P. R. dans toute l'étendue du royaume ; comme vous ne recevrez point d'ordre de Sa Majesté sur

« M. le procureur général partit hier d'ici, après avoir reçu les ordres du roi pour l'enregistrement de l'édit que vous savez; ce doit être pour lundi. »

Le lundi 22 octobre, la déclaration de Louis XIV qui révoquait l'édit de Henri IV fut solennellement enregistrée dans tous les parlements; l'exercice du culte réformé fut partout interdit; les ministres, mais les ministres seuls, eurent quinze jours pour sortir du royaume, sous peine des galères; les temples encore debout durent être aussitôt renversés. La populace de Paris s'abattit sur le temple de Charenton et le démolit en quelques heures. Il n'y avait plus qu'une religion en France!

Afin de parfaire l'œuvre des conversions, Louis XIV avait résolu d'envoyer partout des missionnaires choisis dans tous les ordres religieux, mais surtout parmi les jésuites[1]. Le clergé séculier, aux dépens duquel ces missionnaires devaient être entretenus, en murmurait; beaucoup d'évêques protestaient même qu'ils n'avaient pas besoin de ces auxiliaires. Ces évêques se firent accuser de tiédeur. « Je vous dirai pour votre instruction particulière, écrivait Louvois aux intendants, le 30 octobre, que plus les

avertis que vous n'en devez point être surpris, parce qu'elle a résolu de laisser les affaires de la Religion dans votre département au même état qu'elles ont été jusqu'à présent. » *D. G.* 750.

[1] *Journal de Dangeau*, 16 octobre 1685: « On sut que le roi avoit résolu d'envoyer des missionnaires dans toutes les villes nouvellement converties. Le P. Bourdaloue, qui devoit prêcher l'avent à la cour, va à Montpellier, et le roi lui dit : « Les courtisans entendront peut-être des « sermons médiocres, mais les Languedociens apprendront une bonne « doctrine et une belle morale. » Tous les ordres des religieux fourniront des missionnaires, et les jésuites plus que les autres. »

évêques demanderont de missionnaires, plus ils persuaderont Sa Majesté de leurs bonnes intentions, et qu'elle ne trouveroit pas bon qu'aucun d'eux refusât un secours si salutaire dans la conjoncture présente, sous prétexte qu'ils auroient déjà un nombre suffisant d'ecclésiastiques dans leurs diocèses, ou pour quelque autre raison ou excuse que ce puisse être. »

Ce même jour, 30 octobre 1685, le vieux chancelier Le Tellier mourait, calme, confiant, l'esprit libre et l'âme sereine, persuadé qu'il avait rendu à Dieu, au roi, à la France, à l'Église, aux religionnaires eux-mêmes, dans le présent et dans l'avenir, le plus grand et le plus assuré service. L'édit de révocation à peine enregistré, ses forces avaient décliné rapidement; Louvois, accouru auprès de lui, l'assista dans ses dernières souffrances[1], et reçut son dernier soupir. Quelques jours après, il écrivait au marquis de Souvré,

[1] Louvois à Saint-Pouenge, 29 octobre : « Je vous prie de remercier très-humblement Sa Majesté de l'ordre qu'il lui plaît de me donner de songer à ma conservation ; je ne suis pas persuadé que la douleur puisse altérer la santé, puisqu'avec celle que je sens, je me porte encore très-bien. Nous avons pensé perdre M. le chancelier cette nuit, lui ayant pris une foiblesse dans laquelle il a pensé passer ; cependant il se soutient encore, quoique extrêmement affoibli et que ses crachats soient de plus en plus mauvais. Les médecins craignent fort pour la nuit prochaine. Vous serez ponctuellement averti de tout ce qui se passera, et, dans le moment que Dieu l'appellera, je vous dépêcherai un courrier. S'il plaisoit à Sa Majesté de donner l'ordre à M. de Seignelay de partir aussitôt après son arrivée, sans attendre le lever du roi ou le retour de la chasse, Sa Majesté me feroit une grande grâce, et en cas qu'elle vous témoigne approuver cette pensée, vous aurez soin d'aller avertir M. de Seignelay dès que le courrier arrivera. » *D. G.* 756. — On lit dans le *Journal de Dangeau*, lundi 29 octobre : « M. de Louvois envoya prier le roi de vouloir bien le dispenser d'apporter les sceaux, après la mort de M. le chancelier qui est à l'agonie ; ce sont d'ordinaire les enfants qui les portent ; et il pria Sa Majesté de vouloir ordonner à M. de Seignelay de les venir

son deuxième fils, qui faisait alors campagne avec le roi de Pologne : « Le 15 du mois passé, M. le chancelier s'étant trouvé indisposé à Chaville, il est venu à Paris où, après avoir demeuré pendant douze jours dans une chaise, sans pouvoir se coucher, il est mort, le 30 du même mois, avec une fermeté et une piété sans exemple, ayant conservé la connoissance jusqu'au dernier soupir. Vous avez assez connu la tendresse et le respect que la famille avoit pour lui pour juger de l'état où cette perte nous a laissés. Ayez soin d'écrire à madame la chancelière pour lui en faire vos compliments. »

Si l'on pouvait s'abstraire et ne regarder qu'à ce coin du tableau, si l'on pouvait oublier qu'à cette heure même, cent mille familles en France maudissaient le nom des Le Tellier, cette famille des Le Tellier mériterait d'être citée comme un modèle; et l'on n'aurait que de l'admiration pour ce Louvois, souverain chef et juge, vigilant et sévère[1], réglant, parmi les siens, les rangs suivant les mérites, également obéi et respecté, par ceux qu'il abaisse comme par ceux qu'il élève. Courtenvaux, son fils aîné, qu'il avait fait nommer secrétaire d'État en survivance, ne s'était montré, ni par le talent ni par le caractère, suffisant

querir. » Et le mardi 30 : « M. le chancelier mourut à Paris sur les trois heures, entre les bras de M. de Louvois qui lui ôta d'abord la clef des sceaux qu'il avoit pendue au col. M. de Seignelay est parti sur les huit heures pour aller querir les sceaux. »

[1] Louvois aux gouverneurs de ses fils, 26 janvier 1685 : « Comme je désire être particulièrement informé de ce que font mes enfants, je vous prie de m'envoyer, toutes les semaines, un mémoire de ce qu'ils auront fait chaque jour, qui me puisse faire connoître s'ils se seront conduits suivant les règles que j'ai prescrites. » *D. G.* 741.

pour de telles fonctions. Souvré, le second, ne promettait pas davantage; c'était lui que Louvois avait envoyé, par un exil d'apparence honorable, guerroyer, à la suite du roi de Pologne, contre les Turcs[1]. Le troisième de ses fils, Barbezieux, âgé de dix-sept ans en 1685[2], lui donnait au contraire de grandes espérances; dans ce jeune homme ardent, intelligent, prompt au travail, Louvois se retrouvait lui-même; il se plaisait à développer en cet enfant, par une éducation vigoureuse, les qualités natives de sa race; celui-ci était vraiment un Le Tellier.

Cependant, avant de prendre une résolution décisive, le père de famille avait voulu faire une dernière épreuve; au mois de septembre, Courtenvaux et Barbezieux étaient partis, chacun de son côté, pour visiter les places frontières. Ce voyage acheva Courtenvaux; il ne fit et n'écrivit que des sottises[3]; un ordre de son père lui enjoignit, au retour, de

[1] Louvois à La Bouchardière, 11 mai 1685 : « Il n'y a point d'inconvénient que mon fils couche un peu mal à son aise et ne trouve pas toutes les commodités dans les cabarets où il passe, étant bon de l'accoutumer à la fatigue. » — Louvois à Souvré, 19 juin : « Il me revient que vous n'êtes point civil pour les gens que vous rencontrez. Rien n'est plus propre à vous établir une réputation très-mauvaise dans le monde, et vous devez compter que, tant que je saurai que vous ne vous déferez pas de cette mauvaise habitude, je ne vous laisserai point revenir en ce pays-ci, où je ne veux pas que l'on vous voie avec un pareil défaut. » *D. G.* 745-746.

[2] Louis-François-Marie, né le 23 juin 1668.

[3] Louvois à Courtenvaux, 6 septembre 1685 : « J'ai reçu votre lettre datée de Tournay, qui ne me dit pas un mot de l'état des ouvrages. Elle ne fait point mention non plus que vous ayez fait relever la garde de la ville par la gendarmerie; comment est-il possible que pareille chose vous tombe dans l'esprit? Il est bien à propos que cela ne vous arrive point à l'avenir, et si vous consultiez M. d'Hinneville sur ce que vous devez faire comme je vous l'ai recommandé, vous ne tomberiez pas dans ces

s'arrêter dans la terre de Louvois, près de Reims. Pour Barbezieux[1], sa conduite, ses comptes rendus, les rapports des officiers qui l'accompagnaient, tout lui était favorable. « Vos lettres, écrivait à son gouverneur le ministre ravi, me disent tant de bien de mon fils le commandeur que je crains que vous m'en mandiez plus qu'il n'y en a, et que vous ne vous soyez gâté depuis que je ne vous ai vu. Je vous prie de continuer à me mander sincèrement tout ce qui se passera. » Et à son fils : « Le compte que vous me rendez de ce que vous avez vu à Tournay m'a paru fort bien. Soyez bien persuadé de mon amitié, et me croyez le meilleur de vos amis[2]. »

inconvénients. Je ne puis comprendre non plus comment vous voulez vous mêler de faire prendre parti à des soldats auxquels, suivant l'ordonnance du roi, l'on doit donner congé, ni que, quand un sergent vous le refuse, vous le fassiez dégrader. Abstenez-vous de pareilles choses à l'avenir; pensez uniquement à l'exécution de ladite ordonnance, et non pas à faire votre cour aux officiers d'infanterie. Que voulez-vous faire des capitaines de dragons que vous menez avec vous depuis Saint-Omer? » *D. G.* 749.

[1] Louvois à Valcroissant, 7 septembre 1685 : « Je vous envoie la route que je désire que mon fils le commandeur suive pour visiter les places de Flandre. Je ne désire pas qu'il lui soit rendu aucun honneur, et vous tiendrez la main à ce que, pour quelque raison que ce soit, on n'en use pas autrement. Recommandez-lui surtout d'être honnête à tout le monde, c'est-à-dire à l'égard du moindre officier, et de s'appliquer à leur parler, dans le temps qu'il sera avec eux, de manière qu'ils aient sujet de se louer de son honnêteté. » — Louvois à Barbezieux, 7 septembre : « Vous apprendrez par M. de Valcroissant le voyage que je désire que vous fassiez et le temps qu'il doit commencer. Je vous recommande surtout d'être honnête envers tous ceux que vous verrez dans le voyage, de quelque condition qu'ils soient, et de suivre en tout ce que vous dira M. de Valcroissant. Appliquez-vous à bien voir toutes les fortifications, et m'écrivez de chaque place ce que vous y aurez vu. Je vous embrasse de tout mon cœur. » *D. G.* 749.

[2] Louvois à Valcroissant, 1er octobre; à Barbezieux, 9 octobre. *D. G.* 750.

Le 21 octobre, les courtisans apprenaient que Courtenvaux, auprès de qui Louvois avait dépêché le marquis de Tilladet, son parent, s'était démis entre ses mains de la charge de secrétaire d'État[1], et que pour lui épargner l'humiliation d'une disgrâce publique, son père l'envoyait voyager hors de France. Quelques jours après, Barbezieux, nommé secrétaire d'État en survivance, revêtit la dépouille de son frère[2]. Le 9 novembre, Louvois annonçait ainsi au marquis de Souvré cette révolution de famille : « Ayant cru bien connoître que le génie de votre frère aîné ne le rendoit pas capable de faire ma charge, j'ai supplié le roi d'en accorder la survivance à votre frère le commandeur, croyant bien que votre inclination ne vous y porteroit

[1] « Le marquis de Tilladet revint au coucher du roi ; il avoit été absent depuis quinze jours, et on avoit raisonné sur son voyage. On en apprit le sujet ; il étoit allé à Louvois trouver M. de Courtenvaux qui se démet de la survivance de la charge de secrétaire d'État qu'a M. de Louvois, son père, et le roi la donne au commandeur de Louvois, son cadet. M. de Louvois avoit eu la prévoyance de faire donner à son fils la démission de sa charge dès qu'il eut la survivance, afin qu'il la lui pût ôter quand il voudroit, s'il ne l'y jugeoit pas propre. » *Journal de Dangeau*, 21 octobre 1685.

[2] Louvois à Seignelay, 1er novembre : « Je vous supplie, monsieur, de vouloir bien prendre l'ordre du roi pour expédier, en faveur de mon troisième fils, nommé Louis-François-Marie, marquis de Barbezieux, des lettres de survivance de la charge de secrétaire d'État dont je suis pourvu, et ce, tant sur ma démission à condition de survivance, qui sera ci-jointe, que sur celle de mon fils de Courtenvaux, que vous trouverez aussi dans ce paquet. Il a plu à Sa Majesté de me faire la grâce qu'il pût signer aussitôt après qu'il aura prêté serment ; vous aurez agréable d'en faire mention, ou dans les lettres ou dans un brevet particulier, suivant que vous l'estimerez plus à propos. Je vous supplie aussi de vouloir bien lui faire expédier en même temps des provisions de secrétaire du roi en survivance de la charge dont je suis pourvu, et des lettres de conseiller d'État. Je vous serai fort obligé si vous voulez bien faire en sorte qu'il puisse prêter son serment mardi ou mercredi de la semaine prochaine. » *D. G.* 751.

pas : ce que Sa Majesté m'a accordé avec ses bontés ordinaires. Votre frère aîné est allé voyager jusqu'à ce que l'on voie ce que deviendront les affaires générales au printemps prochain, et comme il a choisi le métier de l'épée, il fera la campagne prochaine avec vous, si la guerre dure encore. »

De loin comme de près, l'autorité du père de famille réglait et redressait la conduite de ses enfants. « Il faut se défaire, écrivait-il à Courtenvaux, de demeurer toujours avec des valets, et s'accoutumer à lire de bons livres qui vous puissent instruire au métier que vous voulez embrasser, sur lequel je vous dois dire que lorsque je ne vous verrai pas en état de le faire avec réputation, je ne prendrai aucun soin de vous y avancer, ce qu'au contraire je ferai de tout mon cœur, lorsque je vous verrai touché du désir d'y réussir[1]. » Ou bien encore : « J'ai vu avec plaisir les assurances que vous me donnez que vous voulez vous corriger ; j'en aurois été plus sensiblement touché, si une expérience assez longue ne m'apprenoit qu'il y a fort loin chez vous entre faire et dire. Je serois bien aise de me tromper et d'apprendre que vous m'avez tenu parole. Il est temps que vous le fassiez, et vous ne devez point compter que je veuille faire aîné de ma famille, ni

[1] 20 novembre. *D. G.* 751. — Courtenvaux avait pris, hors de France, le nom de comte de Beaumont ; son gouverneur, M. d'Hinneville, était autorisé à lui donner mille francs par mois. — Louvois à Beaumont. 10 décembre : « Je vois avec plaisir que vous commencez à lire ; mais je serois bien aise que M. d'Hinneville me mandât que cela est vrai, n'ayant pas eu lieu, par le passé, de croire que vous mandez toujours la vérité. Souvenez-vous surtout de faire vos voyages à cheval, et que je n'entende pas parler que vous soyez paresseux. » *D. G.* 752

procurer des établissements à un homme que je ne croirai point capable de les soutenir[1]. »

Sous ces accents sévères, on sent l'émotion contenue et le désir de pardonner. Voici, d'un autre côté, le fils qui s'humilie et dont la prière est vraiment touchante : « Je vous supplie, au nom de Dieu, monsieur, de vouloir bien vous souvenir de ce que vous m'avez fait l'honneur de me faire espérer ; car il est bien rude d'avoir été quelque chose et de n'être plus rien ; je ne laisse pas de déplorer mon malheur, et je vous assure qu'il n'y a que la confiance que j'ai en vos bontés qui me console un peu. Je suis et serai toute ma vie, avec toute sorte de respect et de soumission, entièrement à vos ordres[2]. » Tel est ce dialogue, écho lointain des temps bibliques et des vieux âges de Rome. Telle est encore, au déclin du dix-septième siècle, la famille, gouvernée par la grande loi du respect.

Louvois méritait d'être respecté par ses fils. Cet homme, emporté, violent, sans scrupule et sans frein dans la politique, n'avait pas l'âme basse ni les passions vulgaires ; il était avide de pouvoir, non d'argent. Au mois de décembre 1685, les états d'Artois, célébrant la destruction de l'hérésie, avaient résolu, sur la proposition de l'évêque de Saint-Omer, d'offrir tous les ans à Louvois un présent considérable. A peine averti de cette résolution, Louvois s'empressa d'écrire à l'intendant Chauvelin : « Je vous prie d'expliquer

[1] 16 mars 1686. *D. G.* 763.
[2] Beaumont (Courtenvaux) à Louvois, 30 juillet 1686. *D. G.* 763.

aux états d'Artois que je leur suis fort obligé de l'intention qu'ils ont eue de me faire un présent tous les ans, mais que feu M. le chancelier ni moi n'ayant jamais reçu aucun argent des provinces dont nous avons pris soin, il n'est pas nécessaire qu'ils fassent de fonds pour cela. Je vous conjure de leur parler de manière qu'ils connoissent que je ne l'accepterois pas, quand même le fonds en seroit fait, les assurant qu'il est inutile qu'ils donnent aucun ordre à leurs députés sur cela, parce que je me tiendrois fort offensé s'ils alloient rompre la tête au roi d'une chose que je sais bien que Sa Majesté auroit la bonté de ne pas commander[1]. » Cette lettre est simple et digne ; pourquoi faut-il que celui qui l'a écrite ne soit qu'un persécuteur intègre qui refuse le prix de la persécution ? Malgré nous, elle nous ramène vers des excès déplorables.

On ne saurait trop le redire, Louis XIV et ses ministres avaient une si grande hâte d'en finir avec les difficultés du calvinisme, qu'ils avaient pris leur désir même pour un fait accompli. Quand ils eurent révoqué l'édit de Nantes, ils s'imaginèrent avoir tout achevé. Si le mot de naïveté pouvait s'appliquer à de tels hommes en de tels événements, on trouverait difficilement dans l'histoire des politiques aussi naïfs. « Le roi, disait madame de Maintenon, est fort content d'avoir mis la dernière main au grand ouvrage de la réunion des hérétiques à l'Église. Le P. de La Chaise a promis qu'il n'en coûteroit pas une goutte de sang, et

[1] 14 décembre 1685. *D. G.* 758.

M. de Louvois dit la même chose. » Ils étaient sincères, ils furent d'autant plus surpris, honteux, furieux, quand ils connurent qu'ils s'étaient trompés, et ce furent les huguenots, responsables, sans le savoir, de la légèreté de leurs ennemis, qui portèrent la peine de leur déconvenue.

Il y avait, dans l'édit révocatoire, une dernière clause qui permettait aux religionnaires non convertis, « en attendant qu'il plût à Dieu les éclairer comme les autres, » de vivre tranquillement en France, d'y continuer leur commerce et d'y jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés, à condition de ne faire aucun exercice public de leur culte. N'était-ce pas au moins la liberté de conscience qui, par la voix même et dans le triomphe de ses ennemis, était avouée, proclamée, édictée comme une loi? Étrange contradiction, de laquelle, autour de Louis XIV, on ne se doutait seulement pas! Mais dans les provinces, il n'y eut point un moment d'hésitation; persécuteurs et persécutés se récrièrent; la joie des uns, la consternation des autres surprirent la cour dans sa quiétude, et, pour achever de la convaincre, l'œuvre des conversions s'arrêta soudain; mieux encore, elle recula. Les intendants se désespéraient. « Cet édit auquel les nouveaux convertis ne s'attendoient pas, disait Bâville, et surtout à la clause qui défend d'inquiéter les religionnaires, les a mis dans un mouvement qui ne peut être apaisé de quelque temps. Ils s'étoient convertis la plupart, dans l'opinion que le roi ne vouloit plus qu'une religion dans son royaume; quand ils ont vu le contraire, le chagrin les a pris de s'être si fort pressés; cela les

éloigne, quant à présent, des exercices de notre religion[1]. »

Comment réduire, après cela, les courageux qui avaient résisté jusqu'alors? Était-ce par de ridicules harangues, comme celle que Foucault, par exemple, adressait, le 2 novembre, aux gentilshommes du haut Poitou? « Vous savez, disait-il en abusant du nom de Louis XIV, vous savez en quels termes ce grand prince a exprimé le violent désir qu'il avoit de voir tout son royaume réuni sous une même communion; et si son zèle l'a porté à dire qu'il donneroit volontiers un de ses bras pour la conversion de ses sujets, ne serez-vous pas persuadés que l'acquisition à l'Église romaine de tout ce qu'il y a de gentilshommes ici lui seroit, sans comparaison, plus agréable que ne l'ont été toutes les conquêtes que ce même bras, toujours victorieux, a faites depuis quinze années? Seroit-il possible, messieurs, que ces démonstrations d'une amour toute paternelle et véritablement dignes du petit-fils de Saint Louis, n'excitassent aucun mouvement de reconnoissance dans vos cœurs, mais d'une reconnoissance qui répondît à la nature et à la grandeur de l'obligation? Car enfin, c'est une illusion qui ne peut venir que d'une préoccupation aveugle, de vouloir distinguer les obligations de la conscience d'avec l'obéissance qui est due au roi, dans une occasion où ces deux devoirs sont inséparables, puisque Sa Majesté agit uniquement pour l'intérêt de la religion... Et n'appréhendez-vous point d'irriter, par votre opiniâtreté, un prince égale-

[1] Rulhière, *Éclaircissements historiques*, p. 341.

ment pieux et puissant, qui peut regarder sa puissance absolue comme un moyen que Dieu lui a donné pour faire régner la véritable religion dans son royaume?... Quelle gloire seroit-ce pour vous, de prendre, ayant de sortir d'ici, une généreuse résolution de vous convertir par une prudente et authentique délibération!... »

Tant d'éloquence et de si bonnes raisons furent en pure perte. « Il y eut peu de conversions; » c'est Foucault lui-même qui le dit[1]; il faut lui laisser au moins, à défaut d'autre, le mérite de sa franchise. Louvois n'eut point de pitié pour l'orateur malheureux[2]: « Sa Majesté, lui écrivit-il sèchement, estime que ce n'est pas une bonne voie que d'assembler les gentilshommes de la Religion pour les porter à se convertir, et elle croit qu'il vaut beaucoup mieux s'appliquer à les prendre en détail[3]. »

Le meilleur moyen de montrer aux opiniâtres qu'ils n'entendent rien à la dernière clause de l'édit révocatoire, c'est de les presser et pousser avec plus de ru-

[1] *Mémoires de Foucault*, p. 139 et suiv.

[2] Foucault n'eut plus guère que des dégoûts dans son intendance de Poitiers. Louvois affectait de prendre pour confident et pour exécuteur de ses ordres un nouveau converti, le marquis de Vérac, qui fut nommé lieutenant général pour le haut Poitou. Au commencement de l'année 1689, Foucault quitta la généralité de Poitiers pour celle de Caen. Mais quoiqu'il fût hors du département de Louvois, il reçut encore quelques marques de son mauvais vouloir. Ainsi, les milices ayant été mises sur pied dans la basse Normandie, Louvois, par une lettre du 5 janvier 1690 gourmande rudement Foucault sur le désordre dans lequel il laisse les compagnies du régiment de Fontenay, la plupart des hommes n'ayant ni armes ni souliers, et aussi, sur ce que, lorsque les commissaires des guerres s'adressent à lui, il ne se donne pas la peine de leur répondre, et les renvoie à ses subdélégués. *D. G.* 910.

[3] 8 novembre 1685. *D. G.* 751.

desse encore que par le passé. Tel est le sens des instructions dressées par Louvois, d'abord pour le duc de Noailles, et communiquées ensuite à tous les intendants : mettre garnison chez les petits gentilshommes[1] ; exciter contre les gens de qualité les rivalités de voisinage, leur donner toujours tort, s'ils se plaignent, et, s'ils se font justice eux-mêmes, informer contre eux. « En un mot, Sa Majesté désire que l'on essaye par tous moyens de leur persuader qu'ils ne doivent attendre aucun repos ni douceur chez eux, tant qu'ils demeureront dans une religion qui déplaît à Sa Majesté ; et on doit leur faire entendre que ceux qui voudront avoir la sotte gloire d'y demeurer des derniers pourront encore recevoir des traitements plus fâcheux s'ils s'opiniâtrent à y rester[2]. » Quant aux bourgeois et aux paysans, ils doivent « s'attendre à toutes sortes de duretés de la part des officiers qui commandent les troupes du roi[3]. » Les femmes elles-mêmes ne seront pas épargnées. « Il eût été à désirer,

[1] Louvois à Bossuet, intendant de Soissons, 23 novembre 1685 : « Sa Majesté aura bien agréable qu'à l'égard des gentilshommes, vous tentiez les voies de la douceur auparavant que de loger chez eux ; mais son intention est que, si vous ne les pouvez porter à se faire instruire par honnêteté, vous les y obligiez pas logements de gens de guerre, lesquels, pendant qu'ils seront chez les gens de la R. P. R., devront, à l'égard du fourrage, subsister à leurs dépens, être nourris grassement par eux, et, outre ce, toucher vingt sols par place d'ustensile. » *D. G.* 751.

[2] Louvois à Noailles, 6 novembre 1685. *D. G.* 751. — La même dépêche se retrouve dans le t. 757, mais à la date du 8 novembre.

[3] Louvois à Boufflers, 7 novembre. *D. G.* 757. — Louvois à Bezons, 27 décembre : « L'intention de Sa Majesté est que vous augmentiez la garnison qui est chez le seul homme de la R. P. R. qui reste à Crevant, autant que vous le jugerez à propos, et que, s'il ne se convertit pas, vous le fassiez mettre en prison, en laissant toujours ladite garnison chez lui. » *D. G.* 752.

écrit Louvois à Boufflers, que M. du Saussay eût fait tirer par les dragons sur les femmes de la R. P. R. de Clérac qui se sont jetées dans le temple lorsqu'on en a commencé la démolition, et Sa Majesté a été surprise de voir qu'il y ait encore une si grande quantité de huguenots dans cette ville[1]. »

Contre ceux de Dieppe, qui sont plus nombreux encore et les plus tenaces de toute la France, il n'y a plus de mesure à garder. Les ordres de Louvois à leur sujet sont de la dernière violence : « Le roi a été informé de l'opiniâtreté des gens de la R. P. R. de la ville de Dieppe, pour la soumission desquels ils n'y a pas de plus sûr moyen que d'y faire venir beaucoup de cavalerie, et de la faire vivre chez eux fort licencieusement. Comme ces gens-là sont les seuls dans tout le royaume qui se sont distingués à ne se vouloir pas soumettre à ce que le roi désire d'eux, vous ne devez garder à leur égard aucune des mesures qui vous ont été prescrites, et vous ne sauriez rendre trop rude et trop onéreuse la subsistance des troupes chez eux ; c'est-à-dire que vous devez augmenter le logement autant que vous croirez le pouvoir faire sans décharger de logement les religionnaires de Rouen, et qu'au lieu de vingt sols par place et de la nourriture, vous pouvez en laisser tirer dix fois autant, et permettre aux cavaliers le désordre nécessaire pour tirer ces gens-là de l'état où ils sont, et en faire un exemple dans la province qui puisse être autant utile à la conversion des autres religionnaires qu'il y seroit préjudiciable, si

[1] 24 novembre. *D. G.* 757.

leur opiniâtreté demeuroit impunie[1]. » Cette dépêche enragée est d'un homme qui ne se possède plus; c'est de la folie furieuse.

Naturellement il faut que l'armée, qui doit servir cette fureur, soit purgée d'hérésie. Les conversions y sont commandées dans l'ordre hiérarchique, les inspecteurs pesant sur les officiers, les uns et les autres sur les soldats[2]. Au mois de février 1686, il n'y avait plus un seul officier qui ne fût converti; tous les autres avaient été cassés et chassés[3]. L'important était qu'il n'y eût plus, ou qu'il parût n'y avoir plus, en France, de religionnaires.

Tandis qu'on poursuivait avec cette violence les derniers opiniâtres, on ménageait avec soin les nouveaux convertis, les plus mal convertis. Le même Louvois, dans les mêmes dépêches, prescrivait à leur égard une extrême circonspection. « Sa Majesté vous recommande, écrivait-il au duc de Noailles, d'essayer d'empêcher que le zèle trop ardent des ec-

[1] Louvois à Beaupré, 17 et 19 novembre. *D. G.* 757.

[2] Louvois aux inspecteurs, 4 novembre 1685 : « Présentement que la plus grande partie des sujets du roi qui étoient de la R. P. R. se sont convertis, Sa Majesté s'attend que ce qui reste d'officiers dans les troupes, de cette religion, ne seront pas les derniers à prendre le bon parti. Pour cela, Sa Majesté désire que vous les y exhortiez, et que vous fassiez savoir à Sa Majesté la réponse que chacun desdits officiers vous aura faite, lorsque vous leur aurez tenu le discours qu'elle désire que vous leur fassiez. » — Louvois aux intendants, 27 novembre. Tarif des conversions : 6 pistoles aux maréchaux des logis, 4 aux sergents, 3 aux cavaliers, 2 aux soldats. — Louvois aux inspecteurs, 11 décembre. Ordre de presser les conversions, soit en menaçant les soldats de leur refuser leur congé, soit en faisant appréhender aux officiers que le roi ne congédie les hommes qui refuseront de se convertir, et ne les fasse remplacer aux dépens des officiers. *D. G.* 751-752.

[3] Louvois aux inspecteurs, 18 février 1686. *D. G.* 773.

procurer des établissemens à un homme que je ne croirai point capable de les soutenir[1]. »

Sous ces accents sévères, on sent l'émotion contenue et le désir de pardonner. Voici, d'un autre côté, le fils qui s'humilie et dont la prière est vraiment touchante : « Je vous supplie, au nom de Dieu, monsieur, de vouloir bien vous souvenir de ce que vous m'avez fait l'honneur de me faire espérer ; car il est bien rude d'avoir été quelque chose et de n'être plus rien ; je ne laisse pas de déplorer mon malheur, et je vous assure qu'il n'y a que la confiance que j'ai en vos bontés qui me console un peu. Je suis et serai toute ma vie, avec toute sorte de respect et de soumission, entièrement à vos ordres[2]. » Tel est ce dialogue, écho lointain des temps bibliques et des vieux âges de Rome. Telle est encore, au déclin du dix-septième siècle, la famille, gouvernée par la grande loi du respect.

Louvois méritait d'être respecté par ses fils. Cet homme, emporté, violent, sans scrupule et sans frein dans la politique, n'avait pas l'âme basse ni les passions vulgaires ; il était avide de pouvoir, non d'argent. Au mois de décembre 1685, les états d'Artois, célébrant la destruction de l'hérésie, avaient résolu, sur la proposition de l'évêque de Saint-Omer, d'offrir tous les ans à Louvois un présent considérable. A peine averti de cette résolution, Louvois s'empressa d'écrire à l'intendant Chauvelin : « Je vous prie d'expliquer

[1] 16 mars 1686. *D. G.* 763.
[2] Beaumont (Courtenvaux) à Louvois, 30 juillet 1686. *D. G.* 763.

rement à l'église : on prie les généraux de se contenir[1].

On dénonce aux évêques les curés qui font scandale, les religieux ignorants qui se mêlent d'instruire les huguenots et qui les rebutent[2]. Il est vrai qu'en même temps on se défie des évêques vraiment modérés qui protestent contre l'invasion militaire dans leurs diocèses; tel est l'évêque de Saint-Pons[3]; tel est l'évêque de Grenoble, Le Camus, avec lequel Louvois est forcé de composer. « Vous avez, lui écrit-il, grande raison de croire que l'intention de Sa Majesté n'est pas que l'on oblige les nouveaux convertis, par logements de gens de guerre, à fréquenter les sacrements; mais aussi Sa Majesté, qui peut loger ses troupes où il lui plaît, ne veut pas souffrir que les habitants de

[1] Louvois à Arnoul, 7 janvier 1686; à Vrevin, 8 janvier; à Saint-Rhue, 16 janvier; à d'Asfeld, 2 avril. *D. G.* 773-774.

[2] Louvois à l'archevêque de Cambrai, 22 janvier 1686 : « Le roi a été informé qu'il y a plusieurs religieux ignorants dans votre diocèse qui se mêlent d'instruire les religionnaires, et que, entre autres, un capucin de Maubeuge a rebuté de faire convertir un soldat de cette garnison par plusieurs discours inutiles qu'il lui a tenus, lui disant qu'il n'avoit d'autre voie pour faire son salut que par l'intercession de Saint-François, devant une image duquel il l'a tenu longtemps à genoux, et l'a ensuite renvoyé indignement, parce qu'il ne vouloit pas se soumettre à croire tout ce que lui disoit sur cela ce religieux. Comme il est important d'éviter ces inconvénients dans la conjoncture présente, Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'elle aura bien agréable que vous ne commettiez que des gens qui entendent bien la matière dont il s'agit et capables d'attirer les religionnaires par leur docilité et par de bonnes raisons. » — Louvois à Boufflers, 11 février : « Sa Majesté a vu avec surprise ce que vous me mandez de la vie scandaleuse des curés du pays où vous êtes et de leurs révoltes contre leurs évêques, puisque lesdits évêques doivent avoir été avertis par M. de Châteauneuf que Sa Majesté leur donnera toute la protection qu'ils désireront pour ôter les mauvais curés et les mettre en état d'en établir de bons en leur place. » *D. G.* 773.

[3] Louvois à Bâville, 11 décembre 1685. *D. G.* 758.

renoble, nouveaux convertis, aient l'insolence de enir une conduite qui n'ait point de rapport avec l'abjuration qu'ils ont faite; et c'est pour cela qu'elle avoit onné ordre que l'on fît entrer des troupes dans Greoble[1], et que l'on les logeât chez ceux qui avoient ait gloire de ne point fréquenter les églises, et qui voient tenu des discours insolents sur cela. Mais puisue vous désirez si ardemment que les troupes qui y ont en sortent, et que vous assurez si positivement u bon effet que cela pourra produire, Sa Majesté a rouvé bon de les en retirer; mais elles y rentreront our tout l'hiver, si ces gens-là se conduisent mal[2]. »

Parmi les nouveaux convertis, on ne distingue pas e très-petit nombre, qui s'est sincèrement rallié, du rès-grand nombre, qui n'a fait son abjuration que de ouche; pourvu que les dehors soient saufs, les aparences gardées, on est satisfait. Il en va de la sorte ans plusieurs provinces. « Par toutes les nouvelles ue je reçois du Béarn, de la généralité de Montauban t d'une partie de celle de Bordeaux, écrit à Louvois le narquis de Boufflers, les nouveaux convertis y font rès-bien leur devoir, et la plupart ont fait leurs pâues avec beaucoup d'édification; on m'en mande nême des choses surprenantes. Il n'y a qu'à Nérac,

[1] Louvois à Tessé, 9 juin 1686 : « Il ne faut point écouter les remonances que fait M. l'évêque de Grenoble pour empêcher qu'il n'entre des oupes dans cette ville pour réduire les religionnaires et obliger les noueaux convertis à faire leur devoir, parce que la charité lui fait désirer es choses qui ne feroient pas de bons effets. Ainsi vous devez y faire ntrer des troupes et faire connoître par là à ceux qui s'y sont retirés u'ils n'y trouveront point de protection, s'ils ne font pas ce que le roi ésire. » *D. G.* 774.

[2] 23 juillet 1686. *D. G.* 775.

Bergerac et Bordeaux, où les cœurs paroissent plus endurcis qu'ailleurs, et aussi en plusieurs lieux de la Saintonge[1]. »

Il y a surtout le Languedoc, et dans le Languedoc, la région des Cévennes. Là, dans les montagnes, à distance des villes, hors de vue, pressés autour de leurs pasteurs que le sentiment du devoir a retenus ou ramenés au milieu d'eux, quelquefois même sans pasteur, les religionnaires célèbrent à certains jours le culte proscrit. Ce sont les assemblées au désert. Quand le ministre ou l'ancien commence la prière, il ne sait pas s'il lui sera donné de l'achever ; souvent les dragons arrivent à l'improviste, ferment les issues et chargent sur la foule. Il n'y a guère de lutte ; en un moment tout est fait ; les survivants sont menés à l'intendant, qui en fait pendre quelques-uns et envoie le reste aux galères[2]. Il en est du moins ainsi pendant les premiers mois de l'année 1686 ; à dater du 15 juillet, il n'y a plus pour tous, hommes ou femmes, qu'une peine uniforme, la mort[3]. Qui croirait que la mort ne fut pas encore jugée suffisante?

[1] 27 avril 1686. *D. G.* 795.

[2] Louvois à Bâville, 10 mars 1686 ; à La Trousse, 9 avril. *D. G.* 774.

[3] Louvois à La Trousse, 10 juin 1686 : « Sur ce que j'ai représenté au roi du peu de cas que font les femmes du pays où vous êtes des peines ordonnées contre celles qui se trouvent à des assemblées, Sa Majesté ordonne que celles qui ne seront pas demoiselles [c'est-à-dire nobles] seront condamnées par M. de Bâville au fouet et à avoir la fleur de lys. » — 22 juillet : « Le roi ayant jugé à propos de faire expédier une déclaration, le 15 de ce mois, par laquelle Sa Majesté ordonne que tous ceux qui se trouveront dorénavant à de pareilles assemblées seront punis de mort, M. de Bâville ne recevra point l'arrêt que je vous ai mandé contre les femmes, devenant inutile au moyen de cette déclaration. » 774-775

Le 29 octobre 1686, Bâville écrit à Louvois : « Je viens d'apprendre que, dimanche dernier, 27 de ce mois, il y a eu une assemblée de près de quatre cents hommes, dont plusieurs étoient armés, dans le diocèse de Mende, au pied de la montagne de Lozère. Bien que cette assemblée se soit tenue à près de douze lieues de l'endroit où a été la dernière, je ne puis m'empêcher d'être fort surpris d'un pareil événement. Je croyois que le grand exemple que j'ai fait au Vigan et à Anduze, mettroit, au moins pour quelque temps, les Cévennes en tranquillité. Mais, puisque ce dernier n'a de rien servi, je ne crois pas que l'on puisse rien espérer par ce genre de peine à l'avenir ; je crois même qu'il sera à la fin dangereux de le continuer ; et je crains que tant de condamnations à mort, dans une affaire mêlée de religion, n'irritent les esprits et n'endurcissent tous les mauvais convertis par un si méchant exemple. Il est vrai que l'on ne peut assez s'étonner que ces mêmes gens, qui s'exposent à être tués par les troupes ou à être pendus, pour aller aux assemblées, meurent catholiques la plupart, ainsi que dix sont morts de onze des derniers qui ont été condamnés; ce qui fait connoître que, dans leur conduite, il y a plus de légèreté et d'inclination à la révolte que d'attachement sincère à leur ancienne religion. Néanmoins si ce feu ne peut s'éteindre après tant de châtiments, dans un temps qu'il n'est soutenu par aucun chef, même par aucun ministre, au milieu des troupes, il est aisé de voir qu'il deviendroit bien plus grand s'il y avoit quelque secours étranger, ou d'hommes que l'on pourroit faire entrer dans le pays, ou d'argent. »

28.

Après Bâville, voici le duc de Noailles : « J'avoue que cela m'afflige d'autant plus qu'après les châtiments rigoureux qui ont été faits avec si peu de fruit, depuis environ huit mois, au sujet de ces assemblées, on ne sait quasi plus quel parti prendre pour ramener ces misérables et pour accorder les sentiments de la bonté et de la clémence du roi pour ses sujets avec les desseins que le ciel lui a inspirés pour le bien de la religion et ce qu'il doit à son autorité. J'estime que si Sa Majesté juge qu'il n'y ait d'autre remède que celui de changer quelques peuples des Cévennes, il faudra commencer par ceux qui ne font aucun commerce et qui habitent des montagnes inaccessibles, où la rudesse du climat et la température de l'air leur inspirent un esprit sauvage, tels que ceux de la dernière assemblée, la perte de ces peuples étant d'une moindre conséquence pour la province que de ceux qui contribuent au commerce. Si le roi prenoit ce parti-là, il faudroit envoyer ici au moins quatre bataillons pour l'exécution de ses ordres, qui ne se fera pas sans de grandes difficultés et de grandes peines pendant l'hiver[1]. »

C'était entrer à fond dans les vues de Louvois; car le ministre avait déjà, quelques jours auparavant, écrit à Bâville : « Je vous ai marqué que le roi se résoudra à changer tous les peuples des Cévennes; c'est, en effet, son intention, s'il continue à s'y faire des assemblées, n'y ayant point de parti que Sa Majesté ne prenne pour mettre ce pays-là sur le pied d'être sou-

[1] 29 octobre 1686. *D. G.* 795.

mis à ses ordres[1]. » Enfin, le 19 novembre, Louis XIV et Louvois ont décidé. « Il a paru extrêmement difficile, écrit Louvois, d'ôter entièrement les peuples de plusieurs villages, pour y en mettre d'autres en leur place, et Sa Majesté a cru qu'il se falloit réduire à choisir, dans les endroits où les communautés, en général, sont moins bien converties, et où l'âpreté du pays les rend plus disposées à se soulever, ceux qui paroîtront avoir plus de crédit, et les plus capables de commencer des séditions, pour les envoyer incessamment dans différents châteaux de la province, jusqu'à ce que deux vaisseaux que le roi va faire armer à Marseille soient en état de les transporter dans les îles de l'Amérique et dans le Canada, où ils peuvent être suivis par leurs femmes, si elles le désirent. Sa Majesté s'attend que cet exemple, fait sur cent ou cent cinquante habitants des Cévennes, purgera le pays des plus dangereux, et imprimera une telle terreur aux autres qu'ils se contiendront mieux qu'ils n'ont fait par le passé. »

C'est le marquis de La Trousse qui est chargé de dresser, avec M. de Bâville, les listes de déportation. « Je prendrai la liberté de vous dire, écrit-il à Louvois, qu'il est impossible de travailler avec plus de diligence que nous faisons, M. de Bâville et moi, à connoître les personnes que l'on doit envoyer à l'Amérique; mais comme il s'agit de l'état de plusieurs familles, nous croyons qu'il est à propos de bien examiner le tout, afin de ne faire tomber cette punition

[1] 21 octobre. *D. G.* 775.

que sur des gens qui la méritent. Je n'ai rien à me reprocher, monseigneur, pour l'exécution de tous vos ordres ; mais j'ai affaire à des peuples les plus légers et les plus fous qu'il y ait au monde. Les habitants de Nîmes ont une telle peur qu'ils courent en foule aux églises ; ils demandent et voudroient que l'on leur donnât tous les sacrements en un même jour, croyant par là se mettre à couvert de l'orage qu'ils croient être prêt à tomber sur leurs têtes. Mon avis est toujours, monseigneur, qu'il ne faut point se reposer sur leurs belles paroles ; ce sont des canailles dans le fond, qui ne valent rien, et qui sont malintentionnés[1]. »

Le 10 janvier 1687, la première liste est faite : « Nous avons composé une voiture de cent personnes pour les îles, que nous ferons partir d'Aigues-Mortes par mer, le 24 ou 25 de ce mois, pour les conduire à Marseille. Toutes les mesures sont prises pour cela, comme aussi pour faire bientôt après une seconde et une troisième voiture de cent nouveaux convertis chacune, parce que nous prévoyons ne pouvoir nous dispenser de sortir au moins trois cents personnes de cette province, à ne prendre que ceux qu'il est essentiel de chasser, et dont l'esprit mutin et dangereux les porteroit toujours à troubler les cantons dont on les tire[2]. »

M. de La Trousse a cependant quelque regret de

[1] 3 et 7 janvier 1687. — On prit, en effet, à Nîmes, cinquante hommes et femmes qui furent déportés en Amérique.

[2] Cependant Louvois ne renonce pas à l'ancienne pénalité. Le 10 janvier 1687, il écrit à Bâville : « Sa Majesté n'a pas cru qu'il convînt à son

iter si rudement ces misérables populations; mais
ıvois aussitôt l'en reprend comme d'une faute :
le n'ai rien à vous dire sur l'état où vous me
ındez que sont les Cévennes, lui écrit-il, parce que
n ne convient moins au service du roi ni au bien
la province que de témoigner que l'on soit capable
voir pitié de gens qui se sont conduits comme ont
t ceux-là, lesquels doivent être abîmés de manière
e l'état où ils demeureront serve d'exemple à tous
autres nouveaux convertis[1]. »

Ce n'est pas seulement aux peuples du Languedoc
é la peine de la déportation fut appliquée : elle le
presque en même temps aux bourgeois de Metz. Les
igionnaires de cette ville s'étaient longtemps flattés
ètre, comme ceux d'Alsace, et pour les mêmes rai-
ıs politiques, à l'abri de la persécution. Ils furent
ıt d'un coup et cruellement détrompés. Un ordre de
uvois, daté du 20 août 1686, leur donna vingt-qua-
heures pour se convertir[2]; puis on logea des trou-
; chez les opiniâtres; puis on en désigna plusieurs,

vice de se dispenser entièrement de l'exécution de la déclaration qui
lamne à mort ceux qui assisteront à des assemblées. Elle désire que
eux qui ont été à l'assemblée d'auprès de Nîmes, deux des plus cou-
les soient condamnés à mort, et que tous les autres hommes soient
damnés aux galères. Si les preuves ne vous donnent point lieu de
noître qui sont les plus coupables, le roi désire que vous les fassiez
r au sort, pour que deux d'iceux soient exécutés à mort. » *D. G.* 797.
Louvois à La Trousse, 25 août 1688 : « Sa Majesté désire que vous
niez ordre aux troupes qui pourront tomber sur de pareilles assem-
es de ne faire que fort peu de prisonniers, mais d'en mettre beaucoup
le carreau, n'épargnant pas plus les femmes que les hommes; et cet
mple fera assurément beaucoup plus d'effet que celui que pourroit
onner la justice ordinaire. » *D. G.* 836.

[1] 28 janvier. *D. G.* 797.

[2] Louvois à Bissy, 20 août 1686. *D. G.* 775.

et à plusieurs fois, pour être déportés en Amérique[1].

Cependant, en 1689, cette peine fut abandonnée, « Sa Majesté ayant connu par expérience que ces gens-là embarrassoient extrêmement les gouverneurs des îles, et que, quelque précaution que l'on prît, ils s'évadoient et revenoient en France[2]. » On avait aussi renoncé peu à peu à l'odieuse et sacrilége coutume de traîner sur la claie les cadavres des nouveaux convertis qui avaient, au lit de la mort, refusé les derniers sacrements. On aurait peine à le croire, si l'on n'en avait point les preuves, ce n'était pas au moribond que le procès était fait; c'était le cadavre même qui était condamné comme relaps[3].

Une des questions sur lesquelles le gouvernement de Louis XIV a donné l'humiliant exemple de la contradiction la plus absolue, c'est celle de l'émigration des religionnaires. Dès la révocation de l'édit de Nantes, elle avait pris la gravité d'un mal effrayant et mortel; c'était la vie de la France qui s'exhalait par tous les pores. Sur toutes les frontières on mit des gardes, des barques armées sur toutes les côtes. Les fugitifs repris étaient, sans rémission, sans distinction de naissance, d'éducation, de fortune, jetés pêle-mêle avec

[1] Louvois à Boufflers, 16 décembre 1687. — Louvois à Seignelay, 19 janvier 1688. Douze habitants de Metz doivent être embarqués pour l'Amérique, parmi lesquels deux officiers, un notaire, un avocat et sa femme. *D. G.* 798-800.

[2] Louvois à Bâville, 19 octobre 1689. *D. G.* 907.

[3] Louvois à Charuel, 9 décembre 1686 : « Le roi apprend qu'il meurt plusieurs nouveaux convertis à Metz, aux cadavres desquels on fait le procès, parce qu'ils ont refusé de recevoir les sacrements, ce qui multiplie inutilement une punition qui cause du scandale aux nouveaux convertis bien intentionnés. » *D. G.* 775.

faiteurs, dans la chiourme des galères. Ceux
ssissaient à gagner la terre étrangère laissaient
ivent des traces sanglantes de leur passage, trop
t d'avoir échappé aux derniers coups des
, dont on avait ameuté contre eux les passions
et féroces. « Il n'y a point d'inconvénient, di-
uvois, de dissimuler les vols que font les
aux gens de la Religion Prétendue Réformée
ouvent en désertant, afin de rendre leur pas-
is difficile, et même Sa Majesté désire que l'on
omette, outre la dépouille des gens qu'ils ar-
t, trois pistoles pour chacun de ceux qu'ils
ont à la plus prochaine place[1]. Sa Majesté, di-
ncore, désire que vous fassiez en sorte que les
des Ardennes courent sus et même fassent
isse sur ceux des religionnaires qui auront
ice de se défendre, leur faisant entendre qu'on
nera tout le butin qu'ils feront, pourvu qu'ils
ènent dans les prisons des places du roi les
sines[2]. »
é tout, l'émigration ne s'arrêtait pas. « Comp-
ivait à Louvois M. de Tessé, commandant à
e, qu'il n'est point de jour qu'il ne sorte
un par ces frontières-ci, malgré le soin qu'on
d. » L'imagination des fugitifs était plus in-
que celle de leurs gardiens; Tessé lui-même
it cet exemple inouï : « Depuis deux jours,
mme s'est avisée d'une invention pour se

is à Fautrier, 31 décembre 1685. *D. G.* 758.
is au marquis de Lambert, 30 janvier 1686. *D. G.* 775.

sauver qui mérite d'être sue. Elle fit marché avec un marchand de fer savoyard, et se fit empaqueter dans une charge de verges de fer dont les bouts paroissoient : elle fut portée à la douane ; le marchand paya la pesanteur du fer qui fut pesé avec la femme, qui ne fut dépaquetée qu'à plus de six lieues de la frontière[1]. » Quel supplice ! Mais quelle persécution que celle qui réduit une femme à s'infliger un tel supplice ! Et combien ce simple témoignage d'un persécuteur a plus d'éloquence que les plus ardentes invectives des persécutés !

Au mois de décembre 1686, on jugea que l'entretien des gardes-frontières et des gardes-côtes était une dépense inutile ; les intendants et les généraux eurent ordre de les retirer peu à peu, sans éclat, et de ne plus mettre obstacle à la fuite des religionnaires, laquelle, en certains cas, était regardée comme un bien[2]. La contradiction était scandaleuse et vraiment impudente ; qu'importe ? Louvois en prenait si naturellement et si gaiement son parti ! « Le moyen de faire que peu de gens s'en aillent, disait-il, c'est de leur donner la liberté de le faire, sans néanmoins le leur témoigner[3]. » C'était encore ainsi qu'il écrivait au marquis de Boufflers : « La grande quantité de nouveaux convertis qui sont sortis de Metz ne peut être qu'avantageuse au service du roi ; et, sans leur permettre de s'en aller, ni faire de vexation pour les y obliger, vous pouvez compter que le service du roi requiert qu'il n'y en

[1] Tessé à Louvois, 6 juin 1686.
[2] Louvois aux intendants, 8 décembre 1686.
[3] Louvois à Bissy, 24 février 1687. *D. G.* 797.

: pas un grand nombre[1]. » Mais en même temps
n se réjouissait du départ de ces mauvais citoyens,
laissait pourrir dans les galères les malheureux
t la tentative d'évasion n'avait échoué que parce
ls s'étaient hâtés un peu plus que les autres.
ependant les émigrés s'en allaient partout en Eu-
e, apportant aux étrangers, les uns notre or, les
res les secrets de nos arts et de nos manufactures,
x-ci nos idées et notre éloquence, ceux-là, plus im-
liatement terribles, nos moyens de combat, notre
e française, tous leur haine et leur appétit de ven-
nce. Par eux, la guerre de 1688, toute politique,
d'abord le sinistre aspect d'une guerre de reli-
ı ; d'étrangère qu'elle était naturellement, elle pa-
tout près d'être une guerre civile ; du dehors, les
scrits appelaient aux armes les opprimés du de-
s. Les intendants s'effrayaient d'avoir à contenir
rémissement des nouveaux convertis : « Le plus
nd nombre, disait celui de Montauban, souhaite
révolutions et voudroit y contribuer, et ils atten-
t présentement comme une ressource pour eux
uccès des entreprises du prince d'Orange[2]. »
ls se continrent eux-mêmes, et c'est leur gloire ;

[1] 16 décembre 1687. *D. G.* 798.

[2] La Berchère à Louvois, 10 novembre 1688. — Montgaillard à Lou- 1er novembre : « La prophétie de Dumoulin qui prédit qu'ils nt être quasi tous anéantis pendant trois ans, mais que Dieu susci- un homme qui rétablira la religion en France où ils seront plus isés que jamais, fait tant d'impression sur leurs esprits qu'ils ent autant de foi sur cette illusion que nous en ajoutons sur les s les plus saintes. Leurs insolences et leurs faux bruits ont tellement nidé les prêtres et moines de mon pays qu'ils sont toujours dans des éhensions d'être égorgés. » *D. G.* 837.

non-seulement ils résistèrent à toutes les tentations, non-seulement ils refusèrent de s'insurger ; mais encore ils s'armèrent pour ce roi qui les persécutait, pour cette patrie qui les répudiait. Quelques années après, Chamlay rendait à ce patriotisme héroïque des religionnaires un éclatant hommage. « Il faut, disait ce loyal témoin, en même temps que l'on condamne la conduite des nouveaux convertis fugitifs qui ont porté les armes contre la France, depuis le commencement de cette guerre jusqu'à présent, il faut, dis-je, donner à ceux qui sont demeurés en France la louange et l'honneur qu'ils méritent. En effet, si l'on en excepte quelques mouvements de peu de conséquence qui sont survenus en Languedoc, outre qu'ils sont demeurés fidèles au roi dans les provinces, et spécialement en Dauphiné, pendant même que les armées confédérées de l'Empereur, d'Espagne et du duc de Savoie étoient au milieu de cette province, supérieures aux forces du roi, ceux qui étoient propres pour les armes se sont engagés dans les troupes de Sa Majesté et y ont dignement servi[1]. »

Il est vrai que dans les premières années de la guerre, on n'avait point encore fait d'eux cette admirable épreuve; on croyait avoir tout à craindre : danger au delà des frontières, danger en deçà. C'est alors que, au mois de décembre 1689, après une campagne malheureuse pour les armes du roi, le grand et courageux Vauban adressa résolûment à Louvois un mémoire dont les conclusions étaient très-nettes : rap-

[1] Mémoire inédit, déjà cité. *D. G.* 1183.

des huguenots fugitifs, amnistie générale, rétablis-
ent pur et simple de l'édit de Nantes[1]. Il faut re-
rquer la réponse de Louvois : « J'ai lu votre mé-
ire où j'ai trouvé de fort bonnes choses; mais, en-
nous, elles sont un peu outrées; j'essayerai de le
à Sa Majesté[2]. » Ainsi le bon sens de Louvois,
airé, calmé par les événements, le ramenait à rési-
cence; il sentait, il comprenait le détestable effet
fautes auxquelles il avait contribué pour une si
nde part; il ne s'occupait plus de conversions
d'affaires religieuses; il ne se préoccupait que de
titude politique des nouveaux convertis, des exci-
ions qui leur venaient, des soulèvements qu'il re-
itait par-dessus tout[3]; volontiers il aurait donné
mains à une transaction.

L'expérience, par malheur, n'avait pas autant agi
l'esprit de Louis XIV; elle ne le convainquit jamais
'il eût eu tort, sinon de violenter les personnes, du
ins de troubler les consciences et de proscrire le
lte dissident. Beaucoup d'honnêtes gens continuaient

C'est dans ce mémoire que Vauban évalue ainsi les dommages déjà
sés à l'État par le fatal projet d'établir l'unité religieuse en France :
° La désertion de 80 ou 100,000 personnes de toutes conditions sor-
du royaume, qui ont emporté avec elles plus de 30,000,000 de livres
'argent le plus comptant; 2° nos arts et nos manufactures particu-
es, la plupart inconnues aux étrangers, qui attiroient en France un ar-
t très-considérable de toutes les contrées de l'Europe; 3° la ruine de
lus considérable partie du commerce; 4° il a grossi les flottes enne-
s de 8 à 9,000 matelots des meilleurs du royaume, et 5° leurs armées
5 à 600 officiers et de 10 à 12,000 soldats beaucoup plus aguerris que
leurs, comme ils ne l'ont que trop fait voir dans les occasions qui se
t présentées de s'employer contre nous. »

Louvois à Vauban, 5 janvier 1690. *D. G.* 910.

C'est là l'unique objet de sa correspondance au sujet des huguenots
dant l'année 1690.

que sur des gens qui la méritent. Je n'ai rien à me reprocher, monseigneur, pour l'exécution de tous vos ordres; mais j'ai affaire à des peuples les plus légers et les plus fous qu'il y ait au monde. Les habitants de Nîmes ont une telle peur qu'ils courent en foule aux églises; ils demandent et voudroient que l'on leur donnât tous les sacrements en un même jour, croyant par là se mettre à couvert de l'orage qu'ils croient être prêt à tomber sur leurs têtes. Mon avis est toujours, monseigneur, qu'il ne faut point se reposer sur leurs belles paroles; ce sont des canailles dans le fond, qui ne valent rien, et qui sont malintentionnés[1]. »

Le 10 janvier 1687, la première liste est faite : « Nous avons composé une voiture de cent personnes pour les îles, que nous ferons partir d'Aigues-Mortes par mer, le 24 ou 25 de ce mois, pour les conduire à Marseille. Toutes les mesures sont prises pour cela, comme aussi pour faire bientôt après une seconde et une troisième voiture de cent nouveaux convertis chacune, parce que nous prévoyons ne pouvoir nous dispenser de sortir au moins trois cents personnes de cette province, à ne prendre que ceux qu'il est essentiel de chasser, et dont l'esprit mutin et dangereux les porteroit toujours à troubler les cantons dont on les tire[2]. »

M. de La Trousse a cependant quelque regret de

[1] 3 et 7 janvier 1687. — On prit, en effet, à Nîmes, cinquante hommes et femmes qui furent déportés en Amérique.

[2] Cependant Louvois ne renonce pas à l'ancienne pénalité. Le 10 janvier 1687, il écrit à Bâville · « Sa Majesté n'a pas cru qu'il convînt à son

A peine parurent-elles que les huguenots desdites
inces en furent fort alarmés, et que des commu-
.és entières, c'est-à-dire des milliers de personnes,
ie de bonne volonté, du moins en apparence, par-
ıar la peur, et partie par la violence outrée, à la
té, un peu trop en quelques endroits, souscrivi-
. à la nouvelle déclaration du roi et signèrent la
'ession de foi qu'on leur présenta. Enfin, chose que
ıostérité aura peine à croire, presque tous les hu-
nots du royaume, à l'exception de quelques parti-
ers* qui refusèrent de signer, changèrent en
ns de six mois, et il ne s'y trouva d'obstacles qu'un
en Languedoc et en Dauphiné, où quelques gens
liverses communautés prirent les armes et furent
ipés presque en même temps par les troupes
roi.

Les progrès de la conversion, ou du moins du
ngement, auroient produit tout l'effet que l'on en
voit attendre, sans deux fautes essentielles que l'on
.vec peu d'attention, l'une de permettre aux minis-
; de sortir du royaume et de passer dans les pays
ıngers, d'où, par le commerce qu'ils entretinrent
c leurs anciennes ouailles et par les espérances
ils leur donnèrent de l'assistance et de la protec-
ı des puissances protestantes, ils leur inspirèrent
ıouveau les sentiments du calvinisme et les détour-
'ent de pratiquer les exercices de la religion catho-
ıe qu'ils venoient d'embrasser; l'autre, au lieu

* les. Ce n'est pas pour l'exactitude des faits que nous citons ce mémoire,
. pour les idées et les sentiments qu'il exprime.

et à plusieurs fois, pour être déportés en Amérique[1].

Cependant, en 1689, cette peine fut abandonnée, « Sa Majesté ayant connu par expérience que ces gens-là embarrassoient extrêmement les gouverneurs des îles, et que, quelque précaution que l'on prît, ils s'évadoient et revenoient en France[2]. » On avait aussi renoncé peu à peu à l'odieuse et sacrilége coutume de traîner sur la claie les cadavres des nouveaux convertis qui avaient, au lit de la mort, refusé les derniers sacrements. On aurait peine à le croire, si l'on n'en avait point les preuves, ce n'était pas au moribond que le procès était fait; c'était le cadavre même qui était condamné comme relaps[3].

Une des questions sur lesquelles le gouvernement de Louis XIV a donné l'humiliant exemple de la contradiction la plus absolue, c'est celle de l'émigration des religionnaires. Dès la révocation de l'édit de Nantes, elle avait pris la gravité d'un mal effrayant et mortel; c'était la vie de la France qui s'exhalait par tous les pores. Sur toutes les frontières on mit des gardes, des barques armées sur toutes les côtes. Les fugitifs repris étaient, sans rémission, sans distinction de naissance, d'éducation, de fortune, jetés pêle-mêle avec

[1] Louvois à Boufflers, 16 décembre 1687. — Louvois à Seignelay, 19 janvier 1688. Douze habitants de Metz doivent être embarqués pour l'Amérique, parmi lesquels deux officiers, un notaire, un avocat et sa femme. *D. G.* 798-800.

[2] Louvois à Bâville, 19 octobre 1689. *D. G.* 907.

[3] Louvois à Charuel, 9 décembre 1686 : « Le roi apprend qu'il meurt plusieurs nouveaux convertis à Metz, aux cadavres desquels on fait le procès, parce qu'ils ont refusé de recevoir les sacrements, ce qui multiplie inutilement une punition qui cause du scandale aux nouveaux convertis bien intentionnés. » *D. G.* 775.

Tel est l'optimisme et telle est la confiance des plus honnêtes gens au dix-septième siècle. Pour nous, au contraire, nous croyons qu'on ne saurait juger trop sévèrement la révocation de l'édit de Nantes. S'il y a, dans l'histoire, des événements qui, vus de près ou de loin, de droite ou de gauche, de çà ou de là, sous des jours différents, provoquent des opinions différentes, celui-ci, d'où qu'on l'examine, n'a qu'un seul aspect, n'éveille qu'un même sentiment, ne produit qu'une impression uniforme ; il est condamné tout d'une voix. A ne parler que de l'injure faite au droit et à la conscience, la cause des protestants n'est plus de celles qui ont besoin d'être plaidées. Prise au point de vue des intérêts catholiques, l'affaire n'est pas plus embarrassante ; les vainqueurs ont souffert autant que les vaincus, sinon davantage.

Dans cette lutte entre deux communions chrétiennes, c'est le christianisme qui est resté meurtri. « La religion catholique n'en seroit que plus négligée, s'il n'y avoit plus de religionnaires, » disait Vauban, vrai catholique[1] ; et, dans un autre camp, Bayle avait déjà dit : « Nous avons présentement à craindre le contraire de nos faux convertis, savoir un germe d'incrédulité qui sapera peu à peu nos fondements, et qui, à la longue, inspirera du mépris à nos peuples pour les dévotions qui ont le plus de vogue parmi nous[2]. » Étrange avertissement du chef des libertins et des sceptiques ! C'était à eux que profitait la guerre civile ;

[1] Addition au mémoire sur le rappel des huguenots. Cette addition est de l'année 1692, par conséquent postérieure à la mort de Louvois.
[2] *Pensées diverses sur les comètes*, 1681.

sauver qui mérite d'être sue. Elle fit marché avec un marchand de fer savoyard, et se fit empaqueter dans une charge de verges de fer dont les bouts paroissoient; elle fut portée à la douane; le marchand paya la pesanteur du fer qui fut pesé avec la femme, qui ne fut dépaquetée qu'à plus de six lieues de la frontière[1]. » Quel supplice ! Mais quelle persécution que celle qui réduit une femme à s'infliger un tel supplice ! Et combien ce simple témoignage d'un persécuteur a plus d'éloquence que les plus ardentes invectives des persécutés !

Au mois de décembre 1686, on jugea que l'entretien des gardes-frontières et des gardes-côtes était une dépense inutile; les intendants et les généraux eurent ordre de les retirer peu à peu, sans éclat, et de ne plus mettre obstacle à la fuite des religionnaires, laquelle, en certains cas, était regardée comme un bien[2]. La contradiction était scandaleuse et vraiment impudente; qu'importe? Louvois en prenait si naturellement et si gaiement son parti ! « Le moyen de faire que peu de gens s'en aillent, disait-il, c'est de leur donner la liberté de le faire, sans néanmoins le leur témoigner[3]. » C'était encore ainsi qu'il écrivait au marquis de Boufflers : « La grande quantité de nouveaux convertis qui sont sortis de Metz ne peut être qu'avantageuse au service du roi ; et, sans leur permettre de s'en aller, ni faire de vexation pour les y obliger, vous pouvez compter que le service du roi requiert qu'il n'y en

[1] Tessé à Louvois, 6 juin 1686.
[2] Louvois aux intendants, 8 décembre 1686.
[3] Louvois à Bissy, 24 février 1687. *D. G.* 797.

ANNEXES

—

I

LETTRES ÉCRITES PAR LOUVOIS, EN 1680, PENDANT SON VOYAGE A BARÉGES.

Louvois s'était cassé la jambe droite, le 3 août 1679, pour achever la guérison, qui fut lente, les médecins conseillèrent au ministre d'aller à Baréges; il y alla, en effet, au mois de mai 1680, en compagnie du chevalier de Nogent. Sauf la visite des places de Roussillon, qu'il fit avec Vauban, de Perpignan à Mont-Louis, ce fut un voyage de vacances. Nous avons recueilli, dans le tome 642 du Dépôt de la Guerre, les lettres que Louvois écrivit pendant ce voyage, une ou deux au roi, les autres au chancelier Le Tellier, son père, à l'archevêque de Reims, son frère, et surtout au marquis de Tilladet, son cousin et son plus intime ami. Si l'on voulait donner à ce recueil un titre

non-seulement ils résistèrent à toutes les tentations, non-seulement ils refusèrent de s'insurger ; mais encore ils s'armèrent pour ce roi qui les persécutait, pour cette patrie qui les répudiait. Quelques années après, Chamlay rendait à ce patriotisme héroïque des religionnaires un éclatant hommage. « Il faut, disait ce loyal témoin, en même temps que l'on condamne la conduite des nouveaux convertis fugitifs qui ont porté les armes contre la France, depuis le commencement de cette guerre jusqu'à présent, il faut, dis-je, donner à ceux qui sont demeurés en France la louange et l'honneur qu'ils méritent. En effet, si l'on en excepte quelques mouvements de peu de conséquence qui sont survenus en Languedoc, outre qu'ils sont demeurés fidèles au roi dans les provinces, et spécialement en Dauphiné, pendant même que les armées confédérées de l'Empereur, d'Espagne et du duc de Savoie étoient au milieu de cette province, supérieures aux forces du roi, ceux qui étoient propres pour les armes se sont engagés dans les troupes de Sa Majesté et y ont dignement servi[1]. »

Il est vrai que dans les premières années de la guerre, on n'avait point encore fait d'eux cette admirable épreuve; on croyait avoir tout à craindre : danger au delà des frontières, danger en deçà. C'est alors que, au mois de décembre 1689, après une campagne malheureuse pour les armes du roi, le grand et courageux Vauban adressa résolûment à Louvois un mémoire dont les conclusions étaient très-nettes : rap-

[1] Mémoire inédit, déjà cité. *D. G.* 1183.

mes, qui voudroient bien être baisées du vent de bise, parce e nous en descendrions plus vite. Vous aurez la suite de cette gnifique et très-véritable relation, si les Languedochiens nous nnent le temps d'écrire, pendant que nous serons dans leur ys. Je suis tout à vous. De dessus le Rhône, vis-à-vis la maison M. Silvecane.

2. *A M. l'archevêque de Reims, du 13 mai, sur le Rhône.*

Nous sommes partis, il y a environ demi-heure, de Lyon, où n'ai pas manqué d'embrasser madame Du Gué[1] en votre nom, quoi elle m'a paru fort touchée, et m'a chargé de vous donr deux accolades à notre première vue. Nous sommes arrivés Lyon, sur les sept heures du matin, après avoir essuyé des hots sans nombre; le Rhône va plus calme, et l'on nous fait pérer de nous débarquer demain à Beaucaire, pourvu que le nt, qui est contraire, mais foible, ne se rafraîchisse pas. Vous rez informé de la suite des aventures de notre voyage, qui, jusı'à présent, a été assez heureux, à un orage ou deux près, dont ın nous arrosa de grêle grosse comme les plus grosses noisettes, compagnée d'un tonnerre aussi bien servi que l'artillerie l'étoit Cambray.

A M. de Tilladet, de dessus le Rhône, entre Aramon et Valabrègue, ce 14e mai 1680, à une heure après-midi.

Ma relation d'hier finit à la maison de M. de Silvecane. Depuis, ous avons passé le pont de Vienne, qui est beaucoup moins difcile que le pont du Pecq. La jeunesse nous fit grand feu de ousqueterie; mais, par bonheur, leurs pères leur avoient ôté s balles. Nous vîmes ensuite Saint-Vallier, qui est un fort peu gréable château. La nuit nous prit entre Tournon et Tain. Nous vons marché toute la nuit, nonobstant les instructions qui nous voient été données, et le jour nous a pris vis-à-vis d'Anconne; ous avons passé les roches du Bourg, sans nous en apercevoir que ar quelque frémissement que fait l'eau.

Il étoit cinq heures quand nous avons passé sous le pont Saint-

[1] Une de leurs cousines, qui était femme de l'intendant de Lyon.

à penser de même autour de lui. Prenons Chamlay pour exemple. Nous avons ses confidences au sujet de ces grands et funestes événements : on va les lire. On ne doit pas attendre de lui, qui est dans le gouvernement[1], une haine vigoureuse de la persécution et des persécuteurs ; il prodigue les ménagements de forme, les atténuations de langage; mais au fond, il blâme tout ce qui est excès et violence, et cela nous suffit.

« Le parti huguenot, nous dit-il, fut d'abord attaqué par la diminution des priviléges, par la privation des honneurs et des charges à l'égard des particuliers de cette communion, par la destruction de plusieurs temples et par l'interdiction de plusieurs exercices ordonnée par les parlements. Enfin, le temps de sa chute étant arrivé, le roi supprima ce fameux édit, et interdit pour toujours l'exercice de la Religion Prétendue Réformée dans son royaume. Par cette première déclaration, les sujets de cette communion furent seulement conviés à se convertir ; mais les intendants de quelques provinces ayant représenté au roi la disposition où la plupart des huguenots de leur ressort étoient de changer de religion, pourvu qu'ils fussent un peu pressés par le bras séculier, et ayant, par un peu trop de zèle, sollicité vivement le roi d'envoyer des troupes dans lesdites provinces, Sa Majesté, qui n'avoit rien tant à cœur que ce changement, donna facilement les mains à la proposition et à l'envoi des troupes[2].

[1] Ce mémoire, déjà cité, a dû être écrit vers l'année 1693, alors que Chamlay était presque un ministre de la guerre. *D. G.* 1183.

[2] Chamlay fait ici une confusion évidente. Il semble, d'après son récit, que les dragonnades n'ont eu lieu qu'après la révocation de l'édit de

ieures et demie, notre équipage fut prêt, et nous nous mîmes n marche. La nuit nous prit à un lieu nommé Génerac, où M. de logent ne fut pas mauvais à entendre, quand on l'eut assuré qu'il i'y avoit pas dans le village une poignée de paille. Nous en parîmes au piquet du jour, allâmes dîner à Valmaigne, qui est une ibbaye de M. le cardinal de Bonzy, où je trouvai le plus grand lîner que l'on puisse faire, et coucher à Narbonne. On ne compte que vingt-quatre lieues de Languedoc, mais il y a bien aussi loin que de Paris à Blois.

Nous en partîmes jeudi matin, vînmes passer à Salces, qui est un des tristes séjours que j'aie vus de ma vie, et dîner ensuite en cette ville, où j'ai été accablé de visites de dames. Il y en avoit hier un si grand nombre dans ma chambre qu'on ne trouva pas assez de siéges pour leur donner à toutes; elles étoient la plupart fort peu agréables; mais il y en avoit une qui ressembloit fort en beau à madame de Saint-Géran, c'est-à-dire qu'elle est infiniment plus belle qu'elle n'a jamais été. M. de Nogent lui est allé rendre visite aujourd'hui; pour moi, je n'en ferai que de fort sérieuses, qui seront madame la comtesse d'Ille, madame la baronne de Montclar et madame de Châtillon.

Je pars demain de bon matin pour aller à Collioure et sur les rochers des environs du Port-Vendres, lundi à Bellegarde et coucher à Céret, mardi à Prats de Mollo; mercredi je passerai le Pla-Guilain et irai coucher à Villefranche, jeudi à Mont-Louis, vendredi à Quériqut, samedi à Mirepoix. Toutes ces journées se feront à cheval, ou, pour mieux parler, sur un mulet. Là, je reprendrai ma chaise, et j'irai coucher, le dimanche, à Saint-Gaudens; le lundi, j'irai dîner à Bagnères et coucher à Campan. J'espère être, le mardi, sur les dix ou onze heures du matin, dans le bain à Baréges, d'où je fais état de repartir, le vendredi ou le samedi de la semaine suivante, pour regagner diligemment Fontainebleau. Je m'attends de trouver de vos lettres à Mirepoix ou à Saint-Gaudens, et qu'après cela j'en recevrai fort ponctuellement. Faites bien des reproches à madame la maréchale [de Rochefort] de son oubli, et soyez bien persuadé que je suis tout à vous.

d'avoir, dans le commencement, un peu d'indulgence pour les nouveaux convertis, et de les laisser goûter peu à peu l'esprit et les dogmes de la religion catholique, de souffrir que les ecclésiastiques, par un zèle un peu indiscret, les inquiétassent et les forçassent à faire les exercices extérieurs de la religion.

« Ces deux fautes furent l'origine de trois malheurs qui les suivirent : le premier, que le calvinisme non-seulement ne s'éteignit pas dans le cœur des nouveaux convertis, mais encore y reprit vigueur ; le second, qu'il sortit un grand nombre de nouveaux convertis du royaume, lesquels emportèrent avec eux des sommes immenses d'argent, au grand préjudice du commerce ; le dernier, que ces fugitifs animèrent leurs confrères qui étoient demeurés dans le royaume à la pratique secrète de leur première religion, et excitèrent les puissances protestantes contre la France, ou du moins leur fournirent des prétextes dont le prince d'Orange, comme chef principal du parti, s'est servi dans la suite fort utilement pour déterminer lesdites puissances à faire la guerre à cette couronne. »

Cependant, et c'est là ce qu'il y a de plus remarquable, Chamlay ne cesse pas de souhaiter et d'attendre l'entier accomplissement des projets du roi. « Il faut espérer, dit-il pour conclure, que le rétablissement de la paix donnera les moyens au roi de consommer, avec douceur et sans violence (car ces deux choses paroissent absolument nécessaires en matière de changement de religion), le grand ouvrage qu'il a commencé de l'extinction entière et sans retour du calvinisme en France. »

ıré plus d'une heure, laquelle se geloit sur nos manteaux, en plein hiver. J'ai retrouvé le printemps en ce lieu, que que je perdrai pour trois jours que je mettrai à aller Mirepoix, ou à séjourner au Mont-Louis, où je fais état dîner demain.

9. *Au roi, du 25 mai, Auna.*

uatre mille hommes qui sont campés séparément à Mont- ont séparés sur les hauteurs des environs; les huttes des sont couvertes de planches de sapin et bâties, les unes ı gazon, les autres avec des claies maçonnées avec de la le manière que six soldats qui logent dans chaque baraque ıvent tenir debout, et y ont une cheminée pour faire leur s camps y sont aussi bien dressés que ceux que Votre Ma- vus en Flandre, et y sont tous plantés de bois de sapins moindre a douze ou quinze pieds de haut; et non-seule- l y en a deux allées devant le front des camps, mais il y en à côté de chaque baraque, sur l'alignement des rues du Chaque régiment a amené une fontaine qui passe dans le du camp, et à la tête et à la queue, il y a un bassin de u huit pieds de diamètre dans lequel cette fontaine passe. régiment de Vierzet qui a commencé à se mettre de cette e, et qui a donné envie aux autres de faire de même, à s ont tout à fait bien réussi.

. *A M. le chancelier, du 25 mai, deux heures après-midi, Sainte-Colombe.*

uis parti ce matin d'Auna, et suis venu dîner ici, d'où je i dans une heure pour aller coucher à Mirepoix; j'espère iner demain à Rieux et coucher à Saint-Gaudens, et après- ı coucher au pied de la montagne qui est en deçà de Ba- où, quelque impatience que j'aie de me revoir auprès de ous pouvez compter que j'y séjournerai aussi longtemps médecins du lieu me le conseilleront.

oublié de mander au roi que le gouverneur [espagnol] de da m'a envoyé le lieutenant de roi de cette place, escorté s officiers de dragons, pour me dire qu'ayant appris mon , il n'avoit pas voulu manquer de m'envoyer donner la

contre eux et pour les catholiques, les protestants étaient des alliés naturels, vigilants, résolus, dont le concours n'eût pas été de trop pour défendre en commun le christianisme. En tirant sur les protestants, les catholiques du dix-septième siècle n'ont pas vu qu'ils tiraient sur leurs avant-postes.

Mont-Louis. On monte six heures durant, après quoi l'on trouve un fort joli pays où cette place est située.

Nous avons traversé hier le Capsir, et, dans toute cette marche, avons été escortés par des *fadrins* que je ferois toujours marcher devant moi, si je n'étois pas le plus fort avec eux, tant j'ai mauvaise opinion de leur foi. Nous avons vu en chemin le capitaine Labry, qui est à peu près de votre taille; mais il marche beaucoup mieux à pied, et il est si honnête homme que, pour faire plaisir à un de ses amis, il ne fait point difficulté d'assassiner un homme qui ne lui a point fait de mal. Au bout du Capsir, nous avons trouvé cent paysans de Quérigut qui ont relevé les fadrins du gouvernement de M. de Noailles, lesquels avoient des bonnets gris de lin, et ceux de Quérigut avoient des toques bleues; ceux-ci me paroissent bonnes gens; mais je crois que les autres les battroient bien.

Nous sommes partis ce matin d'Auna, et soit qu'on eût oublié de faire boire ma mule, soit que la chaleur que nous avons retrouvée en descendant la montagne l'eût altérée, elle a voulu boire dans une fontaine qui étoit dans le chemin, et comme sa tête n'y pouvoit atteindre, elle s'est couchée. Je me suis trouvé sur mes deux pieds; elle m'a laissé retirer d'auprès d'elle fort doucement, et seroit encore là si, à force de coups de fouet, on ne l'avoit fait relever. Je suis remonté dessus, et elle m'a amené ici fort honnêtement, où je vais remonter dans ma chaise, dans un quart d'heure, pour ne la plus quitter jusqu'au pied de la montagne de Baréges, où j'espère arriver après-demain, et être délivré, demain au soir, de tous les festins et compliments dont j'ai été relayé depuis dimanche.

Je n'ai pas encore eu de vos lettres; j'espère que j'en trouverai aujourd'hui à Mirepoix et demain à Rieux. Tout le monde me dit que je guérirai promptement à Baréges; ce ne sera assurément pas sitôt que je le désire; car j'ai beaucoup d'impatience de vous revoir. Faites mes compliments à M. de La Rochefoucauld, et assurez madame la maréchale de mes respects.

12. *A M. le chancelier, du 27 mai, Campan.*

J'ai eu l'honneur de vous écrire de Sainte-Colombe, d'où je partis l'après-midi, pour aller coucher à Mirepoix, où j'ai vu M. L…

un peu moderne, on pourrait l'intituler : *Journal et impressions de voyage d'un ministre de Louis XIV s'en allant aux eaux.* On trouvera, dans ces lettres, un Louvois tout nouveau, détendu, spirituel, familier, et même jovial, en de certains endroits.

1. *A M. de Tilladet, du* 13 *mai* 1680, *sur le Rhône*[1].

Il n'y a pas de jour que nous n'ayons eu envie de vous écrire; mais l'absence de secrétaire nous en a empêchés, n'en ayant point trouvé, dans les villages, qui voulussent écrire sur d'autre papier que du papier marqué, et encore n'étoit-ce qu'en minute; ils nous disoient que vous pourriez faire mettre leurs actes en grosse par quelque notaire de Fontainebleau. Si j'en avois trouvé un à Bicêtre, je vous aurois mandé que le brancard de ma chaise rompit vis-à-vis de ce beau château; si je vous avois écrit de Bouron, je vous aurois parlé des pavés mal entretenus et du mauvais chemin qui est entre Nemours et Montargis; je vous aurois dit un mot ensuite des postes vers Briare, qui sont si proches les unes des autres que M. de Nogent a pissé de la porte d'une dans la basse-cour de la prochaine; je n'aurois pas oublié de vous dire que le soleil, en se levant, nous crevoit l'œil gauche, et que M. de Nogent a soupiré après les lunettes des roussins de la Grande-Écurie; que nous avons trouvé à Changy, qui est un village où il n'y a que dix ou douze maisons, douze filles plus belles les unes que les autres; qu'entre Moulins et Varennes, nous avons fait trois postes en une heure; que depuis Roanne jusqu'à Lyon, il en faut une pour faire une poste; que le brancard de M. de Nogent a rompu vers Saint-Symphorien; qu'entre Tarare et Lyon, mon cheval de poste étant demeuré, un *beustier* m'est venu offrir sa paire de bœufs pour me mener en diligence à Lyon, où grâce à Dieu, nous sommes arrivés; et, après un léger de notre part, et néanmoins fort magnifique repas de la part de M. l'intendant, nous nous sommes mis, comme les *toupies* (?), en trois bateaux. L'un est chargé de cinquante-deux passeurs dont on nous a fait présent, l'autre de nos trois chaises, et le dernier de nos per-

[1] Louvois avait quitté Versailles, le 9 mai.

13. *A M. l'archevêque de Reims, du 29 mai, Baréges.*

J'ai reçu votre lettre du 18e de ce mois, par laquelle j'ai appris avec beaucoup de plaisir la guérison de M. le chancelier en même temps que son incommodité ; je vous conjure d'essayer de le porter à ne point tenir le sceau aussi longtemps qu'il a fait jusqu'à présent un même jour, et de vouloir bien aimer un peu plus sa santé que la commodité des officiers du sceau, qui sont créés et payés pour être toujours auprès de lui. Je vous remercie de la part que vous voulez bien me donner de votre traité avec M. le prince Guillaume [de Fürstenberg], et de l'agrément que le roi a eu bien agréable de vous donner de l'abbaye de Saint-Remy ; je ne sais pas ce qu'elle vaut de revenu, mais il ne vous peut être que d'une très-grande commodité de ne partager avec personne la seigneurie de la ville de Reims et la disposition des cures dans votre diocèse.

Je suis arrivé d'hier ici, après avoir fait un voyage aussi long et aussi pénible que l'on en puisse faire. L'on ne peut imaginer ce que c'est que les habitations de ce lieu-ci. Je crois que j'en partirai le 6 de ce mois[1], pour aller à Bagnères y demeurer quatre jours ; après quoi je reprendrai le chemin de Fontainebleau, où j'espère arriver le 16 ou le 17 de juin. Je ne me suis baigné encore que deux fois dans le bain et deux fois dans la chambre ; cependant je me trouve extrêmement soulagé. Je continuerai, d'ici au jour de mon départ pour Bagnères, à me baigner deux fois dans le bain et deux fois dans la chambre, par chacun jour.

Ce que l'on m'avoit dit des incommodités des vapeurs du bain ressemble fort aux descriptions des dangers du pont Saint-Esprit. J'ai fait agrandir la fenêtre du bain, et une demi-heure devant que j'y entre, l'on en vide l'eau et l'on y en jette de la fraiche. Je baigne ma jambe dans un vase de bois qui tient environ trois seaux d'eau, moyennant quoi je demeure une heure dans le bain, sans suer.

14. *A M. de Tilladet, du 29 mai, Baréges.*

Je n'ai commencé à recevoir de vos lettres qu'à Mirepoix ; depuis cela, j'en ai reçu par tous les ordinaires, hors par un qui ar-

[1] Louvois veut dire le 6 juin.

Esprit, qui est beaucoup moins dangereux que le pont de Samois. Il étoit environ midi quand nous avons passé sous le pont d'Avignon. Depuis ce temps-là, le vent du midi nous lanterne de manière que nous avons beaucoup de peine à marcher. Tout le Rhône est couvert de moutons qui font trembler et craquer le bateau, de manière que M. de Nogent ne peut plus se tenir debout. Il a fait un *ex voto* d'aller à Meudon, dès qu'il sera arrivé à Fontainebleau; je doute qu'il le tienne, car je crois qu'il passera par Paris, à moins que qui vous savez ne le vienne trouver à Juvisy. Nous abordons présentement pour dîner, et donner le temps au vent de se baisser un peu. Embrassez M. le Premier[1] de ma part, et me croyez tout à vous.

4. *A M. de Saint-Pouenge, du* 16 *mai, Perpignan.*

Comme je fais état, en partant de Baréges, de me rendre auprès du roi le plus tôt qu'il me sera possible, je vous prie, aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, de faire avertir mon maître d'hôtel et mon écuyer que je désire que mon équipage soit, le 13e juin prochain, à Fontainebleau. Avertissez aussi, s'il vous plaît, le sieur Nuguet de mettre des chevaux de tournée entre Orléans et Fontainebleau, et de les prendre sur la route d'Orléans à Paris. Il me faut trois relais de cinq lieues en cinq lieues, de quinze chevaux chacun, sans compter Orléans, et que ces relais-là soient posés, ledit jour 13e juin, au soir. Vous me ferez plaisir d'envoyer à Pluviers votre calèche pour ce même jour-là au soir, et de faire mettre un autre relai entre ledit Pluviers et Fontainebleau, où j'aurai bien de la joie de vous embrasser.

5. *A M. de Tilladet, du* 18 *mai, Perpignan.*

Ma dernière étoit datée des rives du Rhône, d'où notre flotte, composée de quatre bateaux, aborda à Beaucaire, où je trouvai la fleur du Languedoc et de la Provence. Il étoit environ quatre heures et demie quand je mis pied à terre, et il fallut en passer deux à entretenir M. de Grignan, M. de Montanègre, M. de Vardes, M. l'intendant, MM. les conseillers, et une infinité de gens dont on me dit le nom, que j'oublie un moment après. Sur les s

[1] M. de Béringhen, premier écuyer du roi

heures et demie, notre équipage fut prêt, et nous nous mîmes en marche. La nuit nous prit à un lieu nommé Génerac, où M. de Nogent ne fut pas mauvais à entendre, quand on l'eut assuré qu'il n'y avoit pas dans le village une poignée de paille. Nous en partîmes au piquet du jour, allâmes dîner à Valmaigne, qui est une abbaye de M. le cardinal de Bonzy, où je trouvai le plus grand dîner que l'on puisse faire, et coucher à Narbonne. On ne compte que vingt-quatre lieues de Languedoc, mais il y a bien aussi loin que de Paris à Blois.

Nous en partîmes jeudi matin, vînmes passer à Salces, qui est un des tristes séjours que j'aie vus de ma vie, et dîner ensuite en cette ville, où j'ai été accablé de visites de dames. Il y en avoit hier un si grand nombre dans ma chambre qu'on ne trouva pas assez de siéges pour leur donner à toutes; elles étoient la plupart fort peu agréables; mais il y en avoit une qui ressembloit fort en beau à madame de Saint-Géran, c'est-à-dire qu'elle est infiniment plus belle qu'elle n'a jamais été. M. de Nogent lui est allé rendre visite aujourd'hui; pour moi, je n'en ferai que de fort sérieuses, qui seront madame la comtesse d'Ille, madame la baronne de Montclar et madame de Châtillon.

Je pars demain de bon matin pour aller à Collioure et sur les rochers des environs du Port-Vendres, lundi à Bellegarde et coucher à Céret, mardi à Prats de Mollo; mercredi je passerai le Pla-Guilain et irai coucher à Villefranche, jeudi à Mont-Louis, vendredi à Quériqut, samedi à Mirepoix. Toutes ces journées se feront à cheval, ou, pour mieux parler, sur un mulet. Là, je reprendrai ma chaise, et j'irai coucher, le dimanche, à Saint-Gaudens; le lundi, j'irai dîner à Bagnères et coucher à Campan. J'espère être, le mardi, sur les dix ou onze heures du matin, dans le bain à Baréges, d'où je fais état de repartir, le vendredi ou le samedi de la semaine suivante, pour regagner diligemment Fontainebleau. Je m'attends de trouver de vos lettres à Mirepoix ou à Saint-Gaudens, et qu'après cela j'en recevrai fort ponctuellement. Faites bien des reproches à madame la maréchale [de Rochefort] de son oubli, et soyez bien persuadé que je suis tout à vous.

6. *A M. de Tilladet, du 20 mai, de dessus la mule du Viguier de Cerdagne, en front le Canigou, à droite la montagne de Moisset, à gauche le col del Pertus, derrière la Massanne.*

Si vous savez bien la géographie, vous devinerez d'abord que c'est de Céret que je vous écris, après avoir vogué sur la mer de Collioure, fait une descente à la plage, où nous avons trouvé des carrosses qui nous ont menés à San Martin del Bolo; nous avons enfourché les mules, qui nous ont portés à Bellaguarde, située sur un pain de sucre, entre deux chemins qui vont en Espagne; nous y sommes arrivés, à la fraîcheur de M. de Vendôme, avons visité la place en même temps, pour éviter le frais, avons fort bien dîné ensuite, et fait, après, une sieste d'heure *e mezze;* après quoi, nous étant licenciés de madame la gouvernante, nous sommes venus monter sur nos mules, précédés par quatre *fadrins* qui avoient, entre eux, deux cents coups à tirer. Nous sommes à la fin arrivés en cette maison, où il n'y a vitres ni portes qui ferment. M. de Nogent travaille à une machine pour transporter le Canigou, avec toutes les fontaines qui sont dessus, dont il veut faire présent au roi à son arrivée. C'est tout ce que vous aurez de moi pour cette fois.

7. *Au roi, du 22 mai, Villefranche.*

J'ai marché cinq heures pour faire deux lieues que l'on compte du Fort-des-Bains jusqu'à Prats de Mollo. J'ai passé ce matin la montagne pour venir en cette ville; il y a tant à monter et à descendre, que nous avons été dix heures pour faire les quatre lieues que l'on compte de Prats de Mollo ici[1].

8. *A M. le chancelier, du 22 mai, Villefranche.*

Il y a trois jours que nous marchons dans les montagnes; nous en avons passé une aujourd'hui qui ne se peut monter en moins de trois heures. Nous avons trouvé la tempête dessus et une neige

[1] Suit le compte rendu de l'inspection qu'il a faite avec Vauban des places suivantes : Salces, Perpignan, Collioure, Port-Vendres, Saint-Elne, Bellegarde, le Fort-des-Bains, Prats-de-Mollo et Villefranche. Quelques jours après, il rend un compte spécial des travaux de Mont-Louis.

ı duré plus d'une heure, laquelle se geloit sur nos manteaux, me en plein hiver. J'ai retrouvé le printemps en ce lieu, que ois que je perdrai pour trois jours que je mettrai à aller à Mirepoix, ou à séjourner au Mont-Louis, où je fais état er dîner demain.

9. *Au roi, du 25 mai, Auna.*

s quatre mille hommes qui sont campés séparément à Mont-s, sont séparés sur les hauteurs des environs; les huttes des its sont couvertes de planches de sapin et bâties, les unes du gazon, les autres avec des claies maçonnées avec de la :, de manière que six soldats qui logent dans chaque baraque peuvent tenir debout, et y ont une cheminée pour faire leur Les camps y sont aussi bien dressés que ceux que Votre Ma-a vus en Flandre, et y sont tous plantés de bois de sapins le moindre a douze ou quinze pieds de haut; et non-seule-t il y en a deux allées devant le front des camps, mais il y en ux à côté de chaque baraque, sur l'alignement des rues du p. Chaque régiment a amené une fontaine qui passe dans le eu du camp, et à la tête et à la queue, il y a un bassin de ou huit pieds de diamètre dans lequel cette fontaine passe. : le régiment de Vierzet qui a commencé à se mettre de cette ière, et qui a donné envie aux autres de faire de même, à ils ont tout à fait bien réussi.

10. *A M. le chancelier, du 25 mai, deux heures après-midi, Sainte-Colombe.*

: suis parti ce matin d'Auna, et suis venu dîner ici, d'où je ırai dans une heure pour aller coucher à Mirepoix; j'espère dîner demain à Rieux et coucher à Saint-Gaudens, et après-ain coucher au pied de la montagne qui est en deçà de Ba-s, où, quelque impatience que j'aie de me revoir auprès de , vous pouvez compter que j'y séjournerai aussi longtemps les médecins du lieu me le conseilleront.

ıi oublié de mander au roi que le gouverneur [espagnol] de erda m'a envoyé le lieutenant de roi de cette place, escorté les officiers de dragons, pour me dire qu'ayant appris mon rée, il n'avoit pas voulu manquer de m'envoyer donner la

bienvenue, et me dire que si je désirois quelque chose de lui, de la ville et du pays, je n'avois qu'à parler et je serois obéi, et que c'étoit ce que ledit gouverneur l'avoit chargé de me dire expressément. Je vous laisse à juger si cette civilité peu ordinaire aux Espagnols n'étoit pas accompagnée de beaucoup d'inquiétude.

11. *A M. de Tilladet, du* 25 *mai, Sainte-Colombe.*

Je ne vous ai point écrit depuis Céret, parce que, quoique je n'aie fait que quatre lieues par jour, je n'ai pas laissé de marcher dix à douze heures, les lieues de ce pays-ci n'étant pas longues quand on n'est que trois heures à les faire. J'allai coucher mardi à Prats de Mollo, qui, quoique situé dans un fond, n'en est pas moins loin [1] du ciel, puisque je montai, huit heures durant, plus d'un demi-pied par chaque deux pas de mon cheval. Le lendemain, je me mis en marche pour Villefranche, où l'on ne compte que quatre lieues, mais on est neuf heures à les faire, dont on en monte trois plus d'un tiers plus droit que n'est la montée du mont Cenis du côté de Lans-le-Bourg.

Au bout de trois heures de marche, nous trouvâmes une feuillée faite avec des sapins; car il n'y a point d'autres arbres dans ce vilain climat. La pluie nous prit en même temps que l'on apporta de la soupe qui fut noyée en un moment. On vint nous avertir de monter diligemment à cheval, parce que la tempête se formoit; et, en effet, après avoir monté un quart d'heure, nous trouvâmes la neige avec un si grand froid que tout geloit, et nos manteaux étoient incrustés de deux ou trois pouces de neige. Après que nous eûmes descendu environ une heure, comme si nous eussions voulu descendre dans le puits, la neige cessa, et nous n'eûmes plus que de la pluie qui cessoit une demi-heure après. Nous marchâmes encore plus d'une heure devant que de trouver les rossignols qui ont l'esprit, en ce pays-ci, de ne point habiter les montagnes et les pays qui sont frais. Enfin, à force de descendre, nous trouvâmes Villefranche, dont les fortifications ne pourroient être défendues, si on n'avoit pas couvert les remparts d'une galerie qui porte des pierres qui sont à l'épreuve du mousquet. Nous sommes partis avant-hier de Villefranche pour aller à

[1] Il semble qu'il faudrait lire *pas plus loin* ou *pas moins près.*

is. On monte six heures durant, après quoi l'on trouve
li pays où cette place est située.
vons traversé hier le Capsir, et, dans toute cette marche,
escortés par des *fadrins* que je ferois toujours marcher
oi, si je n'étois pas le plus fort avec eux, tant j'ai mau-
nion de leur foi. Nous avons vu en chemin le capitaine
ii est à peu près de votre taille; mais il marche beau-
eux à pied, et il est si honnête homme que, pour faire
in de ses amis, il ne fait point difficulté d'assassiner un
qui ne lui a point fait de mal. Au bout du Capsir, nous
uvé cent paysans de Quériqut qui ont relevé les fadrins
rnement de M. de Noailles, lesquels avoient des bonnets
n, et ceux de Quériqut avoient des toques bleues; ceux-ci
ssent bonnes gens; mais je crois que les autres les bat-
ien.
ommes partis ce matin d'Auna, et soit qu'on eût oublié
boire ma mule, soit que la chaleur que nous avons re-
en descendant la montagne l'eût altérée, elle a voulu
is une fontaine qui étoit dans le chemin, et comme sa
pouvoit atteindre, elle s'est couchée. Je me suis trouvé
deux pieds; elle m'a laissé retirer d'auprès d'elle fort dou-
et seroit encore là si, à force de coups de fouet, on ne l'avoit
ver. Je suis remonté dessus, et elle m'a amené ici fort
nent, où je vais remonter dans ma chaise, dans un quart
pour ne la plus quitter jusqu'au pied de la montagne de
où j'espère arriver après-demain, et être délivré, de-
soir, de tous les festins et compliments dont j'ai été re-
iis dimanche.
i pas encore eu de vos lettres; j'espère que j'en trouverai
iui à Mirepoix et demain à Rieux. Tout le monde me dit
guérirai promptement à Baréges; ce ne sera assurément
que je le désire; car j'ai beaucoup d'impatience de vous
aites mes compliments à M. de La Rochefoucauld, et as-
idame la maréchale de mes respects.

12. *A M. le chancelier, du 27 mai, Campan.*

i l'honneur de vous écrire de Sainte-Colombe, d'où je
près-midi, pour aller coucher à Mirepoix, où j'ai vu M. de

Vardes, qui, à quelques cheveux gris près, ne m'a point paru changé. Je suis parti hier dudit Mirepoix, devant quatre heures. On ne compte que neuf lieues jusqu'à Rieux, et cependant il étoit près d'une heure quand j'y arrivai; j'en repartis sur les trois heures, et n'arrivai à Saint-Gaudens qu'à onze heures du soir. J'espérois n'y trouver personne et y avoir un peu de repos; mais il plut à M. l'intendant de Montauban de s'y rendre, et à M. l'évêque de Comminges, qu'il fallut entretenir dans un temps que j'avois bien besoin de me reposer. J'en suis sorti ce matin sur les cinq heures, et suis arrivé à Bagnères vers le midi; cependant on ne compte que six lieues, mais elles en valent chacune au moins trois de France. J'ai trouvé M. le comte de Gramont à une demi-lieue de Bagnères, avec deux carrosses à six chevaux de sa livrée, qui m'ont mené à sa maison audit Bagnères, où il prend des eaux, et il m'a amené après dîner jusqu'ici en même équipage.

J'ai consulté trois médecins auxquels j'ai montré ma jambe; ils sont tous convenus que je trouverai une parfaite guérison à Baréges; mais ils veulent qu'après y avoir demeuré huit jours, j'en vienne passer cinq à Bagnères pour y prendre les bains qui, à ce qu'ils prétendent, raffermiront ce que les eaux de Baréges pourroient avoir trop ramolli. Je me laisserai conduire par celui qui a servi M. le duc du Maine, qui arrivera demain à Baréges quand et quand moi, et vous pouvez être assuré que je ne partirai de ce pays-ci que lorsqu'ils me diront qu'un plus long séjour y seroit inutile.

J'espère dîner demain à Baréges, et commencer à me baigner le soir. Je ne sais si c'est la chaleur qu'il fait depuis quatre jours, qui est très-excessive, qui a fait du bien à ma jambe; mais je marche mieux que je n'ai encore fait, et ne me sers quasi pas de bâton en montant ni en descendant les degrés. Il s'en faut néanmoins encore beaucoup que les mouvements du pied droit n'aient autant d'étendue que ceux du pied gauche.

P. S. Je vous supplie d'ordonner que l'on envoie copie de ceci à ma femme, parce que je n'ai pas eu le temps de lui écrire aujourd'hui. Je suis, avec le respect que je dois, tout à vous.

i. *A M. l'archevêque de Reims, du 29 mai, Baréges.*

çu votre lettre du 18e de ce mois, par laquelle j'ai ap- beaucoup de plaisir la guérison de M. le chancelier en mps que son incommodité; je vous conjure d'essayer de à ne point tenir le sceau aussi longtemps qu'il a fait présent un même jour, et de vouloir bien aimer un peu nté que la commodité des officiers du sceau, qui sont créés pour être toujours auprès de lui. Je vous remercie de la vous voulez bien me donner de votre traité avec M. le uillaume [de Fürstenberg], et de l'agrément que le roi a ıgréable de vous donner de l'abbaye de Saint-Remy; je as ce qu'elle vaut de revenu, mais il ne vous peut être e très-grande commodité de ne partager avec personne urie de la ville de Reims et la disposition des cures dans cèse.

; arrivé d'hier ici, après avoir fait un voyage aussi long et nible que l'on en puisse faire. L'on ne peut imaginer ce : que les habitations de ce lieu-ci. Je crois que j'en par- 6 de ce mois[1], pour aller à Bagnères y demeurer quatre près quoi je reprendrai le chemin de Fontainebleau, où arriver le 16 ou le 17 de juin. Je ne me suis baigné en- : deux fois dans le bain et deux fois dans la chambre; nt je me trouve extrêmement soulagé. Je continuerai, jour de mon départ pour Bagnères, à me baigner deux ; le bain et deux fois dans la chambre, par chacun jour. e l'on m'avoit dit des incommodités des vapeurs du bain le fort aux descriptions des dangers du pont Saint-Esprit. agrandir la fenêtre du bain, et une demi-heure devant ntre, l'on en vide l'eau et l'on y en jette de la fraiche. Je ma jambe dans un vase de bois qui tient environ trois 'eau, moyennant quoi je demeure une heure dans le ns suer.

14. *A M. de Tilladet, du 29 mai, Baréges.*

ıi commencé à recevoir de vos lettres qu'à Mirepoix; de- ı, j'en ai reçu par tous les ordinaires, hors par un qui ar-

[1] ois veut dire le 6 juin.

riva avant-hier au soir à Campan. Je vous remercie de toutes vos nouvelles, et je vous prie de continuer à me faire savoir ce qui se passera. Dites à madame de Maintenon que je ne trouve point extraordinaire qu'elle ne m'écrive point, vu les occupations qu'elle a, et que je sais bien à qui je me plaindrai de son oubli.

Mon voyage de Rieux ici s'est passé assez heureusement, à un petit accident près, qui est qu'à deux lieues de Rieux, une espèce de bouvier qui menoit ma chaise, ayant voulu tourner court dans une descente, lâcha la longe avec laquelle il tenoit mon cheval, lequel, au lieu de suivre le chemin, prit le plus court, et me descendit par monts et par vaux; il ne rompit point pourtant ma chaise, et, Dieu merci aux rênes que j'avois, avec lesquelles j'évitai les plus grands trous, ne me versa point. Une douzaine de consuls qui marchoient à ma suite accoururent, pied à terre, et retinrent si bien ma chaise que le cheval, ne se sentant plus chargé, et étant assez étroitement tenu par les guides, eut la bonté de s'arrêter.

Cela fut suivi d'une demi-journée un peu fastidieuse; car nous n'arrivâmes à Saint-Gaudens qu'à onze heures du soir, et fûmes obligés de passer deux fois la Garonne dans des bacs qui ressembloient forts à des bachots; aussi fallut-il démonter les chaises et les mettre sur une espèce d'échafaud que l'on avoit fait sur le bateau, qui le débordoit de cinq ou six pieds de chaque côté. J'ai trouvé le comte de Gramont à une demi-lieue de Bagnères, avec deux carrosses à six chevaux de sa livrée; il m'en a prêté un pour me mener jusqu'au pied de cette montagne-ci, que j'ai passée à cheval, ne pouvant me résoudre à me voir porter sur les épaules, comme les châsses que l'on porte en procession.

Je me suis baigné hier deux fois; j'en fais autant aujourd'hui, et en ferai encore autant ce soir. Ce sont quatre bains par jour que je prends, dont deux dans la chambre et deux dans le bain public. Je vous prie de dire à M. de La Rochefoucauld que j'ai trouvé l'invention de ne point suer du tout. J'espère, après sept jours de séjour, aller à Bagnères, y en demeurer trois ou quatre, et, après cela, partir pour me rendre à Fontainebleau, où je crois que je pourrai danser au ballet; car je me flatte que ces bains-ci remettront ma jambe en bon état.

Je n'ai reçu, depuis vingt jours qu'il y a que je suis parti de

qu'une lettre de madame la maréchale; faites-lui-en des :hes, et soyez bien persuadé que je suis tout à vous.

15. *A M. de Villacerf, du* 29 *mai, Baréges.*

ıpère de me mettre en chemin, le 11, pour regagner Fontaiau, où je serai ravi de vous trouver avec la petite perruque ɜ roi vous a permis de porter toujours à l'avenir.

16. *A M. de Béringhen, du* 31 *mai, Baréges.*

vous saviez ce que c'est que Baréges, vous ne croiriez pas y eût des apothicaires; il n'y en a point plus près que Ba-ɛs, qui est à plus de dix lieues de France d'ici; et M. de No- qui veut suer dans le bain pendant deux ou trois jours, a bligé d'y envoyer quérir une médecine qu'il a prise aujour-.

17. *A M. l'archevêque de Reims, du* 31 *mai, Baréges.*

demeurerai en ce pays-ci tout autant qu'il sera nécessaire ma santé, et pas un jour davantage. Si vous pouviez voir ne ce lieu est affreux, vous conviendriez qu'il n'est pas ıble d'y demeurer inutilement. Je vous remercie de tout mon de vos nouvelles, qui sont d'un grand soulagement dans un pareil à celui-ci. Il est si extraordinaire que, depuis que j'y je n'y ai vu aucun oiseau, de quelque nature que ce soit; ils rop bon sens pour s'y établir.

s eaux-ci sont merveilleuses et doivent être plus estimées ɜe mine d'or; cependant elles sont dans un abandon scanda- et le bain exposé à être emporté tous les jours par un dé-ɜment du torrent, faute de dépenser quatre à cinq cents pour l'en mettre à couvert. Ce bain ressemble plus à un caveau rer du bois qu'à autre chose. Il y a environ un pouce et un d'eau qui sort par le tuyau qui donne dans le bain, et il s'en plus d'un pouce, faute de dépenser cinquante écus, et peut- la moitié moins, pour la rassembler. Les gens qui gouver- ces eaux sont si bêtes qu'ils sont persuadés que si l'on y ıoit, l'on en perdroit la source. Cependant il n'y a aucun ha- et je ne saurois croire qu'il coûtât mille pistoles pour faire

deux beaux bains, au lieu de l'infâme qui y est; et je crois qu'autres mille pistoles feroient un bâtiment capable de donner le couvert à vingt officiers à la fois, lesquels sont obligés de loger dans des cabanes qui sont affreuses.

Je vais faire un mémoire de ce qui se pourroit faire de mieux ici. Je verrai avec des ouvriers du pays ce qu'il coûteroit pour l'exécuter, afin que, si Sa Majesté veut bien avoir cette charité pour les officiers qui la servent, il ne tienne qu'à elle d'ordonner la réparation dont ce lieu a besoin.

Je ne sais maintenant encore au juste combien je demeurerai ici; mais je ne vois rien qui m'y puisse retenir, ou à Bagnères, passé le 10 du mois prochain.

18. *Mémoire de ce qui seroit à faire à Baréges.*

Soixante-dix toises de digue de charpenterie remplie de cailloux de rivière, commençant au rocher qui est voisin du pont, et continuant sur le bord de la rivière jusques au delà de l'ancien lit, afin de maintenir le cours de l'eau où il est présentement, et empêcher que, dans les débords, le bain ni les maisons voisines ne soient endommagés. Cela pourra coûter environ dix écus la toise.

Il faudra rallonger le pont au moins de quatre toises, afin que ce qui fait présentement la culée du pont, de l'autre côté de Baréges, soit d'autant reculé, et que l'eau ait d'autant plus de cours. Comme il n'est question que de sept ou huit sapins, et de pierre sèche à arranger, la vallée fera cela.

Pour faire un autre bain, à côté de celui qui y est présentement, et du côté de la hauteur, de dix pieds en carré, il faut approfondir vingt pieds de haut de rocher sur seize pieds en carré, ce qui fait environ vingt-quatre toises cubes, à douze livres la toise, deux cent quatre-vingt-huit livres.

Pour enfermer le bain d'une muraille de pierre de taille de deux pieds d'épaisseur sur dix pieds de long de chaque sens, et dix pieds de haut, cela fait environ douze toises d'ouvrage, qui, à quarante livres la toise, fera quatre cent quatre-vingts livres.

Pour le mur qui soutiendra les terres qui se trouveront au-dessus de cette hauteur, deux cents livres.

Pour la voûte en cul de four, trois cents livres.

le pavé du bain, qui doit être de pierres de taille jointes
e et posées à sec, cent livres.
deux degrés de pierre de taille, de dix-huit pouces cha-
r quinze pouces de haut, trente livres.
t observer de faire ce bain d'un pied et demi ou deux
us bas que celui qui y est présentement, afin que la
puisse tomber de plus haut, et que les sources chaudes,
t présentement au fond du bain, puissent composer un
:onduit à peu près de la hauteur de celui qui y est présen-

le massif de maçonnerie à faire au-dessus de la voûte,
ut que les terres du côté de la hauteur, et venant en pente
tre bain, deux cents livres.
le couvrir d'assises de pierres de taille chevauchant les
r les autres, trois cents livres.
que ce bain sera en sa perfection, l'on pourra en faire
il, en la place de celui qui y est présentement, qui coûtera
somme, observant de le tenir un pied et demi ou deux
us profond qu'il n'est présentement, pour la raison expli-
-dessus.
approfondir ce que l'on appelle présentement l'antichambre
, et la pousser jusques à la profondeur des deux bains, la
y faire un degré, et la couvrir, deux cents livres.
faire un aqueduc où un homme puisse entrer, qui tourne
des deux bains, pour en ôter quelques eaux froides, et
servir au déchargeoir du fond des deux bains, quinze
vres.
visiter les conduits d'eau chaude, les rassembler en une,
possible, du moins en deux, faire un aqueduc de pierres
e jointoyées avec du ciment par le fond, dans lequel un
puisse entrer, s'il est un peu long, sinon que l'on puisse
ir par-dessus, pour voir ce qu'il peut arriver, quinze cents

19. *A M le chancelier, du 4 juin, Baréges.*

e suis déjà baigné vingt-cinq fois, et je m'en baignerai
seize, entre ci et vendredi au soir; après quoi, tout ce
ici de médecins et de chirurgiens sont convenus que je

resterois ici inutilement. Ils ne veulent pas que je me baigne à Bagnères; mais, comme une si grande quantité de bains ne peut que m'avoir échauffé, ils ont désiré que je ne me mette en chemin que lundi prochain; ainsi je serai deux jours à me rendre d'ici à Tarbes, où il n'y a que dix lieues de ce pays-ci, et prendrai la poste lundi, avec ma chaise, pour me rendre, Dieu aidant, à Fontainebleau, le samedi suivant.

20. *A M. de Tilladet, du 6 juin, Baréges.*

Je vois, par votre lettre du 29e du mois passé, qui me fut rendue hier, que tout le monde croit que je fais mal de ne me pas arrêter à Bagnères; cependant je suis l'avis du médecin de Bagnères et du sieur Bessière, qui conviennent qu'un plus long séjour ici que celui que je me suis proposé seroit entièrement inutile, et que je ne pourrois recevoir que du mal des bains de Bagnères. Vous voyez que quand on raisonne de loin, on est sujet à se tromper. Je l'ai fort reconnu dans le voyage que j'ai fait, et particulièrement sur tout ce que l'on m'avoit dit de la navigation du Rhône et du danger de la montagne qu'il faut passer pour se rendre ici.

J'espère de repasser cette même montagne après-demain, pour aller coucher à Bagnères; je m'y reposerai le lendemain jusqu'à trois heures après midi, que j'en partirai pour aller coucher à Séméac; le lundi, je me mettrai en voie et irai coucher à Roquefort; le lendemain, diner à Langon et coucher à Cubzac, sans passer à Bordeaux, pour continuer dans le goût qui m'a pris d'éviter les grandes villes. J'irai, comme je l'espère, le jour suivant à Gourville; le lendemain, à Châtellerault; le jour d'après, deux lieues en deçà ou au delà d'Orléans, et puis à Fontainebleau.

Vous savez qu'il faut mettre, sur de tels projets, Dieu sur tout. comme dans les almanachs, parce qu'une rupture à la chaise me pourroit retarder pour vingt-quatre heures. Je suis tout à vous.

LETTRES DE LOUVOIS RELATIVES A DES ACQUISITIONS D'OBJETS D'ART, CURIOSITÉS, LIVRES, ETC.

—

Au sieur de La Tuilière, à Rome, du 7 janvier 1684

J'ai vu les estampes des quatre tableaux de l'Albane que vous m'avez mandé que le sieur Falconière avoit mis en gage, lesquels m'ont paru fort beaux. Je vous prie de vous souvenir qu'il ne faut point acheter de statues antiques qui n'aient au moins six pieds et demi de haut.

Au même, du 11 *janvier* 1684.

Vous aurez vu, par ma dernière, que j'approuvois que vous traitassiez pour faire faire une copie de *l'Aiguiseur*, et que, nonobstant cette copie, je désirois que vous en fissiez faire les creux. Vous me ferez plaisir aussi de m'envoyer les creux du *Sanglier antique* et du *Chien* qui est dans la galerie du grand-duc [de Toscane]. Si vous trouvez quelque sculpteur sur les lieux capable de les bien copier en marbre, vous pouvez y faire travailler, sans que cela vous empêche de m'en envoyer les creux. Vous en devez user de même à l'égard du *Bacchus* que fit Michel-Ange pour tromper les connoisseurs de son temps, c'est-à-dire le faire copier en marbre et m'en envoyer le creux.

Je serois bien aise de voir une esquisse de la *Vénus* du Poggio impérial, et des quatre grandes figures couchées qui sont dans la chapelle des Médicis, et vous devez toujours en user de même, lorsque vous me parlez de quelque figure, c'est-à-dire m'en envoyer des esquisses en même temps que vous m'en parlez, et

faire venir, dès que la fin du mois prochain aura rendu la mer praticable.

J'approuve fort que vous ne suiviez point le mauvais usage pratiqué jusqu'à présent dans l'Académie, d'employer du marbre d'architecture pour faire des statues, et que vous preniez tout du plus beau. Si la *Vénus* que l'on nomme *aux belles fesses* est bien avancée, je serois d'avis de la laisser achever, quoique le bloc soit un peu taché de noir; que s'il y a peu de travail fait, vous pouvez la faire recommencer, dans le bloc que vous me mandez être de bonne qualité.

Je vois avec plaisir, par ce que vous me mandez, que vous croyez être en état de faire embarquer, au printemps prochain, douze statues. Je vous prie de suivre ce plan, et si les ouvriers vous le permettoient, de vous mettre en état d'en envoyer encore davantage, choisissant tout ce qu'il y a de plus beau pour le copier. Je serois surtout bien aise d'avoir huit ou dix termes de bon goût, qui doivent avoir 8 pieds à 8 pieds et demi de haut, et être gros à proportion, pour pouvoir paroître dans les jardins du roi.

J'approuve que vous achetiez les deux creux de la petite *Vénus* de Borghèse et de l'autre de Médicis, qui est dans une posture à l'accompagner, et que si vous ne croyez pas qu'en bien empaillant les deux creux, ils puissent se conserver, vous en envoyiez quelques jets qui puissent servir à réparer ce qu'il y auroit de cassé.

A l'égard des figures couchées ou assises, il faut que vous régliez la proportion sur 8 pieds de haut, c'est-à-dire que vous les fassiez faire de la grosseur nécessaire pour que, si elles étoient debout, elles eussent 8 pieds.

J'approuve qu'en cas que vous ne puissiez pas faire mouler de belles statues, vous en fassiez faire des modèles pour les faire copier à Rome, où je conviens qu'ayant la liberté de voir souvent les originaux, l'on pourroit mieux réussir que si, ayant lesdits modèles ici, l'on vouloit les recopier en grand. Je me remets à vous de faire restaurer ou non les enfants qui étoient sur *le Tibre*.

Je crois qu'il ne faut pas chercher à savoir si par le passé le roi a été trompé dans les achats qui ont été faits à Rome; il faut seulement vous appliquer à faire qu'il ne le soit plus.

J'approuve l'augmentation de prix des deux vases de porphyre, en considération de la réforme des anses, et j'attendrai les profils

ouze, vous pouvez aller jusqu'à dix-huit, observant toujours ne mander celles que vous ferez copier, et dans quel temps is espérer qu'elles seront achevées. Vous devez observer qu'il our le moins la moitié à épargner à faire copier à Rome que ire venir les marbres ici pour les faire travailler. Vous ne z pas laisser, ainsi que je vous l'ai déjà mandé, de m'envoyer reux des belles figures que vous ferez copier en marbre, e que je veux être en état d'en faire couler en bronze, lorsque i l'ordonnera.

ne faut point penser à acheter le bois de lit incrusté de lapis autres pierres de cette nature, parce que cela seroit entière-t inutile ici ; mais quand vous croirez avoir à bon marché des es propres à orner des meubles et des cabinets pour le roi, ne devez point manquer de les acheter. Ne perdez point oc-n d'acheter des vases de porphyre, quand ils seront beaux ; ne précipitez rien, et par l'indifférence que vous affecterez cela, vous ferez connoître qu'il n'y a que le grand marché qui oblige à donner l'argent du roi. Quand vous trouverez de x vases de marbre, vous pouvez les acheter, quoique je ne en aie point ci-devant demandé, pourvu qu'ils soient à des raisonnables.

on me mande de Toulon que la flûte qui doit charger les res et autres ouvrages de l'Académie est déjà sortie trois fois, que les vents lui aient permis de faire sa route à Civita-Vec- ; je ne doute pas qu'elle ne ressorte, dès que le vent le lui nettra.

omme je suis persuadé que l'argent comptant aide fort à avoir marché, je vous en ferai remettre dès que vous me manderez voir besoin. Je vous prie de m'envoyer, tous les mois, un état a dépense que vous aurez faite et du fonds qui vous restera[1].

Au même, du 31 *mars* 1684.

vois que vous vous disposez à faire copier en marbre *le Tibre Nil*, et que vous n'attendez que des blocs de marbre pour commencer cet ouvrage. Je veux espérer que vous trouverez en d'en avoir auparavant le mois de septembre prochain, nd même vous devriez payer quelque chose de plus pour les

[1] Minutes de février 1684. *D. G.* 710.

vous répète, une fois pour toutes, que je ne prétends que vous les indiquer, et que je me remets à vous de leur choix.

Si l'on pouvoit avoir *Germanicus* et *Cincinnatus*, quand elles coûteroient plus de 300 pistoles, vous ne devez pas hésiter à les prendre, puisque vous les trouvez bonnes. Vous en pouvez prendre aussi de celles qui sont à meilleur marché, pourvu qu'elles soient entières et qu'elles ne soient point estropiées.

L'on a fait venir ici de la pouzzolane; mais comme personne ne la sait employer, je voudrois bien que vous envoyassiez quelqu'un qui fût capable d'apprendre à des ouvriers à le faire. Mandez-moi combien elle coûte, rendue sur le bord du vaisseau, combien la mesure dont vous me parlez pèse, et combien elle peut faire d'ouvrage.

Au même, du 31 *mars* 1684.

Je vois que le creux de *l'Aiguiseur* est fait; je serois bien aise que vous l'envoyassiez par le vaisseau qui portera la statue équestre. Je ne vous dis rien sur le prix du creux du *Bacchus* et de celui du *Sanglier*, parce que je suis persuadé que vous ferez de votre mieux pour les avoir à prix raisonnable. Faites travailler à copier ce *Bacchus* et ce *Sanglier* en marbre, et me mandez dans combien vous croiriez qu'ils pourroient être achevés.

Je suis bien aise que la réparation que vous avez faite aux vases de porphyre ait réussi, et j'approuve que vous achetiez les deux autres vases, si on les veut donner à prix raisonnable. Vous pouvez acheter les deux vases de marbre gris dont on vous demande 300 écus romains, me remettant à vous d'en régler le prix le plus avantageux que vous pourrez.

Je vois avec plaisir l'apparence que nous aurons les tableaux de Falconieri. Je suis persuadé qu'avec de l'argent comptant et de la prudence, vous viendrez à bout de tirer beaucoup de belles choses de Rome.

Il n'y a pas d'apparence d'acheter pour quarante mille écus de statues de la marquise Tassi; cependant envoyez-moi un inventaire de ce qu'elle a, et à côté de chaque article, marquez-moi la qualité et la hauteur de la figure, et ce que vous croyez qu'elle vaut; et si cependant elle veut se défaire de ses vases de porphyre et les donner à prix raisonnable, ne manquez pas l'occasion.

et mesures des deux plus petits vases qui sont chez le même sculpteur, aussi bien que le dessin de la *navicella* que l'on pourroit faire du bloc de porphyre qui est chez le même sculpteur.

N'oubliez point de me donner votre avis sur ce qui regarde l'Académie, c'est-à-dire s'il est plus utile de laisser continuer les choses sur le pied où elles sont à cet égard que de mettre les élèves, que l'on envoie à Rome, en pension chez les meilleurs maîtres, suivant le projet que je vous en ai envoyé.

Si, sans vous commettre en rien, ni y employer M. l'ambassadeur, vous pouvez faire acheter le canon de deux pieds de long, aux armes du roi, que vous avez vu dans la Vigne de Jules III, vous pouvez le marchander, me mander ce qu'il pèse et ce que l'on en demande.

Je serai bien aise de recevoir, par le vaisseau qui portera la statue équestre, le moule de la *Daphné* et du *David* de Bernin, et d'avoir aussi celui de la *Proserpine* et de toutes les autres figures que vous trouverez qui le mériteront.

Je ne me soucie point de quelles mesures soient les tableaux que vous m'enverrez des peintres qui sont présentement en Italie, parce que je veux seulement voir de quoi ils sont capables, pour essayer d'attirer ici ceux qui sont les meilleurs; et comme je ne les désire pas pour faire des tableaux de chevalet, mais bien pour pouvoir peindre des plafonds, c'est de ceux qui y sont propres que vous m'enverrez des ouvrages.

Je me remets à vous de régler le prix des deux *Fleuves* du Belvédère, observant seulement, quand vous m'écrirez, de le faire le plus clairement que vous pourrez; car, par exemple, vous ne me mandez point si les 900 écus romains qu'on vous demande sont pour le travail des deux ou d'un seul, et si l'achat du marbre est compris dans ce prix-là. Si l'on peut épargner les douanes en disant que c'est pour le roi, vous pouvez le faire; mais j'aime mieux que l'on paye que de se commettre à un refus sur une affaire d'un si petit intérêt.

Mandez-moi quelle réponse on vous fera sur les trois figures à vendre de la succession du cardinal Nini, et comme je serai bien aise d'en avoir quelques-unes, vous pouvez les acheter pour moi, si vous ne trouvez pas qu'elles méritent d'être placées à Versailles. Je vois que vous continuez à vous inquiéter sur ce que l figures dont je vous envoie les mémoires ne sont pas l … je

à aucune injure du temps. A l'égard des autres tableaux du sieur Falconieri, vous les verrez, et s'il y en a quelques-uns d'extrêmement beaux et qui méritent d'être mis dans le cabinet du roi, vous m'en informerez.

A M. de Barillon, ambassadeur du roi à Londres, du 17 avril 1684.

Le médaillon de l'empereur Pescennius Niger ayant été trouvé bon, j'ai donné ordre au trésorier des bâtiments d'aller porter à madame de Barillon les quarante louis d'or qui ont été payés pour ledit médaillon [1].

Au sieur Dobeil, à Londres, du 13 septembre 1684.

Lorsque l'on pourra avoir le livre intitulé *Dissertationes Cyprianicæ ab Henrico Dodwello, Oxoniæ*, 1684; et celui intitulé *Remonstrantia Hibernorum*, que vous avez déjà envoyé à M. de Reims, je vous prie de les acheter pour mettre dans la Bibliothèque du roi. Que si, dans l'autre mémoire que vous m'avez adressé, l'on a omis de vous demander le livre intitulé *Sancti Cæcilii Cypriani opera recognita et illustrata per Joannem Oxoniensem episcopum; accedunt annales Cyprianici sive tredecim annorum*, etc., vous me ferez plaisir de le joindre à ceux que je vous demande.

Au sieur de La Tuilière, à Rome, du 30 septembre 1684.

J'ai vu tous les bronzes du sieur Errard, que j'ai trouvés si mauvais que je les ai tous renvoyés et n'en ai pas pris un. J'approuve fort que l'on donne le temps nécessaire au sculpteur qui travaille à la copie de *l'Aiguiseur*, pour le faire bien achever. Mandez-moi ce que l'on veut vendre la tapisserie du dessin de Jules Romain, que l'on dit avoir été au dernier duc d'Urbin, et qui représente l'histoire de Pâris.

Je vous ai déjà marqué que si les figures du comte Zagana sont bonnes, le roi les recevra en don, s'il ne les veut pas vendre absolument, et lui fera un présent. Je ne me soucie point d'avoir les petits bronzes dont vous me parlez, n'étant pas possible que,

[1] Minutes d'avril 1684. *D. G.* 712.

Je me remets à vous de faire venir la quantité de blocs de marbre que vous jugerez à propos. Je vous enverrai, par l'ordinaire prochain, un état des statues que je fais copier en marbre.

Je serai bien aise d'avoir les creux des statues de la *Daphné*, de l'*Apollon* et du *David*, de Bernin, et s'il a fait deux *Apollons*, de les avoir de tous deux.

Vous pouvez traiter avec le fondeur de la reine de Suède pour jeter les statues dont il a le creux, et s'il réussit bien et qu'il ne soit point extraordinairement cher, on pourra traiter avec lui pour d'autres.

Je vois avec un extrême plaisir que vous soyez venu à bout d'avoir les creux de toutes les belles statues de la reine de Suède; ne perdez pas de temps à les faire faire, de peur qu'elle ne se ravise. Comme j'ai l'intention de faire jeter le *Rotator* en bronze, si vous pouviez trouver quelque figure qui pût être mise vis-à-vis de lui, vous me feriez plaisir de me l'indiquer [1].

Au même, du 8 *avril* 1684 [2].

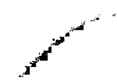
Vous pouvez acheter les deux colonnes d'albâtre oriental. Vous pouvez aussi acheter les deux vases de brèche antique, et faire faire les deux tables que vous proposez du morceau de parangon.

Il ne faut point se presser d'acheter les belles choses qui sont dans les Vignes Montalte et Ludovise, puisque vous croyez qu'on en veut avoir des prix excessifs; mais ne laissez pas perdre l'occasion de les avoir à des prix raisonnables. Vous pouvez acheter des bustes de marbre aussi bien que de porphyre, quand vous les trouverez bons et à prix raisonnable, aussi bien que des figures, et ce sans attendre de mes nouvelles, quand vous croirez qu'en les attendant vous perdrez occasion de faire un bon marché.

J'ai vu avec plaisir que vous ayez conclu le marché des quatre tableaux de l'Albane du sieur Falconieri; je vous enverrai, par l'ordinaire prochain, une lettre de change de quatorze cents pistoles d'Espagne; après quoi, je vous prie de les faire emballer de manière qu'ils ne soient point roulés et qu'ils ne soient exposés

[1] Minutes de mars 1684. *D. G.* 711.

[2] Avant cette lettre, il y en a une autre, du 3 avril, qui prescrit à La Tuilière d'aller à Venise, afin de voir des statues qui sont à vendre chez des particuliers.



du même peintre. Le sieur Blanchard peut aller voir des tableaux à la Haye et en Angleterre[1].

Au sieur Blanchard, du 1er mai 1685.

Le roi ne veut point des douze tableaux de Paul Brille que vous avez vus chez des particuliers à Amsterdam.

Au sieur de La Tuilière, du 4 mai 1685.

Vous pouvez faire faire douze tables pour la galerie de Versailles, observant que, comme cette galerie est le plus beau vaisseau qui soit en Europe et le plus orné, ces tables ne sauroient être trop belles. Il y en peut avoir quelques-unes d'albâtre, d'autres de jaspe, et d'autres de marqueterie[2].

Au même, du 20 juin 1685.

Je suis surpris que vous ne me mandiez rien de l'avancement du groupe de Domenico Guidi. Je vous prie de le faire achever incessamment, sur le pied que le roi doit faire faire ici son portrait, et qu'on ne le doit point faire à Rome.

Du 26 juin 1685.

Ordre au sieur de La Tuilière de ne pas manquer l'occasion d'avoir le *Ganymède* du Titien, et le tableau du Corrége dont il parle. En quel état est la négociation pour le *Germanicus* et le *Cincinnatus* du cardinal Savelli?

Du 26 juin 1685.

Ordre au sieur Blanchard de ne pas manquer l'occasion d'avoir le *Baptême de saint Jean* de Paul Véronèse[3].

Au sieur de La Tuilière, du 23 juillet 1685.

Les tableaux de Falconieri et du cardinal Omodei sont arrivés

[1] Minutes d'avril 1685. *D. G.* 744.
[2] Minutes de mai 1685. *D. G.* 745.
[3] Minutes de juin 1685. *D. G.* 746.

areils modèles, un sculpteur puisse bien faire une figure d[1].

Du 22 février 1685.

:e au sieur Leblanc, peintre, d'aller voir les tableaux qui Belœil, chez la princesse de Ligne douairière, et à Bruxelles, un ancien intendant de feu M. de Marcin[2].

Du 12 mars 1685.

rdre au sieur Lachapelle d'essayer de savoir de M. le premier sident ce qu'il estime le tableau de l'Albane qu'il a offert au , pour le faire payer à celui de ses neveux auquel il appartient.

Ordre d'envoyer à Versailles le Bassan de M. d'Autrive, si le ix est raisonnable.

Du 18 mars 1685.

Ordre au sieur de La Tuilière d'avoir grand soin du moule de la statue et du cheval de Marc Aurèle[3].

Au sieur de La Tuilière, du 4 avril 1685.

Comme le roi ne veut de tableaux que des bons maîtres dont je vous ai écrit ci-devant[4], il ne faut point que vous songiez à ceux de Claude Lorrain et du Gaspre.

Du 16 avril 1685.

Autorisation pour le sieur Blanchard d'acheter la *Vierge* de Van Dyck et la *Magdeleine* ou *Mélancolie* de Feti. Le roi ne veu pas du portrait du prince de Barbançon. A l'égard du tableau d Bassan, *l'Ange annonçant aux pasteurs*, le roi en a un tout pare

[1] Minutes de septembre 1684. *D. G.* 717.
[2] Minutes de février 1685. *D. G.* 742.
[3] Minutes de mars 1685. *D. G.* 743.
[4] Nous n'avons pas retrouvé, par malheur, cette lettre antérie laquelle Louvois se réfère souvent.

Au même, du 27 décembre 1685.

Le sieur Alvarès m'a mandé que la reine de Suède lui avoit proposé que, si le roi vouloit lui donner 100,000 francs de pension, sa vie durant, elle assureroit à Sa Majesté toutes ses pierreries, même celles qui sont à Hambourg, ses tableaux, ses tapisseries, ses statues, et toutes ses curiosités. Je ne lui ai rien répondu sur cela; mais j'ai cru vous devoir dire que, si l'on pouvoit savoir en quoi consistent toutes les pierreries, tapisseries, tableaux, statues et curiosités de cette princesse, quelle en peut être la valeur, ce que l'on peut trouver de sûretés qu'il n'en seroit rien détourné, Sa Majesté pourroit peut-être convenir de donner une pension considérable à cette princesse, pour s'en assurer la propriété après sa mort. Comme vous savez qu'elle est fort piquée contre MM. d'Estrées, vous ne devez leur faire aucune part, ni de ce qui s'est passé entre la reine de Suède et le sieur Alvarès, ni de ce que je vous écris sur cela. Mandez-moi quel âge a cette princesse et quel est l'état de sa santé[1].

Au même, du 20 février 1686.

Comme je vois que vous avez trouvé, dans la succession du prince Palestrin, des tableaux du Valentin et d'Andrea Sacchi que vous croyez pouvoir acheter pour le roi, je vous répète que S. M. n'en veut que des peintres que je vous ai marqués. Il n'y a point ici d'endroit où l'on puisse mettre le Lion antique de marbre qui est en demi-relief; ainsi, il sera bon que vous ne l'achetiez pas.

Votre lettre me fait connoitre que ce que le sieur Alvarès m'avoit mandé, concernant la reine de Suède, est sans fondement; et ainsi je ne crois pas qu'il faille plus faire aucune diligence sur cela.

Au même, du 21 février 1686.

Les creux du *Marc Aurèle* sont arrivés; l'on n'a pas cru les devoir mettre à l'air que les gelées ne fussent passées.

[1] Minutes de décembre 1685. *D. G.* 752.

le douze, vous pouvez aller jusqu'à dix-huit, observant toujours le me mander celles que vous ferez copier, et dans quel temps e puis espérer qu'elles seront achevées. Vous devez observer qu'il y a pour le moins la moitié à épargner à faire copier à Rome que le faire venir les marbres ici pour les faire travailler. Vous ne devez pas laisser, ainsi que je vous l'ai déjà mandé, de m'envoyer les creux des belles figures que vous ferez copier en marbre, parce que je veux être en état d'en faire couler en bronze, lorsque le roi l'ordonnera.

Il ne faut point penser à acheter le bois de lit incrusté de lapis et d'autres pierres de cette nature, parce que cela seroit entièrement inutile ici ; mais quand vous croirez avoir à bon marché des pierres propres à orner des meubles et des cabinets pour le roi, vous ne devez point manquer de les acheter. Ne perdez point occasion d'acheter des vases de porphyre, quand ils seront beaux ; mais ne précipitez rien, et par l'indifférence que vous affecterez sur cela, vous ferez connoître qu'il n'y a que le grand marché qui vous oblige à donner l'argent du roi. Quand vous trouverez de beaux vases de marbre, vous pouvez les acheter, quoique je ne vous en aie point ci-devant demandé, pourvu qu'ils soient à des prix raisonnables.

L'on me mande de Toulon que la flûte qui doit charger les figures et autres ouvrages de l'Académie est déjà sortie trois fois, sans que les vents lui aient permis de faire sa route à Civita-Vecchia ; je ne doute pas qu'elle ne ressorte, dès que le vent le lui permettra.

Comme je suis persuadé que l'argent comptant aide fort à avoir bon marché, je vous en ferai remettre dès que vous me manderez en avoir besoin. Je vous prie de m'envoyer, tous les mois, un état de la dépense que vous aurez faite et du fonds qui vous restera[1].

Au même, du 31 *mars* 1684.

Je vois que vous vous disposez à faire copier en marbre *le Tibre* et *le Nil*, et que vous n'attendez que des blocs de marbre pour faire commencer cet ouvrage. Je veux espérer que vous trouverez moyen d'en avoir auparavant le mois de septembre prochain, quand même vous devriez payer quelque chose de plus pour les

[1] Minutes de février 1684. *D. G.* 710.

A M. de Chateauneuf, secrétaire d'État, du 21 *août* 1686.

Il y a une figure, dans l'hôtel de ville de Bordeaux, que l'on nomme la *Messaline*, que l'on croit assez belle pour entrer dans la galerie du roi. Je vous supplie de prendre l'ordre de S. M. pour écrire à M. l'intendant de cette généralité de porter le magistrat de Bordeaux à l'offrir à Sa Majesté.

Au sieur de La Tuilière, du 27 *août* 1686.

J'approuve que vous fassiez mouler les chevaux et figures de Monte-Cavallo. Puisque vous avez déjà deux blocs de marbre pour faire deux copies du Lion de Maximin, vous pouvez y faire travailler[1].

Au même, du 15 *octobre* 1686.

Je serois bien aise que vous pussiez envoyer pour le roi une copie de la figure de *Méléagre*.

A l'archevêque de Reims, du 23 *octobre* 1686.

Au sujet d'un voyage fait en Italie, par le P. Mabillon, qui avait été chargé d'acheter des livres pour la Bibliothèque du roi : « Je vous dirai, en passant, qu'il me paroît que ces bons pères ont voyagé bien chèrement, ayant dépensé plus de 500 pistoles en quinze mois de temps[2]. »

Au sieur de La Tuilière, du 3 *décembre* 1686.

Le roi seroit fort aise d'avoir les plus beaux tableaux, statues et curiosités de la reine de Suède. Il n'est question que d'en régler le prix de manière qu'il ne soit pas excessif, et que cette reine ne prétende pas vendre toutes ces choses comme elle pourroit faire s'il n'y en avoit qu'une et qu'il y eût beaucoup de gens capables de l'acheter. C'est à vous à conduire cette affaire de manière que la

[1] Minutes d'août 1686. *D. G.* 767.
[2] Minutes d'octobre 1686. *D. G.* 769.

et mesures des deux plus petits vases qui sont chez le même sculpteur, aussi bien que le dessin de la *navicella* que l'on pourroit faire du bloc de porphyre qui est chez le même sculpteur.

N'oubliez point de me donner votre avis sur ce qui regarde l'Académie, c'est-à-dire s'il est plus utile de laisser continuer les choses sur le pied où elles sont à cet égard que de mettre les élèves, que l'on envoie à Rome, en pension chez les meilleurs maîtres, suivant le projet que je vous en ai envoyé.

Si, sans vous commettre en rien, ni y employer M. l'ambassadeur, vous pouvez faire acheter le canon de deux pieds de long, aux armes du roi, que vous avez vu dans la Vigne de Jules III, vous pouvez le marchander, me mander ce qu'il pèse et ce que l'on en demande.

Je serai bien aise de recevoir, par le vaisseau qui portera la statue équestre, le moule de la *Daphné* et du *David* de Bernin, et d'avoir aussi celui de la *Proserpine* et de toutes les autres figures que vous trouverez qui le mériteront.

Je ne me soucie point de quelles mesures soient les tableaux que vous m'enverrez des peintres qui sont présentement en Italie, parce que je veux seulement voir de quoi ils sont capables, pour essayer d'attirer ici ceux qui sont les meilleurs; et comme je ne les désire pas pour faire des tableaux de chevalet, mais bien pour pouvoir peindre des plafonds, c'est de ceux qui y sont propres que vous m'enverrez des ouvrages.

Je me remets à vous de régler le prix des deux *Fleuves* du Belvédère, observant seulement, quand vous m'écrirez, de le faire le plus clairement que vous pourrez; car, par exemple, vous ne me mandez point si les 900 écus romains qu'on vous demande sont pour le travail des deux ou d'un seul, et si l'achat du marbre est compris dans ce prix-là. Si l'on peut épargner les douanes en disant que c'est pour le roi, vous pouvez le faire; mais j'aime mieux que l'on paye que de se commettre à un refus sur une affaire d'un si petit intérêt.

Mandez-moi quelle réponse on vous fera sur les trois figures à vendre de la succession du cardinal Nini, et comme je serai bien aise d'en avoir quelques-unes, vous pouvez les acheter pour moi, si vous ne trouvez pas qu'elles méritent d'être placées à Versailles. Je vois que vous continuez à vous inquiéter sur ce que les figures dont je vous envoie les mémoires ne sont pas belles; je

Au même, du 31 *décembre* 1687.

S. M. étant bien aise de ne faire guère de dépense, désire que vous fassiez achever les ouvrages qui sont commencés, et que vous n'en fassiez point commencer de nouveaux [1].

Au même, du 10 *mai* 1689.

Le roi a, dans la conjoncture présente, d'autres occasions d'employer son argent qu'à des tableaux; ainsi il ne faut point songer à ceux de la reine de Suède [2].

Au même, du 28 *janvier* 1691.

J'ai vu, par votre lettre du 16e du mois passé, ce que vous me mandez sur la vente des tableaux du cabinet de la feue reine de Suède. Le roi ne pense point en ce temps-ci à employer de l'argent à l'achat de pareilles choses, et il n'y faut point songer [3].

A l'ingénieur Valory, du 15 *juillet* 1691 (*veille de la mort de Louvois*).

L'on m'a dit qu'il y a à Menin une espèce de tourniquet sur lequel des gens se mettant courent la bague en tournant. Je vous prie de m'expliquer, par des plans et profils, ce que c'est que cette machine, et de la grosseur et qualité des bois [4].

[1] Minutes de décembre 1687. *D. G.* 789.
[2] Minutes des quinze premiers jours de mai 1689. *D. G.* 847.
[3] Minutes des quinze derniers jours de janvier 1691. *D. G.* 1022.
[4] Minutes des dix-sept derniers jours de juillet 1691. *D. G.* 1055.

III

NOTE SUR MEUDON, ANCY-LE-FRANC, ETC.

On a vu les acquisitions d'objets d'art et de curiosités faites ›ur le compte de Louvois, et à bon marché, par La Tuilière; ›uvois en faisait aussi quelquefois lui-même. Le 4 juillet 1683, il :rivait, de Strasbourg, au marquis de Tilladet: « Nous pensâmes ıer nous rompre le col, en allant voir une vieille idole de cuivre, ıe le chevalier de Nogent a déterrée ici; elle s'appelle *Krusmana*, l'achetai hier à 12 sols la livre, et le tout monte à 150 écus. ous chercherons quelque place pour la mettre à Meudon. »

C'était à la fin de 1679 ou au commencement de 1680 que ›uvois avait acquis de M. de Sablé la terre de Meudon; dès lors ne cessa pas d'embellir le château et d'agrandir le parc, en :tendant surtout du côté de Châville, qui était la seigneurie pa- moniale de sa famille; son projet était de joindre ensemble les ux parcs. Parfaitement situé, à proximité de Paris et de Ver- illes, Meudon était pour Louvois un séjour de prédilection; ›n ne lui coûtait pour l'embellir; Mansard et Le Nôtre eurent ute liberté d'y faire des merveilles, sans souci de la dépense.

Quatre ans après la mort de Louvois, sa veuve consentit à céder magnifique domaine à Louis XIV qui le destinait au Dauphin. Ce matin, lisons-nous dans le *Journal de Dangeau*, à la date du juin 1695, le roi proposa à M. de Barbezieux l'échange de ıoisy avec Meudon; il lui demanda pour combien madame de ›uvois avoit pris Meudon dans son partage; M. de Barbezieux dit ı'elle l'avoit pris pour 500,000 francs; sur cela, le roi lui dit ı'il en donneroit 400,000 de retour, et Choisy qu'il comptoit ır 100,000 francs, si cela accommodoit madame de L[illegible]; ı'il le chargeoit de l'aller savoir d'elle: mais qu'il ne lui [illegible]

doit aucune complaisance; qu'il vouloit qu'elle traitât avec lui comme avec un particulier, et qu'elle ne songeât qu'à ses intérêts. M. de Barbezieux alla à Paris trouver madame sa mère, qui est contente de l'offre du roi, et à qui l'échange convient fort. On signera le contrat au premier jour. On a commencé à ne parler de l'affaire que le matin, et elle fut finie le soir. — Avant-hier, ajoute Dangeau, le 5 juin, quand le roi fut à Meudon, M. Le Nôtre lui faisoit remarquer les beautés de la maison et des jardins, et en le quittant, il lui dit : « Il y a longtemps, Sire, que je vous souhaite Meudon ; je suis ravi que vous l'ayez ; mais je serois fâché que vous l'eussiez eu plus tôt, car ils ne vous l'auroient pas fait si beau. »

Louvois avait en Champagne les terres de Louvois et de Montmirail ; il y ajouta des domaines encore plus considérables en Bourgogne. Le 4 novembre 1682, il écrivait à l'archevêque de Reims : « J'ai vu Ancy-le-Franc, qui est une des belles maisons qu'il y ait en France, et où il ne manque quoi que ce soit que quelques réparations aux couvertures. Il s'en faut néanmoins beaucoup que les dedans en soient aussi commodes que ceux de Louvois. » Ancy-le-Franc plaisait et convenait d'autant mieux à Louvois qu'il possédait déjà, dans les environs, des terres et surtout des bois d'un grand revenu. En 1683, il acheta donc Ancy-le-Franc, et en 1684, le comté de Tonnerre ; l'une et l'autre ventes lui furent faites par François-Joseph de Clermont.

Il vaut voir dans les lettres de M. de Coulanges à madame de Sévigné, surtout dans la lettre du 3 octobre 1694, les grandeurs de Tonnerre et d'Ancy-le-Franc : « Il y a un mois que je me promène dans les États de madame de Louvois ; en vérité, ce sont des États, au pied de la lettre, et c'en sont de plaisants en comparaison de ceux de Mantoue, de Parme et de Modène. Dès qu'il fait beau, nous sommes à Ancy-le-Franc ; dès qu'il fait vilain, nous revenons à Tonnerre ; nous tenons partout cour plénière, et partout, Dieu merci, nous sommes adorés ; nous allons, quand le beau temps nous y invite, faire des voyages de long cours pour connoître la grandeur de nos États ; et quand la curiosité nous porte à demander le nom de ce premier village, à qui est-il ? on nous répond : c'est à *Madame* ; à qui est celui qui est le plus éloigné ? c'est à *Madame* ; mais là-bas, là-bas, un autre que je vois ? c'est à *Madame* ; et ces forêts ? elles sont à *Madame*. Voilà une plaine

l'une grande longueur : elle est à *Madame*; mais j'aperçois un beau château : c'est Nicei, qui est à *Madame*, une terre considérable, qui appartenoit aux anciens comtes de ce nom. Quel est cet autre château, sur un haut? c'est Pacy, qui est à *Madame*, et lui est venu par la maison de Mandelot, dont étoit sa bisaïeule. En un mot, tout est à *Madame* en ce pays; je n'ai jamais vu tant de possessions ni un tel arrondissement. » Ne croirait-on pas lire le conte du *Chat botté?*

Voici, pour terminer, une note sur l'étendue et sur le prix des terrains occupés par l'hôtel que Louvois s'était fait bâtir, à Paris, rue de Richelieu. « M. de Louvois possède, dans les rues de Richelieu, Sainte-Anne et Saint-Augustin, 1577 toises de places acquises par M. Dumonceau, de l'abbé de Saint-Victor, au mois de juillet de l'année 1656, moyennant 41,310 livres. Plus, 1098 toises acquises du curé de la Ville-l'Évêque, ès années 1625 et 1633, moyennant 10,333 livres 6 sols. » Cette note est datée du 11 janvier 1677. *D. G.* 517.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

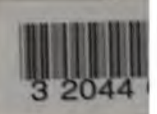
CHAPITRE VII

ANNEXES.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.





3 2044

